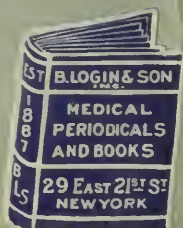



EST
1887
B.LOGIN & SON
INC.
MEDICAL
PERIODICALS
AND BOOKS
29 EAST 21ST ST
NEW YORK
BLS

ALIÉNISTES ET PHILANTHROPES

ALIÉNISTES ET PHILANTHROPES

PAR

Le Dr René SEMELAIGNE

ANCIEN INTERNE DES HÔPITAUX DE PARIS ET DE L'HOSPICE DE LA SALPÊTRIÈRE
EX-CHEF DE CLINIQUE ADJOINT DES MALADIES MENTALES
MÉDECIN DIRECTEUR DE LA MAISON DE SANTÉ DE SAINT-JAMES, A NEUILLY-SUR-SEINE

LES PINEL ET LES TUKE

Avec 7 eaux-fortes de Ch. CALLET

PARIS
G. STEINHEIL, ÉDITEUR
2, RUE CASIMIR-DELAVIGNE, 2
—
1912



AVANT-PROPOS

Le XVIII[e] siècle touchait à sa fin, lorsque deux hommes entreprirent d'améliorer le sort des aliénés. S'ignorant mutuellement et différents de race, de religion, d'éducation, de caractère, ils ressentaient au même degré la pitié qu'inspire la souffrance. L'un était un paisible négociant de la cité d'York, un quaker dont l'aïeul, sommé de renoncer à sa foi, avait supporté sans faiblir l'emprisonnement et la perte de ses biens. L'autre, enfant du pays d'Albigeois, avait grandi parmi les souvenirs des guerres religieuses et des proscriptions qui ensanglantèrent cette malheureuse contrée. Tous deux, fils d'une race persécutée, consacrèrent une partie de leur existence au soulagement de leurs semblables. Arrivés l'un et l'autre à un âge avancé, ils purent, avant de s'éteindre, entourés de l'estime et du respect de leurs concitoyens, jouir de l'œuvre accomplie et mesurer le chemin parcouru. Beaucoup, à la vérité, restait encore à faire, mais on sait combien il est difficile de déraciner les abus et d'abolir les usages séculaires. Les vrais réformateurs n'en demeurent pas moins, dans la mémoire des peuples, ceux qui, aux heures difficiles, ont semé la bonne graine, laissant à d'autres la joie de recueillir la moisson.

C'est en 1792, à l'âge de 60 ans, que William Tuke résolut de fonder un établissement où les aliénés seraient traités, non comme des parias, mais comme des êtres humains, dignes d'inspirer le respect et la pitié. Malgré les oppositions que lui suscitaient l'indifférence, la routine et le parti-pris, il sut mener à bien son projet, car il avait une âme d'apôtre et le don de

convaincre les plus ardents contradicteurs. La Retraite ouvrit ses portes le 11 mai 1796.

Lorsque Philippe Pinel vint se fixer à Paris, dans les derniers jours de l'année 1778, il était âgé de 33 ans. Ne cherchant d'abord, dans une clientèle restreinte, que le strict nécessaire pour subvenir à ses besoins matériels, il consacra ses loisirs au travail. Le hasard l'ayant conduit dans une maison de santé privée, destinée aux aliénés, il étudia leurs maladies, s'enquit de leurs besoins et s'intéressa à leur sort. Une visite à Bicêtre, en 1789, lui révéla des abus qu'il ignorait. Il résolut de les supprimer, mais les moyens d'action lui faisaient défaut ; la Révolution les lui donna. Le 25 août 1793, il était nommé médecin des infirmeries de Bicêtre. Entré en fonctions le 11 septembre, il dut commencer son œuvre en des jours troublés, où tout réformateur devenait suspect. On le soupçonna, non sans raison, de cacher des proscrits parmi ses malades, et sans l'appui d'amis fidèles, il eut payé cher sa philanthropie. Sa correspondance privée demeura secrète, par bonheur pour lui, car les lettres où il stigmatise les massacres de septembre, déplore l'élection de Marat à la Convention nationale, et déclare connaître désormais « toute la valeur de tant de pygmées qui font un si grand bruit », lui auraient certainement valu une prompte comparution devant le Tribunal révolutionnaire. C'était pourtant un sincère démocrate, un adversaire résolu de l'ancien régime, et il avait salué avec enthousiasme la disparition des privilèges de caste. « A qui, dit un des plus grands écrivains de l'Allemagne, le cœur n'a-t-il pas frémi, lorsque parut à l'horizon l'aube de la liberté, la messagère des temps nouveaux. » Mais Pinel, au contraire de tant d'autres, demeura fidèle à ses principes et conséquent avec lui-même. Le crime lui semblait aussi blâmable, aussi odieux sous la République que sous la Monarchie.

William Tuke fut assez heureux pour accomplir sa réforme en des jours paisibles. En cas d'insuccès, il n'eût éprouvé que

le regret de l'échec et l'amertume inspirée par l'indifférence et l'injustice de ses contemporains. Mais pour ceux qui connaissent le beau caractère du grand citoyen d'York, il n'est pas douteux que, placé dans les mêmes circonstances que Pinel, il aurait montré le même héroïsme et les mêmes vertus.

On possède mieux la nature des hommes, si l'on peut pénétrer le milieu où ils ont vécu et ne rien ignorer de ceux qui les entouraient. C'est pourquoi, à côté de la grande figure de Pinel, j'ai songé à grouper les portraits de ses trois frères, de ses deux fils et d'un de ses neveux.

Dans ma thèse inaugurale et dans un travail sur les aliénistes français, je m'étais borné à reproduire l'œuvre du réformateur, du médecin des quartiers spéciaux de Bicêtre et de la Salpêtrière. Il me reste aujourd'hui à parler du professeur de l'Ecole de santé, de l'auteur de la Nosographie philosophique.

Au point de vue de la médecine mentale, la suppression des antiques abus reste encore dans les mémoires, et il n'est guère permis d'ignorer que Pinel, rompant avec des traditions séculaires, a proclamé le droit qu'ont les aliénés d'être traités, non comme des coupables, mais comme des malades. Quant à son manuel si longtemps classique, bien peu en ont fait la lecture. Plus d'un jeune aliéniste, en effet, ignore les leçons du passé et ne se tient au courant que des théories soi-disant nouvelles ; plus d'un, uniquement soucieux de réunir en un cadre commun des états dissemblables, juge le diagnostic facile là où de plus expérimentés hésiteraient à se prononcer. Evidemment, ils ne connaissent pas cette pensée de Pinel : « On sait la destinée éternelle de toutes les hypothèses en matière de science et leur versatilité. » Sans doute, il serait puéril de nier les progrès accomplis depuis un siècle, mais la marche en avant continue, et il est permis de croire que certaines classifications récentes passeront encore plus vite que les anciennes. La science mentale, ainsi que se plaisait à le répéter Jules Falret, attend encore son Linné.

A un autre point de vue, Pinel a rendu à son pays un service signalé. Il lui a donné Esquirol, et c'est à l'école de ce grand clinicien que se sont formés des hommes tels que Jean-Pierre Falret, Georget, Calmeil, Bayle, Foville, Moreau de Tours, Leuret, Baillarger. Sans ces noms célèbres, que serait aujourd'hui la psychiatrie française ? Pinel demeure donc le chef incontesté de cette brillante pléïade d'aliénistes, qui ne sont que ses continuateurs. Si l'on voulait, suivant une de ses expressions favorites, « étaler de l'érudition et faire le savant de collège », il serait facile de lui appliquer les vers jadis adressés par Horace à César Auguste :

Micat inter omnes
Julium sidus, velut inter ignes
Luna minores.

Il n'est guère possible de parler de William Tuke sans citer ceux qui ont contribué, soit avec lui, soit dans la suite, à l'œuvre de la Retraite et à l'amélioration du sort des aliénés en Angleterre, c'est-à-dire son fils, son petit-fils et son arrière petit-fils. Il fut donné au dernier de cette lignée de philanthropes, l'un des aliénistes les plus distingués qu'ait produits son pays, d'assister au centenaire de la Retraite ; le 21 juillet 1892, des médecins anglais et français, réunis autour de lui sous les vieux ormes plantés par son bisaïeul, célébrèrent, avec l'amitié de deux races autrefois rivales, les grands noms de Pinel et de Tuke.

Ainsi désormais demeurent unis, dans une même renommée, les deux amis des aliénés, les deux philanthropes qui, à la même époque et sans se connaître, inaugurèrent, chacun dans sa patrie, l'ère de délivrance et de rénovation. La reconnaissance des peuples ne doit-elle pas aller à eux plus qu'à tout autre, et prouver que, malgré le dire du bon Malherbe, il n'est pas donné aux seuls poètes de décerner aux grands hommes :

« Les belles feuilles toujours vertes
Qui gardent les noms de vieillir. »

PLAN DE L'OUVRAGE

La première partie de ce travail, consacrée aux Pinel, commence par la biographie et l'œuvre du professeur à l'Ecole de santé, du médecin de Bicêtre et de la Salpêtrière, Philippe Pinel étant étudié comme éducateur, nosographe, thérapeute et aliéniste. De ses trois frères, dont nous esquissons ensuite un rapide portrait, deux ont exercé la médecine ; le dernier, après avoir été doctrinaire, puis curé assermenté de Saint-Paul-Cap-de-Joux, renonça au sacerdoce pour s'adonner au professorat. Scipion, le fils aîné de Philippe, a laissé une œuvre scientifique importante ; le cadet, s'étant fixé au Brésil, y devint planteur. Quant à Casimir Pinel, neveu de Philippe et fils de Louis, d'abord médecin militaire, il fonda une maison de santé et s'adonna à l'étude des maladies mentales.

La seconde partie contient la biographie et l'œuvre des Tuke, Vient d'abord William, le fondateur de la Retraite d'York, puis son fils Henry qui le seconda dans sa lutte pour la suppression des abus, son petit-fils Samuel, surnommé « l'ami des aliénés », enfin Daniel Hack Tuke, célèbre non seulement pour sa philanthropie, mais encore pour ses travaux en médecine mentale.

La lecture de certains ouvrages, rendue pénible par une accumulation de notes qui ne laissent guère subsister, à chaque page, que quelques lignes de texte, m'a amené à donner à mon travail une troisième partie. J'ai reporté à la fin du livre toutes les notes, sauf les indications bibliographiques et quelques rares

observations. Cet appendice constitue une sorte de biographie des personnages cités ; j'ai pris soin d'y signaler, toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, les rapports que certains d'entre eux ont pu avoir avec Philippe Pinel, ou le jugement qu'il a formulé sur eux.



Pinel

CH CALLET SC. IMP D. CARE

PREMIÈRE PARTIE

LES PINEL

Vie de Philippe Pinel.

Saint-Paul-Cap-de-Joux, aujourd'hui simple bourgade située sur les bords de l'Agout qui la sépare de Damiatte, fut jadis l'une des places fortes de la vicomté de Lautrec, en pays d'Albigeois, et son nom se trouve maintes fois cité dans les fastes du Languedoc. Au cours des guerres religieuses qui, vers le début du XIII[e] siècle, vinrent ensanglanter le Midi de la France, les bandes de Simon de Montfort ravagèrent la contrée et détruisirent la ville florissante de Lavaur, qualifiée par un concile de *sedes satanæ atque erroris hæritici primaria.* Ce fut, dit Pierre de Vaux de Cernay, « avec une allégresse extrême », que les Croisés y brûlèrent des hérétiques sans nombre.

Ces tristes souvenirs n'étaient pas encore entièrement effacés à l'époque de la Réforme. Les habitants de Saint-Paul embrassèrent pour la plupart la doctrine nouvelle, tandis que leurs voisins de Lavaur demeuraient fidèles à la foi catholique, d'où haines tenaces et fréquentes querelles. En 1585, le roi de Navarre, désirant s'aboucher avec le duc de Montmorency, lui donnait rendez-vous à Saint-Paul. L'année suivante, la ville, surprise

par les troupes du baron d'Ambres (1), ne dut son salut qu'aux gens de Castres, accourus à la rescousse. Mais en 1625, assiégée par le maréchal de Thémines, elle fut emportée après un assaut meurtrier. Les assiégés se réfugièrent à Damiatte et s'y défendirent opiniâtrement. Obligés enfin de capituler, le vainqueur leur accorda la vie sauve, à la condition qu'ils ne porteraient pas les armes pendant six mois. Ils se retirèrent à Castres, et le maréchal de Thémines fit mettre le feu aux deux villes. De nouvelles maisons sortirent bientôt des décombres, mais les temps héroïques étaient passés ; les habitants vécurent désormais paisibles, et le commerce des grains et de la soie ramena peu à peu la prospérité dans le pays.

Au début du XVIII[e] siècle, Barthélemi Pinel exerçait la médecine à Saint-Paul. Ses deux fils s'étant fait recevoir maîtres en chirurgie, le cadet s'établit à Damiatte, tandis que l'aîné, Philippe, demeurait près de son père, et s'unissait, le 11 février 1744, à une jeune fille nommée Elisabeth, ou plus familièrement Isabeau Dupuy. De ce mariage naquirent sept enfants. Quatre seulement survécurent ; ils s'appelaient Philippe, Charles, Louis et Jean-Pierre.

Le souvenir des luttes passées demeurait encore vivace dans la contrée, et une sourde animosité divisait les catholiques et les protestants. Le fait suivant peut donner une idée de cet état d'esprit. Un jour, Philippe Pinel (le père) revenait de Lavaur avec un de ses clients et amis, nommé Vidal, riche négociant et l'un des notables protestants du pays. Une bande d'hommes du peuple se groupe sur la route, leur lançant des pierres et les traitant de huguenots. « Prenez les devants à bride abattue, dit-il à son compagnon ; je me charge de tenir tête à cette canaille. » Et maintenant son cheval, il interpella ses agresseurs. « Suis-je huguenot, leur dit-il ? Est-ce qu'on ne me connaît pas à Lavaur comme catholique ? Mais quand même je ne

(1) Ambres est aujourd'hui une commune d'environ 900 habitants, située à 4 kilomètres de Lavaur.

le serais pas, vous est-il permis d'insulter d'honnêtes gens qui ne vous disent rien et qui viennent dans votre ville pour leurs affaires particulières ? » Troublés, sinon convaincus par ces paroles, ils se dispersèrent, le laissant sans encombre poursuivre son chemin. Tolérance et libéralisme ne furent-ils pas toujours la marque distinctive des Pinel ?

Le jeune Philippe naquit le 20 avril 1745, non pas à Saint-Paul-Cap-de-Joux, comme l'écrivent certains de ses biographes, mais au lieu dit d'En-Roques, paroisse de St-André-d'Alayrac, commune de Gibrondes, aujourd'hui Jonquières (1). C'est dans ce village, situé à environ une lieue de Castres, que sa mère, alors en visite chez ses parents, fut prise des douleurs de l'enfantement. Mais Philippe Pinel parlait toujours de Saint-Paul comme de son pays natal ; ses ancêtres y étaient nés et il y resta jusqu'à l'adolescence.

Le jour où l'enfant fut apporté dans la demeure paternelle, son aïeul Barthélemi, pour célébrer l'heureux évènement, planta dans le verger un pommier connu désormais dans la famille sous le nom d'arbre de Philippou. De bonne heure, le jeune Philippe montra d'heureuses dispositions. Sa première éducation se fit sous les yeux de sa mère, femme pieuse et distinguée. Il n'avait que 15 ans quand elle mourut ; cette perte l'atteignit profondément. Son père fit alors venir d'Albi un prêtre fort instruit ; l'abbé Gorse, qui devint plus tard maître de pension à Saint-Paul, et dont le nom est resté cher à la famille, enseigna au jeune homme les éléments du français et du latin. Ses progrès furent rapides et, sur l'avis de son précepteur, il fut envoyé à Lavaur, au collège des Doctrinaires, pour y achever ses humanités. Les Doctrinaires, qui suivaient la règle des Oratoriens, étaient des éducateurs consommés.

Sa réputation l'avait précédé à Lavaur, et un riche bourgeois de cette ville le demanda, malgré son jeune âge, comme pré-

(1) Voir à l'appendice son acte de naissance.

cepteur de ses enfants, s'engageant à subvenir à tous ses besoins. A partir de ce moment, non seulement il ne fut plus à charge aux siens, mais il sut économiser pour leur venir en aide. Chaque semaine, le jeudi et le dimanche, il suivait allègrement la route qui mène de Lavaur à Saint-Paul ; le lendemain, il repartait au point du jour. C'est également à Saint-Paul qu'il venait passer ses vacances. On le voyait alors sortir de bonne heure, ayant un fusil à la main et dans la poche quelque ouvrage d'un de ses auteurs favoris, Térence, Virgile, Horace ou Tite-Live ; il allait, pacourant les bords de l'Agout ou les vallons d'Escalibert, en quête du gibier. Pourtant la chasse était la moindre de ses distractions. Le plus souvent, il déposait son arme, et prenant son livre, s'oubliait vite en compagnie du vieil auteur, dans le silence des champs.

Son père était, au contraire, un fervent disciple de saint Hubert, et il s'efforçait vainement d'inspirer à son fils le goût de son exercice favori. On aimait à ce propos, dans la famille, à rappeler les deux anecdotes suivantes : Une fois, tous deux se trouvaient dans leurs vignes, quand une perdrix vint à s'élever. Le père l'ajuste et l'abat. Au même instant, il entend un cri, un grain de plomb venait, par hasard, d'atteindre l'enfant à l'épaule droite. Cet accident, qui n'eut aucune suite fâcheuse, n'empêchait pas le jeune Philippe d'accompagner son père, toutes les fois qu'il partait pour la chasse ; mais c'était pur dévouement filial, car la vocation lui manquait. Un jour, tous deux étant assis dans les champs, « vois-tu cette alouette, lui dit tout à coup son père, elle plane dans les airs ; eh bien, je vais la faire tomber. » Elle vint en effet s'abattre à leurs pieds. Alors l'enfant, tout ému, s'écria : « On ne l'entendra plus chanter. » Déjà se manifestaient la sensibilité et la pitié qui furent la caractéristique de sa vie.

Cependant l'évêque de Lavaur, ayant entendu vanter ses brillantes dispositions, s'efforçait de l'attirer dans le clergé, et pour obtenir l'appui de la famille, il fit entrevoir la possibilité d'ob-

tenir un canonicat. La ville de Saint-Paul, avant sa destruction au cours des guerres religieuses, possédait une vieille abbaye, dont les ruines existaient encore au temps de Pinel ; sous l'influence de leurs évêques, les pères avaient fini par se séculariser et constituer un chapitre de chanoines. Mais les bâtiments étant devenus inhabitables, les quelques chanoines qui composaient encore ce chapitre conservèrent titre et revenu, sans obligation à la résidence. Ce revenu, de 300 francs par tête environ, était le produit d'une belle métairie située en territoire de Damiatte, et chaque père de famille caressait l'espoir d'obtenir un tel bénéfice pour un de ses enfants. Donc, sur les instances de ses parents et de ses professeurs, le jeune Philippe consentit à prendre la soutane et à recevoir les ordres mineurs. Il se livra dès lors aux études de son nouvel état, s'assimilant les saintes écritures, et faisant même des cours de théologie. « Pur et simple dans ses attachements, écrivait plus tard un de ses frères, il avait atteint déjà une vingtaine d'années sans que l'on remarquât en lui la moindre dissipation ni aucune de ces frivolités si communes à cet âge. Grave dans ses manières, dans son air, dans sa démarche, on distinguait en lui l'homme de lettres solidement aimable et le penseur profond. Il joignait à ces avantages une piété ardente, et, comme il avait de bonne heure distingué le culte extérieur d'avec la religion vraiment évangélique, sans mépriser l'un il s'attachait spécialement à l'autre par la rigoureuse pratique de tous ses devoirs. Nous étions cinq frères et une sœur, nous le regardions comme un père, et loin de le tutoyer, c'était toujours le vous respectueux que nous employions avec lui dans toutes nos relations domestiques. Sa décence, sa régularité, sa vie patriarcale nous imposaient à son égard une vénération qui ne se démentait jamais. Toutes les fois que de Lavaur il venait à Saint-Paul, il veillait scrupuleusement sur notre conduite, il nous assemblait le soir avant de nous coucher pour faire la prière, et le matin de bonne heure pour remplir le même devoir au commencement de la journée. Il ne fallait dans ces moments ni rire, ni jouer. »

Pinel resta quatre ans à Lavaur, occupé surtout de l'étude des lettres et de la philosophie ; on négligeait alors les sciences dans l'enseignement. Il donnait aussi quelques leçons en ville. Déjà familier avec les écrits de Locke et de Condillac, les tendances de son esprit analytique et classificateur se manifestaient sans entraves. Malgré ses principes religieux, il subissait déjà l'influence d'un siècle où, chacun philosophant plus ou moins, Rousseau et Voltaire régnaient en maîtres sur les intelligences.

Après avoir dit adieu aux Pères de la Doctrine, pour lesquels il conserva des sentiments inaltérables de gratitude et d'estime, il vint s'établir à Toulouse dans une modeste chambre d'étudiant. Une maison amie le reçut comme précepteur. Il avait 22 ans ; c'était en 1767. Un nouvel horizon allait s'ouvrir devant lui.

Toulouse, comme beaucoup d'autres capitales de province, possédait une Université. Son Parlement et les Etats généraux du Languedoc lui donnaient une grande importance.Une concentration fâcheuse n'avait pas encore tout absorbé dans Paris. Les cahiers de l'Assemblée constituante attestent la vitalité de ces grands centres de la province. L'hiver, les familles riches des environs y affluaient pour jouir des distractions et des plaisirs à la mode. Pinel, en passant devant le Capitole, devait songer à la légendaire Clémence Isaure, qui, d'après la tradition, avait renouvelé l'ancien collège de la gaie science et institué les jeux floraux. Ami des lettres et de la poésie, il se présenta au concours et remporta un prix.

Mais des travaux plus sérieux remplissaient ses loisirs. Une thèse, soutenue devant la Faculté des lettres pour prendre le grade de maître ès-arts, en fait foi. En voici le titre : *De la certitude que l'étude des mathématiques imprime au jugement dans son application aux sciences.* Il fut reçu avec éloges.

Tout en étudiant avec fruit les mathématiques, Pinel, dont la curiosité était insatiable, se tourna vers les sciences naturelles. La physiologie et la médecine l'attirèrent plus particulièrement.

Obéissait-il au secret désir d'être agréable à son père ? Dès lors, il travailla en vue du doctorat en médecine. Il vivait de ses leçons, satisfait et à l'aise, car il avait peu de besoins.

Des années qu'il passa à Toulouse, dans le calme et la médiocrité, s'il ne nous est rien parvenu qui intéresse le biographe, il n'en faudrait pas conclure qu'il vécut absolument dans la retraite. Travailleur infatigable, on dut le remarquer dans les hôpitaux, dans les bibliothèques. Il s'y créa sans doute, par l'aménité et la franchise de son caractère, des relations scientifiques et littéraires. Mais il ne se liait qu'à bon escient ; il choisissait ses amis. On a vu qu'il était timide ; sans fuir le monde, il ne le rechercha jamais. Gardeil, un des meilleurs traducteurs français d'Hippocrate, était alors professeur à la Faculté de Toulouse. Est-ce lui qui développa le goût de Pinel pour le vieux médecin grec ? Le nom de Gardeil n'est cité dans aucun de ses écrits.

Quel fut le sujet de la thèse de médecine de Pinel ? Nous l'ignorons ; on n'a pas conservé à Toulouse le registre des actes de cette époque. Il la soutint le 22 décembre 1773.

Parmi les écoles de médecine les plus célèbres, celle de Montpellier était alors au premier rang. Lorsque Pinel s'y rendit, au commencement de 1774, Boissier de Sauvages, l'auteur de la *Nosologie méthodique*, venait de mourir, avec une réputation exceptionnelle. Avec lui avaient disparu les théories iatro-mécaniques de Boerhaave, mitigées par la doctrine stahlienne. Mais les maîtres illustres ne manquaient point. Pinel vit naître la gloire de Barthez. « Barthez, dit-il, donnait alors des leçons publiques sur la physiologie et la matière médicale, et joignait à l'éclat d'un vrai talent l'érudition la plus vaste et l'élocution la plus facile. Mais plein de confiance en lui-même, et prenant toujours un ton affirmatif et dogmatique, il se livrait à des discussions métaphysiques et spécieuses sur le principe de la vie, et il semblait qu'en le prenant pour guide, on ne dût jamais rencontrer ni difficulté, ni obstacle dans l'étude et l'exercice de

l'art de guérir. Quel grave sujet de méditation pour un jeune médecin avide de s'instruire et nourri de l'étude des sciences exactes que cette succession d'opinions versatiles mises en opposition avec la marche qu'on suivait dans d'autres sciences, et les maximes de la médecine antique » (1). Ce qu'il y a de piquant, c'est que le métaphysicien Barthez était lui-même profond mathématicien, dogmatique par habitude, et sceptique par nature.

Pinel n'était plus un tout jeune homme lorsqu'il vint s'asseoir sur les bancs de la Faculté de Montpellier. Fidèle à la rigoureuse méthode des sciences exactes, il ne se montrait pas facile aux hypothèses. Tel il était alors, tel on le verra plus tard, ni humoriste, ni solidiste, mais assez enclin à la doctrine iatro-mécanique, et admirateur de Baglivi, dont il devait donner une édition (2). Passionné pour l'étude, il amassait des matériaux, en attendant de les utiliser dans la pratique. « Durant un séjour de quatre années que je fis à Montpellier, écrivait-il, c'est-à-dire depuis 1774 jusqu'à la fin de 1778, je me bornai à fréquenter les cours publics de médecine, à suivre la pratique des hôpitaux et à remonter aux vrais principes de la médecine ancienne et moderne » (3).

Outre Barthez, l'Ecole de Montpellier comptait alors plusieurs professeurs d'un mérite supérieur : Lamure, physiologiste éminent et ingénieux ; Gouan, dont le cours de zoologie et les herborisations étaient très suivis ; Venel, qui eut pour élève Chaptal ; enfin Leroi et Vigaroux, sans parler de Bordeu et de ceux qui, comme lui, illustraient à Paris l'école d'où ils étaient sortis.

Pinel, à peine débarqué à Montpellier, y était recherché par un des principaux habitants de la ville pour diriger l'éducation

(1) *Nosographie philosophique*, 4e édit., 1810, t. I. Méthode d'étudier en médecine, p. 13.

(2) Georgii Baglivi. *Opera omnia medico-practica et anatomica*, novem editionem mendis innumeris expurgatam notis illustravit et præfetus est. Ph. Pinel, D. M. Parisiis, 1788, 2 vol. in-8.

(3) *Nosographie philosophique*, 6e édit., 1818, t. I. Manière d'étudier en médecine, p. 73.

de son fils. On a souvent fait allusion, en parlant de Pinel, à la maison hospitalière de M. Benezech. Le jeune homme confié à ses soins, devint, quelques années après, un habile officier du génie. Pinel avait alors 29 ans ; il sentait sa force et ne cessait d'augmenter ses connaissances. Plus on sait, plus on veut savoir. Combien de savants restent toute leur vie de simples étudiants. A Montpellier, le théâtre scientifique était, sans contredit, beaucoup plus vaste qu'à Toulouse, et les moyens de s'instruire plus nombreux. Si Gouan avait mérité les suffrages de Linné, Pinel, comme zoologiste, aurait pu, à la suite de divers mémoires qu'il publia sur cette branche des sciences, faire honneur à son tour au professeur de Montpellier. Une lecture, faite en 1777, à la Société royale de cette ville, viendrait au besoin à l'appui de cette assertion.

On a avancé, mais sans preuves, que le nom de Pinel avait été mis sur le même rang que celui de Cuvier, lors de la vacance de la chaire d'anatomie comparée, en 1795, au Jardin des Plantes de Paris. Si le fait est exact, le choix que le Gouvernement fit du grand naturaliste, du futur historien des révolutions du globe, aurait été profitable à tous deux. A cette époque, Pinel était déjà médecin de la Salpêtrière, et le 4 décembre 1794, il avait été nommé professeur à l'Ecole de santé.

La ressource ordinaire des jeunes gens sans fortune est l'enseignement et la littérature. Pinel sut tirer profit de ses connaissances variées. Une industrie, qui florissait alors à Montpellier, est celle de fabricateur de thèses. Méthodique, ordonné, Pinel avait fait deux parts de son temps. Après avoir assuré sa subsistance par un travail rémunéré, libre et dégagé de soucis, il approfondissait et comparait les différents systèmes de la médecine. C'est ainsi qu'il philosophait. Tout ce qu'il observait, il le notait pour s'en servir plus tard. Excellent latiniste, il rédigeait les thèses qu'on lui confiait. Les sujets d'hygiène avaient ses préférences. Là, rien que des faits, et pas de spéculations stériles. C'est de ce labeur et surtout de ses leçons de mathématiques qu'il tirait ses moyens d'existence.

A Montpellier, Pinel se lia d'amitié avec Chaptal, malgré une notable différence d'âge. Des goûts semblables les rapprochaient, l'amour du beau et la recherche du vrai. Chaptal, admirablement doué et ayant porté ses investigations sur une foule de sujets, ressemblait à un homme embarrassé de ses richesses. Indécis, flottant, il ne voyait pas nettement le but ; tantôt c'était la poésie, tantôt la philosophie ou la médecine qui, s'emparant de lui, l'absorbaient. Il fallait montrer le chemin à cette intelligence inquiète ; c'est ce que fit Pinel. « Mon jeune ami, lui dit-il, il est urgent de vous guérir ; pour cela je ne vous demande qu'une légère complaisance, c'est de lire avec moi, chaque jour, quelques pages de Montaigne, de Plutarque et d'Hippocrate. » Il ne s'agissait, comme on le voit, que de médecine morale. Par la méthode de substitution et sous l'influence de ce traitement, l'équilibre fut bientôt rétabli dans les facultés du jeune savant, cas remarquable de thérapeutique psychologique.

Une autre liaison qui n'a pas été non plus sans influence sur Pinel, remonte également à cette époque. Un étudiant anglais, dont le nom, que nous n'avons pu trouver, a eu, paraît-il, quelque retentissement dans son pays, l'initia, à charge de revanche, aux difficultés de la langue anglaise. Une grande partie de la littérature médicale d'outre-Manche se déroula ainsi sous leurs yeux. Si Pinel lisait Hippocrate dans le texte grec, il ne tarda pas à lire et à traduire Cullen, dont la Faculté d'Edimbourg était fière à juste titre. C'est avec ce jeune Anglais, aimable et gai compagnon, que Pinel quittera Montpellier pour Paris.

Paris était alors la capitale du monde civilisé. Ce n'est pas que la Faculté de médecine y attirât la jeunesse. Rivée à la routine et aux traditions séculaires, elle était sans aucun prestige à côté de l'Académie de chirurgie et de la Société royale de médecine qui venait de se fonder. L'esprit nouveau manquait à ce vieux corps. S'il soufflait quelque part, ce n'était certainement pas rue de la Bûcherie. Mais revenons à nos voyageurs.

Tous deux cheminaient un jour pédestrement, chacun avec son mince bagage sur le dos, observant et prenant des notes, lorsque le bailli d'une bourgade qu'ils traversaient, s'avisa de les faire arrêter, on ne sait sous quel prétexte. Peut-être n'avaient-ils pas salué Mme la baillive ou Mme l'élue ; toujours est-il qu'il fallut s'expliquer. Ils n'avaient pas de papiers. Ils rirent de l'aventure. Vers 1820, vieux l'un et l'autre, mais arrivés à une notoriété glorieuse, s'étant revus, ils ne se rappelèrent pas sans plaisir, en dînant ensemble à la Salpêtrière, les moindres incidents de ce voyage, un petit verre de vin d'Arbois, qu'il adorait, égayait le sobre Pinel.

L'année 1778 rappelle une date solennelle dans l'histoire de l'esprit humain. C'est l'année où Voltaire et Rousseau, ces deux grandes puissances du XVIIIe siècle, descendirent dans la tombe. Tous deux avaient eu et avaient encore des disciples fervents, Rousseau surtout, dont le génie maladif avait remué plus profondément les âmes. Les germes qu'ils avaient semés levaient déjà et la moisson était proche. C'est au milieu des troubles, ou plutôt de l'effervescence des esprits encore émus, que Pinel fit son entrée à Paris, sans bruit, sans équipage, impatient d'aller serrer la main de son ami Chaptal. Quel bonheur de se revoir ! On parla bien entendu, dès les premières entrevues, du philosophe de Genève, et il fut convenu qu'on irait visiter son tombeau à Ermenonville. Tout le monde se rendait dans l'île comme à un pèlerinage, jusqu'à la reine qui s'y montra. Que Pinel soit revenu d'Ermenonville vivement impressionné, il n'y a rien là qui doive surprendre. Le tableau qui s'y offrait aux regards était fait à souhait pour émouvoir. Mais qu'au sortir de cette excursion il ait été aussi bouleversé que l'a prétendu Pariset, nous oserions presque en douter. Si Pinel était sensible, la sensiblerie à la mode lui était inconnue. Il était vrai et naturel dans ses impressions.

Il se logea dans le quartier des Ecoles, autrement dit le quartier latin. Il avait retrouvé à Paris un de ses frères, Louis, plus

jeune que lui de six ans, et qui terminait ses études médicales. Les goûts de Pinel étaient simples, sa vie studieuse ; il était rangé, économe. Bien que ses ressources furent modestes, il avait une petite réserve. Malgré ses habitudes de travail, il profita des lettres de recommandation dont il s'était muni à son départ pour faire de nouvelles connaissances. Un membre de l'Académie des sciences, le géomètre Cousin, lui procura des leçons de mathématiques qui lui permirent de vivre en conservant son indépendance. Voici ce que Pinel écrivait à un autre de ses frères, alors au collège de l'Esquille, à Toulouse : « Quant à ma situation actuelle à Paris, elle est aussi agréable que je pouvais l'attendre ; comme les leçons de mathématiques sont beaucoup mieux payées ici qu'en province, je me procure une honnête aisance sans me déranger nullement de ce que mes études de médecine peuvent exiger ; je vis en mon particulier, en mangeant de temps en temps dans des maisons distinguées où je suis très bien accueilli. J'ai toute liberté d'assister aux cours publics, aux hôpitaux et aux bibliothèques ; je vais de temps en temps aux spectacles. Ainsi mon temps se passe dans un enchaînement de situations variées et agréables ; la culture des sciences et quelques amusements passagers le remplissent. Je jouis surtout de l'indépendance qui est conforme avec ma manière de penser. » Cette lettre renferme des appréciations curieuses ; Paris lui plaît, mail il prendrait cette ville en aversion s'il était obligé d'y exercer la médecine. « Je ne vois dans ceux qui exercent ici que bassesses et intrigues, et aucune de ces qualités qui méritent la considération et l'estime. » Ce qu'on sait des praticiens en vogue à cette époque ne justifie que trop le mot du comique : *invidia medicorum pessima*. Mais Pinel était sans besoins comme sans ambitions. « D'ailleurs, ajoute-t-il, quand je voudrais me fixer dans ce séjour, le défaut de fortune m'opposerait toujours un obstacle ; il faut ici nécessairement du luxe et de la dépense. Au surplus, il semblera peut-être à certaines personnes que je suis long à

prendre un parti ; mais on sait la fatalité attachée à la profession du médecin. Il faut nécessairement être d'un certain âge pour inspirer la confiance ; rien ne peut suppléer au nombre des années, à moins d'aller se fixer dans une petite ville. Dans ce cas là, on y est toujours à temps. Quoiqu'il en soit, je trouverai toujours le bonheur en moi-même, et les vues de fortune seront subordonnées au plaisir d'être utile. C'est dans ce but que je me cultive et que je réserve mon âge de maturité à rendre à la société les devoirs qu'elle exige de chacun de ses membres. » Voilà l'homme, il était né pour faire le bien, sans calculs. Il suivait dès lors le sentier peu fréquenté de la sagesse.

La correspondance connue de Pinel se borne malheureusement à un petit nombre de lettres dont la plupart ont été publiées pour la première fois en 1859, dans la *Gazette hebdomadaire de médecine*, par le docteur Casimir Pinel, un de ses neveux, réunies ensuite en une brochure par le même, avec une notice biographique et des notes intéressantes. On n'y trouve que des sentiments élevés et le souvenir constant de la famille et du lieu natal. Pendant la Révolution, tout ce qui se dit, tout ce qui se fait à Saint-Paul l'intéresse. Il était animé d'un sage patriotisme, d'un amour sincère du progrès, mais il avait horreur du sang et de ceux qui le versaient au nom de l'égalité et de la liberté. Ses lettres sur la mort de Louis XVI, dont il fut témoin, et sur les factieux qui organisèrent la Terreur, font le plus grand honneur à son courageux bon sens et à la fermeté de ses convictions sans fanatisme.

A peine installé à Paris, il reçoit une lettre du plus jeune de ses frères, qui lui propose cette question : « Si les progrès de la législation sont les mêmes que ceux des sciences et des arts. » Dès le 1er janvier 1779, Pinel lui répond, en examinant contradictoirement le sujet proposé. La donnée étant vague, la solution est peu précise ; il penche toutefois pour la négative. « Si l'on jette un coup d'œil sur les législations qui ont fleuri sur le globe, on verra que, dans l'institution de la société, chacune a précédé

la lumière des sciences et des arts qui suppose un peuple policé et amené par les circonstances et le cours des âges à cette autorité et à ce repos qui fait éclore le germe des lettres. » Et il s'élève à des considérations historiques et philosophiques appuyées de la plus haute érudition, exposant l'état de la législation, des sciences et des arts chez les diverses nations, dans l'antiquité et dans les temps modernes. En Europe, le Code législatif des Anglais est le seul qui lui paraisse devoir fixer l'attention ; c'est là que le droit de l'individu est le mieux combiné avec celui du prince. « On ne dira pas que les Anglais doivent leur législation à l'état florissant des sciences et des arts qu'elle a précédé de plusieurs siècles. Quand ces fiers insulaires se sont distingués par leur génie et leur talent, leur législation était tout ce qu'elle pouvait être. C'est le patriotisme qui les a maintenus dans leurs revers, qui leur a fait trouver des ressources ; c'est à l'ardeur avec laquelle ils cultivent la politique qu'ils doivent leurs institutions modernes, leur commerce, leur agriculture, et si la connaissance des sciences naturelles a donné lieu à des établissements sages et a contribué à les perfectionner, il faut convenir que le fonds même de leur législation est dû à toute autre cause. » Au contraire, en France, la législation est encore dans le chaos : « Qu'importe l'état florissant des sciences, le ton philosophique du siècle. Les intérêts de ceux qui gouvernent sont toujours séparés des vues sensibles et élevées de l'homme vraiment éclairé ; je le vois ici à Paris. Les philosophes vivent dans l'oubli et la retraite, ou s'ils paraissent quelquefois dans les cercles, ce n'est que parce qu'on a plaisir à s'entretenir avec eux ; du reste, leurs maximes sont opposées à celles des gens du monde ; ceux-ci les regardent comme des êtres bizarres, qui jouent leur rôle dans la société, mais ils sont écartés surtout du gouvernement et du cabinet des princes, qui n'aiment que les gens propres à les flatter et à étendre leur pouvoir. Il faut cependant convenir que la foule des écrits philosophiques qui paraissent, répandent la lumière sur certains objets, et opèrent

de temps en temps quelque révolution utile ; mais qu'est-ce, si on le compare avec le système entier de la législation. » Il ne se doutait pas, en écrivant ces lignes, du prochain cataclysme qui allait renverser l'ancien régime et faire place aux institutions nouvelles.

Philippe Pinel, après un séjour de quelques années à Paris, avait presque résolu d'aller se fixer en Amérique. La guerre de l'indépendance venait de finir ; l'enthousiasme en France durait encore. Mais quel motif avait-il de s'expatrier ? Rien de précis sur ce point. Peut-être ce projet naquit-il des conversations qu'il avait avec Franklin chez M[me] Helvétius. Le salon de M[me] Helvétius était depuis longtemps le rendez-vous de cette société d'Auteuil qui comptait des savants illustres tels que Lavoisier, Condorcet, Savary, Thouret, Cabanis, Roussel. Pinel y fut introduit par ces deux derniers, et séduit comme tous par la sagesse du « bonhomme Richard. » Un tel Américain ne pouvait que lui donner une idée favorable de l'Amérique. Il paraît qu'il balança longtemps, mais enfin, tout bien considéré, il renonça à émigrer. « Quelque avantageux que soit le projet d'aller en Amérique, écrivait-il à un de ses amis (1), cependant je crois maintenant que je resterai ici. » La fortune le touchait moins que la science, comme on le voit dans les lettres qu'il adressait à son frère de Toulouse, et à un de ses amis les plus chers, Desfontaines, alors chargé d'une mission botanique dans les Etats barbaresques. Le savant botaniste avait plus d'un rapport avec son ami le médecin : mêmes goûts studieux, même simplicité de mœurs. Pinel savait choisir ses amis.

La modeste aisance qu'il devait à ses leçons s'accrut encore des produits de sa plume. Bientôt de solides articles, insérés dans les recueils périodiques de médecine, le firent connaître avantageusement du public médical. Le *Journal de physique* en publia un assez grand nombre. En 1784, on lui confiait la di-

(1) Lettre du 27 novembre 1784, adressée au naturaliste Desfontaines, à Alger.

rection de la *Gazette de santé,* qu'il garda jusqu'en 1789. La fin du XVIIIe siècle vit naître beaucoup de recueils de propagande qui poursuivaient la tâche des encyclopédistes, en attendant la publication de l'*Encyclopédie méthodique.* Les mémoires et les prix de l'Académie royale de chirurgie et de la Société royale de médecine frayèrent la route à ces publications périodiques. Les journaux scientifiques les plus en vogue étaient alors le *Journal de médecine et de chirurgie,* de Roux, et le journal de Fourcroy, *la Médecine éclairée par les sciences physiques.*

Dans sa lettre à Desfontaines, Pinel qui, en envoyant à son ami un extrait de l'éloge académique de d'Alembert, lui avait déjà parlé du magnétisme animal, revient sur ce sujet, lequel tenait en éveil tous les esprits curieux. Le merveilleux passionnait les dernières générations d'un siècle qui fut encore plus sentimental que philosophique. « Le Gouvernement, dit-il, désire depuis longtemps que le public soit éclairé sur cette espèce de manie qui n'a eu de vogue que par le crédit de ses partisans. Enfin, je crois qu'on vient de lui porter le dernier coup en le mettant à la scène. Il vient de paraître aux Italiens une pièce intitulée *les Docteurs modernes,* dans laquelle Mesmer et Deslon, ces deux chefs de secte, sont joués avec une gaieté et une plaisanterie charmante. On éclate de rire dans cette pièce, et si vous étiez ici, vous y trouveriez un excellent antidote contre la mélancolie. Rien n'a paru consterner les Mesmériens autant que ce dernier coup ; mais, quoiqu'il en soit, il y a, parmi les dames, un zèle extrême pour cette nouvelle médecine, et comme il faut certains attouchements et un certain développement d'induction chez le médecin qui magnétise, elles trouvent tout cela très gentil. Moi-même, j'ai voulu être instruit du secret pour savoir à quoi m'en tenir, et j'ai fréquenté le baquet, et même magnétisé chez M. Deslon pendant environ deux mois. Cela a abouti à quelque petite aventure galante, et, quand la raison s'endort, j'ai un peu de penchant à prescrire aux dames la charmante manœuvre du magnétisme. Pour les hommes, je les repousse

tous durement, et je les envoie dans un magasin de pharmacie. Du reste, nous plaisanterons sur cette affaire quand vous reviendrez. »

On voit qu'au besoin Pinel savait badiner et rire, « passer du grave au doux, du plaisant au sévère. » Il n'oubliait pas les succès du célèbre docteur Pomme, dont la grande réputation se fit par les femmes, bien qu'il traitât parfois leurs vapeurs avec beaucoup de dureté. Les nerfs jouèrent un rôle considérable au XVIIIe siècle. L'article de Fouquet, dans le Dictionnaire encyclopédique de d'Alembert et Diderot, et le traité spécial de Tissot sur les maladies nerveuses (1), témoignent de l'état psychologique d'une époque qui vit successivement les folies de Saint-Médard, les utopies des Théosophes et les jongleries de Mesmer, en attendant les convulsions de la Terreur. Les circonstances de milieu préparaient excellemment Pinel, né observateur, à l'étude des maladies mentales, considérées comme des manifestations individuelles d'un état général, qui alla successivement, en passant par tous les degrés de l'aliénation, de la manie simple au délire furieux, puis à la démence.

Mais si Pinel se plaisait à railler Mesmer, son scepticisme n'allait point jusqu'à repousser sans discussion tous les faits relatifs au magnétisme animal. Il se réservait, suspendant son jugement sur certains faits qui lui semblaient présenter un caractère de merveilleux, propre à inspirer la défiance. Il écrira plus tard : « Je n'en suis pas moins disposé à suivre d'un œil curieux tous les résultats des recherches faites par M. de Puységur, et à profiter des lumières ultérieures qu'elles pourront répandre sur la médecine, et surtout sur l'aliénation mentale. Loin qu'on doive chercher à éviter le choc des opinions, on doit le regarder comme le moyen le plus sûr de conduire à la vérité et de faire disparaître l'erreur » (2).

(1) *Traité des nerfs et de leurs maladies*. Paris, 1782, 4 vol. in 12.
(2) *Nosographie philosophique*, 6e édit., 1818, t. III, p. 145.

Cet homme, qui aimait tant les anciens, ne rejeta pourtant jamais de parti pris une doctrine nouvelle ; partisan de la libre discussion, il avait foi dans l'avenir. Toutes les découvertes, tous les problèmes scientifiques l'intéressaient, même celui de la navigation aérienne. « Quant aux ballons, écrivait-il à Desfontaines, on n'a pas encore rempli le projet de passer le détroit de Calais ; mais, ces derniers jours, on vient d'en construire un aux Tuileries et de le faire partir à Calais pour profiter du premier vent favorable qui pourra le transporter sur les côtes d'Angleterre. C'est M. Pilâtre de Rozier qui doit le monter, et qui va recevoir des compliments des Anglais ou une épitaphe de ses compatriotes. » La dernière partie de la prédiction ne devait pas tarder à s'accomplir. La lettre à Desfontaines est datée du 27 novembre 1784 ; Pilâtre de Rozier périssait dans sa tentative, le 15 juin de l'année suivante.

Philosophe laborieux, Pinel était aussi un esprit pratique ; il ne philosophait qu'après avoir assuré sa vie. Sa position s'était sensiblement améliorée. « Le journal dont je suis chargé, écrit-il, m'assure une honnête existence, sans me mettre dans la dépendance de personne, mais cependant en me rendant aussi utile que je puis ; par là ma vie est partagée entre des occupations actives et l'étude du cabinet. Je jouis tour à tour du bruyant fracas de la capitale et des délices de la solitude, et d'une société très réservée d'amis choisis » (1). Quelques mois après, insistant sur ce point, il écrira encore : « Du reste, mes affaires vont très bien ici, et je puis me passer désormais de montrer les mathématiques. J'ai quelques maisons de finance dont je suis le médecin, et d'ailleurs je fais des traductions de livres anglais, ce qui me rapporte au-delà de ce qu'il me faut pour vivre très décemment. Dans ce moment ci, je suis à traduire les *Institutions de médecine pratique* du D[r] Cullen, et j'en retire mille livres. Je ne suis plus chez M. Villemont. J'ai

(1) Lettre à son frère Jean-Pierre, du 12 janvier 1784.

pris un appartement plus décent dans la rue des Maçons (1), hôtel des Quatre Nations, tout près de M. Savary. Ainsi je puis maintenant suivre mon goût sans que rien le contrarie, et, en général, je passe les matinées chez moi, et livré à l'étude ; mon goût me porte à avoir une pratique très circonscrite, à voir peu et à observer beaucoup. Je renoncerais à la médecine, s'il me fallait être sans cesse à trotter par les rues. Je travaille vivement à mon *Hygiène*... » Tout cela est charmant, et inspiré par cette bonhomie naïve qui s'accordait chez lui avec le sens exact des choses pratiques. L'observateur scrupuleux se révèle dans ce dédain des préoccupations de clientèle, qui ont fait la fortune, sinon la gloire, de tant de médecins célèbres de leur vivant. Pour Pinel, la médecine était moins un métier lucratif qu'une profession libérale, qui concilie la bienfaisance et la curiosité. Cette conviction décida de toute sa vie. Jamais carrière ne fut mieux remplie que celle de ce grand et savant homme. Il eut aussi le mérite d'initier son pays aux travaux des médecins de cette école d'Edimboug, qui a tant contribué aux progrès de la doctrine médicale, en associant à la médecine une philosophie simple et sévère, philosophie qui prouvait par l'exemple combien Sydenham, le premier des praticiens, était bien inspiré en se livrant à la direction du sage Locke, le plus illustre des médecins philosophes. Pinel appartenait à cette école, représentée en France par Condillac.

Le titre de docteur régent de la Faculté de médecine conférait certains privilèges. Des médecins illustres de la Faculté de Montpellier, tels que Bordeu, Astruc, Ferrein, avaient été obligés de se soumettre aux exigences d'une corporation jalouse de ses prérogatives, et impitoyable pour les étrangers. On connaît les démêlés de Théophrate Renaudot avec le spirituel et intolérant Guy Patin. L'esprit de la corporation était toujours le même. Le titre de docteur régent était indispensable aux médecins prati-

(1) Rue des Maçons-Sorbonne, aujourd'hui rue Champollion.

ciens. Pinel concourut trois fois pour l'obtenir. Vains efforts ! Une timidité invincible paralysait ses facultés. Ce n'est que peu à peu, avec beaucoup de peine, qu'il s'habitua à parler en public. Au troisième concours, en 1784, il se trouva avoir pour concurrent un ancien gendarme dont il avait écrit la thèse à Montpellier (le sujet choisi était celui-ci : *De l'équitation et de l'hygiène du cavalier*). Ce compétiteur, dont l'aplomb égalait l'ignorance, ne doutait de rien. C'était un Gascon, à la voix éclatante, au visage épanoui, Pinel bien que solidement constitué, ne payait pas de mine ; il était d'une taille au-dessous de la moyenne et l'autre était un géant. Les épreuves se faisaient en latin ,ce qui veut dire que si l'on s'entendait, on ne se comprenait guère. Aussi Pinel fut-il battu ; le gendarme eut la préférence du jury et fut acclamé sans hésitation. Pinel, tout en maudissant son échec, en plaisanta avec ses amis.

C'est ainsi que quelques années plus tard, dans un concours célèbre à la Faculté de Montpellier, pour la chaire de clinique médicale, l'illustre Fouquet disait à son compétiteur, l'emphatique Baumes, qui lui, du moins, ne manquait pas d'un certain mérite : « Monsieur, je cède à la puissance de vos poumons. »

Cependant Pinel ne perdait point de vue ses travaux de prédilection. « Je travaille vivement à mon hygiène », écrivait-il à à Desfontaines. Ce travail, dont l'auteur a publié de nombreux fragments dans la *Gazette de santé,* n'a jamais été livré à l'impression. L'hygiène prenait rang dans la médecine, où elle devait être définitivement introduite par Hallé, émule et successeur de Lorry. Remarquons que l'homme qui se préparait, par de solides études, à opérer dans la médecine une révolution mémorable, n'était alors rien officiellement.

Quelle simplicité de mœurs révèle sa lettre à Desfontaines ! Un appartement dans un hôtel meublé, quelques clients, le strict nécessaire, mais une indépendance absolue, un travail opiniâtre. Cette simplicité d'autrefois contraste avec nos mœurs républicaines actuelles ; il est vrai que la vie est devenue plus

difficile sous tous les rapports. La plupart des hommes qui préparaient la chute de l'ancien régime avaient en général le désir de bien faire plutôt que l'amour du bien-être.

Pinel était occupé, à cette époque, non seulement à traduire les *Institutions* de Cullen, mais aussi à rédiger un abrégé des *Transactions philosophiques* de la Société royale de Londres, antérieure à notre Académie des sciences. Trois volumes de cette importante collection lui avaient été confiés. C'est dans l'un d'eux qu'on trouve l'observation si curieuse d'un dormeur du nom de Samuel Clinton (1). Pinel fut sans doute frappé de l'étrangeté du fait. Nourri de la philosophie de Locke et de Condillac, le problème de la folie attira de bonne heure son attention. Son esprit était naturellement porté aux études psychologiques ; plus tard, il inclina même vers l'idéologie, sans aller toutefois aussi loin que Cabanis et Destutt de Tracy. Pour ceux-ci, en effet, le cerveau était le « moi », et les faits psychologiques ne différaient pas essentiellement des faits physiologiques. Les uns et les autres étaient le produit de l'organisme animal. Pinel, à propos de ces délicates questions, se tenait prudemment sur la réserve, le problème de l'âme ou du moi lui paraissant insoluble. Son scepticisme, dicté par la prudence, se rapproche assez de celui de Barthez, dont le vitalisme était une protestation, au nom du bon sens, contre les excès de la doctrine mystique de l'animisme. L'esprit d'observation le ramenait à l'intelligence exacte des phénomènes pathologiques.

En 1783, un ami de Pinel, dont il a rapporté l'histoire, était atteint d'un accès de manie dont les conséquences furent funestes. Il le voyait tous les jours. L'observation indique la méthode que l'auteur suivait dès lors. Il cherchait visiblement la vérité dans la réalité. De là une étude plus attentive de l'aliénation mentale et de ses diverses formes. Erudit comme il l'était,

(1) Relation d'un sommeil extraordinaire d'un homme qui vivait à Tinsbury, près de Bath (*Abrégé des Transactions philosophiques de la Société royale de Londres*, 6e partie, 1790, p. 256).

il se convainquit bien vite que les premiers observateurs, Hippocrate Celse, Arétée, Galien, Cælius Aurelianus, Alexandre de Tralles, étaient les auteurs qu'il devait relire et méditer de préférence. Les principes de ces maîtres de l'ancienne médecine, expression de la vérité, n'avaient rien perdu en traversant les siècles. Les nombreux essais qui avaient renoué la tradition, depuis Jean Wier, devaient aboutir à une théorie purement empirique, il est vrai, mais qu'il faut considérer comme le point de départ de toutes les doctrines médico-psychologiques qui se sont produites depuis Pinel.

Sur ces entrefaites, l'occasion se présenta pour lui de se livrer sur un théâtre moins restreint à l'étude de la folie ; il commença alors et fit pendant cinq années des observations sur la manie et sur l'application des remèdes moraux dans une pension d'aliénés, la maison de santé Belhomme. A partir de ce moment, des articles ou des mémoires sur la folie se succédèrent sans interruption dans les journaux où il écrivait. Nous en indiquerons plus loin les titres. Pinel avait trouvé sa voie.

Comme tous les travailleurs, il savait distribuer son temps, de manière à en avoir toujours assez pour se consacrer un peu à des distractions préférées, ou à des études de prédilection. C'est ainsi qu'il suivait certains cours au Jardin des plantes, et, en particulier, au Collège de France, celui de Delille, qui expliquait et commentait Virgile, en lisant les vers du poète latin avec un talent de diction incomparable. Dans une lettre à son plus jeune frère, à la date du 26 avril 1785, il lui rappelle que s'il l'a engagé autrefois à traduire quelques passages de l'Enéide, c'était uniquement afin de lui faire sentir les difficultés d'un pareil travail. Puis, examinant ses essais, il lui donne les plus sages conseils. Pour lui, il faut consulter longtemps ses forces avant de se laisser aller à sonder la pensée d'autrui. « Parce que l'abbé Desfontaines, dit-il, a fait des platitudes, il ne s'ensuit pas qu'il faille entreprendre une traduction de Virgile. » Puis il énumère les qualités d'un fidèle interprète.

En 1785, paraissait sur la réforme à opérer dans les hôpitaux un travail que Pinel dut lire avec intérêt. C'est le rapport de Colombier, intitulé : *Instructions sur la manière de gouverner les insensés et de travailler à leur guérison dans les asiles qui leur sont destinés* (1). « Des milliers d'insensés, dit Colombier, sont renfermés dans des maisons de fous, sans qu'on songe seulement à leur administrer le moindre remède ; le demi-insensé est confondu avec celui qui l'est tout à fait ; le furibond avec le fou tranquille ; les uns sont enchaînés, les autres libres dans leur prison. Enfin, à moins que la nature ne vienne à leur secours en les guérissant, le terme de leurs maux est celui de leurs jours, et, malheureusement, jusque là la maladie ne fait que s'accroître au lieu de diminuer. »

Pinel, on l'a vu, n'avait pas attendu la publication de ce rapport pour se livrer à l'étude de l'aliénation mentale et à la recherche du traitement le plus convenable de la folie. Mais si la réforme des hôpitaux avait été décrétée sur un rapport antérieur de Necker, le 22 avril 1781, ce n'est qu'après un autre rapport de Bailly (2) qu'il fut question, en 1787, d'en commencer l'exécution. Comme il arrive souvent, ces deux rapports ne sortirent pas des cartons du ministère. Il fallait une impulsion plus vigoureuse pour changer la face des choses. Il importe de dire toutefois que, même avant la Révolution, la grosse question de l'assistance des malades préoccupait les philanthropes et les savants. Le rapport célèbre de Tenon (3), dont l'esprit se trouve condensé dans le mémoire spécial de Cabanis sur les hôpitaux (4), est une preuve incontestable de la sollicitude qu'on

(1) Dans le *Journal de médecine*, 1785, vol. LXIV, p. 529, sans nom d'auteur; et Paris, 1785, in-4°.

(2) *Rapport des commissaires chargés de l'examen du projet d'un nouvel Hôtel-Dieu*, lu par Bailly, à l'Académie royale des Sciences, le 22 novembre 1786.

(3) *Mémoire sur les hôptiaux de Paris*, 1788, in-8°.

(4) *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics*, dans *Œuvres complètes de Cabanis*. Paris, 1823, t. II, p. 189. Chapitre VII intitulé : *Des maisons publiques et charitables de fous*, p. 275.

avait pour les malades traités dans ces établissements. Il est juste de remarquer aussi que la plupart des réformateurs de l'assistance publique obéissaient à des sentiments d'humanité tout à fait généreux, non mélangés de préoccupations administratives. Malgré ces essais, la première transformation du service des aliénés était réservée en définitive à Pinel.

En 1777, Pinel avait lu, à la Société royale de Montpellier, un mémoire relatif aux mouvements partiels des extrémités. « On doit avoir regret, dira-t-il plus tard à propos d'un autre mémoire lu, en 1785, à l'Académie des sciences, sur l'application des mathématiques au corps humain et sur le mécanisme des luxations en général, on doit avoir regret que l'application de la mécanique au corps humain n'ait pas participé dans ce siècle au mouvement général qui a porté si loin les autres sciences physico-mathématiques. Elle n'a fait presque aucun pas depuis Borelli jusqu'à nous, tandis que l'anatomie et la mécanique, prises séparément, ont été entièrement renouvelées. » Comme Pinel avait beaucoup de lumières en tout ce qui touchait à la médecine, il ne pouvait ignorer le grand succès qu'avaient eu les travaux de Hales sur la statique des plantes et des animaux, traduits successivement de l'anglais par un grand médecin (1) et un incomparable naturaliste (2), non plus que le retentissement des doctrines contraires de Boerhaave, de Frédéric Hoffmann et de Stahl dans l'Université de Montpellier, où l'illustre Boissier de Sauvages, versé dans les mathématiques, prépara, par ses savants mémoires sur des questions très ardues de physiologie, les recherches qui devaient aboutir à l'une des plus belles œuvres du mathématicien et physicien Barthez, le *Traité de la mécanique de l'homme et des animaux* (3).

(1) Boissier de Sauvages. *Statique des animaux*. Genève, 1744, in-4°.

(2) Buffon. *Statique des végétaux*. Paris, 1735.

(3) *Nouvelle mécanique des mouvements de l'homme et des animaux*. Carcassonne, 1798, in-4°. Une partie de cet ouvrage avait déjà été publié dans le *Journal des Savants* de 1783 à 1788.

Depuis Pitcairne, les Anglais, que Pinel connaissait bien, suivaient l'impulsion que les plus remarquables géomètres et physiciens de la Société royale de Londres avaient donnée à la médecine scientifique. Du reste, en France même, les doctes mémoires de Claude Perrault avaient ouvert la voie à cette physiologie philosophique qui, tout en se réclamant de Descartes et de Stahl, et avec tout le respect possible pour l'âme, travaillait à réduire toute la philosophie de la nature à un problème de mécanique. Buffon n'avait-il pas adopté la théorie cartésienne de l'automatisme ? Aussi, prévoyant les objections qu'on pourrait lui adresser, Pinel prend soin d'ajouter dans une note : « On ne doit pas craindre que je veuille renouveler les abus de ce qu'on appelle mécanisme en médecine. » Il est convaincu que c'est un système qu'il faut entièrement abandonner. Le fait est que Pinel se rapprochait beaucoup de Baglivi, qui accordait comme il pouvait les théories de la fibre motrice avec le plus pur naturisme et le culte d'Hippocrate. Malgré son amour de l'observation, Pinel conserva les habitudes de son esprit mathématique. C'est pour cela que Baglivi, en dépit de l'iatro-mécanisme de ses idées, lui plaisait tant, et qu'il en a donné une édition soignée, qui parut en 1788. Pourvu qu'on observât bien, pourvu que le médecin se considérât comme le serviteur et l'interprète de la nature, peu importait le raisonnement dont l'observation était le prétexte. Il est vrai que la théorie qui subordonne les faits les mieux observés à l'esprit de système, peut mener loin dans la pratique. Aussi l'empirique est-il généralement plus près de la nature et de la vérité que celui qui met sa raison à la place de la réalité. « Naturæ, non hominis voce, dit Baglivi, loquitur Hippocrates, medicorum Romulus cui nec ætas prisca vidit parem in re medica, nec videbit futura » (1).

Pinel, qui pensait, comme Baglivi, que le livre le plus ins-

(1) Baglivi. *Opera omnia*. Lyon, 1745, p. 2.

tructif en médecine est le malade lui-même, s'inclinait devant ces oracles renouvelés de Bacon. Mais, bien que mathématicien très distingué et peut-être pour cela même, il n'hésitait pas, à propos de ces théories, à citer ces graves paroles de d'Alembert : « On a voulu réduire en calcul jusqu'à l'art de guérir, et le corps humain, cette machine si compliquée, a été traité par nos médecins algébristes comme la machine la plus simple et la plus facile à décomposer. C'est une chose singulière de voir ces auteurs résoudre d'un trait de plume des problèmes d'hydraulique et de statique capables d'arrêter toute la vie les plus grands géomètres » (1). Ce fut le sens clinique de Pinel qui le préserva des excès d'une méthode qui a séduit beaucoup de médecins par son exactitude spécieuse et son apparente facilité. S'il ne s'en est pas entièrement préservé dans sa *Nosographie philosophique*, il a su la tenir à l'écart dans ses travaux sur la médecine mentale, où l'observation clinique pure ne laisse qu'une petite place à la théorie, malgré le faible de l'auteur pour les classifications et les nomenclatures.

Observateur philosophe, il chercha dans l'aliénation mentale les causes qui peuvent la déterminer. En 1787, il publiait dans son journal, la *Gazette de santé*, un article fort curieux sous ce titre : « *Les accès de mélancolie ne sont-ils pas toujours plus fréquents et plus à craindre durant les premiers mois de l'hiver ?* » et, en 1789, un autre ayant pour titre : « *Observations sur le régime moral qui est le plus propre à rétablir dans certains cas la raison égarée des maniaques.* » Les questions de pathogénie ne lui faisaient pas perdre de vue la thérapeutique qui est la fin de la médecine.

Plusieurs autres mémoires complétèrent la série de ces essais qu'on peut regarder comme le prélude de travaux beaucoup plus importants et assez nouveaux en France, où la pathologie mentale, peu familière à la généralité des médecins, ne reposait

(1) *Encyclopédie*. Discours préliminaire des éditeurs, t. I, p. 54.

point sur des faits cliniques bien observés. La plus grossière routine présidait au traitement inhumain des aliénés. L'un de ces travaux, intitulé : *Réflexions médicales sur l'état monastique,* parut en 1790 dans le *Journal gratuit de santé,* et un autre en 1791, dans le journal de Fourcroy, la *Médecine éclairée par les sciences physiques.* Ce dernier traitait de la mélancolie suicide.

En 1791, le 30 août, la Société royale de médecine, à la veille de disparaître, ainsi que l'Académie royale de chirurgie et la Faculté, proposait un prix sur la question suivante : *Indiquer les moyens les plus efficaces de traiter les malades dont l'esprit est aliéné avant l'âge de la vieillesse.* Pinel concourut. Si son mémoire fut mentionné dans la séance publique qui eut lieu l'année suivante, on ignore, faute de documents, s'il obtint un prix. On avait alors bien d'autres préoccupations. Le mémoire portait pour épigraphe ces paroles de Celse : *Gerere se pro cujusque natura necessarium.* » Thouret était membre de la Commission d'examen ; le mémoire de Pinel l'avait frappé. Il connaissait l'auteur, et, à quelque temps de là, il se rappela quelle était sa valeur dans une circonstance décisive. On était alors en 1792, en pleine tourmente révolutionnaire. Le 10 août venait de s'inscrire dans l'histoire en attendant les cinq terribles journées du mois de septembre. Pinel était libéral, mais c'était un libéral de 1789, et s'il adopta avec enthousiasme les principes politiques de la Constituante, on le vit répudier avec indignation et dégoût les excès qui se produisirent plus tard sous la Terreur. Une de ses lettres atteste la répulsion que lui inspiraient les factieux qui déshonoraient la République par leurs instincts pervers.

Officier municipal pendant quelque temps, il fut vite guéri de toute ambition administrative ; les régions plus sereines de la science convenaient mieux à sa nature. « Tu fais bien de parler avec horreur, écrivait-il à son frère le doctrinaire, devenu curé de Saint-Paul, des exécutions sanglantes qui ont eu lieu

à Paris le 21 septembre et les jours suivants, et je t'avoue n'avoir jamais éprouvé un sentiment de consternation pareil à celui que cette série d'évènements atroces a fait naître dans mon cœur et dans celui de tous les hommes honnêtes et éclairés. Si nous pouvions avoir un entretien ensemble, je t'indiquerais la suite des intrigues lâches qui ont pu les provoquer. Je t'avoue que je me félicite de n'avoir point été dans ce moment officier municipal ; sans faire ici parade de sentiments fermes et généreux, j'aurais fait tout au monde pour les empêcher, ou je me serais fait tuer moi-même, car je regarde comme une flétrissure éternelle pour ceux qui étaient à la tête de l'administration, cette violation déplorable de toutes les lois de la justice. Je t'avoue que depuis la première année de la Révolution, que j'ai été avec les autres électeurs de 1789, à la tête de la municipalité pendant plus d'un mois, j'ai été guéri de tout désir de me rejeter dans ce tourbillon, surtout dans un pays où l'homme audacieux et pervers parvient si facilement, avec de l'astuce et une politique adroite, à singer le vrai patriotisme et à s'élever à tout. Les élections de Paris pour la Convention nationale se sont passées au milieu des proscriptions et de la terreur, et je t'avoue que, quand on voit un Marat assis à côté de nos législateurs, on doit peu regretter de n'avoir point été porté sur la liste de la capitale. Au reste ce n'est pas par quelques membres qu'il faut juger la Convention nationale ; il parait, au contraire, que la grande majorité est saine et éclairée, puisqu'elle domine tous les orages qu'excitent les passions aigries... Les départements paraissent avoir été dirigés par l'amour du bien public dans le choix de leurs députés, et il faut convenir qu'on a élu en général des hommes connus par leurs lumières et leur patriotisme. Mais quelle tâche immense ont-ils à remplir, puisque, pour s'en acquitter dignement, il faudrait un caractère aussi grand que celui de Solon ou de Lycurgue, et des lumières encore plus étendues. J'ai assez de relations avec ceux qui marquent le plus dans l'Assemblée pour pouvoir te dire que, au milieu des débris

de l'ancien régime, il y a un très grand embarras à construire un édifice stable. Dans le gouvernement, comme dans toute chose, il est facile de renverser et de détruire, mais rien n'est plus difficile que de construire à nouveau avec solidité, surtout quand on a affaire à une nation mobile, variable et amie de la nouveauté. Pour moi, qui ai aussi bien étudié l'esprit des gouvernements de l'antiquité que la médecine, je t'assure que je suis un peu effrayé quand je songe à la désorganisation complète où nous nous trouvons et à la nécessité de rétablir un ordre fixe et irrévocable. Que de têtes dans la Convention qui n'en sentent même pas la difficulté. »

Le 7 juillet précédent, Pinel assistait à la séance de l'Assemblée législative où l'évêque métropolitain de Lyon, Lamourette, obtint un si brillant succès par le discours plein de sagesse et de modération qu'il y prononça. Tous les partis semblèrent un moment s'entendre. Accord bizarre et imprévu, mais de peu de durée, et que la journée du 10 août fit complètement oublier. La lettre de Pinel sur cette séance mémorable est d'autant plus curieuse qu'elle exprime admirablement l'état général des esprits. « Nous étions ici, comme ailleurs, écrivait-il à son frère Louis (1), dans de grandes perplexités, à cause de nos divisions intestines, autant que par les approches d'une guerre formidable, mais les hommes éclairés craignaient encore moins les suites de la guerre que nos dissensions, par la mésintellignece continuelle qui régnait entre le pouvoir exécutif et le législatif, et, de plus, par une diversité d'opinions sans fin, qui mettait continuellement aux prises les membres du corps législatif, ce qui donnait lieu à des factions sous le noms de Jacobins, de Feuillants, de Royalistes, etc., en sorte que les esprits faibles ne savaient plus à quoi s'en tenir ; d'ailleurs, quoique en général les amis de la Constitution, sous le nom de Société des Jacobins, fussent bien intentionnés, il s'y mêlait continuelle-

(1) Lettre du 7 juillet 1792.

ment des brouillons, qui faisaient mépriser les autorités constituées, et qui, par des déclamations outrées, portaient le peuple à la révolte ; et vous avez appris, sans doute, ce qui s'est passé le 20 juin, dans le château des Tuileries. Cette scène, quoiqu'en puissent dire les gens de parti, a pénétré de douleur tous ceux qui veulent le bien public ; car, si le représentant héréditaire de la nation n'est point respecté, il n'y a plus alors de gouvernement, plus de corps social, et il ne resterait plus qu'à s'entr'-égorger les uns les autres ; aussi cette nouvelle avait répandu la joie parmi les émigrés et les puissances ennemies de la France. Nous étions donc ici à Paris dans des transes très vives, surtout à l'approche de la Fédération, puisque le choc des factions pouvait devenir terrible, et qu'on ne pouvait point prévoir la fin du désordre.

Aujourd'hui, samedi 7 juillet, la scène change entièrement par la réunion de tous les esprits, et je vais te dire ce qui est arrivé à l'Assemblée nationale. M. Lamourette, évêque métropolitain de Lyon, est monté à la tribune, en sa qualité de député, et voici, en abrégé, le discours qu'il a tenu : — On vous a proposé, Messieurs, des mesures générales sur la sûreté de l'Etat, mais la véritable cause de nos maux est ici. Une partie de l'Assemblée accuse l'autre de vouloir renverser la Monarchie constitutionnelle en établissant une République ; celle-ci accuse à son tour la première de vouloir détruire l'égalité politique, en établissant les deux Chambres ; c'est là la source de divisions qui déchirent le royaume et qui causent tous nos malheurs. Voulez-vous anéantir les espérances funestes de nos ennemis ? Voulez-vous remporter une victoire éclatante et sur l'Autriche et sur Coblentz ? Réunissez-vous, déclarez, par un nouveau serment auguste et solennel, que vous détestez également tout ce qui pourrait porter atteinte à l'intégrité de la Constitution... Foudroyez à la fois et le système de la République et celui des deux Chambres, et que M. le Président indique un jour et une heure pour cette cérémonie touchante. — On a crié : à l'ins-

tant, à l'instant, et l'Assemblée tout entière se lève, les bras tendus vers le ciel, et prononce, d'une voix unanime, le serment proposé par l'évêque de Lyon.

Il faut avoir vu cette scène mémorable pour s'en faire une juste idée. Aussitôt l'Assemblée a rempli confusément l'enceinte de la salle, au milieu des acclamations du peuple et de ses propres membres, en bénissant cette heureuse réunion ; dès le soir même, les corps administratifs et judiciaires, la municipalité, les ministres, sont venus partager les sentiments profonds que l'Assemblée éprouvait, et la joie pure que cette séance doit inspirer aux bons citoyens... » On sait que l'évêque constitutionnel de Lyon paya de sa tête l'effort qu'il fit en vain pour conjurer le désordre menaçant.

Mais les affres de la Terreur ne suspendaient point les nécessités de la vie ; au commencement de cette année, Pinel s'était marié. Il connaissait depuis trois ans, dit-il, la jeune fille qu'il épousait. Elle était orpheline et d'un excellent caractère, âgée de 24 ans ; elle devait avoir plus tard une petite aisance. La solitude pesait à cet homme studieux ; il voulait dans son intérieur un autre lui-même qui eût sa confiance. A ce propos, il écrivait à son frère Louis, alors maire de Saint-Paul : « Etant obligé d'être servi par des étrangers, je suis dupé de mille manières, et je ne puis éviter cela qu'en épousant, comme je le fais, une personne économe et rangée ; d'ailleurs, une fois qu'on est parvenu à un certain âge, on sent le besoin du mariage pour retrouver les soins de l'amitié dans la personne avec laquelle on doit passer ses jours... Je prie mon père de m'envoyer de suite son consentement à peu près dans ces termes : je donne mon consentement pur et simple au mariage de mon fils aîné, Philippe Pinel, avec demoiselle Jeanne Vincent, fille légitime de feu Jean Vincent et de Françoise Gindre, habitants de Gevingey, département du Jura, entendant que ce mariage sera contracté suivant les formes civiles et ecclésiastiques. » Deux fils naquirent de cette union qui lui procura le

bonheur qu'il avait rêvé. Mme Pinel mourut vers 1812.

La médecine n'échappa point aux réformes de la Révolution. Jusqu'à l'organisation nouvelle de l'enseignement, en l'an III, la médecine et la chirurgie avaient été séparées. On n'ignore pas que, pendant des siècles, la chirurgie fut tenue en tutelle par la médecine, et que celle-ci, dont l'enseignement était tombé si bas, fut à son tour émancipée par la chirurgie. Le collège des chirurgiens de Saint-Côme se mit sur un pied d'égalité avec la Faculté, en faisant soutenir des thèses pour la maîtrise. Ce fut Louis qui donna l'exemple. La fusion des deux branches de l'art rencontra d'ardents adversaires parmi les chirurgiens. L'élégant Richerand fut un des plus acharnés. Les diplômes de médecin et de chirurgien étaient conférés à Paris par des corporations distinctes et rivales. Il paraît, écrit Pinel à son frère Jean-Pierre, le 18 novembre 1792 « que dans le nouvel état de choses, l'éducation du médecin et du chirurgien sera commune, et que cet état n'en deviendra que plus respectable, parce que l'on exigera plus de lumières. Il faut convenir que dans l'actuelle désorganisation de presque tous les états de la société, la profession de médecin est celle qui joue un des plus beaux rôles. »

Le 19 septembre 1790, la Société royale de médecine, consultée, avait adressé à l'Assemblée nationale, un projet d'organisation de la médecine en France, contenant en germe à peu près tous les progrès qui ont été réalisés depuis. Mais rien n'avait été fait officiellement pour réunir dans la pratique et dans l'enseignement les deux branches de l'art de guérir, et l'on attendra pour cela jusqu'au 14 frimaire de l'an III (4 décembre 1794). Pinel, lors de la création de l'Ecole de santé, fut nommé à la chaire de physique médicale et d'hygiène, conjointement avec Hallé, fondateur en France de l'enseignement de l'hygiène. En 1795, il succédait à Doublet dans celle de pathologie interne, qu'il occupa jusqu'en 1822, où une mesure de réaction intempestive le priva de son titre de professeur.

La *Nosographie philosophique* fut le fruit de cet enseignement ; mais c'est moins par cet ouvrage, qui fut classique pendant un quart de siècle, que par ses leçons et ses écrits sur la folie, que Pinel a illustré son nom. Son titre de « bienfaiteur des aliénés » est celui qui sauvera à tout jamais sa mémoire de l'oubli.

Pinel fut nommé médecin de Bicêtre par décret du 25 août 1793. Il n'est pas inutile de faire connaître ses impressions sur les évènements de son temps ; quelques-unes de ses lettres, écrites au plus fort de la Terreur, témoignent de ses sentiments ainsi que de son esprit judicieux. La lettre écrite à son frère Louis, le 21 janvier 1793, à l'occasion de la mort de Louis XVI, est datée de Paris. C'était le soir, il venait d'assister, comme garde national, à l'exécution de l'infortuné monarque. La narration est d'une simplicité touchante : « Je ne doute pas que la mort du roi ne soit racontée diversement, suivant l'esprit de parti, et qu'on ne défigure ce grand évènement soit dans les journaux, soit dans les bruits publics, de manière à défigurer la vérité ; comme je suis ici à la source, et que, éloigné par principe de tout esprit de parti, j'ai trop appris le peu de cas qu'il fallait faire de ce qu'on appelle *aura popularis*, je vais te raconter fidèlement ce qui est arrivé. C'est à mon grand regret que j'ai été obligé d'assister à l'exécution en armes, avec les autres citoyens de ma section, et je t'écris le cœur pénétré de douleur, et dans la stupeur d'une profonde consternation.

Louis, qui a paru entièrement résigné à la mort par des principes de religion, est sorti du Temple vers les 9 heures du matin, et il a été conduit au lieu du supplice dans la voiture du maire avec son confesseur et deux gendarmes, les portières fermées. Arrivé près de l'échafaud, il a regardé avec fermeté ce même échafaud, et dans l'instant le bourreau a procédé à la cérémonie d'usage, c'est-à-dire qu'il lui a coupé les cheveux qu'il a mis dans sa poche, et aussitôt Louis est monté sur l'échafaud ; le roulement d'un grand nombre de tambours qui se faisaient

entendre, et qui semblaient apostés pour empêcher le peuple de demander grâce, a été interrompu d'abord par un geste qu'il a fait lui-même, comme voulant parler au peuple assemblé ; mais à un autre signal qu'a donné l'adjudant du général de la Garde nationale, les tambours ont repris leur roulement, en sorte que la voix de Louis a été étouffée, et qu'on n'a pu entendre que quelques mots confus, comme : *je pardonne à mes ennemis*, etc. ; mais, en même temps, il a fait quelques pas autour de la fatale planche où il a été attaché, comme par un mouvement volontaire, ou plutôt par une horreur si naturelle à tout homme qui voit approcher sa fin dernière, ou bien par l'espoir que le peuple demanderait sa grâce, car quel est l'homme qui n'espère pas jusqu'aux derniers moments. L'adjudant du général a donné ordre au bourreau de faire son devoir, et, dans l'instant, Louis a été attaché à la fatale planche de ce qu'on appelle la guillotine, et la tête lui a été tranchée, sans qu'il ait eu presque le temps de souffrir, avantage qu'on doit du moins à cette machine meurtrière, qui porte le nom d'un médecin qui l'a inventée. Le bourreau a aussitôt retiré la tête du sac, où elle s'engage naturellement, et l'a montrée au peuple. Aussitôt qu'il a été exécuté, il s'est fait un changement subit dans un grand nombre de visages, c'est-à-dire que, d'une sombre consternation, on a passé rapidement aux cris de *Vive la nation*, du moins la cavalerie qui était présente à l'exécution, et qui a mis ses casques au bout de ses sabres. Quelques citoyens ont fait de même, mais un grand nombre s'est retiré le cœur navré de douleur, en venant répandre des larmes au sein de sa famille. Comme cette exécution ne pouvait se faire sans répandre du sang sur l'échafaud, plusieurs hommes se sont empressés d'y tremper, les uns l'extrémité de leur mouchoir, d'autres un morceau de papier, ou toute autre chose, pour conserver le souvenir de cet évènement mémorable, car il ne faut pas se livrer à des interprétations odieuses. Le corps a été transporté dans l'église Ste-Marguerite, après que des commissaires

de la municipalité, du département et du tribunal criminel ont eu dressé le procès-verbal de l'exécution. Son fils, le ci-devant Dauphin, par un trait de naïveté qui intéresse beaucoup en faveur de cet enfant, demandait avec instances, dans son dernier entretien avec son père, d'aller l'accompagner pour demander sa grâce au peuple.

Il me serait facile de m'étendre sur le jugement qu'a prononcé l'Assemblée nationale, et de faire valoir jusqu'à quel point la prévention et la haine ont éclaté. Je suis certainement loin d'être royaliste, et personne n'a une passion plus sincère que moi pour la prospérité de ma patrie ; mais je ne puis me dissimuler que la Convention nationale s'est chargée d'une responsabilité bien redoutable, et qu'en outre, elle a dépassé ses pouvoirs. Dans tous les gouvernements réguliers, le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif sont essentiellement distincts, ou bien il règne la plus effrayante tyrannie, car si le corps qui a le pouvoir de faire les lois a aussi celui de les appliquer suivant ses caprices et de les faire exécuter, quel est le citoyen dont la sûreté et la propriété ne sont pas menacées ? Le corps législatif avait sans doute le droit de créer un tribunal ou une commission pour le jugement du ci-devant roi, prévenu d'avoir favorisé l'entrée des troupes étrangères dans la France, encore ne pouvait-on le juger que d'après les lois de la Constitution, qui déclare dans deux cas la déchéance du roi. En supposant qu'on eût nommé une commission extraordinaire, c'était encore aux ministres, au Conseil exécutif provisoire, de nommer les membres de ce tribunal ; il aurait fallu établir un jury de jugement et un jury d'accusation, et observer, à la rigueur, toutes les formalités du Code pénal. Alors la Convention eut été à couvert, et ne se fût pas exposée au repentir trop tardif d'avoir commis la plus grande infraction aux lois éternelles de la justice. Dans le jugement du roi Charles Ier, tu sais bien que le Parlement d'Angleterre se garda bien de se charger de sa condamnation, et l'on eut recours à la formation d'un tribunal ; ce

sont là des règles que les moindres connaissances en politique rendent sensibles. La Convention nationale a passé par dessus toutes les formes, et l'on a vu l'exemple révoltant d'un d'Orl... qui vota contre son propre parent, et d'une foule de forcenés, prédicateurs éternels du massacre et d'une haine envenimée contre le roi Louis.

Si l'on se livre à des considérations politiques, on voit bien, d'un autre côté, dans quel abîme de maux peut nous plonger un jugement aussi illégal et aussi précipité, tandis qu'il paraît que la majorité de la nation aurait seulement voté pour la réclusion. Si tu connaissais comme moi, tous les ressorts perfides que les méchants font mouvoir pour entraîner dans le piège les députés sans expérience ; si tu pouvais, comme moi, te former une idée des astuces perfides, de l'audace impudente et effrénée avec lesquelles se montre le crime dans les temps de révolution et de trouble, en vérité, tu serais à jamais dégoûté de vouloir te mêler de politique. Tu sais que, dans les premiers temps de la Révolution, j'ai eu aussi cette ambition, mais ma vie, ainsi que celle de mes confrères, a été tellement en danger lors même que je ne demandais que la justice et le bien du peuple, j'ai conçu une si profonde erreur pour les clubs et les assemblées populaires, que je me suis, depuis cette époque, éloigné de tous les postes publics qui ne se rapportent point à ma profession de médecin... » Il fallait du courage pour écrire une lettre semblable à une pareille époque. Tout philosophe qu'il fût, Pinel n'était pas homme à s'incliner prudemment devant le fait accompli. Ses convictions républicaines n'allaient pas jusqu'à la maxime *jusque datum sceleri*. Nul sophisme ne vint fausser cette conscience droite, à une époque où les rhéteurs et les sophistes prenaient volontiers le masque de la sagesse. Encore une fois, les lettres de Pinel, en trop petit nombre, font honneur à son caractère. Né pour le bien, il ne se fit jamais le complice des méchants.

La réforme des hôpitaux, décrétée par le gouvernement, et

demandée si éloquemment à la tribune de l'Assemblée constituante par La Rochefoucauld, allait recevoir un commencement d'exécution à Bicêtre. Thouret et Cabanis, membres de la Commission et partisans déclarés des réformes, n'hésitèrent pas sur le choix du réformateur. Ils connaissaient Pinel, ils appréciaient son rare mérite et son caractère. Ils craignaient d'abord sa trop grande modestie ; mais, quand ils eurent parlé au nom du devoir, Pinel céda à leurs instances et se dévoua noblement à l'œuvre de rénovation. Nommé par décret du 25 août 1793, il entra en fonctions le 11 septembre comme médecin des infirmeries, dont dépendait le service des aliénés. Tout y était à refaire, comme dans l'ordre politique et social. Une réforme complète, radicale, était indispensable. Depuis plusieurs siècles, les aliénés étaient exactement traités comme les pires des malfaiteurs. Le traitement, livré à des serviteurs mercenaires, semblait défier la raison et l'humanité. Contre l'aliénation, qui est la pire des infortunes, on ne connaissait que la violence. Nul choix ne pouvait être plus heureux que celui de l'homme éclairé qui devait substituer l'humanité à la barbarie. Comme Cabanis, Pinel pensait que l'étude de la médecine élève l'âme, agrandit le domaine de l'intelligence et entretient les sentiments généreux des natures indépendantes. Ce philanthrope était doué d'une nature énergique. L'amour de la bienfaisance soutint son courage, et il sut déployer dans son entreprise la plus grande activité. Tout son temps, toutes ses forces, il va les consacrer désormais au soulagement des malheureux, après avoir étudié à fond leurs tristes infirmités. Voici comment il esquisse son programme de bienfaisance : « Il importe en médecine, comme dans toutes les autres sciences, de compter pour beaucoup un jugement sain, une sagacité naturelle, un esprit inventif dépouillé de tout autre privilège. Il faut peu s'informer si tel homme a fait certaines études d'usage, ou rempli certaines formalités, mais s'il a approfondi quelque partie de la science médicale, ou s'il a découvert quelque vérité utile. L'exercice de

la médecine, durant près de deux années dans l'hospice de Bicêtre, m'a fait vivement sentir la nécessité de réaliser ces vues pour faire faire quelques progrès à la doctrine de l'aliénation mentale. Les écrits des auteurs anciens et modernes sur cet objet, rapprochés de mes observations antérieures, ne pouvaient me faire sortir d'un certain cercle circonscrit ; et devais-je négliger ce que le spectacle des aliénés, pendant un grand nombre d'années, avait pu apprendre à un homme, M. Pussin, doué d'un sens droit, très appliqué à son devoir, et chargé de la surveillance des aliénés de l'hospice ? Le ton dogmatique du docteur fut dès lors abandonné ; des visites fréquentes, quelquefois pendant plusieurs heures du jour, m'aidèrent à me familiariser avec les écarts, les vociférations et les extravagances des maniaques les plus violents ; dès lors, j'eus des entretiens réitérés avec l'homme qui connaissait le mieux leur état antérieur et leurs idées délirantes ; attention extrême pour ménager toutes les prétentions de l'amour-propre ; questions variées et souvent répétées sur le même objet, lorsque les réponses étaient obscures ; point d'opposition de ma part à ce qu'il avançait de douteux ou de peu probable, mais renvoi tacite à un examen ultérieur pour l'éclaircir ou le ratifier ; notes journalières tenues sur les faits observés, etc. » (1).

On voit par cet extrait quelle était la bonne foi, la sincérité, la curiosité de cet observateur, qui ne craignait pas d'associer à ses investigations le savoir empirique d'un surveillant, dont l'expérience lui fut si utile et qui resta pour lui un auxiliaire dévoué.

Qu'était alors Bicêtre ? Un vaste pandémonium rempli de toutes les misères ; ici des voleurs, là des assassins. La chaîne en partait pour se rendre à Rochefort, à Toulon ou à Brest. Plus loin étaient les aliénés. Dans l'origine, cet hospice portait

(1) *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale*, 2e édit., 1809. Introduction, p. 29.

le nom de Grange aux Gueux (ou aux Queulx). Propriété vers 1284 du cardinal de Winchester (d'où par corruption Bicêtre), puis vers 1400 du duc de Berry, Bicêtre fut transformé sous Louis XIII en Commanderie de Saint-Louis. Il servit de retraite alors, jusqu'à la construction des Invalides, aux officiers et aux soldats estropiés. En 1660, il fut compris au nombre des dépendances de l'Hôpital général.

La première réforme à faire était l'abolition des chaînes ; car l'usage des chaînes de fer pour contenir un grand nombre d'aliénés était encore, dit Pinel, dans toute sa vigueur. Toutefois, pour cela, il fallait non seulement l'autorisation du Bureau central, mais encore l'assentiment de la Commune, soupçonneuse et jalouse de son autorité absolue. L'esprit de Marat y dominait toujours. La loi des suspects n'avait pas disparu. Les massacres de septembre conseillaient la prudence. Pinel, d'après le récit de son fils Scipion, « prend le parti de se rendre lui-même à la commune de Paris, et là, répétant ses plaintes avec une chaleur nouvelle, il exige la réforme d'un traitement si monstrueux. — Citoyen, lui dit un des membres de la Commune, j'irai demain à Bicêtre te faire une visite, mais malheur à toi si tu nous trompes, et si tu recèles les ennemis du peuple parmi tes insensés. — Le membre de la Commune qui parlait ainsi était Couthon. Le lendemain, il arriva à Bicêtre.

« Couthon est peut-être lui-même un spectacle aussi étrange que celui qu'il vient voir ; privé de l'usage de ses deux membres inférieurs, il semble une fraction humaine plantée sur un autre corps, et, du haut de sa difformité, laisse tomber, d'une voix molle et féminine, des sentences impitoyables, des sentences de mort, car la mort est la seule logique qui règne en ce moment. Couthon veut voir et interroger lui-même les fous les uns après les autres ; on le conduit dans un quartier, mais il ne recueille que des injures ou même de sanglantes apostrophes, et n'entend, au milieu de cris confus et de hurlements forcenés, que le bruit glacial des chaînes qui retentissent sur

des dalles dégoûtantes d'ordures et d'humidité. « Fatigué bientôt de la monotonie et de l'inutilité de ses recherches, Couthon se retourne vers Pinel : — Ah ça, citoyen, lui dit-il, es-tu fou toi-même, de vouloir déchaîner de pareils animaux ? — Citoyen, lui répond celui-ci, j'ai la conviction que ces aliénés ne sont si intraitables que parce qu'on les prive d'air et de liberté, et j'ose espérer beaucoup de moyens différents. — Eh bien ! fais-en ce que tu voudras, je te les abandonne ! Mais je crains bien que tu ne sois victime de ta présomption.

« Maître désormais de ses actions, Pinel commence dès le jour même son entreprise, dont il ne se dissimule pas les difficultés réelles, car il s'agit de rendre libres environ cinquante furieux, sans que cette mesure devienne nuisible ou dangereuse pour les autres aliénés paisibles. Il se décide à n'en déchaîner que douze, pour le premier essai ; la seule précaution qu'il croit devoir prendre, est de faire préparer un nombre égal de camisoles, de ces gilets en toile forte et à longues manches qui peuvent s'attacher derrière le dos de l'aliéné quand on veut le réduire à l'impuissance de mal faire.

« Le premier auquel Pinel s'adresse, est le plus ancien dans ce lieu de misère ; c'est un capitaine anglais, dont personne ne connaît l'histoire, et qui est là, enchaîné, depuis quarante ans, Il est regardé comme le plus terrible de tous les aliénés ; ses gardiens ne l'approchent qu'avec circonspection, depuis que, dans un accès de fureur, il a frappé, d'un coup de ses menottes, un des servants à la tête, et l'a tué sur le coup. Il est garrotté avec plus de rigueur encore que les autres ; cette rigueur et l'abandon complet auquel elle condamne ne font qu'exaspérer son caractère, naturellement furieux. Pinel entre seul dans sa loge, et l'aborde avec calme. — Capitaine, lui dit-il, si je vous faisais ôter vos fers, et si je vous donnais la liberté de vous promener dans la cour, me promettriez-vous d'être raisonnable et de ne faire de mal à personne. — Je te le promets, mais tu te moques de moi ; ils ont tous trop peur et toi aussi. — Non

certes, je n'ai pas peur, puisque j'ai six hommes pour me faire respecter s'il le faut. Mais croyez à ma parole, devenez confiant et docile ; je vous rendrai la liberté, si vous vous laissez mettre ce gilet de toile au lieu de ces chaînes si pesantes.

« Le capitaine se prête de bonne grâce à tout ce qu'on exige de lui, mais en haussant les épaules et sans articuler un mot. Après quelques minutes, ses fers sont complètement détachés, et l'on se retire en laissant la porte de sa loge ouverte. Plusieurs fois, il se lève sur son séant et retombe ; depuis si longtemps qu'il est assis, il a perdu l'usage de ses jambes ; enfin, au bout d'un quart d'heure, il parvient à se tenir en équilibre, et, du fond de sa loge obscure, il s'avance en chancelant vers la porte. Son premier mouvement est de regarder le ciel, et il s'écrie en extase : Que c'est beau ! Pendant toute la journée, il ne cesse de courir, de monter les escaliers, de les descendre, en disant toujours : Que c'est beau ! Le soir, il rentre de lui-même dans sa loge, dort paisible sur un lit meilleur qu'on a préparé, et, durant deux années qu'il passe encore à Bicêtre, il n'a plus d'accès de fureur, il se rend même utile dans la maison, en exerçant une certaine autorité sur les fous, qu'il régente à sa guise, et dont il s'établit comme le surveillant.

« Son voisin de captivité n'est pas moins à plaindre que lui ; c'est un ancien officier français, qui est aux fers depuis trente-six ans, et qui a été frappé jadis d'une de ces manies terribles dont on voit encore assez d'exemples fréquents de nos jours. Doué d'une intelligence faible et facile à fanatiser, il s'est imaginé, dans ses mystiques et sévères méditations, qu'il était destiné par Dieu au baptême du sang, c'est-à-dire à tuer sur terre les chrétiens, afin de leur épargner l'enfer, et de les envoyer directement jouir au céleste séjour des béatitudes réservées aux bienheureux. Sa burlesque idée a produit un crime atroce, et c'est par un de ses propres enfants, c'est en lui enfonçant un couteau dans le cœur, qu'il a préludé à l'exécution de sa mission homicide. Déclaré fou par le Parlement, et conduit à

Bicêtre, il a été pendant de longues années tourmenté de son délire frénétique. Enfin, le calme est revenu, mais sans la raison. Maintenant, il est muet et immobile, mais ce n'est plus qu'un spectre décharné, assis sur sa pierre. Ses membres sont toujours chargés des mêmes chaînes qu'on lui a mises autrefois et qu'il n'a plus la force de soulever ; on les lui a laissées, peut-être plus par habitude que par souvenir de son action cruelle. Pour lui, il n'y a plus d'espoir d'amélioration. Pinel le fait transporter dans un des lits de l'infirmerie. Les jambes de ce malheureux sont tellement raidies et contractées qu'il ne peut les étendre ; son agonie se prolonge encore quelques mois et il meurt sans s'être même aperçu de sa délivrance.

« Le troisième présente un singulier contraste ; c'est un homme dans la force de l'âge et dont les yeux sont étincelants ; il a la parole hautaine et les gestes dramatiques. Dans sa jeunesse, il a été homme de lettres. Doué alors d'une humeur facile et douce, et d'une brillante imagination, il faisait de beaux rêves d'amour et d'honneur qu'il traduisait en romans passionnés ; il écrivait sans cesse, et, pour se livrer avec plus d'ardeur à ses compositions favorites, il finit par s'enfermer dans sa chambre, où bien souvent il passait la journée sans prendre d'aliments et la nuit sans dormir. Pour l'achever, une passion malheureuse vint exalter encore ses idées ; il s'éprit des charmes d'une de ses voisines, bonne et honnête fille, comme elles le sont toutes d'abord, mais qui se fatigua bientôt du pauvre auteur ; elle lui fut infidèle et ne lui laissa même pas la consolation de pouvoir douter de son malheur. Aussi, pendant près d'une année, sa douleur fut amère et concentrée, puis un beau jour, il reconnut tout le ridicule de son désespoir, et passant d'un extrême à l'autre, il se livra avec emportement aux plaisirs et aux excès de tout genre ; ce fut au milieu d'une orgie que sa raison s'égara complètement, et que, conduit à Bicêtre, dans l'état de manie la plus extravagante, il fut jeté, il y a douze années, dans la loge où il agite encore avec violence les chaînes qui le retiennent.

« Ce malade étant plus turbulent que dangereux, et ne pouvant même pas comprendre le bien que l'on veut lui faire, il faut employer la force pour lui ôter ses chaînes. Dès qu'il se sent libre, il se met à courir circulairement dans la cour jusqu'à ce qu'il tombe épuisé. Son agitation dure encore quelques semaines, mais elle n'est plus violente comme autrefois ; les prévenances de Pinel et l'intérêt tout particulier qu'il porte à ce malade ont bientôt rétabli sa raison ; mais par malheur, il veut rentrer dans le monde si bouleversé alors, et se jette dans les factions politiques ; le 8 thermidor, sa tête tombe sur l'échafaud.

« Pinel vient d'entrer dans la quatrième loge ; c'est celle de Chevingé, dont la délivrance est peut-être un des faits les plus mémorables de cette journée. Chevingé était soldat aux gardes françaises et n'avait au service qu'un défaut, celui de l'ivrognerie ; mais, une fois que sa tête était montée par le vin, il devenait querelleur, violent et d'autant plus dangereux que sa force était prodigieuse. Ses excès, assez fréquents, le firent renvoyer de son corps, et il eut bientôt dissipé ses faibles ressources. Ensuite, la honte et la misère le plongèrent dans un tel découragement que son intelligence en fut altérée ; il crut, dans son délire, qu'il était devenu général, battit ceux qui ne voulaient pas reconnaître son grade et sa qualité, et c'est à la suite d'une lutte assez violente qu'il fut amené à Bicêtre, dans l'exaltation la plus furieuse.

« Il était garrotté depuis dix années et avec plus de soin encore que ses compagnons, parce que, souvent, il était parvenu à rompre ses fers par la seule force de ses mains. Une fois entre autres, qu'il s'était procuré ainsi quelques moments de liberté, il défia tous les gardiens réunis de le faire rentrer dans sa loge avant qu'il les eût tous fait passer sous sa jambe, et en effet, il exécuta cette inconcevable prouesse sur les huit hommes qui voulaient se rendre maîtres de lui. Depuis lors, sa force était passée en proverbe à Bicêtre.

« Déjà Pinel, en le visitant plusieurs fois, avait reconnu dans Chevingé, une excellente nature sous cette exaltation sans cesse irritée par un traitement trop cruel ; il lui avait promis d'améliorer bientôt son sort, et cette promesse seule l'avait rendu plus calme. Enfin, Pinel lui annonce qu'il n'aura plus de fers. — Et pour te prouver que j'ai confiance en toi, lui dit-il, et que je te regarde comme un homme fait pour le bien, tu vas m'aider à délivrer ces malheureux qui n'ont pas leur raison comme toi ; et si tu te conduis ainsi que j'ai lieu de l'espérer, je te prendrai à mon service et tu ne me quitteras plus.

« Jamais, dans une intelligence humaine, révolution ne fut plus subite ni plus complète ; les gardiens eux-mêmes sont saisis de respect et d'étonnement devant le spectacle que leur donne Chevingé ; à peine délivré, le voilà prévenant, attentif, et suivant de l'œil tous les mouvements de Pinel, pour exécuter ses ordres avec autant d'adresse que de promptitude ; le voilà qui fait entendre aux aliénés des paroles de raison et de bonté, lui qui, tout à l'heure, était encore à leur niveau, mais devant lesquels il se sent grandi de toute sa liberté.

« Cet homme que les chaînes ont dénaturé pendant les plus belles années, et qui, sans doute, aurait traîné sa vie entière dans cette longue agonie de lui-même, cet homme devient désormais un modèle de conduite et de reconnaissance ; plusieurs fois, en ces temps difficiles, il sauve la vie à Pinel... Pendant la disette, il part chaque matin de Bicêtre, et ne rentre qu'avec d'abondantes provisions... Toute sa vie, enfin, n'est que dévouement continuel envers son libérateur. Chevingé est plus qu'une grande leçon pour la science, c'est encore la conquête d'une honnête nature, et ce n'est pas sans émotion moi-même que je retrouve dans cette scène que je raconte, le nom d'un serviteur qui partagea plus tard les jeux de mon enfance, et qui est resté cher à mes souvenirs.

« Auprès de Chevingé, dans la loge voisine de la sienne, se trouvent trois malheureux soldats prussiens... Ils s'opposent

violemment à ce que leurs fers soient détachés. Quand ils sont libres, ils ne veulent pas sortir de leur prison, et restent dans leur position habituelle. Soit chagrin, soit défaut d'intelligence, ces malheureux étrangers semblent insensibles à la liberté dont ils peuvent jouir.

« Après eux vient un singulier personnage, un de ces hommes dont la manie est d'autant plus tenace qu'elle ne s'attache qu'à une seule idée, mais extravagante et pleine d'orgueil ; c'est un ancien ecclésiastique, qui se dit et se croit être le Christ. Son extérieur répond à toute la vanité de sa croyance ; il a le maintien grave et mesuré ; son sourire doux et sévère tout à la fois, repousse toute espèce de familiarité ; il n'y a pas jusqu'à l'arrangement de sa chevelure, longue et pendante de chaque côté, sur une figure d'expression, pâle, intelligente et résignée, qui ne lui donne une singulière ressemblance avec une belle tête du Maître dont il a pris la place. Si vous pensez le confondre avec cette apostrophe si naturelle : si tu es celui que tu prétends être, si tu es Dieu enfin, brise tes chaînes et fais-toi libre à l'instant ; — il vous répond avec une fierté modeste : — *Frustra tentabis Dominum tuum,* c'est en vain que tu tenteras ton Seigneur. — C'est le sublime de l'arrogance humaine en délire. La vie de cet homme est un roman tout entier, dans lequel l'exaltation religieuse joue le premier rôle. Il a fait à pied le pèlerinage de Cologne et de Rome ; ensuite, il est parti pour l'Amérique et s'est aventuré au milieu des peuplades sauvages pour les convertir à la foi. Mais toutes ces courses et tous ces voyages, loin de le distraire, ont fait tourner son idée dominante en vraie manie ; et, à son retour en France, il s'est publiquement annoncé comme étant celui dont il venait au loin de répandre la parole. Arrêté par la police et conduit devant l'archevêque de Paris, il fut enfermé à Bicêtre, comme impie ou aliéné ; de lourdes chaînes lui furent mises aux pieds et aux mains, et depuis douze années il supporte avec une rare patience ce long martyre et les sarcasmes continuels auxquels

l'expose sa manie. Raisonner avec de pareils malades, c'est prêcher en vain à des êtres qui ne peuvent ni ne veulent comprendre, mais Pinel ne cherche pas à combattre son délire par d'inutiles paroles ; il le fait déchaîner en silence, et ordonne expressément que chacun imite sa réserve et n'adresse plus un seul mot à ce pauvre aliéné. Cette défense, qui est observée rigoureusement, produit sur cet homme si gonflé de lui-même, un effet bien plus sensible que les fers et le cachot ; il se sent humilié d'un abandonnement et d'un isolement si nouveau pour lui, au milieu de son entière liberté. Enfin, après de longues hésitations, on le voit, de son propre mouvement, venir se mêler à la société des autres malades ; dès ce jour, il revient à des idées plus justes et plus sensées, et, en moins d'une année, il est assez bien rétabli pour avouer lui-même toute l'absurdité de son délire et pouvoir sortir de Bicêtre » (1).

Tel est le récit fait par Scipion Pinel, d'après ses souvenirs de famille et les notes laissées par son père. Dans l'espace de quelques jours, cinquante-trois malades furent délivrés de leurs fers. « Les mêmes aliénés, remarque Pinel, qui, réduits aux chaînes pendant une longue suite d'années, étaient restés dans un état constant de fureur, se promenaient ensuite tranquillement avec un simple gilet de force et s'entretenaient avec tout le monde, tandis qu'auparavant on ne pouvait en approcher sans les plus grands dangers ; plus de cris tumultueux, plus de vociférations menaçantes ; leur état d'effervescence cessa par degrés » (2). Cette démonstration de l'efficacité du nouveau traitement était aussi claire que possible. Les faits triomphaient des préjugés. Mais l'erreur a la vie dure quand elle

(1) *Traité complet du régime sanitaire des aliénés*. Paris, 1836, pp. 56 à 63.
« Ce fait, dit Scipion Pinel, est célèbre dans les annales de la science ; mais ces curieux détails, dont j'ai pu trouver une partie dans les notes mêmes de mon père, devaient sortir enfin de l'oubli dans lequel ils sont restés si longtemps. »

(2) *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale*, 2e édit., 1809, préface, note de la première page.

s'appuie sur une longue tradition. Pinel eut le regret de ne pas voir la fin de cette coutume barbare et routinière de châtier les aliénés comme des criminels, avant de quitter Bicêtre pour la Salpêtrière, où il allait poursuivre la même réforme des vieux abus. Ce n'est en effet qu'un peu plus tard que les dernières chaînes furent enlevées des loges, en attendant que les loges fussent elles-mêmes plus sainement aménagées.

« Les aliénés, observe-t-il à ce propos, loin d'être des coupables qu'il faut punir, sont des malades dont l'état pénible mérite tous les égards dus à l'humanité souffrante, et dont on doit rechercher, par les moyens les plus simples, à rétablir la raison égarée » (1). C'était le raisonnement de Jean Wier sous une forme plus moderne. Le vulgaire conservait encore beaucoup de la superstition, qui assimilait les fous aux sorciers, aux possédés. Du reste, si les circonstances n'étaient plus les mêmes, bien des réminiscences du passé subsistaient sous un autre nom.

Si Pinel ne fut pas témoin à Bicêtre des massacres qui eurent lieu dans les prisons en septembre 1792, massacres à propos desquels il rapporte un fait mémorable qui trouvera sa place ailleurs, il assista en 1794 à l'enlèvement et à la destruction des objets du culte religieux. C'était dans l'après-midi ; les vieillards et les infirmes murmurèrent dans leurs salles ; on allait procéder dans celle des aliénés à la même brutale cérémonie. Quel effet cette mesure produirait-elle sur eux ? Pinel crut de son devoir de s'y opposer, en exprimant aux iconoclastes envoyés par l'autorité le désir formel que cette partie de leur tâche fut confiée au surveillant de l'hospice. Comme médecin, l'accomplissement des instructions reçues lui appartenait de droit. Ils se retirèrent. Bien que naturellement timide, Pinel était plein de courage et de sang-froid quand il fallait résister à la malveillance. Encore une fois, les circonstances politiques et sociales, au milieu desquelles il opérait sa réforme, grandissent singuliè-

(1) Même ouvrage, p. 202.

rement le réformateur. Malgré l'habileté de Pussin et les moyens auxquels il eut recours, certains mélancoliques furent consternés et irrités.

Plus d'une visite politique troubla d'ailleurs la tranquillité relative de Bicêtre pendant les deux années que Pinel y passa. « La Terreur, dit Dupuytren dans un article publié par le *Journal des Débats*, avait rempli cette maison de prêtres et d'émigrés rentrés. Pinel osa s'opposer à l'extradition d'un grand nombre d'entre eux, sous le prétexte qu'ils étaient atteints d'aliénation » (1). On insistait, son opposition redoubla. Cet homme si doux se montra de plus en plus énergique dans sa résistance. Il sauva ainsi, par sa fermeté, la vie à plusieurs personnes, parmi lesquelles Dupuytren cite, sans le nommer, un prélat assis, en 1826, sur un des principaux sièges épiscopaux de France.

La courageuse supercherie de Pinel est d'autant plus admirable que son humanité envers les suspects et les persécutés pouvait lui coûter la vie. L'idée seule de l'abolition des chaînes avait déjà inspiré des soupçons, comme si, sous une apparence d'humanité, se cachaient des intentions coupables. La conduite de Pinel dans cette dernière circonstance ne fit qu'accroître ces soupçons et augmenter les méfiances. Aussi un attroupement se forma-t-il un jour sur son passage, et il fut arrêté par des forcenés qui l'entraînèrent en criant : à la lanterne ! Sans l'aide de son domestique, un ancien soldat alerte et vigoureux qui les mit en fuite (c'était Chevingé), on ne sait pas ce qui aurait pu advenir. Ils se dispersèrent en proférant des menaces.

C'est vers ce temps qu'eut lieu la mort tragique de Condorcet. Décrété d'accusation et obligé de se cacher, Pinel et Boyer lui avaient procuré un asile dans une rue peu fréquentée, la rue Servandoni. Une maison meublée y était tenue par une dame Vernet, femme à l'esprit élevé et au cœur chaud. « L'homme

(1) *Journal des Débats* du 7 novembre 1826.

que vous me recommandez est-il honnête ? » fut la seule question qu'elle adressa aux deux amis de l'infortuné proscrit. « Alors qu'il vienne, vous me direz plus tard son nom. » Mais le bruit des coups de hache devenant de plus en plus formidable, suivant l'expression d'un historien (1), Condorcet, tremblant pour sa bienfaitrice, et poussé peut-être par un vague espoir, trompa la surveillance de Mme Vernet et s'enfuit. On sait comment il mourut. La philanthropie de Pinel embrassait toutes les infortunes. Il supportait le présent en faisant le bien et en travaillant.

C'est le 24 floréal an III de la République (13 mai 1795), qu'il prit possession de son service à la Salpêtrière. Pas plus que Bicêtre, la Salpêtrière n'était alors ce qu'elle est aujourd'hui, une véritable ville. Sur une partie de l'emplacement actuel de ce vaste hospice, s'élevait du vivant de Louis XIII un bâtiment qu'on appelait le Petit Arsenal, ou encore la Salpêtrière, à cause du salpêtre qu'on y fabriquait. Un édit de Louis XIV, de 1656, prescrivit d'y construire un hôpital général « pour le renfermement des pauvres mendiants de la ville et des faubourgs de Paris. » L'hôpital général, d'après un arrêt du Parlement, de 1660, doit être pourvu aussi « d'un lieu pour le renfermement des fous ou folles. » La munificence royale et des libéralités particulières contribuèrent peu à peu à l'agrandissement de l'édifice.

Peu de temps après son entrée en fonctions dans sa nouvelle résidence, le 15 juillet, Pinel écrivait les lignes suivantes à son frère Jean-Pierre, qui avait quitté la soutane pour se marier. « Je trouve toujours tous les agréments que je puis désirer à la Salpêtrière, et c'est une maison nationale infiniment plus tranquille et plus agréable à habiter que celle que je viens de quitter . » Et il ajoute, dans un post-scriptum : « J'oubliais de te dire que ma femme a donné le jour, il y a environ deux mois

(1) Louis Blanc. *Histoire de la Révolution française.*

et demi, à un petit républicain qui donne les plus heureuses espérances. C'est pour moi une source de jouissances les plus vives. » C'est de Scipion Pinel qu'il s'agit, l'auteur de la physiologie de l'*Homme aliéné* et d'autres importants travaux de médecine mentale. On voit que, sans se désintéresser aucunement des évènements qui se passaient sous ses yeux, ce sage ne perdait point sa sérénité d'esprit.

A propos du 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795), Pinel écrivait le surlendemain à son frère Jean-Pierre : « Je ne doute pas que ce qui s'est passé hier à Paris ne fasse beaucoup de bruit dans les départements, et, en effet, c'est une journée très désastreuse puisqu'elle a coûté la vie à beaucoup de monde. Voilà le fait sans rien défigurer, car tu sais que je suis éloigné de tout esprit de parti. Il y avait une grande fermentation dans certaines sections depuis la tenue des assemblées primaires, et trois ou quatre sections s'étaient déchaînées contre la Convention au sujet de la réélection forcée des deux tiers de cette assemblée. Décadi dernier était le terme fixé par les lois pour la dissolution des assemblées primaires ; et cependant les trois sections du *Théâtre Français*, de *Pelletier* et de la *Butte-des-Moulins* avaient déclaré que, pour conserver la liberté des opinions des électeurs, elles croyaient devoir se proroger ; les électeurs s'étant rassemblée le 11, ils furent cernés, et on les obligea à se séparer. Le lendemain, la fermentation fut au comble dans les sections ci-dessus, et la Convention prit sagement toutes les mesures de sûreté, c'est-à-dire qu'elle fit approcher les troupes de ligne qui étaient aux environs de Paris, et qu'elle fit mettre un appareil de défense dans toutes les avenues qui conduisaient aux Tuileries. Le 13 au soir, il y eut plusieurs provocations des sections insurgées contre les troupes ; on leur tira même des coups de fusil, de manière qu'il y eut quelques soldats tués. Alors on fit trois fois une proclamation aux citoyens tranquilles, de se retirer, surtout au poste du Pont-Neuf, qui était le plus menacé, ce qui ne produisit point d'effet ; en

sorte qu'il fallut en venir à quelques décharges de canons chargés à mitraille, ce qui balaya promptement la place, d'autant mieux que depuis longtemps les sections n'ont plus de canons. L'acharnement était si considérable que le lendemain 14 on a renouvelé l'attaque dans plusieurs postes avec une fureur qu'on ne peut concevoir, et c'est alors que l'action a été très meurtrière, surtout dans la rue Saint-Honoré : les troupes de ligne paraissaient calmes et invitaient les citoyens à être tranquilles, en déclarant que, s'ils ne cessaient point, on en viendrait aux dernières extrémités. Tout a été inutile, et il a fallu que le sort des armes en ait décidé. Il y a quelques bataillons de la Garde nationale qui ont cruellement souffert ; d'autant plus qu'ayant peu de munitions et point de canons, ils ont plusieurs fois foncé sur les troupes de ligne pour les leur enlever. Enfin, la fermeté qu'ont mise les chefs et le Comité de la Convention a triomphé, et le désarmement des sections mutinées a été aussitôt effectué. C'est en vérité, une chose déplorable que de malheureux citoyens, égarés et poussés par des insinuations perfides, se soient ainsi précipités dans la mêlée, sans discipline, sans chefs, sans presque aucunes munitions. »

On attribua sur le champ le mouvement insurrectionnel à des menées royalistes. Pinel ne parle, dans cette lettre, ni de Barras, ni de Bonaparte. « Si on laisse approcher l'insurrection royaliste, dira plus tard Edgar Quinet, c'est pour qu'elle ait l'odieux des premiers coups, et, en effet, ses tirailleurs s'étendent jusque sur le Carrousel. Mais aussitôt tout change ; la Convention se hérisse d'artillerie ; au centre du vaste carré qui la couvre est un homme de bronze, Napoléon Bonaparte... C'est là une figure qui ne ressemble en rien à celles qui se sont montrées jusqu'à ce jour dans la Révolution. Le citoyen fait place au militaire. »

Le 28 octobre, le Directoire succédait à la Convention. Le dernier acte d'énergie de la célèbre assemblée avait été le 13 vendémiaire.

Installé depuis le 24 floréal à la Salpêtrière, Pinel s'applique

à y introduire aussitôt les mêmes changements qu'à Bicêtre. Partout même désordre, même confusion, mêmes besoins urgents. Les femmes y étaient exactement traitées comme les hommes à Bicêtre. Là aussi il y avait des chaînes à faire tomber, des loges infectes à démolir, et tout le personnel des infirmières à remplacer. Cette dernière réforme donna beaucoup de peine à Pinel par suite de la faiblesse du Bureau central qui reculait devant une mesure aussi radicale. La lutte dura plusieurs années. Avec le Directoire, la Révolution commençait à s'arrêter ; on voulait la paix à tout prix. Le plaisir était devenu la loi de tous ; on était avide de fêtes, de tranquillité, de bien-être ; on eut fait au besoin bon marché de la liberté. Tout occupé qu'il fût de la grande réforme du traitement de la folie, l'observateur philanthrope ne perdait pas de vue l'état moral de la société contemporaine. Il devait naturellement étendre le champ de ses observations et se préoccuper des courants divers de l'opinion publique. C'est ainsi qu'il s'évertua à déterminer les causes occasionnelles des aliénations mentales, en appliquant à la folie la considération des choses du dehors tant recommandée par Hippocrate. « Quelle époque, écrivait-il, plus favorable que les orages d'une révolution, toujours propres à exalter au plus haut degré les passions humaines, ou plutôt à produire la misère sous toutes ses formes » (1). Telles étaient précisément les conditions morales au milieu desquelles il se trouvait, lorsqu'il composa, à Bicêtre, la première édition de son *Traité médico-philosophique sur la manie*. Mais c'est seulement à la Salpêtrière qu'il y mettra la dernière main, et qu'il en reverra nettement et avec réflexion les chapitres. Il n'est question, dans cette édition primitive, d'aucune observation concernant les femmes. Toutefois, professeur de pathologie interne à l'Ecole de médecine, les nécessités de l'enseignement lui firent entre-

(1) *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale*, 2e édit., 1809. Introduction, p. 30.

prendre et publier d'abord un autre ouvrage qui, dès son apparition, exerça une bien plus grande influence ; c'est de la *Nosographie philosophique* que nous voulons parler. La reconstitution de l'enseignement public ne pouvait aller sans la refonte des ouvrages didactiques. C'est au moment où les sciences auxiliaires ou collatérales prenaient leur essor qu'eut lieu la publication des livres nouveaux à l'usage des étudiants.

L'esprit de classification, né de l'esprit encyclopédique, dominait partout. L'autorité de Linné fut encore étendue par les œuvres magistrales de Sauvages et de Sagar. La zoologie et la botanique se renouvelaient par l'application des méthodes naturelles. La chimie nouvelle consistait essentiellement en une classification des corps d'après la composition de leurs éléments, à l'aide d'une nomenclature qui affectait les formules algébriques. Une réforme de l'anatomie descriptive fut tentée sur ce modèle par deux physiologistes célèbres, Chaussier et Dumas. Comment les pathologistes se seraient-ils abstenus lorsque la classification des tissus allait fonder l'anatomie générale ? Les élèves manquaient d'un livre élémentaire précis, et en rapport, comme classification, avec la méthode descriptive de l'histoire naturelle.

Celui que Pinel offrait au public satisfaisait aux besoins du temps, et, sans être parfait, il fut considéré en général comme l'expression d'un très grand progrès. L'auteur y proclamait la nécessité de tenir compte en nosologie de la structure et des fonctions des organes, en recherchant dans la distribution des tissus une base à la localisation des maladies. Aussi, sur l'avis motivé de l'Institut national, cet ouvrage fut-il proclamé par le Directoire exécutif, à la fête du 1er vendémiaire an VII, comme une des productions qui honoraient le plus l'esprit français et la science contemporaine. Il fut traduit immédiatement dans plusieurs langues. Pendant plus de vingt-cinq ans, il a été dans les mains de tous les étudiants et a servi à leur éducation. Le succès de cet ouvrage classique était dû en partie aux

tendances de l'auteur dont le sens clinique se montre à toutes les pages, moins par les questions d'étiologie que par l'exposé des symptômes ; de sorte que la méthode descriptive faisait de ce manuel de nosologie un véritable traité de séméiotique. C'est à ce dernier point de vue surtout que l'épithète *philosophique*, dont on a tant abusé depuis, n'était point de trop dans le titre. La sixième et dernière édition paraissait en 1818, deux ans après le manifeste révolutionnaire de Broussais. De la grande influence qu'exerça l'œuvre de Pinel, on a un témoignage précieux. « Le citoyen Pinel, écrit Bichat dans son *Traité des membranes*, établit un judicieux rapprochement entre les structures différentes et les différentes affections des membranes ; c'est en lisant son ouvrage que l'idée de celui-ci s'est présentée à moi » (1).

En 1809, lors de la création des prix décennaux, la *Nosographie philosophique*, arrivée à sa troisième édition, fut placée par le jury en première ligne sur la liste des récompenses. On lit en effet dans les rapports de l'Institut : « Dans l'impossibilité où s'est mis le jury de proposer l'ouvrage d'un de ses membres (les *Leçons d'anatomie comparée*, de Cuvier), il croit de son devoir de donner la préférence à la *Nosographie* de M. Pinel, en accordant des mentions honorables aux ouvrages de MM. Corvisart, Bichat, Portal et Alibert. L'année suivante, l'Institut revenant sur cette décision, accordait en définitive le prix à Cuvier.

Par une fatalité singulière, ces deux noms de Cuvier et de Pinel se rencontrent souvent ensemble dans l'histoire des sciences depuis la Révolution. Ces deux hommes qui n'avaient de commun que l'esprit de classification et différaient tant par le caractère, semblent courir même fortune. Après avoir disputé à Cuvier une chaire faite pour lui et un prix qui lui revenait, Pinel finit par le remplacer dans la section de zoologie à

(1) *Traité des membranes*, 3e édit., Paris, 1816, p. 29.

l'Académie des sciences, lorsque Cuvier fut élu secrétaire perpétuel de cette Compagnie. Enfin, ce fut Cuvier qui fit l'éloge académique de Pinel.

Revenons à la réforme qu'il accomplit à la Salpêtrière. Chaque service, comme à Bicêtre, portait le nom d'emploi ; voici en quelques mots l'impression que Pinel éprouva à la vue des loges : « Puis-je omettre de parler de ce qu'on appelle l'emploi des loges, où plus de six cents aliénées, entassées sans ordre et livrées à la rapacité et à l'inertie des subalternes, ne présentaient que l'image du désordre et de la confusion » (1). L'ordre y étant rétabli à la fin sous son impulsion puissante, il ajoute : « Ce sera maintenant à la médecine à compléter l'ouvrage et à recueillir non seulement les connaissances les plus précieuses sur les diverses espèces d'aliénation mentale, mais encore à rechercher toute l'étendue et les limites réciproques du traitement moral et physique » (2). On voit qu'avec un bon sens pratique supérieur, Pinel commença, à la Salpêtrière comme à Bicêtre, par rétablir l'ordre dans les services ; l'observation clinique ne pouvait venir qu'après ces mesures préliminaires.

Des nombreux matériaux réunis dans cette direction résultera plus tard la seconde édition du *Traité sur la manie*. « L'histoire que M. Pinel a tracée de tant d'infortunes, dira Cuvier à l'Institut, n'est pas seulement un livre de médecine, c'est un ouvrage capital de philosophie et même de morale » (3).

Pinel arriva tard à la renommée, mais alors il la conquit vite, grâce à ses deux ouvrages fondamentaux qui lui assurèrent un des premiers rangs parmi les maîtres du nouvel enseignement, presque tous savants de grande réputation. Cet observateur sagace, à la parole difficile, devint populaire dans les Ecoles à

(1) *La Médecine clinique*, Paris, an X (1802). Introduction, p. 37.
(2) *Ibid.*
(3) *Recueil des éloges historiques lus dans les séances publiques de l'Institut royal de France*, par Cuvier, t. III, p. 379.

force de se rendre utile. Les élèves affluaient à ses cours, soit à la Faculté de médecine, où il enseignait la pathologie interne, soit à l'hospice de la Salpêtrière, où sa clinique était des plus suivies. On le regarda bientôt, à cause de sa science universelle, comme un chef d'école des plus autorisés. Aux yeux de Broussais, Pinel personnifiait le vieux système traditionnel sur les ruines duquel il voulait bâtir l'édifice de la médecine physiologique, dont le règne a été éphémère. Pendant quinze ou vingt ans, ces deux noms illustres furent comme les deux termes d'une antithèse, l'un représentant la tradition, l'autre la révolution.

Si Pinel n'avait pas l'éloquence de son collègue Corvisart (sa diction était, en effet, saccadée, pénible), l'absence des qualités brillantes de l'orateur élégant étaient largement compensées par d'autres plus solides. Pénétré de la vérité d'une doctrine fondée sur l'observation personnelle et sur l'expérience des siècles, son grand savoir et sa familière bonhomie captivaient également l'attention de ses auditeurs. Il abondait en aperçus ingénieux, en traits piquants, en anecdotes curieuses, imprévues, qui frappaient l'esprit en le saisissant. Pinel était parvenu, sans la chercher, à la popularité parmi les étudiants. Et comme il l'avait conquise par les bons moyens, la jeunesse lui resta toujours fidèle. Quant aux disciples de Pinel, ils l'aimaient et le vénéraient comme un père. Lorsqu'il parlait, on était surpris, étonné. Méridional, il avait le geste expressif. Cependant, il ne surmonta jamais sa timidité naturelle. D'ailleurs, comme La Fontaine, ainsi que le remarque Esquirol, il était distrait, mais, comme lui aussi, il cachait sous un air de bonhomie la pénétration la plus vive et la même finesse d'observation. Souvent absorbé dans ses réflexions, il fallait l'en tirer pour avoir son avis. Lui seul, on l'a dit encore, méconnaissait son propre mérite, et ignorait toute l'étendue de sa réputation. Quoique très pratique, il ne connut point les deux passions qui tourmentent le plus les hommes, l'ambition et la cupidité. Il ne sacrifia jamais à la vanité.

A propos de sa timidité, qui lui a été si préjudiciable, ou si l'on veut, de sa modestie, Cuvier raconte que Lemonnier, premier médecin de Louis XVI, eut, à l'instigation de Desfontaines, leur ami commun, l'intention de le faire agréer parmi les médecins de la cour. Présenté aux filles de Louis XV, cette maudite timidité le rendit muet ; il n'ouvrit pas la bouche durant toute la durée de l'entretien. On prit de lui une fausse idée, et il n'obtint pas la place qu'on voulait lui donner. En fut-il bien fâché au fond ? Plus tard, sous un autre régime, un ministre puissant, juste appréciateur de son mérite, lui ayant annoncé qu'il était inscrit pour la place de premier médecin de l'empereur. « Non, non, lui répondit-il, je n'y entends rien ; cela revient à Corvisart. » Et ajoutons qu'il avait raison. Corvisart, par la tournure de son esprit, devait convenir beaucoup mieux à Napoléon.

Cependant, à quelque temps de là, il fut nommé médecin consultant de l'empereur ; il parut flatté de cette marque d'estime. Cet honneur ne lui imposait aucune tâche. Il écrivait à ce sujet : « Je viens de recevoir encore une marque de confiance du Gouvernement, et j'ai été nommé un des médecins consultants de l'empereur avant son départ pour l'Italie. Cette place est d'autant plus agréable pour moi qu'elle n'exige pas de service actif, et que les médecins consultants ne sont appelés que dans des circonstances très graves. » Il ajoute : « Il y a longtemps que mon ambition était remplie, à plus forte raison dans le moment actuel » (1). Pinel, et c'est ce qui expliquera sa pensée, avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 28 messidor an XII (17 juillet 1804) (2) ; un an plus tôt, l'Académie des sciences l'accueillait dans son sein. Cuvier ayant été élu secrétaire perpétuel, il succédait à ce dernier dans la section d'anatomie et de zoologie. Avec les connaissances encyclopédiques qu'il possédait, il eut pu être admis dans toutes les sections.

(1) Lettre du 4 floréal an XIII (23 avril 1805).

(2) Voir à l'appendice la formule du serment trouvée dans les papiers de Pinel.

Au commencement du siècle, Pinel, la fortune lui souriant de toutes parts, se donna le luxe d'une maison de campagne. Il s'y rendait régulièrement toutes les semaines, du samedi au lundi. C'était pour lui un temps de repos dont il jouissait avec bonheur, avec l'esprit d'un sage et non avec la vanité d'un parvenu. Ce séjour le ramenait à la solitude et à la méditation. Dans cette retraite, il n'avait pas à craindre les fâcheux ; une petite ferme était attenante à sa propriété, située dans un village du nom de Torfou, entre Etampes et Arpajon. Des fleurs et des plantes médicinales, qu'il cultivait lui-même, remplissaient son jardin ; la vie champêtre ainsi ordonnée lui plaisait naturellement en évoquant les souvenirs de sa jeunesse. Tout le monde le connaissait dans le pays qu'il parcourait en tous sens, les longues courses à travers la campagne étant un de ses plaisirs habituels. C'est dans l'intimité de la vie que se révélait son caractère. Comme il avait le cœur sur la main, il ne rebuta jamais personne. On savait que sa charité était inépuisable, et son extrême bonté dégénérant parfois en faiblesse, on en abusait à ses dépens. Ce sont là péchés véniels. Tout bienfaiteur est victime de ses instincts généreux.

Maire de Torfou pendant de longues années, il fit, comme administrateur de cette commune, et surtout comme médecin, tout le bien dont il était capable. Son nom y est resté vénéré. Esquirol, qui eut toujours pour son maître une très vive affection, allait le voir à Torfou aussi souvent qu'il le pouvait ; il s'y rencontrait parfois avec d'autres confrères plus jeunes que lui, Bricheteau, Rostan, Ferrus. Ces jours-là, le vin blanc d'Arbois revenait sur la table. Mais, si l'on en vantait le bouquet pour plaire à Pinel, on n'avait pas besoin d'en boire pour avoir de l'esprit et de la gaîté.

Ami de Daubenton, qu'il soigna à son lit de mort et dont il a raconté la maladie (1), Pinel se livra à Torfou, dans sa ferme,

(1) Dans la *Nosographie philosophique*, t. III, p. 58, dans la 4e édit., p. 60, dans la 6e. Voir à l'appendice l'apoplexie de Daubenton, telle qu'elle se trouve décrite dans les notes manuscrites de Pinel.

sur les conseils de ce naturaliste agronome, à l'élève des mérinos. C'était la mode. Il ne fut pas heureux dans ses essais. Soit distraction ou manque de soins, il perdit ou on lui vola tous ses moutons. L'épreuve n'était pas encourageante.

C'est dans une lettre du 3 messidor an X (22 juin 1802) que Pinel parle pour la première fois de Torfou. « J'ai acheté, écrit-il à un de ses frères, un domaine agréable et productif, où je vais me délasser par moments, et que j'augmente à mesure que l'occasion s'en présente. » Il avait payé Torfou 60000 fr. comptant. Le produit qu'il en retira ne fut jamais très considérable. Le temps qu'il passait dans cette propriété, en plein air, dans les champs, était, ainsi qu'il le dit lui-même « le meilleur moyen d'éloigner les infirmités de la vieillesse. »

Pinel, dans la vie ordinaire, avait l'esprit vif et la répartie prompte. Pariset raconte que l'astronome Lalande, son collègue à l'Institut, lui ayant promis un article dans le *Dictionnaire des athées*, dont il projetait une édition nouvelle, le médecin aliéniste lui répondit aussitôt qu'il ne l'oublierait pas non plus dans la seconde édition de son *Traité sur la manie*. C'était, en effet, un étrange maniaque que ce savant homme qui affectait partout son athéisme et se vantait de manger des araignées. Il ne s'attendait point à pareille réponse. Naturellement pacifique, Pinel souffrait patiemment la critique, sauf à profiter des remarques des censeurs de sa doctrine, quand il les trouvait justes. Broussais qui, dans son ardeur batailleuse, l'attaqua violemment, avait commencé par défendre sa théorie médicale, ainsi que le prouve sa thèse sur la fièvre hectique. Peut-être est-il opportun de rappeler que l'essentialité des fièvres eut pour premier adversaire le Dr Castel qui, ne voyant rien au-dessus des anciens, était opposé à toute idée de progrès. Castel avait de la verve, et il l'exerça plus tard contre l'auteur de l'*Examen des doctrines* (1). Comme tous les esprits solides et

(1) *Réfutation de la doctrine médicale de M. le docteur Broussais*, par Castel. Paris, 1824.

convaincus, Pinel comptait sur le temps, ce grand justicier. Bon humaniste, il savait, comme dit Horace, que la fortune a des retours imprévus. La plupart des progrès de la médecine, d'Asclépiade à Broussais, ne sont au vrai que des révolutions dont l'histoire est fort curieuse. L'essentiel est que les systèmes provisoires que leurs auteurs croient éternels, durent assez pour contribuer au progrès, lequel naît lentement des réformes utiles. Pinel a favorisé par ses travaux l'évolution de la médecine, parce qu'il s'est attaché à l'observation sévère des faits, qui est la source de cette sagesse qu'on appelle l'expérience des siècles. Sa thérapeutique était simple et rationnelle comme celle de Sydenham.

Le proverbe suivant lequel nul n'est prophète en son pays, n'est pas toujours exact. Pinel resta le grand homme du pays d'Albigeois, et en particulier de Saint-Paul-Cap-de-Joux. Aussi recevait-il visites et lettres de nombreux Méridionaux. Les uns sollicitaient une recommandation, d'autres faisaient appel à son bon cœur pour leur avancer quelque argent, ses compatriotes ne pouvant admettre que sa fortune fût inférieure à sa réputation. Le plus souvent il cédait, mais en cachette, « car, écrivait-il à un solliciteur de ses parents, ma femme, qui est très amie de l'ordre et de l'économie, et qui, en mon absence, a eu connaissance des demandes qui me sont faites, est peu portée à y déférer, et prêche pour ses enfants, en sorte que pour le maintien de la paix, il faut user de beaucoup de réserve. » Il annonçait néanmoins l'envoi d'une centaine d'écus « mais, ajoutait-il, qu'il n'en soit jamais question dans les lettres entre nous. » Cet homme, qui fit preuve de tant de calme et d'énergie aux jours sombres de la Terreur, redoutait les discussions conjugales.

Quoique fidèle aux principes de 1789, Pinel ne vit pas sans regret s'écrouler l'Empire, dont il n'avait pas eu à se plaindre. Comme il était patriote, les désordres qui suivirent ce changement de régime l'affligèrent profondément ; mais sage comme

un philosophe, il observait les convulsions de la société avec le calme et la curiosité d'un vieux praticien. Son âge avancé et des occupations absorbantes le préservaient de l'agitation générale. Il lui fut donné de constater encore une fois que les crises politiques et sociales favorisent étrangement l'éclosion de la folie. La Restauration commença par honorer le mérite et les services de l'ancien médecin consultant de l'empereur. En 1818, le duc d'Angoulême, visitant la Salpêtrière, lui remit, au nom du roi, la croix de l'ordre de Saint-Michel. Voici quelques lignes de Pinel sur cette décoration : « Je ne te parlerai pas de ce que vous avez pu apprendre par la voie des journaux de la nouvelle décoration de l'ordre de Saint-Michel que j'ai reçue, par ordre du roi, lors de la visite que S. A. R. le duc d'Angoulême a faite à l'hôpital de la Salpêtrière en dernier lieu. Ce témoignage de la bienveillance du prince n'a pu qu'être encourageant dans une époque où la nation reprend de plus en plus sa dignité. » Pinel fut flatté, comme on le voit, d'une distinction qui lui était conférée sur le théâtre même de sa gloire, dans cet hospice de la Salpêtrière qui n'avait jamais eu d'hôte plus illustre. Mais il paraît qu'on ne le considérait pas comme un fervent admirateur du nouveau régime, puisqu'il fut du nombre des professeurs révoqués, lors de la dissolution de l'Ecole de médecine, sous le ministère de Corbière. Certains se montrèrent vivement affectés de cette décision ; Pinel se contenta de dire : « Au moins l'enseignement est-il assuré ? » Son abnégation ne s'arrêta pas là. Comme on l'engageait à faire valoir ses droits à une pension de retraite : « Non, non, s'écria-t-il, c'est à mon collègue *** qu'il faut penser ; pour moi je n'ai besoin de rien. » Cependant il n'était pas riche, et il avait 78 ans.

Quoiqu'il prétendît que ses fréquents séjours à la campagne lui rendaient facile l'accomplissement de ses devoirs professionnels, il sentait les atteintes de la vieillesse. Il s'était remarié, le 16 novembre 1815, avec Marie-Madeleine-Françoise-Jacqueline de Lavallée, et la compagne de ses vieux jours se montra

digne du choix d'un pareil homme ; elle lui prodigua, sans discontinuer, les soins de la plus tendre affection. « Elle lui cacha, nous dit Casimir Pinel, leur position gênée, et fit tout au monde pour qu'il ne pût s'en apercevoir ; elle ne changea rien aux habitudes de son mari, se privant d'un autre côté pour pouvoir les satisfaire. » (1).

Philippe Pinel finit par ne plus guère quitter Torfou, et comme il était de notoriété publique qu'il avait eu plusieurs attaques d'apoplexie, certains de ses contemporains en ont conclu qu'il passa ses derniers jours dans un état de profond affaiblissement intellectuel. Son neveu Casimir s'élève contre cette opinion trop répandue. « Sans avoir, dit-il, toute l'activité et l'énergie de sa brillante intelligence d'autrefois, il avait conservé cependant l'intégrité de son jugement, la finesse de son esprit, l'appréciation des choses et le tact médical ; seulement il ne pouvait pas toujours rendre ses pensées comme il l'aurait voulu ; il avait la conscience de cette difficulté et des causes morbides qui l'occasionnaient. Aussi, lorsqu'il pouvait vaincre cet embarras de la parole, faisait-il connaître avec brièveté et netteté ce qu'il voulait dire. Il gardait ordinairement le silence, paraissait absorbé dans ses réflexions ou incapable d'attention, tandis qu'au contraire il ne perdait rien de ce qui se passait autour de lui. C'est ainsi que l'on était étonné parfois de l'à-propos et de la justesse de ses remarques laconiques, aphoristiques et pleines de sens. M. Ferrus m'a raconté plusieurs fois et m'a répété encore il y a quelques jours des faits dont il avait été témoin, et confirmant ce que je viens d'avancer. En voici un des plus remarquables. Un jour, pendant la dernière année de la vie de Pinel, on amène chez lui, à la campagne, une jeune fille qui venait de faire une chute et qui accusait une douleur très vive à la partie inférieure de l'un des avant-bras. Les médecins qui étaient présents, entre autres MM. Rostan, Ferrus et

(1) *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*, 1859, t. VI, p. 370.

Pinel fils, après avoir examiné attentivement cette enfant, déclaraient qu'ils ne trouvaient aucune lésion ; toutefois, comme les mouvements étaient très pénibles, et que la malade se plaignait de souffrir beaucoup, mon oncle, qui n'avait pas eu l'air de s'en occuper, s'approche et dit à ses confrères : — Cette fille est bien jeune, examinez donc la partie inférieure du radius, car il est probable qu'il y a un décollement de l'épiphyse. — Un nouvel examen, fait immédiatement, prouva la justesse du diagnostic que Pinel venait de porter » (1).

Le grand aliéniste fut surpris par la mort à la Salpêtrière, dans cet hospice où il avait passé une bonne partie de sa vie à servir la vérité avec désintéressement, et à faire le bien avec cette simplicité de cœur qui est propre aux grands philanthropes. « Mon père, écrivait Scipion à l'un de ses oncles, était revenu très bien portant de la campagne où il faisait sa résidence habituelle, le 15 octobre dernier ; il avait passé plusieurs jours à Paris dans un état de santé très satisfaisant, lorsqu'il fut pris tout à coup au milieu de la nuit d'un violent tremblement accompagné de tous les signes d'une congestion de sang vers la tête ; les premiers secours produisirent une amélioration très marquée, mais le lendemain nous reconnûmes tous les symptômes d'une fluxion de poitrine dont les progrès ne purent être arrêtés par tous les soins ni par les moyens les plus énergiques ; le troisième jour mon père succomba, le 25 octobre, à 6 heures du matin » (2). Dans une lettre écrite deux mois après, il donnait des détails sur les obsèques : « Si quelque chose peut consoler dans un pareil malheur, c'est de voir l'hommage que le public rend à la mémoire de celui qu'on pleure. Aussi je ne pourrais vous décrire l'empressement et l'affluence des personnes qui l'ont accompagné à sa dernière demeure. Incapable de voir ce qui se passait autour de moi, ce n'est que le lendemain

(1) *Loco citato*, p. 371.

(2) Lettre à son oncle Jean-Pierre, du 7 novembre 1826.

que j'ai su avec quelle piété, presque filiale, tous ses anciens élèves s'étaient disputé l'honneur de tenir un des coins du drap mortuaire, avec quel attendrissement tous ses amis s'étaient réunis pour lui donner cette dernière marque de leur attachement... Nos vieilles femmes de la Salpêtrière, même les plus infirmes, se sont fait un devoir, spontanément, et par le temps le plus affreux, de suivre jusqu'à sa tombe, pendant plus de deux heures de marche, celui qui, pendant trente-deux ans, fut leur consolateur et leur bienfaiteur. Cet hommage si simple est peut-être plus éloquent que tous les panégyriques » (1).

Une statue, sur l'initiative de la Société médico-psychologique, a été érigée à Philippe Pinel, sur la place de la Salpêtrière, le 13 juillet 1885 ; c'était un oubli qu'on réparait. Aucun lieu ne pouvait être mieux choisi pour consacrer, par un monument, la mémoire de sa science et de ses bienfaits. La cérémonie a été des plus touchantes et particulièrement honorable pour la médecine française qui, parmi ses gloires, n'en compte pas de plus pures.

Les deux portraits de Pinel, qui le représentent en pleine maturité et dans sa vieillesse, reproduisent les traits d'un homme non moins remarquable par ses facultés que par son inépuisable bonté. « Sa taille était petite, dit Dupuytren, sa constitution forte ; sa physionomie douce, vive, spirituelle et fortement empreinte des rides de l'âge, offrait quelque chose d'antique, et en le voyant, on eut imaginé voir un sage de la Grèce. »

(1) Au même, lettre du 20 janvier 1827.



CH GALLET SC

IMP D GARBET

Œuvre de Philippe Pinel

« La mort, dit Cabanis, est le juge suprême des renommées ; sa main fatale arrache le masque au charlatan, mais elle rend le grand homme plus grand encore, et pour ainsi dire plus sacré » (1). La gloire de Pinel lui a survécu, et plus d'un, même parmi les ignorants des choses médicales, connaît le nom du libérateur des aliénés. Quant à son œuvre purement scientifique, si le *Traité sur la manie* continue à être cité, et non sans éloges, dans les livres aujourd'hui classiques, combien peu, parmi ceux qui se piquent d'érudition, ont feuilleté la *Nosographie philosophique*. Pourtant cet ouvrage fut, dès son apparition, accueilli avec enthousiasme, et il a contribué à former plusieurs générations de médecins. Ainsi va la fortune des hommes et des livres, et toujours reste vraie la maxime formulée, il y a environ dix-huit siècles, par le grammairien poète Terentianus Maurus :

Pro captu lectoris habent sua fata libelli

Mais celui qui disparaît a parfois indiqué la route à ses successeurs, et l'œuvre d'aujourd'hui peut servir de jalon à celle de demain. Nous n'avons pas le droit d'ignorer les gestes de nos pères et de négliger la tradition qui seule nous relie au passé, cette tradition que d'autres s'étaient efforcés de briser, et que Philippe Pinel, soucieux de remonter aux sources pures de la médecine antique, prit à tâche de renouer.

Dubois d'Amiens a félicité Broussais « d'être venu saper

(1) *Coup d'œil sur les révolutions et sur la réforme de la médecine*. Paris, an XII (1804), p. 93. Dans les *Œuvres complètes de Cabanis*, Paris, 1823, t. I, p. 77.

dans leurs fondements l'autorité et la tradition, d'avoir tout soumis en médecine à l'examen individuel, au libre examen des observateurs » (1). Pour Broussais, le libre examen consistait à démolir l'édifice construit par ses prédécesseurs, Il prétendait faire table rase du passé et dater une ère nouvelle ; cependant son œuvre ne lui a guère survécu.

Pinel aimait les anciens. Il vénérait tout particulièrement celui que nos aïeux avaient coutume d'appeler le père de la médecine ou le divin vieillard, et il reprochait à nombre d'auteurs d'avoir « mis si souvent en oubli la pureté de goût d'Hippocrate, son éloignement pour toute théorie vaine, pour toute explication frivole, sa marche philosophique, si digne d'être suivie, si rarement prise pour modèle » (2). Mais cette vénération n'allait point jusqu'à l'idolâtrie, et il n'était pas homme à s'écrier, tel Lucrèce glorifiant Epicure :

> Nam si, ut ipsa petit majestas cognita rerum,
> Dicendum est. deus ille fuit, deus (3).

C'est ainsi qu'il écrit dans sa *Médecine clinique :* « Je voudrais que la juste admiration qu'on a pour les anciens ne dégénérât point en une sorte de superstition aveugle, et qu'on ne fût pas jusqu'à confondre les résultats directs de l'observation avec des opinions gratuites qui leur ont quelquefois échappé » (4).

Sachant, en toutes choses, garder un juste milieu, il n'avait point coutume d'accueillir une opinion, si séduisante fût-elle, sans réflexion ni examen ; toujours il observait, comparait et vérifiait. « J'admire les anciens, disait-il, mais sans fanatisme, et je n'aime pas à les croire sur parole ; je ne les admire jamais mieux que lorsque je vois le plus grand nombre de leurs observations confirmées par celles des autres auteurs, ou celles que

(1) *Eloges lus dans les séances publiques de l'Académie de médecine*, Paris 864, t. I, p. 106.

(2) *Nosographie philosophique*, 6ᵉ édit., 1818, t. I. Introduction, p 7.

(3) *De rerum naturâ*, liv. V, vers 7 et 8.

(4) *La Médecine clinique*, an X (1802), p. 384.

je fais moi-même en suivant leurs traces » (1). N'est-ce pas là ce que Dubois d'Amiens appelle « l'examen individuel, le libre examen des observateurs. » Pinel ne se croyait pas, comme Broussais, appelé à fonder une doctrine nouvelle ; il se considérait, plus simplement, comme l'héritier d'une tradition qui, transmise d'une génération à l'autre, se modifie et s'épure à l'épreuve du temps ; soucieux de contribuer à l'œuvre commune et de laisser à ses successeurs une doctrine agrandie, il travailla sans relâche jusqu'au jour où ses forces vinrent à le trahir. « Vouloir rester stationnaire, déclarait-il, c'est reculer » (2).

Dédaigneux des vaines discussions scholastiques, évitant avec soin le jargon pseudo-scientifique auquel se complaisaient tant de médecins, il s'efforça, sans prendre parti pour les solidistes, de combattre l'exagération de certaines théories humorales en honneur depuis des siècles. Il contribua à faire rejeter dans l'oubli l'étonnante pharmacopée qui était encore de mode. « C'est à Pinel, remarque Cuvier, qu'on doit principalement d'en avoir débarrassé nos écoles, et n'eût-il pas d'autre mérite, la science lui devrait déjà, pour ce seul service, une grande reconnaissance » (3).

C'est également Pinel qui, le premier, a conseillé l'étude des inflammations suivant les tissus qu'elles affectent, et l'auteur du *Traité des membranes* avoue que c'est en lisant la *Nosographie* qu'il conçut l'idée première de son ouvrage. « Une étincelle de son génie, dit Dupuytren, alluma celui de Bichat » (4).

Est-il beaucoup de médecins qui puissent s'enorgueillir

(1) *Dictionnaire des sciences médicales* en 60 volumes, t. V, 1813. Article *Classification*, p. 286.

(2) *Nosographie philosophique*, 6e édit., 1818. Méthode d'étudier en médecine, p. 94.

(3) *Recueil des éloges historiques lus dans les séances publiques de l'Institut royal de France*, par le baron Cuvier, t. III, p. 388.

(4) Article nécrologique sur Pinel, par Dupuytren. *Journal des Débats* du 7 novembre 1826.

d'avoir exercé une influence aussi grande et aussi féconde ? Pinel, en descendant dans la tombe, eut pu s'écrier, comme le poète latin :

Non omnis moriar.

Mais, s'il était plus vertueux qu'Horace, il avait aussi plus de modestie.

1. — **Pinel éducateur.**

Pour bien comprendre la doctrine de Pinel, il n'est peut-être pas sans intérêt de rechercher la façon dont furent dirigées ses études médicales, et de connaître comment il comprenait l'instruction des élèves. Nous avons vu qu'il débuta à Toulouse, et ce qu'il nous rapporte de cette période de sa vie ne donne pas une haute idée de ses professeurs et de leur enseignement. « Le recensement des connaissances autrefois acquises durant les trois années d'étude exigées au doctorat était facile. C'était quelques notions générales de pathologie ou de matière médicale ; certaines opinions gratuites, crues sur parole, et ce qu'on pouvait appeler jargon des écoles, débité avec le ton de la suffisance la plus présomptueuse » (1). Aussi, de telles études lui parurent-elles dignes d'être recommencées entièrement. Dès qu'il se trouva pourvu du titre de docteur, loin de s'en prévaloir, comme tant d'autres, pour régenter la santé de ses concitoyens et les droguer suivant l'usage, il se rendit à Montpellier. « Dès lors, assiduité constante aux leçons publiques de la Faculté, à la bibliothèque commune, aux visites journalières du médecin du grand hôpital ; pour faire des extraits des meilleurs auteurs anciens et modernes, prendre des notes par écrit au lit des malades, et à mesure que le goût se formait, tracer des histoires particulières du cours entier des maladies aiguës, tel fut le plan

(1) *Dictionnaire des sciences médicales* en 60 volumes. Article *Analyse appliquée à la médecine*, t. II, 1812, p. 26.

général poursuivi pendant quatre années, ayant soin d'éloigner tout ce qui tenait à des opinions conjecturales, ou d'en ajourner le jugement à un autre temps, suivant les principes du doute méthodique de Descartes » (1). La renommée des professeurs de la célèbre école continuait à y attirer la jeunesse avide de s'instruire. « Barthez donnait des leçons publiques sur la physiologie et la matière médicale... Venel, chimiste habile et profond, enseignait avec éclat la matière médicale ; l'exact et judicieux Lamure faisait admirer la netteté et la précision de ses idées dans des discussions académiques, et Charles Leroi, aussi partisan éclairé de la médecine hippocratique que physicien pénétrant, concourait également à la gloire de l'université » (2).

Après un séjour de quatre années à Montpellier, Pinel, s'étant assimilé les diverses connaissances que cette ville pouvait lui offrir, décida de se rendre à Paris. « Cette seconde partie de mes études préliminaires (1778 à 1789) a été dirigée avec la même constance et la même sévérité de goût, en cultivant successivement, dans les amphithéâtres, l'anatomie, la chimie, la zoologie, la botanique, comme une sorte d'appui nécessaire sur un sol mouvant. Je ne parle point des sciences exactes, parce qu'elles ont formé, dès ma jeunesse, la base de mon éducation, qu'elles ont fait en tout temps mes délices, et que je dois aux leçons que j'en ai données, mon indépendance et l'exécution du plan que j'avais formé pour mes études médicales... Fréquentation assidue des hôpitaux ; attention constante de tracer moi-même des histoires particulières des maladies aiguës, jour par jour, depuis leur invasion jusqu'à leur dernier terme, en notant avec soin les diverses périodes d'accroissement, d'état stationnaire et de déclin » (3).

Ce sont là des études d'encyclopédiste, et Pinel les poursuivit

(1) *Ibidem*, p. 27.

(2) *Nosographie philosophique*, 6e édit., 1818, t. I. Méthode d'étudier en médecine, p. 73.

(3) *Ibidem*, p. 27.

sa vie durant ; car, disait-il « quel est le degré d'instruction qui dispense de beaucoup apprendre et d'approcher de plus près de la vérité » (1). Jusqu'à l'époque de la Révolution, il se contenta de gagner l'argent indispensable à ses modestes besoins, et consacrant au travail ses instants de liberté, il suivit sans détours la route qu'il s'était tracée ; exemple rare de persévérance et de suite dans les idées. Certes, Pinel n'était point un arriviste, et il est permis de supposer que sa modestie et son horreur de toute intrigue l'eussent empêché de parvenir, s'il n'avait été servi par les circonstances et la consciente amitié de Cabanis et de Thouret. Tiré, pour ainsi dire malgré lui, de l'obscurité où il se plaisait tant, il entra dans la carrière, bien armé pour la lutte, et apte à rendre de grands services à la science et à l'humanité.

Le médecin de Bicêtre et de la Salpêtrière n'avait pas oublié ses débuts difficiles, dépourvus de toute direction, et il voulut faire profiter les élèves des fruits de sa longue expérience. Il engageait les débutants à se bien pénétrer tout d'abord des principes de la chimie, de la botanique, de la minéralogie et de la zoologie, et à ne s'adonner à la pathologie qu'après avoir acquis des connaissances exactes de la structure du corps humain. Dès lors, fréquentation assidue des hôpitaux. Ils devaient, au lit des malades, « préluder par les symptômes vus d'une manière isolée et indépendante de toute classification, pour éviter toute sorte de prévention, les approfondir suivant qu'ils sont propres à une fonction particulière ; ... comparer ceux qui sont analogues en les observant sur divers malades pour reconnaître leurs variétés, suivant les âges, les sexes, les saisons, la manière de vivre, apprendre à saisir les différences qu'ils peuvent offrir suivant le commencement, le plus haut degré et le déclin des maladies. Après avoir ainsi passé quelques mois à prendre des notes exactes des signes et des symptômes considérés d'une

(1) *Ibidem*, p. 30.

manière générale, on doit les étudier dans leurs rapports avec les caractères particuliers des maladies, et chercher à classer ces dernières par ordre de leur affinité, toujours en marchant avec la plus sage retenue, et en prenant pour guide un ouvrage classique sur l'histoire des maladies. Quand on aura ainsi, pendant quelque temps, fait une étude particulière des symptômes, on passera à leur ensemble, c'est-à-dire à la marche des maladies, en commençant surtout par les aiguës ; on étudiera leur premier temps, leur plus haut degré d'intensité, leur déclin et leur convalescence ; on aura soin de saisir aussi les circonstances d'une terminaison devenue funeste. On évitera toute confusion, en s'attachant à ne suivre en même temps qu'une même maladie, pour mieux l'approfondir et la voir dans divers individus sous ses formes variées. On aura soin d'étudier l'influence particulière que peuvent exercer sur la maladie les lieux, un air plus ou moins salubre, un régime plus ou moins adapté à l'état du malade, ses affections morales... Ce n'est guère qu'après s'être rendu familier avec les maladies simples ou bornées à un seul ordre de symptômes, qu'on doit passer à l'examen de celles qui sont compliquées, c'est-à-dire qui offrent dans une partie de leur cours ou dans leur cours tout entier deux ou trois ordres différents de symptômes. Il faut alors redoubler d'attention et de zèle pour éviter toute sorte d'illusion, et ne s'en rapporter qu'au témoignage des sens et non à de vaines spéculations » (1).

Lorsque les élèves possédaient leur séméiologie, Pinel les chargeait de prendre l'observation des malades entrants, en se conformant aux règles suivantes : « *a*) Décrire l'état actuel, en notant : 1° les symptômes qui frappent les sens ; 2° les douleurs qu'éprouve le malade ; 3° l'analyse successive de l'état des diverses fonctions. — *b*) Remonter ensuite à l'origine de la maladie, afin de comparer l'état actuel avec l'état antérieur. Pour cela on s'informera : 1° du caractère particulier de l'invasion ;

(1) *Nosographie philosophique*, 1818. Méthode d'étudier en médecine, p. 39.

2° des symptômes qui se sont manifestés depuis l'invasion ; 3° de l'époque de la manifestation des symptômes. — *c*) Rechercher les causes excitantes et prédisposantes ; on les trouvera : 1° dans la profession, la manière de vivre du malade ; 2° dans les accidents antérieurs à la maladie présente, dans l'état précédent de santé ; 3° quelquefois dans les maladies auxquelles ont été sujets les parents du malade. — *d*) Ces recherches doivent suffire pour faire connaître l'espèce de la maladie, à moins qu'elle ne soit pas encore assez développée. L'espèce déterminée fixe les principes généraux du traitement. — *e*) On a égard aux variétés qui sont relatives aux circonstances particulières dans lesquelles se trouve le malade ; pour cela on fera attention à l'âge, au sexe, au tempérament, à la constitution. On apprécie les changements que ces circonstances peuvent apporter dans les symptômes. Enfin, on détermine les modifications qu'il faut faire subir aux principes généraux de traitement, pour qu'il puisse convenir au cas présent » (1). L'observation, prise et rédigée, était, à la visite suivante, lue à haute voix au chevet du malade. « Je fixe pendant cette lecture, dit Pinel, l'attention des élèves sur les traits qu'on peut regarder comme spécifiques de la maladie, et dès lors j'assigne la place qu'elle doit occuper dans un ordre nosographique. Dans certains cas douteux, je discute le plus ou moins de valeur, ou le caractère équivoque de certains signes ; et quelquefois j'ajourne mon jugement jusqu'à ce que la maladie soit plus avancée dans ses périodes. Par cette méthode, la science des signes, si cultivée par les anciens et si souvent réduite en maximes générales, se trouve liée avec le caractère spécifique des maladies, et reste ainsi profondément gravée dans la mémoire » (2).

L'élève devait continuer ensuite, jour par jour, à prendre l'histoire de la maladie.

(1) *La Médecine clinique*, an X (1802), p. 5.
(2) *La Médecine clinique*. Introduction.

En toutes circonstances, Pinel exhortait les jeunes gens à procéder, par l'analyse, du simple au composé. « Il n'y a point, leur assurait-il, d'autre secret pour parvenir à des idées nettes et précises des maladies. »

Tels étaient les principes qu'il s'efforçait d'inculquer à ses élèves, telle était la voie qu'il leur indiquait comme la plus propre à les rapprocher de la vérité ; mais il était trop modeste pour prétendre poser des règles immuables ; il croyait au progrès et avait foi dans un avenir meilleur, persuadé que « les méthodes de l'enseignement en médecine, comme dans toutes les autres sciences, sont le fruit du temps et de l'expérience ; elles ont leur naissance et leurs accroissements successifs, et souvent ce qui peut être admis à une certaine époque ne peut l'être dans une autre, à cause du progrès des lumières et des connaissances successivement acquises soit dans la pathologie ou l'anatomie, soit dans d'autres sciences accessoires » (1).

Le même désir d'être utile, qui le guidait au lit du malade, inspirait ses leçons théoriques à l'Ecole de santé. « Là, dit un de ses élèves les plus fidèles et les plus aimés (2), une jeunesse nombreuse, pénétrée de la lecture de son ouvrage élémentaire et de son esprit de réforme, l'écoutait avec avidité, l'applaudissait avec enthousiasme » (3). Il manquait pourtant de ces dons naturels qui séduisent les masses, et jusqu'au jour où, ayant presque atteint la cinquantaine, il fut appelé à occuper la chaire de pathologie interne, il n'avait jamais parlé en public. Aussi s'exprimait-il avec une certaine difficulté. « Sa diction saccadée allait par jets et par bonds comme sa pensée ; et de même que dans ses écrits, il semblait, pour ainsi dire, jeter en moule des esquisses rapides, de même aussi ses phrases, dans le discours oral, jaillissaient d'une manière brusque et vive ;

(1) *Nosographie philosophique*, 6ᵉ édit., 1818, t. I. Introduction, p. 21.

(2) Bricheteau.

(3) Eloge de Pinel prononcé devant la Société médicale d'Emulation, dans la séance publique du 5 décembre 1827.

jamais personne ne parut plus ennemi des lieux communs et plus économe de mots » (1). Mais l'autorité de son nom, son savoir indiscuté, sa profonde conviction effaçaient aux yeux des élèves les imperfections de l'orateur, et il « attira la foule à ses cours tant qu'il fut dans l'âge de la vigueur et du talent » (2).

2. — Pinel nosographe.

Avant de résumer la *Nosographie*, nous croyons utile d'énumérer les principales classifications qui l'ont précédée, ainsi que les appréciations de Pinel.

« Il faut, disait Sydenham, réduire toutes les maladies à des espèces précises et déterminées, avec le même soin et la même exactitude que les botanistes ont fait dans leurs traités sur les plantes » (3).

Tel était aussi l'avis du successeur de Boerhaave à l'Ecole de Leyde, le savant Gaubius, qui pensait « que les médecins ne doivent pas désespérer de voir ranger un jour le nombre immense des maladies humaines, à l'exemple des écrivains de l'histoire naturelle, dans un ordre systématique, dégagé de toute hypothèse et d'esprit de secte, fondé sur la seule observation, et présentant les classes, les genres et les espèces, chacun avec ses caractères particuliers, constants et distincts » (4).

C'est en 1732 que parut la première classification établie dans un ordre semblable à celui des botanistes (5). Boissier de Sauvages mit trente et un ans à compléter son œuvre, qu'il présenta au public, en 1763, sous le nom de *Nosologie métho-*

(1) *Ibidem.*
(2) *Ibidem.*
(3) *Médecine pratique* de Sydenham. Traduction française par Jault. Montpellier, 1816, t. I. Préface, p. 121.
(4) *Institutiones pathologiæ medicinalis.* Leyde, 1758, p. 464.
(5) *Nouvelles classes des maladies* dans un ordre semblable à celui des botanistes, comprenant les genres et les espèces. Avignon, 1732, in-12.

dique (1). « Les jeunes médecins, disait-il, qui, après avoir fait les études ordinaires de leur profession, veulent s'adonner sérieusement à la pratique, se trouvent arrêtés à chaque pas, soit par la diversité des maladies, soit par les nouvelles faces sous lesquelles les symptômes se présentent, soit par la confusion des indications, soit enfin par la diversité des opinions des auteurs ; sans parler de mille autres sources d'embarras. Lorsque je me suis trouvé moi-même dans ces tristes circonstances, si je consultais mes collègues, ils ne manquaient pas de me renvoyer à une plus large expérience ; si je feuilletais mes auteurs, ils m'apprenaient une infinité de belles choses, mais qui n'avaient aucun rapport au point de vue de la difficulté. On sait qu'on trouve dans les auteurs tout ce qu'on n'y cherche pas, et qu'il suffit d'y chercher une chose pour ne la trouver nulle part » (2). C'est donc pour éviter aux étudiants les difficultés que lui-même avait éprouvées à ses débuts, que Boissier de Sauvages établit sa nomenclature, comprenant dix classes, quarante-quatre ordres et trois cent quinze genres. Je me bornerai à citer les classes qui se décomposent de la manière suivante : vices, fièvres, maladies inflammatoires, spasmes, essoufflements, faiblesses, douleurs, démences, flux, cachexies. Voici ce qu'en pense Pinel : « Une première ébauche de Nosologie par Sauvages, publiée en 1731, ne pouvait offrir qu'un tableau très incomplet de toutes les maladies distribuées dans un ordre arbitraire. Mais elle fut reproduite trente années après avec toutes les ressources d'une érudition immense. Un goût sévère ne pouvait guère présider à une semblable compilation, où on avait également mis à contribution les auteurs anciens et modernes. C'était tour à tour des descriptions générales des maladies, des histoires individuelles très incomplètes, certains cas particuliers très équivoques. Les préliminaires de chaque classe

(1) *Nosologia methodica* sistens morborum classes, genera et species, juxta Sydenhami menten et botanicorum ordinem. Amsterdam, 1763, 5 vol. in 8°.
(2) *Nosologie méthodique*. Paris, 1770, t. I. Prolégomènes, p. 1.

furent ornées de brillantes hypothèses sur la physiologie ou la physique, et même de certaines applications importantes des mathématiques élémentaires ; car il fallait bien, à titre d'auteur, jeter dans l'admiration la foule immense des lecteurs nullement géomètres. Les plus faibles analogies servirent de prétexte à leur rapprochement, quoique les différences les plus saillantes dûssent les éloigner, et on plaça, par exemple, sur le même rang, sous le titre de *vices physiques*, ou *difformités*, les taches à la peau, les pustules, les phlegmons, les exostoses, les anévrismes, les hernies, etc., c'est-à-dire les maladies les plus disparates » (1).

Linné, qui avait donné de grands éloges à la première classification de Sauvages, la suivit jusqu'en 1763 ; il en publia alors une nouvelle (2), formée de onze classes, trente-sept ordres et trois cent vingt-cinq genres. Les classes se divisent en : maladies exanthématiques, critiques, phlogistiques, douloureuses, mentales, paralytiques, motrices, maladies de suppressions, d'évacuations, difformités, vices. Sur un grand nombre de points, cette classification se rapproche de celle du professeur de Montpellier.

L'année suivante, Vogel, médecin de Gœttingue, publiait ses *Definitiones generum morborum* (3), et répartissait les maladies en onze classes, savoir : les fièvres, les flux, les épischèses (suppression des excrétions), les douleurs, les spasmes, les adynamies, les hyperesthésies, les cachexies, les paranoïas, les vices, les difformités. Ces classes comprenaient cinq cent soixante genres. « Il y a, remarque Pinel, entre la Nosographie de Vogel et les deux précédentes, des différences assez marquées, mais qui ont été peu avantageuses au progrès de l'art. On se demande pourquoi l'auteur a supprimé, dans sa classification, des ordres

(1) *Dictionnaire des sciences médicales* en 60 volumes, t. V, 1813. Article *Classification*, p. 280.

(2) *Genera morborum*. Upsal, 1763, in-8°.

(3) *Definitiones generum morborum*. Gœttingue, 1764, in-8°.

qu'il a été obligé d'admettre tacitement, et d'indiquer, par des numéros, dans plusieurs de ses classes ; pourquoi il a mis les inflammations au nombre des vices, et confondu ainsi avec une foule d'autres lésions la classe la plus distincte et la plus importante dans toutes les nosologies. Des trois nouvelles classes créées par Vogel, une seule (les adynamies), mérite d'être notée, et a été, dans la suite, regardée comme un ordre important par Cullen ; pour les deux autres (les épischèses, et les hyperestésies), l'une est insignifiante, et l'autre, sous un nom barbare, n'indique qu'une partie des affections nerveuses » (1).

La première classification de Sagar, médecin du cercle d'Iglau, en Moravie, parut en 1771, en une simple brochure ; une nouvelle édition, en un fort volume, lui succédait quelques années plus tard (2). Les 13 classes comprenaient : les vices, les plaies, les cachexies, les douleurs, les flux, les suppressions, les spasmes, les anhélations, les débilités, les exanthèmes, les phlegmasies, les fièvres, les vésanies. En outre 53 ordres et 354 genres. Cette classification « n'est qu'une copie de celle de Sauvages, à laquelle se trouvent ajoutées trois classes, les entamures, les exanthèmes et les suppressions ; de ces classes, l'une appartient à Linnaeus, et les deux autres ne sont que des ordres de Sauvages. L'auteur sépare, sans raison, les exanthèmes des phlegmasies, met au nombre des maladies les opérations chirurgicales, etc... Son ouvrage, au lieu de faire faire quelques pas à la nosographie, semble la reporter à plus de vingt ans en arrière » (3).

Linné, Vogel et Sagar n'ont donc fait en somme que reproduire, avec quelques modifications et transpositions, la classification de Sauvages. Cullen s'efforça de la simplifier. « Clas-

(1) *Dictionnaire des sciences médicales* en 60 volumes, t. XXXVI, 1819. Article *Nosographie*, p. 214.

(2) *Systema morborum symptomaticorum.* Secundum classes, ordines, genera e species. 1re édit., 1771 ; 2e édit., 1776 ; 3e édit., 1783.

(3) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. XXXVI, p. 218.

sium institutionem primo a Sauvagio datam, Linnaeus, Vogelius et Sagarus, in omnibus fere, secuti sunt. Cum vero ex eorum classibus plures sint, uti Vitiorum, Anhelationum, Dolorum et Fluxuum, neque naturales, nec quovis modo idoneae, ejusmodi institutionem sequi non potui. Aliam itaque simpliciorem et in universum, ut mihi videtur, aptiorem, hic protuli » (1). L'illustre professeur d'Edimbourg posait en principe que, pour connaître et distinguer les maladies, il fallait recourir à la seule observation, sans raisonnement aucun ; pour les prévenir, on devait étudier leurs causes éloignées, et pour les guérir, rechercher leurs causes prochaines. Sa classification ne comprend que quatre classes : les pyrexies, les névroses, les cachexies, les maladies locales ; plus vingt ordres et cent trente genres. Pinel déclare ce tableau supérieur aux précédents. « Les classes, les ordres et les genres s'y trouvent considérablement réduits et rapprochés d'une simplicité qui annonçait que les méthodes nosographiques commençaient à se perfectionner. Si, d'un côté, on regrette de voir confondre, dans une seule classe, les hémorrhagies, les phlegmasies avec les fièvres, de l'autre aussi trois ou quatre classes des précédents nosologistes se trouvent, avec raison, réunies dans une seule (les névroses) ; les flux ou affections catarrhales sont placés par Cullen dans la même classe que les phlegmasies, ce qui était un rapprochement à la fois heureux et vrai. Cullen doit donc être placé au nombre des médecins qui ont contribué à l'avancement de la médecine sous le rapport de la description et de la classification des maladies » (2).

C'est en 1769 que parut la première édition du *Synopsis nosologiæ methodicæ*. Cullen, en formulant sa doctrine, déclarait modestement qu'il savait son œuvre incomplète, et qu'il

(1) *Synopsis nosologiæ methodicæ*, auctore Gulielmo Cullen. Edimbourg, 1814. Note de la page 19.

(2) *Dictionnaire des sciences médicales* en 60 volumes. Article *Nosographie*, t. XXXVI, 1819, p. 215.

laissait à d'autres, plus savants, le soin d'établir, dans l'avenir, une division plus précise.

Parmi les classifications qui précédèrent la *Nosographie philosophique*, on peut encore citer celles de Macbride (1), Vitet (2), Darwin (3) et Selle (4). Macbride divise les maladies en générales, locales, sexuelles et infantiles. Quant à Vitet, voici ce qu'en pense Pinel : « Que dire d'une classification nosologique, où les inflammations sont énumérées par cavités splanchniques, tandis que Sauvages les avait déjà divisées en membraneuses, en parenchymateuses et en cutanées ; où le panaris est à côté du cancer, le vomissement auprès des ulcères ; où l'accouchement, considéré comme une maladie, se trouve placé dans le même genre que l'alopécie ; où, enfin, le vol, la bassesse, la méchanceté, le déplaisir, la crainte, l'orgueil, la vanité, etc., sont inscrits au nombre des affections maladives ? Ce sont véritablement des maladies de l'esprit et très souvent des maladies incurables, mais leur véritable place est plutôt dans les *Maximes* de La Rochefoucauld ou les *Caractères* de La Bruyère, que dans un ouvrage de pathologie » (5). Darwin, dont la classification paraît simple à première vue, semble au contraire, remarque Pinel, se jouer du lecteur si on l'examine plus attentivement. « Il donne l'explication la plus subtile de ce qu'il appelle fièvre inirritative, du défaut de nutrition des os, de la déviation de l'épine, de la phtisie, etc. Il rapproche le plus souvent ce qui doit être éloigné ou réciproquement ; et il place certains symptômes à côté des maladies les plus caractérisées, par exemple la

(1) *Introduction to the theory and practice of physic*. Londres, 1772, in-4° ; Dublin, 1776, in-8°, 2 vol. Traduction française par Petit-Radel, Paris, 1787, 2 vol. in 8°.

(2) *Matière médicale réformée*, etc. Lyon, 1770, in-4°.

(3) *Zoonomia or the laws of organic life*. Londres, 1794-1796, in 4°, 2 vol.; 3e édit., 1801, in-8°, 4 vol.

(4) *Rudimenta pyretologiæ methodicæ*. Berlin, 1773, in-8° ; 3e édit., 1789.

(5) *Dictionnaire des sciences médicales* en 60 volumes. Article *Nosographie*, 1819, t. XXXVI, p. 220.

dentition à côté du priapisme, la chute du rectum à côté des vers lombricaux, un sommeil interrompu, dans la même ligne que la syncope, etc. Mais que de vues ingénieuses, que d'élans rapides d'une imagination vive, sur les ressorts cachés de notre organisation, couvrent ces défauts et désarment la critique » (1). Selle s'efforça d'établir sa classification sur une base nouvelle, divisant les maladies en : inflammations putrides, bilieuses, pituiteuses, vermineuses, lactées, nerveuses, périodiques, obstructions, maladies goutteuses, rachitiques, scrofuleuses, cancéreuses, vénériennes, psoriques, scorbutiques, produites pai des venins organiques. La nosologie de Selle, dit Pinel, est « remarquable par la méthode de rapprochement des maladies aiguës par ordre de leurs affinités. Mais les matériaux qu'il met en usage, et qui ne sont qu'une pure compilation, laissent toujours subsister le vice des autres classifications en conservant les anciennes dénominations, et en faisant regarder comme synonymes des maladies très différentes » (2).

Telles sont les diverses classifications qui, au cours du XVIII[e] siècle, ont précédé la *Nosographie philosophique*. Cette œuvre est le fruit d'une longue expérience et d'un grand labeur ; Pinel, nous le répétons, n'eut pas la prétention de créer une doctrine nouvelle, mais de perfectionner celle de ses prédécesseurs. « Mon but, déclare-t-il, a été d'exprimer les résultats généraux des observations anciennes et modernes, et des miennes propres, pour pouvoir saisir ce qu'elles ont de commun ou de mieux constaté » (3). Il s'est efforcé d'introduire en médecine la méthode suivie « dans toutes les autres parties de l'histoire naturelle, c'est-à-dire, une exactitude sévère dans les descriptions, de la justesse et de l'uniformité dans les dénominations, une sage réserve pour s'élever à des vues générales sans donner de la réalité à des termes abstraits, une distribution simple, régu

(1) Même ouvrage. Article *Classification*, 1813, t. V, p. 281.
(2) Même ouvrage. Article *Analyse appliquée à la médecine*, 1812, t. II, p. 24.
(3) *Nosographie philosophique*, 6[e] édit., 1818. t. I. Introduction, p. XII.

lière, et fondée invariablement sur les rapports de structure ou les fonctions organiques des parties » (1).

Pinel, simple et modeste, ne songeait ni à la gloire, ni au jugement que porterait sur lui la postérité. S'il se décida à publier la *Nosographie*, ce fut uniquement pour donner aux étudiants un guide que lui-même n'avait pu trouver. L'ouvrage fut accueilli avec enthousiasme, et six éditions se succédèrent en l'espace de vingt ans. Un tel succès ne fut pas sans éveiller l'envie ; mais la plupart lui restèrent fidèles, et Rostan parle avec dédain de certains détracteurs qui « ne cessent d'accabler de leurs injures ce savant modeste, dont le seul tort est de les écraser du poids de sa supériorité » (2). L'attaque fut conduite par un de ses anciens élèves, homme d'une haute valeur et d'un immense orgueil, le fondateur de la doctrine dite physiologique, qu'il prétendait avoir établie sur des bases inébranlables ; cette doctrine, affirmait Broussais, avec son habituelle modestie « doit avoir prochainement sur la population une influence plus marquée que la découverte de la vaccine » (3). Pinel se contentait de sourire, tout en disant : « Je suis loin de vouloir discuter leurs opinions, et je laisse au temps et à l'expérience à les réduire à leur juste valeur » (4).

La première édition de la *Nosographie* parut au commencement de l'an VII de la République (1798). « Pour apprécier, dit Bricheteau, tout le mérite de ce livre fameux, pour juger, dans toute son étendue, l'influence qu'il a exercée sur la science médicale, et assister, en quelque sorte, à la révolution qu'il opéra dans les esprits, il faut se faire une idée du triste état de la médecine proprement dite à l'époque de sa publication. Le système et les brillantes théories de Boerhaave n'étaient plus ;

(1) Même ouvrage, p. 13.

(2) *Nouveau Journal de médecine*, 1820, t. 8, p. 308.

(3) *Examen des doctrines médicales*, 1821. Préface, p. 12.

(4) *Nosographie philosophique*, 6e édition, 1818, t. I. Méthode d'étudier en médecine, p. 120.

l'humorisme expirant se débattait contre la doctrine des spasmes, imaginée par Frédéric Hoffmann et adoptée par Cullen, mais cet humorisme était populaire et encore vivant dans la pratique ; les élèves en étaient encore imprégnés en entrant dans les écoles, et ne pouvaient plus s'en affranchir. L'enseignement public n'avait d'ailleurs pour base que des compilations obscures, écrites en latin ; les élèves, privés de livres élémentaires et de méthodes d'étudier, erraient sans guide, et réduits à prendre pour modèles quelques traditions de l'ancienne Faculté de Paris. Les jeunes initiés ne manquaient pas sans doute de bons livres pour étudier leur art à fond ; mais comme l'a dit un savant naturaliste, notre collègue (1), ils ne savaient où trouver le fil qui devait les diriger dans le labyrinthe des maladies. Pinel comprit les besoins et la nécessité du temps » (2).

Dans la *Nosographie*, les maladies sont réparties en cinq classes : 1° les fièvres ; 2° les phlegmasies ; 3° les hémorrhagies ; 4° les névroses ; 5° les maladies organiques.

Classe I. — *Fièvres.*

On a reproché à Pinel d'avoir considéré les fièvres dites primitives ou essentielles, comme des maladies isolées et sans lésions ; assertion combattue dès 1820, par conséquent de son vivant et avec son approbation, par son fils Scipion. « Il appartenait, remarque de Lens, au fils du célèbre chef de notre école moderne, de justifier son père des reproches non mérités que ne cessent de lui adresser certains novateurs, qui semblent ne pas mieux connaître ses ouvrages que les formes d'une polémique décente » (3). Scipion Pinel affirme que jamais son père n'a considéré les fièvres comme des maladies sans lésion,

(1) Geoffroy Saint-Hilaire.
(2) Eloge de Pinel par Bricheteau.
(3) *Revue médicale*, 1821, t. LXXI, p. 90.

et qu'il s'est toujours, au contraire, efforcé de les rapporter à un siège spécial. « C'est cette idée même, ajoute-t-il, cette inspiration physiologique de la localisation des maladies d'après le tissu affecté ; c'est cette grande pensée d'*anatomiser* toutes les maladies, si je puis m'exprimer ainsi, qui a présidé à l'exécution de la *Nosographie ;* c'est elle qui a présidé à la distinction et à la classification des fièvres » (1). Philippe Pinel a d'ailleurs déclaré, à diverses reprises, que, dans son ouvrage, il s'était efforcé, autant que possible, de fonder sa distribution « non sur des rapprochements arbitraires, mais sur la base immuable de la structure organique ou des fonctions des parties » (2).

S'il a donné à ces fièvres l'appellation de primitives, c'est uniquement, déclare-t-il « pour ne point les confondre avec les fièvres secondaires à la suite d'un état de phlegmasie » (3). Il dit également qu'il faut bien se garder « d'attribuer de la réalité à la fièvre en général, de la considérer comme existante par elle-même » (4). S'il a réuni ces diverses fièvres pour en constituer une classe, c'est qu'il les considère comme offrant des analogies propres à les faire distinguer des autres maladies aiguës. « Certaines n'ont-elles point une conformité générale dans leurs causes occasionnelles, leurs préludes et leur développement progressif ? N'affectent-elles point en particulier, chacune à leur manière, la circulation, la respiration, la digestion, les sécrétions, la sensibilité nerveuse, la motilité musculaire, en un mot toutes les fonctions organiques ? N'y remarque-t-on point des périodes successives d'accroissement, de plus haut degré, et enfin de convalescence graduée lorsque leur terminaison est favorable ? Ne sont-elles point, en général, soumises aux solu-

(1) *Considérations sur les maladies dites fièvres essentielles.* Mémoire lu à la Société de Médecine, le 25 mai 1820; publié dans le *Nouveau Journal de médecine*, 1820, t. VIII, p. 88.

(2) *Nosographie philosophique*, 6e édit., 1818. t. I. Introduction, p. xxv.

(3) Même ouvrage, t. I, p. 329.

(4) Même ouvrage, 1re édit., an VII (1798), t. I. Introduction, p. xx.

tions critiques par les sueurs, les hémorrhagies, des déjections plus ou moins abondantes, des urines avec un sédiment particulier ? Enfin, si les efforts salutaires et les ressources de la nature viennent à manquer, les terminaisons contraires ne sont-elles point la mort ou bien un passage à l'état chronique, quelquefois une conversion de la fièvre en une autre maladie » (1).

Tandis que la plupart des auteurs, entre autres Sauvages et Cullen, s'étaient bornés à classer les fièvres d'après leur type, Pinel s'efforça de prendre pour base la localisation. Il les divise en angioténiques, méningo-gastriques, adémoméningées, adynamiques, ataxiques et adénonerveuses. Le premier ordre, remarque-t-il, « dénote une affection particulière du système vasculaire sanguin. Le second a pour objet une irritation spéciale de l'estomac, du duodénum ou des parties adjacentes. Le troisième indique que cette irritation s'exerce surtout sur les membranes muqueuses du conduit alimentaire. Le quatrième ajoute à la considération des changements produits sur ce conduit, celle d'une impression de débilité ou d'atonie dirigée sur l'irritabilité des muscles. L'objet du cinquième est une lésion profonde portée sur l'irritabilité et la sensibilité, et marquée par des symptômes nerveux du plus funeste présage. Enfin, le sixième ajoute aux traits caractéristiques de ce dernier, des circonstances particulières de mortalité, de contagion et d'une affection simultanée des glandes » (2).

D'après une note trouvée dans des papiers de famille, il désirait tout d'abord ne pas se servir du mot fièvre, et mettre simplement angioténie, méningo-gastrie, adéno-méningie, adynamie, ataxie et névro-adénie. Il eut, à ce sujet, une discussion avec son éditeur, celui-ci déclarant que l'ouvrage ne se vendrait pas dans de telles conditions, et qu'il se refusait à le faire imprimer si le mot fièvre n'était pas rétabli. Pinel céda.

(1) *Nosographie philosophique*, 6e édit., 1818, t I, p. 4.
(2) *Nosographie philosophique*, 1re édit., an VII, t. I. Introduction, p. 15.

Il n'attachait pas, d'ailleurs, une importance exceptionnelle aux noms qu'il avait créés, « mais qu'on est libre, disait-il, d'adopter ou de rejeter, et qui ne changent rien à la classification en elle-même » (1). Ainsi, dans la plupart des éditions de sa *Nosographie*, soucieux de ne pas trop troubler les habitudes de ses lecteurs, il se contente d'inscrire ces différentes appellations en note, parmi les synonymes, et désigne les ordres sous les dénominations connues de fièvres inflammatoires, bilieuses ou gastriques, pituiteuses ou muqueuses, putrides ou adynamiques, malignes ou ataxiques, peste. Tout parti pris lui était inconnu et, au cours de sa longue carrière, il ne montra d'inflexible fermeté que lorsqu'il crut agir pour le bien des malades ou dans l'intérêt de la science.

Certains néanmoins demeurèrent opposés au principe même de la division des fièvres. « Il me semble, écrivait en 1806 un jeune médecin, dont le nom devait devenir célèbre (2), qu'il est beaucoup plus simple et plus naturel de ne reconnaître qu'un seul genre de fièvres, divisé en deux espèces, l'intermittente et la continue, qui peuvent être tantôt essentielles ou idiopathiques, tantôt symptomatiques, qui peuvent enfin être simples ou compliquées d'état inflammatoire, d'affection bilieuse, ou de tous les symptômes graves dont la réunion constitue ce qu'on a appelé la putridité et la malignité, et qui peuvent être isolés ou réunis » (3).

Classe II. — *Phlegmasies.*

« M. le professeur Pinel, dit Husson, a envisagé les phlegmasies d'une manière inconnue jusqu'alors aux auteurs des systèmes nosologiques. L'observation des phénomènes morbifiques l'avait conduit à classer ces phlegmasies d'après les ca-

(1) *Nosographie philosophique*, 6e édit, 1818, t. 3, p. 572.
(2) Laennec.
(3) *Journal de médecine*, juin 1806, t. XI, p. 709.

ractères des affections organiques. Il pensait que ces affections étant variées, la structure des parties membraneuses n'était pas identique. Bichat confirma, dans sa dissertation sur les membranes, les vues et l'observation du professeur Pinel. Nous devons admirer le mutuel concours de l'anatomie et de la médecine ; l'une trouve au lit du malade ce que l'autre confirme dans ses recherches sur le cadavre ; celle que l'on dit plus conjecturale précède pour ainsi dire la certitude que la seconde jette sur cette belle théorie des inflammations » (1). Husson a toujours rendu justice à Pinel, bien que fervent admirateur de Broussais et de ses doctrines qu'il mettait en pratique à l'Hôtel-Dieu ; les résultats ne furent guère favorables, s'il faut en croire un de ses anciens élèves, le docteur Caffe. « Je ne puis oublier, dit ce dernier, en avoir été le témoin, lorsque je remplissais, en 1827, les fonctions d'externe dans ce service qui alternait entre MM. Husson et Petit. Leurs opinions théoriques et pratiques étaient diamétralement opposées. Nous pouvions alors établir de curieux rapprochements entre les sinistres mensuels qui, proportion gardée avec la nature des maladies, étaient moins chargés en faveur de M. Petit » (2).

Dans la première édition de la *Nosographie*, Pinel expose ainsi le but qu'il s'est proposé et le plan qu'il a suivi : « Une méthode de division doit être analogue au plan de l'auteur et à la nature de l'ouvrage. Le judicieux Morgagni se propose d'approfondir toute les maladies organiques, et dès lors, il a besoin de rassembler dans le même cadre une foule de détails anatomiques, de faits observés par divers auteurs, de discussions, de réflexions critiques ; il traita donc successivement des maladies de la tête, de la poitrine et de l'abdomen, dans un ouvrage bien moins destiné à rapprocher ces maladies par leurs affinités naturelles, qu'à composer des mémoires approfondis

(1) Notice sur Bichat, dans *Traité des membranes*, 3[e] édit., 1816, p. 13.
(2) *Journal des connaissances médicales*, n° du 5 juin 1853.

sur une foule de points encore peu discutés. Un traité général de nosographie demande des vues opposées, puisqu'il doit apprendre à dominer sur l'horizon immense de la science médicale, à rapprocher ou éloigner les maladies suivant leurs rapports plus ou moins multipliés, à éviter des distributions arbitraires et comme fortuites. Ce ne sont point les simples positions des parties, mais les convenances de structure organique et des fonctions de la vie qui doivent servir de guide ; les phlegmasies seront donc divisées en différents ordres, suivant qu'elles auront leur siège dans les membranes muqueuses, les membranes diaphanes, les glandes, les muscles et les téguments » (1).

Ceci était écrit en l'an VII de la République, c'est-à-dire à une époque « où on ne s'était point occupé encore de l'anatomie générale des systèmes d'organes d'une manière spéciale, et dans l'intention directe de les faire servir de base à la médecine interne » (2).

Si Pinel avait indiqué la voie à Bichat, il suivit avec un profond intérêt les travaux du grand anatomiste. Dans les dernières éditions de sa *Nosographie*, les phlegmasies sont étudiées suivant leur siège : 1° à la surface du corps ; 2° dans les membranes muqueuses ; 3° dans les membranes séreuses ; 4° dans le tissu cellulaire et les organes parenchymateux ; 5° dans les tissus musculaire, fibreux et synovial.

« Une phlegmasie, remarque-t-il, ne peut se présenter à l'examen d'un observateur qu'avec tous les caractères que lui impriment la structure propre de la partie affectée, son tissu, ses fonctions, ses liaisons respectives avec les parties voisines, les variétés relatives à la constitution individuelle, ou bien quelque complication avec toute autre maladie » (3).

Parmi les phlegmasies cutanées, Pinel a classé des maladies de nature et d'origine diverses, mais caractérisées par une in-

(1) *Nosographie philosophique*, 1re édit., an VII, t. I. Introduction. p. 24.
(2) Même ouvrage, 6e édit., 1818, t. II, p. 21.
(3) Même ouvrage, 6e édit., 1818, t. II, p. 4.

flammation portant sur les téguments. « N'importe-t-il point, remarque-t-il, en faveur de la méthode et de la facilité de la mémoire, de multiplier le moins possible le nombre des ordres » (1). C'est pourquoi il rangeait parmi les phlegmasies cutanées la variole, la varicelle, la rougeole, la scarlatine, l'érysipèle, avec le zona, la gale, la teigne, les dartres, la pustule maligne.

Le deuxième ordre comprend les phlegmasies des muqueuses. « L'idée de considérer toutes les membranes muqueuses comme un système unique de parties similaires, quel que soit leur siège, la tête, la poitrine, l'abdomen, et comme douées d'une même structure organique et destinées aux mêmes fonctions, est peut être un des plus heureux exemples de l'influence que peuvent exercer sur la distribution méthodique des maladies l'étude et les recherches de l'anatomie » (2). Dans cet ordre sont comprises les inflammations des diverses muqueuses. Pinel ne manque pas, à ce propos, de renouveler les réserves que lui ont toujours inspirées certaines théories encore en vogue à cette époque, et qui, prenant, suivant lui, l'effet pour la cause, ne tenaient aucun compte des lésions organiques, et attribuaient tous les désordres à la bile, à la pituite, au sang, à l'atrabile. « On ne peut assez rappeler, dit-il, le dégoût et l'aversion naturelle qu'inspirent à un esprit exact certains mots pris d'une médecine humorale, qu'on répète sans fin depuis des siècles sans leur attacher aucun sens précis, et qu'on retrouve sans cesse dans les livres, non moins que dans les explications scientifiques des gardes-malades ; tel est le terme de *pituite* sur lequel Galien et ses serviles disciples ont tant fait jouer leur imagination brillante... Mais sans perdre le temps à parcourir cette longue vacillation d'opinions ou d'erreurs, cherchons à déterminer, par des faits observés, ce qu'on entend par inflamma-

(1) Même ouvrage, 6e édit., 1818, t. II, p. 9.
(2) Même ouvrage, t. II, p. 9.

tions pituiteuses ou plutôt muqueuses, en nous élevant toujours aux fonctions organiques des parties, et en faisant considérer en sous-ordre, et comme un objet passif, la matière de la sécrétion » (1).

L'ordre troisième comprend les phlegmasies des membranes séreuses. Dans la première édition de la *Nosographie*, Pinel les avait dénommées phlegmasies des membranes diaphanes, s'inspirant surtout des travaux de Morgagni, Ruysch, Stenon, Malpighi, Haller, Hewson, et des connaissances anatomiques admises jusqu'alors. Mais, cette même année, Bichat présentait à la Société médicale d'Emulation, deux mémoires consacrés, l'un à la membrane synoviale, l'autre aux membranes en général. « Une classification méthodique des membranes, remarquait-il, pourrait offrir à la pratique les plus utiles indications. La manière philosophique dont le citoyen Pinel a envisagé les phlegmasies, en est une preuve remarquable. Il a choisi des caractères organiques pour présider à chacun des ordres de cette classe, fondé, sans doute, sur cette donnée généralement vraie, que des parties liées entre elles par leur structure, doivent l'être aussi par leurs affections. Cette division, très heureuse dans son principe général, l'est-elle autant dans ses détails ? Il me semble que non, au moins si on considère les choses sous le rapport anatomique, le seul d'après lequel je me permets de juger » (2). Pinel lut avec intérêt les travaux de Bichat, profita de ses observations et modifia sa classification. « Il importe, disait-il, de savoir reconnaître ses fautes, et d'avoir un caractère assez élevé pour en tirer des leçons utiles » (3). Dans la première édition de la *Nosographie*, il admettait que les inflammations du contenant devaient presque toujours se communiquer au contenu, et distinguait les péritonites en gastrite, entérite, cystite, etc. ; il supprima cette division après les recherches de Bichat, décla-

(1) *Nosographie philosophique*, 6e édit., 1818, t. II, p. 204.
(2) *Mémoires de la Société médicale d'Emulation*, an VII, t. II, p. 372.
(3) *Nosographie philosophique*, 6e édit., 1818, t. I. Introduction, p. XXXII.

rant nécessaire de considérer, pour la distribution nosologique, « que l'inflammation des membranes séreuses est souvent indépendante de celle des organes qu'elles recouvrent. C'est ainsi que l'arachnoïde est souvent enflammée sans que cet état se propage au cerveau ; il en est de même du péricarde par rapport au cœur, de la plèvre relativement aux poumons, du péritoine par rapport aux divers viscères qu'il enveloppe. Dans l'état actuel de nos connaissances en anatomie physiologique et pathologique, on doit abandonner les anciennes distinctions en entérite, mésentérite, épiploïte, cystite, puisqu'elles semblent indiquer que les affections primitives portent toujours sur la totalité des organes, tandis qu'un tissu peut être isolément affecté ; d'ailleurs l'inflammation de la tunique péritonéale ne se borne point ordinairement à la région d'un seul organe ; les ouvertures cadavériques les plus réitérées prouvent qu'elle se propage toujours plus ou moins, et très souvent sur tout le péritoine. Mais on ne doit point se dissimuler aussi qu'il y a d'autres cas d'une affection simultanée de la membrane séreuse qui recouvre un organe, et de la substance de l'organe lui-même ; c'est ce que l'autopsie cadavérique a quelquefois manifesté dans les péripneumonies aiguës, les inflammations chroniques ou aiguës de l'estomac ou des intestins, etc. Lors même qu'un tissu seul est affecté, dans les maladies aiguës, les fonctions de tout l'organe ne sont-elles pas troublées » (1). Il divise désormais les phlegmasies des membranes séreuses en phrénésie, pleurésie, péricardite et péritonite.

Le quatrième ordre est formé des phlegmasies du tissu cellulaire et des parenchymes. Pinel y range le phlegmon, les oreillons, la céphalite, la péripneumonie, la cardite, l'hépatite, la splénite, la néphrite, la métrite.

Dans le cinquième ordre se trouvent les phlegmasies des tissus musculaire, fibreux et synovial. A l'appui de sa classifi-

(1) *Nosographie philosophique*, 6e édit., 1818, t. II, p. 379.

cation, Pinel invoque encore les travaux de Bichat : « Les organes fibreux, le périoste, la dure-mère, la sclérotique, l'albuginée, etc., les capsules fibreuses, les gaînes tendineuses, les tendons, les aponévroses, paraissent, au premier coup d'œil, disséminés dans toute l'économie animale sans aucune dépendance ou union réciproque, mais, suivant les belles considérations de Bichat, ils forment une sorte d'assemblage continu, c'est-à-dire, un système particulier, comme le tissu vasculaire ou nerveux ; ou plutôt ils ont un centre commun d'où partent les organes divers qui forment ses divisions. Ce centre commun paraît être le périoste, qui leur sert de moyen de communication » (1). Cet ordre comprend le rhumatisme musculaire, le rhumatisme fibreux et la goutte.

La classe des phlegmasies, telle que l'avait conçue Pinel, constituait un progrès évident. Broussais lui-même le reconnaissait : « M. Pinel, disait-il, a rendu quelques services à la médecine dans les phlegmasies, puisqu'il a fixé l'attention des praticiens sur certains sièges de ces affections » (2). Mais craignant d'avoir commis un excès de louange, il se hâte d'ajouter, comme correctif, que ces localisations avaient déjà été signalées par Hunter. Broussais fait sans doute allusion au *Traité du sang, des inflammations et des blessures par armes à feu*, paru à Londres, en 1794. Il déclare en outre que la classe des phlegmasies est incomplète, que les genres sont faux, et le traitement mauvais.

Après avoir cité les appréciations de Broussais sur Pinel, voyons maintenant ce que Pinel dit de Broussais : « M. Broussais a rempli une lacune qui existait en médecine, relativement à l'histoire des phlegmasies. Il a publié une nombreuse série d'observations qui lui sont propres (3), en com-

(1) *Nosographie philosophique*, 6e édit., 1818, t. II, p. 521.

(2) *Examen des doctrines médicales*, 1821, t. II, p. 472.

(3) *Histoire des phlegmasies ou inflammations chroniques*, 2 vol. in-8°, 2e édit. Paris, 1816.

mençant d'abord par les phlegmasies pulmonaires, et en se bornant à celles qui ont une terminaison funeste, pour en tirer les lumières qui résultent du rapprochement des symptômes et de la marche de ces maladies avec les apparences et les lésions qu'on découvre après la mort. Je n'entrerai point dans les détails des explications que donne l'auteur, en réponse à trois questions qu'il se propose dans ses prolégomènes sur les phlegmasies chroniques ; mais je pense que si on veut s'astreindre à une marche sévère en médecine, et ne point hasarder des raisonnements vagues et tout au moins superflus, il faut être d'une sobriété extrême dans des théories semblables, pour ne point y mêler les prestiges d'une imagination vive et toujours prête à franchir de justes bornes » (1).

Classe III. — *Hémorrhagies.*

Les hémorrhagies, fait remarquer Pinel, ont certaines affinités avec les phlegmasies : « conformités générales des unes et des autres *pour le siège* le plus ordinaire : les tissus muqueux, séreux, cutané, cellulaire ; — pour les *causes occasionnelles :* la puberté, la jeunesse, le tempérament sanguin ou nervo-sanguin, l'abus des excitants, les violents exercices, les passions vives ; — pour les *préludes :* les frissons, la pâleur, les lassitudes générales ; — pour le *développement gradué :* la rougeur, la tuméfaction et quelquefois la douleur, etc. Les inflammations, ainsi que les hémorrhagies, ne sont-elles pas distinguées en actives et en passives ? Mais aussi que de différences remarquables ! et combien la classe des hémorrhagies est éloignée d'être aussi régulière que celle des phlegmasies ! combien chacun de ces genres d'écoulements sanguins peut différer suivant qu'il tient à la constitution individuelle, qu'il

(1) *Nosographie philosophique*, 6e édit., 1818, t. II, p. 213.

en remplace un autre, qu'il est accidentel, critique ou purement asthénique et passif ! que de maux variés peut produire leur suppression imprudente » (1).

Boissier de Sauvages et Cullen n'avaient pas formé une classe spéciale des hémorrhagies. Le premier faisait du flux de sang un ordre de la classe des flux. Le second rangeait parmi les pirexies les hémorrhagies s'accompagnant d'un certain degré de fièvre et plaçait parmi les flux les autres pertes de sang. Pinel les distingue en constitutionnelles, supplémentaires, critiques, accidentelles, passives et actives, et les divise en : 1° hémorrhagies des membranes muqueuses ; 2° hémorrhagies des tissus cutané, cellulaire, séreux et synovial.

Classe IV. — *Névroses.*

« La distribution des maladies nerveuses, fait remarquer Pinel, semble s'éloigner de la méthode suivie dans la classification du plus grand nombre des maladies, surtout dans celle des phlegmasies et des hémorrhagies ; ces dernières ont été rapprochées entre elles autant par la conformité de structure anatomique que par l'analogie de fonctions qu'on observe dans les parties qu'elles affectent ; car les lésions de ces mêmes fonctions devaient en effet avoir une grande ressemblance. Dans les névroses, on pourrait grouper ensemble des objets très disparates, comme les lésions de l'organe de l'ouïe et de la vue, les névroses des fonctions cérébrales et celles de la locomotion de la voix ; enfin, les névroses des fonctions nutritives, celles de la respiration, etc. Mais quelques dissemblances qu'offrent ces diverses fonctions, et par conséquent leurs lésions, elles semblent former une classe dont les attributs portent plus directement sur le système nerveux, qui a pour origine connue l'organe encéphalique, et qui se distribue dans

(1) *Nosographie philosophique*, 6e édit., 1818, t. I. Introduction, p. XVIII.

toutes les parties du corps pour y transmettre le sentiment et le mouvement, et y mettre en jeu les fonctions organiques. Tel est le caractère commun de ces divers phénomènes, quelques différences qu'on observe d'ailleurs dans leurs résultats, et quelques variétés qu'ils puissent offrir dans leurs comparaisons et leurs rapprochements réciproques » (1).

Cette classe comprend quatre ordres : 1° Névroses des sens ; 2° Névroses des fonctions cérébrales ; 3° Névroses de la locomotion et de la voix ; 4° Névroses des fonctions nutritives. « Les sens externes, quelle que soit d'ailleurs la différence de leur structure, de leurs fonctions et des sensations qu'ils font éprouver, n'en ont pas moins entre eux des points de rapprochement très marqués par leur destination générale et commune, qui consiste à nous faire connaître, par des impressions particulières, l'existence et les qualités distinctives des objets extérieurs. Les fonctions que remplissent les organes des sens dans l'état de santé, et qui sont exposées dans les traités de physiologie, peuvent donc éprouver des changements sans aucune lésion ou modification de structure, et fournir à la nosographie certains ordres particuliers de phénomènes, dont les uns sont secondaires et tiennent à une autre maladie, et les autres sont primitifs, et peuvent dépendre de quelque cause physique ou morale qui a porté son impression sur l'origine commune des nerfs ou sur le trajet particulier du nerf qui va se distribuer à l'organe. Une distribution méthodique des maladies ne doit admettre que celles qui sont primitives, et par conséquent on ne doit guère y faire entrer les lésions du goût, de l'odorat ou du tact, qui sont presque toujours symptomatiques » (2).

Les névroses des sens sont celles de l'ouïe et de la vue. « On est encore très peu avancé dans la connaissance des affections

(1) *Nosographie philosophique*, 6e édit., 1818, t. III, p. 8.
(2) *Nosographie philosophique*, 6e édit., 1818, t. III, p. 9.

de l'ouïe qui amènent la dureté d'oreilles ou la surdité, et on est réduit à des faits épars dans une foule de traités de médecine ou de recueils d'observations » (1). Pour les névroses de la vue, Pinel remarque que les anciens, par suite de l'imperfection de la physique et de l'anatomie, ont presque tout laissé à faire aux modernes, mais, ajoute-t-il, « on ne peut trop louer leur exactitude à observer, dans les maladies, les affections nerveuses des yeux comme un des fondements les plus sûrs du pronostic ; de là les signes tirés de leur éclat, de leur dessèchement, d'une apparence pulvérulente sur la cornée, de la perversion du mouvement dans différentes parties des yeux, de leur protubérance hors des orbites ou bien de leur enfoncement ; de la dilatation ou bien de la contraction de la pupille, de l'obscurcissement de la vue, ou de son extrême sensibilité aux rayons de la lumière » (2).

L'ordre second est constitué par les névroses des fonctions cérébrales, qui se divisent en affections comateuses et vésanies. Les affections comateuses comprennent l'apoplexie, la catalepsie et l'épilepsie. Pinel, tout en considérant le cerveau comme le siège primitif de l'apoplexie en général, remarque qu'on l'observe parfois sans qu'il soit possible de trouver, à l'autopsie, de lésions de l'encéphale, et il serait alors porté à la considérer comme sympathique et tenant à l'état du tube digestif. Ayant, dans son service de la Salpêtrière, plus de deux cents épileptiques, il inspira, en 1803, la thèse d'un de ses élèves (3), intitulée *Recherches et observations sur l'épilepsie*. Pinel distingue cette maladie en idiopathique et sympathique ; il fait remarquer qu'elle s'accompagne assez fréquemment de manie, et que des attaques répétées peuvent déterminer un état de stupeur ou conduire à la démence.

L'ordre des vésanies comprend l'hypocondrie, la mélancolie,

(1) Même ouvrage, t. III, p. 14.
(2) *Nosographie philosophique*, 6e édit., 1818, t. III. p. 21.
(3) Jacques-Gilles Maisonneuve.

la manie, la démence, l'idiotisme, le somnambulisme et l'hydrophobie que Pinel, dans la première édition de sa *Nosographie*, avait placée parmi les maladies spasmodiques, mais qu'il a ensuite reportée aux vésanies « à cause des nombreuses affinités qu'elle manifeste dans ses accès avec la fureur maniaque, et, dans ses intervalles de calme, avec une mélancolie profonde » (1).

Dans l'ordre troisième sont comprises les névroses de la locomotion et de la voix. Pinel divise les premières en : 1° névralgies ; 2° tétanos ; 3° convulsions ; 4° danse de Saint-Guy ; 5° paralysies. Les névroses de la voix comprennent la voix convulsive et l'aphonie.

Dans l'ordre quatrième se trouvent les névroses des fonctions nutritives, séparées en névroses de la digestion, de la respiration, de la circulation, de la génération. Les premières comprennent le spasme de l'œsophage, la cardialgie, le pyrosis, le vomissement, la dyspepsie, la boulimie, le pica, la colique, la colique de plomb, l'iléus. Dans les névroses de la respiration sont rangés l'asthme, la coqueluche, l'asphyxie. Parmi celles de la circulation, nous trouvons les palpitations et la syncope. Les névroses de la génération comprennent, chez l'homme, l'anaphrodisie, le satyriase, le priapisme ; chez la femme, la nymphomanie et l'hystérie. Pinel, en effet, suivant l'opinion la plus généralement adoptée, plaçait le siège de l'hystérie dans l'utérus ; bientôt après, Georget devait la déclarer d'origine cérébrale, suivant en cela l'exemple donné par Charles Lepois et Thomas Willis. Mais la Faculté n'accueillait pas favorablement les novateurs, et un interne des hôpitaux (2) ayant, dans sa thèse inaugurale, soutenu que le cerveau était le siège de l'hystérie, le professeur Fouquier l'engagea à supprimer une proposition non seulement insoutenable, mais capable de lui faire

(1) *Nosographie philosophique*, 6ᵉ édit., 1818, t. III, p. 151.
(2) Elie Bardin.

le plus grand tort ; il céda « ne jugeant pas convenable, dit Georget, de s'engager dans une lutte où les forces sont toujours trop inégales » (1).

Classe V. — *Lésions organiques.*

Les lésions organiques sont divisées en générales et particulières. Parmi les premières, nous voyons la syphilis, le scorbut, la gangrène, le cancer, la tuberculose, les scrofules, le rachitisme, l'éléplantiasis. Les lésions organiques particulières sont celles du cœur et des gros vaisseaux, du système lymphatique, du tissu cellulaire, du cerveau, du poumon, du foie, de la rate, des voies urinaires, de l'utérus, du conduit alimentaire.

Pinel constate que « les fonctions du cerveau sont enveloppées d'un voile obscur, et qu'on est encore bien loin d'avoir déterminé jusqu'à quel point ces fonctions peuvent être troublées ou interrompues par des changements de structure, soit dans la substance cérébrale, soit dans les méninges, soit enfin dans les os du crâne » (2). Il ne considère pas encore comme suffisamment probantes les « remarques nombreuses et très multipliées sur le volume plus ou moins grand de la tête dans l'homme, relativement aux lésions des fonctions de l'entendement ; sur la forme du crâne, qu'on a trouvée quelquefois allongée et comprimée sur les côtés, d'autres fois ronde et plus ou moins rapprochée de la forme sphérique ; sur des épanchements entre les méninges ; enfin, sur toutes les particularités qu'on a trouvées dans les ventricules latéraux, la glande pinéale, le cervelet, la glande pituitaire. On a cru pouvoir par là remonter aux causes des lésions des fonctions intellectuelles, parce que toutes ces différences ont eu lieu quelquefois sur des personnes mortes dans un état de manie, de mélancolie, de

(1) *Physiologie du système nerveux.* Paris, 1821, t. II, p. 261.
(2) *Nosographie philosophique,* 6e édit., 1818. t. III, p. 525.

démence, d'idiotisme ou d'épilepsie. Mais combien ne doit-on pas être réservé sur cette correspondance entre les lésions des facultés morales et les particularités de conformation que peuvent offrir les parties du cerveau ou du cervelet, les membranes ou les os qui leur servent d'enveloppe » (1). Les idées de Gall ne le séduisaient que médiocrement, et il déclarait que le système phrénologique « ne repose que sur des idées hypothétiques et nullement sur des notions exactes d'anatomie » (2). Cette doctrine eut pourtant d'ardents défenseurs en Broussais, Spurzheim, Fossati. D'autres, bien que faisant des réserves sur le système, n'admiraient pas moins celui qui l'avait créé. « C'est dans les leçons et les ouvrages du D[r] Gall, dit Georget, que je me suis réconcilié avec l'étude des plus nobles attributions de l'homme, que j'ai appris à me familiariser avec leur connaissance, c'est depuis ce temps seulement que je m'en suis occupé avec prédilection, que j'ai su profiter des veilles et des auteurs ; c'est sans doute aussi à ces leçons que je dois d'avoir fait des recherches sur les autres attributions des nerfs » (3). Gall a donc eu sur Georget la même influence que Pinel sur Bichat.

RÉCAPITULATION

En résumé, la classification de Pinel comprend cinq classes : les fièvres, les phlegmasies, les hémorrhagies, les névroses, les lésions organiques.

Les fièvres, caractérisées par la fréquence du pouls, l'augmentation de la chaleur, et des lésions de la plupart des fonctions, se divisent en angioténiques ou inflammatoires, méningo-gastriques ou bilieuses, adéno-méningées ou muqueuses, adynamiques ou putrides, ataxiques ou malignes, adéno-nerveuses

(1) *Nosographie philosophique*, 6e édit., 1818, t. III, p. 526.
(2) *Ibidem*, p. 529.
(3) *Physiologie du système nerveux*, 1821, t. I, p. 78.

ou pestilentielles. Elles peuvent présenter le type continu, rémittent ou intermittent. Pinel se refuse à ranger la fièvre hectique parmi les fièvres primitives, la considérant le plus souvent comme symptomatique. Quant à la fièvre puerpérale, il pense qu'elle ne constitue pas une affection spéciale, mais comprend toutes les nombreuses fièvres qui peuvent attaquer les nouvelles accouchées. Son but a été de simplifier les classifications connues, et de « réduire la pyrétologie à un très petit nombre d'ordres fébriles primitifs, y ramener par une simple décomposition les complications variées qu'elles peuvent former, et coordonner les fièvres intermittentes et rémittentes d'après leurs affinités avec les continues, et non d'après leurs types de périodicité » (1).

Les phlegmasies forment la seconde classe. Elles sont surtout caractérisées par des douleurs, chaleurs et rougeurs locales, avec ou sans état fébrile, et se terminent par la résolution ou le passage à la suppuration, à la gangrène, à l'induration. Cette classe, dit Pinel, « doit être d'autant plus voisine de celle des fièvres, que rien n'est plus fréquent que la complication réciproque des phlegmasies avec ces dernières » (2). Elles sont divisées en cinq ordres, suivant qu'elles affectent : 1° les téguments ; 2° les muqueuses ; 3° les séreuses ; 4° le tissu cellulaire et les organes parenchymateux ; 5° les tissus musculaire, fibreux et synovial.

La troisième classe est constituée par les hémorrhagies envisagées suivant qu'elles affectent les muqueuses ou les systèmes séreux, cellulaire et cutané. Elles peuvent être constitutionnelles, supplémentaires, critiques, accidentelles, passives ou actives.

Quant aux névroses, une méthode naturelle de les classer ne saurait, dit Pinel, « leur être appliquée dans l'état actuel de nos

(1) *Nosographie philosophique*, 1818, t. I. Introduction, p. xv.
(2) *Ibidem*, p. xvii.

connaissances, et alors il faut se borner à une classification artificielle ; je la fonde sur la base la moins sujette à des variétés, les descriptions les plus exactes qui puissent servir à les caractériser, et les lésions du sentiment et du mouvement » (1). Il les divise en névroses des sens, des fonctions cérébrales, de la locomotion et de la voix, des fonctions nutritives, de la respiration, de la circulation, de la génération.

Constatant les lacunes qui existent dans la doctrine des névroses, Pinel se borne à exposer le plus exactement possible les phénomènes morbides. Pour lui, il s'agit de lésions du sentiment et du mouvement, sans inflammation, ni lésion de structure ; mais il se garde bien de nier que des altérations organiques du cerveau puissent déterminer des troubles mentaux. « Des coups violents, dit-il, des chutes, des plaies de tête, peuvent non seulement empêcher que les impressions des objets extérieurs soient portées au cerveau, mais encore affaiblir ou abolir quelqu'une des fonctions intellectuelles. La mémoire est quelquefois détruite par un abcès au cerveau, par une érosion du corps calleux, par la compression que produit une tumeur... Mais, d'un autre côté, des faits généraux et constamment observés n'apprennent-ils point aussi que très souvent les affections hypocondriaques et mélancoliques, et même la manie, tiennent à des causes morales et à ces commotions plus ou moins profondes qui sont ressenties dans la région épigastrique ? Les vertiges, les extases, les visions fantastiques que produisent les narcotiques à trop forte dose ne prouvent-ils point que les désordres de l'entendement peuvent avoir un siège entièrement étranger au cerveau, et que ce dernier n'est alors affecté que comme centre d'une sorte de réaction sympathique » (2).

La classe cinquième comprend toutes les maladies qui déterminent des changements dans la structure intime des organes.

(1) *Nosographie philosophique,* 1818, t. I. Introduction, p. xx.
(1) *Nosographie philosophique,* 6e édit., 1818, t. III, p. 3.

Telle est, brièvement résumée, la classification de Pinel. Si elle nous paraît aujourd'hui, vu l'état actuel des connaissances médicales, démodée et vieillie, elle n'a pas moins marqué un réel progrès à l'époque où elle parut. La preuve n'en est-elle pas dans le prodigieux succès qui l'a accueillie ? Pinel, du reste, nous ne saurions trop le répéter, n'avait pas la prétention d'offrir au public une œuvre définitive. « Je n'ai jamais eu, déclarait-il, le projet insensé de mettre au jour un ouvrage parfait et à l'abri de toute critique, en publiant ma *Nosographie* » (1). Fervent admirateur d'Hippocrate, il savait, plus que tout autre, que, si la vie est brève, l'art est long, l'occasion fugitive, l'expérience trompeuse, le jugement difficile (2). Convaincu de l'évolution progressive des sciences médicales, et conscient qu'il n'avait fait qu'ajouter une pierre à l'édifice commun, il sentait bien qu'il n'était qu'un homme et que tout homme peut se tromper. Si les travaux des autres, même ceux de ses adversaires, lui démontraient qu'il avait commis une erreur, il s'empressait de le reconnaître, loyalement et sans hésitation.

Cette simplicité d'un grand homme n'est-elle pas consolante, lorsqu'on la compare à la présomptueuse suffisance de pseudo savants qui, non contents d'escompter le jugement de la postérité, pontifient leur vie durant, et hument l'encens que des personnages intéressés leur distribuent, à tout propos et sans compter. Mais Pinel était tout autre ; auprès de lui, les flatteurs avaient peu de succès, et ceux-là fuyaient son service, qui ne voient, dans leur chef, qu'un marchepied pour arriver.

3. — **Pinel thérapeute.**

On a reproché à Pinel d'avoir posé ce principe : « Une maladie étant donnée, déterminer son vrai caractère, et le rang qu'elle doit occuper dans un tableau nosologique. » Et comme

(1) *Médecine clinique*, t. X, 1802, p. 338.
(2) *Hippocratis aphorismi.* Sectio I.

il opposait cette formule à celle de Pitcairne : « une maladie étant donnée, trouver le remède », certains en ont conclu qu'il jugeait inutile toute intervention thérapeutique. Dubois d'Amiens va même jusqu'à dire : « Pinel avait insisté avant tout sur les avantages d'une classification naturelle des maladies, déclarant beaucoup plus utile et plus urgent d'assigner à une maladie sa véritable place dans un cadre nosologique que d'en trouver le remède ; assertion assez étrange et qui devait être sans doute beaucoup plus du goût des savants que du goût des malades » (1). Voyons si cette boutade de Dubois d'Amiens peut se justifier.

Pinel pense que, lorsqu'on a pu déterminer le genre particulier d'une maladie, c'est-à-dire la classer dans un cadre nosologique, on a déjà fait un grand pas dans la voie du traitement. Pour lui, les maladies aiguës ne sont que « des changements passagers, plus ou moins durables, dans les fonctions de la vie » (2). Dans toutes, il admet qu'il existe « une tendance de la nature, le plus souvent favorable, et quelquefois funeste » (3). Dans le premier cas, il lui paraît non seulement inutile, mais dangereux, de troubler cette évolution par une médication intempestive. Par contre, si les efforts de la nature, abandonnée à elle-même, ne peuvent triompher du mal, ou s'il vient à se montrer quelque complication, dès lors il faut agir. L'important en médecine, déclare-t-il, est de savoir observer et de déterminer « les limites réciproques de ce qu'on appelle action et expectation » (4). Pour cela, on doit d'abord admettre : « que plusieurs ordres de maladies ont une marche régulière et une tendance favorable, qu'il faut seulement seconder avec prudence, tandis que les anomalies graves et les symptômes les plus dangereux d'un grand nombre d'autres demandent les

(1) *Eloges lus dans les séances publiques de l'Académie de médecine* t. II, p. 183.

(2) *Nosographie philosophique*, 6e édit., 1818, t. I. Introduction, p. vi.

(3) *Ibidem*, p. vii.

(4) *La Médecine clinique*, t. X, p. 322.

efforts les plus actifs et les mieux dirigés, dans la vue de s'opposer, autant qu'il est possible, à une terminaison funeste » (1). Il est ensuite nécessaire de savoir que « le mot agir, en médecine, comprend non seulement les préceptes du régime, mais peut s'étendre encore aux règles les plus minutieuses de l'hygiène entière » (2). Enfin, on doit bien se pénétrer de l'idée que « les maladies aiguës les plus remarquables par une tendance vers une terminaison heureuse, sont loin de devoir être abandonnées aveuglément aux seules ressources de la nature ; elles demandent l'application des principes les plus éclairés et la surveillance la plus active, pour seconder les heureux efforts de la nature, et amener une guérison solide » (3). Il est donc faux de prétendre que Pinel était opposé à toute thérapeutique ; mais il ne se défend pas d'avoir toujours éprouvé « un sentiment extrême de répugnance pour la polypharmacie et pour l'entassement arbitraire des objets de matière médicale » (4). Aussi, à l'hospice de la Salpêtrière, où il vivait auprès de ses malades, s'occupait-il activement de la direction d'un jardin où étaient cultivées un certain nombre de plantes médicinales, « celles dont les vertus sont le moins équivoques et le mieux constatées. Je me borne en général à l'usage de quatre-vingts espèces simples que j'emploie souvent seules ou combinées au nombre de deux, soit en infusion, en décoction ou en substance ; et dès lors, il m'est loisible d'en graduer les doses, de les augmenter ou de les diminuer, sans que je puisse guère me méprendre sur leurs effets » (5). Voici les substances d'origine végétale auxquelles Pinel recourait à l'occasion : huile d'olive, véronique, sauge, valériane, safran, sucre, orge, chiendent,

(1) *Dictionnaire des sciences médicales* en 60 vol. Article *agissante* (Médecine). t. I, 1812, p. 192.
(2) *Ibidem*, p. 195.
(3) *Ibidem*, p. 197.
(4) *La Médecine clinique*, p. 369.
(5) *Ibidem*.

grande consoude, bourrache, jalap, quinquina, bouillon blanc, douce amère, belladone, nerprun, jujubes, groseilles, raisin, grande gentiane, petite centaurée, carotte, ciguë, assa fœtida, angélique, cerfeuil, sureau, lin, ail, oignon, scille, aloès, riz, oseille, bistorte, canelle, camphre, sassafras, rhubarbe, gaïac, rue, alléluia, pavot, nénuphar, tilleul, girofle, pivoine, ellébore, petit chêne, menthe, hysope, menthe poivrée, mélisse, cochléaria, raifort sauvage, cresson de fontaine, navet, moutarde, guimauve, fumeterre, réglisse, citron, orange, pissenlit, chicorée sauvage, grande absinthe, arnica.

Quant aux médicaments d'origine minérale, il s'efforçait de les prescrire avec simplicité. « Je fais prendre, par exemple, les divers carbonates, soit de potasse, soit de soude, avec quelque infusion ou décoction végétale, de même que le carbonate avec excès d'ammoniaque cristallisé. Je fais aciduler aussi certaines boissons avec quelques gouttes d'un acide, sulfurique, nitrique ou muriatique. C'est dans les mêmes vues et pour remplir divers objets, que je prescris l'alcool, ou quelque eau alcoolisée, l'éther sulfurique, ou quelque oxyde de mercure, d'antimoine ou de plomb ; mais je préfère l'usage du fer ou de l'étain en substance et en poudre très fine. Je mets aussi au nombre des préparations chimiques les plus simples et les plus usuelles, le sulfate de soude, le sulfate de potasse, le sulfate de magnésie, le nitrate de potasse, le muriate de chaux, le muriate de soude, le muriate de baryte, l'acétite de potasse, l'acétite de plomb, l'acide acéteux, le tartrite acidulé de potasse antimonié. Mais en général, tous ces produits chimiques qui sont ou simples ou qui résultent de la combinaison de deux substances, sont donnés sous forme solide ou liquide, avec quelque infusion ou décoction végétale, de manière que je puisse en régler avec précision la dose, l'augmenter, la diminuer ou la suspendre ; éviter en un mot toutes les vacillations et les incertitudes qui résultent de la réunion, ou plutôt de l'entassement de plusieurs substances qui peuvent réagir les unes sur les autres, se décomposer ou s'altérer, et

laisser du doute sur l'origine des effets manifestes qu'elles produisent sur l'économie animale » (1).

Pinel avait pour principe d'éviter les médicaments trop dispendieux, aussi fut-il fort étonné de recevoir une lettre de la Commission des hospices, en date du 18 ventôse an IX, où il était insinué que la journée des malades s'élevait à 9 centimes à la Salpêtrière, tandis qu'elle n'en atteignait que 7 au grand Hospice d'Humanité. Après avoir revu tous les comptes de pharmacie, il adressa à la Commission des hospices une note détaillée prouvant que le prix de journée des malades, à la Salpêtrière, n'arrivait pas à 6 centimes. Ayant, dans les infirmeries, beaucoup de personnes âgées et très susceptibles aux influences des saisons, il considérait comme une économie déplacée « de leur refuser quelque julep ou quelque potion pectorale pour adoucir un peu leurs maux » (2). Dans l'emploi des remèdes, il n'envisageait que le seul intérêt des malades. « J'éloigne ceux qui sont superflus, disait-il, mais je conserve ceux que je crois utiles, et je ne crois pas avoir à invoquer sur ce point la magnificence nationale » (3).

De même que Pinel avait réagi contre l'abus de la polypharmacie, de même les émissions sanguines, telles que les pratiquaient nombre de ses collègues, répugnaient à sa raison. A Bicêtre et à la Salpêtrière, il avait vu arriver complètement exsangues et incurables les aliénés sortant de l'Hôtel-Dieu ; en effet, Bosquillon, médecin de cet hôpital, ordonnait avec une telle fréquence la phlébotomie, que les élèves avaient coutume de dire *bosquillonner* au lieu de saigner. Donc, dans les aliénations mentales, à moins de circonstances exceptionnelles, Pinel proscrivait les émissions sanguines. Dans les autres maladies, il y avait recours lorsqu'il les jugeait nécessaires. Ainsi, dans certains cas de pneumonie : « L'observateur attentif, dit-il,

(1) *La Médecine clinique*, p. 327.
(2) Même ouvrage, p. 394.
(3) Même ouvrage, p. 395.

qui ne donne rien, ni à l'autorité, ni aux résultats vagues d'une expérience bornée, se dirige d'après le caractère de la maladie, et, si les symptômes sont modérés et qu'elle marche avec régularité, il est très sobre sur la saignée ; mais, si la respiration est très gênée et que les symptômes inflammatoires continuent d'être intenses, il ne balance point de la répéter, ou s'il croit son effet trop débilitant, relativement à la constitution de l'individu, il a recours aux ventouses scarifiées » (1). Il prescrivait aussi la saignée dans certains cas d'apoplexie, mais, contrairement aux habitudes reçues, ne l'ordonnait qu'avec les plus grands ménagements dans les fièvres dites primitives, raillant « les opinions injustes et meurtrières de ceux qui voient une prétendue compression du cerveau dans les symptômes d'une fièvre maligne, et qui ont recours à la saignée du pied. Je ne puis, sans frissonner, me rappeler les victimes de cette funeste pratique, que j'ai autrefois vues en suivant la pratique des hôpitaux » (2). Mais tous n'observaient pas la prudente réserve de Pinel, et les disciples de Broussais, anxieux de calmer les inflammations de nos pères, ont répandu le sang à flots.

Pinel a toujours attaché une importance primordiale aux règles de l'hygiène. Il donnait à cet égard les plus sages conseils à tous ceux qui s'adressaient à lui. « Je t'exhorte toujours, écrivait-il à un de ses frères, de cultiver l'hygiène, qui est si intéressante pour prévenir les maladies. » La simple promenade de flânerie, si douce à tant de personnes, ne lui paraissait pas un exercice suffisant. « Que doit-on attendre, disait-il, d'un mouvement faible et monotone qui n'accélère ni la respiration, ni le cours des émanations insensibles de la surface du corps ? Il faut un exercice qui tienne plus de la course, qui se fasse à l'air libre, qui produise des secousses dans les viscères, et dont le terme soit un sentiment de fatigue. Je ne rappelle point ici

(1) *Nosographie philosophique*, 1re édit., 1818, t. II, p. 476.

(2) *Journal gratuit de santé*, 1790, n° 2, p. 19.

les exercices qui étaient si variés chez les Grecs et les Romains, mais nos mœurs éloignent de ces pratiques salutaires, et ne prendrait-on pas pour un beau rêve ce que Galien raconte de lui-même, que, pour ne rien omettre à la loi des exercices, quand il se trouvait aux champs en hiver, il s'occupait à fendre du bois ou à d'autres travaux champêtres » (1).

A l'époque où Pinel écrivait ces lignes, peu d'années avant la Révolution, la classe moyenne avait perdu le goût et l'habitude des exercices physiques. La paume, ce jeu si pratiqué dans l'ancienne France, qui n'a repris de vogue parmi nous qu'après s'être transformé et avoir changé de nom en Angleterre, était alors en baisse progressive. D'après un ouvrage récent (2), sur cent quatorze tripots que comptait Paris, en 1657, dix seulement restaient ouverts en 1780, malgré l'accroissement de la population. Les bourgeois ne pratiquaient plus guère le mail, ce dérivé de la crosse qui a produit, en se transformant, le jeu de billard, le croquet et le polo. Pinel regrettait tous ces exercices, si favorables à la santé, mais il n'osait les prescrire à ses clients, convaincu de prêcher dans le désert. Aussi s'efforçait-il d'arriver au but par des moyens détournés, et il conseillait la lecture à haute voix ou la déclamation. « L'exercice de la voix, disait-il, a cet avantage qu'on peut s'y livrer, soit debout, soit couché, soit assis, dans l'intérieur de la maison ou en plein air, en évitant seulement que l'estomac ne soit trop chargé d'aliments. Le combiner avec la marche, c'est le rendre encore plus efficace. On sait que c'est le moyen qu'employait Démosthène pour acquérir des qualités physiques que la nature semblait lui avoir refusées. Il faisait des courses contre le penchant des coteaux, tandis qu'il prononçait avec force quelque harangue ou des vers que lui retraçait sa mémoire. Cet exemple

(1) *Gazette de santé*, 1784, n° 31.

(2) *Les sports et jeux d'exercice dans l'ancienne France*, par J.-J. Jusserand. Paris, 1901.

indique ce que peut le courage pour réformer même une constitution du corps vicieuse » (1).

A ceux qui, soucieux de ménager et leurs jambes et leur voix, ne sortaient qu'en carrosse et se faisaient faire la lecture, Pinel conseillait, pour l'ordinaire, une alimentation modérée, et, de temps à autre, une abstinence passagère. « L'aiguillon de la faim, qui en est la suite, débarrasse l'estomac d'une surcharge d'humeurs et ranime son action organique. Que l'on prenne de la nourriture quand l'appétit se fait vivement sentir, on éprouve je ne sais quel bien-être intérieur, quelle douceur d'existence ignorée et universelle. Les aliments, au contraire, quand l'estomac est dans une langueur apathique, restaurent moins qu'ils ne deviennent un poids incommode. Le désordre physique que l'on éprouve fait passer jusque dans le moral une morosité sombre, qui distille partout l'ennui et le dégoût de la vie » (2).

En résumé, Pinel conseillait, comme hygiène, une propreté rigoureuse, des exercices variés, une nourriture saine et prise avec modération. « Il existe, affirmait-il, peu de principes aussi destructeurs pour l'homme que les excès et la longue habitude des boissons alcoolisées. » Pour répandre mieux ces maximes, il comptait faire paraître un manuel d'hygiène ; dans une lettre, datée du 27 novembre 1784, et adressée à son ami Desfontaines, il exposait ses projets. « Je travaille vivement à mon Hygiène, et pour essayer le goût du public, j'en insère de temps en temps quelques articles dans la *Gazette de santé*. Il me paraît même que l'on goûte beaucoup cette manière de la traiter qui paraît neuve... J'ai annoncé mon premier ouvrage d'hygiène sur la gymnastique médicale, et j'ai absolument à cœur de le finir et de le publier vers le printemps ou l'été. » Cet ouvrage ne fut jamais livré au public, pas plus que la pathologie générale et le traité de thérapeutique dont Pinel annonça plus tard, à diverses reprises, la prochaine publication.

(1) *Gazette de santé*, 1784, n° 31.
(2) Même endroit.

L'hygiène, qu'il jugeait si utile pour maintenir l'état de santé, lui paraissait indispensable dans l'état de maladie. « De quelle importance, disait-il, n'est point le concours heureux de tout ce qui entoure le malade ! Exactitude scrupuleuse dans le service, air salubre, objets de propreté, affections douces, soins prodigués par la bienveillance ou l'affection la plus tendre. Que de fautes se commettent souvent en ces différents points ! Que d'écarts propres à contrarier les vues du médecin, et à rendre graves des maladies légères » (1).

Nous voyons donc que Pinel ne pensait pas, ainsi que le lui reproche Dubois d'Amiens, qu'il est beaucoup plus utile et plus urgent d'assigner à une maladie sa véritable place dans un cadre nosologique que d'en trouver le remède. Il se bornait à juger nécessaire une étude attentive de l'histoire des maladies, pour « éviter la médecine symptomatique » et ne pas prodiguer les médicaments à l'aveuglette. Nombreux étaient les médecins, parmi ses contemporains, qui, constatant chez un malade de la fièvre et des troubles gastriques, commençaient, sans plus ample examen, par prescrire les saignées et les purgations répétées, ajoutant ensuite quelques drogues tirées d'une pharmacopée barbare. Pinel, ayant constaté *de visu* les résultats d'une telle pratique, en avait fait son profit. « Ce serait un grand et beau sujet à traiter en médecine, disait-il, que celui des maladies qui sont aggravées par un traitement inconsidéré et sans méthode, ou par un abus de remèdes, lorsqu'il aurait fallu se borner à une expectation sage et mesurée, ou, ce qui en diffère peu, à un usage extrêmement circonspect de certains médicaments simples » (2).

Il attachait aussi une extrême importance à l'influence morale que le médecin doit de suite s'efforcer d'acquérir sur le malade. « Il est un remède, disait-il, auquel j'ai donné toujours

(1) *Nosographie philosophique*, 6e édit., 1818, t. I, p. 345.

(2) *La Médecine clinique*, p. 391.

la plus grande part aux succès que j'ai obtenus auprès des malades ; c'est l'attention constante de me présenter à eux et de leur parler avec un visage ouvert et serein et un ton inébranlable de confiance. Avec quelle avide inquiétude les malades qui jouissent encore de leurs sens, cherchent dans les yeux du médecin ce qu'ils doivent espérer ou craindre » (1).

Malgré le dire de quelques critiques qui n'ont point pardonné à Pinel son aversion pour l'abus des drogues et des saignées, il fut aussi bon thérapeute qu'excellent clinicien.

4. — **Pinel aliéniste.**

Voyons d'abord comment Pinel envisageait l'aliénation mentale. Né au milieu du XVIII[e] siècle, imbu de la philosophie régnante, l'œuvre qu'il nous a laissée exprimera nécessairement les tendances et les idées d'une époque remarquable par des sentiments essentiellement philosophiques. Admettant, comme Locke et Condillac, les termes génériques et abstraits d'entendement et de volonté, et par suite, les opérations intellectuelles et affectives qui en dépendent, il s'appliqua à mettre en évidence les altérations isolées ou conjointes dont ces facultés sont susceptibles.

Qu'on se souvienne que Locke avait distingué les idées d'origine sensorielle des notions ou vérités d'ordre psychique. Cette distinction très nette semblait rendre inutile la rectification de l'éclectique Leibnitz : *nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu, nisi intellectus ipse*. Il est probable qu'Aristote lui-même n'eût point protesté contre la distinction de Locke, ou contre la restriction de Leibnitz ; il était trop bon naturaliste pour ne pas faire la part de l'hérédité. Pinel partageait ces idées mitigées. Il ne réduisait point tous les phénomènes psy-

(1) *Journal gratuit de santé*, 1790, p. 19.

chologiques à la sensation. De là, pour lui, les divers états pathologiques qui, soumis à une analyse raisonnée, ont servi de base à sa classification. Ce sont les lésions de la sensibilité physique, de la perception des objets extérieurs, de la pensée, de la mémoire et du principe de l'association des idées, du jugement, des facultés affectives. Mais, suivant le trouble produit dans les fonctions de l'entendement et de la volonté, suivant les changements survenus dans leurs manifestations extérieures, la physionomie et la marche des affections en résultant se distinguent dans leur ensemble par des caractères propres. De là enfin, pour lui, en groupant les phénomènes, plusieurs types principaux qu'il désigne sous les noms de manie, de mélancolie, de démence et d'idiotisme. Cette classification empirique, mais non arbitraire, répond au principe qui détermine la nature des maladies d'après leurs causes, autant dire d'après leur traitement ; car c'est l'étiologie qui détermine la thérapeutique et c'est la thérapeutique qui confirme ou infirme l'étiologie. Du reste, la nosologie mentale, si indécise jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, avait fait de grands progrès avec Boissier de Sauvages, Cullen, Macbride, Perfect, Crichton, Vogel. Depuis un demi-siècle, la pathologie nerveuse tendait à sortir de l'empirisme. Pinel, excellent nosographe, contribua pour sa part à lui donner un caractère scientifique, moins par la spéculation que par la clinique ; à ce double point de vue, il a été plus utile qu'il n'est d'usage de le reconnaître. Disons du reste tout de suite, à propos de cette classification, acceptée d'abord comme l'expression de la science contemporaine, puis critiquée comme incomplète, qu'on lit dans un manuscrit que nous avons sous les yeux, et qui porte la date de 1812, cette importante remarque : « Je ne crois pas, écrivait Pinel, la science médicale assez avancée pour changer la division que j'ai admise de l'aliénation, en manie, mélancolie, démence et idiotisme. Je la conserve provisoirement dans le même ordre. » Rien de plus sage que cette réserve, de la part d'un homme qui n'ignorait rien de

ce qui s'était fait avant lui. On avait mis des siècles à ébaucher une classification conforme à la réalité ; toutes les variétés de la folie étaient confondues sous les deux types généraux, mélancolie et manie. Qui ne sait qu'il a fallu des générations innombrables de médecins avant d'établir la division si simple des maladies en aiguës et chroniques !

La note citée plus haut est extraite d'un mémoire destiné à l'Institut, mais resté inachevé et intitulé : « *Suite des recherches ultérieures insérées par les Mémoires de l'Académie des sciences, en 1810, sur les degrés de probabilité de la guérison des aliénés.* » Pinel avait l'habitude de ces sortes de statistiques, qui ont commencé dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, et dont il recommande en plus d'un endroit la confection à de courtes périodes. En 1816, paraissait la classification d'Esquirol, qui n'est, à proprement parler, qu'une modification heureuse de celle de son maître. Déjà la mélancolie avait été divisée par Pinel en deux espèces : « Rien n'est plus inexplicable, dit-il, et cependant rien n'est mieux constaté, que les deux formes opposées de la mélancolie. C'est quelquefois une bouffissure d'orgueil, et l'idée chimérique de posséder des richesses immenses et un pouvoir sans bornes ; c'est, d'autres fois, l'abattement le plus pusillanime, une consternation profonde, ou même le désespoir » (1). Esquirol, séparant ces deux formes, les décrira sous les noms de monomanie et de lypémanie, deux expressions qui ont soulevé bien des controverses ; la nomenclature est le grand écueil des classifications.

Pinel était sensible à tout progrès, d'où qu'il vînt ; chargé en 1817 d'un rapport à l'Institut, à l'occasion du beau mémoire d'Esquirol sur les hallucinations, il termine ainsi ce rapport, après avoir insisté sur l'étrange phénomène dont il y est question, mieux étudié par Esquirol que par ses devanciers : « On ne peut d'ailleurs que louer son zèle et son habileté pour faire faire de nouveaux progrès à la doctrine des maladies mentales. »

(1) *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale*, 2[e] édit., 1809, p. 165.

Depuis lors le temps a marché, et avec lui la science. Mais, bien qu'ils n'en aient point fait ressortir expressément les traits, ni Pinel, ni Esquirol n'ont méconnu l'existence de la paralysie générale, du délire de persécution et de la mélancolie avec stupeur. Sous le nom d'idiotisme, Pinel donne de nombreuses observations de cette dernière forme, qu'Esquirol devait appeler démence aiguë, et Georget stupidité. Quant à la paralysie générale, les lignes suivantes, qui semblent s'y rapporter, n'ont pas, du moins à ma connaissance, attiré jusqu'ici l'attention : « L'état d'adynamie peut se montrer encore sous une autre forme non moins intense, et qui se termine souvent d'une manière funeste ; c'est celui qui peut avoir lieu dans certains cas d'une fièvre lente nerveuse, encore très imparfaitement connue, et qu'on observe surtout dans les établissements publics consacrés au traitement des aliénés, par la complication de la manie ou la démence avec la paralysie. On voit succéder d'abord quelques préludes de paralysie à une agitation maniaque plus ou moins violente, ou bien à un délire taciturne prolongé ; le malade évite de faire du mouvement, et les membres inférieurs perdent peu à peu leur agilité ; il finit par être obligé de garder le lit, et ses bras perdent entièrement leur mobilité ; on voit se déclarer alors une fièvre continue, marquée par des paroxysmes ou redoublements qui ont lieu le matin et le soir, avec la rougeur de la face, une sueur visqueuse et des rêves plus ou moins effrayants ; la paralysie continue de faire des progrès, les muscles destinés à la mastication peuvent à peine se contracter ; la déglutition et l'articulation des sons deviennent de plus en plus difficiles, et quelques taches gangréneuses qui se forment dans différentes parties du corps, sont les avant-coureurs d'une mort prochaine » (1). Ces lignes ont été écrites en 1812 ; quelques années auparavant, le plus illustre des élèves de Pinel avait signalé le même syndrôme. « Le premier, en 1805, remarque

(1) *Dictionnaire des sciences médicales* en 60 vol. Paris, 1812, vol. I, p. 162. Artice *Adynamie.*

Esquirol, j'ai appelé l'attention sur ce phénomène, et j'ai constaté l'incurabilité de la folie compliquée de paralysie » (1).

On ne saurait trop insister sur cette vérité que, tout nosographe qu'il était, Pinel se conformait, avant tout, à l'observation clinique. Aussi, bien qu'empirique à plusieurs égards, sa classification provisoire est-elle plus raisonnable que les classifications ingénieuses et arbitraires des grands nosologistes ses devanciers, peu experts en clinique mentale.

Nous avons vu que des critiques reprochaient à Pinel d'avoir écrit cette phrase : « Une maladie étant donnée, déterminer son vrai caractère et le rang qu'elle doit occuper dans un tableau nosologique » (2), la mettant en opposition avec celle-ci de Pitcairne : « Une maladie étant donnée, trouver le remède » (3). Au fond, les deux formules peuvent se ramener à la pensée profonde d'Hippocrate : « C'est le traitement qui fait connaître la nature des maladies. » Depuis Sydenham, les médecins de l'école de Locke, laissant de côté les théories, s'attachaient à l'histoire naturelle des maladies. Pinel suivait ce courant de réalisme. Pour lui, une maladie n'était bien connue que lorsqu'on avait au préalable déterminé le siège, avec les modifications survenues dans la trame anatomique ou les forces nerveuses. Bichat s'appropria cette idée, et Broussais ne fit que suivre cette voie, en déclamant contre l'essentialité ou l'ontologie. Sur les forces nerveuses, Pinel n'a hasardé aucune hypothèse, se gardant bien, ainsi qu'il le dit, « de mêler des discussions métaphysiques ou certaines divagations de l'idéologie » (4) à une science qui consiste dans des faits bien observés. La peur de la métaphysique dont on avait tant abusé depuis Stahl, n'était au fond que l'amour de l'observation. De ces données dérivait pour lui le traitement, lequel était plus ou moins actif suivant les circonstances. On avait

(1) *Des Maladies mentales*. Paris, 1838, vol. II. p. 264.
(2) *Nosographie philosophique*, 6e édit., 1818, vol. I. Introduction, p. XIV.
(3) Lettre à Duverney, 1712.
(4) *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale*, 1809. Préface, p. 7.

jusqu'alors négligé, observe-t-il, « le point de vue purement philosophique de l'aliénation de l'entendement, la connaissance des causes physiques et morales propres à la produire, la distinction de ses diverses espèces, l'histoire exacte des signes précurseurs, de la marche et de la terminaison des accès lorsqu'elle est intermittente, les règles de la police intérieure des hospices, et la détermination précise des circonstances qui rendent nécessaires certains remèdes, comme de celles qui les rendent superflus ; car, dans cette maladie comme dans beaucoup d'autres, l'habileté du médecin consiste moins dans l'usage répété des remèdes, que dans l'art profondément combiné d'en user à propos ou de s'en abstenir » (1). Ce programme d'un grand praticien montre assez dans quel esprit Pinel abordait l'étude des maladies mentales.

Il la voulait complète, et sans se laisser séduire par les promesses des empiriques qui avaient épuisé l'arsenal des médicaments, il recommande d'être sobre de remèdes, comme un homme qui savait quelles sont les ressources de la nature, aidée d'un bon régime et des moyens d'hygiène. Il connaissait les écrits de Stahl, grand promoteur de la médecine expectante. Ce qui ne veut pas dire qu'il faisait bon marché de la thérapeutique. Il n'est pas sans utilité sous ce rapport de citer encore la page suivante. Le but à atteindre sera manqué, dit-il, si l'hospice, par sa disposition intérieure, « ne tient les diverses sortes d'aliénés dans une espèce d'isolement, s'il n'est propre à séquestrer les plus agités ou les plus furieux d'avec ceux qui sont tranquilles, si on ne prévient leurs communications réciproques, soit pour empêcher les rechutes et faciliter l'exécution de tous les règlements de police intérieure et de surveillance, soit pour éviter les anomalies inattendues dans la succession et l'ensemble des symptômes que le médecin doit observer et décrire » (2). Manière de voir qu'Esquirol traduira en 1818, par cette phrase

(1) Même ouvrage. Introduction, p. 24.
(2) Même ouvrage, p. 193.

caractéristique : « Une maison d'aliénés est un instrument de guérison ; entre les mains d'un médecin habile, c'est l'agent thérapeutique le plus puissant contre les maladies mentales » (1). Qu'on veuille bien remarquer qu'avant Pinel, bien peu d'auteurs s'étaient arrêtés à cette question capitale du traitement des aliénés, par l'isolement dans des maisons disposées de manière à recevoir des malades sans les confondre dans une promiscuité fâcheuse. On peut même ajouter qu'après les réformes essayées dans quelques établissements publics à l'étranger, et particulièrement à l'asile de Vienne, en Autriche, et à l'hôpital de Bethléem, à Londres, il restait encore à concevoir la grande réforme consistant à fonder des maisons spéciales en rapport avec la classification clinique des variétés d'aliénation. Ceux qui n'ont pas vu cela ont amoindri sans le vouloir le rôle et la gloire de Pinel. Ce bienfaiteur était encore un médecin philosophe et par conséquent une tête pensante ; c'est pour avoir mûrement conçu un plan, modifiable sans doute, mais excellent en principe, qu'il a réformé la thérapeutique mentale et ouvert la voie à des améliorations indéfinies. C'est pourquoi Pinel écrit, conformément à des principes qui sont le fond même de sa doctrine : « Il importe surtout que les aliénés soient dirigés par des principes d'humanité et les résultats d'une expérience éclairée, que leurs écarts soient réprimés avec fermeté, mais que chacun y jouisse (dans l'hospice) du degré de liberté qui s'accorde avec sa sûreté personnelle et celle des autres, qu'enfin, dans tous les cas qui en sont susceptibles, le directeur devienne le confident de ses peines et de ses sollicitudes » (2). Dans un asile ainsi organisé, on saisira d'un regard tout ce qui doit retenir l'attention, et l'on se rendra beaucoup mieux compte des mesures à prendre dans l'intérêt de ceux qu'on y maintient. La détermination des espèces et des variétés s'y fera d'ailleurs par comparaison avec plus de facilité. C'est sous ce rapport de

(1) *Des maladies mentales*, par E. Esquirol. Paris, 1838, t. II. p. 398.
(2) *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale*, 1809, p. 194.

l'ordre et de la police intérieure, suivant l'expression qu'il emploie, que Pussin fut d'un grand secours à Pinel. Il le perdit vers 1810, et il avouait que cette perte avait été pour lui une cause de retard dans la rédaction de ses travaux de statistique. Du passage ci-dessus, il résulte clairement que dans la pensée de Pinel, la direction des asiles devait appartenir aux médecins. La question tant débattue du partage et de la confusion des pouvoirs n'admet point dans l'espèce d'autre solution, ainsi que l'atteste d'ailleurs l'expérience. L'autorité du médecin aliéniste sur les aliénés ne souffre point de partage ; tout conflit d'attribution ne peut que nuire aux malades. « *Tractent fabrilia fabri.* »

Au point de vue de la réforme qui porte son nom, on a reproché à Pinel de n'avoir pas parlé du livre de Daquin (dont la première édition parut en 1791, et la seconde en 1804), livre intitulé : *La philosophie de la folie*, comme s'il avait eu besoin pour agir d'une autre inspiration que la sienne. Il suffit d'ailleurs de lire les ouvrages de l'un et de l'autre pour comprendre qu'ils n'avaient de commun que le mot de philosophie et un sentiment profond de bienfaisance. Ces questions de priorité qui divisent d'habitude les médecins, n'ont qu'une importance secondaire pour l'historien qui sait que tout réformateur, soit pacifique, soit révolutionnaire, a eu des prédécesseurs et des émules. Si l'on énumérait tous les travaux consacrés à la folie, en général, et les innombrables monographies et thèses scolaires, on trouverait peut-être que Pinel était redevable à de nombreux devanciers ; mais on verrait aussi que, des trésors de science épars dans des ouvrages, des opuscules et des recueils divers, cet homme honnête et éclairé, sans descendre au rôle de compilateur, sut faire un corps de doctrines sévères et solides, non pas en éclectique qui prend de toutes mains et se taille une sorte d'habit à sa façon dans l'étoffe d'autrui, mais avec la probité et le discernement du clinicien qui cherche de bonne foi la vérité dans ses propres observations et dans celles de ses devan-

ciers. Il n'est point de conclusion sans prémisses ; c'est à celui qui vient au bon moment pour conclure que la postérité rend hommage. Ni Lorry, ni Le Camus, ni Dufour, ni d'autres qui préparèrent la voie aux réformes de Pinel, en France et à l'étranger, ne peuvent lui disputer le premier rang, bien que supérieurs à Daquin.

C'est en 1783 que Pinel, ayant été consulté pour un de ses compatriotes, commença à diriger son attention vers les maladies mentales. « Un jeune homme, nous dit-il, âgé de 24 ans et doué d'une imagination ardente, vint à Paris quelques années avant la Révolution pour y faire ses cours de droit, et il se crut destiné par la nature à jouer dans la suite le rôle le plus brillant dans le barreau. Rien n'égale le désir ardent qu'il a de s'instruire : application continuelle, vie passée dans la retraite, sobriété extrême pour donner plus d'essor à ses facultés morales, régime pythagorique adopté dans toute la rigueur du terme. Quelques mois après, migraines violentes, saignements fréquents du nez, resserrements spasmodiques de la poitrine, douleurs vagues des intestins, flatuosités incommodes, sensibilité morale très exaltée. Quelquefois il m'aborde avec un air rayonnant de joie, et il ne peut exprimer la félicité suprême qu'il dit éprouver en lui-même ; d'autres fois je le trouve plongé dans les horreurs de la consternation et du désespoir, et il me fait les instances les plus plus vives de mettre fin à ses souffrances. Les caractères de l'hypocondrie la plus profonde étaient aisés à reconnaître ; je lui en retrace les dangers pour la suite, et je le conjure souvent de changer sa manière de vivre ; mais il poursuit toujours son plan avec l'obstination la plus inflexible ; augmentation des symptômes nerveux de la tête, du bas-ventre, de la poitrine ; alternatives plus fréquentes d'un abattement extrême et d'une joie convulsive ; terreurs pusillanimes, surtout dans les ombres de la nuit ; angoisses inexprimables. Il venait quelquefois me trouver, fondant en larmes, et me conjurant de l'arracher des bras de la mort. Je l'entraînais alors dans

la campagne, et quelques tours de promenade, avec des propos consolants, semblaient lui rendre une nouvelle vie ; mais à son retour dans sa chambre, nouvelles perplexités, terreurs pusillanimes renaissantes. Il trouve un surcroît de désolation et de désespoir dans la confusion croissante de ses idées, l'impossibilité de se livrer désormais à l'étude, et la conviction accablante de voir s'évanouir pour l'avenir la perspective de célébrité et de gloire dont son imagination avait été bercée ; l'aliénation la plus complète suit de près. Un jour qu'il se rend au spectacle pour se distraire, on joue la pièce du *Philosophe sans le savoir*, et dès lors le voilà assailli de soupçons les plus noirs et les plus ombrageux ; il est profondément persuadé qu'on a joué ses ridicules ; il m'accuse d'avoir fourni moi-même les matériaux de la pièce, et dès le lendemain matin, il vient me faire les reproches les plus sérieux et les plus amers d'avoir trahi les droits de l'amitié, et de l'avoir exposé à la dérision publique. Son délire n'a plus de bornes ; il croit voir dans les promenades publiques des comédiens travestis en moines et en prêtres, pour étudier tous ses gestes, et surprendre le secret de ses pensées. Dans l'ombre de la nuit, il se croit assailli, tantôt par des espions, tantôt par des voleurs et des assassins, et une fois il répand l'alarme dans le quartier, en ouvrant brusquement les croisées, et en criant de toutes ses forces qu'on en voulait à sa vie. Un de ses parents se détermine à lui faire subir le traitement de la manie à l'Hôtel-Dieu, et il le fait partir vingt jours après, avec un compagnon de voyage, pour se rendre dans une petite ville voisine des Pyrénées. Egalement affaibli au moral et au physique, toujours dans les alternatives de quelques écarts du délire le plus extravagant et des accès de sa noire et profonde hypocondrie, il se condamne à un isolement entier dans la maison paternelle ; ennui, dégoût insurmontable de la vie, refus de toute nourriture, brusqueries contre tout ce qui l'avoisine. Il trompe enfin la surveillance de sa garde, fuit en chemise dans un bois voisin, s'égare, expire de faiblesse et d'inanition, et deux

jours après on le trouve mort, tenant dans sa main le fameux dialogue de Platon sur l'immortalité de l'âme » (1).

La triste fin de son ami impressionna vivement Pinel. Désireux de parfaire sur ce point son éducation médicale, il posséda bientôt les divers ouvrages traitant des maladies de l'esprit ; et vers la même époque, l'occasion s'étant offerte à lui de fréquenter la maison de santé Belhomme, il put se livrer à des observations plus étendues et plus suivies. Néanmoins quand, nommé médecin des infirmeries de Bicêtre, il eut pris possession de son service, le 11 septembre 1793, il sentit combien ses connaissances étaient encore incomplètes ; aussi résolut-il de profiter de l'expérience acquise par Pussin, et vivant avec lui au milieu des malades, il nota soigneusement les moindres manifestations de leur délire. C'est ainsi qu'il amassait les matériaux de ses œuvres futures.

Pinel divise les causes de l'aliénation mentale en prédisposantes et occasionnelles. Parmi les premières, il signale d'abord l'hérédité . « Il serait difficile, dit-il, de ne point admettre une transmission héréditaire de la manie, lorsqu'on remarque en tous lieux et dans plusieurs générations successives, quelques-uns des membres de certaines familles atteints de cette maladie » (2). L'aliénation héréditaire peut être continue ou intermittente. « Elle peut ne se développer que dans un âge avancé, et son explosion tardive être déterminée par d'autres circonstances de la vie » (3). Une éducation à contre-sens, combinant ses effets avec une faiblesse originaire de l'entendement, peut également provoquer l'aliénation mentale. « Que d'analogie entre l'art de diriger les aliénés, et celui d'élever les jeunes gens ! C'est une grande fermeté que l'un et l'autre exigent, et non des manières dures et repoussantes. C'est une condescendance raisonnée et affectueuse, et non une complaisance molle et asservie à tous les caprices » (4).

(1) *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale*, 1809, p. 485.
(2) Même ouvrage, p. 13.
(3) Même ouvrage, p. 15.
(4) Même ouvrage, p. 20.

Ces aperçus dont l'honneur revient aux anciens, Pinel les devait peut-être moins à Rousseau, comme on pourrait le croire, qu'à Locke, dont les vues sur l'éducation de la jeunesse sont pleines de sens. C'est à cette source que puisèrent la plupart des éducateurs français du XVIII[e] siècle, et particulièrement Condillac, en son *Cours d'études* à l'usage du duc de Parme, traité un peu différent de celui du bon Rollin.

Les irrégularités extrêmes dans la manière de vivre sont pour Pinel des causes prédisposantes de la folie ; de même les passions spasmodiques telles que la colère, la frayeur, la douleur la plus vive, une joie soudaine ; de même encore les passions débilitantes ou oppressives, comme le chagrin, la haine, la crainte, les regrets, les remords, la jalousie, l'envie. Enfin les passions gaies ou expansives : la joie, l'orgueil, l'amour, le ravissement extatique ou l'admiration appliquée aux objets du culte sont également propres à bouleverser la raison. Dans cette étiologie générale, les passions de l'individu sont considérées surtout par rapport au milieu, considérations capitales aussi bien pour la nosologie que pour la thérapeutique. N'oublions pas que Pinel observa beaucoup dans des temps troublés et agités. C'est dans ces tempêtes sociales qui bouleversent les institutions et les mœurs, qu'on voit bien quelle est la prépondérance des circonstances ambiantes. Les temps calmes développent rarement les folies épidémiques. La manie des Abdéritains, à la suite d'une représentation de l'*Andromaque* d'Euripide, est un cas rare, en supposant que Lucien ait dit vrai.

Parmi les causes occasionnelles, Pinel cite l'hypocondrie produite par les excès, l'alcoolisme, la suppression brusque d'un exutoire ou d'une hémorrhagie interne, les couches, l'âge critique des femmes, les suites des diverses fièvres, la goutte, la suppression imprudente des dartres ou de quelque autre affection cutanée, un coup violent porté sur la tête. Il fut un des premiers à grouper dans un ensemble dogmatique ces causes diverses et jusque là éparses dans un nombre infini de mono-

graphies. Les nosologistes ne les avaient admises, le plus souvent sans examen, qu'en vue de faciliter leur classement et d'enrichir la nomenclature. Grâce à son instinct clinique, Pinel se préserva de l'imitation, tout en restant nosographe.

Passons maintenant à la distinction des diverses espèces d'aliénation. Pinel, nous l'avons dit, avait divisé l'aliénation mentale en manie, mélancolie, démence et idiotisme, division beaucoup plus simple et plus scientifique que celle de Daquin, lequel admettait six types (1), dont deux pour le moins faisaient double emploi. « La manie, dit Pinel, se distingue par une excitation nerveuse ou une agitation extrême portée quelquefois jusqu'à la fureur, et par un délire général, plus ou moins marqué, quelquefois avec les jugements les plus extravagants, ou même un bouleversement entier de toutes les opérations de l'entendement » (2). On remarquera que, dans ces quelques lignes, il évite de confondre les nuances ou les degrés avec les espèces pathologiques. Il n'y a pas d'autre moyen d'y voir clair et de simplifier.

La manie peut avoir les apparences d'une maladie aiguë ; elle peut aussi se prolonger indéfiniment comme une maladie chronique, et devenir alors continue ou périodique. Pinel nous donne l'observation d'une femme qui « passe six mois de l'année à s'agiter, à courir sans cesse, à enfanter des projets vains et chimériques, et les six autres mois sont marqués par une stupeur profonde, un sombre désespoir et une impulsion des plus fortes pour le suicide » (3). Et il note les affinités de la manie périodique « avec la mélancolie et l'hypocondrie » (4). Les préludes de l'invasion et du retour des attaques de manie peuvent être très variés ; mais « il semble en général que le siège primitif de cette aliénation est dans la région de l'estomac et des intes-

(1) 1° les fous à lier, fous furieux ou maniaques; 2° les fous tranquilles; 3° les extravagants; 4° les insensés; 5° les imbéciles, les crétins; 6° les fous en démence

(2) *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale,* 1809, p. 139.

(3) Même ouvrage, p. 24.

(4) Mémoire sur la manie périodique ou intermittente (dans *Mémoires de la Société médicale d'Emulation de Paris*), an VI, t. I, p. 100.

tins, et que c'est de ce centre que se propage, comme par une espèce d'irradiation, le trouble de l'entendement » (1).

Enfin, Pinel décrit une forme de manie sans délire, mais marquée par des accès de fureur aveugle, et à ce propos il rapporte l'observation suivante : « La manie sans délire a donné lieu à une scène singulière, à une époque de la Révolution qu'on voudrait pouvoir effacer de notre histoire. Les brigands, lors du massacre dans les prisons, s'introduisent en forcenés dans l'hospice de Bicêtre, sous prétexte de délivrer certaines victimes de l'ancienne tyrannie, qu'elle cherchait à confondre avec les aliénés. Ils vont en armes de loge en loge ; ils interrogent les détenus et ils passent outre si l'aliénation est manifeste. Mais un des reclus, retenu dans les chaînes, fixe leur attention par des propos pleins de sens et de raison et par les plaintes les plus amères. N'était-il pas odieux qu'on le retînt aux fers et qu'on le confondît avec d'autres aliénés ? Il défiait qu'on pût lui reprocher le moindre acte d'extravagance ; c'était, ajoutait-il, l'injustice la plus révoltante. Il conjure ces étrangers de faire cesser une pareille oppression et de devenir ses libérateurs. Dès lors, il s'excite dans cette troupe armée des murmures violents et des cris d'imprécations contre le surveillant de l'hospice ; on le force de rendre compte de sa conduite, et tous les sabres sont dirigés contre sa poitrine. On l'accuse de se prêter aux vexations les plus criantes, et on lui impose d'abord silence quand il veut se justifier ; il réclame en vain sa propre expérience, en citant d'autres exemples semblables d'aliénés non délirants, mais très redoutables par une fureur aveugle ; on réplique par des invectives, et sans le courage de son épouse, qui le couvre pour ainsi dire de son corps, il serait tombé plusieurs fois percé de coups. On ordonne de délivrer l'aliéné et on l'emmène en triomphe aux cris redoublés de : Vive la République ! Le spectacle de tant d'hommes armés, leurs propos bruyants et confus, leurs faces enluminées par les vapeurs du

(1) *Traité de l'aliénation mentale*, 1809, p. 141.

vin, raniment les fureurs de l'aliéné ; il saisit d'un bras vigoureux le sabre d'un voisin, s'escrime à droite et à gauche, fait couler le sang, et si l'on ne fût parvenu promptement à s'en rendre maître, il eût cette fois vengé l'humanité outragée. Cette horde barbare le ramène dans sa loge et semble céder en rugissant à la voix de la justice et de l'expérience » (1). Ce fait, curieux à plus d'un titre, est une preuve éclatante de l'efficacité et de l'excellence de l'isolement. Il pourrait, en outre, servir de leçon à maints déclamateurs d'aujourd'hui, et à les rendre plus réservés.

Pinel définit la mélancolie un délire exclusivement dirigé sur un objet ou une série particulière d'objets, avec abattement, morosité, et plus ou moins de penchant au désespoir. Il en distingue deux formes opposées, comme nous l'avons dit plus haut : l'une ambitieuse, l'autre dépressive. La mélancolie peut rester stationnaire pendant plusieurs années, sans que le délire qui en fait le sujet change de caractère ; d'autres fois, au contraire, le délire change d'objet ou prend une forme nouvelle, et, à ce propos, Pinel cite une observation de délire de persécution terminé par des idées de grandeur : « Un aliéné, confié à mes soins depuis douze années, et déjà avancé en âge, n'a déliré, pendant les huit premières années, que sur l'idée chimérique d'un prétendu empoisonnement dont il se croyait menacé. Dans cet intervalle de temps, nul écart dans sa conduite, nulle autre marque d'aliénation ; il était même d'une réserve extrême dans ses propos, persuadé que ses parents cherchaient à le faire interdire et à s'emparer de ses biens ; l'idée d'un prétendu poison le rendait seulement très ombrageux, et il n'osait manger que les aliments pris à la dérobée dans la cuisine de son pensionnat. Vers la huitième année de la réclusion, son délire primitif a changé de caractère ; il a cru d'abord être devenu le plus grand des potentats, puis l'égal du Créateur, et le souverain du monde ; cette idée fait encore sa félicité suprême » (2).

(1) Même ouvrage, p. 159.
(2) Même ouvrage, p. 168.

Comme types de mélancoliques persécutés, Pinel cite Tibère, Louis XI, Jean-Jacques Rousseau. Grand admirateur de Tacite, il avait entrepris, en prenant cet auteur pour modèle, d'écrire une histoire de Louis XI. « Je possède, dit Bricheteau, un petit fragment de cette histoire, dans lequel se trouvent intercalés plusieurs passages de l'historien romain. L'auteur y compare son héros à Tibère, et le peint, non sans succès, à la manière de Tacite. Pinel joint souvent, dans ce fragment, les vues élevées de l'historien philosophe à l'énergie du style et à cette vigueur d'expression qui flétrit l'odieuse tyrannie » (1).

Les notes de Pinel sur Louis XI ont disparu, sauf un feuillet que j'ai retrouvé dans mes papiers de famille. Mais la comparaison entre le roi de France et l'empereur romain se trouve intercalée dans la Nosographie. « Arrêtons nos regards, dit Pinel, sur quelques traits du tableau hideux de dépravation et de férocité qui ont distingué l'empereur Tibère et Louis XI, et qui montrent le tempérament mélancolique au plus haut degré qu'il puisse atteindre. On sait avec quelle profondeur et quelle énergie le caractère de l'empereur romain a été tracé par Tacite ; et n'est-il pas curieux d'en voir un autre modèle après quinze siècles, sous un climat nouveau, et dans des époques d'ignorance et de barbarie si propres à contraster avec les lumières du siècle d'Auguste ? Une taciturnité sombre, une gravité dure et repoussante, les âpres inégalités d'un caractère plein de caprices et d'emportements, la recherche de la solitude, un regard oblique, le timide embarras d'une âme artificieuse, trahissent, dès la jeunesse, la disposition mélancolique de Louis XI. Que de traits frappants de ressemblance entre ce prince et Tibère ! Ils ne se distinguent l'un et l'autre dans l'art de la guerre que durant l'effervescence de l'âge, et le reste de leur vie se passe en préparatifs imposants, mais sans effet, en délais étudiés, en projets illusoires d'expéditions militaires, en négociations remplies d'astuce et de perfidie. Avant de régner, ils

(1) Eloge de Pinel.

s'exilent l'un et l'autre volontairement de la Cour, et vont passer plusieurs années dans l'oubli et les langueurs d'une vie privée, l'un dans l'île de Rhodes, l'autre dans une solitude de la Belgique. Quelle dissimulation profonde, que d'indécisions, que de réponses équivoques dans la conduite de Tibère à la mort d'Auguste ! Louis XI n'a-t-il pas été durant toute sa vie le modèle de la politique la plus perfide et la plus raffinée ? En proie à leurs noirs soupçons, aux présages les plus sinistres, à des terreurs sans cesse renaissantes vers le terme de la vie, ils vont cacher leur dégoûtante tyrannie, l'un dans l'île de Caprée, l'autre dans le château de Plessis-lès-Tours, séjours d'atrocités non moins que d'une débauche impuissante et effrénée » (1). Pinel a jugé Louis XI en aliéniste ; d'autres ont voulu réhabiliter la mémoire de ce prince. L'astuce, la perfidie, la déloyauté, les instincts cruels étaient monnaie courante au XV[e] siècle, et son règne, succédant à celui de Charles VII, fut en somme profitable à la France. Il n'en est pas moins vrai qu'il offrait une hérédité morbide accusée, qu'on le dit atteint du mal comitial, et qu'il se montra mélancolique et persécuté ; Philippe de Commines raconte qu'en mars 1480, c'est-à-dire trois ans avant sa mort, il perdit pendant deux ou trois jours « la parole et toute connaissance et mémoire » (2). L'année suivante, il perdit « de rechef la parole, et fut quelques deux heures qu'on cuidoit qu'il fut mort » (3).

Quand Pinel, venant de Montpellier, arriva à Paris, il ne manqua pas de se rendre à Ermenonville. « Comme il était, dit Pariset, idolâtre du talent de Rousseau, on raconte qu'en 1778, étant allé avec M. Chaptal visiter la cendre de ce grand écrivain, il passa cinq jours et cinq nuits sans dormir, ne prenant de repos que pour prendre quelques aliments » (4). Il me semble inutile d'insister sur l'invraisemblance d'un pareil

(1) *Nosographie philosophique*, 1818, t. III, p. 90.
(2) PHILIPPE DE COMMINES. Livre VI, chap. VII.
(3) Même endroit.
(4) Eloge de PINEL.

récit. Pinel admirait le philosophe génevois, mais il ne l'idolâtrait point, et savait reconnaître ses défauts aussi bien que ses vertus. Rousseau, remarquait-il, « dans un accès d'humeur caustique, invoque la médecine, et lui dit de venir sans le médecin ; il eut bien mieux servi l'humanité, en faisant tonner sa voix éloquente contre l'impéritie présomptueuse, et en appelant le talent et le génie à l'étude de la science qu'il importe le plus d'approfondir et de connaître » (1). Et pour admirer son œuvre, il ne l'étudie pas moins en médecin aliéniste : « J.-J. Rousseau manifeste assez, dans les deux dernières parties de ses *Confessions*, et dans les *Rêveries du Promeneur solitaire*, combien il est persuadé que *tous les hommes sont ses ennemis*, et il est tourmenté par des défiances et des craintes continuelles » (2).

Si Pinel n'a pas séparé de la mélancolie le délire de persécution, il n'en a pas moins tracé le tableau : « On devient de plus en plus soupçonneux, et on finit par se croire sans cesse circonvenu par des pièges et des trames ourdies avec la plus noire perfidie. Quelques-unes de ces mélancoliques de l'hospice ont l'imagination si fortement frappée de l'idée d'une persécution dirigée contre elles par des ennemis invisibles, qu'elles éprouvent des anxiétés continuelles, et que la nuit même elles croient entendre des bruits sourds par des machinations secrètes, dont elles redoutent de devenir les victimes. Une d'entre elles, qui avait entendu parler autrefois d'électricité, et qui avait lu quelques écrits sur cette partie de la physique, pensait que ses ennemis, acharnés à la perdre, pouvaient exercer sur elle des influences funestes à de grandes distances, et elle croyait voir dans l'air des courants électriques qui la menaçaient du plus grand danger » (3).

Pinel avait, en 1791, publié dans la *Médecine éclairée par les sciences physiques*, une étude sur la mélancolie avec idées de

(1) *Sur la manie périodique ou intermittente*. Dans les *Mémoires de la Société médicale d'Emulation*, t. I, an VI, p. 119.
(2) *Nosographie philosophique*, t. III, p. 95.
(3) *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale*, p. 115.

suicide, et en rapportait plusieurs exemples. Voici l'une de ces observations, qui se trouve également dans le *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale* : « Un jeune homme de 22 ans, et destiné par ses parents à l'état ecclésiastique (c'était avant la Révolution), est, sur son refus, abandonné à lui-même. Des moyens précaires d'existence se succèdent tour à tour ; il paraît enfin jouir de la tranquillité et du calme dans une maison où il est chéri ; c'est cependant alors que son imagination est assaillie par les idées les plus tristes et les plus mélancoliques : dégoût de la vie et réflexions diverses sur les moyens de se donner la mort. Il médite un jour de se précipiter du haut de la maison, mais le courage lui manque et le projet est ajourné. Quelques jours après, une arme à feu lui paraît plus propre à le délivrer du fardeau de la vie, mais au moment de l'exécution, toujours crainte pusillanime, toujours perplexité renaissante. Un de ses amis qu'il instruit de ses projets sinistres, vient un jour me les communiquer, et se réunit à moi pour prendre tous les moyens que la prudence pouvait suggérer : sollicitations, invitations pressantes, remontrances amicales, tout est vain ; le désir de se détruire poursuit sans cesse le malheureux jeune homme, et il se dérobe à une famille où il est comblé de témoignages d'attachement et d'amitié. On ne pouvait songer à un voyage lointain et à un changement de climat que l'état de sa fortune semblait lui interdire ; il fallut y suppléer, comme objet puissant de diversion, par un travail pénible et soutenu. Le jeune mélancolique, pénétré d'ailleurs de l'horreur de sa situation, entre pleinement dans ces vues, change d'habit, se rend au port au blé, et mêlé avec les autres ouvriers, ne se distingue d'eux que par un plus grand zèle à mériter son salaire. Il ne peut soutenir que deux jours cet excès de fatigue, et il fallut recourir à un autre expédient ; on le fait entrer, à titre de manœuvre, chez un maître-maçon des environs de Paris, et il est d'autant mieux accueilli, qu'il se rend utile par intervalles à l'éducation d'un fils unique. Quel genre de vie plus com-

mode et plus sain pour un mélancolique que l'alternative d'un travail des mains et de l'étude du cabinet ! Une nourriture saine, un logement commode et tous les égards dus au malheur, semblent aigrir au lieu de calmer ses funestes penchants ; il revient quinze jours après vers son ancien ami, et lui expose, les larmes aux yeux, les combats intérieurs qu'il éprouve et l'odieux dégoût de la vie qui le porte d'une manière irrésistible au suicide. Les reproches qu'on lui fait le pénètrent de douleur, il se retire dans un état de consternation et de désespoir et on ne peut douter qu'il ne se soit précipité dans la Seine, dernier terme d'une existence devenue insupportable » (1).

Le traitement indiqué dans cette curieuse observation contraste singulièrement avec l'art funeste de provoquer au suicide par des lectures romanesques telles que la *Nouvelle Héloïse*, *Werther*, *Manfred*, *René* et autres livres de ce genre, qui introduisirent dans la littérature moderne cet aliment de destruction bien connu des auteurs tragiques et mis en honneur par les stoïciens. Les jeunes gens du bel air devaient s'ennuyer pour suivre la mode, et le suprême bon ton consistait à se détruire pour se désennuyer.

Pinel pense qu'une émotion subite et profonde peut guérir la mélancolie avec penchant irrésistible au suicide, et il en donne deux exemples. Un horloger, tourmenté depuis longtemps par l'idée de se détruire, se tire un jour un coup de pistolet dans la tête, et ne réussit qu'à se blesser ; il se remet et n'éprouve plus désormais aucun désir de se tuer. Dans le deuxième cas, il s'agit d'un homme de lettres qui « balance avec un calme effrayant le choix des divers moyens de se donner la mort. Un voyage qu'il fait à Londres semble développer avec un nouveau degré d'énergie sa mélancolie profonde, et la résolution inébranlable d'abréger le terme de sa vie. Il choisit une heure très avancée de la nuit, et se rend sur un des ponts de cette capitale pour se précipiter dans la Tamise ; mais

(1) Même ouvrage, p. 169.

au moment de son arrivée, des voleurs l'attaquent pour lui enlever toutes ses ressources qui étaient très modiques ou presque nulles ; il s'indigne, il fait des efforts extrêmes pour s'arracher de leurs mains, non sans éprouver la frayeur la plus vive et le plus grand trouble. Le combat cesse, et il se produit à l'instant une sorte de révolution dans l'esprit du mélancolique ; il oublie le but primitif de sa course, revient chez lui dans le même état de détresse qu'auparavant, mais entièrement exempt de ses sinistres projets de suicide. Sa guérison a été si complète, que résidant à Paris depuis dix ans, il n'a plus éprouvé le moindre dégoût de la vie » (1).

La démence, portée à son plus haut degré, est définie : succession rapide, ou plutôt alternative non interrompue d'idées isolées et d'émotions légères et disparates, mouvements désordonnés et actes successifs d'extravagance, oubli complet de tout état antérieur, abolition de la faculté de percevoir les objets par une impression faite sur les sens, oblitération du jugement, activité continuelle sans but et sans dessein, et nul sentiment intérieur de son existence. Si l'on compare la démence à la manie délirante, on constate que « dans celle-ci, la perception des objets, l'imagination, la mémoire peuvent être lésées ; mais la faculté du jugement subsiste souvent, c'est-à-dire l'association des idées. Le maniaque, par exemple, qui se croit Mahomet, et qui coordonne tout ce qu'il fait, tout ce qu'il dit avec cette idée, porte en réalité un jugement, mais il allie deux idées sans aucun fondement, c'est-à-dire que son jugement est faux... Au contraire, dans la démence, il n'y a point de jugement, ni vrai, ni faux ; les idées sont comme isolées, et naissent les unes à la suite des autres ; mais elles ne sont nullement associées, ou plutôt la faculté de la pensée est abolie » (2).

Sous le nom d'idiotisme, Pinel décrit toute abolition plus ou moins absolue, soit de naissance, soit acquise, des fonctions de

(1) Même ouvrage, p. 351.
(2) Même ouvrage, p. 178.

l'entendement ou des affections du cœur. L'idiotisme acquis reconnaît des causes diverses : « l'abus des plaisirs énervants, l'usage des boissons narcotiques, des coups violents reçus sur la tête, une vive frayeur ou un chagrin profond et concentré, des études forcées et dirigées sans principe, des tumeurs dans l'intérieur du crâne, une ou plusieurs attaques d'apoplexie, l'abus excessif des saignées dans le traitement des autres maladies » (1).

Comme type de l'idiotisme congénital, Pinel cite l'exemple suivant : « Un des cas les plus singuliers et les plus extraordinaires qui aient jamais été observés, est celui d'une jeune idiote de 11 ans dont j'ai fait graver la figure du crâne, et qui par la forme de sa tête, ses goûts, sa manière de vivre, semblait se rapprocher de l'instinct d'une brebis. Pendant 2 mois et demi qu'elle est restée à l'hospice de la Salpêtrière, elle marquait une répugnance particulière pour la viande, et mangeait avec avidité les substances végétales, comme poires, pommes, salade, pain, qu'elle semblait dévorer, ainsi qu'une galette particulière à son pays que sa mère lui portait quelquefois ; elle ne buvait que de l'eau, et témoignait à sa manière une reconnaissance vive pour tous les soins que la fille de service lui prodiguait ; ces démonstrations de sensibilité se bornaient à prononcer ces deux mots, *bé*, *ma tante*, car elle ne pouvait proférer d'autres paroles, et paraissait entièrement muette par le seul défaut d'idées, puisque d'ailleurs sa langue semblait conserver toute sa mobilité ; elle avait aussi coutume d'exercer des mouvements alternatifs d'extension et de flexion de la tête, en appuyant, à la manière des brebis, cette partie contre le ventre de la même fille de service en témoignage de sa gratitude. Elle prenait la même attitude dans ses petites querelles avec d'autres enfants de son âge, qu'elle cherchait à frapper avec le sommet de sa tête inclinée. Livrée à un instinct aveugle qui la rapprochait de celui des animaux, elle ne pouvait mettre un frein à ses mouvements de colère ; et ses emportements pour les causes les

(1) Même ouvrage, p. 181.

plus légères, et quelquefois sans cause, allaient jusqu'aux convulsions. On n'a jamais pu parvenir à la faire asseoir sur une chaise pour prendre du repos ou pour faire ses repas, et elle dormait le corps roulé et étendu sur la terre à la manière des brebis. Tout son dos, les lombes et les épaules étaient couverts d'une sorte de poil flexible et noirâtre, long d'un pouce et demi ou deux pouces, et qui se rapprochait de la laine par sa finesse ; ce qui formait un aspect très désagréable. Aussi des bateleurs qui avaient eu connaissance de l'état de cette jeune idiote, avaient proposé à la mère de leur permettre de la montrer dans les foires et marchés voisins comme un objet très rare de curiosité ; ce qui leur fut refusé, quoique les parents fussent très pauvres. Cette jeune idiote, par leur éloignement, finit par tomber dans un état progressif de langueur, et succomba après deux mois et demi de séjour à l'hospice de la Salpêtrière ; j'ai conservé soigneusement son crâne, qui est très remarquable par ses dimensions et sa forme » (1).

Plusieurs observations d'idiotisme appartiennent à l'état décrit plus tard sous le nom de mélancolie avec stupeur, par exemple la suivante : « Un artilleur, l'an II de la République, propose au Comité de salut public le projet d'un canon de nouvelle invention, dont les effets doivent être terribles ; on en ordonne pour un certain jour l'essai à Meudon, et Robespierre écrit à son inventeur une lettre si encourageante, que celui-ci reste comme immobile à cette lecture, et qu'il est bientôt envoyé à Bicêtre dans un état complet d'idiotisme » (2).

Dans cette courte observation, la nature est, comme on dit, prise sur le fait, mais la nomenclature est inexacte, comme dans la plupart des classifications antérieures. *Curae leves loquuntur, ingentes stupent,* dit Sénèque ; ici toutefois l'idiotisme, ou plutôt la stupeur doit être considérée comme le plus haut degré, non de la douleur morale, mais de la joie. Citons

(1) Même ouvrage, p. 182.
(2) Même ouvrage, p. 184.

une seconde observation : « A la même époque, deux jeunes réquisitionnaires partent pour l'armée, et, dans une action sanglante, un d'entre eux est tué d'un coup de feu à côté de son frère ; l'autre reste immobile comme une statue à ce spectacle. Quelques jours après, on le ramène dans cet état à la maison paternelle ; son arrivée fait la même impression sur un troisième fils de la même famille ; la nouvelle de la mort d'un de ses frères, et l'aliénation de l'autre, le jettent dans une telle consternation et une telle stupeur, que rien ne réalisait mieux cette immobilité glacée d'effroi qu'ont peinte tant de poètes anciens ou modernes » (1). Les grands poètes de l'antiquité ont peint de préférence la stupeur qui succède à une profonde commotion. C'est ainsi qu'Homère, dans un passage mémorable, décrit en un vers admirable la stupeur avec perte momentanée de la parole, qu'il définit excellemment une aphasie de mots, par un pléonasme qui mérite d'être signalé. On connaît l'hémistiche de Corneille, critiqué souvent et à tort : « Je demeure stupide. » Virgile excelle à peindre en traits énergiques et justes les effets physiques des commotions profondes, ainsi qu'on peut le voir dans maint passage de ses poèmes.

Comme détermination d'une forme mentale, le mot idiotisme est tombé aujourd'hui en désuétude, et Esquirol l'a remplacé avec avantage, en en limitant le sens, par celui d'idiotie. On lui doit cette distinction pittoresque : « L'homme en démence est privé des biens dont il jouissait autrefois, c'est un riche devenu pauvre ; l'idiot a toujours été dans l'infortune et la misère. L'état de l'homme en démence peut varier, celui de l'idiot est toujours le même » (2).

Abordons maintenant la partie la plus importante de l'œuvre de Pinel, celle qui a rapport au traitement de l'aliénation mentale. D'innombrables monographies, particulièrement au XVIIe et au XVIIIe siècle, lui avaient frayé le chemin ; mais la plupart de ces travaux partiels de thérapeutique étaient sans

(1) Même ouvrage, p. 185.
(2) *Des Maladies mentales*. Paris, 1838, t. II, p. 285.

lien. Sauf de rares exceptions, les thèses de médecine, même celles de l'Ecole de Halle, où dominait la haute influence de Stahl, ne sortaient pas des régions éthérées de la théorie, ou du domaine étroit de l'empirisme. Cette thérapeutique fragmentaire est surtout remarquable au point de vue de la matière médicale et de la pharmacologie. Le traitement moral n'y tient qu'une place insignifiante, malgré quelques essais de thérapeutique rationnelle. Il en est qui conseillent la musique et les voyages, les stations thermales, mais sans grande autorité. Le véritable traitement de l'aliénation devait naître de l'observation patiente d'un grand nombre d'aliénés soumis, dans des maisons appropriées, au régime salutaire de l'isolement. Pinel était admirablement placé pour tenter avec succès l'entreprise. Il expose un plan général de la Salpêtrière, et la distribution des aliénées suivant la nature du local. « C'est autour de cet ensemble régulier de longues suites de loges et de cours que règne, au midi et au levant, une allée plantée d'un rang de tilleuls qui l'ombragent pendant l'été, et où se promènent librement les aliénées tranquilles, et dont la manie a dégénéré dans une sorte de démence ; c'est dans la partie orientale de cette allée qu'est placée une salle destinée aux femmes âgées réduites à un état de démence sénile, pour y être soignées par une fille de service qui veille à leurs besoins et à leur propreté... Au côté parallèle, est un long promenoir couvert, où les aliénées tranquilles et au déclin de leur maladie peuvent se promener à l'abri par un temps pluvieux. Enfin, celles qui sont en pleine convalescence, et dont l'usage de la raison est entièrement rétabli, sont conduites dans des dortoirs spacieux où elles sont couchées dans des lits tenus avec une extrême propreté, après avoir passé une grande partie du jour dans l'atelier commun de la couture. C'est à l'extrémité de l'un de ces dortoirs, et dans une grande salle séparée qu'est placée une infirmerie où sont transférées les aliénées attaquées de maladies incidentes... » (1). A peine est-il

(1) *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale*, p. 197.

besoin de faire remarquer que Pinel décrit la Salpêtrière, non telle qu'il la trouva quand il y vint de Bicêtre, mais telle qu'elle était après les changements opérés sur ses indications, en vue du traitement mieux entendu.

Parlant des antiques moyens de répression, « c'est une admirable invention, remarque-t-il, que l'usage non interrompu des chaînes, pour perpétuer la fureur des maniaques avec leur état de détention, pour suppléer au défaut de zèle d'un surveillant peu éclairé, pour entretenir dans le cœur des aliénés une exaspération constante, avec un désir concentré de se venger, et pour fomenter dans les hospices le vacarme et le tumulte. Ces inconvénients avaient été pour moi un objet de sollicitude pendant l'exercice de mes fonctions, à titre de médecin de Bicêtre, durant les premières années de la Révolution ; ça ne fut pas sans un regret extrême que je ne pus voir le terme heureux de cette coutume barbare et routinière ; mais j'étais d'un autre côté tranquille, et je me reposais sur l'habileté du surveillant de cet hospice (Pussin), qui n'avait pas moins à cœur de faire cesser cet oubli des vrais principes. Il y parvint heureusement deux années après (4 prairial an VI), et jamais aucune mesure ne fut mieux concertée et suivie d'un succès plus marqué » (1). Et il ajoute : « Les aliénés, loin d'être des coupables qu'il faut punir, sont des malades dont l'état pénible mérite tous les égards dus à l'humanité souffrante, et dont on doit rechercher, par les moyens les plus simples, à rétablir la raison égarée » (2). Cette page, éloquente par l'indignation contenue et la franche sincérité qui la caractérisent, prouve bien que Pinel, dans un siècle plus éclairé, mais toujours dominé par les préjugés de la routine, fort de l'exemple de Jean Wier, eut cet avantage sur l'illustre médecin du duc de Clèves, qu'il vit enfin triompher les réformes dont l'initiative lui appartenait. Bien plus, il y présida lui-même avec l'aide dévouée de cet homme de cœur et

(1) Même ouvrage, p. 200.
(2) Même ouvrage, p. 202.

d'intelligence dont il a immortalisé les services. Le nom respectable de Pussin vit et vivra toujours à côté du nom célèbre de Pinel.

« C'est au commencement de germinal an X, que le traitement des aliénées fut transporté de l'hospice d'Humanité à celui de la Salpêtrière, à cause des avantages du local et que je fus chargé spécialement d'en diriger le traitement ; avant cette époque les aliénées étaient renvoyées dans cet hospice comme incurables, après avoir subi en vain plusieurs traitements à l'hospice d'Humanité, et je n'avais alors qu'une surveillance générale sur les loges où le défaut d'ordre, des principes d'humanité et de police intérieure ne me permettait de faire presque aucune observation régulière, et où j'étais sans cesse contrarié par des usages établis, la routine obstinée des préposés et leur rapacité. Je ne voulus me charger de rien que lorsque je fus secondé pour la police intérieure de l'hospice par un homme de mon choix, plein de zèle et de surveillance ; bien persuadé que c'est bien moins par des médicaments que par une direction sage et éclairée qu'on peut obtenir des résultats favorables et chercher à répandre quelque lumière sur un objet aussi obscur et aussi difficile » (1). Secondé par Pussin, il commença par réformer le personnel, et put dès lors consacrer tous ses soins aux malades.

L'aliéné est-il dangereux, « on doit seulement pourvoir à sa sûreté personnelle ainsi qu'à celle des autres, et le retenir simplement dans sa loge » (2). Dans le cas de violence rare, le malade est contenu par la camisole, et peut même être fixé sur son lit. « Mais cet état de contrainte extrême doit être passager, pour éviter les effets d'une colère concentrée contre ceux qui l'environnent, ce qui ne fait d'ailleurs qu'aggraver son délire » (3). Ces restrictions à l'emploi des moyens de coercition prouvent bien que Pinel ne recourait à la contrainte que comme

(1) Note manuscrite de Pinel.
(2) *Traité sur l'aliénation mentale*, p. 202.
(3) Même ouvrage, p. 202.

un pis-aller, un palliatif. Il y avait quelque mérite à faire et à penser ainsi, en un temps où la violence autorisée et le crime légal tendaient ouvertement à supplanter la justice.

Le traitement moral a, pour Pinel, une importance capitale. Tout d'abord le médecin doit épier avec soin les démarches de chaque aliéné, saisir la tournure bizarre de ses idées et le caractère particulier de son délire. On doit alors agir par des propos consolants, tâcher de faire renaître l'espoir et s'emparer de la confiance du malade ; car mettre en usage des mauvais traitements ou des voies de répression dure, c'est exaspérer le mal et souvent le rendre incurable. « L'art de chercher à donner une autre direction à la volonté exclusive des aliénés, de raisonner avec eux et de leur faire sentir leur dépendance, suppose qu'ils ne sont point dans un égarement complet de la raison ; car si quelqu'un d'entre eux est dominé par une fougue aveugle, et entraîné par un concours tumultueux d'idées, sans ordre et sans suite, on ne peut le maîtriser que par l'usage du gilet de force ou d'une réclusion étroite. Mais, si l'exercice du jugement subsiste encore, un autre secret, non moins recommandable, de terminer des rixes entre les aliénés, de vaincre leur résistance et de maintenir l'ordre, est de ne point paraître s'apercevoir de leurs écarts, de ne laisser échapper aucun mot qui sente le reproche, d'entrer même en apparence dans leurs vues, et de leur communiquer adroitement une impulsion qu'ils croient ne devoir qu'à eux-mêmes » (1). Ces sages conseils montrent avec évidence le philosophe ami des hommes, qui connaît à fond les ressorts de la vie morale ; un pur empirique n'eût point imaginé cela. Un travail mécanique, rigoureusement exécuté, est pour Pinel le plus sûr garant du maintien de la santé, des bonnes mœurs et de l'ordre, dans un hospice d'aliénés. Il estime que très peu de malades, même dans leur état de fureur, doivent être éloignés de toute occupation active, car un travail constant fixe les facultés de l'entendement en leur donnant de l'exercice

(1) Même ouvrage, p. 218.

et change la chaîne vicieuse des idées. On remarque donc que la nécessité du travail s'impose, non plus comme un châtiment ou une pénitence, mais comme un moyen thérapeutique très efficace de régénération. Voilà de l'hygiène et de la morale bien entendues et habilement associées. Qu'on remarque aussi que dans l'exposition si claire de tous ces agents de thérapeutique mentale, il n'y a pas une ombre de déclamation, ni la moindre rhétorique, particularité notable à une époque où les plus sages parlaient et écrivaient volontiers, comme des rhéteurs et des sophistes. Ecoutons de nouveau Pinel : « Le retour des aliénés convalescents à leurs goûts primitifs, à l'exercice de leur profession, leur zèle et leur persévérance, ont toujours été pour moi le sujet d'un bon augure et de l'espoir le plus fondé d'une guérison solide » (1). Et il ajoute : « Ce serait remplir l'objet dans toute son étendue que d'adjoindre à tout hospice d'aliénés un vaste enclos, ou plutôt de le convertir en une sorte de ferme, dont les travaux champêtres seraient à la charge des aliénés convalescents, et où les produits de la culture serviraient à leur consommations et à leurs dépenses » (2). Encore une de ces réformes adoptées plus tard dans nombre d'asiles publics ou privés. C'est en s'inspirant des vues de Pinel sur la convalescence des aliénés qu'un de ses disciples a fondé l'œuvre utile des convalescentes, œuvre philanthropique par excellence, destinée à ménager la transition de la sortie de l'hospice à la vie ordinaire (3). Lors de la convalescence, le médecin doit apporter une extrême attention à la réapparition des goûts primitifs du malade. Beaucoup de récidives ne viennent que de la négligence ou de la cessation prématurée des soins consécutifs.

« La loi générale d'un travail mécanique n'est pas moins im-

(1) Même ouvrage, p. 238.

(2) Même ouvrage, p. 251.

(3) L'œuvre de patronage pour les aliénés indigents qui sortent convalescents des asiles publics du département de la Seine, fondée par Jean-Pierre Falret, et reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 16 mars 1849, est aujourd'hui prospère, et a son siège 52, rue du Théâtre, à Paris.

périeuse pour les idiots de l'un et l'autre sexe » (1). On ne doit pas laisser dans l'inaction ceux qui pourraient utilement être employés à un travail quelconque. « Réduits à une sorte d'imitation servile et moutonnière, il suffit de leur donner un exemple à suivre et de mettre à leur tête quelque homme actif et laborieux ; ils se montent à l'instant au même ton et sont susceptibles des efforts les plus soutenus, comme je l'ai vu moi-même dans une circonstance particulière d'une plantation d'arbres qui fut faite dans l'intérieur de Bicêtre » (2).

Comme moyen propre à hâter les progrès de la convalescence chez les femmes, Pinel préconise la création d'ateliers de couture, où elles se réunissent « pour passer presque toute la journée en société, encouragées par un gain léger qu'elles retirent chaque jour, et qui finit par fournir à celles qui sont les plus actives une certaine ressource au sortir de l'hospice, en même temps qu'elles vont reprendre l'habitude du travail en rentrant dans leur ménage. On ne peut assez exprimer l'heureuse influence qu'exerce sur le retour de la raison ce rassemblement régulier de plusieurs personnes, qui s'entretiennent avec liberté sur les intérêts de leur famille qu'elles ont abandonnée depuis plusieurs mois, et qu'elles ont l'espoir de revoir bientôt, après une absence plus ou moins longue mais nécessaire. Les journées se passent ainsi avec une rapidité et dans une communication réciproque de leurs craintes et de leurs peines » (3). On doit les visiter fréquemment, « soit pour être témoin de leur industrieuse activité, soit pour dissiper quelques restes de l'égarement de la raison, soit enfin pour remarquer celles qui se portent au travail avec une espèce de nonchalance, et pour connaître le jugement qu'on doit en former pour l'avenir... C'est encore dans ce rassemblement que, par des entretiens familiers et des exhortations bienveillantes, on parvient à dis-

(1) *Traité sur l'aliénation mentale*, p. 245.
(2) Même ouvrage, p. 246.
(3) Même ouvrage, p. 248.

siper certaines idées tristes et mélancoliques, en comparant les femmes qui n'en sont point encore exemptes avec celles qui en sont heureusement délivrées, et que, pour un objet d'émulation, on fait déjà prendre pour modèles. Il est bien rare de voir des personnes qui se sont montrées constamment laborieuses éprouver dans la suite une récidive » (1).

Il est extrêmement important d'établir un ordre invariable de service dans les hospices d'aliénés. Le lever, le coucher, les repas, les soins de propreté, les rondes, doivent être organisés d'une façon fixe et régulière. La direction générale de l'hospice doit être « assimilée à celle d'une grande famille composée d'êtres turbulents et fougueux qu'il faut réprimer, mais non exaspérer, contenir plutôt par des sentiments de respect et d'estime, que par une crainte servile, lorsqu'ils en sont susceptibles, et conduire le plus souvent avec douceur, mais toujours avec une fermeté inflexible » (2). On comprend quelle série de considérations pourrait se dérouler au sujet du choix des personnes chargées de la surveillance et du service des aliénés, et plus particulièrement des femmes. Il n'est pas impossible d'obtenir de ces auxiliaires indispensables, trois qualités rarement réunies, à savoir : l'intelligence, l'expérience et la bonté. Le succès du traitement dépend beaucoup de l'entourage.

On doit exercer la surveillance la plus assidue sur les aliénés convalescents, ou ceux qui sont dans des intervalles lucides ; il faut les « isoler avec soin dans un local particulier de l'hospice pour éviter toutes les causes occasionnelles de rechute, et les soumettre à une sorte d'institution morale propre à développer et à fortifier les facultés de l'entendement » (3).

Le caractère général des mélancoliques fait sentir la nécessité « de leur communiquer des ébranlements profonds, de faire une diversion puissante à leurs idées sinistres, et d'agir par des impressions énergiques et longtemps continuées sur

(1) *Traité sur l'aliénation mentale*, p. 248.
(2) Même ouvrage, p. 250.
(3) Même ouvrage, p. 253.

tous leurs sens externes » (1). Voici donc le but qu'on doit se proposer : « Patience, fermeté, sentiment d'humanité dans la manière de les diriger, assiduité constante dans le service pour prévenir les emportements et l'exaspération des esprits, occupations agréables et assorties à la différence des goûts, exercices de corps variés, habitation spacieuse et plantée d'arbres, toutes les jouissances et le calme des mœurs champêtres, et, par intervalles, une musique douce et harmonieuse, d'autant plus facile à obtenir, qu'il y a presque toujours dans ces établissements quelque artiste distingué de ce genre, dont les talents languissent faute d'exercice et de culture » (2). Dans les cas de mélancolie avec penchant irrésistible au suicide, « doit être appliqué avec intelligence et avec zèle le traitement moral, suivant le caractère particulier et les idées de l'aliéné qu'on a à convaincre » (3).

Quant aux maniaques violents, les maintenir en réclusion et contrainte, « les livrer sans défense à la brutalité des gens de service, sous prétexte des dangers qu'ils font courir, ... c'est là sans doute une méthode très commode, mais aussi très digne des siècles d'ignorance et de barbarie ; elle n'est pas moins contraire aux résultats de l'expérience » (4). Pinel n'invente point, il parle de ce qu'il a vu, d'un ordre de choses déplorable, ou pour mieux dire d'une anarchie et d'un désordre qu'il lui fut donné de changer, du moins en grande partie. « L'homme grossier et d'un entendement borné ne voit que des provocations malignes et raisonnées dans les vociférations, les propos outrageants et les actes de violence des maniaques ; de là la dureté extrême, les coups et les traitements les plus barbares que se permettent les gens de service, à moins qu'ils ne soient d'un bon choix et contenus par une discipline sévère. L'homme sage et éclairé ne voit, au contraire, dans ces explosions de la

(1) *Traité sur l'aliénation mentale*, p. 258.
(2) Même ouvrage, p. 259.
(3) Même ouvrage, p. 262.
(4) Même ouvrage, p. 262.

manie qu'une impulsion automatique, ou plutôt l'effet nécessaire d'une excitation nerveuse contre laquelle on ne doit pas plus s'indigner que contre le choc d'une pierre entraînée par sa gravité spécifique. Il accorde à ces aliénés toute l'étendue des mouvements qui peut se concilier avec leur sûreté et celle des autres, leur cache adroitement les moyens de contrainte qu'il emploie, comme s'ils n'avaient à obéir qu'aux lois de la nécessité, leur cède avec indulgence ; mais il sait aussi résister avec force ou éluder avec adresse leurs instances inconsidérées. Le temps orageux des accès de manie se consume ainsi en ménagements étudiés ; et les intervalles de calme sont mis à profit pour rendre par degrés ces mêmes accès moins intenses et moins durables » (1). Et Pinel remarque : « Il m'a été facile de juger, autrefois, de l'avantage d'éviter une réclusion trop étroite pour les insensés. Pendant que les plus extravagants et les plus furieux de l'hospice de Bicêtre étaient tenus à la chaîne dans leurs loges, ils étaient continuellement agités jour et nuit ; ce n'était que vociférations, vacarme et tumulte ; mais après qu'on eut établi l'usage du gilet de force ou camisole, et que ces aliénés eurent obtenu la liberté d'errer dans les cours, leur effervescence s'exhalait en efforts continuels durant la journée ; ils s'agitaient et se tourmentaient sans danger, ce qui les disposait pour la nuit à un état plus calme et plus tranquille » (2).

Une restriction extrême doit être mise dans les communications des malades avec les personnes du dehors, même avec les leurs. « C'est un grand soulagement, dans presque toutes les infirmités humaines, que de recevoir des soins compatissants et les bons offices de ses amis et de ses proches... Pourquoi faut-il faire une exception affligeante pour l'aliéné, et le condamner à une sorte d'isolement jusqu'à ce que sa raison soit rétablie ? Une expérience a appris que les aliénés ne peuvent presque jamais être guéris au sein de leur famille » (3). Pinel

(1) *Traité sur l'aliénation mentale*, p. 263.
(2) Même ouvrage, note de la page 264.
(3) Même ouvrage, p. 272.

admet que l'isolement est nécessaire au cours de la maladie, mais que les visites, à un moment donné, peuvent hâter les progrès de la convalescence ; le difficile est de fixer l'époque précise où elles auront lieu sans danger. De plus « on ne doit point oublier que, même durant la convalescence, l'empire de la raison est encore faible, et que dans les visites qui sont permises aux parents, aux amis, ils doivent être d'une circonspection extrême, pour ne point exciter des émotions vives et ramener des rechutes » (1).

Chez certains mélancoliques, quels moyens employer pour vaincre le refus absolu de toute nourriture ? « On a d'abord recours à des moyens doux, à des invitations pressantes pour faire ouvrir la bouche, qui est tenue opiniâtrement fermée. Si la résistance persévère et que l'aliéné ne veuille point mâcher la nourriture solide qu'on lui donne, on essaie de lui faire prendre des boissons nourrissantes, un potage avec du riz, du vermicel ou du lait, qu'on introduit dans la bouche avec une cuiller de fer pour pouvoir écarter les dents que l'aliéné tient fortement serrées. Si ce moyen est insuffisant, et que la boisson elle-même soit rejetée, on se sert, suivant la méthode de M. Pussin, d'un biberon ; on ferme alors les narines, et l'aliéné étant obligé d'ouvir la bouche pour respirer, on saisit ce moment pour faire avaler quelque liquide substantiel, et on réitère ce procédé à plusieurs reprises le même jour et plusieurs jours de suite. Dans un cas où tous les moyens que je viens de citer avaient échoué, je fis acheter une sonde élastique qu'on introduisit dans une des narines, et à l'aide de laquelle on fit passer un peu de substance liquide dans l'estomac, et on soutint ainsi les forces, en attendant que l'aliéné se déterminât à prendre volontairement de la nourriture » (2). Blanche est donc dans l'erreur quand il avance : « C'est une découverte toute moderne que l'emploi de la sonde œsophagienne à l'ali-

(1) *Traité sur l'aliénation mentale*, p. 277.
(2) Même ouvrage, note de la page 296.

mentation forcée des aliénés. Pinel n'y avait point songé » (1). Les extraits que donne Blanche, à l'appui de son dire, proviennent du *Traité sur la manie* publié en l'an IX de la République, tandis que la phrase précitée se trouve dans la deuxième édition de cet ouvrage, parue en 1809. Si Pinel semble, à cette époque, n'avoir eu recours qu'une seule fois à la sonde élastique introduite par une narine, et cite simplement le fait sans en tirer de conclusions pratiques pour l'avenir, il n'en est pas moins vrai que, contrairement à l'affirmation de Blanche, il a songé à cet emploi.

L'abus des saignées a plus d'une fois réduit les malades à un état complet de débilité et de stupeur. « Ce n'est point, déclare Pinel, par le désir de contredire, c'est pour m'éclairer moi-même, que je cherche de toutes parts des faits concluants en faveur de l'efficacité directe de la saignée contre la manie, et je ne trouve que de nouveaux motifs de doute. Parmi les aliénées reçues à la Salpêtrière, celles qui n'ont éprouvé aucun traitement antérieur sont précisément celles qu'on a plus de facilité à guérir » (2). Et il ajoute : « C'est un évènement très rare et qui fait époque dans l'hospice des aliénées, qu'une saignée, depuis que je dirige le traitement : mais il faut éviter aussi toute exagération dans les idées... Je suis loin de vouloir prononcer une exclusion générale de la saignée pour les aliénés ; mais je crois que les cas de son usage judicieux sont excessivement rares » (3). Pas plus au lit des malades qu'en aucune circonstance de la vie, Pinel ne fut un homme de parti pris. Mais il ne pouvait admettre certains procédés populaires et barbares, tels que la submersion complète prônée par Van Helmont. « L'idée bizarre de Van Helmont était de détruire jusqu'aux traces primitives des idées extravagantes des aliénés, ce qui, suivant lui, ne pouvait avoir lieu qu'en oblitérant

(1) Thèse pour le doctorat en médecine, soutenue devant la Faculté de Paris le 25 août 1848, par Antoine-Emile Blanche.

(2) Même ouvrage, p. 320.

(3) Même ouvrage, p. 322.

pour ainsi dire ces idées par un état voisin de la mort. Mais on doit rougir d'insister sur ce délire médical, peut-être pire encore que celui de l'aliéné dont on veut rétablir la raison égarée » (1).

L'esprit de la thérapeutique de Pinel se résume en ce vers proverbial du fabuliste : « Mieux vaut douceur que violence », image de son intelligence calme et de son tempérament pacifique. Nous venons de voir qu'il n'aimait pas la saignée, au rebours de son rival et antagoniste qui versait le sang comme de l'eau. Il est de fait qu'elle a causé infiniment plus de mal que les purgatifs et les vomitifs, ces deux fléaux de la médecine humorale. Harvey n'avait point prévu les abus que l'on devait faire de la doctrine de la circulation. Mais, si Pinel repousse le bain de surprise dans l'eau froide, il fait usage, contre la manie et la mélancolie, des bains tempérés dont les avantages sont « de relâcher la peau, de faciliter la transpiration, de rendre la circulation plus uniforme, de prévenir l'impulsion spéciale du sang vers la tête, de procurer un sommeil tranquille » (2).

Mais il importe d'examiner le traitement à suivre dans les diverses périodes de la manie. C'est ici la partie fondamentale de l'œuvre considérable de Pinel. Il est le premier qui ait englobé toutes les espèces, toutes les variétés de la folie dans une thérapeutique générale, en profitant non seulement de tous les essais antérieurs et des préceptes de clinique des grandes écoles hollandaises et allemandes, mais surtout des ressources qui avaient manqué à ses devanciers, à savoir d'un centre d'observation qui vit naître pratiquement la thérapeutique de l'aliénation. De là son autorité souveraine.

Dans un hospice bien organisé, les maniaques doivent être isolés, suivant les périodes « d'extrême intensité des symptômes, de leur déclin très marqué et de la convalescence » (3). On doit

(1) Même ouvrage, p. 323.
(2) Même ouvrage, p. 328.
(3) Même ouvrage, p. 334.

« empêcher leur communication réciproque, autant pour prévenir les rechutes et faciliter l'exécution de tous les règlements de police intérieure, que pour éviter les changements inattendus qui ne tiennent nullement à la marche régulière de la maladie, mais qui en entravent le cours, et peuvent même quelquefois faire naître des obstacles insurmontables » (1). Quelle que soit la forme que prenne dans les premiers temps la manie accidentelle, l'observation apprend « que lorsque rien ne contrarie sa marche et qu'on la seconde heureusement par le régime, les symptômes ne conservent toute leur intensité que pendant un temps plus ou moins prolongé, et que la méthode de porter la débilité à un degré extrême par les saignées et une abstinence rigoureuse, ne fait que troubler son cours, la rendre plus longue et quelquefois périodique, ou même produire un état de stupeur et une sorte d'idiotisme. On ne doit se proposer, si l'aliéné est très violent, que de rompre sa fougue impétueuse et de rendre vains ses efforts, en maîtrisant les mouvements de ses membres supérieurs et inférieurs, à l'aide d'une camisole fixée au bois de lit par des sangles, ce qui ne doit durer que quelques jours en général, et l'on fait ensuite succéder le gilet de force qui contient seulement les bras, et n'empêche point d'errer librement durant le cours du traitement. N'existe-t-il qu'un état maniaque folâtre et sans danger, on permet également toute la journée la liberté des mouvements, pour laisser évaporer, pour ainsi dire, une mobilité trop effervescente, et surtout calmer l'irascibilité extrême qui tient à l'aliénation, et qui ne fait que s'aigrir par la réclusion et la contrainte » (2).

On sait que Pinel, bon connaisseur de l'antiquité médicale, et admirateur éclairé d'Hippocrate, avait une sorte de respect pour les opérations de la nature, qu'il fallait suivre dans ses tendances vers la guérison, sans la troubler dans sa marche par une médication intempestive ou active avec exagération.

(1) Même ouvrage, p. 334.
(2) Même ouvrage, p. 335.

Excellent clinicien, peu sujet aux illusions des optimistes, il était plus prudent et réservé qu'entreprenant, comme Sydenham, Baglivi et les grands maîtres qu'il devait égaler, par la sobriété d'une méthode qui ne laissait presque point de place à la polypharmacie, tout en usant largement du régime et de ces moyens de l'hygiène que les anciens désignaient par le nom significatif de diététique. Pinel appartenait à cette école dont un des maîtres a dit qu'il vaut mieux s'arrêter et attendre que s'avancer dans les ténèbres. S'il s'est rarement trompé, c'est parce qu'il aimait à y voir clair.

Le traitement des aliénés, dans la première période de la manie, doit résulter du concours et de l'ensemble des moyens physiques et moraux, qui sont : « leur isolement, la manière de les contenir adaptée à leur état particulier, l'attention de les nourrir et de débarrasser l'estomac s'il paraît surchargé, le soin de faire cesser leur réclusion aussitôt qu'il est possible et de leur faire respirer l'air du dehors pendant toute la journée ; la liberté entière ou limitée des mouvements qu'on leur accorde s'ils ne sont point dangereux ; les boissons acidulées qu'on oppose à leur soif et à leur ardeur intérieure ; l'art de saisir leurs premiers moments lucides pour les encourager et les calmer ; l'étude particulière qu'on fait de leur caractère individuel et de leurs idées fantastiques ; enfin, une extrême surveillance pour écarter tout ce qui peut les exaspérer, mais en opposant en même temps à leurs écarts une fermeté inflexible. Ce n'est point, en général, leur agitation, quelque violente qu'elle soit, qui peut déconcerter, puisqu'elle tient à la nature de la maladie, et que tous les moyens de la comprimer sont prévus. On cherche, par des médicaments doux et d'un effet lent, à produire une détente générale, à diminuer l'énergie vitale par des boissons mucilagineuses, émulsionnées ou acidulées, en entremêlant par intervalles l'usage des laxatifs pour prévenir les effets d'une constipation qui leur est habituelle, ou de quelque léger calmant pour faire cesser l'insomnie. On joint

à ces moyens internes l'usage des bains tempérés, pris les jours alternatifs, quelquefois avec une légère douche vers la fin du bain. On ne brusque, on ne précipite rien ; on suspend de temps en temps tout médicament pendant plusieurs jours pour laisser à la nature le moyen de développer ses efforts conservateurs, et on revient ensuite alternativement à ceux qui peuvent la seconder. On diminue ainsi peu à peu l'impulsion des fluides vers la tête, en avançant lentement vers le terme proposé, sans rien mettre au hasard. L'excès d'agitation et les divagations se calment ainsi par degrés ; les moments lucides se multiplient davantage, et l'aliéné, en devenant susceptible de passer de la première division dans la seconde, est préparé à recevoir encore des améliorations ultérieures » (1). On doit en outre, dans le traitement de l'accès maniaque, tenir soigneusement compte des causes déterminantes, et ne point perdre de vue ce principe fondamental, que « la nature tend à guérir et à rétablir dans leur régularité les fonctions de l'entendement, hors les cas incurables » (2). Il s'agit uniquement « d'être fidèle aux lois générales de l'hygiène, de seconder les efforts conservateurs, et de leur donner le temps de se développer » (3). Et Pinel résume ainsi sa doctrine : « Telle est donc la tâche que je me suis proposé de remplir dans l'état actuel de nos connaissances : donner la plus grande importance à l'histoire de l'aliénation mentale, et faire une distinction sévère de ses diverses espèces, pour ne point tenter inutilement ou diriger au hasard le traitement ; rapporter à des règles précises la direction et la police intérieure des maisons de santé ou des hospices d'aliénés, puisqu'il est comme impossible de les traiter avec succès au sein de leurs familles ; faire sentir vivement la nécessité des dispositions locales propres à la distribution méthodique de ces infirmes suivant les périodes de la maladie ; placer dans le premier rang les soins éclairés d'une surveillance assidue, et le maintien le

(1) Même ouvrage, p. 338.
(2) Même ouvrage, p. 341.
(3) *Ibidem.*

plus sévère de l'ordre de service ; indiquer les remèdes simples que l'expérience semble ratifier, les précautions, l'époque de la maladie, l'espèce d'aliénation qui peuvent en assurer le succès, apprendre enfin à réserver pour des cas extrêmes et regardés jusqu'ici comme incurables, l'emploi de certains remèdes actifs, que d'autres circonstances pourraient rendre superflus, nuisibles ou téméraires » (1).

Ce qui vaut la peine d'être remarqué, c'est que l'homme qui a tracé des programmes à peu près irréprochables, n'a jamais ce ton magistral qui appartient aux dogmatiques ; c'est avec une extrême simplicité qu'il donne ces conseils pleins de sagesse : « Ce n'est qu'en employant des remèdes simples, ou tout au plus combinés deux à deux, lorsque leurs propriétés auront été constatées séparément, qu'on pourra parvenir à des résultats déterminés, en fixant d'ailleurs l'espèce particulière de manie qu'on cherche à guérir. C'est sous ce rapport que j'approuve l'association du quinquina avec l'opium, proposée par le docteur Feriar contre la mélancolie avec une sorte d'atonie et un abattement extrême, ainsi que dans l'idiotisme accidentel qui succède au traitement trop actif de la manie... Le reproche fait justement aux médecins de leur confiance aveugle dans un appareil fastueux de médicaments et dans la faiblesse de leurs moyens souvent illusoires, ne peut atteindre l'homme qui est au contraire très sobre dans leur usage, qui s'élève aux vrais principes de la science, et qui puise ses principales ressources dans l'ensemble de toutes les impressions physiques et morales propres à produire un changement favorable, après avoir d'ailleurs bien approfondi l'histoire de la marche et des diverses périodes de la maladie » (2).

Pinel est un des médecins qui ont le plus réagi contre l'abus de la polypharmacie. C'est par là surtout qu'il se rattache à l'école de Stahl, l'ennemi juré des remèdes qui ne guérissent

(1) Même ouvrage, p. 343.
(2) Même ouvrage, p. 367.

point. La polypharmacie dans la thérapeutique mentale avait souvent empêché la véritable observation. Comme la thérapeutique de Pinel est conforme à l'histoire naturelle des maladies, elle les suit dans leur évolution et se modifie suivant les périodes.

Quelle est la conduite à tenir dans la seconde et la troisième période de la manie ? A la Salpêtrière, un local spécial était affecté aux aliénées se trouvant au déclin de leur délire. « Il ne suffit point, pour qu'elles y soient transférées, qu'on remarque par intervalles quelques moments lucides et des retours de calme ; on exige encore un changement plus favorable, le sentiment de sa propre existence, une cessation de l'effervescence antérieure, un renouvellement des anciennes habitudes, et l'état précédent d'agitation ou de fureur remplacé par quelques absences momentanées ; c'est aussi parfois une inquiétude vague qui s'exhale en mouvements irréguliers, en courses renouvelées sans aucun but particulier, en promenades sans ordre et sans suite. Dans cet état intermédiaire, ou plutôt dans cette marche progressive vers le rétablissement entier de la raison, ces infirmes d'entendement restent dans leurs loges, tour à tour debout ou assises, mais sans contrainte, et avec toute la liberté des mouvements, à moins de quelque agitation passagère par une cause accidentelle ; elles se promènent sous les arbres ou dans un enclos spacieux adjacent, et quelques-unes, en se rapprochant davantage de l'état de convalescence, partagent les travaux des filles de service, s'occupant à puiser de l'eau, à enlever les saletés des loges, à laver le pavé et à remplir d'autres fonctions plus ou moins actives et pénibles. Vient-on à apercevoir dans quelques-unes de ces femmes un retour des symptômes d'excitation, ou des apparences d'une rechute propres à répandre le tumulte et le désordre autour d'elles, on y remédie aussitôt par des bains ou des boissons délayantes, et si cet état vient à persévérer, on les fait passer de nouveau dans la cour du traitement ; si l'amélioration au contraire se

soutient, et que le rétablissement de la raison se confirme de plus en plus, le temps d'épreuve est abrégé, et on augure dès lors un passage prochain au dortoir des convalescentes. Une expérience constante a appris combien, dans cet état de faiblesse de l'entendement, une simle imprudence, une visite prématurée d'un parent, d'un ami, ou bien quelque nouvelle affligeante, peuvent produire quelquefois une émotion des plus vives, et ramener l'ancien égarement de la raison » (1). Faut-il remarquer que ces sages préceptes tirent leur grande valeur de la sanction de l'expérience ? Pinel recommande de faire ce qui lui a réussi durant une longue pratique. Ce mathématicien profond obéit constamment à la méthode inductive, et il n'abuse pas même de la statistique ni des calculs des probabilités.

Le local destiné à la troisième division, c'est-à-dire aux convalescentes, présente de vastes dortoirs isolés. « Ces dortoirs, où règne la plus grande propreté et qui sont d'ailleurs bien aérés, contiennent environ quatre-vingts lits, et sont sous-divisés en quatre départements qui permettent une libre communication entre eux, et qui ont l'avantage d'établir un passage gradué à une convalescence confirmée. Le plus grand calme règne dans cet asile, et, pour mieux l'assurer, on engage les convalescentes à travailler, dans un vaste atelier, au tricot et à la couture, et on excite leur émulation par un léger salaire. Un des principes fondamentaux est d'écarter de ce lieu tout sujet de mécontentement et d'aigreur, tout motif de chagrin et d'inquiétude : choix attentif des filles de service les plus douces et les plus actives, exactitude extrême dans l'heure des repas, aliments préparés avec soin, surveillance assidue pour éviter tout sujet de dissension et de trouble, attention constante de ramener dans la deuxième division les femmes d'un caractère indompté et acariâtre, ou celles qui sont sur le point de faire une rechute ; il faut aussi être toujours en garde contre les sorties prématurées. Une expérience constante apprend combien ces

(1) Même ouvrage, p. 370.

divers objets doivent être surveillés avec soin... C'est un signe de mauvais augure que le passage brusque d'un état de délire à une raison saine, puisque c'est là le caractère ordinaire d'une manie périodique et le plus souvent incurable. Un état intermédiaire et un changement favorable qui s'opère par degrés, annoncent un rétablissement solide des facultés morales, pourvu que rien ne trouble cette tendance naturelle, et c'est là le motif des précautions sans nombre qu'on prend dans la division des convalescentes, et de la surveillance sévère qu'on exerce pour saisir aussitôt les moindres caractères d'une rechute qui se déclare, et pour appliquer les moyens d'en arrêter le développement ultérieur. Aussi a-t-on soin, dès que ces signes sont connus, de faire prendre des bains tièdes ou quelque douche légère, de prescrire des boissons mucilagineuses ou acidulées, de recourir à de légers évacuants, soit une eau émétisée, soit une solution d'un sel purgatif, etc., pour remédier à la constipation qui est alors ordinaire. Certaines circonstances peuvent aussi demander l'application des sangsues ou d'un épispastique, quelquefois aussi d'un léger calmant, lorsque l'excitation nerveuse est très marquée. C'est en général par des propos doux et consolants qu'on doit soutenir l'espoir, relever le courage, faire entrevoir la sortie prochaine de l'hospice, écarter enfin tout sujet réel de mécontentement et de discorde » (1).

Ce qu'il y a de plus notable dans ce passage, c'est la connaissance profonde de cette loi de l'habitude qui ne s'accommode point des changements trop brusques. L'inconvénient de rendre prématurément les aliénés à la vie sociale, même quand on les croit guéris, montre assez l'utilité de ces établissements intermédiaires qui devraient servir à consolider la convalescence. Avec cette transition, beaucoup de récidives seraient évitées. Tel malade auquel on donne l'exeat, et il le faut souvent pour se conformer à la loi, aux règlements de police, ou aux instances des familles, sera ramené dans quelques mois, dans quelques

(1) Même ouvrage, p. 370.

semaines, en un état pire que le premier. La prévoyance de Pinel n'abandonnait rien au hasard, et il conseillait d'agir avec une prudence extrême pour le choix du moment opportun du renvoi des aliénés convalescents ; ceux-ci en effet offrent une extrême sensibilité qui les prédispose aux rechutes. « Une vive frayeur, un emportement de colère, un chagrin profond, la saison des chaleurs, quelque excès d'intempérance ou même le passage brusque d'un état de détention et de contrainte à une liberté indépendante, peuvent produire en eux une commotion dont on ne serait point susceptible dans d'autres circonstances, et renouveler des accès de manie, lorsque l'habitude n'en a point été longtemps suspendue ; c'est ainsi que des aliénés convalescents, réclamés trop tôt par leur famille, retombent de nouveau et sont ramenés à plusieurs reprises dans les hospices » (1).

L'étiologie habituelle des rechutes ne saurait être mieux exposée : sortie prématurée de l'hospice, précautions négligées pendant la convalescence. Pinel était par excellence l'homme prévoyant.

« Avant d'exercer la médecine dans les hospices, j'avais cru qu'on pouvait tirer de grandes lumières sur les causes de l'aliénation mentale, en considérant l'état pathologique du cerveau ou de ses membranes ; mais je me suis convaincu que ces inductions ne sont bien fondées que lorsque l'aliéné périt dans un accès de manie, ce qui est très rare ; il arrive plus fréquemment que les aliénés succombent après la terminaison des accès, par l'état d'atonie et de langueur qui succède ; dans ces derniers cas, je n'ai trouvé le plus souvent que quelque épanchement lymphatique dans l'un des ventricules ou les deux ensemble ; dans d'autres cas, c'est-à-dire lorsque les aliénés finissent leur vie par des maladies accidentelles, il me paraît que les inductions tirées de l'état pathologique sont très équivoques ; mais je réserve pour un autre temps l'exposition et les détails de mes

(1) Même ouvrage, p. 391.

recherches anatomiques relatives à l'aliénation mentale, et je ne m'occupe ici que des formes et des proportions de la tête » (1). Ces lignes étaient écrites en l'an IX de la République ; dans la deuxième édition de son traité sur l'aliénation mentale, parue en 1809, Pinel, après avoir cité les recherches de Morgagni, se borne aux remarques suivantes : « On a eu souvent occasion de remarquer comme lui des épanchements lymphatiques dans les ventricules du cerveau, des engorgements des vaisseaux sanguins, des changements survenus dans les plexus choroïdes ou le corps calleux, de petites concrétions calculeuses dans la glande pinéale, etc. Toutes ces observations se confirment chaque jour par des recherches analogues. Il faut convenir cependant que dans d'autres cerveaux d'aliénés on ne trouve aucune de ces lésions physiques, aucune altération dans la structure organique de ces parties, et, ce qui est encore plus décisif, c'est qu'on les remarque quelquefois dans d'autres cas différents, et à la suite de certaines maladies entièrement étrangères à l'aliénation mentale, comme l'épilepsie, l'apoplexie, les convulsions, les fièvres ataxiques... Quelquefois même les lésions organiques, au lieu d'avoir leur siège dans le cerveau et ses enveloppes, se trouvent dans les viscères de l'abdomen, et consistent surtout dans des changements morbifiques remarqués dans la substance du foie, de l'estomac ou les intestins ; ce qui augmente encore les difficultés, et doit toujours tenir en garde contre la précipitation du jugement » (2). Il resta donc sur une réserve prudente, estimant les progrès de l'anatomie pathologique encore trop incomplets pour porter un jugement, même approximatif. Par contre, il se livra à des recherches nombreuses sur les variétés des dimensions de la tête, tout en faisant observer « combien doivent être rares les lésions ou difformités du crâne parmi les aliénés, puisque dans l'âge

(1) *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale*, 1re édit. Paris, an IX, note de la p. 133.

(2) Même ouvrage, 2e édit., 1809, p. 453.

adulte l'ossification des os de la tête est complète, et que des affections morales ne peuvent l'altérer » (1). Il y a d'ailleurs, ajoute-t-il, des « variétés de crâne qui sont communes à toutes sortes de personnes, même hors les cas d'aliénation ; il faut par conséquent en faire abstraction dans les recherches sur les aliénés, et ne point prendre pour cause déterminante ce qui n'est qu'une forme accidentelle et coïncidente avec la manie » (2). Pour mesurer plus aisément les dimensions du crâne, « j'ai fait, dit-il, construire un parallélépipède tel que les deux plans verticaux, et qui se coupent à angles droits, sont fixés d'une manière stable sur le plan horizontal, tandis que les deux autres plans verticaux peuvent glisser en conservant leur parallélisme respectif avec les deux premiers, et s'adapter ainsi aux divers volumes des têtes ; le plan supérieur et disposé sur le sommet de la tête, est libre et prend une position horizontale à l'aide d'un niveau. Par cette disposition, les distances respectives des plans parallèles donnent les idées les plus précises qu'on puisse se former des trois dimensions de la tête, en faisant attention d'ailleurs que le plan antérieur ne descend pas au-dessous de l'apophyse du coronal, pour laisser avancer les os de la face. Quand le sujet est vivant, je me sers d'un compas courbe pour déterminer les dimensions respectives de la tête et du crâne. On a par là un objet de comparaison pour les crânes de diverses formes et de divers volumes » (3).

Les questions de médecine légale concernant les aliénés avaient attiré l'attention de Pinel, et il projetait de publier un ouvrage sur ce sujet ; en attendant il avait adopté la ligne de conduite suivante : « Dans les rapports juridiques sur les aliénés, je m'en tiens en général à l'histoire simple des faits observés sur la maladie, sans vouloir prévenir les jugements des tribunaux » (4).

(1) Même ouvrage, 1re édit., an IX, p. 111.
(2) *Loc. cit.*, p. 112.
(3) *Loc. cit.*, p. 118.
(4) *Mémoires de la Société médicale d'Emulation de Paris*, 1817, t. VIII, p. 683.

Telle est, brièvement résumée, l'œuvre de Pinel en médecine mentale. Rompant avec des coutumes anciennes et barbares, il a fait considérer les aliénés comme des malades qu'on doit traiter. Le premier il a brisé leurs fers ; il les a rendus à l'air, à la lumière. Grâce à lui, les cabanons infects où croupissaient ces malheureux, ont fait place à des loges propres et salubres. Les malades confiés à ses soins et désormais traités suivant les règles de la raison et les lois de l'humanité, furent l'objet de sa sollicitude inquiète et vigilante pendant toute la durée de leur affection et de leur convalescence. C'est pour cela qu'avec juste raison on l'a surnommé le bienfaiteur des aliénés. Jamais Esquirol, son élève le plus illustre et le plus aimé, ne parlait de lui sans dire : le grand Pinel.

Bien des travaux et des plus considérables ont été publiés depuis cette époque. La science mentale a changé de face pour ainsi dire ; mais nous aurions tort de négliger les écrits de nos maîtres ; édifiés sur ce qu'ils ont fait, nous n'en lirons qu'avec plus de fruit ceux des auteurs contemporains.

En terminant cette étude, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de rapporter l'appréciation suivante d'un médecin allemand (1) sur Pinel et son œuvre : « Les services de Pinel, considéré comme réformateur de la méthode de traiter les aliénés, sont bien plus considérables qu'au point de vue de la théorie même des maladies mentales. Il doit être regardé parmi les modernes comme le fondateur d'une méthode adéquate du traitement moral des fous, méthode déjà exposée plus tôt dans les écrits des Allemands, mais dont il fit le premier l'application. Il brisa les fers et les chaînes des aliénés, les traita avec humanité, fraternellement. Son influence s'étendit si loin que toute l'Europe rougit du traitement inhumain des aliénés. C'est ainsi qu'il fut le sauveur, non seulement de ceux qui se trouvaient internés dans les asiles dont il était le chef, mais encore de tous les autres qui, jusqu'à lui, avaient langui dans les

(1) Friedreich.

chaînes. Après avoir donné séparément quelques mémoires, il écrivit enfin son ouvrage complet où se trouvent consignées toutes ses vues et ses opinions, et dont ce qui suit en particulier mérite d'être retenu. Il faut préalablement remarquer qu'il n'y a point lieu de s'inquiéter de l'épithète philosophique qui accompagne le titre ; car Pinel lui-même, en maints passages de son livre, engage les médecins qui se livrent à l'étude de ces maladies, à éviter les recherches philosophiques profondes, et il recommande sans cesse l'observation pure et fidèle. Lui-même leur donne excellemment l'exemple, en leur offrant une expérience et une thérapeutique épurées ayant pour base la connaissance de la nature de l'homme, et c'est à bon droit qu'il mérite le jugement favorable qu'ont porté sur lui la plupart des critiques qui ont apprécié son ouvrage » (1).

Juste au fond, quant à l'ensemble, ce jugement est pourtant entaché de partialité au point de vue international. Que Pinel ait profité des auteurs anglais antérieurs et contemporains, qui voudrait le contester ? Qu'il ait mis à contribution les auteurs allemands, dont les écrits étaient moins répandus, il y a peu d'apparence. Pourquoi les Allemands s'empressaient-ils de traduire les ouvrages et opuscules anglais concernant la folie ? Peut-être parce que la littérature médicale allemande n'était pas riche dans l'espèce, en dehors des thèses doctorales des Universités, notamment de celles de Halle et de Gœttingue (2) ? C'est beaucoup d'avoir reconnu que le vrai réformateur fut celui qui réalisa la réforme par sa propre initiative, avec l'autorité qui vient de l'expérience, d'abord à Bicêtre, puis à la Salpêtrière. Pinel fut, à la lettre, le libérateur des aliénés, et nul n'a mieux mérité d'eux depuis Jean Wier. Il est douteux que Pinel ait rien emprunté aux Allemands, tant au point de vue

(1) Lehrbuch einer Literärgeschichte der pathologie und therapie der psychischen krankheinten. Wurtzbourg, 1880, p. 442.

(2) C'est d'ailleurs l'opinion formulée par Pinel dans son *Traité sur l'aliénation mentale*, 2e édit., 1809. Introduction, p. 18.

thérapeutique qu'à l'égard du régime intérieur des asiles. D'autres avaient signalé les abus et indiqué les réformes. Pinel eut la gloire de travailler avec fruit à la suppression des uns et à la réalisation des autres.

CLASSIFICATION DE PINEL

CLASSE PREMIÈRE

Fièvres.

Fréquence du pouls, augmentation de la chaleur, lésions de la plupart des fonctions. Durée déterminée.

ORDRE Ier. — *Fièvres angioténiques ou inflammatoires*

Pouls fort, chaleur halitueuse.

— Genre Ier. — *Fièvre inflammatoire continue.* Paroxysmes légers. Durée variable d un à quatre ou sept jours ; terminaison par la sueur ou des hémorrhagies.

Espèce simple. — 1re variété : *Ephémère inflammatoire.*
— 2e variété : *Synoque inflammatoire.*

Nota. — Les fièvres intermittentes inflammatoires observées jusqu'ici sont si rares, qu'on ne doit point encore en former de genre particulier

ORDRE II. — *Fièvres méningo-gastriques ou bilieuses.*

Pouls fort, chaleur âcre au toucher, céphalalgie sus-orbitaire, douleur épigastrique, le plus souvent bouche amère, enduit blanc ou jaunâtre de la langue, diarrhée ou constipation (1).

(1) — Genre annexe. — *Embarras gastrique.* Troubles de la digestion, nausées, vomissements, ou diarrhée avec coliques.

Espèces simples. — 1° *Embarras stomacal.* Céphalalgie plus ou moins violente, perte de l'appétit, amertume de la bouche, enduit jaunâtre ou blanchâtre de la langue, nausées, douleur et sensibilité à l'épigastre ;

— 2° *Embarras intestinal.* Lassitudes spontanées, éructations, flatuosités, borborygmes, tension de l'abdomen, douleurs vagues dans les cuisses et les jambes, surtout aux genoux.

— 3° *Choléra-morbus.* Vomissements répétés avec des efforts extrêmes, déjections simultanées avec des anxiétés, resserrement des parois de l'abdomen, pouls petit et concentré, et dans peu d'heures abattement extrême par les évacuations colliquatives.

Espèces compliquées. — *Embarras gastrique avec fièvre inflammatoire.*

— Genre II. — *Fièvre gastrique (bilieuse) continue.* Un ou deux paro xysmes réguliers pendant le jour ou vers la nuit.
Espèce simple.
Espèce compliquée. — *Fièvre bilieuse inflammatoire.*

— Genre III. — *Fièvre gastrique (bilieuse) rémittente.* Symptômes de la fièvre gastrique continue, avec des accès de chaud et de froid qui finissent par se changer en simples paroxysmes au déclin de la maladie
Espèce simple.
Espèces compliquées. — La complication avec la fièvre inflammatoire paraît former ce qu'on appelle *fièvre ardente.*

— Genre IV. — *Fièvre gastrique (bilieuse) intermittente.* Accès tous les jours, tous les deux ou trois jours, présentant tous les caractères de l'ordre. Intermission complète.
Espèces simples. — 1° *Fièvre gastrique intermittente quotidienne ;*
— 2° *Fièvre gastrique intermittente tierce ;*
— 3° *Fièvre gastrique intermittente quarte.*
Espèces compliquées.

Ordre III. — *Fièvres adénoméningées ou muqueuses.*

Pouls à peine accéléré, chaleur modérée, aphtes, augmentation de la sécrétion muqueuse intestinale et quelquefois de celle de la vessie urinaire ; douleurs contusives des membres ; éruptions cutanées fugaces ; exacerbation nocturne.

— Genre V. — *Fièvre muqueuse continue* Chaleur modérée pendant le jour, paroxysmes durant la nuit.
Espèce simple.
Espèces compliquées. — *Fièvre muqueuse inflammatoire.* Elle n'est point encore constatée.
— *Fièvre muqueuse gastrique.*
— *Fièvre muqueuse vermineuse.* Coexistence de vers et des symptômes qu'ils occasionnent avec le caractère des fièvres muqueuses.

— Genre VI. — *Fièvre muqueuse rémittente.* Chaleur continue modérée, assoupissement, douleurs contusives des membres, et, en outre, accès de fièvre complets sous le type quotidien, double tierce, tierce ou quarte.
Espèces simples. — 1° *Fièvre muqueuse rémittente quotidienne.*
— 2° *Fièvre muqueuse rémittente double-tierce et tierce.*
— 3° *Fièvre muqueuse rémittente quarte.*
Espèces compliquées. — Fièvre muqueuse remittente et embarras gastrique.
— Fièvre muqueuse bilieuse rémittente,

— Genre VII. — *Fièvre muqueuse intermittente.* Accès de fièvre le matin

ou le soir, marqués par des frissons légers commençant par les pieds, une chaleur modérée ; état de langueur et d'inertie durant l'apyrexie. Types quotidien, double-tierce et quarte.

Espèces simples. — 1° *Fièvre muqueuse intermittente quotidienne.*

— 2° *Fièvre muqueuse intermittente double-tierce ou tierce.*

— 3° *Fièvre muqueuse intermittente quarte.*

Espèces compliquées.

ORDRE IV. — *Fièvres adynamiques ou putrides.*

Pouls faible, chaleur âcre au toucher, état de stupeur, prostration des forces, langue noire, fuligineuse.

— Genre VIII. — *Fièvre adynamique (putride) continue.* Type continu, paroxysmes le matin ou le soir.

Espèce simple.

Espèces compliquées. — *Fièvre inflammatoire putride.* Apparence d'une fièvre inflammatoire pendant les trois ou quatre premiers jours, suivie des symptômes de la fièvre adynamique.

Espèces compliquées. — *Fièvre gastro-adynamique (bilioso-putride) continue.*

— *Fièvre mucoso-adynamique (pituito-putride) continue.* Epidémies où le caractère adynamique prédomine. *Typhus.*

— Genre IX. — *Fièvre adynamique (putride) rémittente.* Caractères du genre précédent, et, en outre, retour régulier ou irrégulier d'accès. Durée prolongée.

Espèce simple.

Espèces compliquées. — Complications encore peu connues.

— Genre X. — *Fièvre adynamique (putride) intermittente.* Accès quotidiens, double-tierces, tierces ou quartes, présentant les caractères de l'ordre. Intermission complète.

Espèce simple.

Espèces compliquées. Peu connues.

ORDRE V. — *Fièvres ataxiques ou malignes.*

Irrégularité soit dans la succession, soit dans l'état simultané du pouls, de la chaleur, des sens, de l'entendement, de la locomotion et de la voix. Exacerbations irrégulières.

— Genre XI. — *Fièvre ataxique (maligne) continue.* Type continu, paroxysmes irréguliers.

Espèces simples. — 1re variété : *Fièvre lente nerveuse.* Symptômes fugaces et de longue durée.

— 2e variété : *Fièvre cérébrale.* Phénomènes gastriques dès le début, puis céphalalgie vive, confusion des idées, surdité, aphonie, stupeur, et même état comateux.

Espèces compliquées. — *Fièvre ataxique inflammatoire continue.*

— *Fièvre ataxique bilieuse continue.*

— *Fièvre ataxique muqueuse continue.*

— *Fièvre ataxique adynamique continue.*

— *Fièvre ataxique gastro-adynamique continue.*

Epidémies où le caractère ataxique prédomine avec des symptômes gastriques. *Fiévre jaune.*

— Genre XII. — *Fièvre ataxique (pernicieuse) rémittente.* Continuité de la fièvre avec des retours réguliers ou irréguliers d'accès sous le type quotidien, double-tierce, tierce, quarte, marqués par des symptômes anomaux, comme coma, cardialgie, choléra-morbus, syncope, froid glacial, aphonie.

Espèces simples. — Aussi multipliées qu'il y a de lésions différentes.

Espèces compliquées.

— Genre XIII. — *Fièvre ataxique (pernicieuse) intermittente.* Accès de fièvre sous le type quotidien, double-tierce, tierce ou quarte, exaspérés par quelque symptôme dominant, violent et dangereux, comme un choléra morbus, un flux dysentérique, une cardialgie violente, des sueurs colliquatives, le délire, des douleurs néphrétiques, une attaque d'épilepsie, des convulsions, etc. Intermission complète entre les accès.

Espèce simple.

Espèces compliquées. — Aussi multipliées que les troubles qui prédominent.

Ordre VI. — *Fièvres adéno-nerveuses ou pestilentielles.*

Etat fébrile présentant les phénomènes adynamiques ou ataxiques, accompagné de l'éruption de bubons, de charbons ou de pustules d'une couleur foncée ou livide.

— Genre XV. — *Peste.* Type continu.

Espèce simple.

Espèces compliquées. — *Peste avec embarras gastrique.*

— *Peste avec fièvre gastrique.*

— *Peste avec fièvre adynamique.*

— *Peste avec fièvre ataxique.*

— Genres XV et XVI. — *Fièvres adéno-nerveuses (peste) remittentes et intermittentes.* Point ou peu connues.

Fièvres hectiques.

Fièvre d'une durée longue et indéterminée, avec consomption des forces et émaciation.

— Genre XVII. — *Fièvre hectique continue.* Type continu.
Espèces simples. — Etablies d'après les organes affectés.
Espèces compliquées.

— Genre XVIII. — *Fièvre hectique rémittente.* Type rémittent.
Espèce simple.
Espèces compliquées.

CLASSE DEUXIÈME

Phlegmasies

Douleur, chaleur et rougeur locales, avec ou sans état fébrile. Terminaison par la résolution, ou passage à la suppuration, à la gangrène, à l'induration.

ORDRE I[er]. — *Phlegmasies cutanées*

Rougeur plus ou moins étendue, boutons ou pustules avec chaleur et douleur ordinairement brûlante et prurigineuse, précédés ou accompagnés de fièvre, et terminés par desquamation ou par dessication.

— Genre I[er]. — *Variole.* Eruption cutanée générale, épidémique et contagieuse, de boutons, puis de pustules arrondies qui se terminent par dessication, précédée d'un mouvement fébrile.

Espèce simple. — 1[re] variété : *Variole discrète.* Boutons peu nombreux, écartés les uns des autres ; cessation de la fièvre lors de l'éruption.

— 2[e] variété : *Variole confluente.* Boutons rapprochés, réunis, aplatis ; continuation de la fièvre après l'éruption, ptyalisme ou diarrhée.

Espèces compliquées. — Complication avec les fièvres gastrique, adynamique et ataxique.

— Genre II[e]. — *Varicelle.* Boutons qui se développent après une fièvre de courte durée, passent à peine à l'état de suppuration, mais se dessèchent dans l'espace de peu de jours, et sans laisser de cicatrice.

Espèce simple. — 1[re] variété : *Chicken pox.*

— 2[e] variété : *Swine pox.*

Espèces compliquées.

— Genre III. — *Rougeole.* Eruption cutanée générale, épidémique et contagieuse, de taches rouges semblables à des morsures de puces, sépa-

rées par des interstices anguleux; précédée et accompagnée de fièvre, de larmoiement, de coryza, de toux ; terminée par desquamation.

Espèce simple.

Espèces compliquées. — Complication avec les fièvres gastrique, adynamique et ataxique, avec la péripneumonie.

— Genre IV. — *Scarlatine*. Eruption cutanée générale, épidémique et contagieuse, d'un rouge écarlate, accompagnée ordinairement de gonflement et de rougeur des tonsilles, de la difficulté d'avaler, de douleur et de chaleur dans l'intérieur de la gorge ; précédée pendant trois ou quatre jours, puis accompagnée d'un mouvement fébrile, enfin suivie de la desquamation de l'épiderme.

Espèce simple.

Espèces compliquées. — Complication avec les fièvres gastrique, adynamique et ataxique.

— Genre V. — *Erysipèle*. Tuméfaction légère, inégalement circonscrite dans un des points de la peau, avec rougeur vive, disparaissant par la pression et reparaissant bientôt après ; douleur brûlante et chaleur, précédées ou accompagnées de mouvement fébrile, terminées par la desquamation de l'épiderme.

Espèce simple.

Espèces compliquées. – Complication avec les fièvres gastrique, adynamique, ataxique.

— Genre VI. — *Zona*. Légère tuméfaction et rougeur pâle, sous la forme de ceinture, surmontée de pustules très rapprochées, blanches ou rouges ; chaleur et douleur brûlante, sentiment de tension.

Espèce simple.

Espèces compliquées. — Complication avec les fièvres gastrique, adynamique et ataxique.

— Genre VII. — *Miliaire*. Eruption de boutons rouges, peu volumineux, sur toute la peau ; précédée de fièvre, de sueur aigre, de picotement sur la peau ; passant à l'état de pustules très petites, blanches et de courte durée.

Espèce simple,

Espèces compliquées. — Complication avec les fièvres adynamique, ataxique, avec des phlegmasies cutanées, etc.

— Genre VIII. — *Urticaire*. Eruption de taches rouges prurigineuses, plus ou moins élevées au-dessus de la peau (analogues à l'application d'orties, *urtica urens*, sur la peau) ; disparaissant par la pression et dans les moments de rémission pour reparaître lors de l'exacerbation ; terminée par la desquamation.

Espèce simple.

Espèces compliquées. — Complication avec quelqu'une des fièvres primitives

— Genre IX. — *Teigne*. Eruption à la partie chevelue de la tête, soit d'écailles furfuracées, soit de tubercules épars ou agglomérés en forme de godet, soit de tubercules irréguliers, inégaux et bosselés.

Espèces simples. — 1° *Teigne faveuse*. Tubercules arrondis, déprimés en godets à leur centre, de couleur jaune grisâtre, lesquels s'accroissent, se réunissent et forment ainsi des croûtes épaisses et informes qui reparaissent à mesure qu'on les enlève.

— 2° *Teigne granulée*. Tubercules irréguliers, inégaux, bosselés, d'un gris brun, sans excavation à leur centre.

— 3° *Teigne furfuracée*. Légère desquamation de l'épiderme, suintement d'une humeur qui se dessèche en écailles furfuracées, et en une matière pulvérulente non adhérente.

— 4° *Teigne amiantacée*. Petites écailles très fines, d'une couleur argentine et nacrée, lesquelles entourent les cheveux, et les suivent, en ressemblant à l'amiante.

— 5° *Teigne muqueuse*. Pustules ou vésicules suivies d'ulcérations superficielles, desquelles s'écoule une humeur tenace qui ressemble à du miel corrompu.

Espèces compliquées. — Complication avec la gale, les dartres, la syphilis, les scrofules, etc.

— Genre X. — *Plique*. Agglutination des cheveux, qui prennent des formes variées et croissent quelquefois d'une manière extraordinaire. Les symptômes précurseurs de cette maladie sont une céphalalgie opiniâtre, des sueurs fétides et des douleurs dans les membres.

Espèces simples. — 1° *Plique multiforme*. Cheveux agglutinés en mèches séparées, plus ou moins grosses et longues.

— 2° *Plique à queue ou solitaire*. Cheveux réunis en une seule masse ordinairement très longue.

— 3° *Plique en masse*. Cheveux mêlés en une seule masse informe, très volumineuse et ordinairement très lourde.

Espèces compliquées. — Encore peu connues.

— Genre XI. — *Dartres*. Eruption cutanée périodique ou continue de petites vésicules séreuses, de pustules suivies de croûtes ou d'écailles ; quelquefois aussi ulcération ou destruction entière du tissu de la peau dans certaines parties.

Espèces simples. — 1° *Dartre furfuracée.* Légères exfoliations de l'épiderme, semblables à de la farine ou du son, très adhérentes à la peau, ou s'en séparant facilement.

— 2° *Dartre squameuse.* Exfoliation de l'épiderme en écailles plus larges que dans l'espèce précédente, s'enlevant aisément de la peau, tombant même spontanément.

— 3° *Dartre crustacée.* Croûtes jaunes, grises, blanchâtres ou verdâtres, de formes variées, qui tombent, sont remplacées par d'autres, et restent pendant plus ou moins longtemps adhérentes à la peau.

— 4° *Dartre rongeante.* Boutons pustuleux ou ulcères rongeants, qui fournissent un pus ichoreux, et attaquent quelquefois les muscles, les ligaments et les os.

— 5° *Dartre pustuleuse.* Pustules plus ou moins volumineuses et plus ou moins rapprochées, se couvrant d'écailles et de croûtes légères qui tombent, et sont communément remplacées par des tâches rougeâtres.

— 6° *Dartre phlycténoïde.* Phlyctènes de forme et de grandeur variées, remplies d'une sérosité ichoreuse, laissant après leur disparition des écailles rougeâtres.

— 7° *Dartre érythémoïde.* Elevures rouges et enflammées, se terminant à la longue par de légères exfoliations de l'épiderme.

Espèces compliquées. — Complication avec la gale, la syphilis, etc.

— Genre XII. — *Gale.* Boutons qui se convertissent en pustules, commencent en général au dos de la main et dans les intervalles des doigts, et se communiquent par contagion.

Espèce simple.

Espèces compliquées. — Complications avec la syphilis, les dartres.

— Genre XIII. — *Pemphigus.* Eruption successive de vésicules sur différentes parties de la peau, et même sur les membranes muqueuses, à peu près du volume d'une amande, qui contiennent une sérosité jaunâtre, et s'affaissent dans l'espace de trois ou quatre jours.

Espèce simpte.

Espèces compliquées.

— Genre XIV. — *Psydracia.* Boutons qui se convertissent en pustules,

ont un siège varié, une marche irrégulière, et ne se communiquent point par contagion.

Espèce simple.

Espèces compliquées.

Phlegmasies cutanées gangréneuses

— Genre XV. — *Pustule maligne.* Tubercules durs ou résistants, surmontés d'une pustule livide ou noirâtre, et environnés d'une aréole rouge ou d'une enflure élastique et incolore, quelquefois d'une boufflissure ou d'une infiltration purulente.

Espèces simples. — 1re *Pustule maligne contagieuse.*

— 2e *Pustule maligne non contagieuse.*

Espèces compliquées. — Complication avec les fièvres adynamique, ataxique.

Ordre II. — *Plegmasies des membranes muqueuses*

Douleur sourde et gravative, rougeur, chaleur sur un point plus ou moins étendu des membranes muqueuses, sécrétion du mucus d'abord supprimée, puis augmentée et modifiée. Marche aiguë ou chronique.

— Genre XVI. — *Ophtalmie.* Rougeur, chaleur plus ou moins vive de la conjonctive, sensibilité plus ou moins grande des yeux.

Espèce simple.

Espèces compliquées. — Complication avec un embarras gastrique, les fièvres inflammatoire et gastrique,

— Genre XVII. — *Coryza.* Rougeur. chaleur dans l'intérieur du nez ; sécrétion muqueuse d'abord diminuée, puis augmentée.

Espèce simple.

Espèces compliquées.

— Genre XVIII. — *Otite.* Douleurs dans l'intérieur de l'oreile, bourdonnement, écoulement muqueux par le conduit auditif externe, ou par la membrane du tympan.

Espèces simples. — 1re *Otite externe.*

— 2e *Otite interne.*

Espèces compliquées. — Complication de la première avec la seconde espèce, etc.

— Genre XIX. — *Angine gutturale.* Rougeur, gonflement, chaleur et douleur dans l'intérieur de la gorge, perceptibles ou non à la vue ; sécrétion muqueuse d'abord supprimée puis augmentée et modifiée ; déglutition gênée et douloureuse.

Espèce simple.

Espèces compliquées. — Complication avec les fièvres primitives, la scarlatine, la rougeole, la variole, etc.

— Genre xx. — *Angine gangréneuse.* Inflammation du pharynx qui se termine rapidement par ulcération ou par la formation d'une escarre gangréneuse, et s'accompagne de symptômes généraux, tels que la faiblesse du pouls, le délire ou la stupeur.

— Genre xxi. — *Angine trachéale.* Difficulté de respirer, voix aiguë et sifflante, toux rauque, douleur et ardeur dans l'intérieur de la gorge ; nulle altération perceptible à la vue dans l'arrière bouche ; expectoration d'abord nulle, puis visqueuse, enfin opaque et consistante, déglutition peu ou point gênée,

— Genre xxii. — *Croup.* D'abord symptômes d'un léger rhume pendant un ou deux jours, puis voix rauque ; dans l'inspiration on entend un bruit aigu, semblable au cri d'un jeune coq ; respiration difficile, sifflante ; légère douleur au cou, toux rauque, expectoration d'abord nulle, puis visqueuse, limpide, enfin consistante, opaque et couenneuse ; pouls petit, faible, intermittent ; anxiétés, agitation, rémission irrégulière. Durée de quatre à cinq jours ; souvent suffocation.

Espèces compliquées. — Complication avec la fièvre inflammatoire, l'embarras gastrique, la fièvre gastrique, la variole confluente, l'angine tonsillaire.

— Genre xxiii. — *Catarrhe pulmonaire.* Toux avec expectoration muqueuse, sentiment d'oppression qui augmente par les efforts de la toux.

Espèce simple.

Espèces compliquées. — Complication avec les fièvres gastrique, adynamique et gastro-adynamique.

— Genre xxiv. — *Gastrite.* Chaleur et douleur dans l'épigastre, qui augmentent par l introduction des aliments dans l'estomac ; besoin continuel de vomir ce qu'on vient d'avaler ; hoquet, pouls fréquent, petit.

Espèce simple.

Espèces compliquées.

— Genre xxv. — *Entérite.* Douleur et ardeur dans l'estomac, surtout vers l'ombilic ; vomissement, diarrhée ou constipation ; fièvre, pouls petit, irrégulier.

Espèce simple.

Espèces compliquées. — Complication avec les fièvres primitives.

— Genre xxvi. — *Diarrhée catarrhale.* Déjections alvines abondantes avec coliques.

— Genre xxvii. — *Dysenterie.* Besoin fréquent d'aller à la selle, ténesme, sortie de mucosités peu abondantes et souvent mêlées avec du sang.

Epèce simple.

Espèces compliquées. — Complication avec les fièvres inflammatoire, gastrique, adynamique et ataxique.

— Genre XXVIII. — *Catarrhe vésicul.* Douleur dans la vessie urinaire, urine déposant un sédiment épais et visqueux. Marche aiguë et continue, ou chronique, avec de longs intervalles de calme.

Espèce simple.

Espèces compliquées. — Complication avec un calcul urinaire.

— Genre XXIX. — *Blennorrhagie.* Douleur dans l'urètre, avec écoulement d'une matière qui varie pour la qualité et la consistance.

Espèce simple.

Espèces compliquées. — Surtout avec la syphilis.

— Genre XXX. — *Leucorrhée.* Ecoulement de mucosités par le vagin sans cause virulente, avec ou sans irritation des organes génitaux, accompagné de pesanteur dans les lombes et les cuisses. Ordinairement chronique.

Espèce simple. — 1re variété : *Leucorrhée locale.*

— 2e variété : *Leucorrhée constitutionnelle.* Langueur, pâleur générale, sentiment de tiraillement dans l'estomac, perte de l'appétit, etc.

Espèces compliquées. Surtout avec la syphilis.

— Genre XXXI. — *Aphtes.* — Eruption, dans l'intérieur de la bouche, de tubercules blanchâtres, superficiels et ronds, qui forment des amas ou bien des croûtes de diverses couleurs, plus ou moins adhérentes.

Espèce simple. — 1re variété : *Aphtes ordinaires.*

— 2e variété : *Aphtes des enfants, ou muguet.*

Espèces compliquées. — Complication avec les fièvres muqueuse et adynamique.

Ordre III. — *Phlegmasies des membranes séreuses.*

Douleur vive, lancinante, avec rémission et changement de siège ; chaleur brûlante ; fièvre concomitante. Marche aiguë ou chronique. Terminaison par des adhérences, l'exhalation d'un liquide séreux ou purulent, ou par la gangrène.

— Genre XXXII. — *Phrénésie.* Douleur vive, poignante, tensive, circonscrite au front ; délire intermittent, œil fixe, regard farouche, puis état comateux avec ou sans paralysie.

Espèce simple.

Espèces compliquées. — Complication avec les fièvres inflammatoire, gastrique, etc.

— Genre XXXIII. — *Pleurésie.* Douleur latérale pongitive, qui augmente durant l'inspiration et par les efforts de la toux ; toux sèche, point ou peu d'expectoration ; fièvre.

Espèce simple.

Espèces compliquées. — Complication avec quelqu'une des fièvres primitives ou une phlegmasie.

— Genre XXXIV. — *Péritonite.* Douleur abdominale très aiguë, avec météorisme du ventre, hoquet, vomissement, gêne de la respiration, constipation ou diarrhée.

Espèces simples. — 1° *Péritonite ordinaire.* Les caractères du genre.

— 2° *Péritonite puerpérale.* Les caractères du genre, mais avec les symptômes propres aux accouchées, comme l'affaissement des mamelles, la suppression des lochies.

Espèces compliquées. — Complication avec les fièvres gastrique, adynamique, la métrite. etc.

Ordre IV. — *Phlegmasies du tissu cellulaire et des organes parenchymateux.*

Douleur tensive, gonflement, chaleur ; tendance à la suppuration et à l'induration, état fébrile concomitant.

— Genre XXXV. — *Phlegmon.* Rougeur, tumeur, chaleur et douleur d'abord pulsative puis gravative, dans un des points du tissu cellulaire ; fièvre.

Espèce simple.

Espèces compliquées. — Complication avec une des fièvres primitives, avec une autre phlegmasie, etc.

— Genre XXXVI. — *Oreillons.* Tuméfaction sous l'une ou sous les deux oreilles, ou chaleur. douleur et sentiment de tension ; tendance à la métastase vers les testicules ou les mamelles.

Espèce simple.

Espèces compliquées.

— Genre XXXVII. — *Céphalite.* Douleur sourde, vague, profonde, répondant à l'occiput ; délire et convulsions précoces, ou état comateux ; vue très sensible ou insensible à la lumière ; contraction douloureuse de quelques membres ; pouls mou, faible, irrégulier.

Espèce simple.

Espèces compliquées.

— Genre XXXVIII. — *Péripneumonie.* Douleur profonde ou pongitive à l'un des côtés de la poitrine, difficulté de respirer, toux, expectoration muqueuse et sanguinolente ; fièvre.

Espèce simple.

Espèces compliquées. — Complication avec les fièvres gastrique, adynamique, ataxique, la pleurésie, etc.

— Genre XXXIX. — *Cardite.* Douleur vive, poignante, profonde dans la région du cœur, syncopes fréquentes.

Espèce simple.

Espèces compliquées.

— Genre XL. — *Hépatite.* Douleur plus ou moins vive et profonde dans l'hypochondre droit, avec un sentiment de tension ; fièvre, souvent ictère.

Espèces compliquées. — Complication avec les fièvres inflammatoire et gastrique, une phlegmasie ou une hémorrhagie.

— Genre XLI. — *Néphrite.* Douleur plus ou moins vive, continue ou périodique, dans la région lombaire ; fièvre, nausées, lésion de la sécrétion de l'urine.

Espèce simple.

Variété. — *Néphrite calculeuse.*

Espèces compliquées. — Complication avec la fièvre inflammatoire, une autre phlegmasie.

— Genre XLII. — *Métrite.* Douleur, ardeur et pesanteur dans la région sus-pubienne et vers l'orifice utérin ; fièvre.

Espèce simple.

Espèces compliquées. — Complication avec les fièvres gastrique et adynamique, la péritonite, etc.

ORDRE V. — *Phlegmasies des tissus musculaire, fibreux et synovial.*

Douleur dilacérante dans les tissus musculaire, fibreux et synovial, augmentée par la distension, le froissement et la contraction, tendant à la métastase et aux retours périodiques réguliers ou irréguliers.

— Genre XLIII. — *Rhumatisme musculaire.* Douleur déchirante fixe ou vague, ayant son siège dans le tissu propre des muscles, et augmentant par la contraction du muscle affecté, et par la pression extérieure.

Espèces simples. — 1° *Pleurodynie.*
— 2° *Torticolis.*
— 3° *Lumbago.*

Espèces compliquées. — Complication avec les fièvres inflammatoire, gastrique, adynamique, le rhumatisme fibreux, la goutte, des phlegmasies cutanées.

— Genre XLIV. — *Rhumatisme fibreux.* Douleur aiguë, déchirante, se propageant le long des portions du système fibreux, augmentée par les différents mouvements, la distension des ligaments ou des aponévroses.

Espèce simple.

Espèces compliquées. — Complication avec la fièvre gastrique, le rhumatisme musculaire.

— Genre XLV. — *Goutte.* Douleur principalement aux articulations du gros orteil, dont le retour est régulier ou irrégulier, et dont la non apparition aux époques fixes, ou la disparition prématurée est suivie de lésions variées d'organes internes et surtout de l'estomac.

Espèces simples. — 1° *Goutte régulière.*

— 2° *Goutte irrégulière.* Douleur articulaire, légère ou tout à coup supprimée, et alors lésion d'organes variés, tels que céphalalgie, vertiges, coma, paralysie, cardialgie, vomissement, strangurie, etc.

Espèces compliquées. — Complication avec la mélancolie, l'hypochondrie, l'asthme, le scorbut, la syphilis, des maladies cutanées, etc.

CLASSE TROISIÈME

Hémorrhagies

Exhalation du sang à la surface des membranes muqueuses, et de quelques autres tissus.

Variétés qui se rencontrent dans différents genres d'hémorrhagies :

Hémorrhagies. — 1° Constitutionnelles.

— 2° Supplémentaires.

— 3° Critiques.

— 4° Accidentelles.

— 5° Passives.

— 6° Actives.

Ordre Ier. — *Hémorrhagies des membranes muqueuses*

Exhalation du sang, active ou passive, sur les surfaces muqueuses.

— Genre Ier. — *Epistaxis.* Ecoulement de sang par les narines, précédé ou non de frissons, de chaleur et de la rougeur de la face.

Espèces simples. — 1° *Epistaxis active.*

— 2° *Epistaxis passive.*

Espèces compliquées.

— Genre II. — *Hémoptysie.* Expectoration d'un sang ordinairement rouge, écumeux, précédée ou non de frisson, de chaleur générale, de titillation dans la gorge, et de la toux.

Espèces simples. — 1° *Hémoptysie active.*

— 2° *Hémoptysie passive.*

Variétés. *Hémoptysie* par irritation locale.

— par pléthore générale.

— par disposition originaire.

Espèces compliquées.

— Genre III. — *Hématémèse.* Vomissement d'un sang rouge ou noir, liquide ou coagulé, pur ou mêlé avec les aliments ; cardialgie, angoisses.

Espèces simples. — 1° *Hématémèse active.*
— 2° *Hématémèse passive.*
Variétés. — *Hématémèse accidentelle.*
— *Hématémèse succédanée.*
— *Melæna.*
Espèces compliquées.

— Genre IV. — *Flux hémorrhoïdal.* Déjections alvines d'un sang vermeil, noir, liquide ou coagulé, précédées ordinairement de douleur générale, de froid des extrémités, de chaleur fugace, etc.
Espèces simples. — *Flux hémorrhoïdal actif.*
— *Flux hémorrhoïdal passif.*
Espèces compliquées.

— Genre V. — *Hématurie.* Excrétions d'une urine rouge, avec laquelle le sang est plus ou moins intimement mêlé, précédées ou non de frisson et de chaleur.
Espèces simples. — *Hématurie active.*
— *Hématurie passive.*
Variétés. — *Hématurie accidentelle.*
— *Hématurie sénile.*
Espèces compliquées.

— Genre VI. — *Flux menstruel.* Ecoulement sanguin par l'utérus et le vagin, précédé ou non de frissons, de chaleur, de douleurs lombaires, etc.
Espèces simples. — *Flux menstruel régulier.*
— *Flux menstruel irrégulier.*
Accidents. — *Aménorrhée.* Rétention ou suppression du flux menstruel.
— *Ménorrhagie.* Ecoulement menstruel excessif, actif ou passif.
Espèces compliquées.
Ordres II, III et IV. — *Hémorrhagies des systèmes séreux, cellulaire et cutané,*
Genres. — Ils ne sont point assez connus.

CLASSE QUATRIÈME

Névroses.

Lésions du sentiment et du mouvement, sans inflammation ni lésion de structure.

Ordre 1er. — *Névroses des sens.*

Premier sous-ordre : *Névroses de l'ouïe.*

— Genre 1er. — *Dysécée.* Audition faible, tandis que le corps sonore et l'air qui propage le son peuvent exciter une sensation très forte.

Espèce simple.
Espèces compliquées.

— Genre II. — *Paracousie.* Audition confuse lorsque les sons sont aigus et forts, mais facile lorsqu'ils sont faibles ; d'autres fois audition différente à chaque oreille.
Espèce simple.
Espèces compliquées.

Genre III. — *Tintouin.* — Son importun et imaginaire qui ne répond nullement aux vibrations de l'air extérieur.
Espèce simple.
Espèces compliquées.

— Genre IV. — *Surdité.* Abolition complète de l'audition
Espèce simple.
Espèces compliquées.

Second sous-ordre : *Névroses de la vue.*

— Genre V. — *Berlue.* Vue d'un objet qui n'existe pas, comme des mouches, d'une espèce de réseau, etc.
Espèce simple.
Espèces compliquées.

— Genre VI. — *Diplopie.* Vue double des objets qui sont simples.
Espèce simple.
Espèces compliquées.

— Genre VII. — *Héméralopie.* Etat de vue tel qu'on ne peut voir que pendant qu'on est exposé au grand jour.
Espèce simple.
Espèces compliquées.

— Genre VIII. -- *Nyctalopie.* Etat de vue tel qu'on ne peut voir que dans l'obscurité.
Espèce simple.
Espèces compliquées.

— Genre IX. — *Amaurose.* Privation complète de la faculté de voir.
Espèce simple.
Espèces compliquées.

ORDRE II. – *Névroses des fonctions cérébrales.*

Premier sous-ordre : *Comata.*

— Gendre X. — *Apoplexie.* Suspension plus ou moins complète et subite de l'action des sens, de l'entendement, de la locomotion ; respiration plus ou moins stertoreuse ; continuation de l'action du cœur.

Espèces simple. - 1re variété : *Apoplexie forte.*
— — *Apoplexie faible.*
Espèces compliquées.

— Genre XI. — *Catalepsie.* Suppression totale du sentiment et du mouvement, pouls et respiration à peine perceptibles, membres conservant leur position antérieure, ou celle qu'on leur donne.
Espèce simple.
Espèces compliquées.

— Genre XII. — *Epilepsie.* Perte de connaissance avec mouvements convulsifs et spasmodiques.
Espèce simple.
Variétés. — *Epilepsie idiopathique.*
— — *sympathique.*
Espèces compliquées. — Complication avec la manie, l'idiotisme, la démence.

Deuxième sous-ordre : *Vésanies.*

- Genre XIII. — *Hypochondrie.* Tension spasmodique dans diverses parties, flatuosités incommodes, maux imaginaires.
Espèce simple.
Espèces compliquées. — Complication avec une lésion organique abdominale.

— Genre XIV. — *Mélancolie.* Passion dominante portée à l'excès, délire exclusif sur un objet, propension à la défiance pour les motifs les plus frivoles.
Espèce simple. — Variété. Mélancolie avec penchant au suicide.
Espèces compliquées.

— Genre XV. — *Manie.* Lésion d'une ou de plusieurs fonctions de l'entendement, avec des émotions gaies ou tristes, extravagantes ou furieuses, et, dans certains cas, nulle perversion de l'entendement, mais impulsion aveugle à des actes de fureur.
Espèces simples. — 1° *Manie avec délire.* Lésion d'une ou de plusieurs fonctions intellectuelles.
— 2° *Manie sans délire.* Perversion de la volonté, sans lésion apparente dans les fonctions intellectuelles.
Espèces compliquées.

— Genre XVI. — *Démence.* Succession rapide, ou plutôt alternative non interrompue d'idées et d'actions isolées, et d'émotions légères et désordonnées, avec oubli de tout état antérieur.
Espèce simple.
Espèces compliquées. - Complication avec l'épilepsie.

— Genre XVII. — *Idiotisme.* Oblitération plus ou moins absolue de fonctions de l'entendement et des affections morales.

Espèce simple.
Espèces compliquées. — Complication avec l'épilepsie.

— Genre XVIII. — *Somnambulisme.* Sorte d'excitation durant le sommeil différent de l'état de veille, aptitude à répéter les actions dont on a l'habitude.

Espèce simple.
Espèces compliquées.

— Genre XIX. — *Hydrophobie.* Sentiment d'ardeur et de constriction à la gorge avec horreur des liquides, sensibilité extrême des organes des sens.

Espèces simples. — 1° *Hydrophobie spontanée.*
— 2° *Hydrophobie contagieuse, ou par morsure d'un animal enragé.*
Espèces compliquées.

Ordre III. — *Névroses de la locomotion et de la voix.*

Premier sous-ordre : *Névroses de la locomotion.*

— Genre XX. — *Névralgie.* Douleur vive et déchirante, avec des élancements et des tiraillements successifs, sans chaleur, sans rougeur, sans tension et gonflement apparents. Le siège de la douleur est fixé sur un tronc ou sur une branche du nerf, et elle semble s'élancer du point primitivement affecté sur toutes ses ramifications.

Espèces simples. — 1° *Névralgie frontale.*
— 2° *Névralgie sous-orbitaire.*
— 3° *Névralgie maxillaire.*
— 4° *Névralgie ilio-scrotale.*
— 5° *Névralgie fémoro-poplitée.*
— 6° *Névralgie fémoro-prétibiale.*
— 7° *Névralgie plantaire.*
— 8° *Névralgie cubito-digitale.*
— 9° *Névralgie anomale.*
Espèces compliquées.

— Genre XXI. — *Tétanos.* Contraction involontaire des muscles releveurs de la mâchoire inférieure, ou des muscles extenseurs et fléchisseurs d'un ou de plusieurs membres, ou enfin de tout le corps, sans alternative de relâchement.

Espèce simple.
Variétés. — *Tétanos des nouveau-nés.*
— *Tétanos traumatique.*
— *Tétanos moral.*
Espèces compliquées.

— Genre XXII. — *Convulsions.* Contraction musculaire involontaire, générale ou partielle, suivie d'un état alternatif de relâchement, accidentelle ou habituelle, sans perte de connaissance.

Espèce simple.

Variétés. — *Convulsions* par irritation interne.

— — — externe.

— — habituelles.

Espèces compliquées.

— Genre XXIII. — *Danse de Saint-Guy.* Gesticulations irrégulières et involontaires de différentes parties du corps, surtout des jambes et des bras.

— Genre XXIV. — *Paralysie.* Diminution plus ou moins grande, ou abolition de la contractilité musculaire.

Espèces simples. - 1[re] variété : *Paralysie incomplète.* Effort faible ou inutile pour la contraction.

— 2[e] variété : *Paralysie complète.* Abolition de la contractilité musculaire.

Espèces compliquées.

Deuxième sous-ordre : *Névroses de la voix.*

— Genre XXV. — *Voix convulsive.* D'abord difficulté de parler, puis succession involontaire de sons discordants.

Espèces simples.

Espèces compliquées.

— Genre XXVI. — *Aphonie.* Impossibilité de rendre des sons.

Espèce simple.

Espèces compliquées.

Ordre IV. — *Névroses des fonctions nutritives*

Premier sous-ordre : *Névroses de la digestion.*

— Genre XXVII. — *Spasme de l'œsophage.* Difficulté ou impossibilité d'avaler.

Espèce simple,

Espèces compliquées.

— Genre XXVIII. — *Cardialgie.* Sentiment d'anxiété et resserrement douloureux dans l'épigastre, avec sentiment de défaillance.

Espèce simple.

Espèces compliquées.

— Genre XXIX. — *Pyrosis.* Sensation de chaleur ardente dans l'estomac, qui se propage le long de l'œsophage jusqu'à la gorge, et est suivie de l'éructation d'un liquide limpide très acide.

Espèce simple.
Espèces compliquées.

— Genre XXX. — *Vomissement.* Expulsion de matières contenues dans l'estomac, précédée et accompagnée d'efforts plus ou moins violents.
Espèce simple.
Espèces compliquées.

— Genre XXXI. — *Dyspepsie.* Digestion lente, pénible, et quelquefois douloureuse.
Espèce simple.
Espèces compliquées.

— Genre XXXII. — *Boulimie.* Faim trop grande et souvent insatiable.
Espèce simple.
Espèces compliquées.

— Genre XXXIII. — *Pica.* Aversion pour les mets ordinaires, et envie de ceux qu'on a généralement en aversion.
Espèce simple.
Espèces compliquées.

— Genre XXXIV. — *Colique.* Sentiment de tortillement, particulièrement autour de l'ombilic, ou dans le trajet du colon ; douleur que la pression n'augmente point et soulage même quelquefois.
Espèce simple.
Espèces compliquées.

— Genre XXXV. — *Colique de plomb.* Constipation opiniâtre, rétraction de l'abdomen, douleurs ombilicales et vagues, paralysie, tremblement, convulsions, particulièrement aux membres supérieurs.
Espèce simple.
Espèces compliquées.

— Genre XXXVI. — *Iléus.* Vomissements réitérés des matières contenues dans l'estomac et dans les intestins, avec constipation opiniâtre, anxiété et douleur vive autour de l'ombilic ou dans le trajet du colon.
Espèce simple.
Espèces compliquées.

Deuxième sous-ordre : *Névroses de la respiration.*

— Genre XXXVII. — *Asthme.* Dyspnée périodique, avec un sentiment d'anxiété dans la poitrine ; respiration sifflante, absence de la toux, et vers la fin de l'attaque expectoration muqueuse abondante.
Espèce simple.
Espèces compliquées.

— Genre XXXVIII. — *Coqueluche.* Quintes de toux périodiques accompagnées de difficulté de respirer, d'une inspiration sonore, de menace

de suffocation, et suivies de vomissement ou d'expectoration muqueuse.

Espèce simple.

Espèces compliquées.

— Genre XXXIX. — *Asphyxie*. Suppression de la respiration, de la circulation et de l'action cérébrale.

Espèces simples. — *Asphyxie* par défaut d'air respirable.
— par strangulation.
— par un gaz délétère.

Espèces compliquées.

Troisième sous-ordre : *Névroses de la circulation.*

— Genre XL. — *Palpitations*. Mouvements du cœur précipités, irréguliers, rappelés par la moindre affection morale.

Espèce simple.

Espèces compliquées.

— Genre XLI. — *Syncope*. Diminution ou suppression des battements du cœur, du pouls, de la respiration, des sensations, de l'entendement, de la voix, de la locomotion et de toutes les autres fonctions.

Espèce simple.

Espèces compliquées.

Ordre V. — *Névroses de la génération*

Premier sous-ordre : *Névroses génitales de l'homme.*

— Genre XLII. — *Anaphrodisie*. Erection très faible ou impossible, sensibilité très vive, accompagnée le plus souvent d'une émission involontaire de sperme au moindre attouchement.

Espèce simple.

Espèces compliquées.

— Genre XLIII. — *Satyriase*. Penchant irrésistible à répéter fréquemment l'acte vénérien, et faculté de le soutenir sans épuisement.

Espèce simple.

Espèces compliquées.

— Genre XLIV. — *Priapisme*. Erection forte et douloureuse, avec un sentiment d'ardeur brûlante et sans aucun penchant à l'acte vénérien.

Espèce simple,

Espèces compliquées.

Deuxième sous-ordre : *Névroses génitales de la femme.*

— Genre XLV. — *Nymphomanie*. Penchant irrésistible à l'acte vénérien.

Espèce simple.

Espèces compliquées.

— Genre XLVI. — *Hystérie.* Sentiment d'une boule qui part de l'utérus, se porte au cou et gêne plus ou moins la respiration, phénomènes variés dans les diverses fonctions.

Espèce simple.

Espèces compliquées.

CLASSE CINQUIÈME

Lésions organiques

Changement dans la structure intime des organes.

Ordre Ier. — *Lésions organiques générales*

— Genre Ier. — *Syphilis.* Maladie contagieuse, locale ou générale, caractérisée par des chancres, la blennorrhagie, des bubons, des pustules, des excroissances, des exostoses, des douleurs ostéocopes, la carie.

Espèce simple.

Espèces compliquées. — Complication avec les scrofules, les dartres, la gale, le scorbut, la goutte, l'hypochondrie.

— Genre II. — *Scorbut.* Taches livides, d'un bleu foncé dans différentes parties du corps, et surtout à l'origine des poils ; gonflement et saignement des gencives, état de débilité générale.

Espèce simple. — 1re variété : *Scorbut primitif.*

— 2e variété : *Scorbut secondaire.*

Espèces compliquées.

— Genre III. — *Gangrène.* Couleur livide et noire, flaccidité, diminution de température, formation d'une escarre, quelquefois accompagnée de phlyctènes et entourée ou non d'une aérole inflammatoire ; lésions générales variées, comme syncope, sueur froide, coma, etc,

Espèces simples. — Aussi variées que cette maladie peut avoir de sièges différents.

Espèces compliquées.

— Genre IV. — *Cancer.* Douleur lancinante, chaleur brûlante, formation d'ulcères dont les bords sont renversés, le fond inégal, fongueux, livide, fétide, saignant; fièvre hectique, couleur jaune plombée de la face.

Espèces simples. — 1° *Cancer de l'œsophage.* Tuméfaction et rétrécissement de l'œsophage, déglutition plus ou moins gênée, vomissement muqueux, fétide.

— 2° *Cancer de l'estomac.* Rots acides, vomissement des matières alimentaires, et de substances d'abord visqueuses, puis brunâtres, noires et fétides.

Espèces simples. — 3° *Cancer intestinal.* Tuméfaction quelquefois perceptible à travers les parois abdominales ; diarrhée purulente, ichoreuse, sanguinolente, quelquefois vomissement analogue.

— 4° *Cancer utérin.* Gonflement rénitent à l'orifice utérin, d'abord indolent, puis douloureux au toucher; écoulement de sanie et d'ichor par le vagin.

Espèces compliquées.

— Genre v. — *Tubercules.* Caractères extérieurs non encore suffisamment établis.

Espèces simples. — 1° *Tubercules pulmonaires* (phtisie pulmonaire tuberculeuse). Toux, difficulté de respirer, marasme, fièvre hectique et quelquefois expectoration purulente.

— 2° *Tubercules mésentériques* (carreau). Tuméfaction des glandes lymphatiques du mésentère, susceptible de se résoudre, de suppurer, et de dégénérer en ulcère fongueux.

Espèces compliquées. — Complication avec les dartres, les scrofules, etc.

— Genre vi. — *Scrofules.* Tumeurs des glandes lymphatiques du cou, des aisselles, ou d'une autre partie du corps devenue dure et d'une forme irrégulière, susceptibles de se terminer par résolution, par suppuration, et de dégénérer en ulcère fongueux.

Espèce simple.

Espèces compliquées. — Complication avec la teigne, la gale, les dartres, la syphilis, le rachitis, etc.

— Genre vii. — *Rachitis.* Courbure des os longs, gonflement de leurs extrémités, tuméfaction de l'abdomen, tête volumineuse.

Espèce simple.

Espèces compliquées.

— Genre viii. — *Eléphantiasis des Grecs.* Diminution progressive des fonctions des sens, voix rauque, formation dans différentes parties du corps de tubercules durs et insensibles.

Espèce simple.

Espèces compliquées. — Complication avec la syphilis.

— Genre ix. — *Eléphantiasis des Arabes.* Douleur, rougeur et tumeur dans le trajet des vaisseaux lymphatiques, avec rougeur de la peau, accompagnées d'un frisson et suivies d'un gonflement dur, difforme, permanent et successivement augmenté de la partie.

Espèces simples. — 1° *Eléphantiasis des membres.*

— 2° *Eléphantiasis du scrotum*, etc.

Espèces compliquées.

— Genre x. — *Yaws.* Eruption sur la peau de boutons qui présentent quelque analogie avec des framboises.

Espèce simple.

Espèces compliquées.

ORDRE II. — *Lésions organiques particulières*

Premier sous-ordre : *Lésions organiques particulières du cœur et des vaisseaux.*

— Genre xi. — *Anévrisme du cœur.* Palpitation ou bruissement dans la région du cœur ; son obscur rendu par la percussion de la même région, pouls petit, fréquent, inégal ; lèvres, joues et nez bleuâtres, livides, gêne de la respiration, infiltration générale.

Espèces simples. — 1° *Anévrisme avec épaississement des parois.* Battements de cœur brusques, secs, violents, sensibles à la vue, et soulevant la main qu'on applique sur la région du cœur, son obscur rendu par la percussion dans un espace peu étendu du côté gauche de la poitrine ; pouls fréquent, dur, vibrant ; face gonflée, rouge ; yeux injectés.

— 2° *Anévrisme avec amincissement des parois.* Palpitations faibles, rares, lentes, se faisant ressentir lorsqu'on applique la main sur la région du cœur ; alors impression d'un corps mou qui vient soulever le côté ; son obscur rendu dans une grande étendue du côté gauche de la poitrine lorsqu'on la percute ; pouls faible, plus ou moins fréquent, mou, souvent peu sensible, facile à étouffer par la moindre pression ; face pâle et fatiguée, quelquefois injectée et violette.

Espèces compliquées. — Complication avec l'anévrisme de l'aorte et le rétrécissement des orifices du cœur.

— Genre xii. *Rétrécissement des orifices du cœur.* Bruissement particulier, sensible au pouls et à la région précordiale lorsqu'on y applique la main ; les autres symptômes des anévrismes du cœur.

Espèces simples. — 1° *Rétrécissement de l'orifice aortique.* Pouls très irrégulier, dur et roide, mais nullement plein ; palpitations fortes et fréquentes.

— 2° *Rétrécissement de l'orifice auriculo ventriculaire gauche.*

Espèces compliquées — Complication avec l'anévrisme du cœur.

— Genre xiii. — *Anévrisme de l'aorte.* Sifflement et bruissement qui se font sentir au-dessus de la région où le cœur se trouve ordinairement (les battements du cœur étant produits dans le lieu ordinaire) ; son

obscur rendu par la percussion de la partie supérieure et moyenne de la poitrine ; pouls petit et irrégulier.

Espèce simple.

Espèces compliquées. — Complication avec l'anévrisme du cœur, etc.

— Genre XIV. — *Tumeurs hémorrhoïdales.* Tumeurs situées au bord de l'anus ou dans l'intérieur du rectum, de grandeur variée, de forme arrondie, ovale, allongée, de couleur rouge, noirâtre ou livide, sessiles ou pédiculées, isolées ou rapprochées, lesquelles restent intactes, ou se rompent et donnent issue à une quantité plus ou moins grande de sang.

Espèces simples. — 1° *Hémorrhoïdes accidentelles.*

— 2° *Hémorrhoïdes constitutionnelles.* Symptômes indiqués ci-dessus, précédés et accompagnés de douleur gravative dans le dos et dans les lombes, quelquefois d'un sentiment de stupeur dans les cuisses et dans les jambes, d'horripilation, de chaleur, d'un pouls dur et serré, de la diminution de l'urine, de flatuosités et quelquefois de l'excrétion de mucosités blanches par l'anus.

Espèces compliquées.

Deuxième sous ordre : *Lésions organiques particulières du système lymphatique ou hydropisies.*

— Genre XV. — *Anasarque.* Infiltration partielle ou générale du corps, peau blanche, froide, cédant à la pression.

Espèce simple.

Espèces compliquées.

— Genre XVI. — *Hydrocéphale.* Volume extraordinaire de la tête, ou tumeur de la partie inférieure de la colonne vertébrale, hébêtement, fonctions des sens très affaiblies, quelquefois paralysie.

Espèces simples. — 1° *Hydrocéphale chronique* (Hydrocéphale interne proprement dite). Volume considérable de la tête, écartement des sutures, vertiges, affaiblissement des sens, paralysie des membres inférieurs.

— 2° *Hydrocéphale aiguë* (Hydropisie des ventricules). Amaurose ou scintillation de la prunelle, état comateux, paralysie, pouls d'abord fréquent, puis lent, et de nouveau fréquent.

— 3° *Hydrorachis.* Tumeur molle, arrondie et fluctuante dans un des points de l'étendue de la colonne vertébrale, paralysie.

Espèces compliquées.

— Genre XVII. — *Hydrothorax.* Difficulté de respirer plus ou moins grande, décubitus possible sur tous les côtés, et même dans une position horizontale ; son mat et obtus rendu par la percussion de la poitrine.

Espèce simple.

Espèces compliquées. — Complication avec l'hydropéricarde ou l'anévrisme du cœur.

— Genre XVIII. — *Hydropéricarde.* Dyspnée menaçant de suffocation dans une position horizontale ; son mat produit par la percussion de la région du cœur, battements du cœur tumultueux ressentis dans différents endroits d'un cercle très étendu, syncope, pouls petit, fréquent, irrégulier ; face violette.

Espèce simple.

Espèces compliquées. — Complication avec l'hydrothorax, l'anévrisme du cœur.

— Genre XIX. — *Ascite.* Tuméfaction de l'abdomen, avec un sentiment de fluctuation par la pression.

Espèce simple.

Espèces compliquées.

Troisième sous-ordre : *Lésions organiques particulières du tissu cellulaire.*

— Genre XX. — *Endurcissement du tissu cellulaire.* Dureté très grande et froide d'une portion ou de tout l'extérieur du corps du nouveau-né, ne cédant point à la pression du doigt,

Espèce simple.

Espèces compliquées.

Quatrième sous-ordre : *Lésions organiques particulières du cerveau.*

Leurs signes ne sont pas assez connus pour qu'on puisse en établir les différents genres.

Cinquième sous-ordre : *Lésions organiques particulières des poumons*

Leurs signes sont encore trop peu déterminés pour qu'on puisse les distinguer les unes des autres pendant la vie.

Sixième sous-ordre : *Lésions organiques particulières du foie.*

Mêmes réflexions que pour les précédentes.

— Genre XXI. — *Hydropisie enkystée du foie.*

— Genre XXII. — *Concrétions biliaires.*

— Genre XXIII. — *Ictère des nouveau-nés.*

Septième sous-ordre : *Lésions organiques particulières de la rate*

Mêmes réflexions sur l'obscurité des signes des lésions de ce viscère.

Huitième sous-ordre : *Lésions organiques particulières des voies urinaires*

— Genre XXIV. — *Diabète.* Sécrétion abondante d'une urine sucrée, avec appétit vorace et amaigrissement.

Espèce simple.

Espèces compliquées.

— Genre XXV. — *Concrétions urinaires.* Douleur gravative dans quelque point des voies urinaires, dysurie et quelquefois ischurie, prurit à l'extrémité du pénis, rétraction des testicules, excrétion réitérée d'une urine épaisse, filante, muqueuse, avec ou sans fragments de concrétions urinaires.

Espèces simples. — 1° *Calcul rénal.* Douleur plus ou moins vive dans la région lombaire, augmentée par l'exercice ; urine teinte de sang, stupeur dans la cuisse du même côté, rétraction du testicule, nausées et même vomissement.

— 2° *Calcul vésical.* Pesanteur douloureuse au périnée, ténesme, émission de l'urine difficile, corps étranger perçu dans la vessie à l'aide du cathétérisme.

Espèces compliquées.

Neuvième sous-ordre : *Lésions organiques particulières de l'utérus*

— Genre XXVI. — *Corps fibreux de la matrice.* Sentiment de pesanteur dans la région de l'utérus, douleur des lombes, tiraillement dans les aînes. Les symptômes connus de cette affection se confondent avec ceux des autres maladies du même organe.

Dixième sous-ordre : *Lésions organiques particulières du conduit alimentaire*

— Genre annexe. — *Vers intestinaux.* Trouble, varié, dans la digestion et dans la plupart des autres fonctions, accompagnés de la sortie des vers, soit par le vomissement, soit avec les selles.

Espèces simples. — 1° *Lombrics* (Ascarides lombricoïdes) Prurit et douleur pongitive dans un ou plusieurs points du conduit alimentaire, et particulièrement vers l'ombilic. Sortie de lombrics par le vomissement ou par les selles.

— 2° *Ascarides* (Ascarides vermiculaires). Irritation sourde, picotement ou prurit au rectum ; sortie d'ascarides avec les excréments.

— 3° *Tænia.* Sentiment de tournoiement et de pesanteur dans l'abdomen, de piqûre et de morsure dans l'épigastre, gonflement et affaissement ondulatoire de l'abdomen, appétit très grand ; sortie de tænia entiers ou de fragments de tænia par le vomissement ou par les selles.

Espèces compliquées.

INDEX DES PRINCIPAUX ECRITS PUBLIÉS PAR PINEL

— *Institutions de médecine pratique*, traduites sur la quatrième et dernière édition de l'ouvrage de Cullen, professeur de médecine publique à l'Université d'Edimbourg, 1785, 2 vol. in-8°.

— *G. Baglivi opera omnia medica practica et anatomica* novam editionem mendis innumeris expurgatam, notis illustravit et prœfatus est Ph. Pinel, 1788, 2 vol. in-8°.

— *Nosographie philosophique ou méthode de l'analyse appliquée à la médecine.* 1re édition 1798, 2e 1804, 3e 1807, 4e 1810, 5e 1813, 6e 1818.

— *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale ou la manie.* Avec figures représentant des formes de crâne ou des portraits d'aliénés. 1re édition 1801, 2e 1809.

— *La médecine clinique rendue plus précise et plus exacte par l'application de l'analyse, ou Recueil et résultat d'observations sur les maladies aiguës, faites à la Salpêtrière.* 1re édition 1802, 2e 1804, 3e 1815.

— *Discours inaugural sur la nécessité de rappeler l'enseignement de la médecine aux principes de l'observation*, 1806, in 4°.

— Rapport à l'Académie des sciences sur le mémoire d'Esquirol intitulé : *Des hallucinations chez les aliénés*, 16 juin 1817.

Dans le *Journal de physique* :

— Mémoire lu à l'Académie des sciences sur l'Application des mathématiques au corps humain et sur le mécanisme des luxations en général, 1787, t. XXXI, p. 350.

— Mémoire sur le Mécanisme des luxations de l'humérus, 1788, t. XXXIII, p. 12.

— Mémoire sur les Vices originaires de conformation des parties génitales, et sur les caractères apparents des hermaphrodites, 1789, t. XXXV.

— Mémoire sur le Mécanisme des luxations des deux os de l'avant-bras, 1789, t. XXXV.

— Mémoire sur les Moyens de préparer les quadrupèdes et les oiseaux destinés à orner des collections d'histoire naturelle, 1791, t. XXXIX.

Dans les *Mémoires de l'Institut* :

— Résultats d'observations et construction de tables pour servir à déterminer le degré de probabilité de la guérison des aliénés ; du mois de germinal an X au 1er janvier 1807. Séance du 9 fév. 1807. Page 169 (1807).

Dans la *Médecine éclairée par les sciences physiques* :

— Observations sur une espèce de mélancolie qui conduit au suicide, 1791, t. I, p. 154.

— Réflexions sur la buandrie, comme objet d'économie domestique et de salubrité, 1791, t. II, p. 12.

— Exemples frappants de l'abus de la saignée dans des maladies aiguës de la poitrine, 1791, t. II, p. 39.

— Recherches sur l'étiologie et le mécanisme de la luxation de la mâchoire, 1792, t. III, p. 183.

Dans le *Journal gratuit de santé* :

— Exemple d'une fièvre lente nerveuse, 1790, p. 15.

— Réflexions médicales sur l'état monastique, 1790, p. 81.

Dans la *Gazette de santé* :

— Les accès de mélancolie ne sont-ils pas toujours plus fréquents et plus à craindre durant les premiers mois de l'hiver, 1787.

— Observations sur une apparence des deux sexes dans le même individu, 1788, p. 95.

— Observations sur les effets salutaires du sucre dans le premier âge, et sur le peu de fondements de ses prétendues qualités vermineuses, 1788, p. 130.

— Observations sur le danger que font éprouver aux femmes nouvellement accouchées les émotions vives de l'âme, 1789, p. 10.

— Observations sur le régime moral qui est le plus propre à rétablir, dans certains cas, la raison égarée des maniaques, 1789, p. 13.

— Observations sur un vice de conformation des organes de la génération et des voies urinaires, avec des remarques sur l'espèce d'impuissance qui en était la suite, 1789, p. 142.

Dans les *Mémoires de la Société médicale d'émulation de Paris* :

— Mémoire sur la manie périodique ou intermittente, an VI, 1798, t. I, p. 94.

— Recherches et observations sur le traitement moral des aliénés, an VII, t. II, p. 215.

— Observations sur les aliénés et leur division en espèces distinctes, an VIII, p. 1.

— Nouvelles observations sur la structure et la conformation des os de la tête de l'éléphant, an VIII, t. III, p. 253.

— Observations sur les vices originaires de conformation des parties génitales de l'homme et sur le caractère apparent ou réel des hermaphrodites, an IX, t. IV, p. 324.

— Résultats d'observations pour servir de base aux rapports juridiques dans les cas d'aliénation mentale, 1817, t. VIII, p. 675.

Dans l'*Abrégé des transactions philosophiques de la Société royale de Londres*, dirigé par Gibelin, Pinel a traduit de l'anglais :

— Cinquième partie, consacrée à la chimie.

— Sixième partie, anatomie et physique animale.

— Septième partie, matière médicale et pharmacie (Pinel et Bosquillon).

A la *Société d'histoire naturelle*, Pinel a lu en 1791 :

— Mémoire sur une nouvelle méthode de classification des quadrupèdes, fondée sur les rapports de structure mécanique que présente l'articulation de la mâchoire inférieure.

A la *Société des Observateurs de l'homme*, il a présenté en 1800 :

— Rapport sur l'enfant connu sous le nom de Sauvage de l'Aveyron. (Le rapport. que l'on considérait comme perdu, a été récemment retrouvé dans les papiers de la Société des Observateurs de l'homme, par le Dr Georges Hervé, professeur à l'Ecole d'Anthropologie).

Pinel a été rédacteur de la *Gazette de santé* ; il a collaboré à l'*Encyclopédie méthodique* et au *Dictionnaire des sciences médicales* en 60 volumes où il fourni, seul, les articles : Acreté, adynamie, agissante (médecine), aiguë (maladies aiguës), aliénation, analyse appliquée à la médecine, asthénie, ataxie (caractère général des fièvres ataxiques), bénin (fièvres ou phlegmasies bénignes), brownisme (doctrine médicale de Brown), cachexie, chronique (maladies chroniques), classification des maladies internes, clinique, décomposition des maladies, dose, doute philosophique, expectation en médecine ou médecine expectante, expérience en médecine, fièvre ; et beaucoup d'autres en collaboration avec Bricheteau.

LES FRÈRES DE PINEL

Nous avons vu que Barthélemi Pinel eut sept petits-enfants. Trois disparurent en bas âge, et il ne resta que Philippe, Charles, Louis et Jean-Pierre.

Tous quatre s'aimaient tendrement et, sauf quelques nuages passagers, ils demeurèrent étroitement unis. Ses frères considéraient Philippe comme le chef de la famille, et c'est à lui qu'ils avaient recours aux heures difficiles de l'existence.

Charles Pinel.

Nous avons peu de choses à dire sur la vie de Charles Pinel. Né à Saint-Paul-Cap-de-Joux, il s'y était fixé après avoir terminé ses études médicales. Son grand-père, Barthélemi Pinel, dont il était le préféré, lui ayant laissé presque tous ses biens, il les géra mal et fut ruiné. Il avait une femme et sept enfants. Louis et Jean-Pierre, désavantagés par leur aïeul, et obligés de soutenir leur père, âgé et infirme, ne pouvaient lui venir en aide ; il eut recours à l'aîné et lui envoya sa famille. Philippe ne se montra tout d'abord que médiocrement satisfait devant cette invasion de son domicile. « Crois-tu, écrivait-il à Jean-Pierre, qu'il ait été bien gai de voir arriver ici sept neveux, malgré l'improbation que j'avais donnée à ce voyage. » Mais sa mauvaise humeur ne pouvait durer. Il installa provisoirement toute la bande dans sa maison de Torfou. Charles reprit l'exercice de sa profession ; grâce au nom qu'il portait, sa clientèle s'étendit, et il se fixa à Boissy-sous- Saint-Yon, à 4 kilomètres d'Arpajon. « Il a fallu, écrivait encore Philippe Pinel, se prêter autant qu'il était en moi aux circonstances, et j'avoue que l'excellence du caractère de la mère était très propre à attendrir sur sa position ; elle jouit de l'estime publique et n'a pas peu servi à dissiper des préventions contraires qui s'étaient élevées contre Charles ; lui-même il travaille beaucoup dans des villages voisins de celui où j'ai ma maison de campagne... On a trouvé d'ailleurs des ressources pour une famille si nombreuse ; deux de nos nièces ont été placées dans la communauté des sœurs de Saint-Sulpice, à Paris, et on a toutes sortes d'attentions pour

elles. Depuis cinq à six mois j'ai fait placer l'aîné d'une manière très honorable auprès de leurs A. R. les princes d'Espagne, au château de Valençay, près Blois ; il y jouit de 3,000 fr. d'appointements à titre de chirurgien, et par mes recommandations, il a une existence très agréable ; le deuxième fils est à Arpajon, chez un apothicaire, et on a placé l'autre dans une petite pension de village, en sorte qu'il ne reste plus que Pinelote et Agathe auprès de leur mère. »

Charles Pinel mourut dans les premiers jours de mai 1825. Un de ses fils, Florentin, après avoir pratiqué la médecine de quartier, prit une maison de santé impasse Longue-Avoine ; cette maison disparut en 1867, lors du percement du boulevard Arago. Florentin, mort en 1864, laissait un fils, Auguste Pinel, qui exerça d'abord à Passy et se retira ensuite à Montélimart.

Louis Pinel.

Pierre-Louis Pinel naquit le 20 septembre 1751 à Saint-Paul-Cap-de-Joux. Quand il eut dix-huit ans, son père l'envoya à Toulouse pour commencer ses études médicales. Il y retrouva son frère aîné. Tous deux habitaient la même maison et partageaient une modeste chambre. « Très fréquemment à son réveil, raconte Casimir Pinel, mon père trouvait son frère Philippe à la place où il l'avait laissé la veille en se couchant, c'est-à-dire les coudes sur la table, les mains soutenant la tête, et dans un état de méditation. » Après quatre années d'un travail assidu, Louis quittait Toulouse pour venir à Paris ; à la même époque, Philippe se rendait à Montpellier.

Il manquait de l'argent nécessaire pour poursuivre ses études médicales, mais, n'ayant ni la vaste érudition, ni l'instruction solide de son frère, il ne pouvait songer,comme lui, à augmenter ses ressources en donnant des leçons de latin ou de mathématiques. Après de nombreuses démarches, il entra chez les pères de Saint-Sulpice, qui lui assurèrent les besoins de l'existence, y ajoutant même un léger subside ; par contre, il s'engageait à leur donner tous les soins de petite chirurgie. Après un séjour de cinq années, il quittait Paris, peu de temps après l'arrivée de son frère Philippe, et revenait à Toulouse, pour y prendre le titre de maître en chirurgie.

Son père exerçait encore à Saint-Paul, et son frère Charles, à qui leur aïeul avait laissé presque tous ses biens, occupait la maison familiale. Obligé de chercher fortune ailleurs, il s'établit donc à Buzet, bourgade située à sept lieues de Toulouse, sur

la route qui mène de Castres à Montauban. Au commencement de l'année 1780, il avait épousé Louise Guillemaud, jeune orpheline sans fortune, retirée chez une tante maternelle, aux environs de Buzet. Mais son père, âgé et infirme, l'ayant appelé auprès de lui, il n'hésita pas à quitter une clientèle florissante et vint se fixer à Saint-Paul. Sa famille y habitait depuis plusieurs générations, et le nom de Pinel était populaire dans la contrée. Aussi fut-il, au moment de la Révolution, choisi comme maire par ses concitoyens. Il fut même question de l'envoyer siéger à la Convention, mais il refusa, n'ayant pas d'ambition. « Que tu dois te féliciter, lui écrivait son frère Philippe en 1793, d'être loin de cet effrayant tourbillon, qui menace d'engloutir tout ce qui s'y présente... Je t'estime heureux d'être dans ta campagne, et de n'avoir pas l'âme abreuvée d'amertume par le spectacle des factions et des sourdes intrigues. » Il le tenait au courant des évènements qui se passaient à Paris, et lui adressait de sages conseils. « Je te prie, dans votre club et dans tous les endroits publics où il sera question des affaires du temps, d'écarter toujours toute idée de désordre, de recommander l'obéissance aux lois et à toutes autorités constituées, car, sans cela, il ne peut exister ni gouvernement ni société. » Louis se dégoûta vite de la politique, et donna sa démission de maire. On le choisit alors comme juge de paix ; mais il dut renoncer à ces fonctions, tous ses instants se trouvant pris par les soins de sa clientèle. Il avait dix enfants, et, comme seules ressources, le produit de son travail. Aussi menait-il la vie de médecin de campagne, si pénible surtout à cette époque où la plupart des chemins conduisant d'un village à un autre étaient impraticables aux voitures ; de grand matin il partait à cheval et souvent ne rentrait que fort tard. J'ai entendu conter par mon aïeul maternel, Casimir Pinel, que souvent, pendant les hivers pluvieux, il avait vu rentrer son père harassé de fatigue ; rejetant son manteau tout ruisselant il se laissait aller sur une chaise au coin du feu, et n'avait

même pas le courage d'enlever ses bottes ; il fallait parfois se mettre à plusieurs pour les lui retirer, tellement ses pieds étaient enflés. Pourtant, à ce travail pénible, il gagnait bien juste le nécessaire, car les temps étaient durs pour tous. Aux soucis vinrent s'ajouter les chagrins ; en quelques années il perdit sa femme et huit de ses enfants. Il s'acharna d'autant plus au travail pour élever la fille et le fils qui lui restaient ; mais à un si dur labeur ses forces s'usaient peu à peu. En 1822, il commença à ressentir, pendant la nuit, un engourdissement dans les mains, mais ne s'en inquiéta pas ; d'ailleurs il n'avait guère le temps de s'occuper de lui-même. L'année suivante survinrent des crampes dans les jambes ; la main droite devint moins sensible, plus engourdie, plus froide, et bientôt il ne put s'en servir pour aucune opération chirurgicale. La main gauche se prit également. La nuit il avait des crampes douloureuses qui disparaissaient au lever. Tant qu'il lui fut possible de circuler, il continua sa clientèle, se faisant aider pour monter à cheval ou en descendre. Des pertes soudaines de connaissance l'obligèrent à cesser toute occupation active. Cependant ses facultés intellectuelles demeuraient intactes, et il conserva la pleine possession de lui-même jusqu'à son dernier jour. Il mourut le 29 mars 1827.

Jean-Pierre Pinel.

Jean-Pierre Pinel naquit à Saint-Paul-Cap-de-Joux le 6 octobre 1755. Il reçut d'abord dans sa famille, ainsi que ses frères, les leçons de l'abbé Gorse, et fut ensuite envoyé à Toulouse, chez les pères de la Doctrine qui, frappés de ses heureuses dispositions, résolurent de l'attacher à leur société. Il se fit donc Doctrinaire, et pendant dix-sept ans, professa successivement dans les collèges de Castelnaudary, Carcassonne, Toulouse et Moulins. Ce n'est qu'à l'âge de 28 ans, en 1783, qu'il fut ordonné prêtre. Il avait d'abord hésité à recevoir les ordres majeurs, et songea même un instant à entreprendre ses études médicales. Son frère Philippe l'en dissuada. « J'apprends avec plaisir, lui écrivait-il le 12 janvier 1784, que tu as reçu les derniers caractères du sacerdoce. Si j'ai désiré te voir prêtre, ce n'est certainement que ton propre intérêt que j'ai consulté ; connaissant tes goûts, tes sentiments, et les ressources qu'offrent les autres états de la société, j'ai cru très sincèrement travailler à ton bonheur, en insistant sur les conseils que je t'ai donnés. Sois bien sûr que j'ai toute l'expérience et la connaissance du monde nécessaires pour donner des avis salutaires. La médecine est sans doute une belle chose, mais si tu savais le nombre d'années qu'il faut pour en bien posséder les principes et les circonstances rares où il faut se trouver ; si tu connaissais en outre les désagréments qu'offre sans cesse la pratique, quand on est obligé d'en faire un état de lucre, tu n'aurais certainement point regret de ne pas avoir pris ce parti. Il est vrai qu'elle n'a point ce désavantage pour moi, à cause des positions que semble m'avoir ménagées la Providence. J'ai eu tous les moyens possibles d'instruction, et, ce qu'il y a de

plus précieux, c'est que j'ai toujours conservé mon indépendance qui est ma passion dominante. » Dans la même lettre il dépeint sous un jour peu favorable Paris et l'existence qu'on y menait à cette époque. « J'imagine bien que tes vues se tournent vers la capitale avec quelque complaisance ; c'est un vœu que l'on fait dans la jeunesse quand on a du goût pour les belles lettres ou les sciences ; mais si tu savais de combien de jeunes gens ce pays-ci est l'écueil, ton imagination refroidie n'y verrait plus ce séjour de délices que tout le monde croit y trouver... C'est un pays très singulier, et il faut avoir des principes bien inébranlables pour ne pas être entraîné par la séduction de l'exemple, et souvent se perdre. On peut parvenir ici, mais c'est presque toujours par des moyens obliques, et qui répugnent à une âme honnête. D'ailleurs, dans une immense population et au milieu du tourbillon, chacun pense à soi sans aucune affection pour les autres ; on ne donne des espérances que pour prendre les airs de protecteur, et l'on vous oublie dès que vous avez passé le seuil de la porte... Crois-moi, le bonheur est plus près de toi, dans les lieux où le ciel t'a placé ; remplir les devoirs de la société avec zèle, profiter des moyens d'être heureux en sachant borner ses désirs, tel est le sommaire de ce qu'on doit se proposer pour sa conduite. » Et il l'engageait à s'adonner à la prédication, en s'y préparant par des lectures réfléchies. Jean-Pierre avait suivi les conseils de son frère et renoncé à la médecine ; il se donna avec ardeur au professorat, partageant son temps entre ses élèves et ses livres. En 1790 son père, malade, le manda près de lui ; et lorsque l'Assemblée constituante eut décrété la constitution civile du clergé, ses concitoyens l'appelèrent à la cure de Saint-Paul. Il accepta, monta en chaire, et après un discours sur la tolérance et l'obéissance aux lois, il prêta, successivement en français et en dialecte languedocien, dans le langage déclamatoire de l'époque, le serment civique : « Devant l'Être suprême qui voit dans mon cœur, devant vous tous, mes frères, qui êtes mes

témoins, je fais le serment solennel de remplir avec zèle mes devoirs, de veiller avec un soin constant sur les fidèles que la Providence me confie, d'être inébranlablement fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par notre auguste monarque. »

Une grande partie du clergé avait refusé le serment à la constitution civile ; les haines, exaspérées par les intérêts, s'éveillaient de tous côtés, et les discussions religieuses menaçaient à nouveau de soulever le vieux pays d'Albigeois. Jean-Pierre Pinel appartenait à une famille franchement libérale et à qui toute idée de fanatisme était inconnue. Jusqu'à l'époque de la Révolution, il avait habité les régions sereines de la littérature, vivant dans l'intimité des classiques, et n'ayant pour tout souci que d'initier ses élèves aux beautés des auteurs grecs et latins. Tout à coup il se trouvait transporté dans la vie réelle, au moment où l'ancien édifice social s'ébranlait sur sa base, prêt à s'écrouler. Simplement, sans arrière-pensée, il avait accepté l'offre de ses concitoyens et prêté le serment demandé, croyant, dans sa candeur, qu'il suffisait d'être zélé et tolérant pour gagner les cœurs et pour ramener au calme, à la modération, ces imaginations méridionales que les plus vives passions égaraient en sens contraire. Il se mit résolument à l'œuvre. Son frère Philippe lui adressait des conseils, et l'engageait à s'occuper du corps autant que de l'âme de ses paroissiens. « Je t'exhorte toujours de cultiver l'hygiène qui est si intéressante pour prévenir les maladies... Je t'engage d'insister sur la propreté pour les gens de la campagne, de les porter à se faire du linge du fruit de leurs épargnes, à éviter les excès périodiques dans la boisson, de tourner ailleurs leur activité par des fêtes patriotiques et des assemblées civiques pour les jours de fête. Tu vois aujourd'hui la vérité de ce que j'ai toujours dit, en te peignant l'état de pasteur comme un ministère de conciliation, de paix et d'instruction dans tous les cultes,

quand on le remplit avec dignité et qu'on ne se sert de l'ascendant que donne un caractère religieux que pour faire le bonheur des hommes et les éclairer sur leurs vrais intérêts. » Cette lettre est datée du 16 novembre 1792. Paris était alors en pleine fièvre révolutionnaire ; aussi Philippe Pinel songeait-il avec une mélancolique tendresse à la lointaine bourgade où s'était écoulée son enfance. « Ecris-moi de temps en temps, disait-il à son frère, des nouvelles du pays sur les dispositions des esprits, l'état actuel des choses, les qualités des récoltes, etc. Tu sais combien je suis toujours attaché à mon pays natal, quoique j'en sois éloigné, et combien je me ferais un plaisir de m'en rapprocher, si les circonstances le permettaient. »

Jean-Pierre Pinel suivait les conseils de celui qu'il appelait « mon frère l'aîné » et s'efforçait de répandre dans les campagnes ces principes d'hygiène que lui-même pratiquait rigoureusement. Il prenait la parole, soit à l'église, soit aux réunions publiques, prêchait la concorde, la tolérance, la fraternité, bénissait du haut de la chaire le drapeau de la légion nationale de Saint-Paul, et se livrait à tous avec l'exubérance de sa nature méridionale. Mais enthousiaste au dehors, il était, dans le privé, méthodique et rangé, et il notait soigneusement tout ce qui attirait particulièrement son attention : c'est ainsi que parmi ses papiers, se trouvent les procès-verbaux, de mai à octobre 1793, des séances de la Société populaire de Saint-Paul-Cap-de-Joux. Ces séances n'ont pas en elles-mêmes un profond intérêt, mais elles montrent l'état d'esprit d'une bourgade de province à cette époque troublée. On y prenait de graves décisions, par exemple d'aller tous les dimanches, après vêpres, chanter la *Marseillaise* autour de l'arbre de la liberté ; ou encore de fixer solidement les chaises les unes aux autres, pour que les citoyens ne puissent pas les emporter subrepticement chez eux. Mais la question de l'admission des femmes fut une des plus importantes de l'année. La majorité se montra d'abord disposée à seconder les vœux des pétitionnaires, à condition que

les femmes « seraient placées hors de l'enceinte réservée aux seuls associés, et seraient même tenues de se retirer quand on agiterait des questions particulières, ou qu'on voudrait tenir quelques délibérations secrètes. » Cela ne pouvait faire l'affaire des citoyennes, qui désiraient surtout connaître ce qu'on voulait leur cacher ; elles firent agir toutes les influences dont elles disposaient. Aussi, à la séance suivante, « plusieurs membres élevèrent la voix en faveur des femmes ; ils exposèrent que pour l'indiscrétion ou le babil de quelques-unes, il ne fallait point ôter aux autres leurs justes droits, ni attirer sur la société entière une tache de déshonneur... Comment s'attendre que les enfants dès leur berceau deviennent dignes de la République, si les femmes, qui sont tout pour eux, n'apprennent à devenir elles-mêmes républicaines ? Et il est incontestable que la plupart d'entre elles sont trop imbues des préjugés de l'ancien gouvernement pour n'avoir pas besoin de venir sans cesse au foyer purificateur du faux et du vice. Ce foyer précieux de la liberté et de la patrie, où brûle-t-il avec plus d'éclat et de fruit que dans ces lieux ?... » On ne pouvait résister à de tels arguments, aussi les femmes furent-elles admises, mais sous condition de suivre rigoureusement les règles de la société « et de ne point s'écarter surtout de celles que l'honnêteté et la bienséance ordonnent. »

A Saint-Paul, comme à Paris, on décrétait la décence, et la vertu était mise à l'ordre du jour. Parfois aussi, un des membres de l'Assemblée portait contre un de ses collègues de graves accusations ; mais on était assez accommodant, et il suffisait de s'expliquer. Ainsi, à la séance du 15 mai, un membre du club, « inculpé pour soupçon d'incivisme, témoigna ses regrets d'avoir déplu sous des rapports patriotiques, et protesta de son dévouement entier au service de la République. Sa cause fut agitée pour et contre assez vivement ; il parut enfin que l'on devait attribuer ses torts à des imprudences particulières ou à de fâcheuses circonstances où il s'était trouvé ci-devant plutôt

qu'à des desseins prémédités de manquer aux lois. Enfin la sensibilité avec l'indulgence triomphèrent. La majeure partie de l'assemblée, touchée des motifs qu'exposait le réclamant pour sa justification, autorisa le président à lui donner une attestation convenable de ses bonnes intentions. »

Cependant les prêtres non assermentés étaient partout poursuivis, et les catholiques fervents considéraient comme hérétiques ceux qui avaient prêté le serment exigé par la loi. Les églises étaient désertées. Jean-Pierre céda à l'entraînement général ; curé sans paroissiens, il abandonna la soutane. Mais il continua à user de son influence pour empêcher toute violence contre les partisans de l'ancien régime, si nombreux dans la contrée ; fidèle en cela aux sages conseils que lui adressait son frère Philippe : « dans le club que tu as établi chez nous, fais en sorte que tous les esprits se rallient autour des grands intérêts de la patrie, et se pénètrent de l'amour du bien public, en respectant toujours les personnes et les propriétés. » On était alors au plus fort de la Terreur, et la commune de Saint-Paul-Cap-de-Joux avait remplacé son nom, trop clérical, par celui d'Agout-Rousseau, qui rappelait à la fois aux habitants leur jolie rivière et le grand philosophe génevois. Les purs accusaient Jean-Pierre de modérantisme. D'autre part, ceux que dans le pays on appelait les nobles, ne lui gardaient aucune reconnaissance, tant les passions étaient alors vivaces ; un soir, sur la route de Castres, il fut même injurié et menacé, mais son attitude énergique fit hésiter ses agresseurs. « J'étais bien résolu, dit-il, de faire comme le curé qui posa son bon Dieu, pour étriller un lourdaud qui l'insultait. »

Ecœuré de la politique, et « exposé aux outrages de tous les exaltés dans les deux partis », il revint à ses premières amours, c'est-à-dire aux auteurs classiques. Il chercha des leçons. A la fondation de l'Ecole normale, il fut choisi par le district de Lavaur et par l'administration du département pour se rendre à Paris, comme membre de la nouvelle école. Lorsqu'il en

sortit, en 1795, il épousa Denise-Thérèse Barenton, dont le père, mort depuis quelques années, avait été secrétaire d'intendance à Caen, puis lieutenant général de police à Pontoise. Les nouveaux mariés se rendirent à Saint-Paul où le premier accueil familial fut assez froid. Jean-Pierre, qui était vif et susceptible, partit dès le lendemain, pour se rendre à Toulouse où il songeait à fonder un établissement particulier d'éducation. Il écrivit à son frère Philippe, lui demandant conseil et lui annonçant en même temps son mariage ; il reçut la réponse suivante : « Je dois respecter, mon cher frère, les raisons qui t'ont porté à hâter ainsi ton mariage sans prendre d'autre conseil que de toi-même ; mais il faut convenir que tu l'as fait dans des circonstances bien difficiles... Je n'ai point de reproches à te faire, mais avoue que ton étonnante sécurité me doit inspirer des alarmes, car encore voilà un autre projet d'aller à Toulouse établir une pension, c'est-à-dire recourir à un moyen des plus précaires après avoir presque tout dépensé pendant un long voyage. Tu cherches dans ta lettre à repousser tout reproche d'inconstance... Mais sois bien persuadé que lorsque tu me parles de quelque nouveau projet, tu me désoles et tu m'ôtes le sommeil pendant quelques nuits. Je te prie de réfléchir sérieusement à ces réflexions que me suggère l'amitié... »

Cette lettre eut-elle de l'influence sur Jean-Pierre ? En tout cas il renonça à son projet. Nommé le 1er floréal an IV professeur de langues anciennes à l'Ecole centrale du département du Tarn, à Albi, il y enseigna pendant huit années. Lorsque, à la suite du rapport sur l'instruction publique qu'avait présenté Fourcroy le 1er floréal an X, les lycées eurent remplacé les écoles centrales, Jean-Pierre demanda à quitter Albi. Le 11 prairial an XII, on l'envoyait au lycée impérial de Nîmes.

Ses ressources étaient médiocres. Réduit, sous la Révolution, à vendre un petit domaine qui composait tout son avoir, il avait consenti à recevoir le paiement en assignats, et il ne lui était

resté dans les mains que du papier sans valeur. Une pareille confiance avait ruiné sa femme, qui avait vu disparaître une belle fortune, sans pouvoir en conserver la moindre parcelle. Il ne restait donc au ménage, pour subsister, qu'une pension ecclésiastique, de 266 fr. et le traitement de professeur, de 1,200 fr. Pour augmenter leur bien-être, Jean-Pierre donna des leçons particulières et finit par amasser un petit pécule. Mais il restait aussi naïf et confiant qu'à l'époque de sa jeunesse ; d'une scrupuleuse honnêteté, il ne soupçonnait pas l'improbité chez les autres ; il plaça son modeste avoir chez un négociant qui fit faillite. Le voilà de nouveau ruiné. Dans une lettre à un de ses neveux, il gémit de son imprudence ; mais, ajoute-t-il, « l'un des créanciers me disait dernièrement : j'avais tant de confiance en cet homme que, s'il m'avait demandé ma culotte, je la lui aurais donnée. »

La vie à Nîmes, les relations sociales, lui plaisaient ; mais il souffrait des chaleurs excessives de l'été, des froids rigoureux de l'hiver, des grands vents, de la poussière, et souvent regrettait le climat de Saint-Paul. Il se consolait par le travail, et exerçait ses fonctions avec sa conscience habituelle. Du reste il aimait l'enseignement, et nous a laissé un aperçu de la façon dont il le comprenait : « Ma méthode générale a été de donner peu au par cœur et beaucoup au jugement. Dans ce dessein, je faisais rendre compte des auteurs grecs, latins et français, avec tout le soin possible, non pas tant en disséquant chaque mot qu'en développant le sens entier de chaque leçon et en faisant ressortir les beautés de goût et la solidité des pensées. Quant au pur mécanisme des langues, au sens propre et figuré des termes, pour les rendre familiers aux élèves, je m'attachais à multiplier les exemples et les comparaisons, et à les mener du connu à l'inconnu ; je leur faisais remarquer en conséquence dans le français le correspondant propre de tous les termes des langues anciennes ; je leur demandais ensuite, sans voir leurs auteurs, le latin ou le grec qui pouvait répondre à la traduction fran-

çaise que je leur avais corrigée. Je ne m'appesantissais point avec eux sur ce qu'on appelle les éléments ; mais, dans ce que je leur en montrais de plus essentiel, je les ramenais sans cesse aux applications par tous les exemples possibles de l'analogie... Mais le but que je me suis proposé avant tout, c'est de former le cœur des élèves dans les meilleurs sentiments possibles. Persuadé que le ton magistral de la pédanterie ou de la rudesse est absolument hors de place dans la saine institution, je parlais à mes jeunes gens avec toute la franchise et la simplicité des conversations amicales. Je leur laissais le champ libre pour me faire toutes les questions relatives à leurs études... » Pour lui, le devoir du professeur était « d'être utile à la jeunesse, de la diriger dans le bien comme dans les solides lumières, de la rendre heureuse en même temps, en lui épargnant les larmes que tant de mauvais maîtres font couler. »

S'il gagnait peu, ses besoins étaient minimes ; il ne désirait, déclarait-il souvent, que vivre honnêtement et modestement, en se rendant utile et en s'acquittant de ce qu'il devait. Mais il était entier dans ses idées, avait son franc parler et n'admettait pas ce qu'il considérait comme injuste. A la fin de 1810, à la suite de certaines difficultés avec l'administration du lycée, il demanda sa mise à la retraite. Conformément à un décret de 1808, le titre de professeur émérite, et la pension qui y était attachée, se trouvaient acquis de droit aux membres de l'Université après trente ans de services non interrompus. Le grand maître pouvait regarder comme non interrompus les services de tout membre de l'Université employé, jusqu'en 1791, en qualité de professeur dans les anciennes universités ou les collèges de plein exercice. Tel était le cas de Jean-Pierre Pinel. La pension de retraite devenait la même que celle d'activité après trente-cinq ans de service ; il en avait trente-six. Son frère Philippe lui écrivait, en mai 1811 : « Il me semble que la démarche que tu as faite de te soustraire à l'enseignement aurait dû être un peu plus mûrie avant de la faire et que c'est un motif un

peu frivole que celui de la jalousie et autres petites machinations de ceux qui suivent la même carrière. Dans ce bas monde on va son train, et avec un peu d'expérience, on doit s'attendre à de semblables contrariétés, et s'en moquer en faisant son devoir. Au reste, je n'ai rien à dire quand la chose est faite, et que tu as déjà le titre de professeur émérite. »

Jean-Pierre cessa donc ses fonctions au lycée, mais, pour augmenter ses ressources, il continua à professer. Comme sa réputation était solidement établie, on lui offrait de garder des élèves chez lui ; il dut refuser, pour ne pas enfreindre le décret impérial du 15 novembre 1811, portant qu'à partir du 1er novembre de l'année suivante, les chefs d'institution et les maîtres de pension ne pourraient avoir des élèves à demeure dans leurs maisons, au-dessus de l'âge de 9 ans, qu'autant que le nombre des pensionnaires du lycée ou collège établi dans la même ville se trouverait au complet. Le lycée de Nîmes avait des places vacantes, et Jean-Pierre Pinel savait que s'il prenait des élèves à demeure, on l'assimilerait à un chef d'institution.

Le même décret consacrait le principe du monopole universitaire auquel certains s'efforcent de nous ramener. Toutes les écoles ecclésiastiques devaient être gouvernées par l'Université ; elles ne pouvaient être organisées que par elle, régies que sous son autorité, et l'enseignement ne pouvait y être donné que par des membres de l'Université à la disposition du grand maître. Les élèves de ces écoles devaient être conduits au lycée ou au collège pour y suivre leurs classes. Toute personne, enseignant publiquement et tenant école sans l'autorisation du grand maître, était poursuivie d'office par les procureurs impériaux qui faisaient fermer l'école, et pouvaient même décerner un mandat d'arrêt contre le délinquant. Tout maître de pension, tout chef d'institution, tout membre de l'Université, qui s'écartait des bases d'enseignement prescrites, était, suivant la nature et la gravité de l'infraction, censuré, suspendu, mis en réforme

ou rayé du tableau. Ce décret était draconien et digne des Jacobins devenus fidèles serviteurs de l'empire (jusqu'au jour où il leur fut profitable d'évoluer vers la royauté).

Jean-Pierre Pinel se borna donc à donner quelques répétitions. Sa pension de retraite avait été liquidée à 1,200 francs ; mais avec la retenue, il ne touchait que 294 francs par trimestre. En juillet 1820, il reçut la lettre suivante du président de la Commission de l'Instruction publique : « Depuis deux ans, un grand nombre de fonctionnaires retirés n'ont pu toucher les pensions qui leur ont été accordées. L'ordonnance du 19 avril 1820, qui a pour objet de pourvoir, au moins en partie, à l'insuffisance des fonds de retraite de l'Université, augmente la retenue qui doit être exercée sur les traitements des fonctionnaires en activité, et diminue, pour l'avenir, le montant des pensions à liquider ; il a paru équitable d'assujettir à une modeste retenue les pensionnés qui sont en jouissance de pensions liquidées d'après les anciens règlements, et la Commission est convaincue que, loin de se plaindre de cette retenue, ils eussent été d'eux-mêmes au-devant d'un sacrifice qui doit assurer l'existence de leurs anciens collègues, et mettre une sorte d'égalité entre des personnes qui ont toutes les mêmes droits. » Ainsi non seulement on diminuait les pensions de retraite déjà liquidées, mais on espérait que les personnes atteintes seraient heureuses de cette nouvelle retenue, qu'on leur évitait la peine de solliciter ; ce dernier trait n'est-il pas d'une douce ironie ? Pourtant cette circulaire porte la signature du baron Cuvier.

Protester était inutile. Jean-Pierre Pinel savait, par expérience, qu'en Monarchie ou en République, la force prime le droit, et que le *fait du prince* reste toujours la *suprema lex*. Il exhala chez lui sa mauvaise humeur et toucha 1,140 francs au lieu de 1.176. Il recevait également, ainsi que nous l'avons vu, une pension ecclésiastique de 133 francs par semestre ; on la lui supprima ; il répondit simplement : je subirai la loi. Ceux

qui avaient conservé leurs anciennes opinions et montraient un caractère indépendant étaient mal notés, à cette époque où tant d'hommes, et non des moindres, adoraient ce qu'ils avaient brûlé ; ces derniers trouvaient compromettant le *justum et tenacem propositi virum*. Du reste, aucun Pinel ne fut un arriviste ; tous étaient de sincères libéraux, ennemis de l'intrigue et du favoritisme. Philippe ne parvint à la renommée que grâce à la chute de l'ancien ordre social ; la Faculté lui avait dédaigneusement fermé ses portes, et, sans la Révolution, il serait resté un médecin estimé sans doute, mais incapable de faire ses preuves et de conquérir une situation prépondérante. Sous le règne de la Terreur blanche qui ensanglanta le Midi, Louis Pinel, ancien maire, ancien juge de paix du temps de la République, courut des dangers. Quant à Jean-Pierre, fils et frère de libéraux, libéral lui-même, il fut, comme fonctionnaire, victime de cette administration centralisée à outrance que l'Empire avait léguée à la Monarchie, et que les gouvernements successifs se sont empressés de recueillir avec un soin jaloux. A la fin de 1827, signalé comme ayant donné des leçons chez lui à un seul élève, il eut à subir la retenue d'un trimestre de sa pension, et on émit la prétention de l'imposer comme chef d'institution, mais il déclara qu'il préférait quitter Nîmes. Il cherchait un pays pour abriter ses vieux jours, quand sa femme mourut, le 8 août 1828. Malgré une attaque survenue au mois d'avril, elle s'était refusée à modifier sa manière de vivre, et continuait à se lever à cinq heures du matin. La première fois qu'elle manqua à cette habitude (quatre jours avant sa mort), son mari la considéra comme perdue. Cependant elle ne voulait ni médecin, ni médicament. Dès qu'elle eut perdu connaissance, Jean-Pierre la fit porter en voiture et la conduisit à Montpellier, pour avoir l'avis de Delpech, le plus fameux chirurgien de la Faculté. Arrivé à 9 h. 1/2 du matin, il ne put rencontrer Delpech qu'à 2 heures de l'après-midi. « Il m'accueillit très affectueusement d'après le billet que je lui avais fait remettre, et

me dit obligeamment qu'il s'honorait d'avoir été le disciple de mon frère, et que rien ne serait oublié de sa part pour m'être utile. Cela dit, il s'approche de ma femme, lui ouvre les paupières, plie ses deux bras avec force l'un après l'autre, et finit par me déclarer qu'il n'y a plus de ressource ni de remède, et que je dois penser à la faire inhumer entre 8 et 9 heures du soir, la chaleur du temps augmentant le danger de la conserver plus tard, encore moins jusqu'au lendemain comme je l'aurais voulu. » Jean-Pierre, toujours original, même dans les circonstances les plus tragiques, n'avait amené qu'un cadavre à Montpellier. Il retourna seul à Nîmes ; peu de jours après il partait pour Saint-Paul-Cap-de-Joux et, après bien des années d'absence, rentrait dans la maison où il était né et où il espérait mourir. Mais telle n'était pas sa destinée. Sur les quatre frères, Louis Pinel seul put s'éteindre au foyer paternel.

Cependant Jean-Pierre habitait avec sa nièce Julie, et il priait instamment son neveu, alors chirurgien militaire, de quitter le service, et de venir se fixer à Saint-Paul, pour y continuer la tradition de leurs aïeux. Mais Casimir Pinel avait décidé de s'établir à Paris et d'y fonder une maison de santé ; il attira son oncle auprès de lui. Voila donc Jean-Pierre installé rue de Chaillot, dans cette ville qu'il n'avait pas revue depuis plus de trente-cinq ans. Au début, le mouvement, les relations mondaines suffirent à le distraire ; il fréquenta les lieux publics, les bibliothèques. On était en juillet 1830. La politique enfiévrait le vieux révolutionnaire ; il s'indigna à la publication des fameuses ordonnances, il applaudit à l'insurrection. Pendant les *trois glorieuses*, assis sous un noyer, dans le jardin de la maison de santé, il écoutait la fusillade et composait une hymne à la liberté.

Mais il avait une nature trop indépendante, trop autoritaire, pour pouvoir vivre longtemps avec d'autres, fût-ce avec ses parents les plus proches et les plus affectionnés. Du reste il trouvait Paris trop bruyant. Il se retira au petit hameau de

Baulne, à un kilomètre et demi de La Ferté-Alais où un de ses cousins, Jean Pinel, exerçait la médecine. Pour lui, ce séjour n'était que momentané, et il comptait bien retourner à Saint-Paul, mais les années passant, ses forces diminuaient peu à peu. Le 25 août 1836, se rendant compte de sa fin prochaine, il fit son testament, et désigna son neveu Casimir comme son unique héritier. La succession consistait surtout en créances non recouvrables, mais il y avait aussi des livres et de nombreux manuscrits, parmi lesquels des lettres et des notes de son frère Philippe. Dans ses dernières volontés, il demandait des funérailles les plus simples possible, désirant que ses restes fussent placés dans un coin retiré du cimetière de la paroisse. Ainsi s'éteignit paisiblement, le 16 septembre 1836, le dernier des frères du grand aliéniste.

Jean-Pierre Pinel était un homme sincèrement bon, dévoué, toujours prêt à rendre service. Mais il était susceptible et se froissait aisément, comme nous le montre sa correspondance. Quand il se croyait lésé, il devenait volontiers agressif. Il oubliait cependant assez vite, mais ceux à qui il avait décoché quelques traits avaient souvent la mémoire plus longue. Aussi était-il estimé, avait de nombreuses relations, mais pas d'amis intimes. Même avec ses frères, ses neveux et ses nièces, il avait des brouilles momentanées, soit lorsque les réponses à ses épîtres n'arrivaient pas en temps voulu, soit quand elles lui paraissaient trop succinctes. Quant à lui, c'était un correspondant modèle. Il répondait sans tarder et d'une façon détaillée, à toutes les lettres qui lui parvenaient. Ces lettres étaient mises de côté et conservées avec soin ; s'il ne pouvait les garder, il les copiait, ainsi que celles qu'il envoyait. Il notait également tous les faits qui lui paraissaient offrir un intérêt quelconque : histoire des villes, mœurs des habitants, faits politiques, etc. Ainsi nous trouvons dans ses cahiers, parmi les anecdotes concernant la ville de Nîmes, la relation d'un usage aussi ancien que singulier ; le jour de l'Ascension, les consuls faisaient une

libéralité particulière à la personne qui dirigeait la maison de prostitution ; en l'année 1399, ils lui donnèrent pour dix sols tournois de vin, et dans le compte où cet article se trouve porté elle est qualifiée *abatissa levium mulierum*, abbesse des femmes légères ! Nous trouvons également le résumé de nombreuses séances de la Convention, des décrets de la République, de l'Empire et de la Monarchie, des lettres de personnages célèbres, entre autres une de Bonaparte alors premier consul, datée du 15 thermidor an X, dans laquelle il prie le ministre de l'Intérieur de faire placer à l'Hôtel-Dieu un marbre à la mémoire des citoyens Desault et Bichat. A côté de ces lettres, de ces décrets, de ces anecdotes, se trouvent des faits divers tirés des gazettes, et des recettes de cuisine, comme la préparation du ratafia aux noyaux d'abricot. Ses papiers contiennent également de nombreuses poésies sur n'importe quel sujet, mais je respecte trop sa mémoire pour les tirer de l'oubli.

Jean-Pierre Pinel attribuait sa bonne santé et sa longévité au soin qu'il avait eu de suivre scrupuleusement un régime hygiénique. Il pensait que chacun doit être son propre médecin, non pas sans doute dans les cas graves, mais dans le cours ordinaire de la vie. Or, « être son propre médecin, disait-il, c'est de bien suivre ce que nous avons remarqué nous faire du bien, et d'éviter courageusement tout ce qui peut nous faire du mal. » Il mit toujours cette maxime en pratique, et s'efforça de persuader les autres. Voici du reste sa manière de vivre, exposée par lui-même à un de ses amis : « Je me lève dès 4 heures du matin en tout temps. Voilà mon heure ordinaire, et voilà qui est très sain ; j'ai appris un adage que vous me permettrez de vous citer à cette occasion :

> Coucher de poule et lever de corbeau
> Eloignent l'homme du tombeau.

Je fais un exercice régulier, trois fois par jour, avant chaque repas, dans ma chambre. C'est l'affaire d'un quart d'heure ou tout au plus d'une demi-heure. Vous allez rire peut-être ; je

vous le permets ; après avoir ri, faites encore mieux, remuez vos bras en divers sens, presque jusqu'à suer. Lavez bien vos mains dans une eau toute fraîche et rhabillez-vous. Je vous garantis un bon appétit et une satisfaction particulière résultant du bon état du corps.

Je ne me chauffe jamais que par l'exercice. Ma chemise de nuit et ma chemise de jour, je les prends toutes fraîches, en tout temps, auprès de la fenêtre ou de la porte la plus aérée. Moi-même je fais mon lit, je secoue chaque matin mes draps à l'air, et je n'use que d'un simple matelas.

Je me lave à l'eau fraîche en tout temps. Je trempe mes pieds un bon quart d'heure dans le bassin ; et puis, gare, gare ; avec une éponge je parcours tout mon corps ; ensuite je me frotte fortement avec une serviette. Après me voilà frais comme un épinard. Vous sentez cependant que pour ce dernier article, il faut s'y habituer petit à petit, et commencer par de l'eau tiède dans la saison d'été ; il serait imprudent et même dangereux de commencer *ex abrupto* par se laver avec de l'eau fraîche ; quant à moi, qui en ai pris l'habitude dès l'âge de 20 ans, je m'en trouve très bien. » Il avait essayé, dès les premiers jours de leur mariage, de convaincre sa femme de l'excellence de ce régime. Ayant elle-même l'habitude du lever matinal, elle accepta volontiers cette partie du programme hygiénique que lui présentait son mari ; mais elle refusa de se soumettre à l'exercice avant les repas et surtout à l'eau froide. Aussi Jean-Pierre affirmait-il qu'une mauvaise hygiène l'avait prématurément conduite au tombeau. Elle était morte à 70 ans.

LES FILS DE PINEL

Philippe Pinel n'était plus jeune lorsqu'il songea au mariage, et nous savons que cet homme, si ferme dans les circonstances graves de la vie, n'aimait pas les difficultés d'intérieur. Fatigué des orages de la Révolution, il aspirait au repos dans la paix du foyer. Adorant ses deux fils, anxieux de leur éviter toute peine et tout ennui, il souriait à leurs caprices et s'efforçait de trouver une excuse à leurs fautes. Ils furent donc gâtés d'une manière excessive, et par suite, ils se trouvèrent, malgré leurs brillantes qualités naturelles, mal préparés à la lutte pour l'existence. Si d'autres, parmi leurs proches, ne connurent au début que l'indigence et le dur labeur, eux, dans l'enfance et la jeunesse, n'ont senti que la joie de vivre.

Scipion Pinel.

« Ma femme a donné le jour, il y a environ deux mois et demi, à un petit républicain qui donne les plus heureuses espérances. C'est pour moi une source de jouissances les plus vives. » Philippe Pinel annonçait en ces termes à son frère Jean-Pierre, par une lettre datée du 26 messidor an III, la naissance de son premier né, qui reçut les prénoms de Philippe-Scipion.

Né le 2 germinal an III, le jeune Scipion grandit sous les ombrages de la Salpêtrière ou dans le jardin de Torfou. Il fit de bonnes humanités, et son père, qui fondait sur lui les plus belles espérances, le dirigea vers les études médicales. Léger et frivole, mais fort intelligent, il apprenait vite et bien. A l'âge de 24 ans, le 30 décembre 1819, il soutenait sa thèse inaugurale, intitulée : *Recherches sur quelques points de l'aliénation mentale* (1).

« Scipion s'est bien distingué lors de sa promotion au doctorat, écrivait Philippe Pinel à son frère Jean-Pierre ; et dans ce moment il me seconde très bien auprès des malades, ainsi que pour les consultations par écrit. » Il eût désiré voir, avant de mourir, ses deux fils pourvus de situations dignes du nom qu'ils portaient ; malheureusement il avait cinquante ans de plus que l'aîné. Il put néanmoins le faire attacher, dès 1820, à l'hospice de la Salpêtrière en qualité de médecin surveillant.

Scipion se maria en 1824, et Jean-Pierre Pinel écrivait à son neveu Casimir : « Vous savez que votre cousin Scipion s'est marié

(1) Le jury était ainsi composé : Philippe Pinel, président ; Boyer, Chaussier, Deyeux, Antoine Dubois, Lallement, examinateurs.

avantageusement. Son frère Charles, qui nous l'annonce, nous parle de 200,000 fr. qu'il a reçus en contractant, et de 400,000 francs en attente de la part de la mère quand elle ne sera plus. Son hôtel est rue Portefoin, N° 10, au Marais. » Certes, Jean-Pierre était heureux d'un pareil évènement, mais, susceptible comme nous le connaissons, il fut froissé de ne pas avoir été prévenu d'avance, et par le principal intéressé, de cette brillante union. Or, ce n'est qu'en janvier 1827, au cours de la correspondance suscitée par la mort de Philippe Pinel, que Scipion s'avisa de parler à son oncle de sa nouvelle existence. Le sujet n'était pas facile à aborder. « Vous avez appris mon mariage en 1824, par voie indirecte et ce n'est pas de ma faute ; la lettre que je vous avais écrite à ce sujet, a été peut-être commencée vingt fois et toujours remise ; enfin les mois, les années se sont passées, et voilà comment j'ai été si longtemps privé de vos nouvelles. Comme je n'ai d'autre excuse que dans votre bonté, je suis sûr de mon pardon. » Et sachant que son oncle aime les récits circonstanciés, il lui dépeint son intérieur, annonce la naissance d'un garçon et d'une fille, présente sa jeune femme sous le jour le plus flatteur, parle de sa belle-mère et de ses belles-sœurs qui vivent avec lui. Quant à sa situation, il reste attaché à la Salpêtrière comme médecin surveillant, mais espère bientôt obtenir un poste plus élevé, grâce à son nom et au zèle dont il fait preuve. La pratique « va doucement ; elle arrive avec le temps, et c'est une dame qu'il faut courtiser longtemps avant d'obtenir quelques faveurs. » Mais, ajoute-t-il, « je puis attendre et je ne m'inquète guère de l'avenir. J'ai une existence assurée, une excellente femme, des enfants qui s'élèvent dans la maison maternelle, et je suis heureux. » Ces quelques lignes donnent bien l'idée de l'optimisme insouciant de Scipion. Son oncle ne lui garda pas rancune de sa négligence, bien que l'excuse ne lui parût pas bien sérieuse ; mais la lettre était longue, respectueuse, pleine de détails, d'une écriture correcte et très lisible, toutes choses qui avaient don

de lui plaire. Au fond il n'éprouva jamais une profonde affection pour les fils de son frère Philippe, surtout pour Scipion ; il les jugeait mal élevés et incorrigibles, et déplorait la faiblesse de leur père. Ce sentiment se trouve nettement exprimé dans ses dernières volontés, le peu qu'il possédait étant légué à son neveu Casimir, bien qu'il fût au courant de la situation gênée de Scipion.

En 1831, un comité, constitué sous la présidence du général Fabvier, faisait appel aux médecins qui consentiraient à partir pour la Pologne, afin d'étudier et combattre l'épidémie cholérique. Brierre de Boismont et Legallois venaient de quitter Paris ; Scipion Pinel suivit leur exemple. Attaché à l'hôpital des Housards, à Varsovie, il y resta cinq mois, et fit preuve du plus grand dévouement. Il était partisan convaincu de la non contagion de la maladie, dont il établissait le point de départ dans les nerfs du grand sympathique, et, pour prouver la véracité de son dire, il ne craignit pas de s'inoculer, à l'avant-bras, du mucus intestinal recueilli sur un cadavre. Décoré de la croix d'or du Mérite militaire, il dut quitter Varsovie pour rentrer en France, peu de temps avant la prise de cette ville par les Russes. Pendant son voyage de retour, il fit un court séjour à Berlin, ayant été invité à visiter l'hôpital de la Charité, où se trouvaient des cholériques. Revenu à Paris, et nommé membre du Conseil de salubrité, il prit une part active à la lutte soutenue contre la terrible épidémie de 1832, et fut jugé digne d'une médaille d'honneur.

Mais l'étude des maladies mentales, à laquelle semblait le vouer son hérédité, l'attirait tout particulièrement. Il dirigea, pendant quelque temps, une maison de santé à Port-à-l'Anglais, près d'Ivry, et fut successivement attaché à plusieurs autres, comme médecin. Il songea même un moment à installer à Ménilmontant, dans l'ancienne maison des Saint-Simoniens, un établissement consacré aux aliénés ; mais il ne donna pas suite à ce projet. Le 31 juillet 1836, il quittait la Salpêtrière pour

Bicêtre, où il devenait médecin de la première division ; trois ans après, pour des motifs que nous ignorons, il donnait sa démission. Cependant, tout en demandant à la clientèle le pain quotidien, il ne négligeait pas les travaux scientifiques. Déjà en 1820, il avait lu à la Société de la Faculté un mémoire sur les maladies dites fièvres essentielles, s'efforçant de montrer que son père, loin de considérer la fièvre comme une affection isolée, la regardait comme une manifestation d'un état morbide primitif des tissus. En 1821, Béclard, faisant paraître une nouvelle édition de l'*Anatomie générale* de Bichat, demanda une notice historique à Scipion Pinel (1). Celui-ci accepta avec empressement, car il professait une vive admiration pour « ce génie qui semblait planer sur tout l'édifice des sciences médicales » (2). Il était, en outre, reconnaissant à Bichat, de n'avoir pas hésité à avouer que l'idée du *Traité des membranes* lui était venue en lisant la *Nosographie philosophique*. « Ce fut à cette époque, qu'une révolution vint changer la face de la science. Le premier, en médecine, le professeur Pinel avait compris qu'une maladie ne peut être qu'une altération de tissus ou d'organes ; qu'il faut étudier ces organes et ces tissus, d'abord sous le rapport de leur structure, puis sous celui de leurs fonctions, avant de pouvoir arriver avec certitude à la connaissance de leurs altérations ; et qu'ainsi l'analyse, en médecine, consiste à rapporter les symptômes, les signes extérieurs des maladies, à la souffrance et à l'altération morbide de quelques organes ; à les étudier dans leur siège, à puiser dans la connaissance de ce siège les indications du traitement, et enfin à les classer suivant l'analogie ou la différence des tissus affectés... Bichat, frappé de la description et de la distinction des membranes muqueuses et séreuses, et surtout de la classification de

(1) A cette édition, annoncée en 1818, devaient concourir Béclard, Laennec et Philippe Pinel ; ces deux derniers durent, pour raison de santé, renoncer à toute collaboration.

(2) *Anatomie générale* de Xav. Bichat. Edit. 1821 en 4 vol. Notice historique par Scipion Pinel, p. 14.

leurs maladies, s'empara de cette idée première, se livra à de nouvelles recherches, les étendit à toutes les membranes du corps » (1). Mais il est juste de dire que « si Bichat dût au professeur Pinel l'idée de son travail, ce dernier, à son tour, puisa de nouvelles lumières dans les recherches du jeune anatomiste » (2).

Parmi les nombreux travaux de Scipion Pinel, les plus connus sont la *Physiologie de l'homme aliéné*, parue en 1833, le *Traité complet du régime sanitaire des aliénés*, qu'il publia en 1836, et son *Traité de pathologie cérébrale*, daté de 1844.

Tout, dans les débuts, semble facile aux fils des grands hommes. Lorsqu'ils suivent la carrière paternelle, les difficultés premières s'aplanissent devant eux et, à moins d'être dénués de tous moyens, ils arrivent vite et sans peine ; se contentent-ils dès lors de mener une paisible existence, dépourvue de visées ambitieuses, ils ont grande chance de ne rencontrer ni opposition, ni envie, car on est volontiers bienveillant pour les médiocres. Mais si l'un d'eux a de la valeur et aspire à se faire un nom personnel, désormais il va se heurter aux obstacles et se trouver en butte à la malveillance. D'aucuns s'évertuent à établir un parallèle entre les travaux du fils et ceux du père, naturellement à l'avantage de ce dernier, car il repose dans la tombe et ses louanges peuvent être célébrées sans arrière-pensée. Scipion n'ignorait point les difficultés de sa tâche. « J'ai, disait-il, une responsabilité spéciale et cruelle, j'ai un nom à justifier, et là, tout est danger. Si celui qui prétend porter un nom illustre a du mérite, à peine si on veut lui en tenir compte, il ne remplit qu'une obligation ; s'il est ordinaire, il obéit à la commune destinée » (3). Ainsi Vicq d'Azyr, venant s'asseoir, à l'Académie française, dans le fauteuil de Buffon, s'écriait : « Il en est de ceux qui succèdent aux grands hommes comme de ceux qui en

(1) Même ouvrage, p. 10.
(2) Même ouvrage, p. 11.
(3) *Physiologie de l'homme aliéné*, p. 10.

descendent. On voudrait qu'héritiers de leurs privilèges, ils le fussent de leurs talents » (1).

Nous verrons, en traitant de son œuvre scientifique, que Scipion Pinel s'efforça d'étudier l'intelligence en s'élevant du simple au composé, de l'animal à l'homme, de l'idiot à l'être de raison. Ses conclusions furent qu'une limite bien faible sépare la raison de la folie, et que « si l'homme, même le plus intelligent, n'avait pas assez d'empire sur lui-même pour retenir l'expression de ces milliers d'idées qui, dans une minute, passent par son cerveau, il paraîtrait et serait aliéné » (2). Et il rapporte, à ce propos, les paroles adressées à son père par Napoléon : « Entre un homme de génie et un fou il n'y a pas l'épaisseur d'un cheveu. » L'empereur ajoutait : « Il faut que je prenne garde de tomber entre vos mains. » Il portait, du reste, un vif intérêt à toutes les questions concernant les maladies mentales, et se plaisait à en parler au célèbre aliéniste chaque fois qu'il se trouvait en sa présence. « Mon oncle, raconte Casimir Pinel, me rapportait que Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe, lors de la réception de l'Institut, lui avait adressé gracieusement la parole pour lui demander si les fous étaient plus nombreux. — Je répondis que non, mais je pensais en moi-même, disait-il en souriant malicieusement, que les génies supérieurs, les conquérants illustres et ambitieux, n'étaient peut-être pas exempts d'un grain de folie » (3).

Scipion Pinel a raconté, en termes émouvants, la scène de la suppression des fers des aliénés. Certains lui ont reproché d'avoir trop dramatisé le sujet ; Couthon, déclarent-ils, ne serait point venu à Bicêtre, car cette visite ne se trouve signalée dans aucune des biographies du trop célèbre conventionnel. Ce fait personnel n'a, du reste, qu'une bien minime importance ; la libération des aliénés s'est accomplie par la volonté de Pinel,

(1) *Discours sur la vie et les œuvres de Buffon*, prononcé à l'Académie française, par Vicq d'Azir, le 11 décembre 1788.
(2) *Physiologie de l'homme aliéné*, p. 41.
(3) *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*, 1859, t. VI, p. 343.

malgré l'opposition générale, et à une époque où tout novateur devenait suspect. Scipion affirme avoir rédigé son récit d'après les notes mêmes de son père, et mon aïeul, Casimir Pinel, berça mon enfance du récit de la scène fameuse, qu'il avait si souvent entendu raconter au cours des réunions de famille, à la Salpêtrière ou à Torfou. Il est vrai que le grand aliéniste, avec sa modestie habituelle, évite d'en parler dans ses ouvrages. Il se borne à regretter de n'avoir pu, avant de quitter Bicêtre, voir le terme complet de cette coutume barbare, ajoutant qu'il avait pleine confiance en Pussin pour l'achèvement de son œuvre. Leur opiniâtreté finit, en effet, par triompher des dernières résistances du Bureau central, et le 4 prairial an VI, 23 mai 1798, tombaient les dernières chaînes.

Contrairement à tant d'hommes, et non des moindres, qui se plaisent à détailler les faits les plus minimes de leur existence, Philippe Pinel n'aimait pas attirer sur sa personne l'attention du public. Nous connaissons sa conduite courageuse au temps de la Terreur, lorsque, au péril de ses jours, il préserva la vie de plusieurs détenus des prisons de Bicêtre et tenta vainement de sauver Condorcet ; mais lui-même n'en a rien dit, jugeant sans doute qu'il n'avait fait que son devoir. N'en serait-il pas de même pour la libération des aliénés ? Mais ses élèves n'étaient pas tenus à la même réserve. A peine nommé à Bicêtre, dit Bricheteau, « il résolut de changer le sort des aliénés confiés à ses soins, de venger les droits de l'humanité outragée dans la personne de ces infortunés qu'on chargeait de chaînes comme les plus vils criminels... Mais ce projet éprouva beaucoup d'opposition ; on le regarda un moment comme le rêve d'un philanthrope qui pourrait compromettre la sûreté des autres habitants de l'hospice. Il fallut à Pinel tout le courage d'un homme de bien, sincèrement dévoué aux intérêts de l'humanité, pour ne pas reculer devant une telle responsabilité. Cette expérience réussit au-delà de ce qu'on pouvait attendre » (1).

(1) Eloge de Philippe Pinel, prononcé devant la *Société médicale d'Emulation* de Paris, le 5 décembre 1827.

Mais Scipion, en relatant la scène de l'enlèvement des fers, qu'il place dans les derniers mois de 1792, n'a-t-il pas commis une erreur de date ? En effet, les registres de l'hospice constatent que Pinel, nommé médecin des infirmeries le 25 août 1793, entra en fonctions le 11 septembre. D'autre part, la date de 1792 se trouve également indiquée par Esquirol et Bricheteau. Quant à Pinel lui-même, il parle bien des fois de 1792, mais dit aussi avoir été nommé vers l'an I, et avoir passé à Bicêtre les années II et III de l'ère républicaine, ce qui concorderait avec l'inscription du registre de l'hospice. Plus d'un, du reste, s'égara dans la pratique du calendrier républicain qui fait commencer l'ère nouvelle le 22 septembre 1792, bien qu'établie seulement par la Convention le 24 novembre 1793. Il est probable que Scipion aurait rectifié cette erreur, s'il avait mis à exécution le projet, longtemps caressé, d'écrire une biographie de son père. Désirant se procurer des renseignements inédits, il s'adressa à son oncle Jean-Pierre. « Grâce à vous, lui dit-il, je pourrai écrire une vie véritable, et non telle que les biographes ne cessent de reproduire dans les recueils sur mon père ; avec quel plaisir j'invoquerai votre témoignage et me servirai même de votre texte pour démontrer combien tout ce qu'on a écrit sur ses premières années est inexact. Quant à son influence sur la science, sur les progrès qu'il lui a fait faire, sur les actes de sa vie scientifique, je m'en occupe activement, et j'ai lu dernièrement, à l'Académie, un fragment sur ce qui s'est passé à Bicêtre lorsqu'il a brisé les chaînes des aliénés. » Jean-Pierre, touché et même flatté par cette demande, en fut néanmoins légèrement troublé. « Ce n'est pas, répondit-il à son neveu, sans une espèce de craintive défiance que j'entreprends un pareil ouvrage. Quand on est parvenu à l'âge où je suis, on a nécessairement la main débile, elle ne dirige alors la plume qu'avec peine. Pourrai-je donc, à 80 ans, la soutenir assez dignement pour retracer d'une manière énergique des tableaux biographiques dont l'empreinte déjà se présente à

moi dans un lointain tout à fait arriéré ? Ce dont seulement je puis répondre, c'est que je serai fidèle à les reproduire, tels qu'ils sont gravés dans ma mémoire, dès le premier âge, ou tels que, dans la suite, j'en ai été également le témoin, vivant à côté de mon frère à Toulouse et dans d'autres endroits, où il m'a servi de maître, de soutien et de père. » Mais comme tous les vieillards, Jean-Pierre se complaisait au souvenir des scènes de son enfance, et il insistait, avec force détails, sur certains faits qui l'avaient vivement frappé, bien que n'offrant par eux-mêmes aucun intérêt. Les renseignements, d'ailleurs, s'arrêtèrent au départ de Philippe Pinel pour Toulouse, Jean-Pierre ayant quitté ce monde avant de pousser plus loin son récit. Scipion persista-t-il longtemps dans le dessein qu'il avait formé ? Nous l'ignorons. En tout cas, si son travail biographique a été commencé, il ne fut jamais terminé.

Héritier des traditions paternelles, Scipion Pinel resta profondément libéral et adversaire de toute tyrannie. Si 89 l'enthousiasmait, les excès de la Terreur lui paraissaient autant de crimes, et il se refusait à considérer l'œuvre de la Révolution comme un bloc intangible. « Jamais, disait-il, début ne fut plus imposant ; abolir l'injustice, fonder le règne de l'honneur et de la vertu, rendre tous les hommes citoyens égaux, telles furent ses premières, ses immortelles inspirations ; mais, quand il fallut faire un gouvernement de ces idées généreuses, là, faute de s'entendre sur les mots, commencèrent les applications les plus fausses, les plus monstrueuses. La liberté, d'abord enthousiasme généreux, bientôt licence, ambition, anarchie, se déchaîna horrible esclavage, terreur profonde. L'égalité, digne pratique d'une telle liberté, se fit niveau stupide, et mesurant tout à son absurdité, voulut que tout fût absurde. L'humanité, sanglante ironie d'un nom sacré, se vanta d'être tortures, supplices affreux ; la fraternité s'honora de devenir assassinat légal » (1).

(1) *Physiologie de l'homme aliéné*, p. 287.

Bien que son enfance se fût écoulée sous l'Empire, il aimait peu Napoléon. Fils de la Révolution, il gardait rancune à celui que le pays s'était donné pour maître en « un moment de fatigue et de dégoût » (1). Ce qu'il lui reprochait, ce n'était pas le Dix-huit Brumaire et le renversement d'un gouvernement indigne, mais la confiscation de la liberté et le rétablissement du pouvoir absolu. Bonaparte, dit-il, « se trouva, jeune d'audace et de génie, à la tête de républicains, qui eussent conquis l'univers à coups de bâtons ; avec peu, il vainquit beaucoup. En les entraînant, en les exaltant encore, il sut les lier à son propre intérêt, et substituer bientôt lui à la France ; ce fut son plus grand art, et ses plus grands périls ; il finit par leur persuader que la France était lui ; au dehors des victoires ; au dedans lui, mais lui seul. Dès lors, avec beaucoup, il vainquit peu. Ce n'était plus eux, c'était des sujets ; périrent la pensée, la liberté, la patrie ; il n'y eut plus de France ; il n'y eut plus que de grandes armées et l'empereur... Les armes avaient fait la force du nouveau maître ; il périt par les armes ; il avait été fort par des masses ; il périt par des masses ; lui seul tomba, parce que la France n'était pas lui ; elle respira étonnée, nouvelle, encore saisie de gloire et de torpeur » (2).

Scipion Pinel avait 20 ans au moment de la seconde Restauration. L'octroi de la Charte l'enthousiasma ; il crut la Révolution fixée et la liberté définitivement établie, mais ses espérances furent déçues. Il applaudit donc aux journées de juillet, déclarant que lorsqu' « un gouvernement enfreint les constitutions, par cette violence sociale il cesse d'être inviolable. Ce qui, pour les individus, est défense personnelle dans une attaque injuste, s'établit, dans la société, défense générale contre cette violence ; il y aura d'abord résistance, puis insurrection, qui est la réunion de toutes les résistances individuelles. Si l'homme doit défendre sa vie contre une agression violente, la

(1) Même ouvrage, p. 352.
(2) Même ouvrage, p. 354.

société a le droit encore plus sacré de défendre contre toute violation ses contrats qui sont sa vie politique » (1). Mais il s'empresse d'ajouter que « toute insurrection qui n'est pas faite pour la loi, est révolte et anarchie » (2).

On peut aisément, en théorie, limiter les circonstances où l'insurrection semble légitime, mais en est-il de même en pratique ? Ceux qui s'insurgent prétendent toujours avoir le droit pour eux, et si le succès les favorise, ils ont raison. La plupart des régimes n'ont-ils pas été établis par la force, et l'illégalité ne devient-elle pas dès lors la légalité ? Scipion Pinel, qui ne reconnaissait « d'autre souveraineté que celle de la Constitution » (3), ne pouvait légitimer l'insurrection qu'en cas de violation par le gouvernement du contrat le liant à la nation. Il admettait donc l'insurrection pour la loi, mais jamais contre la loi, qui pourtant peut être mauvaise, injuste et oppressive. « Un gouvernement, dit-il, n'a d'autorité morale que par les lois, qui sont la raison écrite ; son pouvoir est la pratique de cette raison » (3). Il est facile de voir qu'il vécut à une époque où les lois, avant leur promulgation, avaient été soigneusement préparées, étudiées et discutées par des législateurs instruits, éclairés et conscients de leurs devoirs.

De même que Cabanis (5), Scipion Pinel était opposé à la peine de mort. Enfant, il avait souvent entendu raconter par son père les sinistres séances du Tribunal révolutionnaire et les scènes tragiques de la guillotine ; jeune homme, il avait assisté aux sanglantes représailles de la Monarchie restaurée. Aussi réprouvait-il la peine capitale, la déclarant immorale, funeste et absurde, parce qu'elle habitue le public à la vue du sang, peut atteindre un individu qui n'est pas coupable, et s'oppose, en faisant disparaître le criminel, à la réparation qu'il

(1) Même ouvrage, p. 287.
(2) Même endroit.
(3) Même ouvrage, p. 285.
(4) Même endroit.
(5) *Note sur le supplice de la guillotine*, écrite dans les premiers mois de l'an IV. Œuvres complètes de Cabanis, Paris, 1823, t. II, p. 161.

doit à la société. Le seul de ces arguments valable, est l'erreur judiciaire. Les scènes scandaleuses qui accompagnent les exécutions peuvent être évitées en supprimant leur publicité. D'autre part le criminel ne doit aucune réparation à la société ; celle-ci n'a pas de vindicte à exercer contre lui et se borne, dans l'intérêt commun, à supprimer un être dangereux.

En ses heures de loisir, et pour se délasser des travaux scientifiques, Scipion Pinel composa divers ouvrages, parmi lesquels on peut citer l'*Aspirant de Saint-Côme*, roman historique retraçant les premières années d'Ambroise Paré, et un drame en cinq actes et en vers, intitulé *André Vésale*. Il écrivit aussi des articles littéraires sous le pseudonyme de Bennati.

D'une nature fine, d'un esprit distingué et cultivé, mais d'un caractère faible, il était, comme son frère, léger et dépensier ; suivant une expression vulgaire, l'argent lui filait entre les doigts, et plus d'une fois il eut recours, pour le sortir d'embarras, aux bons offices de son cousin. Il en résulta qu'à sa mort, survenue le 17 décembre 1859, il ne laissait que des charges à ses trois enfants (1). Pourtant il avait trouvé dans son berceau tout ce qu'il fallait pour réussir, mais gâté par un père âgé et qui l'idolâtrait, choyé et toujours excusé par l'indulgente faiblesse d'une mère et d'une belle-mère, il reçut, ainsi que le disait son oncle Jean-Pierre, une déplorable éducation. Pour devenir un homme vraiment supérieur, il ne lui manqua qu'une chose, l'esprit d'ordre et de conduite. Mais trop fier pour avouer ses défauts et conscient de sa valeur, l'insuccès l'irritait. « J'ai, déclarait-il, un juste dédain des vanités humaines, une indépendance qui m'est chère, et un brûlant amour du vrai. » Et il ajoutait, non sans une pointe d'orgueil : « Le bonheur n'est fait que pour les êtres ordinaires. »

Il ne lui fut pas donné de conquérir ce bonheur que dans sa

(1) Scipion Pinel eut deux fils et une fille. L'aîné, Honoré, fut homme de lettres et rédacteur au *Journal des Débats* ; Charles-Philippe devint docteur en médecine et exerça à Paris ; la fille épousa M. Lemaire; elle a laissé un fils et deux filles. Honoré et Charles n'eurent pas d'enfants.

jeunesse il avait rêvé, et dont, ayant à peine atteint l'âge mûr, il feignait de ne parler qu'avec dédain. Bien que jamais il n'ait exprimé de regrets, il dut plus d'une fois, aux heures difficiles, se reporter en arrière et songer aux paroles du poète Ausone :

« Nec revocare potes. qui periere, dies. »

Œuvre de Scipion Pinel.

« Si longtemps la médecine ne fut que doute et incertitude, c'est qu'au lieu d'observer et d'amasser une expérience certaine, on commença par vouloir penser avant d'avoir observé » (1). Ainsi s'exprimait Scipion Pinel dans sa thèse inaugurale, et dès lors il décida de se soustraire aux idées préconçues. En parlant de son œuvre scientifique, il eût pu, avec vérité, dire comme l'un de ses contemporains : « Je m'adressai sans intermédiaire au grand livre de la nature ; j'observai » (2). Tous deux avaient, du reste, été à bonne école, lui fils du grand Pinel, Georget disciple aimé d'Esquirol et de Ferrus.

Médire du passé est chose facile, dénigrer les anciens semble même de bon ton. Certes leurs ouvrages offrent des erreurs et des lacunes ; qui pourrait en douter ? Nombre d'entre eux n'en ont pas moins marqué une époque et indiqué la voie aux générations suivantes. Certains semblent croire cependant que l'ère présente est seule créatrice et féconde, et que d'elle date la pure méthode d'observation. Mais c'est en vain qu'ils se parent du titre éphémère de modernes, d'autres viendront bientôt qui les relégueront parmi les anciens.

Néanmoins, s'il est juste de respecter la tradition, et de ne pas ignorer, de parti pris, les œuvres des grands médecins d'autrefois, il serait insensé de s'hypnotiser sur le passé et de nier le progrès. Ne paraîtrait-il pas aujourd'hui puéril de citer à tout propos, comme l'ont fait nos pères pendant tant de

(1) *Recherches sur quelques points de l'aliénation mentale*, thèse Paris. 1819, n° 295, p. 10.

(2) *Physiologie du système nerveux*, par Georget, Paris, 1821, t. I, p. 11.

siècles, les sentences jadis tombées des lèvres du *vieillard de Cos*. Il n'en était pas ainsi du temps de Pinel, et même à l'époque où exerçait son fils Scipion, l'on trouvait encore de ces hommes, nourris de la pure moelle des auteurs classiques, sur qui les années avaient glissé sans emporter les illusions, et que berçait toujours le doux souvenir des demi-dieux de la Grèce antique. On vit même la grave Académie de médecine, en décembre 1841 et janvier 1842, discuter les mérites réciproques d'Hippocrate et de Galien ! La bataille fut chaude, et, dans l'ardeur de la mêlée, certains s'efforcèrent d'opposer, à ces deux grands noms, ceux d'Epicure et d'Aristote. Aux personnes qui, dans le public ou dans la presse, s'étonnaient de voir notre première société médicale consacrer ses séances à des débats sans résultats pratiques, le chroniqueur de la *Gazette médicale* répondait : « Le temps passé à un divertissement honnête n'est jamais perdu » (1).

Mais revenons à Scipion Pinel. Il prit pour base de ses travaux scientifiques le principe posé par son père : « La marche générale de l'esprit doit être toujours de procéder du simple au composé, de considérer, par la voie de l'analyse, d'abord les objets les moins compliqués, pour s'élever ensuite aux autres par une sorte de graduation sagement ménagée » (2). Ayant eu l'occasion de rencontrer, à la Salpêtrière, quelques-uns de ces êtres « qui ne sont plus que des machines vivantes (3), il résolut de commencer par l'étude de la brute pour s'élever ensuite, par degrés, à celle de l'être raisonnable. Tel fut son point de départ. Voyons maintenant ce qu'il appelle l'échelle ascendante de la folie et descendante de la raison :

« L'idiotisme, remarque-t-il, est une maladie de naissance, caractérisée par la nullité morale et intellectuelle, mais présentant, dans cette dégradation, trois variétés fort distinctes :

(1) *Gazette médicale*, n° du 8 janvier 1842.
(2) *La Médecine clinique*, an X (1802), p. 8.
(3) *Physiologie de l'homme aliéné*, par Scipion Pinel, Paris, 1833, p. 30.

1° l'abrutissement, état de dernière abjection humaine, où il n'y a ni sensation, ni sentiment des besoins physiologiques ; 2° la stupidité, où l'on trouve quelque perception, et au moins sentiment des besoins physiques ; 3° la bêtise, se distinguant des deux états précédents par quelques fragments d'intelligence, et notamment par la possibilité de parler. Ces trois degrés forment l'idiotisme, qui, bien que de naissance et incurable, est néanmoins susceptible de quelque amélioration, et presque d'éducabilité.

« L'imbécillité a un caractère tout inverse, c'est-à-dire qu'elle affecte des individus qui ont eu leur raison, et va toujours en s'aggravant.

« La démence diffère de l'état précédent par des efforts inutiles de mémoire et d'attention, et surtout par un trait unique, le sentiment, la conscience de cette impuissance et de sa propre dégradation. C'est un fait psychologique à graves conséquences.

« La monomanie, comme l'indique son nom, n'est qu'une folie partielle, un délire sur un seul objet.

« La manie, la fureur, est l'exaltation des principales facultés intellectuelles, surtout de la mémoire et de la conscience ; en éprouvant le sentiment intime de leur exaltation, les maniaques en font une vanité de plus ; mais chez eux pas de volonté ; elle n'est qu'une explosion mobile et passagère, comme la rapidité de sensation.

« Entre ce délire complet et la raison, se place naturellement le délire de quelques moments, de quelques heures, le déraisonnement, dont l'ivresse, comme les violentes passions, présentent tous les variables degrés ; *ira furor brevis est.*

« Vient ensuite la raison, c'est-à-dire la volonté, maîtrisant toutes les facultés, et même la conscience » (1).

(1) Même ouvrage, p. 45.

Echelle ascendante de la folie, descendante de la raison.

RAISON

9e degré	Raison, volonté et conscience saines et en action	9e degré	Volonté libre, sa présence et sa force font tout l'homme.	
8e degré	Déraisonnnement *Divagatio; ebrietas* quand il résulte du vin	8e degré	Le déraisonnement comprend toutes les altérations intellectuelles; mais il a peu de durée.	
7e degré	Manie, Fureur. *Delirium furens et divagans.*	7e degré	Exaltation de toute l'intelligence; conscience exaltée; erreurs de toutes sensations.	
6e degré	Monomanie Délire partiel. (*distortio mentis*).	6e degré	Intelligence pénétrante, attention trop fixée sur un sujet; volonté impuissante, conscience exagérée en mal, jugement faux, insensibilité morale.	
5e degré	Démence. (*Dementia*).	5e degré	Volonté inerte, conscience désolée. Efforts inutiles de mémoire, de jugement, d'attention.	
4e degré	Imbécillité (*imbecillitas*) Débilité intellectuelle.	4e degré	Mémoire, attention, jugement momentanés; paroles rares; affections douces; penchants assez prononcés.	
3e degré	Bêtise. *Stultitia.*	3e degré	Perception et mémoire très faibles; possibilité de parler; penchants violents.	IDIOTISME
2e degré	Stupidité. *Stupiditas.*	2e degré	Sentiment des besoins physiques. Quelques perceptions.	IDIOTISME
1er degré	Abrutissement. *Amentia.*	1er degré	Nul sentiment des besoins physiques; nulles perceptions.	IDIOTISME

ABRUTISSEMENT

A la dénomination de maladies mentales ou de folie, Scipion Pinel propose de substituer celle de maladies cérébrales ou plus simplement de cérébrie. Comme il ne peut être d'effet sans cause, il admet que toute affection cérébrale reconnaît à son origine une lésion organique. « Pour nous, toute maladie nerveuse ne peut être que le résultat d'une modification matérielle dans le tissu nerveux lui-même ; tout symptôme nerveux dépend d'une lésion passagère ou durable, d'un changement organique superficiel ou profond dans la structure des nerfs ou des centres nerveux, et, quand l'état morbide dure quelque temps, il y a toujours une altération appréciable par nos sens, par le microscope ou par l'analyse chimique, depuis l'état de surexcitation, d'irritation, d'inflammation dans la pulpe nerveuse, jusqu'à sa déformation entière et incurable » (1). Cette théorie somatique lui fut inspirée, déclare-t-il, non seulement par sa propre expérience, mais par l'enseignement paternel. Il admet que « le cerveau, comme tous les autres organes, s'irrite, s'enflamme, se désorganise ; comme eux, il est malade partiellement ou en totalité ; l'action de penser, de sentir, de mouvoir, la fonction cérébrale, en un mot, est troublée, exaltée, anéantie en totalité ou en partie, suivant la marche, l'étendue, le siège des altérations du cerveau, suivant aussi la prédisposition individuelle » (2). Les principales lésions de la cérébrie, sont : 1° la rougeur et l'injection du cerveau qui indiquent une irritation et un état aigu ; 2° l'induration, signe d'affaiblissement intellectuel. L'induration succédant à l'irritation, la maladie tend à la chronicité. La cérébrie peut donc prendre successivement les apparences de la manie et de la mélancolie, et même passer à la démence. « Certains malades sont tristes, apathiques, pendant plusieurs jours, plusieurs semaines, plusieurs mois ; tout à coup ils deviennent turbulents, d'une loquacité extrême... Les

(1) *Traité de pathologie cérébrale*, ou des *Maladies du cerveau*, par Scipion Pinel. Paris, 1844, p. 12.

(2) Même ouvrage, p. 194.

intervalles de raison apparente peuvent même leur permettre de reprendre pendant quelque temps leurs occupations habituelles ; puis le délire chronique recommence à la plus légère occasion » (1). Et Scipion Pinel déclare « qu'il n'est plus permis de regarder ce qu'on appelle manie, mélancolie, démence, comme trois affections différentes, mais comme trois périodes de la même maladie, périodes qui cependant embrassent toujours un espace de temps considérable » (2). N'est-ce pas là la psychose périodique, la folie maniaque dépressive ? *La physiologie de l'homme aliéné*, d'où nous extrayons les lignes précédentes, parut en 1833 ; mais personne n'a songé à citer le nom de Scipion Pinel. Jean-Pierre Falret, à qui l'on fait généralement remonter les premiers travaux sur cette question, nous dit dans son *Traité des maladies mentales :* « La transformation de la manie en mélancolie, et réciproquement, a été signalée dans tous les temps, comme un fait accidentel ; mais on n'a pas assez remarqué, ou du moins on n'a pas dit d'une manière expresse, qu'il existe une certaine catégorie d'aliénés chez lesquels cette succession de la manie et de la mélancolie se manifeste avec continuité et d'une manière presque régulière » (3). En effet, Falret avait trouvé bien peu de chose dans les œuvres de ses maîtres, Philippe Pinel s'étant borné à signaler les affinités de la manie périodique avec la mélancolie et l'hypocondrie, et Esquirol faisant simplement remarquer que la lypémanie et la manie pouvaient se compliquer. Mais il n'était sans doute pas au courant des travaux de Scipion Pinel, pourtant son contemporain, et qui avait soutenu sa thèse inaugurale le même jour que lui.

Voyons maintenant les caractères anatomiques de l'irritation et de l'induration du cerveau, tels que les décrit Scipion Pinel : « a) *Altérations de la substance grise.* — Dans cette substance,

(1) Même ouvrage, p. 223.
(2) *Physiologie de l'homme aliéné*, p. 113.
(3) *Des maladies mentales et des Asiles d'aliénés.* Paris, 1864, p. 337.

l'afflux du sang nécessaire à produire une irritation capable de causer le délire, détermine une décomposition particulière en vertu de laquelle on peut y distinguer trois couches :

« 1° La première de ces couches, en procédant de dedans en dehors, contiguë à la substance blanche, conserve sa teinte grisâtre, à peu près naturelle.

« 2° La seconde, plus épaisse, d'un rouge vif ou violet, semble uniquement formée de vaisseaux sanguins fortement engorgés ; c'est dans cette couche que je place le siège de tous les phénomènes d'exaltation intellectuelle, lorsqu'elle est très rouge ; sa consistance varie suivant l'état plus ou moins avancé de la maladie ; dans le début, elle est plus ferme, et vers la fin elle devient plus molle.

« 3° La troisième couche, beaucoup plus mince, est pâle, blanchâtre, et ressemble à une exsudation albumineuse ; elle s'enlève facilement, en la grattant avec le dos du scalpel, et laisse apercevoir sous elle la seconde couche, ordinairement très rouge.

« Dans l'état sain, on ne saurait distinguer ces trois couches dans la substance grise ; et si, dans son *Anatomie*, Vicq d'Azyr en décrit deux pour cette substance, il est fort douteux que ses observations aient été faites sur des cerveaux sains.

« Le phénomène le plus remarquable de cette coloration rouge ou violette de la seconde couche, résulte d'une concentration active du sang dans ce tissu vasculaire, où sa présence exalte l'énergie de ces parties, et produit le délire et toutes les explosions de la manie. Quand le délire s'affaisse et devient chronique, cette coloration rouge subit aussi une modification remarquable ; elle devient brunâtre, et la substance est presque ramollie ; je regarde ce moment comme le passage à une résolution favorable, et c'est surtout alors que l'art doit favoriser cette tendance à la guérison, et en profiter habilement ; si on laisse écouler ce temps, l'irritation va passer au type incurable ; la substance grise, altérée, décomposée par le long séjour du

sang, s'affaisse, perd de sa couleur, devient blanchâtre, puis blanche, et finit par subir l'induration générale du cerveau ; l'intelligence suivant à la trace la déformation organique, d'exaltée qu'elle était devient faible, se trouble, s'altère, s'anéantit.

« b) *Altération de la substance blanche du cerveau.* — Nous observons ici le même rapport entre la nature des lésions et celle du délire ; seulement la substance blanche étant plus compacte que la substance grise, l'injection sanguine a plus de peine à y pénétrer, et produit des phénomènes d'irritation moins appréciables que dans l'autre substance ; cependant voici à quels signes on peut les reconnaître : la couleur blanche est remplacée par une couleur livide, il y a commencement de ramollissement brunâtre, ou quelquefois jaune, et l'on observe des taches noires, des ecchymoses plus moins étendues ; un des effets les plus constants de l'irritation dans la substance blanche, est d'y détruire la disposition des fibres cérébrales, assez apparente dans l'état sain.

« Si ce premier degré de maladie ne s'arrête pas, arrive une véritable inflammation de la substance blanche qui se ramollit entièrement, devient verdâtre et diffluente, et dont la suite est une prompte mort, avec tous les symptômes apoplectiques. » Dans ce cas, « si l'irritation rétrograde et se dissipe, le délire se calme et l'intelligence reparaît saine ; quand au contraire l'irritation dégénère en incurabilité, la substance blanche subit la même induration que la substance grise, mais à un degré bien plus prononcé. »

Scipion Pinel conclut ainsi : « L'irritation de la pulpe cérébrale, telle que nous venons de la décrire, est l'affection spéciale produisant : 1° le délire furieux lorsqu'elle est violente, qu'il y a rougeur et injection morbides de cette pulpe ; — 2° les monomanies, lorsqu'il n'y a qu'une partie de l'organe affecté ; — 3° le délire chronique, la démence, l'imbécillité, lorsque l'irritation est dégénérée en une déformation incurable, que je

nomme induration du cerveau, déformation notable, surtout chez les idiots » (1).

Les troubles de l'intelligence étant ainsi considérés comme conséquence et symptômes de l'irritation et de l'induration cérébrales, Scipion Pinel divise la cérébrie en :

1° *Aiguë* : Irritation violente du cerveau....	Manie furieuse.
2° *Chronique* : Induration du cerveau	Démence, imbécillité, idiotisme.
3° *Partielle* : Irritation d'une partie du cerveau	Monomanie suicide, manie sans délire, mélancolie.
4° *Sympathique* : Réaction des viscères sur le cerveau	Hypochondrie, hystérie.

Scipion Pinel, qui n'était pas ennemi du néologisme, déclarait impropre le mot hypocondrie et proposait de lui substituer celui de biophobie. « C'est, écrivait-il en 1833, dans l'appareil nerveux du bas-ventre qu'il faut reconnaître le siège primitif du mal ; et le trouble des idées et des autres fonctions ne paraît que secondaire » (2). Plus tard il modifia son opinion. L'hypocondrie, dit-il, est « une névrose cérébrale d'abord et trisplanchnique ensuite ; elle doit consister dans une altération irritative fort légère d'abord, mais qui peut monter à un degré d'irritation fort intense, surtout dans les paroxysmes et les accès violents ; nous ne pouvons pas concevoir comment la pulpe cérébrale ou le tissu ganglionnaire ne s'irriteraient pas, ne deviendraient pas le siège des malaises légers tout aussi bien que les autres appareils organiques et ne détermineraient pas, dans leur état morbide, les maladies conformes aux fonctions qu'ils sont destinés à remplir » (3). Quant à l'hystérie, il continua à en placer le siège primitif dans les nerfs et plexus nerveux de l'appareil génital « point de départ des réactions qui vont ensuite mettre

(1) *Physiologie de l'homme aliéné*, p. 112.

(2) Même ouvrage, p. 135.

(3) *Traité de pathologie cérébrale*, p. 303.

en jeu la contractilité des nerfs et centres céphalo-rachidiens » (1).

La cérébrie est donc l'irritation du cerveau. A l'inflammation de cet organe, Scipion Pinel donne le nom de cérébrite. La paralysie générale est une cérébrite qu'il appelle cérébrite paralytique ; elle se montre sous six formes bien distinctes : « La première forme n'a pas encore été décrite ; c'est celle où la paralysie générale se présente avec tous les symptômes d'une phlegmasie des plus intenses, marchant rapidement en quelques jours ou en quelques semaines, vers une solution funeste, laissant, dans la périphérie ou dans les centres de l'encéphale, les traces inflammatoires les plus évidentes, et contre laquelle échouent constamment toutes les ressources de l'art... La seconde forme a été signalée par M. Parchappe ; c'est l'état chronique de la forme précédente, la plus ordinaire aussi, mais non pas la seule comme il le prétend ; ayant une invasion lente, quelquefois insensible, une durée qui se prolonge souvent au-delà de six mois et d'une année, désorganisant, par un travail chronique, la substance corticale et surtout sa couche moyenne, dans laquelle elle produit des altérations constantes, mais dont on retrouve également des traces très souvent, dans les corps striés et dans la substance blanche qui enveloppe les ventricules latéraux ; véritable phlegmasie de la masse cérébrale, qui seule peut, suivant nous, être encore entravée dans sa marche. La troisième forme de la paralysie générale est une des plus curieuses qu'on puisse observer ; c'est celle qui étant marquée par un ensemble de symptômes aigus, ayant l'apparence d'une phlegmasie, est cependant le résultat d'une hypertrophie, d'une turgescence aiguë de toute la substance blanche qui se trouve dans l'intérieur de chaque hémisphère ; dans cette forme, la substance corticale périphérique est parfaitement saine, mais tout l'hémisphère est ballonné, les circonvolutions sont aplaties contre la boîte osseuse... La quatrième

(1) Même ouvrage, p. 421.

forme de la paralysie générale est l'opposée de la forme précédente : c'est celle qui nous montre l'atrophie successive des circonvolutions cérébrales, et dans laquelle les hémisphères sont souvent réduits d'un tiers de leur volume, et laissent, entre eux et la boîte osseuse, un intervalle d'un pouce et plus encore ; cette atrophie cérébrale, cette résorption de substance, sur le mécanisme de laquelle on a si peu de lumières, est encore un des faits les plus intéressants de la pathologie de l'encéphale ; elle se lie souvent à la contracture des membres, offre une marche et un aspect tout particulier, et se complique aussi souvent d'hémorrhagie méningienne ou d'épanchements séreux... Dans la cinquième forme, la paralysie générale affecte une marche qui semble peu en rapport avec sa gravité constante ; elle est intermittente... Enfin, dans la sixième forme, la paralysie générale guérit entièrement, soit par les effets du traitement, ce qu'on ne pourrait trop affirmer, soit par l'heureuse constitution des malades ; nous en avons vu qui, étant réduits au dernier degré du marasme, affectés d'escarres grangreneuses larges et profondes au sacrum, étant sur le point de succomber, ont fini, néanmoins par se rétablir, et même par rentrer dans la société » (1).

Dans la stupeur ou démence aiguë, les troubles de l'intelligence, de la sensibilité et de la motilité seraient produits par une infiltration, un œdème particulier des circonvolutions cérébrales ; Scipion Pinel qualifie cet état morbide d'asphyxie de l'intelligence.

Les altérations du cerveau se traduisent par des troubles fonctionnels. Ces lésions peuvent affecter : 1° l'intelligence ; 2° les penchants et les instincts ; 3° les sens et la sensibilité ; 4° la substance volontaire ou cérébrale. Les lésions de l'intelligence portent sur la perception, la mémoire, la volonté. A l'état d'exaltation elles produisent la manie furieuse, la monomanie d'idées, les hallucinations, l'extase ; à l'état d'affaiblis-

(1) Même ouvrage, p. 347.

sement, la manie chronique, la stupeur ; à l'état d'abolition, l'idiotisme, l'imbécillité. Les lésions des penchants et des instincts sont caractérisées par le changement de certains instincts ou des passions affectives, par exemple amour de soi, instinct de la vie. Le premier degré est l'hypocondrie, puis on trouve le suicide, l'homicide, la manie sans délire, certaines perversions de penchants, la monomanie d'incendie, de vol ; on peut aussi y ranger certaines bizarreries de caractère, de goûts, d'inclinations. Les lésions des sens et de la sensibilité se manifestent par des exaltations partielles ou générales de la sensibilité. Les lésions de la motilité volontaire ou cérébrale produisent : 1° à l'état d'exaltation, la surexcitation musculaire maniaque, le tétanos, les convulsions, la chorée, les mouvements de certains muscles ; 2° à l'état d'affaiblissement, la paralysie générale, l'hémiplégie, la paraplégie, le tremblement sénile ; 3° à l'état d'intermittence et de périodicité les phénomènes de l'épilepsie et de l'hystérie.

Si l'on considère les désordres intellectuels dans leurs rapports avec la conscience, troublée par les altérations du cerveau, on peut séparer les aliénations en deux classes : 1° celle où la conscience est détruite (idiotisme, imbécillité, stupidité, bêtise) ; 2° celle où la conscience n'est que pervertie ; dans ce cas il peut y avoir désaccord : *a*) entre la conscience et les sensations, d'où erreurs de perception, illusions, hallucinations cérébrales ou viscérales ; *b*) entre la conscience et la mémoire (les malades gardent la sensation, la conscience, mais la mémoire et la volonté font défaut ; *c*) entre la conscience et le jugement (manquent le jugement et la volonté) ; *d*) entre la conscience et la volonté (il y a sensation juste, conscience, mémoire, jugement, mais pas de volonté). « De ce défaut de liaison résultent les erreurs et les fausses perceptions des monomanes, les efforts impuissants de la démence, les extravagances des maniaques, enfin tous les désordres légers ou profonds de la pensée et des actions » (1).

(1) *L'homme aliéné*, p. 228.

Les diverses questions concernant le régime moral et sanitaire des aliénés ont toujours vivement préoccupé Scipion Pinel. « M. Esquirol, remarque-t-il, a dit qu'un hôpital d'aliénés était déjà en lui-même un instrument de guérison. Nous ajouterons que, sans les distributions et sans les constructions convenables, le traitement de la folie est impossible ; telle est la première idée du plan que nous proposons. Nous avons médité sur tous les établissements connus, sur ceux que nous avons visités, les améliorations dont nous sommes témoins, et de ces comparaisons nous nous sommes élevés aux plans généraux de l'établissement qui nous a paru présenter les dispositions les meilleures, jointes à la plus grande facilité d'exécution » (1).

L'établissement, destiné aux deux sexes, ne contiendra pas plus de trois cents malades. Il sera situé, de préférence, dans les environs d'une ville, sur une légère élévation, avec une vue agréable « qui soutient l'espérance du malade et donne un air de liberté à sa réclusion » (2). Les bâtiments, exposés au levant, comprendront deux divisions, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes. Chaque division se compose de : 1° l'infirmerie ; 2° la section des convalescents ; 3° la section des malades paisibles en traitement ; 4° la section des incurables paisibles et des imbéciles ; 5° le quartier des agités et des épileptiques ; 6° le quartier des furieux, avec cellules séparées. Entre les deux divisions se trouvent les services généraux, comprenant la chapelle, le bâtiment de l'administration, la salle de réunion, la cuisine, la pharmacie, les bains, la buanderie, la ferme et le manège. Les malades, à leur arrivée, sont conduits à la réception, où ils restent jusqu'à ce que le médecin ait décidé, après mûr examen, vers quelle section ils doivent être dirigés. Les furieux sont envoyés de suite au quartier spécial. L'infirmerie est séparée en deux salles, de six lits chacune ;

(1) *Traité complet du régime sanitaire des aliénés.* Paris, 1836. Préface, p. 1.
(2) Même ouvrage, p. 2.

l'une d'elles reçoit les aigus et les chroniques ; l'autre est destinée aux malades dits gâteux. Le bâtiment des convalescents se compose de deux dortoirs à quatorze lits chacun, d'une salle de réunion et de travail, et d'une salle à manger. Le bâtiment pour les malades paisibles en traitement sera construit sur le même modèle. La surveillance doit y être active et continue ; tout malade qui deviendrait agité sera momentanément isolé. Dans le quartier des incurables tranquilles et des imbéciles, la surveillance est surtout importante au point de vue de la propreté. Dans le bâtiment destiné aux incurables agités et aux épileptiques, ces deux classes de malades doivent être rigoureusement séparées, le contact ne pouvant être que dangereux. Des cellules séparées recevront ceux que l'on jugera utile d'isoler.

Dans la section des malades furieux, pas de dortoirs, mais douze cellules séparées. Un pavillon isolé recevra ceux qui crient jour et nuit, les criminels, les vicieux ; formé de quatre cellules adossées, dont les occupants ne peuvent communiquer entre eux et n'ont de vue que sur le jardin. Cinq petits pavillons, composés chacun de deux cellules, correspondant à la division à laquelle ils sont spécialement affectés, reçoivent les malades dont l'isolement est jugé momentanément nécessaire.

Des galeries, mettant les malades à l'abri des intempéries des saisons, font communiquer les bâtiments, et facilitent le service et la surveillance.

Les murs seront, autant que possible, masqués par de la verdure.

Le service médical se compose d'un médecin en chef, d'un médecin adjoint, de deux internes en médecine et en chirurgie, de quatre externes, d'un pharmacien en chef et deux internes en pharmacie. C'est le médecin en chef qui doit être l'âme de l'établissement. « L'administration, qui règle et qui gouverne le matériel, se renferme dans une action silencieuse, mais vigilante, et se garde de jamais s'interposer publique-

ment entre les décisions du médecin ; elle se plaît, au contraire, à l'entourer d'égards et d'une autorité qui semble indéfinie ; la division du pouvoir, dans une maison de fous comme partout ailleurs, produit l'insubordination et le désordre. Là surtout il ne faut donc qu'un chef réel, le médecin » (1). Il doit vivre au milieu des malades, pour être plus à même de les observer. L'homme capable de bien s'acquitter de ces délicates fonctions « est philosophe dans toute l'étendue du terme ; il connaît le monde et il le fréquente peu ; il connaît les infirmités humaines et il en fait les vrais éléments de la science de l'homme ; il ne suit aucun système, il les juge ; également en garde contre les écarts de l'imagination, et le stupide entêtement de l'ignorance, il a le génie de sa vocation » (2). Type idéal et malaisé à rencontrer. Philippe Pinel, d'un esprit plus pratique que son fils, s'était borné à poser les règles suivantes, concernant les rapports des administrateurs et des médecins. « Quels que soient les principes de l'administration générale d'un hospice, quelques modifications qu'ils reçoivent du temps, des lieux et des formes du gouvernement, le médecin, par la nature de ses études, l'étendue de ses lumières, et l'intérêt puissant qui le lie au succès du traitement, doit être instruit et devenir le juge naturel de tout ce qui se passe dans un hospice d'aliénés » (3). Il avait eu à exercer cette autorité en arrivant à la Salpêtrière où il trouvait un personnel incapable, inhumain et indiscipliné. « On poussa d'abord les hauts cris, on réclama contre l'innovation et l'injustice, et il est facile d'imaginer la résistance et les sourdes menées de plus de quarante filles de service, dépouillées de leurs prétendus droits de traiter les aliénées avec une extrême dûreté, et réduites désormais à une obéissance passive » (4). Il aimait confier le service à des convalescentes ou à des anciennes malades, jugeant que

(1) Même ouvrage, p. 41.
(2) Même ouvrage, p. 43.
(3) *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale*, 1809, p. 225.
(4) Même ouvrage, p. 226.

leur expérience personnelle les rendrait compatissantes et douces. Cette coutume existait encore à la Salpêtrière à l'époque où Scipion Pinel publiait son *Traité du régime sanitaire des aliénés*, et il se plaisait à reconnaître que de telles infirmières s'acquittaient de leurs devoirs avec zèle et dévouement ; mais on ne pouvait en garder que fort peu, presque toutes désirant « rentrer chez elles ou dans leur famille, dès qu'elles sont en état de recouvrer leur liberté. Dans l'impossibilité de mieux faire, on est donc obligé de choisir au dehors, dans la classe inférieure, les personnes les plus douces et les plus actives, d'augmenter leur salaire, de stimuler leur émulation par des récompenses, et d'assurer à celles qui ont vieilli dans leurs devoirs une retraite proportionnée à leurs services. Mais aussi l'on doit renvoyer sans pitié celles qui ne peuvent convenir... Leurs qualités indispensables sont la jeunesse, la douceur, la sobriété, et la force nécessaire » (1). Et il propose l'établissement d'écoles spéciales pour former des infirmiers et infirmières, institutions qui, en Angleterre, fonctionnaient déjà avec succès.

Scipion Pinel est d'avis que le premier point du traitement de l'aliénation mentale doit être le changement de milieu. Le malade sera transporté hors de chez lui, et séparé des siens. Aux effets salutaires de l'isolement viendront ensuite s'ajouter les autres moyens de traitement moral. « Ce traitement ne consiste pas dans une formule générale qu'on peut indistinctement appliquer à tous les cas ; il varie à l'infini comme le caractère de la folie qu'il doit combattre, et dépend surtout de la bonne organisation de l'établissement » (2). Ordre invariable, régularité dans l'emploi du temps, encouragements, conseils affectueux, surveillance attentive et incessante, tout doit contribuer à agir sur l'esprit du malade. Certains doivent être séparés des autres avec soin ; ce sont « 1° les aliénés qui, incapables de tra-

(1) *Traité complet du régime sanitaire des aliénés*, p. 49.
(2) Même ouvrage, p. 127.

vailler, sont dans une activité toujours malfaisante, et se plaisent à provoquer des sujets sans cesse renaissants de querelles et de discordes ; 2° les monomanes religieux, qui cherchent à faire des prosélytes, et excitent en secret les malades à la désobéissance, en leur faisant croire qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes ;... 3° les aliénés qui, presque raisonnables, ont une propension irrésistible à dérober tout ce qui leur tombe sous la main, et frappent les malades, donnent lieu à des rixes violentes, et s'introduisent dans les loges pour assouvir leurs infâmes penchants ; 4° ces individus violents qui, sans être aliénés, se livrent dans le monde aux emportements les plus furieux pour de légers motifs, et une fois renfermés dans les hospices, se servent de tout l'ascendant de leur raison pour accuser ceux qui leur prodiguent leurs soins, et par de continuelles dénonciations sèment la défiance et le trouble dans toutes les parties du service ; 5° enfin les monomanes furieux et portés à l'homicide » (1). Mais ces malades ne doivent pas être abandonnés à eux-mêmes ou maltraités ; on s'efforcera de les améliorer, de leur parler avec douceur, de les encourager, de leur éviter une réclusion continue, les aliénés devant, en principe « jouir de la liberté la plus grande, compatible toutefois avec leur sûreté personnelle et celle des autres » (2). Par contre, les malades seront tenus de se conformer aux règlements de la maison, et toute infraction devra être réprimée avec douceur mais fermeté. « Dans les asiles publics consacrés aux fous, comme dans le monde politique, la seule, la véritable liberté, ne résulte que de l'obéissance générale aux règles établies » (3).

A tout asile doit être annexé une ferme permettant aux malades de se livrer au travail manuel. Scipion Pinel suit sur ce point, comme sur tant d'autres, les principes posés par son père, qui avait réclamé, sans pouvoir l'obtenir, l'adjonction à

(1) Même ouvrage, p. 141.
(2) Même ouvrage, p. 142.
(3) *Ibidem.*

l'hospice de Bicêtre d'un terrain de travail. Ferrus, faisant siens les désirs de son maître, réussit, après de nombreuses démarches, à employer à la ferme Sainte-Anne un certain nombre de convalescents de Bicêtre. Scipion Pinel propose d'astreindre à la loi du travail manuel, non seulement les convalescents, mais les agités, les incurables, et même les idiots. « Il est par trop révoltant, dit-il, de voir encore partout ces derniers malades abandonnés à une inaction stupide ; il est temps enfin qu'on apprenne à s'en servir, et à profiter même de leur disposition innée à une imitation servile et routinière, pour les faire participer plus aisément à un bien-être dont ils n'ont peut-être pas la conscience, mais qui honore l'humanité » (1).

La lingerie, le blanchissage, la couture occuperont plus spécialement les femmes.

Parmi les moyens thérapeutiques, Scipion Pinel indique en première ligne les bains tempérés qui « ont l'avantage de relâcher la peau, de faciliter la transpiration, de rendre la circulation plus uniforme, de prévenir l'impulsion trop forte du sang vers la tête, et de procurer un sommeil tranquille » (2). Il conseille d'y joindre, lorsqu'on le juge utile, une aspersion d'eau froide sur la tête, mais seulement à la fin du bain « lorsque la circulation du sang a été favorisée vers la surface du corps, et qu'on peut, par le refroidissement, en diminuer l'énergie vers la tête » (3). Le médecin doit être présent. Mais ce mode de traitement ne sera mis en usage que pendant les périodes d'excitation ; au contraire les bains tempérés sont salutaires à toutes les époques de la maladie.

Scipion Pinel était résolument opposé à la saignée, car il avait souvent entendu son père narrer les anciennes pratiques de l'Hôtel-Dieu de Paris. « Alors les aliénés étaient reçus et traités dans cet hôpital, et ce n'était que lorsqu'ils en avaient subi toutes les épreuves que, suivant le cas, on les envoyait,

(1) Même ouvrage, p. 74.
(2) Même ouvrage, p. 97.
(3) Même ouvrage, p. 97.

comme à peu près sans ressources, à la Salpêtrière ou à Bicêtre. Bosquillon, médecin de l'Hôtel-Dieu, était un partisan fanatique de la saignée ; tout son traitement consistait dans les émissions sanguines, tellement copieuses et répétées, qu'on ne les cessait que lorsque le malade était exsangue. Cette méthode était devenue chez lui une idée tellement fixe et dominante, que les mauvais succès, loin de l'éclairer, ne faisaient que le précipiter davantage dans sa funeste pratique, dont, suivant lui, tout le tort appartenait toujours aux malades et aux infirmiers. Or, à cette époque, Pinel observait que les aliénées qu'il recevait à l'Hôtel-Dieu après un tel traitement devenaient et mouraient toutes incurables, et qu'au contraire celles qui, par hasard, étaient adressées directement à la Salpêtrière, offraient des chances presque constantes de guérison. Dès lors il devint très réservé sur l'emploi de la saignée » (1). Scipion Pinel suivit en tous points, à cet égard, les principes posés par son père, et il ne recourut jamais chez les aliénés, à moins d'indications formelles, aux émissions sanguines.

Le premier devoir d'un médecin légiste, pour Scipion Pinel, est de bien posséder les caractères distinctifs des maladies mentales. Quand il s'agit d'un idiot, d'un imbécile ou d'un dément, l'expert peut, sans crainte d'erreur, déclarer le malade incurable. Chez le monomane, au contraire, l'intelligence paraît saine au premier abord « seulement il y a une trop forte tension du cerveau sur un seul sujet, fausseté de jugement sur une seule ou sur quelques idées, ou perversion unique des sentiments affectueux et de quelques sens ; de là les monomanes proprement dits, les suicides, les homicides, les hallucinés » (2). Les monomanes poussés par un irrésistible besoin de se détruire, ne sont pas, suivant Scipion Pinel, aussi nombreux qu'on le pense généralement, car il faut bien distinguer tous les suicides qui reconnaissent pour cause chez les aliénés

(1) *Traité complet du régime sanitaire des aliénés*, p. 95.
(2) *Ibidem*, p. 172.

des erreurs de jugement ou des terreurs imaginaires. Le besoin réel de se détruire paraît dépendre d'une altération profonde des organes de l'instinct ; il débute, il marche, il se termine comme une maladie aiguë, et revient quelquefois à des intervalles plus ou moins éloignés » (1). Quant à l'homicide, c'est plutôt une « perversion cérébrale. » Chez l'halluciné « le défaut de justesse entre la conscience et les sensations fait toutes les variétés de ses illusions ; elles proviennent des sensations extérieures, ou des sensations intérieures » (2). Chez le maniaque « il y a délire sur toutes les impressions et sur tous les souvenirs. Ce sont les éléments intellectuels exaltés, mais sans liaison, sans frein, rompus et dans le chaos ; la volonté a disparu » (3). Les folies passagères reconnaissent pour cause « l'ivresse, l'ingestion de certaines substances médicamenteuses, l'explosion d'une passion vive et soudaine, ou même une irritation morbide de la périphérie cérébrale. Dans cet état de trouble et de délire momentanés, l'homme obéit à des impulsions insolites et commet des actions étranges et souvent coupables, sur lesquelles les tribunaux doivent se prononcer » (4). Certaines maladies peuvent également déterminer des égarements passagers pendant lesquels le patient « n'est plus responsable des actes contraires à lui-même ou aux autres » (5). Des effets semblables peuvent être produits par « le sommeil et certains états qui lui sont propres, tels que le somnambulisme, les rêves » (6).

Dans tous ces troubles passagers de la raison, il n'y a ni conscience, ni responsabilité. « L'homme est alors, pendant quelques instants ou quelques heures, complètement étranger à lui-même, c'est-à-dire insensé. Mais il est très important de

(1) *Traité complet du régime sanitaire des aliénés*, p. 173.
(2) *Ibidem*, p. 173.
(3) *Ibidem*, p. 175.
(4) *Ibidem*, p. 178.
(5) *Ibidem*, p. 198.
(6) *Ibidem*, p. 159.

distinguer ce qu'il y a de vrai ou de simulé dans cet état si difficile à discerner devant la loi » (1).

La loi promulguée le 30 juin 1838 avait été sérieusement étudiée, et les membres de la Commission, conscients que le mandat de député ne dispense point d'observer et d'apprendre, n'avaient pas craint de faire appel à toutes les lumières, à toutes les compétences. Scipion Pinel fut prié de donner son avis. Les idées qu'il exposa venaient de paraître dans le *Traité du régime sanitaire des aliénés*.

Un individu donnant des signes d'aliénation mentale, déclaration immédiate devait être faite au commissaire de police, qui envoyait deux médecins constater son état. Sur leur attestation, le malade était transféré dans un établissement public ou privé, et déclaration en était faite au procureur du roi. Les familles désirant traiter leur malade à domicile devaient demander l'autorisation au préfet de police qui ne l'accordait que sur le rapport des médecins. Le malade, par le seul fait de sa réclusion, était frappé d'interdiction, jusqu'au jour de sa mise en liberté. Pendant la durée de la réclusion, le juge de paix devenait curateur des biens du malade.

Deux propositions de Scipion Pinel peuvent sembler étranges. Ainsi il demandait que l'autorisation de fonder une maison destinée à recevoir des aliénés ne fût accordée qu'à des individus non médecins. La législation, disait-il, « défend aux docteurs de vendre des médicaments, et elle leur laisse la faculté de vendre du régime alimentaire qui, dans ce cas, n'est qu'un médicament, et un médicament d'un prix souvent fort élevé. Ensuite, le chef d'un tel établissement nous paraît investi d'une autorité excessive, par cela même qu'il est médecin ; car, quelque chose qu'il fasse, il aura toujours raison devant la justice. Un médecin adroit défie toutes les accusations, dans tout ce qui concerne ses aliénés ; jamais on ne pourra le convaincre d'arbitraire ; c'est en effrayant même la tendresse des

(1) *Ibidem*, p. 201.

parents qu'il peut les tromper le mieux ; il a donc, dans sa maison, un pouvoir au-dessus de tous les pouvoirs, mais jamais au-dessus de sa conscience » (1). Pour ne pas blesser son maître Esquirol, il ajoutait : « On nous citera un illustre exemple, nous l'acceptons volontiers. Rien ne fait mieux ressortir les contrastes qu'une noble exception ; si un digne maître n'a jamais voulu faire spéculation d'un tel établissement, si même il a sacrifié ses intérêts matériels à son amour pour la science, une telle conduite est la meilleure preuve que nous puissions invoquer ; elle démontre assez que la générosité et la hauteur d'esprit sont incompatibles avec le calcul des opérations mercantiles, et qu'on doit les abandonner à des esprits plus ordinaires. Dans un établissement d'aliénés, le médecin ne doit être directeur que sous le rapport du régime et des soins ; il faut avant tout qu'il y ait un propriétaire, un gérant responsable, avec cautionnement, afin qu'en cas d'abus, d'actes arbitraires et répréhensibles, la justice puisse atteindre aisément le coupable » (2). Proposition aussi peu efficace que bizarre, car rien ne serait plus aisé que de tourner la loi. Certains directeurs de journaux, aux temps héroïques, choisissaient des gérants responsables, dont les fonctions consistaient à prendre à leur compte les duels et les condamnations. De même un médecin taré, et, tout comme autrefois, il en est peut-être encore aujourd'hui, qui désirerait posséder une maison de santé, s'assurerait aisément la collaboration d'un homme de paille. Scipion Pinel fut successivement attaché à plusieurs maisons de santé, mais, toujours à court d'argent, il ne pouvait songer à en acquérir aucune. Aussi, malgré son caractère insoucieux et sa nature plutôt bienveillante, ressentait-il parfois quelque amertume en constatant le succès de certains directeurs d'établissements privés. Lui, à qui la fortune semblait sourire à ses débuts, se trouvait, à l'âge mûr, dans une situation voisine de la gêne ; il voyait, au contraire, prospérer la maison fondée par

(1) *Traité complet du régime sanitaire des aliénés*, p. 312.
(2) *Ibidem.*

son cousin, auquel avaient été refusés, dès l'enfance, tous les plaisirs de la vie, et qui s'était formé au dur labeur.

Cette proposition n'eut d'ailleurs pas plus de succès que celle dont il nous reste à parler. Se basant sur l'hérédité de la folie, et désireux d'en arrêter les progrès, il demandait qu'on insérât dans le projet de loi l'article suivant : « Pendant soixante ans à partir des présentes, nul individu ne pourra contracter mariage, s'il est sujet à l'aliénation mentale ou à l'épilepsie ; le mariage sera nul s'il est né de parents dont l'aliénation mentale ou l'épilepsie pourront être constatés » (1). Il faut, remarque Scipion Pinel « une mesure hardie, rigoureuse peut-être, mais salutaire par sa vigueur même, puisqu'elle excitera au moins fortement l'attention de ceux qui sauront s'y soustraire. Le temps est venu où la population aliénée, qui s'agite au milieu de la population saine, doit être circonscrite, renfermée dans son cercle fatal, et s'y éteindre d'elle-même. Le moyen sévère que nous avons cru devoir proposer atteindra ce but, si pendant plusieurs générations, la loi en sait commander la stricte exécution » (2). L'auteur de cette proposition étant loin d'être un naïf, il semble étrange qu'il ait pu s'illusionner sur le résultat final, car la prohibition du mariage n'a jamais été un obstacle à la procréation. Un procédé autrement efficace serait celui qui jadis a coupé court aux hardiesses du docte Abeilard et assuré au chanoine Fulbert une durable bien que fâcheuse notoriété. Grâce aux progrès constants de la science, le problème a reçu une solution plus élégante, la stérilisation. Le 9 mars 1907, l'Assemblée générale de l'Etat d'Indiana approuvait un projet de loi aux termes duquel tout établissement affecté aux criminels avérés, idiots, imbéciles et satyres devait s'adjoindre deux chirurgiens d'une habileté reconnue ; ceux-ci seraient chargés, d'accord avec le médecin en chef, de rechercher et d'opérer les incurables à qui il semblerait prudent d'interdire la procréa-

(1) Même ouvrage, p. 313.
(2) Même ouvrahe, p. 316.

tion (1). En Angleterre, à une séance de la section du sud-est de l'Association médico-psychologique, tenue à l'asile de Bexley, le 5 octobre 1910, le docteur Faulks entretenait ses collègues de la stérilisation des aliénés, décrivait les plus récents procédés, et estimait que certains malades, ques les médecins hésitent à mettre en liberté, pourraient dès lors être rendus à la vie commune sans danger aucun (2). En France même, cette méthode rencontre quelques partisans. Il est impossible de prévoir ce que l'avenir réserve, les idées se modifiant sur toutes choses avec le temps, et ce qui nous paraît aujourd'hui inadmissible pouvant sembler tout naturel à nos arrière-neveux ; je dirais, en tout cas, que la question n'est pas encore assez mûre pour être tranchée, si j'osais me servir d'une telle expression en pareille matière.

En terminant l'exposé de l'œuvre scientifique de Scipion Pinel, il n'est pas, je pense, sans intérêt, de citer les conseils donnés par lui à ceux qui désirent aborder la pathologie cérébrale. Il lui paraît « de toute nécessité de faire marcher de front l'étude des altérations du système nerveux avec la connaissance précise de sa structure, de son développement dans l'échelle animale, et des résultats des expérimentations physiologiques ; il faut sans cesse, dans cette observation comparative de l'état sain avec l'état morbide, du développement anatomique avec le développement des fonctions, et des expériences avec les symptômes, chercher quelque solution satisfaisante à la plupart des questions encore si obscures et si incertaines, sur les propriétés, comme sur les maladies des différents centres nerveux » (3).

(1) An act to prevent procreation of confirmed criminals, idiots, imbeciles and rapists.

(2) *The sterilisation of the insane* (journal of Mental Science, 1911, nº de janvier, p. 63).

(3) *Traité de pathologie cérébrale*, p. 2.

INDEX DES PRINCIPAUX ÉCRITS PUBLIÉS PAR SCIPION PINEL

— Recherches sur quelques points de l'aliénation mentale (Thèse de Paris, 30 décembre 1819).

— Considérations sur les maladies dites fièvres essentielles (Mémoire lu à la Société de la Faculté de médecine le 25 mai 1820. *Journal de médecine*, 1820, t. VIII, p. 88).

— Observation de ramollissement du cerveau avec léger épanchement (*Journal de médecine*, t. IX, p. 119).

— Observation de cancer et ramollissement du cerveau (*Journal de médecine*, t. IX, p. 132).

— Notice sur l'inflammation aiguë de la substance médullaire du rachis (lue à la Société de la Faculté de médecine, le 18 novembre 1820. *Journal de médecine*, 1820, t. IX, p. 307, Paris, 1821, in-8°).

— Notice historique sur Xavier Bichat (en tête de la nouvelle édition de l'Anatomie générale de Bichat, par P.-A. Béclard, Paris, 1821).

— Recherches d'anatomie et de physiologie pathologiques sur les altérations de l'encéphale (*Bulletin de la Société médicale d'émulation*, 1821. Brochure in-8° de 24 pages, Paris, 1821).

— Recherches d'anatomie pathologique sur l'endurcissement du système nerveux (Mémoire lu à l'Académie des sciences en 1822. Imprimé dans le *Journal de physiologie expérimentale* de Magendie en 1822. Paris, 1822, in 8°).

— Recherches sur les causes physiques de l'aliénation mentale. Paris, 1826, in-8°.

— Mémoire sur le choléra en Pologne, 1831.

— Physiologie de l'homme aliéné, appliquée à l'analyse de l'homme social (Paris, 1833, in 8°).

— Bicêtre en 1792 ou de l'abolition des chaînes (Mémoires de l'Académie de médecine, 1836, t. V, p, 31).

— Traité complet du régime sanitaire des aliénés, ou manuel des établissements qui leur sont consacrés (Paris, 1836, in-4°).

— Recherches d'anatomie pathologique sur l'œdème cérébral des aliénés

(Mémoire adressé à l'Académie de médecine le 9 juillet 1836. Rapport présenté par Rochoux, le 29 septembre 1840. *Bulletin de l'Académie de médecine*, 1840-1841, t. vi, p. 89-98).

— Traité de pathologie cérébrale ou des maladies du cerveau (Paris, 1844, in-8°).

— Des formes de la paralysie générale et de ses conditions anatomiques (Mémoire lu à l'Académie de médecine, le 26 septembre 1854. Rapport présenté par Bricheteau, le 15 juillet 1856, *Bulletin de l'Académie de médecine*, 1855-1856, t. xxi, p. 905-910).

Charles Pinel.

Philippe Pinel écrivait à son frère Jean-Pierre, le 3 messidor an X (22 juin 1802) : « Il y a environ un mois et demi que ma femme a accouché d'un garçon qui se porte bien et que nous avons mis en nourrice dans le village où est mon domaine. » C'est ainsi qu'il lui annonçait la naissance de son second fils. L'enfant poussa vigoureux, et, dès le jeune âge, fit preuve, avec de réelles et solides qualités, d'un caractère vif et ardent. Le séjour de Paris paraissant dangereux pour lui, son père l'envoya à Nîmes, dans la maison de son oncle. Il n'eut qu'à se féliciter de cette détermination. « J'ai lu avec intérêt, mon cher frère, écrivait-il en 1818, tous les détails que tu m'as communiqués, soit sur la direction que tu donnes aux études de Charles, soit relativement aux préceptes de conduite que tu lui traces, autant pour le présent que pour l'avenir, et je ne doute point qu'il n'en sente tout le prix... J'aime beaucoup aussi ta manière rigide d'étudier et de mettre en pratique les principes de l'hygiène ; et peut-on de toute autre manière se former une santé robuste. » L'année suivante il lui écrivait encore : « Je me félicite toujours de l'idée d'avoir eu recours à toi dans les circonstances pénibles où se trouvait Charles, et je ne pouvais qu'être vivement affecté des circonstances orageuses dont il était entouré par son inexpérience et sa fougueuse jeunesse. Les témoignages que tu me donnes de sa bonne conduite me rassurent de plus en plus pour l'avenir. » Cet avenir le trouble, il y songe sans cesse. « Je ne puis encore former un jugement sur le parti qu'il prendra dans la suite, et le genre de profession qui

pourra lui convenir, puisqu'à son âge on ne peut guère former que des conjectures vagues. Mais je verrais déjà avec quelque plaisir qu'il se tournât vers la carrière de l'éloquence, c'est-à-dire du barreau, qui a produit tant de jurisconsultes distingués. » D'autre part, en écrivant à son fils, il lui prodigue les marques de la plus vive tendresse ; il lui parle de tout ce qui peut intéresser sa jeune imagination, des deux petites juments récemment achetées, qui seront propres au service à son retour, et de la célébration de la saint Philippe, fête du village où il a sa maison de campagne : « Il m'a bien fallu, comme maire de Torfou, me soumettre à tout le cérémonial rustique et simple qu'on avait préparé, au son des fifres et des tambours... Mais ce fut surtout la veille, et au moment du coucher, qu'on préluda joyeusement à ma porte, et qu'on chanta les vers que mon frère avait envoyés. Ce fut M. Fontaine, qui était venu avec nous à Torfou, qui fit entendre les sons touchants de l'amitié ; Scipion et d'autres personnes y joignirent leurs accents. »

Mais il s'ennuyait de son enfant, et songea bientôt à le faire revenir. De son côté Charles avait hâte de quitter Nîmes qui lui offrait peu de distractions, et malgré toute son affection pour son oncle et sa tante, excellents pour lui, il ne se plaisait guère dans ce milieu puritain. Il partait donc tout joyeux, le 15 octobre 1819, et prenait, en diligence, la route de Lyon. Son oncle avait eu soin de payer d'avance le voiturier, et son père lui avait fait remettre une somme suffisante pour le défrayer de tous ses besoins en cours de route. Mais toute règle de comptabilité lui était inconnue, et, sans réfléchir aux conséquences, il eut vite fait de dépenser son argent. Aussi, pendant une partie de son voyage, se trouva-t-il à la portion congrue. « Il est arrivé à Paris, écrivait Philippe Pinel à son frère, avec un bon appétit, car il avait fait maigre chère dans son voyage, puisqu'il avait été réduit à un morceau de pain et un peu de bouillon à prendre le soir dans les auberges, d'après ce que j'ai appris de mon confrère M. de Jussieu, un des professeurs de

notre École de médecine. » Et il ajoutait naïvement : « Je payai cependant 130 francs pour son voyage. » Charles, aussi dépensier que son frère aîné, différait pourtant de lui en ce sens qu'il aimait mieux se priver du nécessaire que d'emprunter, ou même d'accepter quelque chose. Ainsi de Jussieu et sa famille, qui voyageaient avec lui entre Lyon et Paris, n'osèrent pas, connaissant sa fierté, lui offrir de partager leurs repas. Rentré à Paris, il fut placé dans une maison alors renommée pour la bonne éducation qu'y recevaient les élèves, l'institution Bourdon, 9, rue Payenne. Son oncle lui avait bien recommandé de lui adresser des détails sur son existence, sa santé et son travail ; mais insouciant et étourdi, il négligeait d'écrire ou bien oubliait de faire partir ses lettres. Jean-Pierre, très formaliste, se plaignit avec quelque aigreur, et Philippe Pinel s'efforçait à la fois de calmer la susceptibilité de son frère et d'excuser son fils : « Charles avait oublié de faire partir une lettre qu'il avait prise dans sa poche après l'avoir écrite chez nous et qu'il avait pris l'engagement de t'envoyer ; mais il a été loin de mettre en oubli tout ce que tu as fait pour son instruction, et il en a parlé toujours avec la plus vive reconnaissance. Je sens vivement combien Charles a été heureux de profiter de tes bons principes à une époque d'effervescence où le séjour de Paris pouvait lui être funeste... Sa conduite n'a nullement donné d'ailleurs le motif d'aucune plainte, en lui accordant une liberté d'une certaine latitude. Mais je te répète encore ici ce que j'ai déjà dit dans ma lettre précédente, c'est que je n'oublierai jamais l'effet des bons soins que tu lui as donnés, et l'effet des excellents principes dont tous tes élèves anciens ont toujours eu à se louer. »

Charles passa son baccalauréat, subit ses examens de droit, et se fit inscrire au barreau, plus pour faire plaisir à son père que par une vocation qui lui manquait totalement. Il avait d'autres désirs. Il songea à la littérature, et ambitionna même un moment les gloires théâtrales ; au mois de mai 1828, il

écrivait à son oncle qu'il se rendait à Saint-Pétersbourg pour y faire représenter une tragédie. Qu'en advint-il ? Nulle trace n'en est restée.

De retour en France, il se lança dans la politique active ; mal lui en prit, car il fut mis en prison pour conspiration contre le gouvernement établi. Ayant réussi à se tirer d'affaire, il pensa qu'un changement momentané de milieu pourrait lui être profitable. Il avait le goût des voyages et des aventures ; il s'embarqua pour le Brésil. Durant la traversée, il inscrivait ses impressions. C'est ainsi qu'au passage de la ligne, il a laissé le récit de la cérémonie du baptême : « Alors se pratique la cérémonie du baptême de l'équateur, pour tous les individus qui passent là pour la première fois. Ce serait une mauvaise plaisanterie, si l'on ne s'en consolait, en la voyant profitable aux matelots. La vie laborieuse et dure qu'ils mènent y trouve un allègement et un bon profit pécuniaire. Le jour du baptême, le capitaine n'est plus maître à son bord ; l'usage a force de loi ; il faut qu'il tolère cette licence. Chacun doit alors se soumettre aux us et coutumes, payer à son tour, et, qui plus est, paraître content. La veille du baptême, sur le soir, quand tout le monde est sur le pont, l'on est surpris à l'improviste par une pluie de petits cailloux ou de pois secs, c'est le courrier du père la Ligne qui, pour donner plus d'autorité à sa parole, prévient les assistants, au moyen d'un porte-voix, que le lendemain matin, il descendra à bord du navire, pour s'informer du nombre et de la qualité des passagers qui le visitent, en ces lieux, pour la première fois. Alors le capitaine du navire, ou son représentant, répond au père la Ligne : nous vous attendons et nous sommes prêts à vous recevoir. Le lendemain à votre lever, vous êtes invité à monter sur le pont pour attendre le père la Ligne avec son cortège. Tout cela est d'un grotesque plaisant ; ce père là représente le diable, armé d'un crochet de fer et de tous les insignes d'un vrai satan des enfers. Il est cependant accompagné d'un prêtre, de plusieurs bedeaux et de cer-

tains enfants de chœur. Le tout est ensuite environné d'un bon nombre de soldats. Ce beau cortège s'avance tout entier, se rend sous une tente préparée à cet effet, et le chef vous appelle nominativement les uns après les autres. Il vous adresse diverses questions plus ou moins ridicules. Dans ce temps là un de ses acolytes vous présente une assiette pour y déposer l'offrande pécuniaire qui se trouve à votre disposition. Cela fait, l'on vous trempe dans un baquet rempli de l'eau de l'océan, et sur le bord duquel vous étiez perché durant la première cérémonie. C'est le moment où le diable s'approche avec un grand rasoir de bois et fait semblant de vous couper la barbe ; d'autres aussitôt vous jettent de la farine à la tête et sur toute la figure. Dans cet état vous sortez de la tente et soudain l'on vous inonde d'un seau plein d'eau salée qu'on réitère souvent à plaisir. Quand tout le monde a été passé en revue de cette manière, voilà que de nouveaux déluges d'eau tombent à foison de toutes parts, et c'est à qui arrosera de son mieux la tête ou le corps de son compagnon. On rit, on crie, on plaisante, en se poursuivant, et ce beau manège ne finit qu'au bout de deux ou trois heures, quand le père diable en donne le signal. »

Neuf jours après le passage de la ligne, il débarque à Rio de Janeiro. Dès lors il marche d'enchantements en enchantements. Pour dix ans de sa vie, écrit-il à son cousin Casimir Pinel, il ne voudrait point ne pas avoir fait un tel voyage. « Je n'ai de temps que pour me livrer aux sensations nouvelles et délicieuses que j'éprouve. Il est de ces pensées pour lesquelles l'expression manque, il est de ces moments de repos et de bonheur dans la vie qu'on troublerait et dont le charme s'évanouirait en les analysant. » Il utilise ses lettres de recommandation ; dans la colonie française, son nom lui ouvre toutes les portes, et les médecins du pays s'empressent d'accueillir le fils du grand Pinel. Lorsqu'arrive le 1er mai, jour de la saint Philippe, l'image du sol natal et le souvenir de son enfance heureuse lui reviennent un moment à la pensée : « Vous rappelez-vous, écrit-il à sa

belle-mère, que ce jour-là était le plus beau jour de fête pour nous. Mon excellent père était heureux de notre joie, et quand nous choquions nos verres en son honneur, il était ému jusqu'aux larmes. » Mais l'ivresse du temps présent le ressaisit ; la baie de Rio-de-Janeiro, la montagne, les levers et les couchers de soleil, tout l'enchante et le ravit. Ici, écrit-il, « la végétation paraît dans toute sa pureté virginale. La terre appartient au premier qui veut se donner la peine de s'y fixer et de la cultiver. » Bercé par la douce voix de la sirène, il obéit à ses accents. Il pénétra plus avant dans l'intérieur du pays, se fit planteur, et se maria. Il eut, paraît-il, de nombreux enfants. Ses lettres se firent plus rares, puis cessèrent. On n'entendit plus parler de lui. Bien des années s'étaient écoulées, lorsqu'un voyageur apprit à la famille qu'en un coin du Brésil, au milieu de riches plantations, une cascade, décorée du nom de Pinel, conservait dans la contrée le souvenir du médecin français.



CH CALLET SC

IMP. D GARBET

Vie de Casimir Pinel.

Jean-Pierre-Casimir Pinel, dixième et dernier enfant de Louis Pinel, maître en chirurgie, et de Louise Guillemaud, naquit à Saint-Paul-Cap-de-Joux le 27 messidor an VIII (16 juillet 1800). Sa mère était de Villemur (1) ; devenue orpheline, elle avait été recueillie par une tante habitant Buzet. C'est là qu'elle connut son futur mari. Fille d'un employé des Gabelles, elle avait un oncle Feuillant qui, chargé de diriger la pharmacie à la cour de Louis XV, était parvenu, par son crédit, à procurer une place à son frère ; celui-ci, invité à se rendre de suite à Versailles, voulut, avant de quitter Limoges où il résidait alors, se faire confectionner un bel habit brodé ; il perdit du temps et trouva la place occupée par un autre.

Louise Guillemaud avait deux frères et une sœur, qui reçurent, comme elle-même, une solide instruction. Sa sœur fut mariée deux fois, à des chirurgiens de la Creuse. Ses frères, fort intelligents, étaient d'humeur inconstante. L'un d'eux s'engagea, déserta, prit du service en Espagne, revint en France à la suite d'une amnistie, s'adonna à l'enseignement et épousa la fille d'un maître en chirurgie ; de ses trois fils, l'aîné devint médecin, le second professeur, le troisième soldat. Le deuxième frère de Louise Guillemaud était Cordelier, et sur le point de passer professeur en Sorbonne, lorsqu'éclata la Révolution dont il embrassa les principes avec enthousiasme.

Louis Pinel, après avoir exercé son art à Buzet, vint se fixer

(1) Aujourd'hui petite ville de 4,000 habitants, à 32 kilomètres de Toulouse, sur la ligne de Castres à Montauban et Bedarieux.

à Saint-Paul. Sur ses dix enfants, il ne put en conserver que deux, une fille et un fils. Ce dernier reçut sur les fonts baptismaux les prénoms de son oncle Jean-Pierre, auxquels on adjoignit celui de Casimir, qui, par sa rareté, paraissait distingué. L'enfant commença ses études à l'école du pays. Il se rappelait toujours avec bonheur cet heureux temps, ses jeux dans le verger paternel, et les baignades dans l'Agout, d'autant plus recherchées qu'elles étaient interdites. Son père hésitait à se séparer de lui ; mais, devenu veuf, absorbé par la clientèle, rentrant fort tard et brisé de fatigue, il pouvait à peine le voir quelques instants. Il se résigna donc à l'envoyer en pension à Toulouse, chez un de ses parents, nommé Maury, homme excellent, mais magister d'autrefois, qui professait le martinet à la main, et en usait surtout avec ses deux élèves préférés, son fils et son petit cousin. Le jeune Casimir se trouva bientôt en état d'entrer au collège de Castres. La bataille de Toulouse (1), livrée le jour de Pâques 1814, marqua dans sa vie d'écolier ; les classes avaient été licenciées et les élèves envoyés dans leurs familles. Or, Saint-Paul n'est distant de Toulouse que d'une douzaine de lieues.

Les modestes revenus de Louis Pinel ne lui permettant pas de prolonger le séjour de son fils au collège, il l'en retira après sa quatrième, et lui fit donner des leçons par le curé du pays. Mais à Saint-Paul les moyens de s'instruire étaient limités, et une nouvelle séparation s'imposa. Le 24 novembre 1817, le jeune Casimir quittait la maison paternelle ; il avait 17 ans et 4 mois, l'espérance au cœur et 350 francs dans sa poche. Ne pouvant prendre les voies rapides, il s'en alla à petites journées, visitant tout sur son passage, sans souci de l'avenir, et jouissant de sa liberté nouvelle. Le 2 janvier 1818 il arrivait à Paris, ayant dépensé la moitié de l'argent qu'il avait emporté. Son père lui avait recommandé de ne pas importuner son oncle

(1) Bataille indécise livrée sous les murs de Toulouse par le maréchal Soult au duc de Wellington, le 10 avril 1814.

Philippe, qui avait eu déjà à s'occuper d'un frère, d'une belle-sœur et de sept neveux ou nièces. Il se rendit donc chez son oncle maternel, Jean Guillemaud, l'ex-cordelier, qui l'accueillit affectueusement, et l'aida de ses conseils. Il en avait grand besoin. Jeune, inexpérimenté, n'ayant qu'une instruction première insuffisante, il se trouvait dépaysé. Mais il comprit vite que son père, pour lui envoyer des sommes minimes, était obligé de se priver du nécessaire ; il résolut donc de se mettre courageusement au travail et de dépenser le moins possible. Il prit ses inscriptions, fréquenta l'école et les hôpitaux et fut nommé externe en 1818, interne de seconde classe (1) en 1819 et 1820. Tout en poursuivant ses études médicales, il assistait à des leçons d'histoire et de littérature, pour parfaire son éducation qu'il jugeait incomplète. Au cours des quatre années et demie qu'il passa à Paris, il n'eut à sa disposition, pour se loger, se nourrir, s'habiller, payer ses frais d'études, qu'une pension d'environ 600 francs. Plus tard il se plaisait à raconter que n'ayant pas alors les moyens de prendre ses repas dans un établissement quelconque, il lui arrivait de se nourrir plusieurs jours de suite avec des pommes de terre frites ou des marrons payés quelques sous à la boutique du coin. Par compensation, il s'était créé quelques relations, et recevait ainsi de temps à autre des invitations à dîner ; alors il se dédommageait, et profitant de l'occasion, mangeait pour les jours à venir. Mais si le manque d'argent le retenait d'habitude au logis et l'empêchait de fréquenter le monde et les théâtres, il ne manquait jamais d'assister aux diverses réunions que tenaient ses camarades pour protester contre les tendances antilibérales du gouvernement. Prenant part, avec l'enthousiasme du jeune âge, à toutes les manifestations, il risqua plusieurs fois d'être sabré. C'est ainsi qu'il se trouvait aux côtés de l'étudiant en droit Lallemand lorsque celui-ci fut tué par un soldat de la garde royale ;

(1) Le titre d'interne de seconde classe fut remplacé en 1821 par celui d'interne provisoire.

il assista aux obsèques ainsi qu'au service anniversaire, avec toute la jeunesse des écoles, qui manifesta bruyamment et fut chargée par la gendarmerie. Bories, l'un des quatre sergents de La Rochelle (1), était son ami intime ; il alla le visiter dans les cachots de la Force. Bien que la conspiration n'eût pas même reçu un commencement d'exécution, les quatre sergents du 45e de ligne furent condamnés à la peine capitale. Le 21 septembre 1822, jour fixé pour l'exécution, Casimir Pinel se tenait sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et le cœur angoissé, voyait ses compagnons de lutte marcher à la mort, au cri de Vive la liberté ! Le même soir, tandis que Paris frémissait encore, en proie à une douloureuse émotion, il y avait fête aux Tuileries ! Les gouvernements sont perdus, qui ont besoin, pour se maintenir, de l'assistance du bourreau. Les excès de la Terreur ont enrayé le sublime essor de 89 ; la Royauté restaurée s'est abîmée sous le poids des fautes de ses partisans.

Les étudiants en médecine dépourvus de fortune se sont toujours volontiers dirigés vers l'armée, leur pain quotidien se trouvant de suite assuré. Casimir Pinel entrait donc au Val-de-Grâce, comme chirurgien surnuméraire, le 21 mars 1823. La guerre d'Espagne allait commencer. Il fut désigné pour le 2e corps de réserve de l'armée des Pyrénées et nommé, le 7 août, chirurgien aide-major au 10e régiment d'infanterie. La 11e division, dont ce régiment faisait partie, était employée au siège de Saint-Sébastien. Le 22 septembre, il recevait, du général commandant le blocus, l'ordre de se rendre de suite à Guetaria, petite ville située sur une presqu'île rocheuse, entre Zaraus et Zumaya, et habitée surtout par des pêcheurs. Il devait en constater l'état sanitaire, car on redoutait la fièvre jaune. Parlant couramment l'espagnol, il avait été choisi de préférence à tout autre.

L'année suivante, le 10e d'infanterie était envoyé en garnison à Montpellier. Casimir Pinel fut heureux de trouver l'occasion

(1), Bories, Goubin, Raoulx et Pommier.

de compléter ses études littéraires et médicales. Il fréquenta les diverses Facultés, suivit les cours de Delpech et de Lallemand, passa son baccalauréat ès-lettres et ses cinq examens de doctorat. Sa thèse inaugurale, soutenue le 11 juillet 1826, avait pour titre : *Considérations sur les veines, et leurs inflammations ou phlébite.*

Il conserva toujours le meilleur souvenir de son maître Delpech qui lui avait témoigné beaucoup de sympathie au cours de ses études ; mais il affectionnait surtout Lallemand, bien connu pour ses opinions libérales. Le célèbre chirurgien de l'hôpital Saint-Eloi avait été suspendu de ses fonctions par le recteur. Broca, dans son éloge de Lallemand, attribue sa réintégration dans sa chaire aux démarches de l'évêque de Montpellier auprès de Mgr Frayssinous ; elle serait due aux instances d'Esquirol, suivant J.-P. Falret, Pariset et Casimir Pinel qui, tous trois, ont vécu dans l'intimité du grand aliéniste, alors inspecteur général des Facultés de médecine. Leur affirmation ne saurait donc être mise en doute. « Esquirol, je le tiens de lui, dit Casimir Pinel, prit chaudement à cœur la cause de Lallemand, et la plaida avec d'autant plus de ferveur qu'il avait des opinions politiques tout à fait différentes des siennes. Esquirol était royaliste, mais il était, avant tout, un homme juste, loyal et honnête, incapable de rester indifférent devant la mesure prise contre un professeur dont il estimait le caractère et appréciait le savoir, à plus forte raison d'en devenir le complice. Il demanda à être chargé de cette affaire, qui se termina, selon ses désirs, dans l'intérêt de la justice et de la science » (1). On sait qu'Esquirol avait empêché également la suppression du collège de Sorrèze, entaché de libéralisme.

Casimir Pinel, nommé chirurgien aide-major breveté le 1er septembre 1826, était, quelques mois après, envoyé en mission en Espagne.

(1) Lettre du 3 février 1862 à la *Gazette hebdomadaire*.

A son arrivée à Paris, au début de l'année 1818, il était plein de force et de santé, mais, au cours de ses études, manquant du strict nécessaire, mal logé, mal nourri, et cependant travaillant avec ardeur, il avait vu son état général s'altérer. En 1820, comme il lisait l'ouvrage de Corvisart sur les maladies du cœur, il éprouva subitement des palpitations et des douleurs tellement vives qu'il dût cesser sa lecture ; ces phénomènes émotifs disparurent bientôt après. L'année suivante il ressentit de violentes douleurs dans la région lombaire. Pendant le siège de Saint-Sébastien, il dut coucher assez longtemps sous la tente ; le temps était pluvieux et les nuits très fraîches. A diverses reprises il resta mouillé sans pouvoir changer de vêtements. Aussi, revenu en France, il souffrit, durant une partie de son séjour à Montpellier, d'une névralgie sciatique. Envoyé de nouveau en Espagne dans les premiers jours de 1827, il séjourna, à Barcelone, dans des forts très humides, et fut repris de douleurs, principalement d'une névralgie ophtalmique extrêmement pénible. Obligé d'entrer à l'hôpital de Perpignan, il obtint, à la fin du mois de mars 1828, un congé de convalescence de trois mois, pour se rendre à Saint-Paul. Il n'y était pas allé depuis l'année précédente, à peu près vers la même époque ; ayant été avisé que son père était gravement malade, il avait de suite quitté Barcelone, mais, malgré sa hâte, il ne put arriver à temps pour l'embrasser. La pénible impression qu'il ressentit ne s'effaça jamais ; chaque année il rappelait le triste anniversaire, et le 29 mars 1866, quelques mois avant sa propre fin, il inscrivait sur son carnet : « J'ai le souvenir douloureux du pressentiment que j'éprouvais, en arrivant à Saint-Paul, de la mort de mon pauvre père ; toutes les figures que je rencontrais étaient tristes ; je devinais qu'il n'était plus... ...Depuis lors je n'ai jamais eu d'aussi vives douleurs jusqu'à la mort de celle qui avait uni son sort au mien. » Aussitôt après les obsèques, il avait dû repartir pour la Catalogne.

Revenu à Saint-Paul en congé de convalescence, Casimir

Pinel avait, à diverses reprises, sollicité des prolongations ; finalement, ne se sentant pas, malgré une amélioration notable, en état de reprendre un service actif, il demanda sa mise en réforme pour infirmités gagnées à l'armée ; elle lui fut accordée par décision ministérielle en date du 12 décembre 1828. Depuis plusieurs mois il habitait Paris, où il était descendu chez sa tante, la veuve de Philippe Pinel, et s'efforçait de s'y créer une situation médicale. Son oncle Jean-Pierre, installé, depuis la mort de sa femme, dans la maison familiale, lui écrivait lettre sur lettre, pour l'engager à s'établir à Saint-Paul. « Venez au plus tôt, disait-il, on vous désire beaucoup. Vous êtes sûr ici de faire du bien. » Il lui dépeignait, sous les couleurs les plus séduisantes, les avantages pécuniaires ou autres, qu'il trouverait au pays, et il se faisait fort de lui donner comme compagne une jeune fille douce, pudique et bonne ménagère, ce qu'on ne rencontrerait certainement pas dans la capitale. « De plus, ajoutait-il pour achever de le décider, vous prendrez une vierge, au lieu qu'à Paris, en fait de femmes surtout, vous avez du brillant, mais presque toujours du trituré. Vous m'entendez ! N'y eût-il que cet avantage, je n'hésiterais pas à votre place à revenir ici. » Mais ces promesses séduisantes ne produisirent pas l'effet attendu ; Casimir Pinel avait vu son père, à une époque difficile, mener la dure vie de médecin de campagne. Il n'avait pas quitté le service pour aller à cheval de village en village, du matin au soir et par tous les temps ; il craignait trop le retour des accidents pénibles qui l'avaient contraint d'interrompre sa carrière. Et comme il prétextait son état de santé, son oncle Jean-Pierre lui reprochait de ne pas avoir suivi ses conseils. « Menez, lui disait-il, une vie toute simple, couchez-vous de bonne heure, levez-vous de grand matin ; peu de viande, point de salé, bons fruits, voilà surtout ce qu'il aurait fallu pour guérir votre rhumatisme. Je ne doute pas qu'au bout de cinq à six mois d'une pareille vie, vous n'eussiez été guéri ou du moins bien soulagé. »

Mais Casimir Pinel avait résolu d'ouvrir un établissement destiné au traitement des maladies mentales et nerveuses, et le 13 décembre 1829 il louait, pour quinze années, une maison avec jardin située 76 rue de Chaillot ; c'était alors presque la campagne. Il fit venir sa sœur pour le seconder, et pria son oncle Jean-Pierre de bien vouloir demeurer avec eux. Jean-Pierre opposa d'abord à cette demande un refus catégorique, déclarant qu'il était fermement décidé à terminer ses jours dans la maison où il était né ; mais au cas où il se trouverait, par suite de circonstances imprévues, contraint de la quitter, il irait « se consoler et mourir dans un coin quelconque du pays, mais loin de la capitale. » Puis, se trouvant isolé, il changea d'avis, et finit par se résoudre à aller passer quelque temps à Paris ; il reviendrait ensuite mourir à Saint-Paul. Mais, avant de partir, il composa une notice de huit pages, intitulée : « *But que nous devons nous proposer en venant à Paris.* » Il y exposait longuement les devoirs de chacun, engageait sa nièce à être bonne ménagère, à surveiller le linge, la cuisine, etc., et en terminant, s'adressait ainsi à la bonne : « Avant de finir ce petit mémorial, je dirai un mot à Manon. Il est bon de lui rappeler d'abord de s'astreindre à parler français plus qu'elle ne fait ; ensuite de mettre chaque chose à sa place invariablement, puis de balayer tout ce qui en est susceptible sans y manquer tous les jours, de frotter le reste avec soin, de surveiller en notre absence nos chambres, nos effets, afin que rien ne se gâte par sa faute ou ne tombe entre des mains infidèles. » Arrivé rue de Chaillot, bientôt il s'ennuya, déclara que sa nièce n'était pas attentive aux soins du ménage, et que le service domestique laissait grandement à désirer ; du reste tout à Paris lui déplaisait ; il se rendit donc auprès d'un de ses cousins, à la Ferté-Alais. Son départ ne causa de regrets à personne et fit un vif plaisir à Manon. Son neveu lui-même, qui pourtant l'aimait tendrement, se rendait compte des difficultés de la vie commune, et il ne retint son oncle que pour la

forme. Il savait, du reste, que lorsque le professeur émérite s'était ancré une idée dans la tête, il était inutile de chercher à le faire changer d'avis.

L'établissement, à peine ouvert, avait reçu quelques malades ; de plus, Casimir Pinel avait été rapidement connu dans le quartier, et on l'appelait volontiers en consultation. A cette époque, les détenus politiques, en cas de maladie, pouvaient assez aisément obtenir leur transfert dans une maison de santé. Casimir Pinel étant bien connu pour ses opinions démocratiques, c'est donc chez lui, de préférence, que demandèrent à être transportés les libéraux condamnés à la prison. Aussi la maison était-elle vue d'assez mauvais œil par les hommes au pouvoir, et son directeur fut, je ne dirai pas pourvu d'une fiche, le mot n'étant pas encore à la mode, mais mal noté. Lorsque vint à éclater la Révolution de juillet, Dubois, gérant du *Globe*, s'y trouvait enfermé. Casimir Pinel en était responsable et ne devait le laisser sortir sous aucun prétexte ; mais, dans la nuit du 27 au 28 juillet, Dubois l'ayant supplié de lui permettre d'aller à son journal, il céda à ses instances et consentit à l'accompagner. Le gouvernement ayant, en publiant les Ordonnances, manqué à la foi jurée, il considérait comme un devoir de le combattre. Pendant leur absence, qui dura une partie de la nuit, un commissaire de police avait dressé procès-verbal de la sortie du prisonnier.

Les 27 et 28 juillet, Casimir Pinel remplit son rôle de médecin, en prodiguant ses soins aux blessés des deux partis. Le 29, le peuple s'emparait des Tuileries, et les troupes royales se repliaient sur Saint-Cloud. Pendant leur retraite, un engagement assez vif eut lieu près de la rue de Chaillot, et la maison de santé fut criblée de balles. Casimir Pinel parvint à sauver un officier de la garde royale qui, entouré, se trouvait en danger de mort.

La branche cadette étant montée sur le trône, les procès politiques ne furent guère moins nombreux, et la maison de

Chaillot continua à recevoir les détenus qui préféraient son séjour à celui de la prison, et auxquels leur état de santé permettait d'accorder cette faveur. Plusieurs parmi eux étaient liés avec Casimir Pinel. En juin 1832, pendant l'état de siège, l'établissement fut envahi par une compagnie d'infanterie et de nombreux sergents de ville, venus pour enlever les détenus politiques. Casimir Pinel parvint à en faire évader deux, dont un de ses plus vieux et intimes amis, Ferdinand Bascans, gérant et directeur de *La Tribune ;* l'autre était Philippon, le directeur de *La Caricature*. Grâce à ses efforts et à ses protestations énergiques, Casimir Pinel put empêcher qu'on conduisit en prison Armand Marrast, le futur membre du gouvernement provisoire de 1848. La nuit suivante, nouvelle perquisition de la police ; toutes les chambres furent fouillées, même celles des dames. Des agents et un poste furent placés pendant plusieurs jours dans la maison, et Casimir Pinel se vit traduit devant les tribunaux et condamné à une amende, pour avoir facilité l'évasion de Bascans et de Philippon. L'établissement n'en continua pas moins à recevoir des détenus politiques, dont le célèbre caricaturiste Daumier, qui y séjourna du 10 novembre 1832 au 22 février de l'année suivante.

A la fin de 1844, le bail de la rue de Chaillot étant expiré, et le propriétaire se refusant à en consentir un nouveau, il fallut chercher ailleurs. Casimir Pinel trouva à Neuilly ce qu'il désirait. C'était une maison avec communs et grand jardin, située à la porte du bois de Boulogne, et appartenant à Jacques Benazet, propriétaire de la roulette, qu'il avait transportée à Bade au moment de sa suppression, en 1838. Voici, en quelques mots, l'histoire de cette propriété : Le 16 juillet 1638 Jean Gauthier, sieur de Bourneuf, achetait cinq arpents de terre au port de Neuilly ; il obtenait, par brevet du roi Louis XIII en date du 23 mai 1641, la permission de les faire enclore de murs « à la charge de laisser un passage, le long de la muraille du parc, fermé de deux portes qui seront ouvertes toutes fois et

quand il plaira au roi de passer. » En mai 1711, ce terrain devenait la propriété de Jean Migné, procureur en la Chambre des comptes, qui le céda trois ans après à Jean-Baptiste-Marie de Vougny, conseiller secrétaire du roi, receveur général des finances de la Généralité de Rouen. Le terrain resta dans la même famille jusqu'en 1750 ; il appartenait alors à Louis-Valentin de Vougny, abbé de l'Abbaye royale de Notre-Dame de la Rivoure, conseiller à la Grande Chambre du Parlement et chanoine de l'Eglise de Paris. Ce dernier le vendit à Louise-Françoise Ménage, veuve de Nicolas-François Fillion de Villemur, seigneur de Montrouge, conseiller d'Etat, garde du trésor royal. C'est au fils de cette dame, Marie-Camille Fillion de Villemur, écuyer, ancien receveur général des finances à la Généralité de Paris, que cette propriété fut achetée, le 1er juillet 1772, par Claude Baudard de Vaudésir, baron de Sainte-James, écuyer, conseiller du roi, trésorier général de la marine et des colonies. Il agrandit la contenance de son nouveau domaine, qu'il porta à 65 arpents. Le soin d'édifier la Folie Sainte-James fut confié à l'architecte Belanger, et l'argent dépensé sans compter. Presque toutes les pierres du rocher, qui existe encore aujourd'hui, ont été apportées de Fontainebleau. Le parc était parcouru par des canaux, qui enserraient des îles peuplées de statues ; d'immenses serres abritaient des plantes rares, et le sous-sol était semé de souterrains. Les fêtes données à la Folie Sainte-James furent célèbres. Pourtant Baudard n'y résidait qu'en été ; l'hiver, il habitait son hôtel de la place Vendôme, où il déployait un luxe pareil. « Son salon seul, dit un contemporain, coûte 100,000 écus ; le reste à l'avenant ; et le boudoir de Madame sa femme, peint sur place, coûte plus à lui seul que la salle à manger qu'on évalue à 5,000 louis » (1). Peu de fortunes pourraient résister à un train semblable. De plus, si Baudard faisait de nombreuses spéculations, toutes n'étaient pas également bonnes ; par exemple les 800,000 livres qu'il

(1) *Correspondance secrète*, t. VIII, p. 219.

prêta au joaillier de la couronne pour le fameux collier (1). Le 2 février 1787, il était déclaré en faillite. Son gendre, le célèbre Chastenet de Puységur, n'hésita pas, dès qu'il fut mis au courant de la situation fâcheuse de son beau-père, à rapporter les douze cent mille francs qu'il avait reçus en dot, exemple rare de désintéressement et de probité. On vendit tous les biens aux enchères publiques, et la propriété de Neuilly fut adjugée, le 12 juin 1787, à Regnaud-César-Louis de Choiseul, duc de Praslin, pair de France, maréchal des camps et armées du roi, ci-devant ambassadeur extraordinaire près de leurs Majestés siciliennes. Il avait épousé, en 1775, Guyonne-Marguerite-Philippine Durfort de Lorge. A sa mort, ses héritiers (2), contraints à une liquidation, vendirent leur propriété, le 24 brumaire an IV, à Pierre-Robert Bobierre, pour la somme de onze millions qui paraîtrait fantastique, si l'on ne savait qu'elle devait être payée en assignats. Le nouveau propriétaire n'y résida que peu d'années et la céda, le 11 messidor an X, à un négociant nommé Charles Bazin. Celui-ci, pas plus que les acquéreurs successifs de la Folie Sainte-James, n'y fixa sa résidence ; tous se contentèrent d'en faire un objet de spéculation. Neuilly était alors considéré comme la campagne ; les communications, en France, n'étaient pas faciles et ne favorisaient guère les déplacements lointains. On louait donc aisément les belles propriétés situées aux portes de Paris. Parmi les personnages connus qui ont passé par la maison, on peut citer Lucien Bonaparte, Elisa Bacciochi, la duchesse d'Abrantès (3), Mme Récamier (4), Châteaubriant, Thiers. En 1815, Wellington, le célèbre *Iron Duke*, y résida avec son état major ; le 6 juillet

(1) Voir l'*Affaire du collier*, par Funck Brentano. Paris, 1903, p. 172, 370, 372, 373.

(2) Ces héritiers étaient Antoine César, César René, Bonne Désirée, Alix Julie, et les deux enfants de César Hippolyte, décédé, c'est-à-dire Albert César Gui et Pauline Marie Nicolette.

(3) Mémoires de la duchesse d'Abrantès, t. VII, p. 287 à 310.

(4) Un vieux médecin de Neuilly, le docteur Soyer, racontait à Casimir Pinel qu'il avait été un jour appelé à St-James pour saigner au pied Madame Récamier. Comme il entrait dans la chambre à coucher, il lui advint de faire un faux pas

il recevait la visite mystérieuse de Fouché, et ses troupes quittaient de suite la propriété.

Le 20 novembre 1833, la maison passait aux mains de Jacques Benazet qui la louait, en novembre 1844, à Casimir Pinel. Les débuts furent difficiles. Une demande avait été de suite adressée à l'administration pour le transfert des malades dans le nouvel établissement. La propriété de Chaillot était vendue, les acquéreurs sur le point d'entrer en possession, et l'autorisation n'arrivait pas. Force fut d'opérer quand même le transfert. Mais Casimir Pinel s'inquiétait du silence obstiné des bureaux. Il était tenu par un bail de 15 ans, il avait engagé de fortes dépenses pour l'aménagement des bâtiments. Le refus d'autorisation équivalait à une ruine complète. Il savait qu'on avait signalé en haut lieu ses opinions libérales, ses relations avec les principaux chefs de l'opposition ; on avait même été jusqu'à dire que le roi risquait sa vie en passant avenue de Madrid pour se rendre au bois de Boulogne. Une pétition circulait dans le quartier ; il y était déclaré que les propriétés se trouveraient dépréciées par la proximité d'une maison remplie de fous furieux, hurlant sans cesse, et pouvant, en cas d'évasion, devenir dangereux. Un voisin, colonel de la Garde nationale de la Seine, affirmait qu'il ferait fermer l'établissement, et dans ce but il assiégeait les ministères. De plus le maire de Neuilly disait qu'il autoriserait plus volontiers une ménagerie de bêtes féroces dans sa commune qu'une maison d'aliénés. Le ministre de l'Intérieur prescrivit une enquête. Plusieurs des pétitionnaires affirmèrent qu'ils avaient signé inconsciemment, et simplement parce qu'on les avait effrayés ; le commissaire visita l'établissement et déclara qu'il n'y avait pas vu un seul malade agité ; enfin le maire, invité à parcourir la maison, reconnut que sa bonne foi avait été surprise. De nombreux

et de heurter un guéridon chargé de ravissantes porcelaines de Chine. Tout fut brisé. On juge de sa confusion. Mais Madame Récamier vint gracieusement à lui, et, avant qu'il ait pu balbutier des excuses, elle s'empressa de rejeter la faute sur ses gens qui avaient mal placé les objets.

députés de l'opposition intervinrent ; ils menaçèrent même d'une interpellation à la Chambre, et le ministre, n'osant pas ordonner la fermeture, se contenta de suspendre sa décision. En attendant, l'établissement fonctionnait, le temps s'écoulait, et la Révolution survint.

Le 24 février 1848, Casimir Pinel commandait, en qualité de capitaine de la Garde nationale, le poste de la rue de Chaillot. Il sut maintenir la tranquillité publique, et fit prendre possession des diverses casernes du quartier ainsi que de la Manutention des vivres dont le service fut, dès le moment, assuré par le gouvernement provisoire. Le 26 février, mandé au château de Neuilly auquel on avait mis le feu, il est adjoint au général Ordener pour empêcher le pillage ; mais ce dernier ayant reçu une mission du ministre de la Guerre, laissa Casimir Pinel seul au château. Il y resta plusieurs jours, en uniforme, avec plusieurs de ses domestiques qu'il avait armés, et au milieu d'une foule de cinq à six mille individus dont la plupart étaient ivres, et dont un grand nombre cherchait à voler ou à brûler. Il parvint à former plusieurs bandes, et à la tête de chacune il mit un élève de l'Ecole polytechnique, qui se chargea de les emmener le plus loin possible de Neuilly. Par son énergie, il put préserver quelques pavillons et les communs du château, une grande partie de la bibliothèque, des meubles, des objets d'art, ainsi qu'une grande quantité de vin qui échappa heureusement aux recherches des insurgés déjà suffisamment excités. Il n'y avait sur les lieux, comme force armée, qu'une vingtaine de gardes nationaux disséminés sur un espace de deux ou trois hectares, et trois élèves de l'Ecole polytechnique que Casimir Pinel était allé chercher à l'Hôtel-de-Ville. Bien que blessé assez gravement par un morceau de glace qui avait pénétré profondément dans l'avant-bras droit, il ne quitta le château que lorsque tout danger eut disparu.

Désormais Casimir Pinel s'éloigna des luttes politiques. Il n'aimait pas les Bourbons dont le nom lui rappelait l'invasion

et les troupes alliées. De même que son père et ses oncles, il était républicain, mais, comme la plupart des hommes nés avec le siècle, il avait grandi au milieu des acclamations que soulevait la gloire de Bonaparte ; les chaînes du moins étaient alors cachées par les lauriers. Ne pouvant garder la République, il préférait l'Empire à la Royauté. Il accepta donc le nouveau régime sans récriminations, fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, conseiller municipal, chirurgien major de la Garde nationale. Les soins de la maison de santé l'absorbant de plus en plus, il avait prié son vieil ami Delasiauve de lui trouver un aide sûr. Delasiauve lui présenta l'un de ses élèves préférés, le docteur Armand Semelaigne. C'était en 1852. Des liens plus étroits devaient bientôt unir le directeur et son médecin adjoint. En effet, le 29 janvier 1853, Armand Semelaigne épousait Fanny-Mira Pinel. Dès lors il devint l'associé de son beau-père dans l'administration de l'établissement où il vécut quarante-six ans.

Casimir Pinel ayant désormais plus de loisirs, grâce à l'active collaboration de son gendre, put se livrer davantage à son goût pour l'étude. Je parlerai plus loin de son œuvre scientifique, me bornant ici à signaler la publication, dans la *Gazette médicale*, d'une dizaine de lettres de Philippe Pinel, précédées d'une notice biographique. Il professait une grande vénération pour son oncle, dont il devait offrir à l'Académie de médecine, le 12 novembre 1855, un portait qui fut placé dans la salle des séances. Aussi s'indigna-t-il lorsqu'on essaya d'opposer Daquin à Pinel. « Nous croyons être dans le vrai, observait en effet Brierre de Boismont, en disant que Daquin et Pinel ont pu concevoir les mêmes projets de réforme à l'égard des aliénés, tout en reconnaissant que la priorité de date appartient au médecin savoisien, mais que le médecin français, placé sur un plus vaste théâtre, doué d'un esprit plus vigoureux, d'une volonté plus ferme, trouvant les voies préparées, eut la chance d'appliquer ce que Daquin avait tenté. Si, sur ce point capital, notre conviction est fortement établie, il n'en est pas ainsi sur le si-

lence gardé par Pinel, touchant la *Philosophie de la folie*. On éprouve un pénible étonnement de voir la première édition de Daquin ignorée de Pinel, qui cite tant d'auteurs anciens et contemporains. Mais cet étonnement redouble quand on constate le même silence dans l'édition de 1809, dans la clinique de la Salpêtrière de 1807, et dans les six éditions de la *Nosographie* (dont la dernière est de 1818), encore que Daquin eût dédié à Pinel sa seconde édition de 1804, cinq ans, par conséquent, avant la deuxième édition du *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale*. Serait-il vrai qu'il y eût, dans le cœur des hommes les plus illustres, un repli secret dans lequel se cacheraient les faiblesses de notre nature, et faudrait-il compter au premier rang de ces faiblesses l'impossibilité de prononcer ou d'écrire le nom d'un rival, ce qu'un auteur moderne a si justement appelé la conspiration du silence » (1) ? Brierre de Boismont était un fantaisiste ; cette boutade du docteur Guilland, auteur d'une notice biographique sur Daquin, l'avait séduit : « Il y eut, à notre avis, plus de mérite, sinon plus de gloire, à être Daquin à Chambéry que Pinel à Paris. » Mais Casimir Pinel prit l'affaire au sérieux, et il présenta une réfutation en règle des opinions émises par Brierre de Boismont. Pour lui, la question de priorité était parfaitement oiseuse. Déjà Caelius Aurelianus avait indiqué le traitement moral, et pourtant personne ne songeait à l'opposer à Pinel. Du reste celui-ci, bien avant sa nomination à Bicêtre, avait publié, dans la *Gazette de santé* et la *Médecine éclairée par les sciences physiques*, des articles où il préconisait la douceur à l'égard des aliénés. Quant au silence gardé sur le livre de Daquin : « Il n'y a que deux suppositions ; ou bien le traité de la *Philosophie de la folie* lui a été inconnu, ou bien il a oublié involontairement d'en parler... »

(1) *De la réforme du traitement des aliénés* à l'occasion de la notice biographique sur le médecin Daquin par le Dr Guilland fils. (Rapport fait à la *Société médicale d'Emulation*, par Brierre de Boismont en 1853, reproduit par l'*Union medicale*, n° du 3 janvier 1854, et les *Annales médico-psychologiques*, même année).

Pinel parlait de ses rivaux sans aigreur, sans amertume, sans passion ; il citait avec franchise, avec sincérité, avec justice, et toujours avec une politesse exquise, les travaux des médecins de tous les pays ; il les approuvait sans réserve, mettant tout amour-propre de côté, ou bien les critiquait avec une finesse et une convenance qu'on devrait prendre pour modèles. Il n'oubliait pas même les auteurs les plus obscurs, si, sur quelques points, ils méritaient d'être mentionnés. Comment donc aurait-il pu être jaloux d'un médecin peu connu, exerçant la médecine dans les montagnes de la Savoie, et partageant d'ailleurs ses vues » (1). Peut-être aussi : « Pinel aurait-il compris Daquin dans les auteurs dont il parle dans son traité médico-philosophique, lorsqu'il s'exprime ainsi : J'ai pris le sage parti de les passer sous silence. » Et Casimir Pinel concluait : « Aucune des idées de Daquin sur le traitement de la folie n'était neuve, comme l'affirme Brierre de Boismont, à l'époque où parut la première édition de la *Philosophie de la folie*. Elles avaient été indiquées et mises en pratique par les médecins de l'antiquité. Elles étaient connues en Angleterre, en Espagne, en Belgique, en France, où le traitement moral était expérimenté d'une manière plus ou moins complète. Elles avaient été le sujet des méditations de Pinel qui, le premier en France, en avait fait l'application dans un asile privé, et les avait promulguées avant Daquin. Pinel fait remonter ces idées à leur véritable origine ; Daquin les donne comme nouvelles et comme siennes. Pinel fait tomber les fers des aliénés ; Daquin, s'il les désapprouve, ne dit pas un mot des chaînes » (2). Brierre de Boismont r-pondit qu'il avait tenu simplement à montrer l'époque à laquelle Pinel et Daquin avaient mis en pratique la réforme du traitement des aliénés. « Je crois être dans le vrai, ajoutait-il, en disant que ces deux médecins ont eu, chacun à leur insu, les mêmes idées de réforme, mais que la priorité de date appartient

(1) Note lue à la *Société médicale d'Emulation de Paris*, le 4 mars 1854.
(2) *Ibidem*.

à Daquin, en se basant sur les textes imprimés. Je m'empresse également de reconnaître que cette réforme est morte entre les mains de Daquin, par suite des obstacles qu'il a rencontrés ; qu'elle s'est, au contraire, montrée pleine de force au souffle du génie fécondant de Pinel, et que c'est à juste titre que les nations modernes le considèrent comme le créateur de la science des maladies mentales. Jamais ma critique n'a porté sur les droits de Pinel à l'admiration publique ; je les ai reconnus dans tous les temps ; j'ai voulu seulement rappeler au souvenir des savants, un médecin modeste dont le nom me paraît devoir être cité à côté de celui du célèbre médecin français » (1). L'incident était clos sur cette déclaration. Du reste les questions de priorité, que certains auteurs aiment tant à discuter, n'ont qu'un intérêt secondaire. La réforme ne consiste pas dans l'émission de l'idée, mais dans l'accomplissement de l'œuvre. Jamais Daquin n'a songé à réclamer. Il a dédié la seconde édition de son livre à Pinel « comme à l'ami du genre humain, comme à un homme vertueux et éclairé, et comme à un médecin habile dans toutes les parties de l'art de guérir » (2).

Casimir Pinel comptait parmi les membres fondateurs de la Société médico-psychologique, et on le vit assister régulièrement aux séances jusqu'au jour où son état de santé ne lui permit plus de prendre une part active à la vie scientifique. A dater de 1864 il cessa de paraître aux réunions. Sentant peu à peu ses forces l'abandonner, il laissa à son gendre la direction de la maison de santé. Pour résister au mal qui l'envahissait, il fréquentait les stations de Plombières, de Néris, de Bagnères-de-Luchon, mais les souffrances devenaient plus vives, il éprouvait de la peine à marcher, le tact s'émoussait. Un malheur irréparable acheva de l'accabler. Le 18 octobre 1864, il perdait celle qui, depuis trente-trois ans, était la compagne de sa vie.

(1) *Société médicale d'Emulation*, séance du 4 mars 1854.

(2) *La philosophie de la folie*, Chambéry, an XII. « Votre écrit sur la manie, dit le Dr Daquin, peint tout à la fois les sentiments généreux d'une belle âme et la fécondité du génie ».

Sa douleur fut immense, et rien désormais ne put la distraire. Soir et matin il notait sur un registre les progrès de sa maladie, et chaque fois donnait un souvenir à celle qui n'était plus. Entouré de l'affection des siens, il recevait aussi la visite de ses plus fidèles amis. A la date du 5 juin 1866, ses notes portent la mention suivante : « Hier Rostan est venu me voir. Son état est bien triste, mais il l'est moins que le mien ; il a cependant dix ans de plus que moi. Je suis dans une situation déplorable qui va sans cesse en augmentant ; tout cela ne peut durer longtemps. » Cependant Rostan devait le précéder de deux mois dans la tombe. La dernière note de Casimir Pinel est du 16 septembre, d'une écriture à peine déchiffrable ; il arrivait de Luxeuil. « Il y a deux ans, écrivait-il, nous étions rentrés avec elle ; elle était fort malade, mais enfin elle était avec nous. J'ai passé une nuit horrible. » Ses souffrances étaient atroces, ses forces déclinaient rapidement, mais sa lucidité se maintenait entière. Le 5 décembre au matin, sentant que sa fin était imminente, il demanda qu'on lui amenât ses petits-fils alors bien jeunes, pour les embrasser une dernière fois. Vers le soir il rendait le dernier soupir, en redisant le nom de celle qu'il avait perdue.

Une nombreuse assistance l'accompagna jusqu'à sa dernière demeure, et Legrand du Saulle prononça sur la tombe quelques paroles émues. Cerise, Delasiauve, Guardia lui consacrèrent des notices nécrologiques ; voici le portrait tracé par ce dernier : « Il est difficile de porter plus dignement un nom illustre. Le docteur Jean-Pierre-Casimir Pinel laisse une mémoire irréprochable. Esprit cultivé et distingué, ouvert aux belles idées et aux belles choses, il se plaisait dans la compagnie des honnêtes gens. Il savait les attirer chez lui, et ce qui est moins commun, il savait les retenir. Quand on l'avait vu, on voulait le revoir, le connaître, et bientôt les sympathies mutuelles avaient cimenté la connaissance. Quiconque a fréquenté sa maison hospitalière, a gardé un bon souvenir de son accueil bien-

veillant et cordial, de sa franchise toute méridionale, de sa vivacité tempérée par beaucoup de politesse, de sa ténacité à soutenir les opinions qu'il croyait vraies et qui étaient toujours généreuses et libérales. Ce n'était point une nature vulgaire... Spécialiste habile, il n'avait point rivé son intelligence à l'étude exclusive de l'aliénation mentale. Il aimait les lettres et ceux qui les cultivaient ; il aimait la liberté et ses défenseurs... » (1).

Casimir Pinel était de taille moyenne ; il avait un fin visage encadré de courts favoris, le nez un peu long (comme tous les Pinel), le front largement découvert ; dans les dernières années de sa vie, il ne lui restait qu'une couronne de cheveux encore châtains qui faisaient contraste avec ses favoris grisonnants. Méridional et d'origine et de tempérament, il gesticulait en parlant. D'un caractère ardent, il était prompt à s'emporter, mais ses colères ne duraient guère ; il s'excusait des paroles qu'il avait pu prononcer dans un moment de vivacité, et ne gardait jamais rancune des propos tenus dans une discussion. D'une extrême bonté, il ne savait refuser aucun service, et plus d'un abusa de son obligeance. Sous la Monarchie, nombre de démocrates soit français, soit étrangers, l'ayant entendu citer comme un libéral éprouvé, s'adressèrent à lui pour solliciter un secours temporaire, qui généralement devenait définitif. Il jurait bien qu'on ne l'y reprendrait plus, mais à la première occasion il recommençait. Nombreux aussi étaient les Languedociens qui s'adressaient à lui. Il avait succédé, dans leur naïve confiance, à son oncle Philippe, dont les fils nés et élevés à Paris n'étaient pas, là-bas, considérés comme Albigeois ; tous étaient heureux de savoir que dans la capitale vivait un Pinel, qui s'intéressait à leur sort. C'est ainsi que, dans les premiers temps de son séjour à Paris, alors qu'il songeait à fonder une maison de santé, il recevait un jour la visite d'un jeune homme, tout récemment débarqué, et qui venait tenter la fortune. Son instruction était nulle, mais ses ambitions élevées ; on l'avait

(1) Journal *Le Temps* et *Gazette médicale*, 8 décembre 1866

assuré que, grâce à la puissante protection de son compatriote, il pourrait obtenir une belle situation, peut-être entrer dans les gardes du corps. Casimir Pinel l'accueillit avec sa bienveillance habituelle, l'interrogea, vit ce dont il était capable, et le plaça comme garçon épicier. La famille fut d'abord un peu déçue, mais elle prit vite son parti de la situation, car le jeune homme travailla et réussit.

Jean-Pierre Pinel, résidant à la Ferté-Alais, adressait aussi à son neveu toutes les personnes de la contrée qui désiraient se placer à Paris ; ainsi, en quelques semaines, il lui envoyait un jardinier, un mécanicien et une nourrice. Casimir Pinel parvint à les caser, mais la nourrice, ayant perdu sa place, se plaignit à Jean-Pierre qui écrivit à son neveu une lettre aigre-douce. Tout n'est pas rose dans le métier de philanthrope.

Jean Guillemaud, l'ex-cordelier, était devenu curé de Juvisy. Agé et infirme, ayant à peine de quoi vivre, il se retira chez son neveu, qui l'affectionnait vivement et lui gardait une profonde gratitude pour l'avoir accueilli, encouragé et dirigé à son arrivée à Paris. Mais le vieillard, aussi difficile et exigeant que Jean-Pierre, tyrannisa la maison jusqu'à sa mort ; son séjour à Chaillot était resté à l'état de souvenir terrifiant dans l'esprit de sa petite nièce, toute enfant à cette époque.

Casimir Pinel aimait également beaucoup un fils de son autre oncle maternel. Le docteur Guillemaud avait d'abord exercé à Nîmes ; plus tard il s'était fixé à la Ferté-Alais. Il resta veuf peu de temps après son mariage, avec un fils qui ne lui causa jamais que soucis et chagrins. Aussi crut-il bien faire en se remariant. Mais cette nouvelle union ne lui procura pas le bonheur qu'il avait rêvé. Sa femme, peu intelligente et d'une avarice sordide, s'évertuait à économiser sur tout, même sur la nourriture, et elle s'abstenait de recevoir leurs amis, déclarant que son mari était au régime. Il y était si bien qu'un jour, revenant de visiter un malade, et étant tombé dans un fossé avec son cheval, il ne put parvenir à se relever ; la pauvre bête partagea le sort de son

maître, car son râtelier n'était guère mieux fourni que la table familiale. Enfin des passants les ayant tirés tous deux de cette fâcheuse situation, les reconduisirent au logis. Cependant la clientèle se faisait plus rare, car sa femme lui avait créé de nombreuses inimitiés. Malade, il eut recours à son cousin, qui les accueillit affectueusement. Ayant désormais la possibilité de satisfaire son appétit, il reprit vite des forces. Sa femme, de son côté, faisait preuve d'une véritable voracité, lorsqu'elle se trouvait chez les autres ; de plus, à chaque repas, elle glissait subrepticement dans sa poche des gâteaux et des morceaux de sucre, se préparant des réserves pour l'avenir. Cependant le moment de partir approchait, et le bon docteur Guillemaud se désolait. Une maladie aiguë, brusquement survenue, simplifia la situation. Il mourut. Aménaïde (c'était le nom poétique de la veuve) versa d'abondantes larmes et déclara à Casimir Pinel qu'ayant promis à son mari de ramener ses restes à Nîmes, elle ne faillirait pas à la parole donnée. Mais pour cela, il fallait de l'argent ; désireuse d'économiser davantage, elle s'éternisa à Neuilly. Dans sa naïveté, elle s'imaginait qu'elle pourrait transporter le corps à sa guise, sans formalités, et que, plus le colis devenait léger, moindre était la dépense. Aussi fréquentait-elle assidûment les cimetières, moins pour pleurer sur ses souvenirs que pour assister aux exhumations ; elle examinait ce qui restait, suivant le nombre d'années, et supputait le poids. Elle avait fait la commande, chez un menuisier, d'une petite caisse qui lui paraissait suffisante pour y caser son cher défunt. Mais un évènement, dont elle fut l'héroïne, vint mettre à vau-l'eau ses projets. Cherchant sans cesse de nouveaux moyens pour accroître ses ressources, elle pria un jour sa jeune cousine de lui donner, pour une famille pauvre, de vieilles chaussettes de ses enfants ; puis elle s'empressa de les vendre, en cachette, à une pensionnaire de l'établissement. L'affaire s'ébruita, d'où scène d'intérieur plutôt vive et départ subséquent d'Aménaïde. Le pauvre Guillemaud ne devait pas retourner à Nîmes.

Si Casimir Pinel se montrait d'une bonté rare avec les siens, il était avec tous accueillant et affable ; sa maison et sa table étaient largement ouvertes comme son cœur et sa bourse. Aussi s'était-il créé de solides amitiés. Ferrus, Rostan, Delasiauve, Buchez, Cerise, Dubois d'Amiens étaient parmi ses intimes, et lui témoignaient autant d'estime que d'affection. « Sa maladie a été longue et douloureuse, écrivait Cerise au lendemain de sa mort, mais jamais ses souffrances n'ont altéré la vivacité de son esprit, ni la bienveillance de son caractère. »

Bien qu'ayant passé une grande partie de son existence à Paris, Casimir Pinel était demeuré, comme ses oncles, fidèle au culte de la petite patrie. Rien de ce qui concernait Saint-Paul-Cap-de-Joux ou le pays d'Albigeois ne le laissait indifférent. Je crois encore l'entendre évoquer les jours de son enfance et les légendes qui l'avaient bercée. Parfois aussi il parlait de son premier voyage à travers la France, de son arrivée à Paris, de sa vie d'étudiant, « de ces moments de pénible labeur, passés dans les hôpitaux et les amphithéâtres, de ces chambres plus que modestes, délabrées, souvent privées d'air ; de ces repas insuffisants, non réparateurs et malsains ; de ces instants de lutte mêlés d'inquiétude et d'espérance, tantôt suivis de contentement, tantôt de déception et de découragement, mais accompagnés aussi, en compensation, des attributs du jeune âge où les plaisirs sont vifs, où les sentiments sont ordinairement expansifs et généreux » (1). Celui, disait-il, qui d'avance se rendrait un compte exact des tribulations et des peines d'une pareille vie, n'oserait pas s'y engager, et peu d'hommes, parmi ceux qui sont parvenus à la satisfaction de tous leurs désirs, seraient tentés de reprendre la même route, avec les mêmes vicissitudes ; et il se plaisait, à ce propos, à citer les paroles d'un de ses maîtres les plus chers. Marjolin, se promenant un jour avec lui en le tenant par le bras, s'arrêta tout à coup devant

(1) Notice sur le docteur Sandras, lue à la *Société médico-psychologique*, le 13 octobre 1856.

un restaurant à 22 sous et s'écria : « Je suis vieux et près de la tombe, mais je ne voudrais pas changer ma vieillesse contre la jeunesse, s'il me fallait subir les mêmes épreuves ; je me rappelle trop les tourments que l'incertitude de l'avenir m'a fait éprouver, toutes les souffrances physiques et morales que j'ai ressenties » (1).

S'il était loisible à l'homme de dépouiller le passé et de renouer sa destinée, combien peu y consentiraient. Plus d'un se plaint de vieillir qui, dans l'attente d'un évènement désiré, a hâte de voir le temps marcher ; et parmi ceux-là même qui regrettent leur jeunesse, en est-il beaucoup qui, de gaîté de cœur, iraient sacrifier la sécurité du présent à l'incertitude de l'avenir ?

(1) *Ibidem.*

Œuvre de Casimir Pinel.

Son état de santé ayant obligé Casimir Pinel, à peine âgé de 29 ans, à renoncer à la médecine militaire, il devait naturellement songer à la branche spéciale où son oncle s'était illustré. Mais ce dernier était mort, et Scipion, bien qu'il fût alors en bons termes avec son cousin, semblait médiocrement satisfait de voir un autre Pinel s'engager dans la même voie que lui. Obtenir une place dans un asile de province aurait été facile, mais il préférait se fixer à Paris, et y fonder une maison de santé. N'ayant pour seules ressources que quelque argent emprunté à des amis, il n'hésita pas à passer un bail de quinze années et à ouvrir, au 76 de la rue de Chaillot, un établissement destiné au traitement des maladies mentales et nerveuses. Grâce à l'appui de Ferrus et de Rostan, il eut de suite quelques malades, et bientôt le succès couronna ses efforts. Mais ses opinions libérales, ses relations suivies avec les principaux membres de l'opposition lui avaient aliéné le parti au pouvoir, et jusqu'à la Révolution de 1848, il demeura en butte à des tracasseries de toutes natures. Sa maison était étroitement surveillée et toute occasion de fermeture soigneusement guettée ; mais sa correction parfaite, son honorabilité professionnelle restaient au-dessus de tout soupçon, et ses adversaires eux-mêmes lui rendaient justice. Il fut, dans toute l'acception du terme, le *vir probus*, ennemi du bruit et de la réclame, dévoué à ses malades au milieu desquels il vivait, et incapable de tout acte non compatible avec l'honneur. Son seul défaut fut de ne pas savoir résister aux nombreux solliciteurs qui abusèrent de sa nature serviable et généreuse ; aussi en mourant, à l'âge de

66 ans, ne laissait-il pas de fortune, mais une maison prospère et un nom respecté.

La direction de sa vie l'avait surtout conduit à envisager, dans ses travaux, les diverses questions concernant les malades confiés à ses soins, principalement au point de vue de l'internement, du traitement, du secret médical et de la médecine légale. Nous rechercherons son opinion sur ces divers sujets.

Que faut-il d'abord entendre par isolement des aliénés ? « Séquestrer un malade, fait remarquer Casimir Pinel, n'est point, comme on se l'est figuré à tort, le réduire à la solitude, le soumettre à une espèce de système cellulaire et le soustraire à toutes sortes de relations sociales. Ceux qui sont familiers avec l'étude des maladies mentales savent que cette mesure, loin d'avoir le caractère qu'on lui a supposé, consiste, au contraire, à modifier ou à changer complètement les conditions physiques et morales dans lesquelles vit l'aliéné, à rompre ses habitudes, sa manière d'être, ses rapports ordinaires et la nature de ses sensations ; qu'elle a pour but d'écarter toutes les causes d'excitation qui ont produit son aliénation, et qui tendent à l'entretenir, ou bien de l'éloigner du milieu dans lequel il se trouve, et de l'entourer, dans l'un ou l'autre cas, de toutes les impressions propres à le calmer, et à faire une heureuse diversion à ses idées délirantes » (1).

L'isolement peut s'opérer à domicile, dans des maisons spécialement aménagées, dans des asiles publics ou privés. Casimir Pinel est en général peu partisan de l'isolement pratiqué à domicile ; néanmoins il pense qu'on est autorisé à l'essayer, « lorsque l'affection mentale, récente et sans caractère grave, permet d'ajourner le placement dans un asile » (2). C'est le médecin qui doit décider, après avoir soigneusement examiné le malade. « En principe, nous pensons qu'il ne faut

(1) *De l'isolement des aliénés,* sous le rapport hygiénique, pathologique et légal. *Journal de médecine mentale,* t. I, 1861, p. 78.
(2) Même endroit, p. 78.

pas trop se presser, pour ne pas regretter d'avoir pris légèrement une mesure grave et douloureuse. Il nous est arrivé fréquemment d'être consulté pour savoir si tel ou tel aliéné devait être envoyé dans un asile, et, dans un certain nombre de circonstances, malgré les opinions contraires déjà émises, notre avis a été qu'il fallait attendre, instituer un traitement à domicile, et nous avons été assez heureux de pouvoir constater le succès de nos conseils » (1). Mais il est généralement malaisé d'organiser à domicile un isolement suffisant, car les malades se sentent chez eux, avec des domestiques à leur service. « Ceux-ci sauront-ils se défendre d'une faiblesse trop naturelle, d'une condescendance et d'une soumission funestes ? Obtiendra-t-on mieux des parents habitués, dans leur sollicitude excessive, à des complaisances sans bornes ? Comment éviter leur déférence pour les volontés et les caprices des malades, surmonter leur répugnance à les contrarier ? A qui communiquer l'ascendant nécessaire pour vaincre des refus obstinés, résister à des demandes indiscrètes ou à des ordres impérieux ? Par quel moyen obtenir des insensés une obéissance et un consentement absolus aux diverses prescriptions médicales, les soustraire aux causes excitantes ou dépressives qui se trouvent souvent autour d'eux, dans leur propre maison, au milieu de la famille, ou empêcher les effets de ces haines aveugles et dangereuses que l'irritation maladive substitue parfois aux sentiments les plus affectueux ? Comment réunir les principaux agents indispensables au traitement, procurer, dans le va-et-vient d'un lieu habité, le calme et le repos, accorder avec la contrainte une certaine liberté de mouvement, un exercice convenable, se tenir en garde contre les tentatives de suicide, d'homicide, d'incendie, etc. ; exercer enfin, dans sa plénitude, cette influence morale qui favorise l'action médicale et rompt la chaîne des conceptions délirantes » (2) ? L'isolement à domi-

(1) Même endroit, p. 80.
(2) Même endroit, p. 84.

cile est donc difficile à organiser et, par suite, rarement profitable. L'isolement dans une maison particulière et spécialement aménagée, présente *a priori* des conditions plus favorables, mais entraîne des frais élevés et ne peut guère être tenté que par des personnes fortunées. « Il convient de choisir une maison de campagne isolée, ayant un grand jardin ou un parc ; il est préférable qu'elle ne soit pas la propriété du malade, et qu'il ne la connaisse pas... Toutes précautions sont prises pour empêcher le suicide, l'homicide, l'incendie, etc. Une surveillance active, continue et intelligente, de nuit et de jour, devra être exercée par des gardiens capables, habitués à soigner des aliénés, et subordonnés eux-mêmes à la vigilance d'une personne zélée et de confiance. Un médecin particulier attaché au malade, demeurant et vivant avec lui, dirigera le traitement qui aura été prescrit par suite d'une consultation faite, autant que possible, par des hommes spéciaux. A défaut de ce médecin, celui de la famille, ou tout autre, devra tous les jours ou au moins très fréquemment, rendant visite à l'aliéné, passer un temps plus ou moins long avec lui, suivant le genre d'affection mentale dont il sera atteint. Une autre condition essentielle est que les familles n'habitent pas la même maison, sinon dans des circonstances rares et avec l'autorisation médicale, seule apte à déterminer l'époque, la durée et la forme des rapports avec les parents. Devant avoir leur confiance absolue, le médecin, d'ailleurs, sera maître de diriger, selon sa conscience, le malade confié à ses soins, et les gens de service seront exclusivement sous ses ordres. Moyennant l'exécution scrupuleuse des prescriptions indiquées, l'isolement équivaudra, sous quelques rapports à celui d'un asile » (1). Mais il n'est guère facile d'obtenir cet ensemble de règles absolues, une habitation privée ne pouvant offrir les mêmes ressources qu'un établissement où tout est disposé en vue du traitement des affections mentales. De plus les médecins attachés, dans ces conditions, à la

(1) *Ibidem*, p. 119.

personne des aliénés, sont le plus souvent des jeunes gens qui n'ont pas encore de situation, et arrivent malaisément à acquérir l'influence indispensable, car ils se trouvent avoir affaire, non seulement aux malades, mais aux domestiques et aux parents. « Les insensés qui savent ou s'imaginent facilement qu'ils habitent une propriété louée ou achetée à leur intention, qui apprécient avec plus ou moins de justesse la position des jeunes médecins auxquels on les a confiés, s'affranchissent de toute domination ; ils s'irritent, s'exaltent, et provoquent des collisions tout à fait préjudiciables à la cure » (1), Mais ce qui, pour le médecin, est pire encore, « c'est la guerre sourde et perfide des domestiques ou autres gens de service, qui ne manquent guère de les desservir, de les critiquer, et même de les calomnier, pour peu qu'ils aient à se venger de quelque réprimande, ou seulement quand ils pensent qu'il peut leur en revenir quelque avantage » (2). Mais ce n'est pas tout ; il faut encore compter avec les familles. Celles-ci « disposées d'abord à tout accepter, à se conformer aux avis des médecins, à laisser leur parent malade dans l'isolement, ne tardent pas à changer de manière d'être, écoutant, d'ailleurs, le nombre toujours trop grand d'amis ou de gens prêts à donner des conseils. Elles veulent, disent-elles, seulement l'entrevoir, puis lui parler un instant ; bientôt elles désirent s'installer dans la maison, sans qu'il le sache, etc. C'est alors que commencent les critiques, les conseils, les suppositions, les blâmes, enfin l'immixtion dans tout ce qui concerne l'hygiène et la thérapeutique. Dès lors la puissance médicale est nulle, ou tellement annihilée qu'on peut considérer l'emploi de toute médication comme impossible » (3).

A propos des préjugés populaires contre les établissements d'aliénés et des prétendues séquestrations arbitraires qui pour-

(1) *Ibidem*, p. 121.
(2) *Ibidem*, p. 121.
(3) *Ibidem*, p. 122.

raient s'y commettre, Casimir Pinel fait remarquer que ces actes illégaux et coupables s'accomplissent, plus aisément et à moindres risques, dans des demeures particulières où il n'existe ni contrôle, ni surveillance d'aucune sorte. C'est là que peut avoir lieu la séquestration véritable, et il s'étonne que la législation reste muette à cet égard. « La loi, dit-il, a déterminé les circonstances dans lesquelles les aliénés sont susceptibles d'être placés dans un asile, elle a prescrit à cet égard certaines formalités indispensables ; elle a passé complètement sous silence l'isolement, soit à domicile ou dans une maison particulière, donnant ainsi aux familles une latitude dont elles abusent parfois au détriment des insensés qui sont maintenus séquestrés sans que l'autorité avertie soit appelée à en constater l'opportunité, sans que les malades puissent faire entendre leurs réclamations et leurs plaintes. Cette mesure s'accomplit, se prolonge et ne finit que par la volonté seule des parents, des conseils judiciaires ou des tuteurs. N'est-ce pas là une grave anomalie, une lacune regrettable dans la loi ?... Ne serait-il pas désirable, que tout en respectant le secret et le sanctuaire du foyer domestique, on ne put opérer de telles séquestrations à huis clos, et sans avoir prévenu officieusement l'autorité supérieure » (1) ?

Ces lignes furent écrites en 1861, et la situation n'a pas changé. La séquestration d'un aliéné à domicile ou dans une maison organisée *ad hoc* est illégale, et pourrait, dans certains cas, donner lieu à de graves abus. Peu de familles, du reste, conviennent qu'un des leurs est aliéné. Elles tiennent à le bien spécifier quand elles vont prendre des renseignements dans un établissement spécial ; il s'agit simplement d'un neurasthénique, auquel serait nécessaire un repos momentané, et grand est leur étonnement qu'on ne puisse le recevoir sans formalités aucunes, lui épargner toutes contrariétés, lui accorder une entière liberté, et néanmoins l'empêcher de sortir. Ceux qui di-

(1) *Ibidem*, p. 123.

rigent des établissements fermés ne se reconnaissent pas le droit d'accepter des malades dans de semblables conditions. Ils laissent les séquestrations illégales et arbitraires à certaines maisons qui, si l'on en croit les annonces, ne reçoivent pas d'aliénés ; néanmoins on y trouve parfois, dit-on, des chambres grillées, et des malades maintenus par la camisole, ce procédé de contrainte auquel on n'a recours, dans les asiles, que pour les cas d'absolue nécessité, et qu'on emploie si volontiers ailleurs.

Mais revenons à Casimir Pinel. Lorsque l'isolement n'est possible ni à domicile, ni dans une habitation particulière, il est d'avis que le malade doit être placé dans un asile, public ou privé. Et il s'efforce de réfuter les préjugés mondains sur l'internement. « La calamité, dit-il, est dans la folie, non dans la mesure. Guérir s'il est possible, prévenir de dangereux écarts, tel est le devoir inspiré par les lois de l'humanité et de la préservation sociale » (1). On craint souvent la pénible impression que doivent éprouver les malades conduits, à leur insu, dans un établissement spécial, et beaucoup de familles s'imaginent que le délire va plutôt s'aggraver que se calmer. Mais « l'impression qu'on redoute, généralement momentanée, modifie souvent, d'une manière favorable, la direction des idées. L'émotion, la surprise, l'étrangeté d'une situation insolite, la contradiction médicale suscitent de salutaires réflexions... Dans un asile où on se sent comme enveloppé par une atmosphère d'ordre et de discipline, où l'ascendant du chef est absolu, la consigne des serviteurs bienveillante, mais rigide ; tout, ponctualité du service, occupations, moyens de traitement, exercices, dispose à la soumission, et tel qui, chez lui, despote irascible, mettait aux abois sa famille, accepte, doux et résigné, un régime et des prescriptions commandées par sa condition maladive. Là est le frein indispensable » (2). Quant à la conta-

(1) *Ibidem*, p. 181.
(2) *Ibidem*, p. 182.

gion produite par la vue des autres malades, Casimir Pinel déclare n'en avoir jamais constaté un seul exemple ; des hommes sains sont plus impressionnés par un tel spectacle que des aliénés.

Arracher un mélancolique au milieu familial, séquestrer un monomaniaque qui se croit en butte aux machinations des siens, n'est-ce pas, dira-t-on « ajouter aux souffrances morales de l'un, donner une base à la persuasion de l'autre ? Oui, mais si précisément la tristesse, les craintes, le désespoir, les soupçons ont eu leur origine au sein même du foyer domestique, si, loin de s'y amender, ils s'y sont enracinés, fortifiés, traduits en manifestations dangereuses, si la répression est nulle, le traitement impossible, n'est-il pas rationnel de soustraire les malades à un séjour nuisible et de rechercher dans un milieu approprié les moyens de protection et de salut ? Combien de guérisons ne pourrions-nous pas citer qui, sans cette détermination prudente, n'eussent jamais été obtenues » (1) ? Il est aussi des parents qui redoutent d'endosser la responsabilité du placement d'un des leurs ; mais rien ne justifie ces scrupules, la législation offrant toutes les garanties désirables. Enfin un dernier argument résulte « de cette sorte de dépréciation qui, dans l'opinion publique, s'attache aux individus placés dans les asiles, et par malheur, s'étend à la parenté elle-même. Nous savons surtout quels obstacles elle peut apporter aux unions les plus souhaitées, soit qu'on appréhende les suites d'une transmission héréditaire, ou, à plus forte raison, que l'un ou l'autre des jeunes gens ait subi une atteinte directe. Pourtant, il ne faut point exagérer. L'affection est-elle passagère, le triste épisode s'oublie aisément. Qui n'est exposé à quelque désordre momentané des fonctions nerveuses ? Si elle doit être durable, il est bien difficile que, même dans le domicile où se trouvent tant de témoins indiscrets, on réussisse à la dissimuler longtemps. Sous ce rapport, d'ailleurs, la susceptibilité ne s'émou-

(1) *Ibidem*, p. 183.

vant guère que dans les classes riches, rien n'empêche de faire croire à un voyage ou à une habitation particulière » (1) ?

Le fait seul de priver un malade, même momentanément, de son indépendance et de tous ses droits d'homme libre, a semblé à certains une iniquité, et le directeur du *Moniteur des Hôpitaux* (2), dans un travail lu en 1859 à l'Académie de médecine (3), souhaitait de voir compléter l'œuvre de Philippe Pinel par la mise en liberté de la plupart des aliénés. Parlant spécialement des interdits, il émettait ce paradoxe : « La liberté est ravie chaque année, en France, par application de l'art. 489 du Code civil, à plus de six cents citoyens, uniquement coupables d'avoir subi une altération plus ou moins marquée des facultés intellectuelles, et de posséder quelque bien ; et non seulement ils perdent cette liberté, en quelque sorte physique et sauvage, de porter leurs pas où la volonté les dirige, de satisfaire leurs appétits quand ils se font sentir ; mais cette liberté morale, née de la civilisation, plus précieuse encore que la première, de disposer de leurs biens, soit pendant la vie, soit après la mort, de disposer même de leur personne, et de chercher, dans les pures consolations du mariage et de la paternité, un adoucissement à leurs maux » (4). Scipion Pinel, nous l'avons vu, aurait désiré que le mariage des aliénés fût prohibé par la loi, vœu difficile à réaliser pratiquement, mais basé sur ce principe que l'intérêt général doit primer les intérêts particuliers ; ainsi raisonnent ceux qui réclament la stérilisation. Le rédacteur du *Moniteur des Hôpitaux*, moins timoré, n'admettait aucune atteinte à la liberté individuelle. Mais proposer aux aliénés, en guise de consolation, le mariage et la paternité, est-il plus étrange que de s'apitoyer, comme certains pseudo-philanthropes, sur le triste sort des escrocs et des escarpes, et

(1) *Ibidem*, p. 183.

(2) Henri de Castelnau

(3) *De l'interdiction des aliénés*. Mémoire lu à l'Académie de médecine dans les séances du 12 juillet et du 23 août 1859. Paris, 1860.

(4) *De l'interdiction des aliénés*, p. 9.

de réclamer pour eux jusqu'aux plaisirs sexuels, dans des geôles agrémentées de tout le confort moderne ?

La question du traitement préoccupait vivement Casimir Pinel. Il doit être, suivant les circonstances, préservatif ou curatif. « La prophylaxie des affections mentales est d'une grande importance et mérite de fixer l'attention des familles, du médecin et des instituteurs. Dans le cas de prédispositions héréditaires ou acquises dans le sein de la mère ou après la naissance, il est surtout urgent de redoubler de soins pour les prévenir ou en empêcher le développement. C'est dans une éducation physique, morale et intellectuelle bien dirigée, dans l'emploi judicieux des règles hygiéniques et de quelques remèdes, qu'on doit puiser les agents les plus salutaires pour les conjurer. Le traitement préservatif pourrait se réduire à ces mots : éviter les causes » (1). Allaitement maternel, sauf dans le cas de mère vésanique ; choisir alors une nourrice avec soin. Dans l'enfance et l'adolescence, surveiller les aliments ; pas de liqueurs alcooliques. Eviter les écarts de régime. Vêtements ne gênant pas le développement du corps. Habitation saine. Surveillance attentive du jeu régulier des diverses fonctions de l'économie. Exercices, travaux manuels. Bains, lotions, frictions. Développer le système cérébral « sinon dans un repos complet, du moins dans une activité modérée » (2).

Le changement de milieu peut être avantageux aux personnes prédisposées à l'aliénation mentale. « Autant les voyages sont profitables alors, autant ils sont funestes ou sans efficacité, lorsque cette affection s'est déclarée ; les individus jouissant de leur raison éprouvent des impressions et des distractions qui produisent sur le moral une heureuse diversion dont l'effet est des plus salutaires. Aussi conseillons-nous les voyages toutes les fois que nous redoutons l'explosion d'une aliénation mentale ou le retour d'un accès de la même maladie » (3).

(1) *Du traitement de l'aliénation mentale aiguë.* Mémoire lu à l'Académie de médecine, le 2 novembre 1852. Paris, 1856, p. 33.

(2) Même ouvrage, p. 35.

(3) Même ouvrage, p. 36.

Casimir Pinel attache une grande importance à la question du mariage pour les personnes prédisposées ou ayant déjà subi des crises. Il ne se place pas, comme certains, au point de vue d'un prétendu droit au bonheur, et se contente d'observer et de juger en médecin. « Un peu plus de scrupule, dit-il, de la part des familles qui sont sous le coup de l'hérédité, un peu moins d'indifférence et plus d'attention de la part de celles qui ne sont point soumises à son influence, et l'on verrait certainement décroître dans un temps donné le nombre des aliénés. En effet ne voit-on pas fréquemment des gens qui ont le tort de croire que le mariage est une panacée, exciter à l'union conjugale des demi-crétins ou des imbéciles, des épileptiques ou des paralytiques, des hyponcondriaques ou des mélancoliques, d'anciens aliénés menacés d'un nouvel accès ou des personnes dont les ascendants ont été ou sont encore atteints d'aliénation mentale ? Ne voit-on pas tous les jours des vieillards presque en démence qui se marient avec des jeunes filles hystériques ? Des jeunes gens blasés et usés avant l'âge par tous les excès qui s'unissent à des femmes ardentes et passionnées, à l'imagination vive et romanesque ? N'est-ce pas, nous le demandons, la cause d'un grand nombre d'affections du système nerveux ? Nous sommes loin de vouloir interdire complètement le mariage aux personnes qui sont prédisposées à la folie par l'hérédité, par une constitution acquise, ou bien par une affection mentale antérieure ; mais nous voudrions qu'il fût fait avec maturité, avec réflexion, avec sagesse et d'après l'avis du médecin. Si le mariage est quelquefois utile et doit être conseillé, souvent il est nuisible et ne saurait être recommandé. Mieux vaut un célibat volontaire compromettant seulement la raison d'un seul être, qu'une union mal assortie exposant, à la fois, l'existence morale des deux époux et l'avenir de leurs enfants » (1).

(1) Même ouvrage, p. 39.

Le traitement curatif se divise en moral ou psychique, et physique.

Le traitement moral a été connu de tous ceux qui se sont occupés des aliénés, depuis la plus haute antiquité. Leuret en donne le nom à une méthode consistant à modifier par la crainte les idées délirantes, méthode que ses élèves ont qualifiée de nouvelle, mais à laquelle bien d'autres avaient eu recours avant lui. Un conte arabe ne nous parle-t-il pas de cet homme qui se croyait calife et qui, enfermé, recevait quotidiennement la bastonnade ? Après chaque séance on lui demandait amicalement s'il s'imaginait toujours être le commandeur des croyants (1) ?

Les principes de Leuret revêtent une forme plus moderne, mais l'idée primordiale est la même. « Au point de vue médical, dit Casimir Pinel, la doctrine du traitement moral par l'intimidation ne peut soutenir le moindre examen ; au point de vue philosophique et social, elle est inhumaine, barbare, et tout à fait indigne de l'époque où nous vivons. Le traitement moral, nous le savons, n'était pas borné à l'administration des douches et des affusions ; mais les exercices intellectuels, le chant, la musique, les travaux manuels, etc., qui en faisaient partie, ne sont pas de l'invention de Leuret ; il les a seulement généralisés davantage, et, sous ce rapport, il doit être loué. Nous nous plaisons à reconnaître qu'en appelant de nouveau l'attention des médecins aliénistes sur les divers moyens dont nous venons de parler, Leuret a rendu des services à la thérapeutique mentale. Les agents moraux employés par Leuret étaient divisés en deux séries : la première consistait dans une révulsion, ou mieux une diversion adroitement combinée, dirigée sur une ou plusieurs facultés intellectuelles intactes en donnant à ces facultés une activité insolite qui absorbait toutes les autres et qui fixait principalement d'une manière sérieuse et soutenue l'attention des malades. La deuxième avait pour

(1) *Les Mille et Une Nuits.* Histoire de Dormeur éveillé.

objet de ramener les facultés altérées à leur état normal, en agissant par voies directes sur les facultés elles-mêmes par les avertissements, les exhortations, les conseils, etc. La crainte, la douleur, les douches et affusions froides, la rétractation forcée, l'isolement, les travaux manuels, le chant, la musique, la marche et les évolutions militaires, les études littéraires, les repas en commun, venaient en aide aux autres moyens. Le traitement moral tel que le comprenait Leuret a été bientôt jugé et réduit à sa juste valeur, après avoir occasionné un certain enthousiasme chez quelques adeptes ou chez quelques gens crédules, toujours prêts à glorifier les choses présentées comme nouvelles » (1). Malgré la réprobation générale suscitée par certains côtés de ce système, Leuret et ses élèves continuèrent à en célébrer les vertus et les succès. A ce propos, Casimir Pinel rapporte l'histoire d'un simulateur, dont l'observation fut publiée dans la *Gazette médicale* comme un cas de guérison (2) : « Un de mes domestiques, nommé Louis, est arrêté, en 1841, en flagrant délit de vol. Il est conduit en prison où on lui suggère de *faire le fou.* Quelques jours après il est conduit dans le service de Leuret, à Bicêtre, où il est soumis au *traitement moral,* qui ne tarde pas à produire, on le pense bien, des effets merveilleux, dès qu'une ordonnance de non-lieu a été rendue par la Chambre des mises en accusation » (3). Quant à la question de savoir si les troubles mentaux résultent toujours d'une lésion du cerveau, ou s'ils ne sont dus, ainsi que le soutenait Leuret, qu'à une aberration des facultés intellectuelles, Casimir Pinel se garde de vouloir la trancher ; il est d'avis que l'état de la science ne permet pas encore de se prononcer. Mais il pense, en tout état de cause, que l'on doit employer le traitement moral, et y adjoindre, quand il est nécessaire, le traitement physique. « C'est, dit-il, en vivant surtout

(1) Même ouvrage, p. 50.

(2) *Du traitement de l'aliénation mentale,* par Auguste Millet, dans la *Gazette médicale,* 1842, nos du 9 et du 23 juillet.

(3) *Du traitement de l'aliénation mentale aiguë,* 1856, p. 51.

au milieu des aliénés, en les voyant à chaque instant, qu'on peut étudier les divers désordres de leur esprit, les phases nombreuses de leur délire, connaître leurs goûts, leurs inclinations, leur caractère ; saisir les indications qui se présentent, combiner avec fruit les moyens physiques et moraux afin d'obtenir la guérison. Si les passions, *cette fièvre des esprits*, selon l'expression de Boerhaave, ont une influence considérable sur la production des maladies mentales, il ne faut pas oublier qu'elles sont un des agents dont on peut se servir pour traiter la folie avantageusement. S'il est difficile de diriger, de contenir et de maîtriser les passions des individus doués de la raison, quelles difficultés n'éprouve-t-on pas quand il s'agit de celles des aliénés ? Il faut un grand tact pour saisir avec adresse et opportunité la direction qu'il convient de leur donner. Il est nécessaire d'opposer, autant que possible, une passion à une autre passion et de neutraliser l'une par l'autre. Pour cela, il convient d'étudier tout d'abord le caractère, les habitudes, les goûts, les idées délirantes des malades, de gagner leur confiance, afin de les pouvoir mieux diriger... Soyez bon, bienveillant, affectueux, toujours juste, quelquefois sévère, lorsque le cas le comporte ; faites comprendre aux aliénés que les mesures prises à leur égard sont toutes dans leur intérêt ; détruisez leurs préventions ; combattez leurs fausses sensations, leurs idées délirantes ; tâchez de ramener les facultés altérées à leur degré normal en agissant sur celles qui sont restées intactes ; occupez celles-ci pour annihiler l'activité ou l'inertie morbides des autres. Rappelez-vous sans cesse que, chez le plus grand nombre, une partie de l'intelligence est seule lésée, et qu'il faut se servir de la partie qui est en bon état pour guérir celle qui est malade. Ne flattez pas les conceptions insensées ; n'approuvez pas les choses absurdes, condamnables et déraisonnables ; sans entrer dans de longues discussions et dans des raisonnements à perte de vue, saisissez les occasions favorables pour leur faire sentir en quelques mots que leurs actions, leurs paroles ou leurs écrits prouvent qu'ils ne sont

plus doués de la lucidité dont ils jouissaient autrefois. Comparez le passé avec le présent ; mettez-les en contradiction avec eux-mêmes ; portez le doute dans leur esprit, et dès lors, vous serez bien près de les avoir ramenés à la raison. Employez rarement et avec précaution la raillerie, la moquerie, l'ironie, si vous croyez devoir vous en servir pour combattre leurs convictions erronées. N'oubliez jamais que vous parlez à des malheureux atteints de la plus cruelle des maladies, dont l'irritabilité, la susceptibilité et l'impressionnabilité commandent les plus grands égards ; cherchez par vos attentions, vos soins, votre sollicitude, votre affabilité, votre équité, à capter l'estime, la confiance et l'amitié de vos malades, et vous les ferez entrer promptement dans la voie de la guérison... Les aliénés sont comme les enfants, et la médecine mentale a plus de rapports qu'on ne pense avec la pédagogie. Tel chef d'institution obtiendra de ses élèves ce qu'il voudra, parce qu'il saura les diriger en obtenant leur amitié et leur confiance ; aussi en fera-t-il des hommes au point de vue moral et intellectuel. Tel autre instituteur, au contraire, quoique fort instruit, échouera complètement dans l'instruction et l'éducation de la plupart de ses élèves, parce qu'il n'aura pas le talent nécessaire pour les conduire dans cette voie. Eh bien ! en médecine mentale, c'est la même chose ; les manières brusques, le ton suffisant, les airs de commandement, la bouffissure scientifique, les brutales inconvenances, déguisés sous le nom de gravité, de sérénité, et abrités sous le bonnet doctoral, irritent, exaspèrent les aliénés en leur ôtant toute confiance et tout espoir ; on perd ainsi toute influence sur eux, et le traitement psychique devient impossible » (1).

Il fut longtemps de mode de prescrire des voyages aux personnes atteintes d'affections mentales. La vie était alors moins fiévreuse, on circulait à petites journées ; les moindres bourgs n'étaient pas encore envahis par la foule des touristes. La

(1) Même ouvrage, p. 53.

plupart des aliénistes d'alors furent, dans leur jeunesse, chargés de promener par le monde des malades d'apparence paisible. C'est ainsi que Moreau de Tours fit un long voyage en Orient ; Leuret confia à mon père un mélancolique, homme fort instruit et passionné pour les beaux-arts, qui fit parcourir à son compagnon tous les musées de l'Italie. Mais ces pérégrinations n'allaient pas toujours sans danger ; un jeune interne des hôpitaux de Paris, qui devint professeur à la Faculté (1), fut grièvement blessé par le malade qu'il accompagnait.

Casimir Pinel pense que les voyages n'offrent que des désavantages au début ou au cours d'une crise d'aliénation mentale ; il croit, au contraire, qu'ils peuvent être favorables « vers la fin et pendant la convalescence de la folie, quand il s'agit de compléter et d'assurer la guérison, et de ne pas laisser l'aliéné rentrer top tôt à son domicile... Hors ces cas et ceux qui présentent des indications positives, et dont le médecin doit être seul juge, nous répétons, malgré les assertions opposées émises par des autorités respectables, que les voyages doivent être ordonnés avec plus de circonspection, parce qu'ils sont souvent défavorables » (2).

Le traitement physique, adjuvant du traitement moral, comprend l'hygiène et la thérapeutique. Les travaux manuels sont fort utiles. Pour les hommes, dans les asiles publics, l'agriculture est une grande ressource ; mais il est moins facile d'y employer les malades de la classe aisée. Quant aux femmes, elles ont toujours la ressource des travaux d'aiguille. En tout cas, il importe de ne pas laisser les malades « seuls dans un appartement avec leurs idées délirantes ; le grand air, à moins qu'il ne fasse très chaud ou très froid, ou qu'il ne pleuve, convient à la plupart d'entre eux » (3). Exception faite, naturellement pour ceux qui ont besoin de l'isolement et du repos absolus.

(1) Adolphe Goblet, plus connu sous le nom de Gubler.
(2) Même ouvrage, p. 60.
(3) Même ouvrage, p. 75

Quels sont les moyens thérapeutiques auxquels on peut avoir recours en médecine mentale ? Casimir Pinel, au contraire de beaucoup de ses contemporains, n'est pas partisan de la saignée, et son abstention se base sur la conviction que l'état congestif de la tête n'est pas la cause de la maladie, mais l'effet de la surexcitation nerveuse. « C'est donc, remarque-t-il, vers le système nerveux en général, et principalement vers l'encéphale, c'est-à-dire vers les fonctions intellectuelles et morales dont l'harmonie est troublée, qu'il faut diriger son attention. Il importe surtout de ne pas prendre l'effet pour la cause et de ne pas croire que l'afflux sanguin vers la tête ait produit les désordres cérébraux qu'on observe. C'est là une très grande erreur dans laquelle tombent fréquemment des médecins honorables et fort instruits. Cela est si vrai qu'il est rare, même de nos jours, de voir un malade atteint d'un délire maniaque qui n'ait pas été saigné une ou plusieurs fois. D'ailleurs, dans le monde, on croit qu'il faut saigner dans de pareilles circonstances et le médecin est, plus qu'on ne le pense, sous l'influence impérieuse des idées qui y règnent. Nous devons nous élever avec l'énergie que donne une profonde conviction contre une pareille pratique, dont la conséquence est presque toujours l'aggravation de la maladie et trop souvent l'incurabilité du malade » (1).

Philippe Pinel avait souvent exprimé à son neveu son aversion pour la phlébotomie, telle qu'on la pratiquait à son époque ; il lui avait raconté les effets funestes d'une telle pratique, et « l'impression douloureuse qu'il avait éprouvée, en voyant presque exsangues la plupart des aliénés transférés à Bicêtre » (2). La pratique de Casimir Pinel l'ayant conduit à la même conviction, il avait renoncé, à moins d'indication absolue, aux émissions sanguines.

Il recourait assez volontiers aux purgatifs et à la révulsion

(1) Même ouvrage, p. 81.
(2) Même ouvrage, p. 78

qu'ils déterminent sur le canal intestinal. Comme calmant, il conseille l'opium « dans la plupart des formes de la folie, lorsque la surexcitation est poussée très loin, lorsque l'agitation et l'insomnie durent depuis quelques jours. Nous cherchons à faire dormir par tous les moyens qui sont en notre pouvoir, parce que nous savons, par expérience, qu'un calme plus ou moins grand succède ordinairement au sommeil. Les opiacés échouent parfois complètement, quand ils sont seuls, tandis que combinés avec d'autres substances narcotiques, et donnés pendant et après les bains prolongés, ils produisent d'excellents résultats. C'est à doses fractionnées et renouvelées plusieurs fois dans les vingt-quatre heures que nous les faisons prendre ; dans la mélancolie compliquée avec l'hypocondrie, dans les diverses hallucinations, ils rendent des services incontestables. Dans les différents cas de manie, à moins de contre-indications positives, pour nous fort rares, nous les ordonnons avec avantage. Seulement il faut, comme pour les médicaments actifs, en surveiller l'emploi, les suspendre au besoin pour y revenir plus tard, et éviter ainsi les effets fâcheux qui pourraient avoir lieu. C'est surtout l'extrait aqueux d'opium, quelquefois la morphine, et plus rarement le laudanum, dont nous nous servons » (1). Parfois à l'opium il associait des extraits de belladone et de jusquiame, ayant constaté que « ces substances réunies produisent une sédation qu'on ne peut obtenir avec une d'elles séparément » (2).

Il rejette l'usage du magnétisme qu'il n'a jamais vu réussir chez les aliénés. Quant à la musique il ne la considère que comme un moyen de distraction, lequel, combiné avec d'autres agents « peut exercer une heureuse influence sur le moral des malades. Mais il ne faut pas oublier que la musique, ainsi que l'avait reconnu Grétry en l'expérimentant sur lui-même, agit non seulement sur le moral, mais encore sur le système ner-

(1) Même ouvrage, p. 88.
(2) Même ouvrage, p. 89.

veux qu'elle excite fortement. Il n'est pas indifférent à beaucoup de faire usage de telle ou de telle musique. Nous avons vu des malades être surexcités à un point extrême par certains morceaux dont ils ne pouvaient supporter l'audition, tandis qu'ils étaient immédiatement calmés par d'autres qu'ils écoutaient avec bonheur. Ce n'est d'ailleurs que chez quelques aliénés qu'il faut essayer de ce moyen. Il peut être utile chez les convalescents et chez ceux qui manifestent un goût prononcé pour cet art » (1).

Un mode de traitement auquel Casimir Pinel attachait une extrême importance était l'administration de bains tièdes prolongés, avec arrosements continus d'eau fraîche sur la tête. « Dès les premières années de notre pratique, dit-il, nous avions reconnu qu'on ne pouvait arriver à calmer les malades agités qu'en renouvelant les bains ou en les prolongeant, non pas comme on le faisait communément, en les laissant deux ou trois heures dans l'eau, mais en les y tenant des demi-journées et des journées entières ; nous avions remarqué combien les arrosements de la tête avec une éponge, un arrosoir ou tout autre vase, étaient salutaires ; combien une douche en pluie fine produisait, au moins momentanément, de calme et de bien-être, à ceux qui la recevaient. Nous nous étions demandé alors si la continuation de ces arrosements pendant toute la durée d'un bain longtemps prolongé ne pouvait pas combattre avec fruit les accidents cérébraux qu'on observe dans le délire maniaque... A partir de cette époque, qui remonte à l'année 1837, nous essayâmes donc l'emploi des bains prolongés et des arrosements continus, non seulement dans la manie aiguë, mais encore dans le délire partiel récent. Les premiers essais nous firent voir que l'application généralisée de cette méthode pourrait être fort utile... Dans les premiers mois de 1838, nous nous sommes servi, comme l'a fait depuis

(1) Même ouvrage, p. 96.

M. Brierre de Boismont, d'un vase de zinc percé de petits trous dans sa partie inférieure et placé au-dessus de la tête ; on peut se procurer un semblable moyen partout où l'on n'a pas un appareil de douches convenablement disposé » (1). L'irrigation sur la tête doit être aussi douce que possible. En outre, il faut empêcher l'entrée du liquide dans les yeux, les oreilles ou la bouche ; il ne doit pas davantage glisser le long du cou et pénétrer dans la baignoire. Pour parer à ces divers inconvénients, Casimir Pinel avait fait confectionner « une espèce de coiffure ou bonnet de tissu imperméable et élastique de o m. 25 de hauteur, ouvert aux deux extrémités ; l'une, la plus étroite, s'applique au-dessus des oreilles et des yeux ; elle présente un bord en forme de bourrelet creux, qu'on peut gonfler à volonté en y insufflant de l'air à l'aide d'un petit tuyau de la même matière, garni d'un robinet ; l'autre, plus large et évasée, dépasse le sommet de la tête de deux à trois centimètres ; un peu au-dessus du bord inférieur et sur l'un des côtés, on a pratiqué une ouverture à laquelle est adapté un autre tuyau de caoutchouc, dont l'extrémité est dirigée dans la cavité qu'offre la partie supérieure du couvercle. On comprend aisément qu'il est facile, de cette façon, de faire une irrigation sans mouiller la figure, le cou et la partie supérieure de la poitrine, enfin sans refroidir le bain. L'eau qui tombe de l'appareil de la douche s'écoule facilement au dehors, par ce dernier tuyau, après avoir arrosé toute la tête. Mais cette coiffure, d'une grande simplicité, est surtout d'une utilité incontestable pendant l'hiver, et chez les malades irritables et très impressionnables » (2).

Voyons maintenant les effets produits par cette médication et les cas qui peuvent bénéficier de son emploi. « Les bains tempérés plus ou moins prolongés, avec des affusions et surtout des arrosements continus, modifient profondément l'état nerveux, et tendent à calmer la surexcitation et l'exaltation des

(1) Même ouvrage, p. 117.
(2) Même ouvrage, p. 112.

malades ; ils amènent une sédation plus ou moins grande, le repos et le sommeil. Dans les névropathies, les névroses, dans presque toutes les affections du système nerveux, principalement dans les cas de folie récente, ils rendent des services incontestables, et sont les agents thérapeutiques qui méritent le plus de confiance. ...Dans les délires simples, dans les délires maniaques, dans les délires partiels, ils procurent fréquemment en peu de temps la guérison ; dans le delirium tremens, il est très rare qu'ils ne guérissent pas en quelques jours ; dans la surexcitation nerveuse, dans les névropathies protéiformes, qui se montrent parfois avant l'apparition de l'aliénation mentale, ils empêchent ou retardent le développement de cette dernière ; dans le délire général ou partiel qui précède, accompagne ou suit la paralysie générale, ils exercent une heureuse influence sur les phénomènes encéphaliques ; dans les folies chroniques présentant, à des époques plus ou moins éloignées, des phénomènes d'excitation cérébrale, ils sont encore le meilleur remède qu'on puisse mettre en usage pour combattre ceux-ci » (1). Mais pour obtenir un résultat favorable, il est indispensable « qu'un médecin préside à leur administration, en surveille l'emploi, en règle la température et la durée ; qu'il ait à sa disposition les appareils et les moyens convenables, des personnes intelligentes et complètement subordonnées » (2). La température de l'eau doit être de 30 à 35 degrés centigrades. Quant à la durée, « dans les délires maniaques très intenses, lorsque l'exaltation et l'agitation sont extrêmes ou poussées jusqu'à la fureur, nous laissons les aliénés de cinq à vingt heures dans les bains, sans discontinuer un seul instant les irrigations sur la tête ; nous les faisons sortir seulement lorsque nous avons obtenu du calme, la cessation ou la diminution des accidents cérébraux. Si la sédation n'a pas lieu dans les premières heures, elle se manifeste d'ordinaire après cinq, dix,

(1) Même ouvrage, p. 118.
(2) Même ouvrage, p. 119.

quinze ou vingt heures. D'ailleurs, en répétant les bains journellement, on arrive presque avec certitude et d'une manière prompte au but qu'on se propose. Le délire disparaît quelquefois comme par enchantement à la suite d'un ou plusieurs bains prolongés ; fréquemment les malades n'éprouvent qu'une diminution dans les symptômes ; mais on leur procure de la tranquillité, et quelques instants de sommeil ; si, au moment du réveil, le délire recommence avec la même intensité, il faut se hâter alors, dès les premiers signes d'excitation, de les faire replacer dans le bain, en ayant soin de les y tenir plus longtemps. En agissant ainsi, on ne tarde pas à remarquer une rémission d'abord pendant des heures, des demi-journées, une partie de la nuit, puis pendant des jours entiers, des semaines, jusqu'à ce qu'enfin la guérison soit confirmée » (1). Contrairement à l'avis de certains médecins, Casimir Pinel pense que ce traitement est aussi bien indiqué dans les états mélancoliques que dans les états maniaques. « Si l'on ne veut reconnaître, dit-il, dans les délires oppressifs que faiblesse, atonie, prostration, évidemment on commet une erreur ; mais souvent ces phénomènes voilent un état de surexcitation intellectuelle et morale extrême qui ne peut échapper à aucun observateur attentif. La faiblesse physique n'est qu'apparente et s'évanouit lorsque la torpeur psychique se dissipe, lorsque le calme et la sérénité de l'âme reparaissent » (2).

Malgré sa confiance dans ce mode de traitement bien administré, Casimir Pinel avait trop d'expérience pour en faire une panacée applicable, en toute circonstance, à chaque forme de maladie mentale. « En général, disait-il, lorsque l'aliénation est de date ancienne, et qu'elle offre quelque complication, le succès est toujours douteux, sinon nul ; lorsqu'elle est venue lentement et qu'elle a été précédée de symptômes prodromiques du côté du moral et du physique, elle cède moins facilement.

(1) Même ouvrage, p. 120.
(2) Même ouvrage, p. 122.

Toutes les fois que la folie aiguë est sous l'influence d'une prédisposition organique, héréditaire, innée ou acquise après la naissance, les chances sont nulles ou peu favorables. Chez les individus anémiques, affaiblis par des évacuations sanguines ou par l'âge, chez les femmes très nerveuses ou fort impressionnables, ayant une tendance à la chlorose, ils doivent être proscrits ou administrés avec prudence. Il est bien entendu que, si l'aliéné était atteint de quelque maladie des organes de la circulation ou de la respiration, ou qu'il présentât toute autre complication fâcheuse, il faudrait les modifier ou les suspendre. Lorsqu'on a employé les bains prolongés pendant un certain temps, quelques semaines ou un mois, sans en retirer aucune utilité, il est nécessaire de les suspendre ou de les varier pour les reprendre plus tard... On ne doit pas se dissimuler cependant que c'est dans les premiers moments qu'ils sont salutaires, et que l'on peut d'autant moins compter sur leur efficacité qu'on les administre depuis plus longtemps » (1).

Rien de ce qui concernait les aliénés, tant à l'étranger qu'en France, ne laissait Casimir Pinel indifférent. Aussi lut-il avec le plus vif intérêt le célèbre ouvrage du docteur Conolly (2). Tout en rendant hommage à celui dont la courageuse initiative « fut pour le pays un immense bienfait, pour son auteur une gloire incontestée » (3), il n'hésite pas à mêler aux louanges quelques critiques, et se demande si l'auteur n'attribue pas au non-restraint « des avantages dus à l'excellence des soins, et réciproquement, aux moyens mécaniques les fâcheuses conséquences d'une hygiène vicieuse » (4). L'œuvre de Conolly est certainement belle et méritoire ; « on ne saurait trop le louer d'avoir courageusement entrepris de réaliser à Hanwell, sur

(1) Même ouvrage, p. 122.

(2) *The treatment of the insane without mechanical restraints* by John Conolly London, 1856.

(3) *Examen du non-restraint*. Articles parus dans le *Journal de médecine mentale*, 1862, t. II, p. 12, 51, 134, 198, 262, 306.

(4) *Examen du non-restraint*, p. 57.

une plus grande échelle, la réforme que Charlesworth et Gardiner Hill avaient essayé d'inauguer à Lincoln. Affranchir les aliénés de son pays d'entraves aussi cruelles que contraires à leur guérison, relever en eux, et aux yeux de tous, la dignité humaine, leur montrer la douce perspective du retour dans la famille, ouvrir leur cœur à la reconnaissance pour les soins prodigués, les ramener ainsi de l'insanité à la raison avec bienveillance, sans souffrance, sans amertume, tel est le but qu'il a poursuivi avec une foi, une ardeur d'être utile et un dévouement qui font le plus grand honneur à la générosité de ses sentiments et à l'élévation de son caractère » (1). Il faut néanmoins éviter toute exagération ; en effet « absolu dans sa répulsion comme dans ses préférences, M. Conolly ne distingue point de l'abus des agents coercitifs condamné par la science, leur emploi sage et mesuré dicté par elle, et il préconise ses idées réformatrices avec une assurance qui n'admet aucune réserve, sans plus se soucier de l'accord des faits avec sa théorie, que des conditions particulières d'âge, de sexe, de tempérament, de constitution, de nationalité des aliénés, de la variété, de l'acuité et de l'ancienneté de la folie. Il est vrai qu'en esprit éclairé, M. Conolly mitigeait, dans l'application, la rigueur de ces principes, et que même il reconnaissait l'utilité des restraints dans les cas chirurgicaux. C'est le propre de beaucoup de réformateurs qui, en dépit de leurs préceptes, savent se maintenir dans de certaines bornes. Mais cette modération est rare chez les jeunes néophytes que la séduction entraîne et qui, n'ayant pas encore médité profondément sur les problèmes psycho-morbides, et persuadés que tout va à souhait, comme on le leur répète en termes enthousiastes, sont naturellement disposés à outrepasser le maître. Là est le péril » (2). Casimir Pinel est d'avis qu'il faut éviter tout parti pris dans un sens ou dans l'autre. *Ne quid nimis*, disaient les anciens ; sentence souvent répétée, bien rarement mise en pratique.

(1) Même ouvrage, p. 134.
(2) Même ouvrage, p. 135.

Le principe du secret médical préoccupait vivement Casimir Pinel et il fit à ce sujet, en 1863, une intéressante communication à la Société médico-psychologique. La question, à cette époque, était loin d'être résolue ; on discutait avec âpreté, les uns tenant pour le secret absolu, d'autres déclarant que le médecin ne saurait relever que de sa conscience. Non seulement des praticiens célèbres, mais encore plusieurs sociétés médicales d'arrondissement se rangeaient à cette dernière opinion. Ainsi pensait Casimir Pinel, et il étayait son avis sur l'autorité de jurisconsultes tels que Rogron, Chauveau, Faustin-Hélie, Dalloz. Avec eux il admettait que la révélation des secrets n'est passible de l'art. 378 du Code pénal que lorsqu'il y a, de la part du révélateur, intention coupable ; opinion basée sur les déclarations faites au Corps législatif par l'orateur du Tribunat, et sur un arrêt de la Cour de cassation, en date du 23 juillet 1830 et portant que ledit article « est placé sous la rubrique des calomnies, injures et révélations de secrets ; qu'il a pour objet de punir les révélations inspirées par la méchanceté et par le dessein de diffamer et de nuire. » Donc Casimir Pinel, s'appuyant sur ces autorités, déclarait que le Code pénal « d'accord en ceci avec les constantes inspirations de la morale et du devoir professionnel, ne fait au médecin une obligation absolue du secret que dans quelques cas et pour certaines maladies dont la nature commande impérieusement une certaine discrétion. Il ne peut être justiciable de ce texte de loi que si, à la divulgation de ce qui lui a été confié, se joint l'intention coupable de nuire, d'injurier, de diffamer. Loin, d'ailleurs, d'être un épouvantail et une menace pour les praticiens honorables, l'art. 378, invoqué par eux, leur a servi de palladium, toutes les fois que, cités en justice, ils ont cru devoir se taire sur les faits venus à leur connaissance dans l'exercice de leur profession » (1).

(1) *Du secret médical dans ses rapports avec l'aliénation, notamment au sujet du mariage*, lu à la Société médico-psychologique, le 30 mars et le 22 avril 1863. *Annales médico-psychologiques*, 1863. Quatrième série, t. II, p. 221.

L'avis des aliénistes est souvent sollicité à propos d'unions projetées. Quel est alors leur devoir ? « Sans transformer, dit Casimir Pinel, le médecin en réformateur social, violant à sa guise, et dans l'arbitraire de ses impulsions, les secrets des familles, les convenances communes et la loi, il nous est permis de souhaiter qu'il ne s'occupe pas seulement, comme hygiéniste, de soustraire ses clients à l'action des causes physiques et morales défavorables qui les entourent ; à la viciation de l'air, des aliments et des boissons ; à l'insalubrité des localités, aux miasmes délétères, aux passions mauvaises, à l'ignorance, mais qu'il s'applique encore, par de sages conseils et de généreux efforts, à améliorer l'espèce humaine, en signalant avec persévérance les moyens d'annihiler ou d'amoindrir les causes de dégénérescence ? Ces soins, ne les prend-on point en médecine vétérinaire, et les éleveurs ne font-ils pas choix, pour la reproduction, de mâles et de femelles sans défaut, sans prédispositions morbifiques ? La folie n'engendre pas seulement la folie, mais une foule d'affections graves du système nerveux. Beaucoup des individus, victimes de ces dégradations congénitales, peuplent les bagnes et les prisons où les conduisent des penchants pervertis, des instincts brutaux et des passions indomptables. Or il est indubitable, car toute cause amène ses effets, que ces dégradations natives s'éteindraient progressivement avec plus de circonspection dans les alliances, en en écartant les sujets tarés et qui sont sous le coup d'affections transmissibles par génération. Il y a donc plus qu'un intérêt individuel, circonscrit à deux familles, dans l'action qu'exerce le médecin aliéniste, à l'égard des unions projetées entre conjoints qui sont, ou ont été atteints de folie. Son premier soin, quand des renseignements lui sont demandés sur la convenance d'un mariage, sera de se rendre chez son client et dans sa famille ; ou de leur écrire s'ils sont éloignés, après avoir éludé de s'expliquer avec les personnes qui ont sollicité de lui des informations précises, en alléguant (prétexte toujours plausible) qu'il a besoin, pour répondre, de réfléchir. Près de son client, si ce

dernier est sous l'influence d'un des graves états que nous venons de signaler, le médecin en sera vraisemblablement pour ses peines. Le malade, en effet, n'ayant qu'une conscience vague ou nulle de sa situation, trouvera tout simplement extraordinaire qu'on essaye de le détourner d'une union qui résumait tous ses désirs. — Il ne s'est jamais mieux porté, dira-t-il, et sa constitution lui fait une loi de renoncer au célibat ; mais comme il a des principes religieux qui lui défendent les unions illégitimes, le mariage dès lors lui est commandé d'une façon également impérieuse par la morale et la nature... En vain s'efforcerait-on de le persuader ; heureux si l'on obtient de sa condescendance un ajournement. Quant à la famille, malheureusement ses dispositions seront analogues ou peu s'en faut. La guérison du malade lui paraît certaine. Le mariage fera disparaître ce qui reste de son affection, laquelle n'a jamais été une véritable folie. La satisfaction d'avoir une compagne dans la vie ; l'usage modéré des droits si naturels du mariage ; le bonheur apporté par les enfants qu'il est permis d'attendre ; toutes ces circonstances favorables ne sont-elles pas de nature à triompher des faibles accidents, des phénomènes légers que les aliénistes sont trop enclins à rapporter à leur spécialité ? La famille avec laquelle on projette de s'allier, dira-t-on encore, sait parfaitement tout ce qui s'est passé ; elle a vu, observé, étudié attentivement le malade sans pouvoir apercevoir en lui le moindre signe d'un dérangement intellectuel.

« Tous ces arguments seront inévitablement produits, mais ils n'ébranleront pas le médecin, qui s'efforcera de montrer l'erreur et de combattre une sécurité sans base. Il insistera non seulement sur l'alarmante éventualité d'un tel mariage, mais aussi sur la nécessité rigoureuse d'en dévoiler les périls en toute franchise à la famille intéressée, sous peine d'une tromperie coupable. Il s'élèvera avec énergie contre la supposition absurde que le mariage pourrait être avantageux ; il affirmera, au contraire, qu'une union conjugale, formée au sein de telles conditions, devient toujours funeste, en ramenant (ne fût-ce que par

les contrariétés) les phénomènes cérébraux, s'ils ont disparu, ou en les exaspérant, s'ils subsistent encore, de manière que le mal fait des progrès rapides et qu'une explosion se manifeste fréquemment sans retour possible vers la santé. On ne doit pas d'ailleurs tenir secret qu'on a été consulté par l'autre famille, ajoutant qu'il serait loyal et délicat d'éviter au médecin l'embarras de la position qui lui est faite, en cherchant un motif spécieux pour rompre honorablement l'alliance projetée » (1). Il ne s'agit ici, bien entendu, que des cas graves, et la conduite du médecin doit se régler suivant les circonstances. Fréquemment les renseignements demandés concernent les enfants ou parents des malades ; alors « ne pas faire sentir la gravité de cette cause prédisposante, alors surtout qu'elle se rencontre chez les ascendants du côté paternel et maternel, ainsi que dans la descendance, serait manquer de prudence et de discernement ; mais, tout en montrant l'écueil des affinités consanguines et des transmissions génératives, on doit en même temps faire observer qu'une bonne éducation physique et morale peut et doit, si l'un des parents est parfaitement sain, modifier et changer même la disposition organique des enfants. En ce cas, la prohibition cessera naturellement d'être absolue » (2).

A qui venait lui demander si tel individu se trouvait ou avait été soigné dans sa maison de santé, Casimir Pinel avait coutume de dire qu'il n'avait le droit de répondre ni par l'affirmative ni par la négative. Même aux personnes connaissant pertinemment le séjour du malade dans l'établissement, il était d'avis de taire le nom, le genre et la gravité de l'affection. Il fait d'ailleurs remarquer qu'en province, dans les villages ou les petites villes, il est presque impossible de dissimuler l'internement d'un habitant du pays, et même son genre de maladie. N'en est-il pas de même aujourd'hui, et cette divulgation de l'internement n'est-elle pas encore facilitée par l'enquête que

(1) *Ibidem*, p. 224.
(2) *Ibidem*, p. 228.

prescrit le Parquet à la suite de chaque placement volontaire ? Ceux d'entre nous qui dirigent des maisons de santé n'entendent-ils pas les doléances des familles ? On interroge les concierges, les domestiques, les voisins même, et bientôt tout le monde sait que l'enquêté est aliéné et interné. Qui dans ce cas a violé le secret prescrit par la loi ? Ce ne sont certes pas les médecins.

La doctrine des monomanies qui, dès son apparition, avait été si âprement attaquée et si vigoureusement soutenue, continuait à occuper les esprits. En 1853 et 1854 avait lieu, à la Société médico-psychologique, une longue et intéressante discussion, à laquelle prenaient part des hommes tels que Baillarger, Brierre de Boismont, Ferrus, Morel, Buchez, Moreau de Tours, Casimir Pinel. Ce dernier, partisan de la doctrine, considérait le terme comme défectueux ; il était pourtant d'avis de le conserver, estimant inutile de créer des mots nouveaux, à moins qu'ils ne fussent irréprochables. « J'aime le progrès, disait-il, et j'ai foi dans l'avenir ; tout marche, tout progresse dans la nature humaine, et il serait absurde d'ignorer ou de ne pas voir que les sciences, dans l'état de civilisation où nous sommes, suivent un mouvement ascensionnel. Tous les efforts qui tendent à les pousser en avant sont fort louables, et je suis le premier à m'en féliciter. Cependant il est important de ne pas confondre ce que quelques esprits novateurs s'imaginent être du progrès avec ce qui l'est réellement. Croit-on faire avancer la science en inventant quelques mots plus ou moins sonores ? Pense-t-on lui avoir fait faire un pas de plus quand on a changé les anciennes classifications pour en substituer de nouvelles, renversées tour à tour par celles qui leur succèdent » (1) ? Il considère ces changements comme prématurés et ne servant, par suite, qu'à embrouiller les questions. « De nos jours, tout

(1) *De la monomanie considérée sous le rapport psychologique, médical et légal.* Mémoire lu à la Société médico-psychologique, le 31 octobre, 1853. Brochure de 86 pages. Paris, 1856, p. 6.

le monde est pressé d'écrire et d'inventer du nouveau, avant même d'avoir observé, pensé et réfléchi » (1). Si le temps passe, les hommes ne changent guère.

Morel, adversaire de la doctrine des monomanies, estimait « que les idées humaines forment un ensemble dont toutes les parties sont solidaires, et que le lien le plus étroit existe entre nos conceptions intellectuelles » (2). Il n'admettait pas qu'une faculté pût être lésée, les autres demeurant intactes, et qu'il y eût des demi-fous. « On est aliéné, déclarait-il, ou on ne l'est pas ; on ne peut l'être à moitié » (3). Ce à quoi Casimir Pinel répondait : « Si, dans l'état normal, quelques-unes des facultés de l'ordre intellectuel ou moral peuvent manquer, être affaiblies ou incomplètes, ou bien être exaltées, surexcitées ou perverties, sans que, pour cela, les autres en éprouvent le moindre retentissement, sans qu'elles soient entraînées à éprouver le même sort, je dis qu'il doit probablement en être de même dans l'état pathologique » (4).

Jean-Pierre Falret, comme son élève Morel, affirmait la non-existence des monomanies, mais il admettait des délires partiels avec idées prédominantes. « De deux choses l'une, dit Casimir Pinel, ou l'insanité est bornée, partielle, et alors, évidemment, le trouble ne s'étend pas à tous les ordres de facultés, ou bien elle est générale, ne respecte aucun de ces ordres, et, dès lors, on ne saurait, sans confusion et sans manquer de logique, la désigner sous l'expression de partielle ou de monomanie » (5). Il est d'ailleurs persuadé que la différence d'opinion entre adversaires et partisans de cette doctrine n'est pas aussi grande qu'on le pense, et qu'ils pourraient aisément s'entendre si chacun y mettait un peu de bonne volonté. « Que disent donc ceux qui croient à la réalité des monomanies, des folies, des

(1) Même ouvrage, p. 1.
(2) *Annales médico-psychologiques*, 1854, t. VI, p. 284.
(3) Même endroit, p. 286.
(4) *De la manomanie*, p. 10.
(5) Même ouvrage, p. 24.

aliénations ou des délires partiels, car ces mots expriment la même chose ? Qu'un des caractères principaux de ces affections, c'est la limitation, c'est la circonscription de l'insanité ; c'est la fixité de l'esprit sur une pensée ou une idée, ou sur une série très restreinte d'idées ou d'objets ; c'est la concentration de l'attention sur un ou quelques sujets en petit nombre et de la même nature, soit qu'elles résultent d'une conception insensée, soit qu'elles reconnaissent pour cause une illusion ou une hallucination, soit qu'elles proviennent d'un ou plusieurs sentiments malades, d'un raisonnement vicieux, d'une imagination déréglée, d'une passion désordonnée, soit qu'elles naissent d'un trouble morbide de la sensibilité générale, soit enfin qu'elles tiennent à une lésion de la volonté. Peu importe que l'idée prédominante et délirante soit un phénomène primitif ou secondaire, qu'elle soit occasionnée par l'altération de tel ou tel ordre de facultés, par le désordre d'une ou plusieurs de ces dernières ; qu'elle ait été précédée ou suivie, à une époque plus ou moins rapprochée, d'autres phénomènes, ce n'est pas la question. Ce qu'il est important, avant tout, de savoir pour trancher celle des monomanies, c'est s'il y a, oui ou non, des aliénés qui présentent, pendant un temps plus ou moins long, l'aspect d'hommes raisonnables, qui en imposent presque toujours, non seulement aux gens de monde, mais encore aux magistrats, aux médecins peu versés dans l'étude des affections mentales, et parfois à ceux qui s'en sont occupés d'une manière spéciale ; c'est de savoir si ces malades, en dehors d'une ou de quelques idées insensées qui les absorbent, ne sont pas capables quelquefois, sinon souvent, d'agir, de se conduire, de converser, d'écrire, de raisonner, de juger, de discerner, de façon à faire croire qu'ils sont sains d'esprit, soit qu'on ne touche pas ou qu'on évite de toucher leur corde délirante, soit qu'ils cherchent à donner le change et à dissimuler la ou les conceptions folles auxquelles ils sont en proie ; c'est de savoir si les caractères du délire partiel ou de la monomanie, qu'il soit oppressif ou expansif, ne sont pas tellement tranchés qu'on ne saurait les con-

fondre avec ceux du délire général dont ils diffèrent essentiellement ; c'est de savoir si le diagnostic de ce dernier n'est pas ordinairement facile ; si, au contraire, celui du premier ne peut pas, dans quelques circonstances, présenter du doute et laisser les experts dans l'incertitude ; c'est de savoir si, dans la monomanie et malgré toutes les apparences de l'intégrité de la raison, la liberté morale n'est pas profondément atteinte, de manière que le monomaniaque, n'étant pas maître de sa volonté, agit irrésistiblement, quoique, dans certains cas, avec conscience et discernement » (1).

Si la monomanie est moins curable que la manie, ce serait, suivant Casimir Pinel, parce qu'elle est presque toujours méconnue à son début et, par suite, tardivement soignée. Il reconnaît qu'assez souvent cette forme du délire dure peu et qu'il a tendance à se généraliser ; mais, ajoute-t-il, « cela prouve seulement que l'aliénation mentale s'est étendue, qu'elle a fait des progrès, ou bien, ce qui a lieu souvent, qu'elle a changé de forme. Il arrive cependant que la forme monomaniaque persiste longtemps et toute la vie avec les caractères qui lui sont propres, c'est-à-dire avec un délire limité à quelques idées, avec une lésion de certaines facultés, les autres restant intactes » (2).

Au point de vue pathologique pur, il reconnaît que l'existence des monomanies n'a qu'une importance secondaire ; il n'en est pas de même si l'on envisage ses rapports avec la jurisprudence civile ou criminelle. Les premiers adversaires de la doctrine, Urbain Coste (3), Elias Regnault (4), Dupin, s'étaient, pour la battre plus sûrement en brèche, attaqués aux médecins aliénistes et avaient nié leur compétence spéciale. Quelques jours avant l'ouverture, à la Société médico-psychologique, de la discussion sur la monomanie, un professeur de droit criminel

(1) Même ouvrage, p. 25.
(2) Même ouvrage, p. 38.
(3) *Journal universel des sciences médicales*, juillet, 1826.
(4) *Du degré de compétence des médecins dans les questions judiciaires relatives aux aliénations mentales et des théories physiologiques sur la monomanie homicide*. Paris, 1830.

à la Faculté de Toulouse (1) consacrait un mémoire à cette question (2). Loin de nier la compétence des experts, il reconnaît qu'ils sont dans le vrai en déclarant ces accusés des malades, mais ajoute qu'ils se trompent, en affirmant leur irresponsabilité. « Les rapports des médecins aliénistes, remarque-t-il, peuvent fournir des renseignements précieux, et sont, en général, indispensables ; mais leurs avis ne lient pas les jurés et les juges qui sont seuls compétents pour appliquer aux faits qu'ils reconnaissent constants les principes du droit » (3). Casimir Pinel s'étonne que des hommes, n'ayant fait aucune étude spéciale propre à les éclairer, puissent émettre la prétention d'élucider des questions purement médicales. « S'il était vrai, remarque-t-il, qu'il y eût des monomanies sans privation de la liberté morale, il faudrait immédiatement les rayer du cadre nosologique et les classer dans les œuvres de philosophie » (4). On a peut-être, suivant lui, abusé du terme monomanie, mais il préfère l'acquittement d'un criminel à la condamnation d'un aliéné. A ceux qui affirment que tout individu capable de distinguer le bien du mal est responsable devant la loi, et par suite doit subir les peines prévues, Casimir Pinel répond « que les aliénés agissent très souvent en connaissance de cause, qu'ils sont déterminés à commettre l'acte dont ils apprécient la gravité, sans toutefois pouvoir s'en abstenir ; en un mot qu'ils ne sont pas libres, et partant, qu'ils ne sont point coupables (5).

(1) Victor Molinier.

(2) *De la monomanie envisagée sous le rapport de l'application de la loi pénale.* Notice lue à l'Académie des sciences, inscriptions et belles lettres de Toulouse, à la séance du 14 avril 1853, publiée dans la *Revue législative,* avril 1853, et dans les *Annales médico-psychologiques,* 1854, t. VI, p. 57.

(3) *Annales médico-psychologiques,* 1854, t. VI, p. 61.

(4) *De la monomanie,* p. 81.

(5) Même ouvrage, p. 82.

INDEX DES PRINCIPAUX ÉCRITS PUBLIÉS PAR CASIMIR PINEL

— Considérations sur les veines et leur inflammation ou phlébite (Thèse de Montpellier, 11 juillet 1826).

— Note sur la paralysie générale des aliénés (*Union médicale*, 27 novembre 1849. Dans les *Annales-médico-psychologiques* 1830, t. II, p. 297, analyse par Lunier).

— De la réforme du traitement des aliénés (Note lue à la Société médicale d'émulation de Paris, le 4 mars 1854. *Union médicale* du 29 avril 1854, Brochure de 16 pages, 1854).

— Du traitement de l'aliénation mentale aiguë en général, et principalement par les bains tièdes prolongés et les arrosements continus d'eau fraîche sur la tête (Mémoire lu à l'Académie de médecine le 2 novembre 1852. Mémoires de l'Académie impériale de médécine, t. XX. Rapport présenté par Ferrus le 21 mars 1854, dans le *Bulletin de l'Académie de médecine*, 1854, t. XIX, p. 484. Brochure de 160 pages, Paris, 1856).

— De la monomanie considérée sous le rapport psychique, médical et légal (Mémoire lu à la Société médico-psychologique le 31 octobre 1853. Brochure de 86 pages, Paris, 1856).

— Note sur le diagnostic et le traitement de la folie ébrieuse ou delirium tremens (Brochure de 27 pages, Paris, 1856).

— Notice sur Sandras (*Annales médico-psychologiques*, 1857, t. III, p. 267).

— Considérations sur la paralysie générale (Note lue à la Société médico-psychologique le 28 juin 1858. *Annales médico-psychologiques*, 1858 t. IV, p. 580. Brochure de 38 pages, Paris, 1858).

— Lettres de Pinel, précédées d'une notice sur sa vie (*Gazette hebdomadaire de médecine*, 1858, p. 665 et 681 ; 1859, p. 273, 289, 305, 337, 370, 417, 433, 529, 593. Brochure de 56 pages. Paris, 1859).

— Remarques concernant la paralysie générale, présentées à l'occasion des notes de MM. Baillarger et Brierre de Boismont (*Revue médicale*, 1860, t. II, p. 587 et *Journal de médecine mentale*, 1861, t. I, p. 15).

— De l'isolement des aliénés sous le rapport hygiénique, pathologique et légal (*Journal de médecine mentale*, 1861, t. I, p. 78, 119, 146, 181, 217, 247. Brochure de 44 pages, Paris, 1861).

— Examen du non restraint (*Journal de médecine mentale*, 1862, t. I, p. 12, 51, 134, 198, 262, 306).

— Du secret médical dans ses rapports avec l'aliénation mentale notamment au sujet du mariage (Note lue à la Société médico-psychologique le 30 mars 1863. *Annales médico-psychologiques* 1863, 4e série, t. XII, p. 216. *Journal de médecine mentale*, 1863, t. III, p. 116, 144, 181. Brochure de 23 pages, Paris, 1863).

— Quelques mots sur les asiles d'aliénés et la loi de 1838, à propos d'une pétition au Sénat (*Journal de médecine mentale*, 1864, t. IV, p. 144. Brochure de 15 pages, Paris, 1864).

— Sur la séquestration et le traitement des aliénés (*Journal de médecine mentale*, 1864, p. 260. Brochure de 8 pages, Paris, 1864).

— La loi du 30 juin 1838 et ses détracteurs (*Journal de médecine mentale*, 1865, t v, p. 20 et 54).



W Tuke

DEUXIÈME PARTIE

LES TUKE

Vie de William Tuke.

Celui qui visite, de nos jours, les établissements consacrés, en Angleterre, au traitement des maladies mentales, peut difficilement imaginer quelle était, vers la fin du XVIIIe siècle, la situation des aliénés. On ne les accusait plus de sorcellerie, mais la société continuait à les regarder comme des êtres souvent dangereux et toujours inutiles. Les malades paisibles étaient tolérés, et pouvaient même errer en liberté, traînant leur misère de village en village. Quant aux agités, ils restaient enfermés, chargés de fers, dans d'infectes cabanons. Trop souvent les workhouses, les geôles même devenaient l'unique refuge de ces malheureux. « Il y a des prisons, dit John Howard, où l'on renferme les idiots et les insensés, parce qu'on ne sait où les confiner ailleurs, loin de la société qu'ils attristent et qu'ils troublent. Ils servent à l'amusement cruel des prisonniers et des spectateurs oisifs, dans les occasions qui rassemblent beaucoup de gens. Souvent ils inquiètent, ils effraient ceux qui sont renfermés avec eux. On n'en prend aucun soin, et cependant il est probable que ces soins pourraient en guérir quelques-uns, et les rendre utiles à la société » (1).

En 1770, à l'hôpital de Bethléem, on exhibait encore les alié-

(1) *Etat des prisons, des hôpitaux et des maisons de force*, par John Howard. Traduction française. Paris. 1788. 2 vol. in 8°, t. I, p. 19.

nés, mais le prix d'entrée, primitivement fixé à deux pence, avait été abaissé à un penny. Comment d'ailleurs s'étonner de la dureté, de l'indifférence des gardiens, gens frustes et grossiers, lorsqu'on voit un médecin aussi éclairé que Cullen conseiller de frapper les maniaques, pour leur inspirer une crainte salutaire (1). Une réforme s'imposait. Il vint un homme pour l'accomplir, et ce ne fut pas un médecin.

William Tuke était né le 24 mars 1732, dans la cité d'York que sa famille habitait depuis plusieurs générations. Son grand-père, qui avait adopté les doctrines de la Société des Amis, fut jeté, en 1660, dans la prison d'Old Ouse Bridge, et dépouillé de ses biens ; il souffrit pour sa foi sans se plaindre, et légua à ses descendants l'exemple d'une conviction ferme, la haine des abus, le respect des libertés d'autrui. Tous gardèrent pieusement le souvenir de son infortune, et surent pratiquer ses vertus.

Dans son enfance, William Tuke faillit perdre la vie en tombant d'un arbre sur lequel il était grimpé pour s'emparer d'un nid. Il dut subir l'opération du trépan. Mais cet accident n'eut pas de suites fâcheuses ; le jeune William put continuer ses études. Virgile fut toujours son auteur de prédilection, et il se plaisait encore à réciter, aux jours de sa verte vieillesse, des passages des Géorgiques.

Il n'avait que 16 ans quand son père mourut, laissant sans direction une maison de commerce florissante. Il résolut de le remplacer, et se mettant à l'œuvre, apporta à la vente du thé et du café la même ardeur qu'il avait vouée à l'étude des auteurs classiques. Dès lors, la plus grande partie de son existence fut consacrée aux affaires ; il donnait à la charité ses instants de repos. C'est ainsi, en une heure de loisir, que fut conçue l'œuvre à laquelle son nom doit la célébrité. « Il était de ceux, dit un

(1) *Institutions de médecine pratique*. Traduction de PHILIPPE PINEL, sur la quatrième édit. de CULLEN. Paris, 1785, 2 vol.; t. II, p. 307.

(2) *Eléments de médecine pratique*. Traduction de BOSQUILLON, Nouvelle édit., par DE LENS. Paris, 1819, 3 vol.; t. III, p. 196.

contemporain, qui ne se lassent jamais de faire le bien. » Marié à l'âge de 22 ans, il eut cinq enfants, dont l'aîné, Henry, devait être pour lui un collaborateur assidu.

Ayant perdu sa femme, il se remaria en 1765, et de cette nouvelle union naquirent trois enfants. Il devint veuf pour la seconde fois en 1794.

Un asile, destiné à recueillir les infortunés privés de la raison, avait été fondé à York en 1772. Mais le but charitable de l'institution fut vite oublié, et grâce à une administration déplorable, cette maison acquit, à juste titre, la plus mauvaise réputation. « Parmi les asiles les plus mal dirigés à cette époque en Angleterre, dit John Conolly, le pire paraît avoir été celui de la cité d'York » (1). Les aliénés y étaient mal logés, mal nourris, mal soignés et souvent maltraités.

En 1791, une femme, appartenant à la Société des Amis, entra dans l'établissement. Sa famille habitant loin de la ville, quelques membres de la Société sollicitèrent l'autorisation de lui rendre visite de temps à autre. Cette permission fut refusée, sous prétexte que la présence de personnes étrangères pourrait exciter la malade. Le motif paraissait plausible. Mais cette femme vint à mourir d'une façon assez mystérieuse et qui donna prise à des soupçons. Le décès fut attribué à une coupable négligence ; on parla même de traitements inhumains. William Tuke, vivement impressionné par cet évènement, conçut le projet d'un établissement où les aliénés recevraient tous les soins nécessaires, et où ils pourraient, tant aux heures de calme qu'au cours de la convalescence, jouir de la présence des leurs. Il commença par consulter ses plus intimes amis, dont le grammairien Lindley Murray, et obtint leur approbation. Aussi profitait-il d'une réunion tenue à York, en mars 1792, pour exposer ses idées : création d'une maison placée sous la tutelle des Amis, et destinée à recevoir les membres de la société dont

(1) *The treatment of the insane without mechanical restraints*, par JOHN CONOLLY. Londres, 1856, p. 17.

la raison viendrait à sombrer. Ses propositions reçurent un accueil réservé, les uns déclarant ne pas sentir le besoin d'une pareille fondation, les autres prétendant que le vœu n'était pas du ressort de l'assemblée. La plupart, du reste, étaient peu au courant de la question. Quelques-uns même regardaient comme impossible l'amélioration du sort des aliénés, et estimaient que la sévérité à leur égard était indispensable. La femme de Tuke, elle-même, le raillait ; son cerveau, disait-elle, était bien souvent en travail, et son dernier né ne promettait qu'un avorton. Mais son fils Henry, sa belle-fille Mary Maria et son ami Lindley Murray lui prodiguèrent les encouragements. Il résolut de se rendre un compte exact de la situation des aliénés, et visita l'hôpital Saint-Luke où il vit des malades couchés sur la paille et enchaînés. Ses résolutions s'en trouvèrent affermies, et à la réunion du 28 juin de la Société des Amis, il proposa l'achat, dans les environs d'York, d'un terrain où seraient édifiés des bâtiments propres à recevoir une trentaine de malades, avec une prairie pouvant servir à la fois de lieu de pâture pour les bestiaux et de promenade pour les malades tranquilles. Henry Tuke soutint ces propositions qui, malgré d'assez nombreuses objections, furent enfin adoptées. Les souscriptions, rares au début, affluèrent peu à peu, et vers la fin de 1793, la Société put acquérir, à proximité de la ville, un terrain dans une localité saine et bien située. On y remarque une éminence sur laquelle les troupes de Fairfax placèrent leurs batteries durant le siège d'York par l'armée parlementaire en 1644. L'ancien champ de bataille était destiné à devenir un séjour de paix.

Les plans furent établis en 1794 et les travaux commencés l'année suivante. La première pierre portait cette inscription :

Hoc fecit
Amicorum caritas in Humanitatis
Argumentum
Anno DMI MDCCXCII

Il s'agissait de donner un nom au nouvel établissement. La

question se trouvant débattue devant Mary-Maria Tuke, elle s'écria : la Retraite, et l'on adopta cette dénomination, pour bien démontrer, dit Samuel Tuke, que la nouvelle institution était surtout « un lieu de refuge pour les malheureux, un port tranquille où la barque délabrée pourrait se réparer ou demeurer abritée. »

La Retraite ouvrit ses portes le 11 mai 1796 ; William Tuke avait alors 64 ans. Le prix de pension était, pour les indigents, de 4 schellings par semaine, pour les autres de 8 schellings au minimum, un trimestre payé d'avance. Le certificat médical devait être conçu en ces termes : « Je certifie que X..., âgé de..., est atteint d'aliénation mentale, et qu'il doit être placé dans un établissement spécialement aménagé pour ce genre de malades. »

Il fallait à la tête de la maison un directeur dévoué. William Tuke trouva *the right man* en la personne de son beau-frère, T. Maud, qui venait de renoncer à la pratique médicale. Malheureusement, peu de mois après l'ouverture de l'asile, Maud vint à mourir, et William Tuke, faute de rencontrer un homme capable d'administrer l'asile suivant ses vues personnelles, dut prendre en mains la direction. Il la conserva près d'une année et la transmit alors à son ami George Jepson. « Tous deux, dit Samuel Tuke, bien que dissemblables presque en toute chose, étaient animés d'un même ardent amour pour Dieu et l'humanité ; pleins de désintéressement, d'un caractère décidé, persévérant avec fermeté dans la bonne voie, ils suivirent toujours le sentier de la vérité et du devoir. » Jepson, nous rapporte le même auteur, « avait vu appliquer à l'hôpital Saint-Luke, qui était alors considéré, et sans doute avec justice, comme le meilleur établissement de ce genre existant en Grande Bretagne, le principe de maintenir les aliénés par la crainte ; et il lui était impossible de ne pas attacher une extrême importance à une expérimentation aussi longue et aussi étendue. Peu de temps après son entrée en fonctions, on lui confia un malade très violent. Son ami et conseiller était absent ; il décida, pour une

fois et sous sa propre responsabilité, de recourir aux procédés généralement en usage. Comme prestance il n'était pas mal qualifié pour remplir les fonctions de gardien sous l'ancien régime, mais ses sentiments et ses dispositions naturelles étaient contraires aux méthodes de rigueur. Le fait accompli, il se sentit si peu satisfait de lui-même, qu'il put à peine dormir, et prit la résolution ferme, au cas où la tentative ne serait pas couronnée de succès, de renoncer à un tel système. Il reconnut son échec en trouvant le malade abattu et rempli de rancune. » Il ne recourut désormais qu'aux procédés de douceur jusqu'au jour où il résigna ses fonctions, c'est-à-dire en 1822.

Le premier médecin attaché à la Retraite fut Fowler, dont la solution arsenicale a rendu le nom célèbre. Il avait alors 60 ans, et ne s'était jamais encore occupé de médecine mentale ; mais les malheureux malades confiés à ses soins éveillèrent sa compassion, et il sut consacrer au soulagement de leur misère son ardeur et son zèle accoutumés. Mais les espérances qu'il avait tout d'abord fondées sur le traitement pharmaceutique ne furent pas de longue durée. Il avait, du reste, expérimenté sur lui-même le peu d'action des médicaments alors en usage ; atteint d'un asthme convulsif grave, et contraint d'interrompre ses travaux pendant près de deux années, il avait eu vainement recours à toutes les ressources de la thérapeutique ; il cessa tout remède, et le mal disparut. Il se bornait donc, à la Retraite, à une thérapeutique restreinte, et recourait surtout au traitement moral. Chez les mélancoliques, il ordonnait fréquemment les bains chauds, qu'il conseillait moins chez les maniaques, les croyant susceptibles d'aggraver les symptômes au lieu de les calmer. Se basant sur le fait que tous les animaux reposent après un fort repas, il faisait manger copieusement les malades qu'une violente excitation empêchait de dormir.

Fowler eut pour successeur le docteur Caffe qui remplit ses fonctions avec zèle ; mais « de graves symptômes pulmonaires, dit Hack Tuke, vinrent à se manifester. Il tenta vainement de

recouvrer la santé sous un ciel plus clément, et, au grand regret de tous ceux qui étaient attachés à l'établissement, il succomba à la phtisie. »

Les malades, à la Retraite, se voyaient l'objet de soins et égards peu en rapport avec les us et coutumes alors en vogue. Le principe essentiel était la douceur. « Les directeurs, nous dit un contemporain, n'admettaient pas que des troubles partiels de l'intelligence puissent être assimilés à un complet état de dégradation mentale qui rendrait le malade insensible aux sentiments de bienveillance et de gratitude. Lorsqu'un aliéné n'exécute pas l'ordre donné, certes il est facile de le frapper, de le terrasser ; recourir aux entraves et aux fers est chose aisée. Mais, à la Retraite, on a coutume de mettre l'intérêt du malade avant les aises du gardien, et l'on s'efforce d'éveiller chez lui la reconnaissance à l'égard de ceux qui sont chargés de le traiter. Rien n'est plus sage, plus humain et en même temps plus digne d'intérêt que la stricte attention donnée aux sentiments. Telle est la note dominante de l'établissement » (1). Et l'auteur espérait que cette expérience deviendrait le point de départ d'une amélioration réelle dans le traitement des aliénés. Le vœu du rédacteur de la *Revue d'Edimbourg* ne se réalisa qu'après nombre d'années, et grâce à l'intervention des membres du Parlement.

William Tuke vécut assez pour voir luire l'aurore des jours meilleurs, mais il eut, dans sa carrière, plus d'une lutte à soutenir, et put s'écrier en une heure de découragement : « Tous m'abandonnent sur les questions essentielles. »

En 1815, la Chambre des Communes ayant été appelée à délibérer sur le sort des aliénés et la répression des abus en usage dans les asiles, le grand philanthrope, alors plus qu'octogénaire, vint déposer devant la Commission. « J'ai entendu, nous rapporte Hack Tuke, mon père, qui l'accompagnait, parler du grand intérêt qu'éveilla sa présence. Le témoin

(1) *Revue d'Edimbourg*. 1814, vol. XXIII, p. 91. Article de Sydney Smith.

exposa avec un joyeux enthousiasme, l'œuvre accomplie à la Retraite. Il établit (en réponse à une question) la part active qu'il avait prise à tout ce qui concernait l'établissement depuis sa fondation. Comme on le priait de donner un aperçu de la pratique suivie dans la maison, il répondit que tout y était mis en œuvre pour assurer aux malades un séjour aussi confortable que possible, et pour les convaincre qu'ils seraient traités avec bonté ; que tel était le point de départ, et que, dès qu'on avait réussi, le maniement des malades n'était pas aussi difficile qu'on se l'imagine en général. Interrogé sur l'effet des médicaments dans les affections mentales, il déclara que le résultat paraissait médiocre, sauf dans le cas de maladie concomitante... Et comme on lui demandait si les malades étaient périodiquement médicamentés et saignés, prenaient des vomitifs, etc., il s'écria avec vivacité : rien de tout cela ! ajoutant que l'on recourait fréquemment aux bains, et de préférence aux bains chauds... Dans les cas de violence extrême, il devenait parfois nécessaire de maintenir les bras par une ceinture de cuir, et ce moyen lui semblait préférable à l'emploi du gilet de force, comme tenant moins chaud au corps, et laissant aux mains une liberté suffisante pour s'en servir sans danger » (1). On recourait également à la réclusion quand on la jugeait indispensable : « Nous avons un malade qui présente de longs intervalles de calme et de lucidité, mais est sujet à des accès violents et subits, au cours desquels il pourrait blesser les personnes qui se trouveraient à sa portée ; pendant ces crises il est enfermé dans une pièce séparée » (2).

Le principe du non-restraint absolu ne fut posé que plus tard en Angleterre. William Tuke n'y avait pas songé, et il jugeait la contrainte nécessaire dans certains cas, par exemple lorsqu'il s'agissait d'alimenter un malade, ou de le préserver, lui et son entourage, de tout danger. Mais il préconisait les

(1) Hack Tuke. *Reform in the treatment of the insane. Early history of the Retreat.* Londres, 1892, p. 28.
(2) *Ibidem*, p. 30.

moyens les plus doux et proscrivait absolument l'emploi des chaînes. Et il se félicitait du résultat. Ainsi Pinel, après avoir enlevé les fers des aliénés, nous dépeint ces hommes, considérés naguère comme des bêtes fauves, et circulant ensuite dans les cours de Bicêtre revêtus de la camisole. L'autorisation de les déchaîner fut déjà difficile à obtenir ; s'il s'était agi de leur rendre immédiatement à tous le libre usage des mouvements, elle eut certainement été refusée. A la Retraite, la contrainte était regardée comme un mal, mais un mal parfois justifié, et l'on s'efforçait toujours de gagner la confiance du malade. Parmi les premiers admis dans l'établissement, il s'en trouvait un « qui avait presque perdu l'usage de ses membres, à force d'être enchaîné ; pendant quelque temps il fallut le guider comme un enfant. Mais on ne jugea pas à propos de le soumettre à aucun procédé de restraint, et bientôt il se trouvait en état de marcher sans aide aucune. Un de ses amis étant venu le voir et lui demandant ce qu'il pensait de la maison, il s'écria avec chaleur : un Eden, un Eden, un Eden » (1) ! Une femme, que William Tuke avait vue, lors de sa visite à Saint-Luke, enchaînée au mur et sans vêtements, fut transférée à la Retraite, et, dans une lettre, elle s'exprime avec gratitude sur l'heureux changement de sa destinée. « Un homme était resté depuis vingt ans nu et enchaîné ; sauf le recours occasionnel à des courroies pour maintenir les mains, on n'usa plus de restraint à son égard. Par la persuasion, on le décida à porter des vêtements et à se conduire avec décence » (2).

Un jour, raconte Samuel Tuke dans sa description de la Retraite, on amène un individu de stature herculéenne. « Au cours de plusieurs accès antérieurs, il avait été maintenu à ce point qu'on lui enlevait et remettait ses vêtements sans défaire les menottes. On les lui retira néanmoins dès son arrivée à la Retraite, et il fut introduit dans la pièce où le directeur était

(1) *History of the insane in the British Isles*, par Hack Tuke. Londres 1882, p. 119.
(2) *Ibidem*, p. 120.

en train de souper... Invité à prendre place à table, il se comporta assez bien durant le repas. Le directeur le mena ensuite à sa chambre, et lui déclara que le traitement auquel il serait soumis dépendait uniquement de la façon dont il se conduirait ; ajoutant que son plus vif désir était d'accorder à chaque pensionnaire tout le bien-être possible ; par conséquent il espérait que le malade se comporterait de façon à rendre inutile tout recours à la contrainte. Ce dernier parut sensible à une pareille preuve de bienveillance. Il promit de se contenir et y parvint si bien que, durant son séjour, on n'eut besoin de recourir à aucun moyen de répression. Quand il s'excitait et vociférait, le directeur entrait dans sa chambre et s'asseyait tranquillement auprès de lui. Après une phase d'irritation croissante, l'excitation tombait, et le malade finissait par prêter attention aux propos amicaux de son visiteur. »

Un médecin suisse, de la Rive, qui visita la Retraite peu de temps après sa fondation, s'exprime ainsi dans une lettre adressée, le 1er juillet 1798, aux rédacteurs de la *Bibliothèque britannique* : « Cette maison est située à un mille d'York au milieu d'une campagne fertile et riante ; ce n'est point l'idée d'une prison qu'elle fait naître, mais plutôt celle d'une grande ferme rustique ; elle est entourée d'un jardin fermé. Point de barreaux, point de grillages aux fenêtres... Vous voyez que dans le traitement moral on ne considère par les fous comme absolument privés de raison, c'est-à-dire comme inaccessibles aux motifs de crainte, d'espérance, de sentiment et d'honneur ; on les considère plutôt, ce semble, comme des enfants qui ont un superflu de force et qui en faisaient un emploi dangereux » (1).

William Stark, un architecte qui, chargé de construire l'asile de Glasgow, visita les divers établissements de la Grande Bretagne, nous a laissé aussi une description de la Retraite :

(1) Sur un nouvel établissement pour la guérison des aliénés. *Bibliothèque britannique*, 1798, t. VIII.

« Dans quelques asiles que j'ai visités, des chaînes étaient fixées à chaque table et à la tête de chaque lit. A la Retraite on amène parfois des malades furieux et enchaînés ; on les détache de suite, et par de douces paroles et une extrême bienveillance, on les décide presque immédiatement à obéir et à se bien comporter. C'est avec une délicatesse profonde que l'on prête attention aux moindres idées des pensionnaires de la maison. Pas de barreaux aux fenêtres, mais des châssis de fer ayant l'apparence du bois. Lors de ma visite, les directeurs cherchaient le moyen de remplacer les verrous qui servent à enfermer les malades pendant la nuit, car le son était rude et désagréable et ils donnaient à l'asile un aspect de prison..

...C'est une administration pleine d'humanité et d'une habileté consommée, et on n'a jamais recours à la violence ou à la force brutale » (1).

Tels étaient les principes appliqués par William Tuke dans l'établissement qu'il avait fondé ; tels ils sont encore aujourd'hui. Le grand philanthrope s'occupait des moindres détails, et il resta le trésorier de la Retraite jusqu'au jour où la perte presque complète de la vue l'eut condamné au repos. Il avait alors 87 ans ; mais il eut le rare privilège de jouir de la plénitude de ses facultés intellectuelles jusqu'à la semaine qui précéda sa mort. Frappé au cours d'un repas d'une attaque d'apoplexie, il s'éteignit quelques jours après. Longtemps avant cette époque, un de ses amis, le docteur Willan, qu'il consultait pour un léger malaise, lui avait dit en plaisantant : « Voilà un pouls qui battra jusqu'à la 90e année. » Le pronostic se trouva exact.

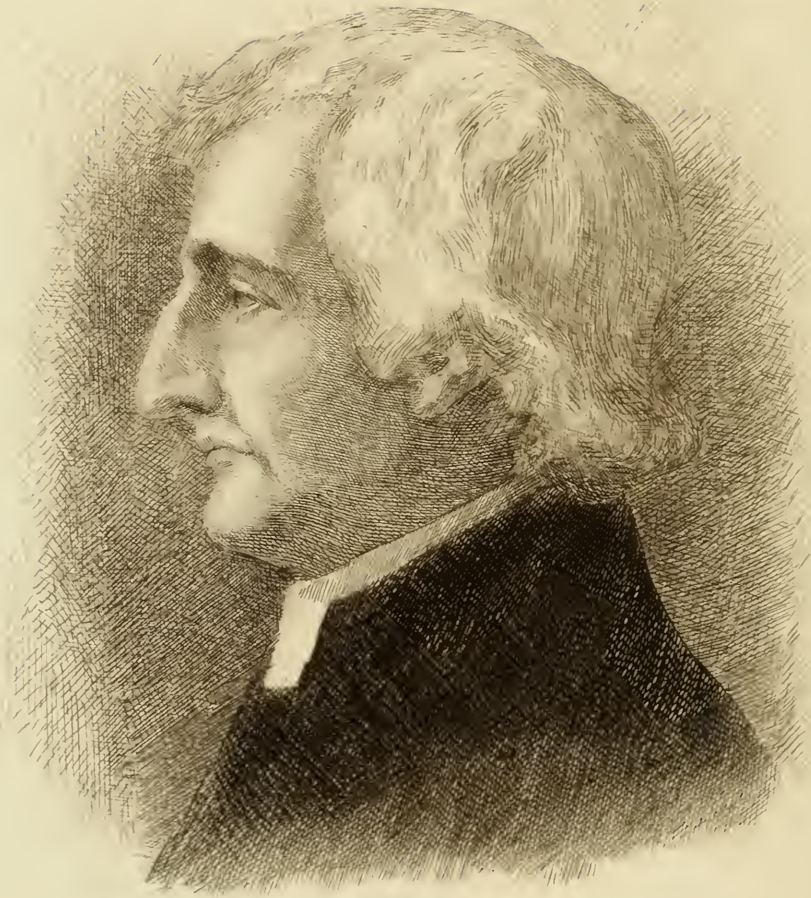
William Tuke, dit un contemporain, « était d'une taille un peu au-dessous de la moyenne ; il se tenait droit, son port était digne et sa démarche ferme. Il avait un front noble, un regard d'aigle, un nez arqué, des lèvres minces, une voix de

(1) *Remarks on the construction and management of lunatic asylums*, par William Stark.

commandement, et l'aspect majestueux d'un patriarche. »

Membre de nombreuses sociétés philanthropiques ou religieuses, il les soutenait assidûment de sa parole et de ses deniers. « Lorsqu'un sujet, rapporte un de ses amis, avait une fois fixé son attention, il s'en détournait rarement, ne se laissant pas plus déprimer par la mauvaise fortune qu'enivrer par le succès ; si les circonstances se montraient d'abord défavorables, il savait attendre patiemment le moment opportun, et poursuivait dès lors son but avec énergie. On peut trouver le secret de ses succès dans son complet empire sur lui-même, dans son application soutenue. Sa faculté dominante était peut-être l'observation. Rarement quelque chose échappait à son attention ; il possédait un fonds inépuisable de faits qu'il savait placer à l'occasion propice. » Il causait peu, mais tous ses mots portaient.

William Tuke fut inhumé à Bishophill, Yorkshire, dans le cimetière réservé à ses coreligionnaires. Il repose non loin de John Woolman, le défenseur des esclaves, et à côté de Lindley Murray, son cher et fidèle compagnon des jours de lutte. La même terre recouvre ces trois amis des opprimés.



CARBET

Vie de Henry Tuke.

Henry, fils aîné de William Tuke, naquit à York, le 24 janvier 1755. D'une nature ardente et emportée, il eut avec ses camarades, au cours de la première enfance, de fréquentes discussions qui, régulièrement, dégénéraient en rixes. Mais, vers la treizième année, son caractère se modifia et, à force de volonté, il parvint à dominer ses passions. A l'âge de 7 ans il perdit sa mère, et son père se remaria peu après, mais il trouva dans sa belle-mère un guide affectueux et dévoué. Placé dans une institution dirigée par un membre de la Société des Amis, à Sowerly près Thirsk, il fit des progrès rapides. Ses études étaient à peine terminées qu'il perdit son maître ; ne voulant point laisser la veuve dans l'embarras, il prit momentanément la direction de l'établissement, et malgré son jeune âge, réussit parfaitement dans la tâche difficile qu'il s'était imposée. Parmi les sciences, qui toutes attiraient son attention, la médecine avait pour lui un attrait particulier, et il lui consacrait ses instants de loisir. Mais le désir de son père étant de l'attacher à sa maison de commerce, il sacrifia, sans hésitation aucune, ses goûts personnels à la volonté des siens. Il devint bientôt l'associé de William Tuke. Choisi, en 1780, comme ministre de la Société des Amis, il exerça, pendant trente-cinq ans, le ministère sacré. Il épousait à 26 ans, Mary-Maria Scott, et fut, nous dit Lindley Murray, « un époux fidèle et affectueux, un père bienveillant et éclairé, n'ayant en vue que l'intérêt de ses enfants. »

Lorsque William Tuke eut formé le projet d'un établissement où ne seraient appliqués, à l'égard des aliénés, que les prin-

cipes d'humanité et de douceur, son fils Henry s'enthousiasma pour une telle œuvre. De sa parole ardente il soutint son père dans les jours de lutte, et il sut, aux heures de découragement, lui prodiguer les consolations. A la réunion de la Société des Amis, du 28 juin 1792, lorsque le projet semblait devoir être écarté sans discussion, il s'écria : « La proposition de mon père ne mérite-t-elle donc pas un instant d'examen ? » et ramenant l'attention des assistants, il finit par les convaincre. Ce fut sa femme, Mary-Maria, qui trouva le nom de la Retraite pour le nouvel établissement. Quant à lui, il témoigna toujours à cette maison un vif attachement. Il s'y rendait journellement, aidait son père dans ses travaux, et s'efforçait d'adoucir, par des propos bienveillants, le sort des aliénés. Lorsque son fils Samuel, à peine âgé de 27 ans, publia la célèbre *Description de la Retraite d'York*, Henry Tuke prit une part active aux polémiques suscitées par l'apparition de cet ouvrage. Le directeur de l'asile d'York ayant adressé aux journaux, sous le pseudonyme d'Evigilator, une lettre où il repoussait, en termes acerbes, les critiques dont son établissement était l'objet, le paisible ministre de la Société des Amis sentit se réveiller l'humeur batailleuse de la première enfance. « Son tempérament ardent et excitable, nous dit son biographe Lindley Murray, devait provoquer chez lui une indignation d'autant plus vive contre le vice et l'injustice, et accroître son zèle et sa ténacité dans la poursuite de ce qu'il considérait comme la vérité. » Dans un article que publia le *York Herald* du 23 octobre 1813, il s'attaquait aux gouverneurs de l'asile d'York. « Cet établissement, disait-il, a été détourné de son but primitif ; la plupart des indigents en sont exclus, et l'institution reste confiée aux soins du directeur et de l'apothicaire, sans aucun contrôle de la direction intérieure. Ainsi, au lieu d'une maison de charité publique, on n'a qu'une source de profits particuliers... Que les gouverneurs de l'asile portent leur attention sur ce point important et qu'ils se demandent sérieusement s'ils accomplissent avec fidélité la tâche qui leur incombe. »

Jusqu'à cette époque, Henry Tuke avait joui d'une bonne santé, mais vers le début de 1814, il tomba malade et ses forces déclinèrent rapidement. Ses souffrances étaient parfois vives, mais il les supportait avec sérénité. « Il avait si souvent médité sur les réalités invisibles d'une vie future, qu'à l'approche des derniers moments il demeura calme et impassible, également éloigné d'une crainte pusillanime et d'une confiance présomptueuse. » Il s'éteignit le 11 août 1814, et sa fin fut aussi simple que sa vie. Voyant son père, alors âgé de 82 ans, pleurer à son chevet : « Mon père chéri, lui dit-il, combien je t'ai aimé et vénéré ! Et maintenant il faut nous séparer. Mais je suis pleinement résigné à la volonté de mon père qui est aux cieux. »

Voici le portrait de Henry Tuke tracé par son fils Samuel : « Mon cher père était d'une remarquable simplicité. Chez lui rien d'affecté. Sa simplicité était spontanée comme celle d'un enfant. De même pour sa modestie. Il n'était pas homme à prétexter un manque d'aptitude pour se dérober à une entreprise utile. On le trouvait toujours prêt à accepter et à prendre en considération les avis de gens que plus d'un, bien inférieur à lui, eût traités dédaigneusement. Je l'ai souvent vu écouter des personnes de la plus simple condition, et prêter attention à leurs idées lorsqu'il les trouvait justes. Mais je ne l'ai point vu faire ostentation d'humilité, et n'ai jamais remarqué chez lui un acte dicté par l'orgueil ou l'égoïsme. Il était né avec un tempérament ardent. La religion, sans éteindre ces dispositions naturelles, parvint à les modifier, même à les sanctifier. Il fut toujours zélé pour le bien, ennemi acharné du mal. A l'égard des méchants il lui arriva parfois d'employer des termes durs et sévères, mais s'ils avaient affaire à lui, il donnait l'exemple de la modération. Il pouvait, à l'occasion, s'exprimer avec vivacité, mais il était toujours prêt à accueillir la défense de quiconque, et il eut été malaisé de l'offenser par une attaque personnelle. Quelque injuste, quelque dure que fût une réflexion sur sa personne, je ne le vis jamais en conserver de ressentiment...

... Malgré sa nature vive et ardente, il n'était pas homme à nouer des intimités hâtives. Il était remarquable par l'attachement qu'il montrait à ses amis, et par son zèle à les servir en toute occasion. Sur les sujets de minime importance il était disposé à accueillir et à discuter les idées nouvelles, mais sur les points importants et principalement en matière religieuse, il professait des opinions fermes et immuables. Bien qu'étroitement attaché aux doctrines de la société au sein de laquelle il avait été élevé, il ne condamnait point ceux qui pensaient différemment. Il croyait, au contraire, que la nature de notre esprit rend inévitable la diversité des opinions, et que cette diversité même a son utilité en contribuant à provoquer la lumière... Dans ses relations il était sensible et gai. Le monde ignorait ses soucis et ses peines... Sa conduite à l'égard de la jeunesse était particulièrement affable ; il aimait le babil des enfants, se joignait à leurs jeux avec abandon. Il éprouvait un plaisir particulier dans la conversation des jeunes gens. Il s'efforçait de provoquer leurs joies et nul plus que lui ne tenait compte de leurs faiblesses. Il fut le compagnon de ses enfants autant que leur père. Jamais sa présence ne leur causa aucune contrainte ; ils le considéraient comme leur camarade le plus cher, leur meilleur conseiller, leur plus sûr ami. »

L'oubli de soi-même était, suivant lui, un des principes les plus importants de l'éducation. « Il voulait que ses enfants fussent prêts à servir n'importe qui, et à sacrifier leurs propres intérêts pour être utiles aux autres. »

Henry Tuke consacrait aux travaux intellectuels les quelques heures de liberté que lui laissait sa laborieuse existence. Nous avons de lui des notices biographiques sur les membres de la Société des Amis, un exposé de leurs principes religieux, et une vie de Georges Fox. Tous ces ouvrages portent la marque de son esprit de tolérance. « Je n'ai point, disait-il, écrit dans l'intention de réveiller les controverses ; au contraire, je désire sincèrement voir se répandre et s'accroître la charité mutuelle qu'il est de notre devoir et de notre intérêt d'entretenir dans nos cœurs. »



CH. CALLET SC

IMP D GARBET

Vie de Samuel Tuke.

Samuel Tuke, fils de Henry et l'aîné des petits-fils de William, naquit à York le 31 juillet 1784. Entré tout jeune dans la maison de commerce de ses parents, il se maria en 1809, et eut plusieurs enfants, dont le dernier devait devenir un des aliénistes les plus distingués qu'ai produits l'Angleterre.

Ayant assisté, dans sa première enfance, aux difficultés et aux luttes que souleva la fondation de la Retraite, William Tuke voua dès lors, à la prospérité de cet asile, un intérêt passionné. Lorsqu'en 1820, son grand-père, presque aveugle et accablé par les progrès de l'âge, dut lui céder les fonctions de trésorier, il s'en acquitta avec le même zèle et, comme lui, à titre purement gratuit, pendant trente-trois ans. Plein de sollicitude pour les aliénés et désireux d'améliorer leur condition, il ne cessa de parcourir l'Angleterre et de signaler les abus. C'est ainsi qu'en 1811, visitant un workhouse situé dans l'un des comtés du sud, il trouvait dans un étroit préau, non loin du bâtiment principal, quatre cellules à peine assez larges pour contenir une personne ; une planche fixée au mur tenait lieu de lit. Dans deux de ces cellules, un grillage de fer, encadré dans la porte, laissait seul passer l'air et la lumière, et, pour empêcher le froid de pénétrer, il devenait parfois nécessaire de masquer cette ouverture. Quatre femmes y étaient renfermées. « Je ne puis, dit-il, décrire mes sensations et mon étonnement en constatant que ces malheureuses étaient complètement nues. La température était extrêmement rigoureuse, et la veille au soir le thermomètre avait marqué 16 degrés (1) de

(1) Fahrenheit.

froid. L'une de ces infortunées était couchée sur un peu de paille, sans couverture. » Une autre était enchaînée. Toutes se plaignaient amèrement. Samuel Tuke fit immédiatement porter des vêtements au workhouse, et il n'hésita pas à dénoncer une conduite aussi inhumaine. On ne se douterait guère, en lisant ce récit, que, cinq ans auparavant, une Commission avait été chargée d'étudier la situation des aliénés en Angleterre. Un de ses membres les plus actifs, Sir George Paul, constatait, dans une lettre adressée au secrétaire d'Etat, qu'il n'était guère de paroisse un peu étendue dont le workhouse ne renfermât pas, dans quelque endroit écarté, un aliéné enchaîné et exaspéré jusqu'à la fureur par les mauvais traitements.

En 1812, Samuel Tuke, poursuivant ses investigations, visitait l'hôpital Saint-Luke, et discutait longuement avec le directeur Dunstan sur le meilleur mode de traitement. « A la Retraite, lui disait Dunstan, vous poussez les principes d'humanité au-delà des bornes imposées par la sécurité générale. Si vous aviez certains de nos malades, ils mettraient votre maison sans dessus dessous en un clin d'œil. » Ce à quoi Samuel Tuke répondait qu'il était certainement possible de pousser trop loin un principe juste en lui-même, mais qu'il y avait à la Retraite peu d'accidents et peu d'évasions, malgré le nombre relativement élevé des malades violemment excités. Cependant Dunstan refusa de lui laisser voir certaines pièces où se trouvaient des malades qui, d'après lui, se feraient un jeu de toutes les précautions prises à la Retraite. Saint-Luke renfermait alors trois cents aliénés des deux sexes. « Le directeur, dit Samuel Tuke, attache peu d'importance à la thérapeutique, et se fie surtout à la manière de tenir les malades. Il pense que les chaînes, en certains cas de violente excitation, sont préférables aux courroies et à la camisole. Il avoue que quelques malades ne portent généralement pas de vêtements. Suivant lui, la réclusion et le restraint peuvent avec avantage être appliqués en guise de punition, et il considère la crainte comme le principe le plus efficace pour contraindre les aliénés

à se bien conduire. Ainsi j'ai vu, dans une petite pièce bien chauffée et occupée par plusieurs malades, une jeune femme enchaînée par le bras à la muraille ; sa faute était d'avoir descendu l'escalier en courant et pénétré dans la salle du comité. L'établissement, dans son ensemble, présente l'aspect d'une prison ; des murs élevés servent de clôture, et de fortes grilles garnissent les fenêtres, dont beaucoup ne sont pas vitrées, mais simplement munies à l'intérieur de volets que l'on ferme la nuit. En résumé, je suis d'avis que Saint-Luke a besoin d'une réforme radicale (1).

L'apparition de l'ouvrage intitulé *Description de la Retraite d'York* attira de nouveau l'attention du public sur les maisons consacrées aux aliénés. L'auteur établissait avec netteté les résultats contraires des procédés de violence et de douceur. Les directeurs de l'asile d'York, se voyant mis en cause, prirent l'offensive, et menacèrent de poursuites l'écrivain assez hardi pour affirmer que tout n'était point parfait dans leur établissement. Alors treize citoyens, parmi lesquels Samuel Tuke, déterminés à faire la lumière complète, versèrent chacun la somme de vingt livres (environ cinq cents francs) , leur donnant, avec le titre de gouverneur, le droit de pénétrer dans l'asile et d'y procéder à une enquête. Ils parcoururent la maison dans toutes ses parties, provoquèrent les témoignages, et purent ainsi dévoiler de nombreux abus. L'un d'eux, Godfrey Higgins, avait un jour inspecté les chambres des malades sans rien déceler de suspect. En traversant la cuisine, il aperçoit une porte dissimulée dans la muraille. Il ordonne de l'ouvrir, ce qui n'est fait qu'avec quelque hésitation ; alors apparaissent quatre cellules. La première n'avait que huit pieds (2) carrés, devenait absolument sombre une fois la porte fermée et exhalait une odeur infecte. Treize femmes, pour l'instant à l'étage supérieur, occupaient ces cellules pendant la nuit. Godfrey Higgins se rendit auprès d'elles et les trouva dans une pièce

(1) Tous ces détails ont été recueillis par Hack Tuke dans les papiers de son père.
(2) Le pied anglais est de 0m3047945.

longue de douze pieds sur sept et demi de large, la fenêtre ne permettant aucune ventilation.

On constata qu'à l'asile d'York, sur 365 décès, 231 seulement étaient portés sur le registre ; que le corps d'un malade avait été enlevé précipitamment pour éviter une enquête ; enfin que de nombreuses irrégularités se commettaient journellement dans la comptabilité, au profit du directeur.

L'état de l'hôpital de Bethléem n'était guère plus satisfaisant. Dans une des galeries de femmes, une dizaine de malades avaient la jambe et le pied fixés au mur par une chaîne ; leur unique vêtement consistait en une espèce de couverture flottante, et elles ne portaient ni bas, ni chaussures. Beaucoup de femmes, enfermées dans leurs cellules, y restaient nues et attachées. Dans l'aile des hommes, une même chambre contenait six malades ; ils étaient maintenus par une chaîne partant de la muraille ; cinq portaient des menottes. Pour eux tous, une seule couverture, et la chambre offrait l'aspect d'un chenil. Dans une cellule se trouvait un malade du nom de Norris, homme jadis vigoureux et violent ; la longue chaîne qui le maintenait traversait la muraille, et de cette façon son gardien pouvait le diriger à son gré, tout en restant hors d'atteinte dans la pièce voisine. Le malheureux étant parvenu, pour éviter les meurtrissures, à garnir sa chaîne de paille, le gardien lui avait passé autour du cou un solide cercle de fer d'où partait une courte chaîne glissant dans un anneau fixé à une grosse barre de fer de six pieds, laquelle était rivée au mur. Une ceinture de fer supportait des liens qui, entourant les bras, les maintenaient contre le corps. Le malade avait la faculté de se dresser et de s'adosser au mur, mais il lui était impossible d'écarter les pieds, de faire un pas ou de s'étendre sur le sol. Il vécut ainsi douze ans ; sorti de son cachot, il ne put jouir qu'une année de sa délivrance (1).

(1) Rapport de la Commission de la Chambre des Communes, 1815.
On peut voir une gravure d'Ambroise Tardieu, représentant Norris, dans le *Traité des maladies mentales* d'Esquirol, t. II, p. 525, planche XXV.

Mais Bethléem et l'asile d'York n'étaient pas les seuls établissements où les malades fussent cruellement traités. A Bethnal Green, des femmes gisaient enchaînées sur leurs lits, complètement nues sous une mauvaise couverture de bure. L'une d'elles, dans ses périodes d'excitation, était enfermée au fond d'une cour, dans une niche à cochons exhaussée à son intention. Elle y restait parfois pendant plusieurs semaines, et était même fixée dans une crèche, pieds et poings liés. Les jours où on lui permettait de marcher, on plaçait entre ses jambes, pour prévenir toute tentative d'évasion, une tige de fer fixée à chaque cheville, et qu'une chaîne, montant le long des jambes, réunissait aux menottes. Quelquefois elle était fouettée sur l'ordre du directeur. « J'ai vu, disait un témoin, le sang jaillir sous les coups. »

A Bethléem, comme thérapeutique, les malades étaient saignés deux fois par an ; on leur administrait ensuite, pendant quelque temps, un vomitif une fois par semaine, et pour terminer on les purgeait.

Ces traitements cruels et insensés appelaient une réforme. Plusieurs bills présentés au Parlement ne purent obtenir la sanction des deux Chambres ; enfin, en 1825, elles adoptaient un act qui créait quinze commissaires avec mission d'inspecter les établissements d'aliénés. Cependant quelques hardis novateurs, lassés d'attendre l'initiative parlementaire, s'étaient mis résolument à l'œuvre, et avaient décidé d'appliquer aux malades confiés à leurs soins les principes d'humanité préconisés par les Tuke. A l'asile de Lincoln, ouvert en 1821, Charlesworth et plus tard Gardiner Hill abolirent les procédés de coercition jusqu'alors en usage. Enfin parut Conolly, le plus illustre des champions du non-restraint. Du temps où il étudiait la médecine à Edimbourg, un exemplaire de la description de la Retraite d'York lui tomba par hasard entre les mains. L'impression produite fut profonde et elle durait encore à l'époque où il fut nommé superintendant de l'asile de Hanwell. Aussi avait-il coutume d'engager ses élèves à méditer cet ou-

vrage et à le conserver soigneusement dans leur bibliothèque.

Examinons rapidement les règles du traitement moral exposées par Samuel Tuke dans son livre devenu classique en Grande Bretagne : « Si nous adoptons, dit-il, l'opinion qui veut que la folie soit une maladie de l'esprit, il semble que le traitement le plus naturel, le plus propre à être couronné de succès, soit celui qui consiste à s'adresser directement à l'esprit. Si, au contraire, nous considérons l'esprit comme ne pouvant être altéré ou détruit, et si, dans tous les cas de trouble apparent, nous supposons l'existence d'une affection somatique inaperçue et inconnue, nous devons quand même, vu l'action réciproque des deux parties de l'individu l'une sur l'autre, apporter la plus grande attention à tout ce qui peut influencer l'esprit. » Le traitement physique est d'aileurs bien restreint. « Dans l'état actuel de nos connaissances sur la branche de l'art de guérir qui se rapporte à la folie, et dans l'impossibilité où nous nous trouvons généralement de localiser le siège exact dans le labyrinthe compliqué de notre organisme, le médecin judicieux, s'il ne peut supprimer les symptômes morbides, doit se borner à les soulager. » D'où la nécessité de recourir au traitement moral et d'agir sur l'esprit du malade. « Les aliénés possèdent ordinairement un certain degré de contrôle sur leurs propensions bizarres. Leur pouvoir intellectuel, au point de vue actif et moral, est d'habitude plutôt perverti qu'oblitéré, et il arrive assez fréquemment qu'une seule faculté soit lésée. Le désordre mental est encore quelquefois plus partiel et peut ne se manifester que par des vues erronées sur un point spécial, tandis que sur tous les autres l'esprit conserve sa rectitude accoutumée. » Le traitement ne peut guère être appliqué à domicile, car « un malade, séquestré dans sa propre maison, éprouve naturellement un certain degré de ressentiment, lorsque ceux à qui il a coutume de donner des ordres refusent de lui obéir, ou tentent de l'empêcher d'agir à sa guise. » Au contraire « la bienveillance judicieuse de personnes étrangères paraît en général provoquer la gratitude et l'affection des malades. »

Mais il faut agir avec tact et prudence, et celui-là seul réussit qui connaît bien les aliénés : « Essayer de réfuter leurs idées les irrite et grave davantage dans leur esprit la fausse impression... Ceux qui n'ont pas l'habitude des malades sont assez disposés à converser avec eux comme avec des enfants, ou, ce qui est encore pire, sur un ton dominateur. » L'important est de « s'efforcer de gagner leur confiance et leur estime, attirer leur attention et la fixer sur des objets opposés à leur délire ; mettre en action, autant que possible, ce qui leur reste de puissance intellectuelle, et se rappeler que, dans le naufrage de la raison, survivent souvent les affections. » A la Retraite, dans le cas de refus absolu de nourriture, si la persuasion échouait, on recourait à l'alimentation artificielle : « Le malade est placé dans un *rocking chair* permettant de modifier la hauteur et la position de la tête, suivant les circonstances. Pour ouvrir la bouche on se sert généralement d'une clef ; après en avoir fait pénétrer une extrémité, on fait tourner l'autre, et la bouche une fois entr'ouverte, on introduit la nourriture à l'état liquide au moyen d'une forte cuiller. »

Samuel Tuke avait remarqué que souvent les visites d'amis sont plutôt nuisibles, jusqu'à l'époque de la convalescence. Mais dès le début du retour à la raison, « la conversation judicieuse d'étrangers peut aider les progrès de la guérison. » Ce retour à la raison se produit rarement d'un seul coup : « Sa marche ressemble assez au mouvement de la marée ; elle semble lutter pour avancer, mais est de nouveau contrainte de reculer. Au cours de cette lutte, une intervention habile peut être l'allié le plus favorable et apporter une assistance essentielle, mettant la raison en état de recouvrer son empire habituel. »

Ces principes étaient alors nouveaux, et les aliénistes de tous pays, de passage en Angleterre, ne manquaient pas de s'arrêter à York. Ferrus y vint en 1826. « Le premier établissement d'aliénés, dit-il, qui ait fixé l'attention des étrangers en Angleterre, et qui ait mérité la confiance du public, c'est l'asile situé à un mille de la ville d'York, au milieu d'une cam-

pagne fertile et riante. Il fut fondé en 1792 par des Quakers, et son premier directeur avait été élevé dans cette croyance. M. Tuke était ce que sont tous les Quakers, et surtout les Quakers schismatiques, un homme pour qui la religion et la morale étaient des vertus pratiques, et aux yeux duquel la richesse ou la pauvreté, l'imbécillité ou le génie ne devaient modifier en rien les liens communs et sacrés de tous les hommes entre eux. Il pensait avec raison que la justice et la force doivent se manifester non par des cris et des menaces, mais par la douceur du caractère et le calme de l'esprit, en sorte que l'influence de ces dispositions puisse se faire sentir à tous les hommes, même quand ils sont agités par la colère, l'ivresse ou la folie. Les traditions de cet ami de l'humanité se sont conservées dans la maison qui porte son nom. Tout, jusqu'aux malades, est silencieux et paisible dans cet asile, où sont également admis quelques individus ne faisant pas partie de la société des Quakers. Les pensionnaires, quelle que soit leur religion ou leur position sociale, quelles que soient même leurs habitudes, influencés par la tranquillité du lieu et par l'exemple, trouvent du repos dans cette maison, qui ressemble bien plus à un couvent de trappistes qu'à un asile d'aliénés ; et si l'âme s'attriste à l'aspect de cette terrible maladie qui semble faite pour humilier la raison humaine, on éprouve ensuite de douces émotions en considérant tout ce qu'une bienveillance ingénieuse a su inventer pour la guérir ou la soulager... L'établissement des Quakers est celui de toute l'Angleterre dont la réputation est la mieux établie. On nous a assuré que le nombre des guérisons y était considérable, et nous le croyons volontiers, tant la tenue générale de cette maison est favorable au traitement de la folie. » Comme comparaison, je citerai également les observations de Ferrus sur Saint-Luke : « La camisole ou gilet de toile n'était point en usage à Saint-Luke. C'étaient de fortes chaînes qui retenaient les malades agités ; ces chaînes,

(1) *Des aliénés*, par G. Ferrus. Paris, 1834, p. 79.

scellées à différentes hauteurs dans les murs des chauffoirs, sont terminées à leur extrémité par des anneaux en fer, au moyen desquels on embrasse soit les bras, soit les jambes des malades, ainsi retenus dans une complète immobilité. Cette précaution contribue puissamment, sans doute, à la bonne tenue de l'espèce de salon dans lequel les malades passent la journée, fixés symétriquement le long d'un mur comme des arbustes dans un jardin potager ; mais nous pouvons affirmer qu'elle est loin d'être favorable à leur guérison » (1).

En 1834, un autre célèbre aliéniste, Maximilien Jacobi, qui, une dizaine d'années auparavant, avait traduit en allemand la *Description de la Retraite*, vint à York, visita la maison des Quakers et passa deux jours auprès de Samuel Tuke, pour qui il avait une sincère affection, et qu'il chargea d'écrire une introduction à l'édition anglaise de son livre sur la *Construction des asiles d'aliénés*. Samuel Tuke, désireux de se documenter pour ce travail, visita de nouveau les asiles de la Grande Bretagne. En 1838, il parcourait l'Ecosse. Partout il trouvait les quartiers à peu près déserts et les aliénés occupés à des travaux extérieurs. « A Perth, dit-il, une vingtaine de malades arrivaient pour le dîner ; ils travaillaient à la ferme. D'autres étaient employés au jardin ou dans les bâtiments. A Dundee, à neuf heures du matin, sur cinquante-sept malades indigents, douze étaient en train de casser des cailloux, huit jardinaient, treize faisaient du tissage, un était occupé comme tailleur, deux comme cordonniers ; d'autres préparaient de l'étoupe à filer, d'autres enfin se livraient à divers ouvrages dans la maison. A Aberdeen, où le système du travail est admirablement organisé, nous fûmes particulièrement frappés de la condition des femmes, surtout des idiotes et des démentes. Toutes, sauf une qui avait un accès passager de manie, triaient de la laine ou se livraient à quelque autre ouvrage facile... On ne voit pas ici de ces êtres à l'aspect misérable, accroupis dans les coins, ou

(1) Même ouvrage, p. 76.

étendus sur le sol, ayant presque perdu forme humaine. Je ne dois pas omettre de mentionner qu'à Aberdeen le directeur a réussi à persuader les malades des classes élevées de se livrer au jardinage... A Glasgow, les gouverneurs songeaient à étendre encore le système du travail. Dans tous les asiles, les directeurs sont convaincus des bienfaits qui résultent de l'occupation des aliénés, surtout du travail en plein air. » N'est-ce pas là le principe posé par Pinel : « Dans tous les asiles publics, comme les prisons et les hospices, le plus sûr et peut-être l'unique garant du maintien de la santé, des bonnes mœurs et de l'ordre, est la loi d'un travail mécanique rigoureusement exécutée. Cette vérité est surtout applicable aux hospices des aliénés, et je suis très fortement convaincu qu'un établissement de ce genre, pour être durable et d'une utilité soutenue, doit porter sur cette base fondamentale. Très peu d'aliénés, même dans leur état de fureur, doivent être éloignés de toute occupation sérieuse, comme je m'en suis spécialement assuré » (1).

Samuel Tuke avait vu mourir son père en 1814, son aïeul en 1822. En 1827, il eut la douleur de perdre sa femme, après dix-huit années de mariage. Son chagrin fut si profond que jamais il ne put, dans la suite, entendre prononcer son nom sans éprouver une poignante émotion. Le travail seul pouvait engourdir sa douleur. Possesseur d'une prospère maison de commerce, membre influent de la Société des Amis, il s'occupait, à ses heures de loisir, d'œuvres philanthropiques et religieuses. Il ne professait qu'un goût des plus médiocres pour la politique, et il ne fut jamais un homme de parti. Une seule fois, il entra dans la mêlée. C'était en 1833. Celui qui sollicitait les suffrages de ces concitoyens s'appelait Thomas Dunlas. On pressait Samuel Tuke de faire acte de candidature ; il consentit à se rendre aux réunions publiques, mais pour donner à Dunlas l'appui de sa parole autorisée.

(1) *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale*, 2e édit., 1809, p. 237

Toutes les causes justes le séduisaient. Il fut l'un des plus ardents promoteurs de la suppression de l'esclavage, et il lutta pour la concession aux catholiques romains des privilèges qu'on leur avait jusqu'alors refusés. Fils de persécutés, jamais il ne se fit persécuteur.

Son jugement était sûr, son intelligence prompte et vigoureuse, son imagination vive. Il saisissait aisément et s'exprimait avec clarté. Quand il croyait une cause juste, il se dévouait pour elle. « Au temps des martyrs, disait Sydney Smith, Samuel Tuke serait monté sur le bûcher. » La grande passion de sa vie fut pour les infortunés privés de la raison ; il s'efforça d'adoucir leur sort, d'attirer sur eux la sollicitude des pouvoirs publics et la pitié de tous. Aussi mérite-t-il le surnom qui lui fut donné de *friend of the insane*, l'ami des aliénés. Cet homme de bien mourut le 14 octobre 1857.

INDEX DES PRINCIPAUX ÉCRITS PUBLIÉS PAR SAMUEL TUKE

— De la situation des aliénés indigents, 1811.

— Du traitement des personnes atteintes de folie, d'après l'expérience de la Retraite, 1811.

— Description de la Retraite, établissement situé près d'York et destiné aux aliénés faisant partie de la Société des Amis, avec un historique de l'origine, des progrès, des modes de traitement, et un exposé des cas, 1813.

— Notes pratiques sur la construction et l'organisation des asiles destinés aux aliénés indigents, avec les indications données aux architectes qui ont présenté les plans de l'asile de Wakefield, 1815.

— Introduction à l'édition anglaise du livre de Jacobi sur la construction des établissements d'aliénés, 1841.



Dr. Hack Tuke

CH CALLET SC — IMP. D. GARBET

Vie de Hack Tuke.

Daniel-Hack Tuke, fils de Samuel, naquit à York le 19 avril 1827. Peu de temps après il perdit sa mère. Son aspect chétif inspirait des craintes, et tout d'abord on désespéra de l'élever, mais il fut sauvé grâce aux soins assidus d'une tante et d'une sœur aînée. Pourtant sa constitution, restée délicate, ne lui permettait pas de supporter les fatigues du négoce ; il ne put donc, ainsi que l'avait fait son frère James (1), de huit ans plus âgé que lui, entrer dans la maison de commerce familiale.

Samuel Tuke, frappé des goûts studieux de son fils, et de l'ardeur qu'il apportait dans les discussions, le destinait au barreau ; dès qu'il eut dix-huit ans, il le plaça chez un solicitor de Bradford. Mais le jeune clerc ne manifestait pas la moindre aptitude pour ce genre de travail, préférant collectionner des crânes, ou réunir des notes sur la physionomie de ses camarades et la conformation de leur tête. Au cours d'un voyage en Ecosse, il se présenta chez le célèbre George Combe, qui lui facilita l'entrée du musée phrénologique d'Edimbourg, et il séjourna à Glasgow uniquement pour voir une collection de crânes. Des goûts semblables ne s'accordaient guère avec la procédure. En outre, sa santé laissait toujours à désirer, et son père, sur l'avis des médecins, se décida à le retirer de l'étude, où il n'avait passé que quelques mois. Il se rendit d'abord à Ventnor, puis à Clifton, où il demeura une année, consacrant ses longs loisirs au travail. La philosophie et la poésie le séduisaient tout particulièrement ; Pope et Young étaient alors ses

(1) James Hack Tuke. Voir appendice.

auteurs favoris, Il s'essayait aussi à écrire, et composa une brochure où il réclamait l'abolition de la peine de mort. Dès le plus jeune âge, Hack Tuke fut un enthousiaste, un ennemi décidé de tout ce qui ne lui paraissait pas vrai ou juste. On peut citer, comme exemple, une anecdote de son enfance, qu'il se plaisait à conter : « Dans un vieux cimetière d'York où fut, dit-on, enterré Dick Turpin, le fameux coureur de grandes routes, se dressait un poteau surmonté d'un écriteau noir ; on y voyait une inscription interdisant de violer cette terre sacrée, sous peine d'être poursuivi conformément aux lois. Désigner ainsi le sol sous lequel gisait un pareil personnage me semblait une profanation, et je décidai de faire disparaître cette qualification. L'exécution paraissait malaisée, car le lieu était fréquenté, et l'écriteau trop élevé pour me permettre de l'atteindre ; de plus une grille entourait le cimetière. Je résolus donc de venir de bonne heure, lorsque tout le monde reposerait encore, et d'apporter un pot de peinture et un pinceau. Je me rappelle aujourd'hui, comme si le fait datait d'hier, mon lever matinal, et le trajet parcouru, l'échelle sur l'épaule, comme un allumeur de réverbères ; je n'oublierai pas non plus qu'au moment où je m'apprêtais à descendre, après avoir barbouillé le mot malencontreux, la jalousie d'une maison voisine vint à s'ouvrir, et une tête de femme parut à la fenêtre. Je m'esquivai rapidement. Pendant des années, l'inscription resta telle quelle, et jamais je ne suis passé par là sans jeter un regard anxieux et intéressé sur la scène de mon juvénile enthousiasme. » Si l'âge avait assagi les ardeurs d'antan, elles demeuraient néanmoins vivaces, et les nobles causes firent toujours battre le cœur de Hack Tuke.

Dès son plus jeune âge il entendit parler de la Retraite, fondée par son bisaïeul, et à la prospérité de laquelle son grand-père et son père avaient consacré une partie de leur existence. Tout enfant il jouait sous les ormes plantés par William Tuke ; jeune homme, il continua de fréquenter cette maison où l'attiraient d'inoubliables traditions. Le directeur, alors le docteur

Thurnam, se plaisait à l'entretenir de ses malades, et lui prêtait des livres ayant trait aux affections mentales. Vers l'âge de 21 ans, sa santé étant devenue moins chancelante, il put s'occuper de l'établissement d'une manière plus active, et y exercer les fonctions d'économe. Vivant avec les malades, il s'efforçait de provoquer leurs épanchements, et, à leur contact, ses goûts se développèrent de plus en plus du côté des études psychiques. Il put alors se convaincre, et il l'a toujours soutenu par la suite, que, pour bien connaître les aliénés, il faut habiter au milieu d'eux.

En 1848 il fréquentait l'hôpital d'York ; deux ans plus tard il se rendait à Londres, entrait à l'hôpital Saint-Barthélemy, et remportait plusieurs prix de médecine. Devenu, en 1852, membre du Collège royal des chirurgiens, il se faisait recevoir, l'année suivante, docteur de l'Université de Heidelberg.

S'étant marié le 10 août 1853, il fit son voyage de noces sur le continent, et en profita pour visiter les asiles de Hollande, d'Allemagne et de France. A Siegburg, il vit Maximilien Jacobi qui lui parla de son père et des souvenirs inoubliables que lui avaient laissés deux séjours à York. A Paris Ferrus lui rappelait également sa visite à la célèbre maison des Quakers.

De retour en Angleterre, il fit paraître, dans le *Medical Critic and Psychological Journal*, sur les asiles de Hollande, un article où il leur décernait un juste tribut d'éloges ; quant aux critiques, qu'un juge impartial ne saurait négliger, il les résumait sous cinq chefs principaux : 1° dans beaucoup d'asiles il n'y avait point de médecin résidant ; le directeur n'était pas médecin et ne possédait aucune éducation spéciale ; 2° la plupart des asiles étaient situés au centre des villes, et les malades ne pouvaient être occupés au grand air ; 3° on n'avait pas suffisamment renoncé au restraint mécanique, et l'installation pour les gâteux et les agités était incomplète ; 4° la classification des malades suivant leur état mental était loin d'être parfaite ; 5° les commissaires devaient être plus nombreux, ou pouvoir consacrer tout leur temps à leurs fonctions.

La même année, Hack Tuke concourait à un prix à décerner au meilleur travail sur l'amélioration du sort des aliénés. Son mémoire avait pour titre : *Des changements progressifs survenus depuis Pinel dans le traitement moral des aliénés, et des divers moyens adoptés pour remplacer le restraint mécanique.* Il déclarait vouloir être un historien impartial et sans parti pris. « Devons-nous affirmer, comme le font certains écrivains, que l'usage du restraint est nécessairement synonyme de barbarie, et que son abolition dans un asile donné signifie forcément le recours exclusif à la douceur et au traitement moral ? Il n'y a rien à gagner, mais beaucoup à perdre, si l'un des adversaires accuse l'autre d'inhumanité, et taxe de cruauté toute divergence d'opinions sur les moyens propres à réprimer l'explosion des accès maniaques. » Tel était le caractère de Hack Tuke ; jamais il ne fut un homme de parti, ne se prononçant qu'à bon escient, et sachant reconnaître le bien partout où il le trouvait. A propos du non-restraint, il montrait autant de prudence que de modération ; tandis que d'autres, sur ce sujet, se butaient à une idée fixe et ne voyaient là qu'une question de principe, lui n'envisageait que l'intérêt bien entendu du malade. Comme je lui demandais un jour son opinion, il me répondit : « On doit appliquer le non restraint, à moins qu'il ne soit nécessaire de recourir au restraint. » Là, il me semble, est la vérité.

De retour à York, il devint médecin de la Retraite, et fut chargé de faire des cours de psychologie à l'Ecole de médecine. En 1858, il publiait, en collaboration avec Bucknill, un manuel de médecine psychologique qui eut, depuis, plusieurs éditions. Les chapitres concernant l'histoire, la nosologie, la description de la folie, la statistique, appartiennent en propre à Hack Tuke.

A la mort de son père, survenue en 1857, il avait conçu le projet de convertir la vieille demeure familiale en maison de santé pour dames. Mais une violente hémoptysie le contraignit momentanément au repos absolu, et le climat d'York ayant été

jugé trop rude, il dut quitter, non sans regrets, la cité habitée par ses aïeux, où lui-même était né et où il avait espéré mourir, comme eux, près de l'asile qu'ils avaient fondé. Il s'établit à Falmouth et y séjourna quinze années. Mais, dès que sa santé le permit, il s'occupa à nouveau d'œuvres philanthropiques et se remit peu à peu au travail. Lisant beaucoup, il avait coutume de noter ce qui l'intéressait pour s'en servir à l'occasion. C'est ainsi que, parcourant un jour des journaux, il fut frappé de l'aventure d'un rhumatisant subitement guéri de ses douleurs à la suite d'un accident de chemin de fer ; tel fut le point de départ de l'ouvrage intitulé : *Influence of the mind upon the body*.

Chaque année à la belle saison, il voyageait, soit en Angleterre, soit sur le continent. En 1862, il visitait Gheel, dont Esquirol, quarante années auparavant, avait donné une intéressante description (1). « Au IX[e] siècle, suivant une légende, nous dit Hack Tuke, la fille d'un roi d'Irlande, devenue chrétienne, s'enfuit pour échapper à la vengeance de son père. Il la suivit jusqu'à Gheel et ayant découvert sa retraite, lui trancha la tête. Plusieurs aliénés, témoins de ce forfait, furent guéris sur le champ. Si l'on admet le fait, les guérisons, à cette époque, peuvent être rapportées à une puissante et pénible émotion. Elles furent, naturellement, regardées comme miraculeuses et Dymphna dûment canonisée. La foule qui, dans la suite, se pressa vers sa tombe, s'accrut à un point tel, qu'il se forma une colonie, et que la partie saine de la population prit coutume d'héberger les aliénés. J'ai visité l'église de Sainte-Dymphna où se trouvent gravés tous les faits de son existence, depuis la naissance jusqu'à la mort. Là sont conservées ses reliques, qui parfois encore servent à traiter les maladies de l'esprit » (2).

En avril 1878, l'exposition universelle l'attirait à Paris, où

(1) *Notice sur le village de Gheel*, 1822. Dans les *Maladies mentales* d'Esquirol. Paris, 1838, t. II, p. 707.

(2) *Illustrations of the influence of the mind upon the body*. Londres, 1884, 2e édit., vo. III, p. 227.

il revenait au mois d'août, pour assister au Congrès international de médecine mentale ; il fut choisi comme l'un des vice-présidents, et fit des communications sur Broadmoor, l'asile des aliénés criminels, et sur la meilleure manière d'établir la statistique des causes de l'aliénation mentale. Il ne manqua pas de faire un pèlerinage au cimetière du Père La Chaise, où est enterré Philippe Pinel. « Je me trouvais, raconte-t-il, un visiteur solitaire, tandis que la foule affluait auprès des autres tombes, parmi lesquelles celle de Thiers. » Une année à peine s'était écoulée depuis la mort du célèbre homme d'Etat ; aujourd'hui les indifférents ignorent la chapelle où il est inhumé, et pourtant c'est un véritable monument, tandis que la tombe de Pinel, aussi simple que sa vie, ne peut être trouvée sans recherches. Le grand aliéniste fut un modeste et un timide, qui n'aimait ni le bruit, ni la foule, et la terre où il repose demeure à l'abri des regards indiscrets. Presque à ses côtés dorment pour toujours d'autres hommes célèbres, ses contemporains, Gall, Percy, Chaussier, Monge.

Au cours de ses voyages, Hack Tuke avait coutume de noter tout ce qui lui paraissait digne d'intérêt, et il ne manquait pas, à l'occasion, de faire profiter ses compatriotes des particularités qui l'avaient le plus vivement frappé. Aussi son séjour à Paris devint-il le point de départ de diverses communications à la *Medico-Psychological Association*. Il exposa le résultat de ses visites à la Salpêtrière, et principalement les faits observés dans le service de Charcot concernant la métalloscopie ; il souhaitait que l'on continuât à recueillir des documents nouveaux, en tenant spécialement compte des influences perturbatrices des émotions. Dans un autre travail intitulé : *Quelques notes sur la folie en France,* il insistait sur le traitement par les bains prolongés et sur le non-restraint.

En 1879 il parcourait les Pyrénées. Ce n'était pas uniquement la beauté des sites qui l'attirait, mais un point d'ethnologie qu'il eût été heureux d'élucider. Il s'agissait des Cagots, descendants des Visigoths suivant les uns, issus de lépreux

d'après les autres. Sa curiosité se trouvait éveillée par l'histoire de ces parias, jadis relégués dans des quartiers retirés des villes et des bourgs, qui n'entraient à l'église que par une porte dérobée, y avaient leur bénitier spécial, leur place marquée à l'écart, et restaient perpétuellement en butte aux railleries et aux outrages. Il visita successivement Aste, Campan, Chubitoa, Urrugne, où la tradition signale des descendants des Cagots. Les individus qu'il lui fut donné d'examiner ne présentaient aucun signe distinctif qui pût les faire reconnaître et n'offraient aucune trace de lèpre. Il résuma ses observations dans un travail publié par le *Journal of the Anthropological Institute*. Pour lui les Cagots ne descendaient pas des Goths ; ils ne formaient pas une race spéciale, mais une caste méprisée, et il était plutôt porté à les considérer comme les descendants soit de lépreux, soit de gens supposés lépreux.

Cette question a été souvent débattue, et ceux qu'on traite de Cagots doivent avoir des origines diverses. Encore aujourd'hui, dans le Labourd, les Basques purs ont un certain mépris pour les habitants de Ciboure, bourgade de pêcheurs séparée de Saint-Jean-de-Luz par l'embouchure de la Nivelle, et jadis peuplée, dit-on, par une colonie de Bohémiens ; ils les traitent indifféremment, et avec le même dédain, de Chibourous ou de Cascarrots.

En 1880, Hack Tuke devenait, avec le docteur George Savage, éditeur du *Journal of Mental Science*, qui fondé en 1853, sous le nom de *The Asylum journal*, avait eu d'abord comme éditeur le docteur Bucknill ; le titre actuel date de 1858. Hack Tuke s'en occupa activement jusqu'au jour de sa mort, et y fit paraître un grand nombre d'articles et de revues.

Tout, dans l'existence, semblait lui sourire, lorsqu'il fut frappé d'une cruelle douleur. Son fils William-Samuel mourait à Bournemouth le 20 avril 1883, à l'âge de 26 ans. Ses études avaient été des plus brillantes, et un bel avenir s'offrait à lui dans la carrière que son père avait illustrée. Mais des symptômes inquiétants faisant redouter l'invasion de la phtisie,

il avait dû, au cours de la saison froide, demander à l'Egypte un ciel plus pur et plus clément. Nous avons de lui une traduction du livre de Charcot sur les maladies des vieillards, et un article sur l'asile du Caire, publié par le *Journal of Mental Science*. Il restait à Hack Tuke deux enfants, une fille mariée depuis au docteur Sainsbury et un fils, aujourd'hui peintre de grand talent. Mais l'espoir de voir le nom d'un nouveau Tuke briller en médecine mentale et perpétuer la tradition familiale s'était évanoui. Le malheureux père chercha, dans un labeur acharné, non pas une consolation, mais l'engourdissement de sa douleur.

En 1882 avait paru son *Histoire des aliénés dans les Iles Britanniques*. Nous y trouvons le récit des antiques superstitions, les puits miraculeux dont l'eau guérisait les maladies de l'esprit, et la mystérieuse vallée de Glen-na-Galt, la vallée des fous où devaient fatalement pénétrer et guérir les aliénés laissés en liberté ; à une époque relativement récente, on y conduisait encore les malades ; ils devaient s'abreuver à la source et manger le cresson qui poussait sur le bord de l'eau. En ces temps lointains les furieux et les démoniaques étaient souvent attachés à une croix vers la tombée de la nuit, et la tradition voulait qu'ils fussent guéris au matin. Ce n'est que plus tard qu'on les accusa de sorcellerie ; les uns étaient liés au *whipping post* et flagellés, d'autres envoyés au bûcher. En vain Reginald Scot, le Jean Wier de l'Angleterre, s'écriait avec douleur : « Hélas ! je suis peiné et honteux, lorsque je vois mourir tant d'êtres que l'on considère et traite comme des possédés, et qui auraient pu guérir, si on les avait soumis à un régime salutaire et à une bonne thérapeutique. » Cette opinion, considérée alors comme subversive, eut l'honneur d'être réfutée par Jacques d'Ecosse, futur roi d'Angleterre. Puis les temps passent, les aliénés ne sont plus considérés comme possédés, mais on ne cesse de les traiter d'une façon inhumaine, et Hack Tuke nous fait assister aux luttes, longues et pénibles, soutenues pour améliorer leur sort.

Ce livre ne saurait être analysé ; il est à lire par tous ceux qui s'intéressent aux réformes humanitaires et aux progrès de la science mentale.

En 1884, Hack Tuke fit un séjour en Amérique, et il en profita pour visiter les asiles des États-Unis et du Canada. Ses impressions se trouvent résumées dans une intéressante communication à la *Medico-Psychological Association*.

Le 13 juillet 1885 avait lieu l'inauguration de la statue de Philippe Pinel, devant l'hospice de la Salpêtrière. Hack Tuke eut désiré participer à la cérémonie, mais retenu en Angleterre, il écrivit la lettre suivante au président de la Société Médico-Psychologique : « J'aurais eu le plus grand plaisir à prendre part à cette solennelle inauguration, et à témoigner, par ma présence, des sentiments d'admiration que j'éprouve pour cet illustre médecin, plus que médecin en vérité, pour cet ami des faibles, des aliénés. Plus j'étudie la vie et l'œuvre de Pinel, plus j'apprends à l'apprécier, à vénérer sa mémoire. Peut-être pourra-t-on trouver dans votre pays un homme plus grand que lui dans le monde médical, en se plaçant à un point de vue exclusivement médical ; mais je suis sûr que vous penserez avec moi qu'il n'y a pas eu en France de médecin plus réellement grand, si on le juge d'après l'élévation de ses sentiments, de son dévouement à ses semblables infortunés. *Homo homini deus, si officium sciat*. Et en vérité, l'œuvre de Pinel prouve qu'il a été pour les aliénés un envoyé de Dieu. Il reste, pour la France, la grande figure à laquelle les médecins aliénistes rendent un juste hommage, et il est, dans d'autres pays, beaucoup de médecins qui veulent se joindre à eux. Vous aviez raison de penser que je devais prêter un intérêt tout spécial à cette transformation humanitaire opérée par Pinel, par cette raison que l'un de mes ancêtres qui, en 1792, fondait la Retraite d'York, était son contemporain, et s'efforçait comme lui d'instituer un système de traitement plus intelligent et plus humain pour les aliénés. Des médecins étrangers, depuis De La Rive en 1798, jusqu'à Ferrus et Parchappe, ont rendu

largement justice à la part si importante prise par la Retraite d'York, à la réforme des abus auxquels se livraient alors les gardiens des aliénés. Il n'a jamais été nécessaire (et je ne crois pas, vraiment, que personne en ait jamais eu le désir) d'opposer les réclamations de l'Angleterre à celles de la France. Il y a dans ce monde, assurément, assez de souffrances pour le peu de réformateurs qui surgissent de temps à autre ; il n'est pas besoin de les mettre entre eux dans un état de rivalité hostile. Espérons plutôt qu'il en surgira davantage si l'occasion venait à réclamer leur présence. »

Hack Tuke professait pour la mémoire de Pinel un véritable culte. Il n'en avait pas toujours été ainsi parmi les contemporains du grand aliéniste ; plus d'un fut jaloux de sa gloire ou tenta de dénigrer son mérite. Tel est le cas d'un rédacteur de la *Revue d'Edimbourg* qui, en avril 1803, publiait un article où il prenait vivement à partie l'auteur du *Traité de la manie*. Il lui reprochait son peu de sagacité, de précision ; il consentait néanmoins à lui montrer quelque indulgence, espérant bien qu'à l'avenir, il ferait preuve de plus de discernement. « La suffisance insulaire, dit Hack Tuke, ne saurait guère aller plus loin. Cependant le critique d'Edimbourg est oublié et son nom demeure inconnu ; le nom de Pinel est couvert de gloire » (1).

Le 21 juillet 1892, l'Association médico-psychologique de Grande Bretagne et d'Irlande célébrait, à York, le centenaire de la fondation de la Retraite. La réunion eut lieu sur une verte pelouse, à l'ombre des vieux ormes plantés par William Tuke. Ce fut un beau jour pour son arrière petit-fils. Tous s'empressaient autour de lui et mêlaient ses louanges à celles de son illustre aïeul. Il était alors arrivé au summum de sa réputation scientifique. Son *Dictionnaire de médecine psychologique* venait de paraître. Examinateur à l'Université de Londres, pro-

(1) *Chapters in the history of the insane in the British Isles*. London, 1882, p. 145.

fesseur de médecine mentale au Charing Cross Hospital, il quittait chaque matin sa résidence de Hanwell pour se rendre à son cabinet de Welbeck Street, où l'attendaient de nombreux clients. Dès 9 heures du soir, il se mettait à sa table de travail, et y demeurait jusqu'à une heure avancée de la nuit. Ses quelques instants de liberté étaient consacrés aux œuvres charitables et philanthropiques. Il fut, en 1879, l'un des fondateurs de *The after Care Association*, société de patronage pour les aliénés convalescents ; à partir de 1886, il présida régulièrement les réunions mensuelles du comité et, moins de trois semaines avant sa mort, il remplissait encore ses fonctions.

Cependant un tel labeur avait épuisé sa constitution, naturellement peu robuste. Dans le cours de l'hiver 1893-1894, il fut assez sérieusement malade. Il se rendit quand même, au mois de juin, à la réunion annuelle de l'Association médico-psychologique, qui se tenait à Dublin. Il paraissait fatigué, vieilli, et ses amis s'inquiétèrent. L'hiver suivant fut rude. Dans une lettre adressée à l'auteur de cette notice, et datée du 18 février, il se plaignait de la rigueur de la saison. « Vous avez dû voir dans les journaux, disait-il, quel dur hiver nous subissons en Angleterre. Il en est de même chez vous, je suppose, mais pour un homme jeune, au printemps de la vie, ce n'est vraiment qu'un stimulant salutaire. C'est terrible ! » Le samedi 2 mars, il venait d'entrer dans son cabinet de consultation, quand il fut terrassé par une attaque d'apoplexie. Il resta dans le coma jusqu'au mercredi 5, jour de sa mort. On l'enterra à Suffren-Walden, en Essex ; suivant ses dernières volontés, ses obsèques furent d'une grande simplicité, symbole de son existence.

Hack Tuke était de petite taille, mince, vif et alerte ; il avait le front large, le nez assez fort et légèrement busqué, l'œil profond et d'une extrême douceur. Un costume sombre et sévère, une barbe longue et épaisse, donnaient à son aspect quelque chose de vénérable. Doué d'un goût prononcé pour les recherches historiques, il aimait les tableaux, les vieilles

estampes, et recueillait avec amour les autographes d'hommes célèbres. Sa curiosité était insatiable et il consacrait ses vacances, soit à visiter les asiles étrangers, soit à parcourir les régions que quelque évènement avait rendues mémorables. C'est ainsi qu'en Bavière il erra le long des rives du lac de Stanberg où le roi Louis et le docteur Gudden avaient trouvé la mort ; en France, il suivit les étapes parcourues par Jeanne d'Arc. Sa dernière excursion, à l'automne de 1894, le conduisit aux lieux où vécut John Hampden, le célèbre cousin d'Olivier Cromwel, et à Chalgrove Field, où il fut blessé à mort, le 24 juin 1643.

« La première fois que je le rencontrai, il y a une vingtaine d'années, écrivait le docteur Ireland quelques jours après la mort de Hack Tuke, je remarquai que, si on l'entretenait d'une question intéressante, ou si l'on faisait une remarque qui le frappait, le docteur Tuke tirait gravement un carnet de sa poche, et vous priait de répéter. Dans ces dernières années, je n'ai guère vu le carnet. » Il m'a été donné, comme à tous ceux qui ont connu Hack Tuke, de constater cette habitude. C'était à Hanwell. Dans les derniers jours de 1888, comme il me demandait la généalogie de la famille Pinel, il me pria de recommencer et inscrivit les noms sous ma dictée. Quelques années plus tard, en juin 1894, après le congrès de Dublin, nous nous promenions un soir dans son jardin ; il me demandait les noms français des plantes, et notait ceux qu'il ignorait.

Toute sa vie, il professa pour les plaisirs de la table une indifférence absolue. Il mangeait peu, buvait à peine, et souvent même, lorsqu'il travaillait, il oubliait l'heure des repas.

Sa générosité égalait sa simplicité. S'il donnait largement aux autres, il dépensait peu pour lui-même. Il ne voyageait qu'en troisième classe.

Tous ceux qui fréquentèrent la demeure hospitalière de Hanwell, ont gardé le souvenir de la cordiale réception du maître et de la maîtresse de la maison. Hack Tuke, en effet, eut le bonheur d'avoir à ses côtés, pour partager ses douleurs

et ses joies, une compagne aussi douce, aussi simple, aussi affable que lui. Lorsqu'on a le malheur de perdre un être qui vous est cher, s'il peut y avoir quelque adoucissement à pareil chagrin, c'est de constater l'unanimité des regrets, la spontanéité des sympathies. Hack Tuke avait beaucoup d'amis, mais pas d'adversaires et pas d'envieux. La première fois que l'on se trouvait en sa présence, on se sentait attiré vers lui, et plus on le fréquentait, plus on l'aimait. De tels hommes sont rares, et leur mémoire ne saurait trop être honorée.

Œuvre de Hack Tuke.

Issu d'une famille de philanthropes ayant consacré au soulagement de leurs semblables tous les instants de loisir d'une existence occupée, Hack Tuke nous offre, au point de vue intellectuel et moral, un exemple remarquable de bonne et saine hérédité. Sa santé physique délicate qui, pendant des années, l'éloigna de toute occupation active, ne fut pas sans exercer une heureuse influence sur l'orientation de sa vie. En effet, s'il eût été doué du robuste tempérament de ses ancêtres, il aurait, comme eux, passé ses jours dans la maison familiale, et ses soins se seraient partagés entre le négoce, les œuvres de bienfaisance et les malades de la Retraite. Ayant, au contraire, donné à l'étude les longues périodes de repos auxquelles se trouva condamnée sa jeunesse, il put, dès qu'il lui fut loisible de reprendre une existence normale, envisager les problèmes de l'aliénation mentale, non seulement en philanthrope, mais encore en psychologue et en médecin.

N'admettant pas qu'une définition quelconque puisse donner une idée exacte de ces affections, il conseille à ceux qui désireraient les connaître, de lire des descriptions bien faites, et surtout d'observer attentivement les malades. Cependant, appelé à traiter la question dans le *Dictionnaire de médecine psychologique*, il ne pouvait se dispenser de proposer une définition. « La folie, dit-il, est une maladie du cerveau, idiopathique ou sympathique, qui affecte l'intégrité de l'esprit et détermine des troubles intellectuels ou émotifs » (1).

Etablir une classification vraiment bonne ne lui semble pas possible. Il reconnaît que peu de sujets ont davantage exercé

(1) *A dictionary of psychological medicine*. London, 1892. Vol. I, p. 330.

l'esprit humain ; mais ces tentatives nombreuses n'ont abouti qu'à un médiocre résultat (1). Dans la première édition de son manuel de médecine psychologique (2), il envisageait deux méthodes, l'une philosophique, l'autre symptomatique, d'où les classifications suivantes :

Troubles de l'esprit affectant.

Classe I. *L'Intelligence.*	Formes de Folie :
Ordre 1. Développement incomplet	Idiotie. Imbécillité.
Ordre 2. Invasion de la maladie postérieurement au développement...... ..	Démence. Monomanie intellectuelle comprenant : Délusions (3), Illusions. Hallucinations.
Classe II. *Les Sentiments moraux.*	
Ordre 1. Développement incomplet..........	Idiotie morale. Imbécillité morale.
Ordre 2. Invasion de la maladie après le développement..	Folie morale. Mélancolie : 1 religieuse. 2 hypochondriaque 3 nostalgique. Exaltation concernant : 1 la religion. 2 l'orgueil. 3 la vanité. 4 l'ambition.
Classe III. *Les Penchants.*	
Ordre 1. Généraux	Manie (en général troubles de toutes les facultés).
Ordre 2. Partiels...	Manie homicide. Manie suicide. Kleptomanie. Erotomanie. Pyromanie. Dypsomanie.

(1) *Ibidem*, p. 229.

(2) *A manual of psychological medicine.* With Dr Bucknill. London, 1858, 4e édit., 1879.

(3) La délusion a été souvent confondue par les traducteurs avec l'illusion. La délusion est une fausse conception, tandis que l'illusion est une fausse perception.

L'autre classification se fondait sur l'aspect clinique :

Idiotie.	
Démence........	primitive. secondaire.
Folie délusionnelle	à caractère mélancolique. à caractère exalté. à caractère destructif.
Folie émotive..	Mélancolie avec délusion. Manie avec extravagance générale de conduite. Manie avec disposition à l'homicide. Manie avec disposition au suicide. Manie avec disposition au vol, etc.
Manie..	aiguë. chronique.

ces diverses formes pouvant s'unir à la paralysie générale et à l'épilepsie.

En se basant sur les causes héréditaires et constitutionnelles, il pense que l'on pourrait distinguer :

1° L'aliénation ou l'insuffisance mentale résultant d'une maladie primitive ou d'un défaut de développement des centres encéphaliques. Folie traumatique, paralysie générale, troubles consécutifs à l'hémorrhagie cérébrale, aux tumeurs, etc., folie épileptique d'origine centrale, folie sénile.

2° L'aliénation mentale causée, soit directement, soit indirectement par des désordres ou des modifications de l'appareil de la génération. Folies résultant de la puberté, de la masturbation, des affections utérines, de la grossesse, de la parturition, de la lactation, du retour d'âge.

3° Aliénation mentale d'origine toxique. Folie alcoolique, pellagreuse, etc.

4° Troubles mentaux sous l'influence de certaines maladies : fièvres, rhumatisme, goutte, tuberculose, syphilis, etc.

Il propose encore de diviser les troubles mentaux en deux classes : psychoses sensorielles et psychoses motrices. La première comprendrait toutes les formes où dominent les désordres du sentiment et de l'émotion, ainsi que ceux des pouvoirs de perception sensorielle et d'idéation ; dans la seconde seraient rangés tous les troubles des facultés intellectuelles supérieures ainsi que de la motilité.

Aucune de ces classifications, du reste, ne le satisfait, et il se rangerait assez volontiers à la proposition du comité de statistique de l'Association médico-psychologique de Grande Bretagne et d'Irlande qui, pour faciliter la tâche des superintendants des asiles, a établi le tableau suivant :

1. Insuffisance mentale congénitale ou acquise, *a*) avec épilepsie ; *b)* sans épilepsie.

2. Epilepsie acquise.

3. Paralysie générale des aliénés.

4. Manie : récente, chronique, récurrente, *a potu*, puerpérale, sénile.

5. Mélancolie : récente, chronique, récurrente, puerpérale, sénile.

6. Démence : primitive, secondaire, sénile, organique (provenant de tumeurs, de lésions de l'écorce).

7. Folie delusionnelle.

8. Folie morale.

Il conseille néanmoins d'ajouter à ce tableau la stupeur et la folie circulaire, et d'adjoindre à la manie et à la mélancolie les variétés hystérique et hypocondriaque.

Hack Tuke était un modeste ; aussi n'hésitait-il pas à considérer comme imparfaites les classifications qu'il proposait ; mais il pensait que ces sortes de tableaux sont indispensables pour l'étude des maladies mentales. Régis juge, comme lui, qu'une classification est un fil conducteur nécessaire en pshychiatrie, et que, pour être profitable, elle doit être simple, méthodique et claire (1) Mais un tel degré de précision n'est pas facile à atteindre, et certains hésitent devant une pareille tâche. « Une classification des maladies mentales n'est pas possible, dit Marchand, car on ne peut, dans une telle classification, tenir compte à la fois de leur étiologie, de leur pathogénie, de leur évolution, de leur pronostic, de leur anatomie pathologique. Il n'y a pas de maladies mentales formant des entités morbides,

(1) *Précis de psychiatrie*, 3e édit., 1906.

mais des maladies cérébrales qui se traduisent par des symptômes ou des syndromes mentaux » (1). Pinel professait, à ce point de vue, la même opinion que Hack Tuke et Régis ; il estimait qu'un effort sérieux n'est jamais inutile, et que pour toutes les parties de la nosographie, un essai de classification, à une époque déterminée, contribue aux progrès de la science (2). Il ne considérait pas sa distribution des maladies mentales comme définitive, et déclarait simplement que la science médicale ne lui paraissait pas assez avancée pour la modifier (3). Hack Tuke envisageait les classifications avec la même réserve et la même modestie.

Passons maintenant à l'étiologie des maladies mentales. Parmi les principales causes productrices, Hack Tuke range les intoxications diverses, la nutrition incomplète, la fatigue intellectuelle ou morale.

Les mariages consanguins, qu'il considère comme une cause fréquente de troubles de la nutrition, ne lui paraissent pas suffire pour créer la folie ; pourtant, vu la difficulté de garantir l'état mental des parties contractantes, il estime que l'union entre proches parents n'est jamais désirable et qu'elle doit être formellement déconseillée en cas de maladie mentale avérée, soit de l'un des conjoints, soit d'un ascendant (4).

On a fréquemment avancé que l'excentricité peut conduire à la folie. Tuke estime que beaucoup, parmi ceux que l'on qualifie d'excentriques, offrent un état mental particulier, constitutionnel ou acquis ; suivant lui, à mesure que ces troubles seront mieux connus, le domaine de la folie augmentera aux dépens de celui de l'excentricité. Ces malades sont des héréditaires pour la plupart, et c'est généralement la seconde génération qui verse dans l'aliénation mentale (5).

(1) *Manuel de médecine mentale*, 1908.
(2) *Nosographie philosophique*, 6e édit,, 1818. Introduction.
(3) Mémoire manuscrit de Pinel, 1812.
(4) *Dictionary of psychological medicine*, 1892, vol. I, p. 248.
(5) Même ouvrage, vol. I, p. 419.

Le public est assez porté à admettre l'influence nuisible des aliénés sur les personnes saines d'esprit. Hack Tuke la considère comme problématique ; en règle générale, ceux qui, en fréquentant de tels malades, perdent la raison, sont des nerveux ou des esprits faibles, par conséquent des prédisposés. Il faudrait se méfier davantage d'un malade capable de faire illusion et d'être pris pour un être raisonnable. Si l'on tient compte de l'influence qu'un homme sain d'esprit peut exercer sur un autre, il est plus aisé de comprendre l'acceptation d'une idée délirante, plausible en apparence, étayée de l'autorité personnelle et présentée comme une vérité absolue. Aussi, pour éviter pareil danger, Hack Tuke conseille-t-il de soustraire soigneusement les sujets nerveux à l'influence des aliénés, surtout quand le caractère du délire semble plus susceptible de s'imposer. Il regarde le péril comme plus grand lorsqu'il s'agit de membres d'une même famille ; dans ce cas, si l'on n'a pu intervenir à temps pour prévenir le mal, la première indication est de séparer immédiatement les deux sujets, dont l'un est l'agent actif ; dès lors, il est probable que celui qui a passivement subi l'influence morbide retrouvera l'équilibre perdu (1).

De même que, sous certaines influences, il se produit une contagion de crises nerveuses, de crimes ou de suicides, il peut y avoir, parmi des sujets prédisposés, contagion de désordres mentaux (2).

L'excès de travail intellectuel agit parfois comme cause prédisposante ou effective, surtout lorsque s'y joint l'anxiété due à l'attente d'un examen ou d'un concours. Hack Tuke en a observé un assez grand nombre de cas ; si les statistiques n'en font guère mention, c'est, pense-t-il, parce qu'elles concernent surtout les asiles publics, dont les malades se livrent peu à ce genre de surmenage ; d'autre part ces crises sont souvent passagères et traitées à domicile. Sans vouloir décourager la

(1) Même ouvrage, vol. I, p. 240.
(2) Même ouvrage, vol. II, p. 676.

haute culture intellectuelle, il estime du devoir des parents et des éducateurs de songer plus à la qualité qu'à la quantité, et de ne pas surcharger l'esprit des enfants et des jeunes gens de détails par trop minutieux (1). Mais, tout en conseillant aux autres d'éviter les excès de travail intellectuel, Hack Tuke négligeait pour lui-même ces préceptes dictés par une longue expérience. Après une journée fatigante, il se mettait régulièrement à sa table de travail à neuf heures et ne la quittait que vers une heure du matin ; il dormait quelques heures et se remettait à l'ouvrage. Certes, sa belle et robuste intelligence pouvait braver ce labeur écrasant ; il n'en succomba pas moins à un ictus.

En 1878, il profitait d'un séjour à Paris pour faire, au Congrès international de médecine, une communication sur la statistique des causes de l'aliénation mentale (2). « Tous ceux, remarque-t-il, qui ont étudié la question de l'étiologie de l'aliénation mentale, admettent deux choses : 1° qu'il est très difficile, avec les informations que nous avons habituellement, d'arriver aux causes réelles d'un accès de folie ; 2° que, quand ces causes sont découvertes, il est difficile de les exprimer convenablement et pleinement dans un tableau. La première difficulté, grave dans tous les cas, est énormément augmentée lorsqu'il s'agit des grands asiles de nos jours. Nulle méthode, quelque parfaite qu'elle soit, ne peut nous empêcher de commettre des erreurs qui viennent de données fausses et imparfaites. Quand nous sommes trompés par ces fausses données, il est inutile de trouver à redire à la méthode. Il n'y a aucun système qui puisse nous protéger contre des faits faux et vagues. L'information donnée dans les papiers officiels qui accompagnent le certificat d'admission est, dans les asiles

(1) *British Medical Association*, Cork, August, 1879, *and the Journal of Mental Science*, 1870, vol. XXV, p. 495.

(2) *De la meilleure manière d'établir la statistique des causes de l'aliénation mentale*. Congrès international de médecine mentale tenu à Paris du 5 au 10 août 1878. Séance du mardi 6 août.

anglais, et je le suppose aussi dans ceux du continent, souvent insuffisante et quelquefois n'est d'aucune valeur. Il en résulte que les déductions sont nécessairement imparfaites. Néanmoins je ne suis pas disposé à rejeter l'évidence que l'on peut obtenir de cette source, et certes j'ai trouvé qu'il y a un rapport considérable entre les principaux résultats lorsqu'on fait une comparaison entre les différentes grandes institutions. Quel est donc le meilleur moyen à employer pour se servir avec le plus grand avantage des renseignements fournis par les proches des malades ? » La manière d'établir des tableaux satistiques des causes, proposée par Hack Tuke, « doit son origine au fait manifeste que, dans un grand nombre de cas de folie, ce n'est pas une seule cause qui a produit la catastrophe finale, mais une combinaison de causes. N'est-il pas important de connaître cette combinaison de causes, et par conséquent d'en faire un tableau ? N'est-il pas possible d'obtenir des résultats précieux par une étude soigneuse des causes, non seulement dans une forme isolée, mais aussi lorsqu'elles s'unissent pour produire un certain effet; précisément, comme dans la thérapeutique, on doit connaître l'action combinée aussi bien que l'action isolée des drogues. Par cette forme de tableau des causes, nous connaissons toutes les causes données, simples ou combinées. On peut encore indiquer les causes qui prédisposent et celles qui déterminent... Dans le tableau qui indique les causes combinées, l'addition des nombres montre le nombre des malades, et la somme de chaque cause mentionnée montre le nombre de fois que certaines causes ont contribué à produire l'aliénation mentale. » Comme exemple de cette méthode, il donne le tableau suivant, comprenant cinquante cas admis au cours d'une année à l'hôpital Saint-Luke :

CAUSES PRÉDISPOSANTES	CAUSES DÉTERMINANTES	CAS
—	—	—
Hérédité seule	....	5
Hérédité	et chagrins domestiques..............................	3
Hérédité	et accouchement.....................................	3
Hérédité	et fièvre..	1
Hérédité	et souci des affaires...................................	1
Hérédité	et excès d'étude.......................................	1
Hérédité	et souci des affaires et excès d'étude.............	1
Hérédité (16)	et maladie de la matrice..............................	1
Tempérament seul	....	1
Tempérament	retour d'âge et souci des affaires.................	1
Tempérament	chagrins domestiques et maladie de la matrice (2).	1
Tempérament et accès précédent	....	1
Tempérament (5), accès précédent et retour d'âge (2)	....	1
Accès précédent seul	....	2
Accès précédent	et accident (1)..	1
Accès précédent (6)	et chagrins domestiques..............................	1
	Lésion de la tête (1)..................................	1
	Excès d'étude et excitation religieuse (1)..........	1
	Excès d'étude (5)......................................	2
	Accouchement (6)......................................	3
	Ivrognerie et chagrins domestiques..................	1
	Ivrognerie (3) et souci des affaires.................	2
	Chagrin d'amour et souci des affaires...............	1
	Fièvre et chagrin d'amour (2).......................	1
	Fièvre (3) chagrins domestiques et souci des affaires	1
	Excitation (joie) (1)..................................	1
	Souci des affaires (12)................................	5
	Chagrins domestiques (9).............................	2
	Inconnues..	4
	TOTAL...	50

« On peut voir par ce tableau, remarque Tuke, non seulement le nombre de cas dans lesquels certaines causes combinées concourent à produire un certain résultat, mais le nombre de fois que les différentes causes contribuent, simples ou combinées, à produire des accès de folie. Le chiffre placé près de la cause la

dernière fois qu'elle est mentionnée, montre ce nombre de fois, et le résultat dans cet exemple est comme suit :

Hérédité	16
Souci des affaires	12
Chagrins domestiques	9
Accès précédent	6
Accouchement	6
Tempérament	5
Excès d'étude	5
Ivrognerie	3
Fièvre	3
Chagrin d'amour	2
Maladie de matrice	2
Retour d'âge	2
Accident	1
Lésion de la tête	1
Excitation religieuse	1
Excitation (joie)	1
Inconnues	4
Total	79

Hack Tuke conclut ainsi : « Il faut employer deux tableaux de causes dans les asiles d'aliénés ; l'un dans lequel on indique seulement la cause la plus importante dans chaque cas, et l'autre dans lequel on présente toutes les causes connues dans chaque cas, et dans l'ordre de leur succession. »

La question de la folie morale est une de celles qui attira plus particulièrement son attention, et il prit nettement position en faveur des idées de Prichard. Celui-ci, qui décrivit avec tant de soin cet état pathologique, ne fut pourtant pas un ouvrier de la première heure. Il se refusait d'abord à admettre la doctrine de Pinel sur la manie sans délire (1) ; ce n'est que plus tard qu'il lui reconnut une part de vérité. Le 22 juillet 1834, écrivant à Samuel Tuke : « Je voudrais savoir, disait-il, si vous avez observé à la Retraite d'York des cas de folie morale. Sous

(1) *A treatise on diseases of the nervous system.* Part. I (no more published) Convulsive and maniacal affections by Prichard J. C., 1822.

ce terme je désigne l'état mental de personnes qui ne manifestent aucun trouble de l'entendement, parlent et raisonnent correctement sur n'importe quel sujet, et dont la maladie consiste en une perversion des sentiments, du caractère, des penchants, des habitudes et de la conduite. Ces individus sont parfois déprimés (sans hallucinations d'aucune sorte), parfois encore misanthropes ou moroses. » L'année suivante paraissait son célèbre traité des maladies mentales (1).

Mais, sur cette question, l'assentiment fut loin d'être unanime. « Il est bien regrettable, dira plus tard Forbes-Winslow, que le terme de folie morale ait été introduit par le docteur Prichard dans notre nomenclature pathologique. Le mot est généralement combattu dans nos cours de justice ; il a donné lieu à beaucoup de chicanes et de disputes ; son adoption a malheureusement exposé notre profession à l'animosité et au blâme, et a, suivant moi, causé un préjudice matériel à la force morale du témoignage médico-légal » (2). Et Forbes-Winslow déclare qu'il ne s'agit pas uniquement d'une maladie des facultés morales, et qu'on peut souvent, grâce à un examen minutieux, déceler un délire latent et des troubles intellectuels. Il est nécessaire d'ajouter que, tout en rejetant la doctrine de Prichard, il admet la folie partielle ; penser autrement, déclare-t-il, serait anti-philosophique, illogique, injuste, contraire aux faits positifs, et les deux tiers des aliénés deviendraient responsables de leurs actes devant les tribunaux (3).

Hack Tuke est d'avis qu'une maladie (4) au sujet de laquelle

(1) *A treatise on insanity and other disorders affecting the mind* by Prichard, 1835.

(2) *The Lettsomian Lectures* delivered before the medical society of London, 1852. The journal of psychological medicine and mental pathology, 1854, vol VII, p. 427,

(3) Même endroit, p. 410.

(4) *Moral insanity*. British medical association 1884. The journal of mental science 1885. Vol. XXXI, p. 174, 284.

Congenital moral Defect. The journal of mental science, 1885. Vol. XXXI, p. 360, 435.

Prichard and Symonds in especial relation to mental science. The journal of mental science, 1891. Vol. XXXVII, p. 339.

A dictionary of psychological medicine. Moral insanity. Vol. II, p. 813.

règne une telle divergence de vues parmi les aliénistes, mérite d'être étudiée sans parti-pris ni passion, et il expose ce qu'il entend par folie morale. La nature morale de certains individus, dès le premier âge, offre un vif contraste avec celle des autres membres de la famille ; et pourtant ils ont vécu dans le même milieu, soumis aux mêmes influences. Chez eux ni la rigueur, ni la bienveillance ne parviennent à éveiller les sentiments moraux ou à réfréner les tendances immorales. Enfants, en dépit de toute éducation familiale ou scolaire, ils restent des êtres incorrigibles, menteurs ou voleurs, cruels à l'égard des autres enfants ou des animaux, et parfois manifestent une dépravation précoce ; parvenus à l'âge adulte, il peut leur arriver de contrevenir aux lois ou de commettre un acte criminel. L'examen de l'état mental ne fait souvent découvrir aucune lésion des facultés intellectuelles, et pourtant ce sont des malades, n'ayant pas la responsabilité de leurs actes. D'autre part un individu qui n'a manifesté, dans le jeune âge, aucune singularité, peut éprouver un choc suivi d'une modification du caractère avec perversion morale aboutissant quelquefois à l'homicide. Dans un assez grand nombre de cas, la folie morale se complique d'épilepsie ; cette dernière maladie peut, en effet, affecter une partie de l'organisme mental de préférence à une autre ; elle lèse le plus généralement la mémoire, mais elle peut aussi, tout en la respectant, pervertir la nature morale au point de pousser à l'homicide.

De ce qui précède, Hack Tuke conclut qu'il est des cas où le poids de l'affection peut porter sur la nature morale, tandis que les facultés de raisonnement et de perception demeurent, sinon intactes, du moins assez peu touchées pour ne pas éveiller l'attention. Il admet bien que dans certains cas de folie morale, il se développe avec le temps des conceptions délirantes systématisées ; mais, ajoute-t-il, si un crime est commis avant l'apparition des troubles intellectuels et à la période des troubles émotifs, on peut déclarer qu'il y avait simplement, à cette époque, la folie morale. Il pense donc que les partisans et

les adversaires de la doctrine pourraient se mettre d'accord en considérant la folie morale comme la période de début d'une maladie mentale qui atteint les facultés intellectuelles aussi bien que les facultés morales. Dans certaines affections cérébrales, les troubles mentaux précèdent parfois les troubles moteurs ; de même ici les symptômes sont tout d'abord ceux de la perversité morale, les conceptions délirantes ne venant s'y ajouter que plus tard. Il est aussi des cas de folie sénile où les écarts moraux sont les premiers à attirer l'attention, l'affaiblissement des facultés, l'apoplexie et la paralysie se montrant plus tardivement. Hack Tuke reconnaît que le diagnostic n'est pas toujours aisé entre la folie morale et la dépravation morale, et plus que dans toute autre forme d'aliénation mentale, il juge nécessaire de bien étudier l'individu, sa nature, son organisation, ainsi que ses antécédents morbides.

Il considère cet état mental comme procédant d'un défaut d'inhibition, par perte du pouvoir de régulation et de contrôle des centres supérieurs ; aussi avait-il songé à remplacer le terme de folie morale par celui de « *inhibitory insanity.* »

Bien que la folie morale de Prichard et la manie sans délire de Pinel ne soient pas identiques, le médecin de Bicêtre et de la Salpêtrière n'en a pas moins signalé une forme particulière de folie d'origine émotive. « Cette sorte de manie, écrivait-il en 1801, est même si commune que j'en ai vu huit exemples à la fois dans l'hospice, et qu'on lui donne le nom vulgaire de folie raisonnante » (1). Peu d'années après, un médecin de l'hôpital de la Charité de Lyon (2) attribuait la manie sans délire à une altération des fonctions du grand sympathique (3), et en 1812, un aliéniste distingué, directeur d'une maison de santé à Paris (4), écrivait : Il est une autre forme qui « existe sans nulle

(1) *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale*, An IX, p. 23. Dans la 3e édit., 1809, p. 93, 155, 156, 157, 158 et 159.

(2) Amard, L. V. F.

(3) *Traité analytique de la folie et des moyens de la guérir.* Lyon, 1807.

(4) Dubuisson, J. R., Jacquelin.

altération dans les facultés de l'entendement, c'est-à-dire sans aucun délire, et qui est spécialement caractérisée par des actes de fureur. Cette espèce de manie, bien remarquable, ne présente, dans ceux qui en sont les tristes victimes, le moindre désordre dans les fonctions intellectuelles ; ils jugent, raisonnent et se conduisent bien, mais ils sont entraînés, pour le moindre sujet, souvent sans cause occasionnelle, et seulement par un penchant irrésistible, et par une sorte de perversion des affections morales, à des emportements maniaques, à des actes inopinés de violence, à des explosions de fureur » (1).

Ces maniaques sans délire, bien que raisonnant en apparence correctement, ne présentent pas moins un délire des actes manifeste. N'en est-il pas de même pour beaucoup de fous moraux ? Hack Tuke nous montre un homme qui, dès l'enfance, fit preuve, non seulement de propensions à la cruauté, mais d'une véritable fascination à l'aspect du sang ; couper la gorge à un cheval lui procurait une sensation délicieuse, et à n'importe quel moment, la vue du sang réveillait en lui les pires instincts. Cette passion, que Hack Tuke appelle *mania sanguinis*, n'a pas été sans attirer l'attention des romanciers, et l'auteur des *Mystères de Paris* en a su tirer le type du *Chourineur* qui, chargé d'abattre des chevaux et des moutons, éprouvait une sensation intense ; au régiment la vue du sang ressuscitait ses instincts meurtriers. Les criminels raisonnants, qu'Esquirol a nommés monomaniaques homicides, furent souvent frappés par la loi, et à ces jugements applaudirent parfois, non seulement des personnes étrangères à notre profession, mais des médecins de renom. Un célèbre professeur à l'Ecole de Strasbourg (2), étudiant le cas de Papavoine, condamné à mort et exécuté pour avoir égorgé, en présence de leur mère, deux enfants qu'il voyait pour la première fois, s'exprime ainsi : « Le ministère public ne vit dans cette cause qu'un de

(1) *Dissertation sur la manie.* Paris, 1812, p. 20. Voir également *Des vésanies ou maladies mentales.* Paris, 1816, p. 201.

(2) Fodéré.

ces hommes atrabilaires devenus injustes par l'infortune, qui rendent tout le genre humain complice de leurs adversités, qui, animés d'une soif de vengeance, frappent sans choix les pauvres créatures qui se présentent à eux ; ou bien, comme l'un de ces monstres cruels, pour qui c'est une délicieuse volupté que de verser le sang et de faire couler des larmes » (1). Et il ajoute : « L'accusé fut donc jugé avoir agi avec préméditation, et quoique à plaindre, il fut bien jugé » (2). Inutile d'insister sur l'étrangeté d'une pareille opinion ; si l'on considère Papavoine comme un aliéné criminel, il fut évidemment mal jugé, mais si l'on n'en fait qu'un assassin vulgaire, il n'est nullement à plaindre. Du reste le même auteur dit encore, à propos d'un nommé Léger qui, vivant dans les bois comme une bête fauve, enleva un jour une jeune fille, lui ouvrit le corps, but du sang et suça le cœur : « Saisi heureusement par la justice, en vain voulut-on aussi tirer de crimes aussi inouis une raison pour faire déclarer ce monstre monomane, il fut reconnu qu'il n'avait d'ailleurs donné aucun signe de folie, et qu'il ne s'était retiré dans les bois que pour y assouvir avec plus de liberté ses deux passions dominantes, le goût de verser le sang et un penchant désordonné pour la lubricité, d'où il fut condamné à la peine capitale qu'il avait au-delà méritée » (3).

Mais Hack Tuke prend soin de constater que si certains malades atteints de folie morale commettent des crimes, ce serait une grave erreur d'envisager la maladie uniquement à ce point de vue. Nombre d'entre eux n'attirent pas l'attention publique, et ils continuent à passer pour des êtres raisonnables. Ces fous moraux de Hack Tuke sont les malades que Trélat dénomme fous lucides, qui « répondent exactement aux questions qu'on leur fait, ne paraissent point aliénés aux observateurs superficiels, et souvent ne se laissent pénétrer et deviner que dans la vie intime. Là, ils sont d'autant plus nuisibles, d'autant plus

(1) *Essai médico-légal*. Strasbourg, 1832. p. 214.
(2) *Ibidem*.
(3) Même ouvrage, p. 210.

dangereux, que les personnes qui souffrent de leur présence ne rencontrent, pendant longtemps, aucune sympathie, aucun point d'appui au dehors. Comment croire aux persécutions, aux violences de ceux qui montrent, dans leurs relations, tant de politesse et tant de douceur. Tel est le raisonnement dont on se paye, et la vérité n'est reconnue que quand il n'est plus temps. Ce ne sont pas seulement les gens du monde qui se trompent en pareille circonstance, mais même des médecins » (1). Qui, parmi nous, n'a pas rencontré de ces déséquilibrés qui empoisonnent l'existence des leurs, de ces dégénérés moraux qui présentent, comme dit Régis, les stigmates caractéristiques : amoralité, inaffectivité, indomptabilité, impulsivité (2).

Hack Tuke, convaincu de l'existence de la folie morale, proclamait irresponsables les victimes de cet état pathologique ; la perpétration d'un délit ou d'un crime les rend donc justiciables non des tribunaux, mais des asiles d'aliénés. En toutes circonstances, par la plume et par la parole, il combattit pour cette idée, pensant avec Trélat, que : « Quand la conviction du médecin est faite, son devoir est de la faire partager aux autres » (3).

Bien que n'admettant pas en lui-même le terme de monomanie, il reconnaît que la doctrine renferme néanmoins une part de vérité. « Personne, dit-il, ne saurait douter qu'un individu, même sous l'empire d'une terrible delusion, d'une hallucination ou d'une impulsion irrésistible, ne puisse rester capable de dresser un bilan exact, ou encore, s'il est homme de loi, de donner à son client un avis judicieux. La folie partielle, envisagée dans ce sens, doit donc être admise » (4). Il pense d'autre part que, de nos jours, il serait imprudent d'employer devant les tribunaux le terme de monomanie ; mais il réclame pour le médecin expert le droit d'affirmer, en certains cas dé-

(1) *La Folie lucide*. Paris, 1861. Avant-propos, p. X.
(2) *Précis de Psychiatrie*. 1re édit., 1884, 3e édit., 1906.
(3) *La Folie lucide*, p. 350.
(4) *Dictionary of psychological medicine*. Vol. II, p. 811.

terminés, qu'il s'agit d'une folie partielle, le jugement pouvant s'exercer sur beaucoup de points avec rectitude, tout en restant faussé sur d'autres par les idées délirantes.

Pour les aliénés délinquants ou criminels, il demande donc l'excuse de l'irresponsabilité, partielle ou totale suivant les cas, mais n'admet point qu'on les laisse en liberté, car la société, si elle n'a pas le droit de punir un malade, a le devoir de l'empêcher de nuire à lui-même et aux autres. Tout magistrat concevant des doutes sur l'état mental d'un inculpé, devrait, suivant lui, être tenu de prescrire une enquête médicale ; les experts pourraient faire placer le prévenu en observation et demander, en cas d'aliénation confirmée, la transformation de ce placement provisoire en placement définitif ; le jury criminel serait autorisé à ordonner, sur l'avis des experts, l'internement dans un asile (1).

Par contre, il réfute l'opinion de ceux qui, considérant les vicieux comme des aliénés, se refusent à les punir. « Proclamer, dit-il, que ceux qui commettent de grands crimes sont irresponsables, serait une dangereuse erreur » (2).

Hack Tuke a fait une étude spéciale des idées qu'il appelle impératives (3) et qu'il définit ainsi : « des suggestions morbides, des idées qui s'imposent impérieusement. Le malade est douloureusement conscient de leur domination sur ses désirs et sa volonté. Très fréquemment il y a prédisposition héréditaire à l'aliénation mentale. » L'idée impérative doit, suivant lui, être soigneusement distinguée de l'idée fixe ; celle-ci induit le malade en erreur, tandis que l'idée impérative exerce sur lui une tyrannie intellectuelle dont il est la victime cons-

(1) *Mental experts and criminal responsibility.* Journal of Mental Science. Vol. XXVI, p. 126 et vol. XXVIII, p. 35.

(2) *The Journal of Mental Science*, 1894. Vol. XL, p. 595 (Medico-psychological Association. Fifty third annual meeting. Discussion on moral insanity).

(3) *Imperative Ideas outside insane delusion* (British Medical Association, july 1890).

Dictionary of psychological medicine. Vol. II, p. 678.

Imperative Ideas (The Neurological Society, 1894. Brain, 1894, p. 179.

ciente. Chez des personnes non délirantes, les idées impératives provoquent parfois des attitudes ou des actes insolites, et ceux qui en souffrent, bien que passant souvent, aux yeux des gens du monde, pour sains d'esprit, éprouvent parfois un tel état de détresse que l'asile seul est capable de les protéger efficacement.

Les médecins ont toujours semblé se complaire à forger des expressions nouvelles, qui souvent sonnent d'étrange manière aux oreilles des non initiés. Jadis il recouraient volontiers au latin, que nos pères possédaient mieux que nous. En France, depuis surtout que les études grecques, ayant périclité, sont devenues l'attribut d'une élite, les disciples d'Asclépios se piquent de paraître érudits ; d'ailleurs, avec un bon dictionnaire, la difficulté n'est pas insurmontable, et vu l'ignorance générale, on n'a guère à redouter d'être compris. S'il s'agit de maladies ou de symptômes nouvellement décrits, leur donner un état civil n'a rien que de légitime ; mais l'amour du néologisme ne conduit-il pas quelquefois à un simple démarquage des noms ? Celui qui n'est qu'un parrain marron passe bientôt pour le père véritable, et à force de l'entendre répéter, il finit souvent lui-même par le croire. Hack Tuke, excellent humaniste ainsi que ses aïeux, n'était pourtant pas partisan du néologisme, surtout lorsqu'il s'agissait d'états pathologiques déjà connus. Aussi n'approuvait-il pas l'expression de paranoïa. « L'étymologie grecque, faisait-il observer, nous est de peu de secours pour nous aider à comprendre la classe particulière de cas à laquelle ce terme doit être appliqué » (1). Estimant que l'on n'avait fait qu'introduire de la confusion et de l'obscurité dans la nomenclature, il déclarait suffisante la dénomination ancienne de « systematized delusional insanity » (2). On sait d'ailleurs que le mot paranoïa n'est pas de date récente, et que sous ce titre Vogel désignait, il y a près d'un siècle et

(1) *Dictionary of psychological medicine*. V. II, p. 887.

(2) Annual meeting of the British Medical Association. Nottingham July, 1892. Section of psychology.

demi, sa neuvième classe de maladies, c'est-à-dire les affections mentales (1).

La folie peut-elle être invoquée comme cause suffisante de divorce ? Cette question, aujourd'hui à l'ordre du jour en France, fit, il y a dix-neuf ans, l'objet d'une intéressante discussion à la section de psychologie de la British Medical Association (2). Hack Tuke y prit une part active, déclarant ne reconnaître, comme pouvant légitimer la dissolution du mariage, que la dissimulation de l'état d'aliénation de l'une des parties. Les membres présents, à une très faible majorité, furent d'avis que l'incurabilité reconnue après un temps spécifié d'observation, devrait être une cause suffisante de divorce.

Dans le courant de l'année 1869, Hack Tuke, parcourant un journal, fut vivement frappé par l'histoire suivante : Un voyageur atteint, durant un séjour à Manchester, d'une forte attaque de rhumatisme fébrile, et craignant de rester immobilisé dans une chambre d'hôtel, avait résolu de regagner Londres immédiatement. Etendu sur les coussins d'un compartiment, et en proie à une abondante transpiration, il éprouvait de violentes palpitations, des douleurs généralisées et une intolérable rage de dents, quand tout à coup se produisit un accident, dont il se tira sain et sauf, mais très ému et radicalement guéri. C'est en lisant ce récit que Hack Tuke conçut la première idée du travail intitulé *Influence de l'esprit sur le corps à l'état de santé ou de maladie* (3). Il s'y proposait : 1° de réunir tous les exemples authentiques parus dans les divers ouvrages, médicaux ou autres, ainsi que ceux dont il aurait personnellement connaissance ; 2° de donner à ces faits plus d'intérêt et de valeur en les plaçant sur une base physiologique bien définie ; 3° de montrer le pouvoir et l'étendue de cette influence, non seulement comme cause de troubles de la sensation, du mouvement et des fonc-

(1) *Definitiones generum morborum*. Gœttingue, 1764.

(2) *British Medical Association*. July, 1892. Section of psychology.

(3) *Illustrations of the influence of the mind upon the body in health and disease*. London, 1872, 2e édit., 2 vol., 1884.

tions organiques, à l'état de santé, mais aussi son importance comme remède pratique dans les maladies ; 4° de fixer autant que possible, par quelles voies et quels moyens s'exerce cette influence ; 5° d'élucider la nature et l'action de ce qu'on entend généralement par imagination.

Sous le nom de corps, il comprend toutes les sensations, générales ou spéciales, les mouvements et les fonctions organiques ; sous celui d'esprit, l'intelligence, l'émotion et la volonté, dont l'influence s'exerce, soit en bien soit en mal, sur les nerfs sensitifs, moteurs, vaso-moteurs et trophiques, provoquant, par leur intermédiaire, des modifications de la sensation, de la contraction musculaire, de la nutrition et de la sécrétion.

Si l'attention se concentre sur une partie du corps à laquelle correspondent certains phénomènes, l'imagination crée des idées qui sont en relation directe avec ces phénomènes et parfois s'imposent avec force, surtout lorsque s'y joint l'attente d'un événement heureux ou pénible. Un rôle important peut également être joué par l'imitation, qui n'est que le résultat d'une idée déterminée, soit par une impression sensorielle, soit par l'imagination, et qui implique la réflexion ou la contre-partie physique d'une image mentale.

Bien que désireux de distinguer, autant que possible, les états émotifs des états intellectuels, Hack Tuke a été amené à envisager, sous le terme émotion employé dans un sens large, ces états complexes qui comprennent aussi bien un élément idéatif ou intellectuel, qu'affectif ou émotif.

L'action de la volonté, dans la production de sensations ou de mouvements en une région déterminée du corps, consiste surtout à diriger et à fixer l'attention sur cette région.

Une idée pouvant être instantanément suivie d'une émotion, et celle-ci donner lieu à un acte de la volonté, il y a une étroite relation entre les états intellectuels, émotifs et de volition, mais, suivant Tuke, l'influence de l'intelligence serait surtout sensorielle, celle de l'émotion fonctionnelle, et celle de la volonté motrice.

L'ouvrage eut, dès son apparition, un grand succès, et une seconde édition, en deux volumes, était publiée en 1884. Hack Tuke en eut sans doute, s'il avait pu vive quelques années de plus, édité une troisième, tenue au courant des progrès de la science. En présentant ce travail, son but était moins de donner une production originale qu'une œuvre de vulgarisation ; aussi se livra-t-il à un labeur acharné et continu. Rien de ce qui avait été écrit sur les rapports du corps et de l'esprit n'était ignoré de lui, et il ne manquait jamais, au cours de ses voyages, tant en Angleterre qu'à l'étranger, de prendre sur toutes choses des informations précises. C'est ainsi que visitant Gheel, en 1862, il avait trouvé encore vivace le souvenir de Dymphna, la princesse irlandaise qui, devenue chrétienne, avait fui sa patrie pour échapper aux persécutions de son père. Les anciennes superstitions s'étaient atténuées ; quelques aliénés cependant étaient encore conduits à la chapelle, mais si, après deux neuvaines consécutives, la guérison n'était pas obtenue, c'est que la sainte refusait son intercession. En France il fut à Lourdes, et fréquenta la Salpêtrière à l'époque où florissaient les expériences d'hypnotisme. Dans la vie normale, les rares promenades que lui permettaient ses nombreuses occupations étaient utilisées au profit de ses recherches personnelles. C'est ainsi que se trouvant un jour au Crystal Palace et passant devant une machine électrique, il lui vint à l'idée que l'homme chargé de cet appareil pouvait le renseigner sur la puissance d'imagination du public, et il apprit que beaucoup de femmes se croyaient électrisées dès qu'elles avaient saisi les poignées, avant le passage du courant ; mais dans ce cas, aucune contraction n'était remarquée. A table même, Hack Tuke observait et classait dans sa mémoire tout fait lui paraissant digne d'intérêt. Ayant vu, dans un dîner, le maître de la maison faire remporter une crème à la cuisine, sous le prétexte qu'elle était tournée, et la savourer ensuite, la croyant confectionnée à nouveau, Hack Tuke en concluait que l'imagination peut agir

sur le sens du goût et déterminer certaines sensations particulières (1).

On sait que l'attente d'une douleur la fait souvent paraître plus vive ; par contre, si l'attention est détournée, la douleur peut sembler moins intense. John Hunter se déclarait capable, en concentrant sa pensée sur un point quelconque du corps, d'y éveiller une sensation. Partant du même principe, Hack Tuke conclut à la possibilité d'éviter ou d'atténuer une sensation pénible, en éloignant la pensée du point où cette sensation doit se produire. Ayant un jour un rendez-vous chez son dentiste, pour une extraction dentaire, il devait être soumis à l'action du gaz hilarant. L'application de l'anesthésique n'ayant pu avoir lieu, l'opération fut pratiquée quand même et presque sans douleur, le patient s'étant ingénié à ne pas songer à sa mâchoire, et à n'imaginer que des idées agréables. Fort de ce fait personnel, il s'étonne que les traités concernant les anesthésiques ne mentionnent pas davantage l'anesthésie psychique. On y avait pourtant songé et plusieurs chirurgiens avaient eu recours au sommeil artificiel. C'est ainsi que Jules Cloquet faisait, en 1829, l'ablation d'une tumeur du sein (2). Quatorze ans plus tard, Elliotson publiait un certain nombre de cas traités suivant cette méthode (3), qui eut des partisans convaincus (4), et à laquelle, peut-être, on aurait recouru da-

(1) Mon père se plaisait à conter l'anecdote suivante :

A un dîner de la Société médico-psychologique, un aliéniste bien connu, dont la mort remonte à plus de trente années, déclara que le vin qu'on venait de servir était détestable. Le sommelier ayant reçu l'ordre de lui apporter le même sous l'étiquette d'un cru fameux, il le goûta longuement, en connaisseur et, le proclamant de première qualité, invita ses collègues à ne pas en accepter d'autre. Ceux-ci s'en divertirent entre eux, mais n'eurent pas la cruauté de le détromper.

(2) Cette opération eut lieu le 12 avril 1829, et l'observation en fut communiquée à l'Académie de médecine. Jules Cloquet la résumait à nouveau, le 31 janvier 1837, devant l'Académie de médecine, au cours d'une discussion sur le magnétisme, et le 14 décembre 1859, devant la Société de chirurgie, dont Broca avait appelé l'attention sur l'anesthésie chirurgicale provoquée par l'hypnotisme.

(3) *Numerous cases of surgical operations without pain in the mesmeric state*, 1843.

(4) *Introduction of mesmerism into India*, 2e édit., 1856. L'auteur, James Esdaile, a relaté 261 opérations pratiquées par lui sur des Indous.

vantage, si l'éther et le chloroforme ne l'avaient pas plus sûrement remplacée.

« La grande influence, dit Hack Tuke, exercée sur le corps par les états mentaux, ne peut-elle pas être appliquée pratiquement dans un but thérapeutique ? Ce pouvoir indiscutable peut-il être contrôlé et dirigé ? Devons-nous, de propos délibéré, créer un choc mental » (1) ? A ce dernier point de vue il conseille la prudence ; la peur, par exemple, a pu produire des effets bienfaisants, mais il faut songer aux conséquences possibles, et s'abstenir de la provoquer. « Qui peut, disait Esquirol, calculer les effets de la frayeur, et par conséquent, qui oserait en faire usage comme d'un moyen curatif » (2) ?

Tuke pense que le médecin doit exercer une influence générale sur ceux qu'il est appelé à traiter, en déterminant chez eux ces états mentaux qui, dans les maladies, agissent sur le corps d'une façon bienfaisante. Cette influence consiste dans la manière d'adresser la parole, d'inspirer confiance, de donner de l'espoir. Il est un remède, déclarait Pinel, « auquel j'ai donné toujours la plus grande part aux succès que j'ai obtenus auprès des malades ; c'est l'attention constante de me présenter à eux, et de leur parler avec un visage ouvert et serein et un ton inébranlable de confiance » (3). Hack Tuke montre combien il importe de savoir éveiller la volonté et par suite la résistance, de diriger l'espoir vers un but donné et d'amener l'esprit à compter sur l'effet certain du médicament indiqué. C'est la même idée, exprimée par Virey en ces termes énergiques : « Le vrai médecin philosophe sait qu'il faut *magnétiser* la confiance de son malade » (4). Parfois même il est possible, sans qu'aucun remède ait été administré, de concentrer l'attention sur une partie du corps, avec attente du résultat promis.

(1) *Illustrations of the Influence of the Mind upon the Body*, 1884, vol. II, p. 231.

(2) *Des Maladies mentales*. Paris, 1838, t. I, p. 329.

(3) *Journal gratuit de Santé*, 1790, p. 19.

(4) *Dictionnaire des Sciences médicales*, t. 29, p. 555. Paris, 1818.

Hack Tuke ne croit pas à la transmission d'un fluide spécial, et les phénomènes divers du mesmérisme ne sont pour lui que le résultat des impressions sensitives et de l'expectation. Confiant en l'avenir de la thérapeutique psychique, il admet toutefois qu'on ne saurait y recourir avec profit sans mettre au préalable l'économie dans un état spécial qui permette à l'esprit d'influencer le corps avec le summum d'intensité possible. « Tels sont, ajoute-t-il, les effets résultant du braidisme ou hypnotisme, avec ou sans sommeil provoqué » (1).

La question des phénomènes de l'hypnose et la possibilité de les utiliser en thérapeutique ont toujours préoccupé Hack Tuke. En 1865, dans un travail intitulé *Folie artificielle ou Braidisme* (2), il faisait remarquer que si le rêve et le somnambulisme naturel ressemblent beaucoup à la folie, le somnambulisme artificiel ou braidisme présente une analogie frappante avec certaines formes de maladies mentales et offre un vaste champ d'expériences. Les troubles cérébraux qui accompagnent la folie artificielle lui paraissent être de même nature que ceux de certaines formes de folie et ne pas déterminer de lésions anatomiques ; l'état mental serait donc le même, et le pronostic de ces maladies pourrait être envisagé d'une façon plus favorable. Le traitement moral, ou plutôt psychique, opérerait en agissant d'une façon systématique sur l'attention, et le médecin devrait acquérir sur son malade un empire suffisant pour changer le cours de ses pensées et les diriger de l'état morbide vers l'état de santé. Indépendamment du traitement psychique, on pourrait aussi, par l'hypnotisme, restaurer le sommeil et accélérer la guérison.

A la suite d'une conférence faite, en 1880, à la *British Medical Association* (3), Hack Tuke faisait paraître, dans le *Journal of Mental Science* (4), un article intitulé *Hypnosis redi-*

(1) *Illustrations of the influence of the mind upon the body*, 1884, vol. II, p. 269.
(2) *Artificial insanity or Braidism*. Journal of Mental Sciences, july, 1865.
(3) Par le Professeur PREYER, d'Iéna.
(4) Vol. XXVI, p. 531.

vivus. Examinant les phénomènes de l'hypnotisme et les conditions du sommeil somnambulique, il concluait que l'étude des modifications rapides provoquées dans la circulation et l'innervation du cerveau pouvait conduire à un traitement, non magnétique, mais physiologique.

Un hypnotiseur danois (1) ayant donné une séance à l'hôpital de Bethléem, Hack Tuke ne manqua pas d'y assister et en tira les matériaux d'un travail sur l'état mental dans l'hypnotisme (2).

En mars 1884, il présentait à la *British Medical Association* un nouveau travail, intitulé *Sleep walking and hypnotism* (3), où il exposait les résultats d'une enquête, commencée depuis plusieurs années en Angleterre, sur les causes et la nature du somnambulisme naturel ou provoqué. A une réunion de la même société, en juillet 1890, il prenait part à une discussion sur l'hypnotisme envisagé comme agent thérapeutique, et souhaitait que la question fût examinée avec un esprit vraiment scientifique. La société, réprouvant les exhibitions publiques, chargea une Commission, dont Hack Tuke fut nommé membre, d'étudier les phénomènes de l'hypnotisme et de rechercher leur valeur thérapeutique.

Une nouvelle discussion sur le même sujet avait lieu, en 1892, à la *British Medical Association* (4) ; le docteur Geo. Robertson, qui avait récemment étudié l'hypnotisme à Paris et à Nancy, lui reconnaissait une certaine valeur pour combattre l'insomnie, l'excitation, les douleurs, et pour vaincre, dans l'intérêt des malades, la résistance morbide, en suppléant au restraint. Hack Tuke fit remarquer que les insuccès de cette méthode chez les aliénés pouvaient tenir à un défaut d'habileté suffisante ; suivant lui, au point de vue de l'intérêt per-

(1) Carl Hausen.

(2) *Journal of Mental Science*, vol. XXIX, p. 55, 124.

(3) Même journal, vol. XXXI, p. 619.

(4) Annual meeting of the British Medical Association, held at Nottingham, july, 1892.

sonnel du malade, il n'y avait pas plus de raison de repousser l'hypnotisme que l'électricité ou la morphine, dont l'abus peut également offrir de graves inconvénients.

Enfin, dans le *Dictionary of Psychological Medicine* il rédigeait les articles traitant du sommeil et du somnambulisme.

« L'inhibition, dit un physiologiste célèbre (1), peut produire soudainement ou très rapidement des effets si considérables, dans l'état hypnotique, qu'il serait de la plus haute importance de s'en servir comme moyen thérapeutique » (2). Hack Tuke avait la même foi dans l'avenir, et espérait que les phénomènes de l'hypnotisme, mieux étudiés, pourraient un jour être appliqués, avec profit, au traitement des aliénés ; mais comme la pratique en est délicate et non exempte de dangers, il estimait qu'elle ne devrait être confiée qu'à des hommes instruits et expérimentés, assez sûrs d'eux-mêmes pour n'agir qu'à bon escient, et avec autant de prudence que de décision. Il savait en effet, comme le dit Hippocrate, que « la timidité est fille de la faiblesse, comme l'audace de l'ignorance » (3).

Le traitement moral des aliénés fut la préoccupation constante de Hack Tuke. Aussi attachait-il une importance extrême à tout ce qui pouvait détourner leur attention des pensées morbides, plaçant au premier rang les distractions et les exercices quotidiens de plein air. « Si l'oisiveté est un fléau pour les personnes saines d'esprit, c'est une source d'infortune et d'ennui pour les aliénés, surtout à l'époque de la puberté et de l'adolescence. L'existence d'un aliéné oisif est misérable et sans intérêt ; ses idées morbides galopent sans frein, et les mauvaises habitudes, le besoin de quereller ou de détruire se trouvent favorisés par le manque d'occupation ou d'amusements déterminés. La marche, les jeux, les distractions diverses demandent à être encouragés, mais doivent avoir pour complément quelque

(1) Brown-Sequard.

(2) *Neurypnology*, par James Braid. Traduction française du Dr Jules Simon, avec préface de Brown-Sequard. Paris, 1883, Préface p. X.

(3 Ιπποκρατουσ Νομοσ.

occupation utile, sous peine de perdre leur efficacité » (1). Le travail, source générale de santé pour l'esprit et le corps, est tout particulièrement favorable aux aliénés, car « il remplace leurs idées morbides par des pensées nouvelles et salutaires, ravive les habitudes familières d'activité quotidienne, restaure le respect de soi-même en montrant au malade qu'il est bon à quelque chose, et favorise, au point de vue physique, le bon état général. Le travail au dehors est certainement le meilleur, et le jardin et la ferme constituent d'incomparables modes de traitement. Les travaux d'atelier ont une aussi grande utilité pour les amateurs que pour les artisans. La peinture et l'imprimerie offrent également une occupation intéressante... Les travaux de cuisine et de buanderie conviennent aux femmes de la classe inférieure, tandis que les occupations des femmes du monde doivent être celles dont elles ont l'habitude. Soigner les autres malades est une utile occupation pour les deux sexes, autant que la chose peut se faire sans inconvénient » (2). Le travail sera encouragé par des éloges et l'octroi de certaines faveurs dont peuvent être privés ceux qui refusent de s'occuper. « Inutile de déclarer, remarque Tuke, que le refus de travail ne peut, en aucun cas, justifier une punition quelconque » (3).

Mais si l'on doit encourager les occupations, il est des cas où elles seront absolument interdites et le malade soumis à l'alitement. « Le repos au lit a été, sans aucun doute, trop négligé pour le traitement des aliénés, notamment dans la mélancolie, et souvent on a nui au malade en le contraignant à prendre de l'exercice ou à chercher des distractions... Le cerveau a faim de repos, et il est non seulement inutile, mais mauvais, de vouloir, par l'excitation du théâtre et du concert, restaurer son énergie épuisée » (4).

(1) *Dictionary of Psychological Medicine*. Vol. II, p. 1315.

(2) *Loco citato*.

(3) *Loco citato*.

(4) *Loco citato*.

Hack Tuke convient qu'il n'est pas bon, en règle générale, de discuter avec un aliéné sur ses conceptions délirantes, et de prétendre le convaincre de son erreur, mais il ajoute que tous les cas ne comportent pas la même solution, et que c'est généralement un devoir d'exposer franchement la réalité.

On sait que les protagonistes du non-restraint absolu ont été Charlesworth, Gardiner Hill et surtout John Conolly. L'arrière petit-fils du fondateur de la Retraite ne pouvait rester indifférent à une réforme qui provoqua des discussions passionnées. Dans un ouvrage paru en 1854 (1), il étudiait la situation des aliénés dans les différents pays, exposant l'état de la question sans parti-pris, en historien impartial. Il constatait que le système du non-restraint ne pouvait être pratiqué avec avantage que dans un asile bien organisé et bien dirigé, avec des gardiens conscients de leurs devoirs, doués d'un caractère irréprochable et naturellement humains.

Mais Tuke était trop modéré en toute chose, trop respectueux des opinions d'autrui, pour taxer d'inhumanité les aliénistes qui jugeaient parfois nécessaires de recourir à un autre mode de traitement ; il n'était pas de ceux qui qualifiaient de procédé inadmissible de restraint le recours, même momentané, à des gants rembourrés. « Qu'un malade, disait-il, soit maintenu par des gardiens vigoureux ou fixé dans son lit par des moyens spéciaux, ce n'est qu'une question de procédé et non de principe, puisque dans les deux cas on emploie le restraint » (2). Et il protestait contre « le fanatisme qui fait un fétiche du système du non-restraint » (3), reconnaissant que toute réaction, à ses débuts, est trop radicale, par crainte du retour en arrière. Il s'agit, pour lui, d'une simple question de mesure et d'opportunité, et l'on doit pratiquer le non-restraint, à moins

(1) Prize essay of the Society for improving the condition of the insane, entitled : *The progressive changes which have taken place sime the time of Pinel in the moral management of the insane and the various contrivances which have been adopted instead of mechanical restraint.*

(2) *Dictionary of Psychological Medicine.* Vol. II, p. 1318.

(3) *Loco citato.*

de juger le restraint indispensable. Cette opinion si sage a prévalu, et Hack Tuke vécut assez pour voir un Act du Parlement reconnaître le restraint et déterminer les cas où l'on pourrait y avoir recours.

Il est évident qu'avec les procédés en usage aujourd'hui dans les asiles, une surveillance continue est indispensable, et que le personnel doit être doué d'une éducation spéciale et recruté avec soin. « Il ne peut y avoir qu'une opinion, disait Hack Tuke, sur les lourds devoirs qui leur incombent, le degré d'autorité qu'ils possèdent naturellement, et l'extrême importance de choisir des hommes et des femmes doués des qualités essentielles pour bien s'acquitter de leurs fonctions. On attend beaucoup d'eux, et par conséquent tout devrait être fait pour les préparer au poste qu'ils remplissent et le rendre aussi peu pénible que possible » (1). Tel est le but que s'est proposé l'Association médico-psychologique de Grande Bretagne et d'Irlande en instituant des certificats délivrés après examen et à la suite d'un stage de deux ans dans les asiles, avec enseignement spécial. Cet enseignement porte sur les soins à donner aux malades et comprend des notions générales sur les affections mentales ainsi que sur la petite chirurgie, de manière à permettre aux infirmiers d'assurer le secours immédiat en cas d'accident ou de blessure. Le succès couronna les efforts de l'Association, et sept ans après la création de ce diplôme, 2,500 infirmiers et infirmières avaient subi l'examen avec succès.

Le sort des malades, à leur sortie des asiles, ne préoccupait pas moins Hack Tuke et, en 1879, il participait activement à la fondation de la société de patronage connue sous le nom de *the After-Care Association*, dont le but est « de faciliter la rentrée dans la vie sociale et domestique des femmes sorties convalescentes des maisons d'aliénés. » Il se consacra, avec son dévouement accoutumé, au développement de cette œuvre aujourd'hui prospère. En 1886, il devenait président permanent

(1) Même ouvrage, vol. II, p. 692.

des séances du comité, et une quinzaine de jours avant sa mort, il s'acquittait encore de ses fonctions.

« Peut-être, disait un jour Hack Tuke en parlant de Philippe Pinel, pourra-t-on trouver, dans votre pays, un homme plus grand que lui dans le monde médical, en se plaçant à un point de vue exclusivement médical ; mais je suis sûr que vous penserez avec moi, qu'il n'y a pas eu en France de médecin plus réellement grand, si on le juge d'après l'élévation de ses sentiments, de son dévouement à ses semblables infortunés. » On peut sans doute aussi citer en Angleterre, au point de vue purement médical, des médecins plus grands que Hack Tuke, mais on en trouverait peu qui aient contribué avec autant d'ardeur et d'esprit de suite aux progrès de la psychiatrie et à l'amélioration du sort des aliénés. Il avait un nom à soutenir, et il le fit vaillamment. Après une existence laborieuse, consacrée à l'étude et au soulagement de toutes les misères, il est mort entouré de respect et d'estime, laissant la réputation d'un modeste et d'un sage, d'un savant et d'un homme de bien.

INDEX DES PRINCIPAUX ÉCRITS PUBLIÉS PAR HACK TUKE

— Les asiles de Hollande ; leur condition passée et présente. *Medical critic and psychological journal.* 1854, vol. VII, p. 441.

— Des changements progressifs effectués depuis Pinel dans le traitement moral des aliénés, et des divers systèmes adoptés en remplacement du restraint mécanique, 1854.
Ouvrage couronné par la Société pour l'amélioration du sort des aliénés.

— William Tuke, fondateur de la Retraite d'York. *Medical critic and psychological journal.* Vol. VIII, p. 507, 1855.

— Recherches cérébro-mentales. *Journal of mental science*, 1855-1856. vol. II, p. 507.

— Des diverses formes de maladies mentales. *Journal of mental science*, 1855-1856, vol. II, p. 445 ; 1856-1857, vol. III, p 81, 218, 335, 443.

— Manuel de médecine psychologique, contenant l'histoire, la nosologie, la statistique, le diagnostic, la description, la pathologie et le traitement de la folie (en collaboration avec le Dr Bucknill), 1858 ; 4e édition, 1879.

— De la civilisation comme cause d'aliénation mentale. *Journal of mental science*, 1857-1858, vol. IV, p. 94.

— Folie artificielle ou Braidisme. *Journal of mental science*, 1865 1866, vol. XI, p. 56, 174

— Elliotson et le Mesmérisme. *Medical Times and Gazette*, 29 août 1868, et *Journal of mental science*, 1868-1869, vol. XIV, p. 428.

— Apologie de Lord Brougham. *Journal of mental science*, 1869-1870, vol XV, p. 343.

— De l'influence de l'esprit sur le corps. *Journal of mental science*, 1870-1871, vol. XVI, p. 166, 351, 528 ; 1871-1872, vol. XVII, p. 153, 334 ; 1872-1873, vol. XVIII, p. 8, 178, 369, 578. — Londres, 1872 (Analyse par Brierre de Boismont dans les *Annales médico-psychologiques*, 1874, 5e série, tome XII, p. 5 à 23). — 2e édition 1884, en 2 volumes (Traduction française par Victor Parant, 1886).

— L'ermite de Redcoats Green. *Journal of mental science*, 1874-1875, vol. xx, p. 361.

— Les écoles de l'asile Richmond. *Journal of mental science*, 1875-1876, vol. xxi, p. 467.

— L'assistance des aliénés. *J. of m. s.*, 1876-1877, vol. xxii, p. 42.

— Histoire de l'hôpital royal de Bethléem. *J. of m. s.*, 1876-1877, vol. xxii, p. 201.

— Des causes de la folie chez les anciens. *J. of m. s.*, 1876-1877, vol. xxii, p, 361, 516.

— De la folie dans les temps anciens et modernes, avec chapitres sur les moyens de la prévenir. Londres, 1878.

— Broadmoor. l'asile des aliénés criminels. Congrès international de médecine mentale, Paris, 1878. Séance du lundi 5 août.

— De la meilleure manière d'établir la statistique des causes de l'aliénation mentale. Même congrès, séance du 6 août.

— Quelques notes sur l'aliénation mentale en France, suggérées par une récente visite aux asiles français. *Journal of mental science*, 1878-1879, vol. xxiv, p. 444.

— Actes du Congrès de médecine mentale tenu à Paris. *J. of m. s.*, 1878-1879, vol. xxiv, p. 467.

— Métalloscopie et attention expectante. *J. of m. s.*, 1878-1879, vol. xxiv, p. 598 (Traduit par le Dr Jules Morel, pour le *Bulletin de la Société de médecine mentale* de Belgique).

— Aperçu historique sur la medico-psychological Association. Introduction à l'index du Dr Blandford pour le *Journal of mental science*.

— De l'excès dans l'étude. British medical Association, section de psychologie. Cork, août 1879. *J. of m. s.* 1879-1880, vol. xxv, p. 495.

— De l'assistance des aliénés indigents dans l'avenir. *J. of m. s.*, 1879-1880, vol. xxv. p. 316, 468.

— Les Cagots. *Journal of the anthropological institute*, mai 1880. — *Journal of mental science*, 1879-1880, vol. xxv, p. 453, et Londres, 1880.

— Les aliénés criminels en France. *J. of m. s.*, 1879-1880, vol. xxv, p. 199.

— Sur le meilleur mode de statistique des guérisons, pour les rapports des asiles. British medical Association, section de psychologie, Cambridge, août 1880. — *Journal of mental science*, 1880-1881, vol. xxvi, p. 375.

— Hypnosis redivivus. *J. of m. s*,, 1880-1881. vol. xxvi, p. 531.

— Les experts et la responsabilité criminelle. *J. of m. s.*, 1880-1881, vol. xxvi, p. 126 ; 1882 1883, vol. xxviii, p. 35.

— Discours présidentiel. *J. of m. s.*, 1881-1882, vol. XXVII, p. 305.

— Stupeur mentale. Transactions du Congrès international, Londres, 1881. *J. of. m. s.* 1881-1882, vol. XXVII, p. 469.

— Chapitres sur l'histoire des aliénés dans les Iles Britanniques. Londres 1882.

— De l'état mental dans l'hypnotisme. Notice lue à la Medico-psychological Association le 21 février 1883. *J. of m. s.*, 1883-1884, vol. XXIX, p. 55, 124 (Traduction française par Victor Parant. *Annales médico-psychologiques* 1883, 6e série, tome X, p. 185 et 390, et Paris 1883).

— Commentaires sur le cas de Cole. *J. of m. s.*, 1883-1884, vol. XXIX, p. 539.

— L'alcool dans les asiles, considéré surtout comme boisson. *J. of m. s.*, 1884-1885, vol. XXX, p, 535.

— Les aliénés au Canada. *J. of m. s.*, 1884-1885, vol. XXX, p. 609, et brochure intitulée : Les aliénés aux Etats-Unis et au Canada. Londres, 1885.

— Somnambulisme et hypnotisme. British medical Association, 12 mars 1884. *J. of m. s.*, vol. XXXI, p. 619. Londres, 1884.

— Folie morale ou émotive. British medical Association, Belfast, juillet 1884. *J. of m. s.*, vol. XXXI, p. 174, 284. Brochure 1885.

— Cas de folie morale ou vice moral congénital, avec commentaires. Medico-psychological Association, Cork, août 1885. *J. of m. s.*, 1885-1886, vol. XXXI, p. 360, 435. Londres, 1885.

— Législation sur les aliénés. *J. of m. s.*, 1885-1886, vol. XXXI, p. 443.

— Le non restraint. *J. of m. s.*, 1885-1886, vol. XXXI, p. 13.

— A propos d'une récente visite à Gheel. *J. of m. s.*, 1885-1886, vol. XXXI, p. 481, 608.

— Intempérance et responsabilité criminelle. *J. of m. s.*, 1886-1887, vol. XXXII, p. 149.

— Prétendue augmentation de la folie. British medical Association, Brighton, 12 août 1886 ; *J. of m. s.*, 1886-1887, vol. XXXII, p. 360, Londres, 1886.

— Folie à deux. Brain, 1887, vol. XI, p. 408. Tirage à part, 1888.

— Notice nécrologique sur Miss D. L. Dix. *J. of m. s.*, 1887-1888, vol. XXXIII, p. 477.

— Notice nécrologique sur le Dr Ramaer. *J. of m. s.*, 1887-1888, vol. XXXIII, p. 654.

— Notice nécrologique snr le Dr Foville. *J. of m. s.*, 1887-1888, vol. XXXIII, p. 656.

— Hallucinations et sensations subjectives chez les sujets sains d'esprit. British medical Association, août 1888. Brain, vol. XI, p. 441.

— Des divers modes d'assistance des aliénés et des idiots aux Etats-Unis et en Angleterre, et du rapprochement entre les aliénistes américains et anglais au sujet de l'emploi du restraint mécanique (Transactions du neuvième Congrès international de médecine, tenu à Washington en septembre 1887. *J. of m. s.* 1888-1889, vol. XXXIV, p. 191. Londres, 1887).

— Crime et criminels. *J. of m. s.*, 1888-1889, vol. XXXIV, p. 311.

— Démence secondaire. *J. of m. s.* 1888-1889, vol. XXXIV, p. 455.

— Des états préépileptiques. *J. of m. s.* 1888-1889, vol. XXXIV, p. 147.

— Lettre au *Times* sur l'accroissement prétendu de la folie. *J. of m. s.*, 1888-1889, vol. XXXIV, p. 470.

— Le placement familial des aliénés indigents en Ecosse. *J. of m. s.*, 1888-1889, vol. XXXIV, p. 464, 503, 618.

L'assistance des aliénés indigents du Yorkshire dans le passé et aujourd'hui. *British medical Association*, Leeds, 14 août 1889, section de psychologie ; discours présidentiel. *British medical journal*, 1889, vol. II, p. 367.

— L'assistance future des aliénés indigents, *British medical Association*, 14 août 1889 — *J. of m. s.* 1889, vol. XXXV, p. 316.

— Des asiles d'aliénés à l'étranger. *Medico-psychological Association*, 25 juillet 1889. — *J. of m. s.*, 1889, vol. XXXV, p. 460.

— Idées impératives sans conceptions délirantes. *British medical Association*, Birmingham, 30 juillet 1890.

— Un plaidoyer pour l'étude scientifique de la folie. *British medical Journal*, 1890.

— Prichard et Symonds au point de vue de la médecine mentale. *J. of m. s.*, 1891, vol. XXXVII, p. 339, 482. — Avec planches, Londres, 1891.

— Coup d'œil rétrospectif sur les origines de la Retraite d'York, son but, son influence. *J. of m. s.* 1892, vol. XXXVIII, p 333. — Tirage à part avec description du centenaire. Londres, 1892.

— Accroissement prétendu de la folie. *British medical Association*, section de psychologie, Newcastle, juillet 1893. — *J. of. m. s.*, 1894, vol. XL, p. 219.

— Accroissement de la folie en Irlande. *Medico psychological Association*. Dublin, juin 1894. — *J. of m. s.*, 1894, vol. XL, p. 549.

— Idées impératives. *Neurological society*, 1er mars 1894. — Brain, 1894, vol. XVII, p. 179.

— Feu M. Palmer de Yarmouth. Lettre à l'éditeur du *British medical journal*, 1894, p. 1098.

Hack Tuke, éditeur du *Dictionary of psychological medicine*, 2 vol., Londres, 1892, a personnellement fourni les articles suivants :

Notice historique sur les aliénés. — L'usage de l'alcool dans les asiles. — Les aliénés en Autriche. — Les escarres chez les aliénés alités. — L'hôpital de Bethléem. — Influence supposée de la bile dans la production de la folie. — La maladie de Bright et la folie. — Les meurtrissures chez les aliénés. — Les aliénés au Canada. — Le cancer et l'aliénation mentale. — La catalepsie. — Les aliénés en Chine. Classification des maladies mentales. — La lumière colorée dans le traitement de la folie — Commissaires en aliénation. — Folie communiquée. — Consanguinité. — Constipation chez les aliénés. — Circonvolutions cérébrales. — Définition de la folie. — Dégénérescence. — Démonomanie. — Songes. — Conformation de l'oreille. — Excentricité. — Extase. — Energumènes. — Colonie de Fitzjames. — Les aliénés en Grande-Bretagne — Hallucinations. — Illusions. — Imitation ou contagion mentale. Idées impératives. — Note sur la folie dans l'Inde. — Troubles mentaux consécutifs à l'influenza. — Personnel des asiles. — L'assistance des aliénés en Irlande. — L'assistance des aliénés au Japon. — Mandragore. — Association médico-psychologique de Grande-Bretagne et d'Irlande. — Physiologie mentale. — Monomanie. — Lune. — Folie morale. — Najab Ud Din Unhammad. — Mutisme. — Délire de négation. — Paranoïa. — Physionomie des aliénés. — Folie religieuse. — Les sibylles. — Asiles privés. — Sommeil. — Somnambulisme. — Statistique. — Stigmates. — Stupeur mentale. — Suicide. — Thérapeutique. — *Trance.* — Traitement général. — Les aliénés en Turquie et en Egypte. — Vampirisme. — Veratrum ou ellébore. — Verrücktheit — Verwirrtheit. — Wahnsinn.

APPENDICE

Académie royale de chirurgie. — L'Académie royale de chirurgie fut inaugurée le 18 décembre 1731. Elle comprenait au début 60 membres ordinaires et 10 académiciens libres. Les séances devaient avoir lieu tous les mardis, dans la grande salle de Saint-Côme.

Mareschal, premier chirurgien du roi, et par suite président né de l'Académie de chirurgie, étant mort le 13 octobre 1736, fut remplacé par Lapeyronie. Celui-ci provoqua un nouveau règlement retirant aux académiciens le droit de se recruter eux-mêmes. Sur les soixante membres, quarante devaient être élus chaque année par la compagnie des maîtres chirurgiens et vingt directement nommés par le premier chirurgien du roi. Lapeyronie mourut le 25 avril 1747, laissant à l'Académie une partie de sa fortune. Son successeur, Lamartinière, fit à nouveau, en 1751, modifier le règlement. La compagnie comprenait désormais trois classes : quarante membres dits conseillers du comité, vingt académiciens dits adjoints, enfin les maîtres chirurgiens de Paris, dits académiciens libres. Pour conserver le titre de conseiller du comité, il fallait fournir chaque année un ou deux mémoires et, à moins d'excuse valable, être suffisamment assidu aux séances. Lorsqu'une place se trouvait vacante parmi les conseillers, ceux-ci seuls pouvaient voter, mais ils devaient prendre les trois candidats parmi les adjoints. Pour une place d'adjoint, les conseillers et les adjoints choisissaient trois candidats parmi les académiciens libres.

Trois mois à peine s'étaient écoulés, qu'une requête, adressée au roi, demandait que toutes les places de conseillers du comité fussent annuellement soumises aux votes de tous les maîtres chirurgiens de Paris. Mais les signataires ayant été exclus de l'Académie ainsi que des Assemblées de Saint-Côme, ils se désistèrent de leur requête.

En 1790, enhardis par la poussée révolutionnaire, les académiciens libres reprirent la lutte, sous la conduite d'Antoine Dubois, Baudelocque et Sédillot. Ce dernier convoqua tous ses collègues à une séance où serait discuté un nouveau règlement. La séance eut lieu, malgré les

protestations de Louis qui la déclarait illégale. Les académiciens libres se constituèrent en assemblée primaire ; d'autre part les conseillers et les adjoints nommèrent une commission pour l'étude des modifications à apporter au règlement. Chacun des camps adverses ayant présenté un projet à l'Assemblée nationale, le *statu quo* fut maintenu provisoirement.

Le 8 août 1793, l'Académie royale de chirurgie était supprimée par décret de la Convention. « Elle dut, comme toutes les autres académies, dit Dubois d'Amiens, obéir à ce décret ; mais ce décret pour elle consacrait une véritable spoliation ; ce n'était point en effet la nation qui l'avait dotée ; c'était Lapeyronie. Il est vrai qu'en temps de révolution on n'y regarde pas de si près. »

N'y a-t-il qu'en temps de révolution ?

Acte de naissance de Philippe PINEL. — Extrait du registre des actes de naissance de l'an 1745 de la paroisse de Saint-André d'Alayrac.

L'an mil sept cent quarante-cinq et le vingt-deux avril, nous curé, avons suppléé à la cérémonie du baptême de Philippe Pinel auquel nous avons donné le susdit nom, lequel a été ondoyé dans la maison de son père par Marie Maupriz, veuve de Gaspard Avison, sage-femme, paroisse de Jousres, le vingt du présent mois, fils d'autre Philippe Pinel, maître chirurgien et d'Elisabeth Dupuy, mariés, parrain Barthélemi Pinel, grand-père paternel, marraine Marguerite Bugarel, grand'mère maternelle, présent Charles Dupuy, maître chirurgien, autre Charles Dupuy de Saint-Clément de Nereau. Signé avec nous le père, le parrain, la marraine en foi de ce. Pinel, Pinel, Marguerite Bugarel, Dupuy Saint-Clément, Solier, Lafosse, Gaugy curé.

Je soussigné, certifie avoir tiré mot à mot des registres de notre paroisse l'extrait baptistaire ci-dessus écrit et comme il contient vérité et que foi doit y être ajoutée. A Saint-André d'Alayrac ce neuf mai mil sept cent soixante-deux. Signé Gaugy curé.

Au dos est écrit :

Jean-Sébastien de Barral par la permission divine de l'autorité du Saint-Siège apostolique, évêque de Castres, vous certifie à tous à qui il appartiendra que le S. Gaugy qui a signé l'extrait de baptême de l'autre part est prêtre et curé de la paroisse de Saint-André d'Alayrac de ce diocèse et que foi doit y être ajoutée en jugement et dehors aux actes qu'il signe en cette qualité. Donné à Castres, dans notre palais épiscopal, le huit juillet mil sept cent soixante-deux. Signé Mazau, vicaire, pour Monseigneur, signé Despré.

Alexandre de TRALLES. — Originaire de Tralles, en Lydie. On suppose qu'il vécut sous Justinien. « Observateur exact et plein de candeur, remarque Pinel, écrivain élégant et pur, il a eu la sage attention de ne publier ses écrits qu'après avoir acquis toute la maturité de l'âge et de l'expérience. Il excelle aussi dans le diagnostic des maladies ; avec quelle sagesse ne fait-il pas distinguer la pleurésie de l'hépatite par les symptômes qui leur sont propres ! S'il s'agit d'une hémoptysie, quelle sage retenue n'inspire-t-il point en faisant rechercher avec un soin scrupuleux quel peut être le siège du mal, en distinguant si cette hémoptysie vient d'une rupture des vaisseaux ou d'une ulcération, si le sang provient de l'arrière-bouche ou du thorax ! Il manifeste aussi les principes les plus sains dans l'exposition du traitement méthodique des maladies ; il insiste beaucoup sur les règles du régime, les bains, les onctions, etc... Mais si, d'un autre côté, son esprit est nourri des principes de la méthode hippocratique, il n'en est pas moins ardent sectateur des subtiles théories de Galien, puisqu'il parle sans cesse des intempéries du froid, du chaud, de l'humidité, et qu'il prodigue également le titre de très divin à Galien et à Hippocrate. Sa matière médicale est quelquefois très chargée, et elle abonde en médicaments somptueux, ce qui suppose qu'il exerçait la médecine surtout parmi les gens les plus riches et les plus opulents. Il a aussi payé son tribut de faiblesse à l'humanité, et participé aux erreurs de son siècle sur les enchantements et la magie. Les ouvrages d'Alexandre de Tralles, comme ceux des meilleurs auteurs, ne doivent être lus et médités qu'avec les principes d'une saine critique. »

ALIBERT (Jean-Louis). — Né à Villefranche-de-Rouergue, le 12 mai 1766. Destiné par ses parents à l'enseignement des belles lettres, il se fit Doctrinaire, comme Laromiguière et Jean-Pierre Pinel, avec qui il conserva toujours d'amicales relations. Ayant également quitté les ordres pendant la Révolution, il fut envoyé à l'École normale et, au cours de son séjour à Paris, se lia avec Cabanis et Roussel. Il étudia la médecine, fut reçu docteur en 1799, et devint premier médecin ordinaire des rois Louis XVIII et Charles X, médecin de l'hôpital Saint-Louis, professeur de thérapeutique et de matière médicale à l'École de médecine. « Vif, enjoué, spirituel, dit un contemporain, aimant les lettres et les arts, Alibert avait une conversation piquante et anecdotique, qui recevait un nouveau charme de l'élégance de sa parole. Doux, bienveillant, il oubliait le mal en faisant le bien. »

Auteur de nombreux travaux scientifiques et littéraires, écrivain dis-

tingué et orateur disert, Alibert se laissait parfois emporter par cette phraséologie si chère à certains de ses contemporains. Ainsi, dans un discours sur les rapports de la médecine avec les sciences physiques et naturelles, prononcé en l'an VI de la République française devant la Société médicale d'Emulation, il s'écriait, faisant allusion à la mort du docteur Saclier, l'un des traducteurs de Mascagni : « C'est à côté de nous ; que dis-je ? c'est dans nos bras que la mort est venue frapper sa victime ! Il repose dans la tombe, celui qui fut nourri des mêmes leçons, celui qui partageait nos occupations et nos jouissances ! Il a péri au matin de son existence, comme la fleur arrachée avant le temps des jardins qu'elle embellit !... Moment terrible où je reçus moi-même ses adieux éternels, où mes mains serrèrent pour la dernière fois ses mains défaillantes, où mon âme se sépara avec tant de déchirement de la sienne ! Infortuné jeune homme, je ne t'élèverai aucun magnifique mausolée ; mes larmes sont le seul monument que j'ai à t'offrir ; mon éloge sera modeste comme toi ; honneur à tes premiers travaux, paix à ta cendre chérie, vifs regrets à ta précieuse et irréparable amitié. » Et en terminant son discours, il invitait ses collègues à la concorde et à l'union. « Que chacun dépose en paix son offrande au temple de l'art, sans déprécier celle d'autrui ! Nourri des sages et douces maximes que professa le divin vieillard, aimons-nous, travaillons, et veillons sans cesse au pied des autels de l'humanité ! » La Société demeura sous le charme du langage de son secrétaire général. Le succès, aujourd'hui, serait peut-être différent. Alibert mourut, comblé d'ans et d'honneurs, le 6 novembre 1837.

« Il était, dit un de ses élèves, d'une taille moyenne, un peu ramassée. Sa figure était agréable, bonne et cependant expressive, et même un peu narquoise. Il était bien vêtu. Son linge était beau et renouvelé chaque jour ; mais tout cela était mal arrangé. A peine était-il assis qu'il croisait ses jambes et essuyait ses pieds sur ses bas de soie blancs ; car il est resté fidèle à la culotte courte jusqu'à sa mort. Tout en parlant, il chiffonnait sa chemise, son col, sa cravate ; ce qui lui donnait l'air un peu débraillé. Son caractère bon, facile et obligeant lui avait fait beaucoup d'amis véritables. »

ARETEE. — Arétée était originaire de Cappadoce en Asie Mineure. On ignore l'époque exacte où il vécut. Il distingue les maladies en aiguës et chroniques. La mélancolie, la manie, le satyriasis, l'épilepsie, l'hystérie forment dans son ouvrage des divisions particulières. Il indique le traitement qui convient à chacune de ces affections, le distinguant en

traitement de l'accès, moyens médicaux et moyens hygiéniques. « Qu'il est heureux, dit Pinel, que l'on puisse opposer aux écarts brillants de Galien, la sagacité profonde et la marche sage et circonspecte d'Arétée, qui fit l'application la plus heureuse des grands principes d'Hippocrate à la médecine, et qui en fit pour cette époque un corps de doctrine régulier et solide, en les soumettant de nouveau à l'épreuve de l'expérience ! Peut-être qu'aucun médecin n'a mérité plus que lui d'être placé à côté d'Hippocrate... Style grave et sentencieux comme celui du père de la médecine, description vive et pittoresque des phénomènes des maladies, avec toutes les circonstances des périodes de l'âge, de l'influence des saisons et des climats, etc. ; attention soutenue d'isoler l'histoire des maladies, avant de parler du traitement ; application des principes de l'hygiène sur l'air, le régime ; l'exercice, etc., au rétablissement de la santé. Quel tableau touchant et animé présente, par exemple, sa description de la phtisie ! Dans le traitement de la phrénésie, avec quel soin ne fait-il point éviter les impressions les plus légères sur les organes des sens ! S'agit-il de la faiblesse des organes de la digestion, il recommande surtout des promenades régulières, la déclamation à haute voix, la gestation dans les lieux plantés de lauriers, de myrthes, etc., des frictions sèches, le jeu du ballon ou autres semblables. Arétée, comme tous les auteurs originaux, a dédaigné le titre de compilateur, et sa manière d'écrire annonce qu'il n'a traité que des maladies qu'il avait observées. »

ASTRUC (Jean). — Né le 19 mars 1684 à Sauve, diocèse d'Alais, en bas Languedoc. Fit ses études médicales à Montpellier. Reçu docteur le 25 janvier 1703, il obtint au concours, en 1710, une chaire d'anatomie et de médecine à l'Université de Toulouse. Etant retourné à Montpellier en 1716, il devint, l'année suivante, professeur en titre à la Faculté. Nommé en 1721 inspecteur des eaux minérales du Languedoc, en 1730 médecin consultant du roi, en 1731 professeur au Collège royal à Paris. Mort le 5 mai 1766.

BAGLIVI (Georges). — Né le 8 septembre 1668, à Raguse suivant les uns, suivant d'autres à Lecce, près d'Otrante. Appelé par le pape Clément XI à la chaire de théorie et d'anatomie au collège de la Sapience. Mort à l'âge de 38 ans, en 1706. Jouissait encore, au temps de Pinel, d'une immense réputation. « Baglivi, dit l'auteur de la *Nosographie philosophique*, quoiqu'avec moins de titres que Sydenham au vrai génie et au caractère d'auteur original, mérite cependant d'être remarqué

parmi les auteurs qui, vers la fin du dernier siècle, ont secoué le joug du Galénisme, et puissamment concouru à rétablir la médecine d'observation sur ses fondements antiques... Aucun auteur n'a autant insisté que lui, et n'a donné des préceptes plus judicieux sur la méthode à suivre pour se diriger dans la carrière de l'observation. Dans l'exposition qu'il fait des obstacles qui ont retardé les progrès de la saine médecine, il cite en détail : 1° la dérision inepte ou la négligence de l'étude des anciens ; 2° des préjugés ou des opinions fausses ; 3° un faux genre d'analogie et des comparaisons incomplètes ; 4° le défaut de méthode dans l'étude ; 5° une interprétation mal entendue des auteurs, et la manie éternelle des hypothèses ; 6° l'intermission de l'exposition des maladies en langage aphoristique. C'est à la suite de ces préceptes qu'il rapporte le résultat de ses propres observations dans les hôpitaux sur diverses maladies, avec des rapprochements fréquents de la médecine des anciens ; mais, par un contraste dont l'esprit humain offre si souvent des exemples, il s'écarte lui-même, dans son *Traité de la force motrice*, des règles qu'il avait données, et il se livre à des opinions hypothétiques sur un prétendu mouvement systaltique de la dure-mère, démenti dans la suite par des expériences directes de Lamure, Haller et autres anatomistes. On sait aussi que des observations du docteur Serrao, médecin de Naples, ont détruit tout le merveilleux du tarentisme, c'est-à-dire des symptômes singuliers que Baglivi attribue à la morsure de la tarentule, et qu'il prétend être guéris par la musique et la danse. On ne doit guère regarder les écrits de Baglivi que comme les essais d'un homme doué d'un grand talent et d'un jugement exquis, mais qu'une mort prématurée a enlevé au moment où il commençait à réaliser son projet de réforme de la médecine. »

Pinel donna l'édition suivante des œuvres de Baglivi : *Georgii Baglivi Opera omnia medico-practica et anatomica novam editionem mendis innumeris expurgatam notis illustravit et præfatus est* Ph. Pinel D. M. Parisiis, 1788, 2 vol. in-8. « M. Pinel, à qui nous devons cette nouvelle édition, dit un contemporain, rend compte dans la préface du plan qu'il a suivi ; il insiste peu sur l'analyse de l'ouvrage qui est entre les mains de tous les médecins instruits, et il en indique seulement les principaux traits. On sent bien qu'il n'a point oublié ce passage qui a servi tant de fois d'épigraphe à d'autres ouvrages : *Medicus naturae minister et interpres.* »

BAILLARGER (Jules-Gabriel-François). — Né à Montbazon, département d'Indre-et-Loire, le 25 mars 1809. Après avoir fait ses études au

lycée de Tours, il vient à Paris, est externe à Bicêtre, interne à Charenton et passe sa thèse en 1837. Nommé au concours, en 1840, médecin de la Salpêtrière. Fondateur des Annales médico-psychologiques et de l'Association mutuelle des médecins aliénistes de France, Baillarger devint, après la mort de son maître Esquirol, un des propriétaires de la maison de santé d'Ivry, qu'il dirigea pendant quelque temps avec Mitivié et Moreau de Tours. Mort le 31 décembre 1890.

L'œuvre de Baillarger est trop connue pour qu'il y ait lieu d'en parler ici. Je tiens seulement à faire une remarque à propos de la folie à double forme. « Tous les manigraphes, dit Baillarger, ont signalé comme assez fréquente la transformation de la mélancolie et de la manie, ou réciproquement. Tous aussi ont vu dans ces faits deux affections différentes, deux accès distincts, qui se succèdent plus ou moins régulièrement chez le même malade. C'est cette opinion que je me suis attaché à combattre. Je voudrais en effet démontrer qu'il n'y a pas là deux maladies, mais une seule ; que les deux prétendus accès ne sont que les deux périodes d'un même accès. » Il est étrange que Baillarger n'ait pas connu les travaux sur le même sujet d'un de ses contemporains. « Il n'est plus permis, écrivait Scipion Pinel en 1833, de regarder ce qu'on appelle manie, mélancolie, démence, comme trois affections différentes, mais comme trois périodes de la même maladie, périodes qui cependant embrassent toujours un espace de temps considérable. » Il désignait cette maladie sous le nom de *cérébrie*. Si Baillarger paraît ignorer le travail de Scipion Pinel, les auteurs modernes ne le citent pas davantage. On lit dans un récent ouvrage sur la *Psychose maniaque dépressive :* « On ne saurait se montrer surpris qu'en présence de deux états en apparence aussi disparates, aussi discordants, que les états maniaques et les états mélancoliques, les anciens manigraphes, y compris ceux de la première moitié du siècle dernier, n'aient pas un seul instant songé à les rapprocher et à les fondre dans une même espèce morbide. » Un médecin français y avait pourtant songé, et tout le monde semble l'ignorer.

BAILLY (Jean-Sylvain). — Fils de Jacques Bailly, peintre et garde des tableaux du roi, Jean-Sylvain Bailly naquit à Paris, le 15 septembre 1736. Astronome distingué, auteur de nombreux travaux scientifiques et littéraires, il devint membre de l'Académie française, de l'Académie des inscriptions et belles lettres. Premier élu de Paris, en 1789, il dirigea les travaux de l'Assemblée et présida la séance du Jeu de paume. Maire de Paris, il dut, le 17 juillet 1791, faire proclamer la loi martiale au Champ-de-Mars et disperser par la force les rassemblements. Peu après,

dégoûté de la politique, il résignait ses fonctions et était remplacé par Pétion. Il se retira aux environs de Nantes ; ayant eu l'imprudence de se rendre à Melun où habitait son ami Laplace, il fut arrêté, conduit devant le tribunal révolutionnaire, condamné à la peine de mort et exécuté le 12 novembre 1793.

Le 12 mars 1784, Bailly, de Bory, Franklin, Lavoisier et Le Roi avaient été désignés par l'Académie des sciences pour examiner, conjointement avec les docteurs Darcet, Borie, Guillotin et Sallin, choisis dans la Faculté de Paris, le magnétisme animal et les pratiques de Deslon. Borie étant mort peu de jours après fut remplacé par Majault. Les commissaires chargèrent Bailly de rédiger le rapport, qui fut présenté le 11 août. Il se terminait ainsi : « Les commissaires ayant reconnu que ce fluide magnétique ne peut être aperçu par aucun de nos sens, qu'il n'a aucune action ni sur eux-mêmes, ni sur les malades qu'ils lui ont soumis ; s'étant assurés que les pressions et les attouchements occasionnent des changements rarement favorables dans l'économie animale, et des ébranlements toujours fâcheux dans l'imagination ; ayant enfin démontré, par des expériences décisives, que l'imagination sans magnétisme produit des convulsions, et que le magnétisme sans l'imagination ne produit rien ; ils ont conclu, d'une voix unanime, sur la question de l'existence et de l'utilité du magnétisme, que rien ne prouve l'existence du fluide magnétique animal ; que ce fluide sans existence est par conséquent sans utilité ; que les violents effets que l'on observe au traitement public appartiennent à l'attouchement, à l'imagination mise en action, et à cette incitation machinale qui nous porte malgré nous à répéter ce qui frappe nos sens. Et en même temps ils se croient obligés d'ajouter, comme une observation importante, que les attouchements, l'action répétée de l'imagination pour produire des crises, peuvent être nuisibles ; que le spectacle de ces crises est également dangereux, à cause de cette imitation, dont la nature semble nous avoir fait une loi ; et que par conséquent tout traitement public où les moyens du magnétisme seront employés ne peut avoir, à la longue, que des effets funestes. » En plus de ce rapport qui fut rendu public, les commissaires avaient chargé Bailly de rédiger un rapport secret, qu'ils adressèrent au ministre. « Le traitement magnétique, y était-il dit, ne peut être que dangereux pour les mœurs. En se proposant de guérir des maladies qui demandent un long traitement, on excite des émotions agréables et chères, des émotions que l'on regrette, que l'on cherche à retrouver, parce qu'elles ont un charme naturel pour nous, et que physiquement elles contribuent à notre bonheur ; mais moralement elles n'en sont pas

moins condamnables, et elles sont d'autant plus dangereuses, qu'il est plus facile d'en prendre la douce habitude. Un état éprouvé presque en public, au milieu d'autres femmes qui semblent l'éprouver également, n'offre rien d'alarmant ; on y reste, on y revient, et l'on ne s'aperçoit du danger que lorsqu'il n'est plus temps. Exposées à ce danger, les femmes fortes s'en éloignent, les faibles peuvent y perdre leurs mœurs ou leur santé. » Il concluait que le magnétisme animal, dont les succès ne semblaient dus qu'aux attouchements, à l'imagination et à l'imitation, était inutile et dangereux.

En 1785, l'Académie des sciences nommait une Commission, composée de Bailly, Coulomb, Darcet, Daubenton, Delaplace, Lassone, Lavoisier, Tenon et Tillet, pour étudier le projet d'un nouvel Hôtel-Dieu. Le rapport dont la rédaction avait été confiée à Bailly, fut présenté le 22 novembre 1786. Bailly y dépeignait l'aspect lamentable du vieil hôpital où les opérés et les fiévreux se trouvaient dans des salles voisines de celles des aliénés, dont les cris troublaient leur repos. Pour les aliénés des deux sexes il n'y avait que vingt-huit lits, et quelques-uns contenaient jusqu'à trois malades. Une réforme complète s'imposait. Elle fut longue à se réaliser.

BARTHEZ (Paul-Joseph). — Fils de Guillaume Barthez de Marmorières, ingénieur des ponts et chaussées de la province de Languedoc, Paul-Joseph Barthez naquit à Montpellier le 11 décembre 1734. Après avoir fait ses classes chez les Pères de la Doctrine, à Narbonne et à Toulouse, il commença ses études médicales à Montpellier. Reçu docteur le 2 août 1753, il se rendit à Paris et obtint d'être attaché à l'armée, d'abord en Normandie, puis en Westphalie. De retour à Paris, il collaborait au *Journal des Savants* et à *l'Encyclopédie*. Sur ces entrefaites, une chaire s'étant trouvée vacante à l'Université de Montpellier, il la gagna de haute lutte, en un concours resté célèbre, et fut installé le 17 avril 1761. Le chancelier de la Faculté, Imbert, ayant dû quitter Montpellier, par suite de sa nomination en 1772, comme membre de la Commission des inspecteurs des hôpitaux de Paris, Barthez fut chargé de remplir ses fonctions, avec le titre d'adjoint et de survivancier. A la mort de Tronchin, survenue le 1er décembre 1781, le duc d'Orléans le choisit comme premier médecin. Sa vogue, à Paris, comme consultant, devint immense, ce qui n'alla point sans exciter la jalousie toujours en éveil de Bouvart. S'étant un jour rencontrés au chevet d'un malade, ils s'adressèrent des propos aigres-doux et il s'ensuivit une violente querelle qui, nous rapporte Lordat, alla aussi loin qu'il était possible entre deux hommes qui n'avaient pas d'épée.

Barthez devint membre de l'Académie des sciences, de l'Académie des inscriptions et belles lettres, de la Société royale de médecine, médecin consultant du roi, médecin en chef de tous les régiments de dragons, membre du Conseil de santé, conseiller d'Etat. Il avait également obtenu, ayant fait ses études juridiques, une charge de conseiller à la Cour des Aides.

En novembre 1789, il quitta Paris et pendant 15 ans résida tantôt à Narbonne, tantôt à Toulouse, Carcassonne et Montpellier. En 1802, le premier consul le nommait médecin du gouvernement. Il revenait à Paris en 1805. Depuis longtemps il se plaignait de troubles urinaires ; on diagnostiqua un calcul de la vessie, mais il refusa obstinément toute intervention chirurgicale, et mourut, après de vives souffrances, le 15 octobre 1806.

Dans la biographie de Philippe Pinel, nous avons exposé son opinion sur la manière de professer de Barthez. Voyons maintenant les quelques lignes que lui consacre Jean-Pierre Falret, dans son *Traité de l'hypocondrie et du suicide :* « Le fait suivant, que j'ai rédigé d'après les documents consignés dans l'*Exposition de la doctrine de Barthez* par M. le professeur Lordat, est très propre à prouver l'influence de l'hérédité sur la production de l'ennui, du dégoût de la vie. Le célèbre B..., dont la vie fut consacrée aux travaux du cabinet et à suivre la carrière de l'ambition, ne fut pas heureux dans sa vieillesse avec tous les éléments du bonheur. Son humeur difficile, qui faisait le supplice de tous ceux qui le servaient, le rendait insupportable à lui-même. Il employait les ressources de son esprit à se rendre malheureux. Un jour qu'il se plaignait *de sa chienne de vie*, M. Lordat, son élève et son ami, actuellement professeur distingué de l'école de Montpellier, lui rappela les raisons qu'il avait de bénir le sort. — C'est vrai, répondit-il, mais mon caractère rend tout inutile. — Avait-il une lettre à écrire, il n'avait plus de repos ; quand il la cachetait, si l'empreinte du cachet ne venait pas bien, il y en avait pour une demi-journée d'impatience. Pourra-t-on croire que lorsqu'il fit imprimer le discours du *Génie d'Hippocrate*, il passa une nuit entière dans l'insomnie et le dépit, parce qu'après le tirage de la première feuille il s'aperçut que dans le premier E du mot GÉNIE du frontispice, la barre horizontale supérieure était rompue ? Ce qui le tourmentait le plus, c'était tout ce qu'il jugeait capable de porter quelque atteinte à sa gloire. Il devint de plus en plus irritable, méfiant, jaloux ; il s'occupait de tous les détails du ménage. En 1804, il perdit sa gouvernante qui le servait depuis quarante ans, et qui portait pour lui l'attachement jusqu'à l'héroïsme. Cette mort le jeta dans une

désolation extrême. On a trouvé dans ses papiers un écrit qu'il avait composé pour tâcher d'affaiblir la douleur cruelle que lui causait la perte de Marie. Cet écrit est sombre et plein de sensibilité. Un an après la mort de sa gouvernante, ce grand médecin disait encore en pleurant qu'il s'en voulait de n'avoir pas le courage d'imiter son père, qui à l'âge de 90 ans s'était laissé mourir de faim à cause de la perte de sa seconde épouse. »

BASCANS (Ferdinand). — Ferdinand Bascans vint au monde à Toulouse, en 1801. Son aïeul maternel, ancien capitoul, avait été élu député par ses concitoyens à l'Assemblée constituante. Son père, dans les premières années de la République, avait servi à l'armée des Pyrénées, comme capitaine de carabiniers, et rentré dans la vie civile, s'était adonné au commerce. Il mourut jeune, son fils n'ayant que 14 ans. Elevé au lycée de Toulouse, l'enfant était destiné à la carrière des armes, mais des revers de fortune vinrent modifier ces projets. Entré comme maître d'études et répétiteur au collège royal de Poitiers, puis au collège de Pont-le-Voy, il se rendit à Paris en 1827, et y donna des leçons pour vivre. Ayant de nombreuses relations dans les milieux libéraux, il se lança en pleine mêlée politique avec toute la fougue de sa nature méridionale. Après avoir pris une part active à la révolution de juillet, il resta parmis les adversaires du nouveau régime. Il devint gérant de la *Tribune* et combattit violemment les hommes au pouvoir. Sa plume agressive suscitait de vives colères dont il n'avait cure, et il répondait en bloc aux protestataires par la voix du journal : « Je n'ai point d'explication à donner, point de rétractation à faire ; si, après cela, un autre genre de satisfaction peut vous être agréable, n'oubliez pas que ce sera toujours où, quand et comme il vous plaira. » Il eut de nombreux duels, et de non moins nombreuses poursuites devant les tribunaux. Comme résultat final, en moins de trois années, soixante-cinq saisies ou procès, 60,000 francs d'amende ou de frais de justice et 32 mois de prison. Etant tombé malade à Sainte-Pélagie, il obtint d'être transféré à la maison de santé de son compatriote et ami Casimir Pinel. Sa peine terminée, il collabora encore à la *Tribune*, puis au *National* et à la *Revue républicaine*. Ayant épousé la directrice d'une institution de jeunes filles située à Chaillot et transférée plus tard à Neuilly, il consentit, sur les instances de sa femme, à renoncer à la politique, et se consacra dès lors au professorat et à la littérature. Ceux qui ne connaissaient pas l'histoire de sa vie n'eussent jamais soupçonné, chez ce vieillard affable et séduisant au possible, le fougueux rédacteur de la *Tribune*.

Sa fille avait épousé Edmond Poinsot, chef de bureau à la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur, qui fut connu dans le monde des lettres sous le nom de Georges d'Heilly.

BAUDARD DE SAINTE-JAMES (Claude). — Fils de Georges-Nicolas Baudard de Vaudésir, il naquit à Sainte-Gemmes, près d'Angers. Le contrat de vente de la propriété de Neuilly, qu'il acheta, le 1er juillet 1772, à Marie-Camille Fillion de Villemur, porte les titres suivants : écuyer, baron de Sainte-James, conseiller du roi en ses conseils, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, trésorier général de la marine et des colonies. On connaît les folles dépenses qui suivirent l'acquisition de cette propriété. Mais sa maison de Neuilly fut simplement l'une de ses résidences d'été. L'hiver il vivait à Paris, en son hôtel de la place Vendôme ; c'est dans cette fastueuse demeure que Balzac place l'épisode intitulé *Les deux Rêves :* « Bodard de Saint-James, trésorier de la marine, était en 1786, celui des financiers de Paris dont le luxe excitait l'attention et les caquets de la ville. A cette époque, il faisait construire à Neuilly sa célèbre *Folie*, et sa femme achetait, pour couronner le dais de son lit, une garniture de plumes dont le prix avait effrayé la reine. Il était alors bien plus facile qu'aujourd'hui de se mettre à la mode et d'occuper de soi tout Paris, il suffisait souvent d'un bon mot ou de la fantaisie d'une femme. Bodard possédait le magnifique hôtel de la place Vendôme que le fermier général Dangé avait, depuis peu, quitté par force. Ce célèbre épicurien venait de mourir, et, le jour de son enterrement, M. de Bièvre, son intime ami, avait trouvé matière à rire en disant qu'on pouvait maintenant passer par la place Vendôme sans danger. Cette allusion au jeu d'enfer qu'on jouait chez le défunt fut toute l'oraison funèbre. L'hôtel est celui qui fait face à la Chancellerie. Pour achever en deux mots l'histoire de Bodard, c'était un pauvre homme, il fit une faillite de 14 millions après celle du prince de Guéménée. La maladresse qu'il mit à ne pas précéder la sérénissime banqueroute, pour me servir de l'expression de Lebrun-Pindare, fut cause qu'on ne parla même pas de lui. Il mourut, comme Bourvalais, Bouret et tant d'autres, dans un grenier.

Mme de Saint-James avait pour ambition de ne recevoir chez elle que des gens de qualité, vieux ridicule toujours nouveau. Pour elle, les mortiers du Parlement étaient déjà fort peu de chose ; elle voulait voir dans ses salons des personnes titrées qui eussent au moins les grandes entrées à Versailles. Dire qu'il vint beaucoup de cordons bleus chez la financière, serait mentir ; mais il est très certain qu'elle avait réussi à

obtenir les bontés et l'attention de quelques membres de la famille de Rohan, comme le prouva par la suite le trop fameux procès du collier. »

Baudard de Sainte-James était déclaré en faillite, et envoyé à la Bastille le 2 février 1787. Il mourut le 7 juillet de la même année.

Des deux propriétés que possédait Baudard en dehors de Paris, l'une, la Folie Sainte-James, a été transformée en maison de santé privée ; l'autre, le château de Sainte-Gemmes, est aujourd'hui l'asile départemental de Maine-et-Loire.

BAUMES (Jean-Baptiste-Timothée). — Né à Lunel le 20 janvier 1756. Reçu docteur à Montpellier le 2 mai 1777. Professeur en 1790. Mort le 19 juillet 1828.

Baumes attaquait à tout propos la classification de Pinel. Voici, par contre, ce que pensait Pinel de la classification de Baumes : « Il serait superflu de vouloir faire le recensement de toutes les nosologies vulgaires construites à peu de frais dans le silence du cabinet, et qui sont en grand nombre ; mais il serait peut-être cruel de ne point parler d'une certaine nouveauté dans ce genre qui est la moins connue, quoiqu'elle ait été publiée en 1801, sous le nom de *Fondements de la science méthodique des maladies*. Son auteur s'est toujours montré le plus âpre censeur de mes écrits dans ses *Annales de médecine*, et il a établi ses principes de nosologie sur des principes purement chimiques. La première classe porte sur l'excès ou le défaut de la chaleur animale, *calorinèses ;* la deuxième sur un état d'excitement ou de faiblesse générale, sous le nom d'*oxygénèses*. Dans la troisième, les maladies son regardées comme une combinaison d'hydrogène et de carbone, sous le nom d'*hydrogénèses*. La quatrième comprend, sous le nom d'*azoténèses*, les maladies qui portent le caractère de dégénération putride. Enfin M. Baumes renvoie dans la cinquième classe, sous le nom de *phosphorénèses*, les maladies rapportées à un excès ou à un défaut de chaux ou de phosphore. Ce serait une belle occasion d'user de représailles envers M. Baumes ; car je ne pense pas qu'il ait la prétention d'être infaillible. Pour moi, à qui l'étude des mathématiques a inspiré une sage méfiance, s'il lui échappe parfois dans ses Annales quelque remarque ou critique judicieuse, j'aurai soin d'en profiter dans la cinquième édition que je prépare de ma Nosologie. Quant aux personnalités, je ne vois là qu'une nouvelle preuve de son exaspération fougueuse, qui depuis quelque temps fait des progrès effrayants ; et il sait bien lui-même qu'il n'y a souvent qu'un pas à faire, d'une idée mélancolique dominante à une raison entièrement égarée. »

Pour donner une idée du style emphatique de Baumes, il suffit de citer les lignes suivantes de son *Discours apologétique* sur Sydenham : « Si celui qui, fils d'Héraclée et né à Cos, dans la famille des Asclépiades, 460 ans avant notre ère, ou dans la première année de la 80e olympiade, attira sur lui toutes les destinées de la médecine ; celui qui, né en 1624, à Windford Eagle, dans le Dorsetshire, après s'être appliqué à l'étude de cette science, par le conseil du docteur Thomas Coxe, ne parvint pas moins, en réunissant les suffrages de l'univers médical, à mériter le surnom le plus honorable comme une juste récompense de son amour et de sa vénération pour l'art qu'il pratiquait, de son attachement aux plus saines doctrines, et de ses efforts pour les faire dominer sur l'empire des erreurs et des opinions... »

BECLARD (Pierre-Augustin). — Né à Angers le 12 octobre 1785. Fait ses classes à l'école centrale, et commence ses études médicales à l'Hôtel-Dieu de cette ville. Arrivé à Paris en 1808, est reçu premier à l'internat l'année suivante. Prosecteur en 1811, et peu après chef des travaux anatomiques. Concourt en 1815 pour la place de chirurgien en second de l'Hôtel-Dieu, échoue contre Marjolin, mais est nommé chirurgien à l'hôpital de la Pitié. Appelé en 1815 à la chaire d'anatomie. Mort le 16 mars 1825, à l'âge de 39 ans.

Beclard avait épousé une fille d'Antoine Dubois.

BELANGER (François-Joseph).— François-Joseph Belanger (on trouve également son nom écrit Bellanger) naquit à Paris en 1744. Architecte en vogue dans les dernières années de l'ancien régime. C'est lui qui se chargea de livrer Bagatelle, entièrement terminé, en soixante-quatre jours. Les plans d'un certain nombre de maisons édifiées par lui se trouvent dans le *Recueil d'Architecture* de J.-Ch. Krafft, Paris, 1812 ; dix-huit pages y sont consacrées à la Folie Sainte-James.

Arrêté sous la Terreur, il rencontra en prison Mme Dervieux, ancienne favorite du comte d'Artois, et l'épousa lorsque tous deux eurent recouvré la liberté. Sous la Restauration, il fut nommé intendant des bâtiments de Monsieur. Mort le 1er mai 1818.

BELHOMME (Jacques). — Fondateur de la maison de santé de la rue de Charonne, dirigée après lui par son fils Etienne, puis par Archambault, Mesnet et Motet, et qui a aujourd'hui à sa tête les docteurs Taty et Vurpas. Jacques Belhomme a été jugé différemment suivant les au-

teurs. Motet le cite avec éloges ; Lenôtre fait de lui un portrait peu flatteur. La *Revue médicale*, dans son numéro de juin 1827, publiait une notice historique sur Pinel, extraite de l'éloge prononcé à l'Académie de médecine par Pariset. On y trouve les lignes suivantes concernant la maison de Charonne. « Selon ce qu'en rapporte Pinel dans ses manuscrits, cette maison était disposée à souhait, dans une situation riante, embellie de jardins et de promenades, où l'on respirait un air pur, et où tout portait à l'âme des impressions de paix et de sérénité. Le chef de cet établissement, M. Belhomme, en avait banni la contrainte et les tortures, usitées presque partout ailleurs contre les fureurs si dignes de pitié qui caractérisent la folie. On laissait aux malades paisibles toute la plénitude de leur liberté naturelle... Des procédés si humains et si médicaux étaient trop dans les idées de Pinel pour qu'il n'en sentît pas l'excellence ; au lieu de les combattre, il les eût prescrits. » Or, ces louanges adressées à Belhomme ne se trouvent pas dans l'éloge de Pinel prononcé à l'Académie de médecine par Pariset ; elles ont été intercalées par le rédacteur de la *Revue médicale*, sans doute un ami d'Etienne Belhomme, aux lieu et place des lignes suivantes : « Vers ce temps, en effet, une maison se forma pour le traitement des aliénés. Le premier malade qu'elle reçut y fut placé par Pinel ; et c'est là, selon toute apparence, que Pinel fit le premier essai de ces innovations qui rendront à jamais son nom cher à la postérité. A la contrainte, aux tortures usitées presque partout ailleurs contre les fureurs, si dignes de pitié, qui caractérisent l'extrême folie, Pinel substitua des procédés où la justice était tempérée par la bonté. Il laissait aux malades paisibles toute la plénitude de leur liberté naturelle. »

Quant à l'opinion personnelle de Pinel sur Belhomme et sa maison, la voici : « Indifférence marquée du chef pour la guérison des pensionnaires riches, ou plutôt désir non équivoque de voir échouer les remèdes. » Pinel a fréquenté pendant plusieurs années l'établissement de la rue de Charonne ; il a pu apprécier le directeur à sa juste valeur, et son jugement se rapproche de celui de Lenôtre.

Jacques Belhomme mourut le 17 septembre 1824, âgé de 87 ans.

BENAZET (Jacques). — Neveu de François-Clément Benazet, qui fut député à l'Assemblée nationale par la sénéchaussée de Carcassonne, Jacques Benazet naquit à Foix le 3 décembre 1778. En 1793 il fut, malgré son jeune âge, attaché, en qualité de secrétaire, à l'administration communale de sa ville natale, devenue le chef-lieu du nouveau département de l'Ariège. En juillet 1794 il entrait à l'Ecole de Mars, au camp des

Sablons, dans l'arme de l'artillerie. L'école ayant été dissoute, il se fixa d'abord à Bordeaux, puis à Paris et s'occupa d'affaires financières. Une ordonnance du 5 août 1818 établissait en faveur de la ville de Paris, moyennant une redevance annuelle de 5,500,000 francs, le privilège de l'exploitation des jeux de hasard. Cette exploitation, sous forme de ferme-régie, fut adjugée, aux enchères publiques, à Jacques Benazet pour 6,526,000 francs et l'abandon des trois quarts des bénéfices excédant cette somme et les frais. Les maisons de jeux ayant été supprimées en 1838, Benazet résolut de transporter son industrie à l'étranger, et il fonda le célèbre établissement qui fit la prospérité de la ville de Bade, mais malheureusement aussi causa la ruine de tant de pauvres gens, enfants du pays.

> Je les ai vus debout, sous la lampe enfumée,
> Avec leur veste rouge et leurs souliers boueux,
> Tournant leurs grands chapeaux entre leurs doigts calleux,
> Poser sur les râteaux la sueur d'une année,
> Et là, muets d'horreur, devant la destinée,
> Suivre des yeux leur pain qui courait devant eux.

Jacques Benazet ne passant plus guère les étés en France, sa maison de Neuilly fut louée en 1844 à Casimir Pinel, qui l'acheta aux enchères publiques, en 1851, après la mort du propriétaire.

BICHAT (Marie-François-Xavier). — Né à Thoirette, en Bresse, le 11 novembre 1771. Ayant commencé ses études médicales à Lyon en 1791, il vint deux ans après à Paris, et s'attacha à Desault qui l'associa à ses travaux. En 1797 il ouvrait son premier cours d'anatomie. Mort le 3 thermidor de l'an X, laissant un nom célèbre, mais à peine de quoi suffire à ses funérailles.

Le professeur Roux, dans un discours prononcé le 16 novembre 1845, jour de l'exhumation des restes de Bichat, rappelait sa confiance en Pinel « dont l'esprit se rapprochait du sien, dont la science lui plaisait, et qu'il considérait comme le plus éminent d'alors en médecine pratique, comme en médecine philosophique. Telle était du moins sa conviction profonde. — Si jamais je tombais malade un peu gravement, m'a-t-il dit cent fois, je voudrais que ce fût M. Pinel qui me traitât. — Mais il vivait plus avec Corvisart qu'avec Pinel ; mais Corvisart avait été l'ami intime de Desault qui, sous quelques rapports, avait formé Bichat, et Bichat lui-même en recevait de grands témoignages d'intérêt ;

mais une commensalité fréquente existait entre Bichat et la veuve de Desault. Malheureusement, faut-il le dire, il y avait incompatibilité d'humeur et de vues médicales entre Corvisart et Pinel ; on ne pouvait pas invoquer leurs concours ; il fallait opter entre les deux. Bichat, étant tombé malade, n'hésita pas ; la conviction de l'esprit fut sacrifiée aux sentiments du cœur ; les devoirs imposés par l'amitié déterminèrent son choix. Ce fut Corvisart qui fut appelé près de lui. » Nous avons vu que c'est en lisant la *Nosographie* que Bichat conçut l'idée de son *Traité des membranes*.

BLANCHE (Antoine-Emile). — Le docteur Esprit Blanche avait, en 1820, succédé au docteur Prost dans la direction d'une maison de santé située alors à Montmartre, et qui fut transférée à Passy en 1846. Son fils, Antoine-Emile, vint au monde le 16 octobre 1820. Interne des hôpitaux en 1845, il soutint, le 25 août 1848, sa thèse inaugurale intitulée : *Du cathétérisme chez les aliénés*. Il y étudiait : 1° l'emploi de la sonde œsophagienne à l'alimentation forcée des aliénés ; — 2° la substitution d'une sonde élastique ordinaire de moyen calibre à la sonde œsophagienne ; 3° l'addition d'un mandrin en fer et d'un mandrin en baleine dont on arme une sonde élastique ordinaire pour l'introduire et la diriger. Il commit une erreur en affirmant qu'il s'agit d'une découverte toute moderne à laquelle Pinel n'avait point songé. Pinel, il est vrai, avait l'habitude d'introduire les boissons par la bouche, soit avec une cuiller, soit à l'aide d'un biberon inventé par Pussin ; mais il raconte que, dans un cas où tous les moyens en usage avaient échoué, il eut recours à une sonde élastique introduite dans une narine, et par laquelle on fit passer dans l'estomac une petite quantité de liquide.

A la mort de son père, survenue le 5 novembre 1852, Antoine Blanche assuma seul la direction de la maison de santé, à qui il sut conserver sa grande notoriété. Il était lié avec un grand nombre d'artistes et d'hommes de lettres, et les romanciers, qui affectionnent les récits de séquestrations plus ou moins arbitraires, ne manquaient jamais de le choisir comme le type achevé du médecin aliéniste. Du reste, tout chez lui attirait l'attention : coupe spéciale des vêtements, cravate blanche, chapeau à larges bords et porté en arrière, démarche et parler solennels. « Je viens de voir Blanche, se plaisait à dire Lasègue, et il m'a conté du haut de son faux-col... » Mais si certains souriaient parfois en parlant de lui, c'était sans animosité aucune, car il était bon, généreux et serviable. Expert près les tribunaux, il publiait, en 1878, un travail sur les homicides commis par les aliénés, et devenait membre de l'Académie

de médecine, président de la Société médico-psychologique, président de l'Association mutuelle des médecins aliénistes de France. Mort le 15 août 1893. Son successeur et ami Meuriot, emporté à son tour presque subitement en 1901, a laissé la maison de santé aux mains de son fils Henri, qui y continue les saines traditions d'honorabilité professionnelle si chères à ses prédécesseurs.

BOERHAAVE (Herman). — Naquit à Voorhout, près Leyde, le 31 décembre 1668. A 21 ans, savait le latin, le grec, l'hébreu et le chaldéen. Reçu docteur en philosophie en 1690, docteur en médecine le 10 juillet 1693. Appelé le 18 mai 1701 à la chaire de théorie à l'Université de Leyde ; nommé le 18 février 1709 professeur de médecine et de botanique. Recteur de l'Université en 1714 et en 1730. Mort le 23 septembre 1738.

« Le reproche mérité, dit Pinel, qu'on a fait à Boerhaave d'avoir abusé, en pathologie, des raisonnements pris de la mécanique, ne doit point faire oublier les services signalés qu'il a rendus à l'humanité, puisque l'impulsion qu'il a communiquée, vers le commencement du XVIIIe siècle pour la médecine d'observation dure encore, et que ses nombreux disciples l'ont transmise dans toutes les contrées de l'Europe... Ses aphorismes, ou plutôt son sommaire précis et laconique de la médecine ancienne et moderne, offrent un chef-d'œuvre pour l'art de la rédaction, l'étendue des connaissances et la correction du style.

... Sa gloire est encore plus assurée en chimie, quand on se rapporte à l'époque où ses écrits sur cette science ont été publiés, et qu'on lit avec attention ses dissertations sur le feu, sur l'air, ses travaux sur la chimie végétale, son histoire de la fermentation ; peut-être même que personne n'a manifesté plus de génie que lui pour la physique chimique et expérimentale. »

BORDEU (Théophile). — Né le 22 février 1722 à Izeste, dans la vallée d'Ossau en Béarn. Après avoir fait ses classes chez les Jésuites à Pau et chez les Barnabites à Lescar, il étudie la médecine et est reçu docteur à Montpellier, en 1744. Il s'établit à Paris en 1752, s'y fait recevoir docteur et est attaché à l'hôpital de la Charité. Mort le 23 novembre 1776.

Sa haute valeur, sa grande réputation éveillèrent la jalousie de nombre de ses collègues, et ses sympathies pour les chirurgiens, que combattait la Faculté de médecine, ne furent pas sans susciter des rancunes tenaces. « Qui n'aurait pensé, remarque Richerand, que ces misérables querelles dont l'existence de Bordeu fut trop longtemps tourmentée, finiraient à son trépas ? Mais il ne suffit point pour assouvir la haine du plus

furieux de ses ennemis. Semblable au chacal qui vit de cadavres, Bouvart accueillit la nouvelle de sa mort par un propos atroce. » Bouvart se serait, paraît-il écrié : « Je n'aurais pas cru qu'il fût mort horizontalement. »

BORELLI (Jean-Alphonse). — Né à Naples le 28 janvier 1608. Bien que médecin, ses goûts le portaient plus particulièrement vers les mathématiques, qu'il enseigna à Messine, Pise et Florence. L'un des fondateurs de l'école iatro-mathématique. Mort le 31 décembre 1679.

Le plus célèbre de ses ouvrages, *De motu animalium*, ne parut qu'après sa mort. On doit distinguer, dit Pinel, « la première partie, qui a pour objet les mouvements de flexion et d'extension des membres des animaux, regardés comme autant de leviers mis en jeu par l'action contractile des muscles. Cette partie offre des exemples nombreux d'une application ingénieuse des principes de la mécanique à la théorie de la progression, de la station, du saut, de la natation des mammifères, du vol des oiseaux, etc. Mais la deuxième partie qui traite de la circulation du sang, de la détermination des forces motrices du cœur et des artères, des mouvements de la respiration, du mécanisme des sécrétions, de la génération des animaux, etc., n'offre que des résultats vagues, sans aucune évaluation exacte, et ne peut que répandre de fausses lumières sur les lois générales des fonctions organiques. »

BOSQUILLON (Edouard-François-Marie). — Né le 20 mars 1744 à Montdidier, dans le Santerre, petit pays de la province de Picardie. Entre chez les Jésuites, à Paris, à l'âge de 11 ans, est reçu maître-ès-arts en 1762, et commence ses études médicales. Il s'y distingue brillamment, devient docteur régent de la Faculté, censeur royal et médecin de l'Hôtel-Dieu. En 1774, nommé professeur de langue grecque au Collège de France. Mort le 22 novembre 1816.

Il recourait avec une telle ardeur aux émissions sanguines que les étudiants avaient coutume de dire *bosquillonner* au lieu de saigner.

BOYER (Alexis). — Né à Uzerche, en Limousin, le 1er mars 1757. Venu à Paris vers la fin de 1774, et se trouvant sans ressources, dut entrer, comme premier garçon, dans la boutique d'un barbier ; il profitait de ses rares instants de liberté pour étudier l'anatomie. Admis, en 1782, comme élève, à l'hôpital de la Charité, il y obtint au concours, en 1787, une place de gagnant-maîtrise. C'est alors seulement qu'il lui fut possible de commencer l'étude du latin. Le 12 août 1792, il devenait

chirurgien en second de la Charité ; ne voulant pas quitter cet hôpital, il dut, pour être chirurgien en premier, attendre la mort de Deschamps, c'est-à-dire la fin de décembre 1824. Nommé le 14 frimaire an III, concurremment avec Sabatier, professeur de médecine opératoire, il passait à la chaire de clinique externe, le 15 thermidor suivant. Fut premier chirurgien de Napoléon et baron de l'Empire. Mort le 25 novembre 1833.

C'est grâce à Boyer et Pinel que Condorcet, décrété d'accusation, put trouver un refuge chez Mme Vernet, rue Servandoni.

Brevet de maître en chirurgie de Louis PINEL. — « Nous Guillaume Cazabon, gradué membre du Collège de chirurgie, lieutenant de M. le premier chirurgien du Roy, en la ville et faubourgs et entier diocèze de Toulouze, professeur démonstrateur royal, inspecteur des Ecoles de chirurgie, chirurgien ordinaire de l'Hôtel de Ville, à tous ceux qui ces présentes verront salut ; savoir faisons que sur la requête à nous présentée par le sieur Pierre-Louis Pinel, âgé de vingt-huit passés, suivant son extrait baptistaire en date du 28 septembre 1751, faisant profession de la religion catholique et romaine, ainsi qu'il est attesté par les certificats de vie et mœurs ci-joints à la dite requête, contenant qu'il s'est appliqué à l'étude de la chirurgie pendant quatre années en la présente ville de Toulouse, suivant les certificats des professeurs de cette ville, et ensuite a fait ses études en chirurgie à Paris pendant cinq années, comme il conste par les certificats qu'il a produits, et désirant s'établir à Buzet, il nous aurait requis de lui accorder nos lettres de maître chirurgien pour résider à la dite ville de Buzet, sur laquelle requette après avoir vu l'extrait baptistaire du suppliant, certificats de vie et de mœurs, des cours et de service, nous avons ordonné que le suppliant se représenterait ce jourd'huy mardy à dix heures du matin en notre chambre de jurisdiction ordinaire, où étant comparu, conduit et présenté par le sieur Bayez membre du Collège, nous l'avons interrogé et examiné, fait interroger et examiner par les prévots en charge, le doyen et les commissaires, sur les principes de la chirurgie, les apostèmes, les fractures, les luxations, les ulcères. Ensuite desquels examens le dit Pinel retiré, passé au scrutin qui lui a été favorable, nous lui avons dit de se représenter à deux heures de cet après midi, pour faire son second acte, vu qu'il était nécessaire auprès de ses malades ; et le dit sieur Pinel s'étant représenté, conduit par le dit sieur Bayez, nous l'avons interrogé et fait interroger par le prévost, doyen et commissaire, suivant les règlements ; l'acte fini on a passé de nouveau au scrutin qui a été très favorable, ainsi que le précédent l'avait été au sieur Pinel.

Nous avons reçu et admis, recevons et admettons le dit sieur Pinel Maître chirurgien pour la ville de Buzet dépendante de ce ressort, y exercer publiquement le dit art, jouir des mêmes droits et privilèges dont jouissent et doivent jouir les autres maîtres reçus pour la dite ville de Buzet ; et avons du dit sieur Pinel pris et reçu le serment en tel cas requis et accoutumé. En témoin de quoy nous avons signé ces présentes, à icelles fait apposer le cachet des armes du collège, et contre signer par le greffier titulaire du collège. Ce fut fait et donné en notre chambre de jurisdiction ordinaire de Toulouze le vint-cinquième juillet mil sept cent quatre-vingt.

Cazabon, lieutenant et prof^r démonstr^r roy. de ch^ie.

BRICHETEAU (Isidore). — Né à Saint-Christophe, en Poitou, le 3 février 1789, Isidore Bricheteau fit ses premières études à Poitiers, s'adonna d'abord avec ardeur à la botanique, puis se décida pour la médecine. Il arrivait à Paris en 1809, était nommé interne des hôpitaux en 1812, et faisait sa première année à la Salpêtrière, dans le service de Pinel ; celui-ci le prit en affection ; en 1816, il se l'attachait comme secrétaire, puis comme collaborateur pour le *Dictionnaire des sciences médicales*. Bricheteau resta toujours fidèle à la mémoire de son maître, dont il prononça l'éloge à la Société médicale d'émulation. Ce n'est qu'en 1830, après la révolution de juillet, qu'il obtint un service à l'hôpital Necker ; il avait jusqu'alors été tenu à l'écart par le gouvernement de la Restauration. Les ministres autoritaires n'aiment pas la franchise et l'indépendance ; or Bricheteau n'hésitait jamais, en tout lieu et en toute occasion, à dire ce qu'il pensait. Ainsi, en 1824, la Commission de vaccine de l'Académie avait, dans son rapport, mentionné avec éloge le nom de Larochefoucauld-Liancourt, ardent philanthrope qui avait puissamment contribué à la propagation de la vaccine en France. Mais le duc n'était pas *persona grata* et son nom fut rayé. Bricheteau monta à la tribune et son énergique protestation fut publiée dans le *Journal des Débats* du 14 novembre 1824. Les hommes sont rares qui, comme Pinel et Bricheteau, ne se sont jamais, lorsqu'une cause leur semblait juste, servilement inclinés devant le fait accompli *Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni.*

Bricheteau mourut en janvier 1862.

BRIERRE DE BOISMONT (Alexandre-Jacques-François). — Né à Rouen le 18 octobre 1798. Reçu docteur en août 1825, il entra comme médecin résidant dans la maison de santé Marcel Sainte-Colombe. Ce

fut, dit-il, mon premier campement sur le sol de Paris, cette terre promise qui nous séduit tous. » Désireux de mieux connaître les phénomènes de l'aliénation, il se rendait à la Salpêtrière dans le service de Pariset ; c'est là qu'il connut trois des élèves favoris d'Esquirol, Bouchet, Chambeyron et Cazauvieilh. En 1831, envoyé en Pologne, ainsi que Legallois et Scipion Pinel, pour y étudier le choléra, il fut attaché à l'hôpital des gardes d'Alexandre, à Varsovie.

L'un des fondateurs de la Société médico-psychologique et de l'Association mutuelle des médecins aliénistes de France, il dirigea longtemps un établissement consacré aux aliénés, situé 21 rue Neuve Ste-Geneviève, et fonda, en 1860, la maison de santé de Saint-Mandé. Mort le 25 décembre 1881.

Parmi ses nombreux écrits concernant les maladies mentales, je me bornerai à citer son *Traité des hallucinations*, et son ouvrage sur le suicide et la folie suicide. Il recueillit et publia, en collaboration avec Marx, les leçons orales de clinique chirurgicale faites à l'Hôtel-Dieu par Dupuytren.

BROCA (Paul). — Né le 28 juin 1824 à Sainte-Foy-la-Grande, département de la Gironde, il fit ses études au collège de cette ville, et se rendit ensuite à Paris. Externe des hôpitaux en 1843, interne l'année suivante, aide d'anatomie en 1847, prosecteur en 1849, il fut nommé, en 1853, chirurgien et professeur agrégé. Il devenait professeur en 1867. Ses travaux sur l'anatomie et la physiologie du cerveau sont connus de tous, ainsi que ses nombreuses communications à la Société d'Anthropologie. Rien de ce qui pouvait faire progresser la science ne le laissait indifférent. C'est ainsi que, soucieux de soustraire les malades aux dangers des anesthésiques, il opérait avec Follin, le 4 décembre 1854, après l'avoir soumise au sommeil hypnotique, une jeune femme atteinte d'un abcès volumineux et très douloureux de la marge de l'anus ; elle fut étonnée, à son réveil, d'apprendre ce qui s'était passé. Ce cas faisait, le lendemain même, l'objet d'une communication à l'Académie des sciences. Mais Broca ayant constaté peu de jours après, en lisant l'ouvrage de Braid, que celui-ci avait pratiqué diverses opérations sur des sujets hypnotisés, il se hâta de publier une lettre où il déclarait rendre à cet auteur une priorité lui appartenant de plein droit. Bel exemple de franchise et de loyauté.

Broca mourut le 8 juillet 1880.

BROUSSAIS (François-Joseph-Victor). — Né à Saint-Malo, le 17 décembre 1772. D'abord officier de santé à l'hôpital de Saint-Malo et à

l'hôpital maritime de Brest, il se fit recevoir chirurgien en second et embarquer sur des vaisseaux de guerre. En 1799, il se fixait à Paris où il soutenait sa thèse inaugurale sur la fièvre hectique, le 5 frimaire an XI (25 novembre 1802). Desgenettes lui ayant conseillé de reprendre du service, il suit les armées jusqu'en 1814. Il est alors nommé professeur au Val-de-Grâce, et ouvre un cours de médecine pratique. Devient en 1830, professeur de pathologie et de thérapeutique comparée à la Faculté de médecine. Mort à Vitry-sur-Seine le 17 novembre 1838.

Broussais, qui a tant attaqué la doctrine de Pinel, compta d'abord parmi ses élèves les plus fervents. « J'étais son disciple, dit-il dans son *Examen des doctrines*, et tellement imbu des principes de son école que je ne pouvais voir que par ses yeux. Ce ne fut qu'au lit des malades et dans les amphithéâtres que mes illusions se dissipèrent. » Et il déclare avoir eu comme but, en publiant son ouvrage, « d'affaiblir la prestigieuse autorité d'un classique dont le système fermait les yeux des médecins sur les effets des remèdes, non moins que sur la nature des altérations cadavériques. » Le respect que l'on doit à son maître ne saurait, suivant lui, « être mis en balance avec les intérêts de la société. »

Voyons, par contre, ce que pense Pinel de la doctrine de Broussais. « On sait, dit-il, que depuis la dernière édition de la *Nosographie*, on a cherché à donner de la vogue à une nouvelle théorie médicale ; je suis bien loin de vouloir la discuter ; je remarquerai seulement que c'est un état pénible pour certains auteurs effervescents de se contenir dans de justes bornes ; il aperçoivent d'abord avec finesse des objets particuliers ; leur imagination s'excite peu à peu, et ils finissent par être fascinés au point de croire qu'ils sont en état de renverser le système général des connaissances médicales. Des esprits superficiels, ou même entièrement étrangers à la marche sage et mesurée des sciences, sont facilement séduits... Loin de m'arrêter à ces théories sans cesse démenties par l'expérience, je sers sans doute bien mieux les intérêts de l'humanité, en montrant dans tout leur jour les obstacles qu'il faut vaincre durant les premières années de l'exercice de la médecine, l'étude constante et l'application qu'il faut s'imposer pour éviter des tâtonnements dangereux, les lumières et la sagesse dont il faut s'environner pour ne point commettre d'erreurs, c'est-à-dire pour ne point faire de victimes. »

BUCHEZ (Philippe-Joseph-Benjamin). — Né le 31 mars 1796, à Matagne-la-Petite, dans les Ardennes, Buchez fut élevé à Paris. Après avoir suivi les cours d'histoire naturelle au Jardin des Plantes, il entreprit ses études médicales, et fut reçu docteur en 1825. L'un des fondateurs de

la Carbonnerie française, et membre de la haute-vente centrale, il fut poursuivi à la suite du complot de Belfort et acquitté par la Cour d'assises de Colmar. Après la révolution de 1830, il organisa la Société des amis du peuple. Il présidait l'Assemblée constituante, le 15 mai 1848, lorsque la salle des séances fut envahie par la foule. Non réélu à la Législative, il renonça aux luttes politiques pour se consacrer entièrement à l'étude et à la science. Mort à Rodez, où il se trouvait de passage, le 13 août 1865.

« Un seul mot, dit Cerise, suffit pour résumer la vie de Buchez : la vertu. Ce vieux mot, qui semble avoir perdu son prestige, le retrouve ici tout entier... A la joie supérieure du beau, du vrai et du bien, il avait sacrifié toutes les joies secondaires, même les plus légitimes. Plaisirs dans la jeunesse, bien-être dans l'âge mûr, sécurité dans la vieillesse, il avait tout immolé sans jamais en éprouver un regret. »

Buchez, ainsi que son ami Trélat, fut un révolutionnaire d'autrefois. A cette époque lointaine, le but poursuivi n'était généralement pas la curée des postes lucratifs, mais le triomphe d'une idée, et les convictions sincères n'avaient pas encore fait place aux simples appétits.

BUCKNILL (John-Charles). — Né le 25 décembre 1817 à Market Bosworth, dans le Leicestershire, il exerça d'abord à Chelsea. Nommé, en 1844, à l'asile d'Exminster, en Devonshire, il fondait, en 1852, *the Asylum journal of mental science* qu'il dirigea jusqu'à l'époque de sa nomination comme Lord Chancellor's Visitor en 1862. Mort à Bournemouth le 20 juillet 1897.

Il fut, avec James Crichton-Browne, Ferrier et Huglings Jackson, un des fondateurs du journal *the Brain*.

BUFFON (Georges-Louis-Leclerc, comte de). — Né à Montbard, en Bourgogne, le 7 septembre 1707, mort à Paris le 16 avril 1788.

Il n'est pas sans intérêt de citer la notice que Pinel a consacrée à la maladie et à la mort du grand naturaliste : « Un hommage public rendu à un des plus beaux génies qu'ait produits la France, devient pour nous un devoir d'autant plus sacré, qu'il offre un exemple frappant des dangers que peuvent entraîner l'excès des travaux sédentaires du cabinet, et le défaut d'exercice. Personne peut-être n'a payé plus cher que M. de Buffon, ce triste tribut de la célébrité. Les dernières années de sa vie, il a éprouvé par accès fréquents et irréguliers, les douleurs cuisantes qui sont la suite de la présence du calcul dans la vessie, et d'une inflammation chronique de ce viscère. Ses urines ont été purulentes dans sa dernière maladie ;

mais longtemps même avant cette époque, on remarquait qu'elles étaient limpides et sans mauvaise odeur, quand il urinait étant couché ou assis ; mais qu'elles étaient troubles, bourbeuses et d'une fétidité insupportable, quand il urinait durant ses promenades ; ce qui tenait à une espèce de dépression qu'avait formée par leur poids un grand nombre de petits calculs, sur la partie de la vessie qui correspond au rectum ; particularité que l'ouverture du corps a fait connaître après sa mort, qui est arrivée le 15 avril de cette année.

« On a trouvé dans la vessie cinquante-six calculs, les uns de la grosseur d'un pois, et les autres de celle de petites fèves ; quelques-uns étaient enkystés, mais le plus grand nombre se trouvaient dans l'espèce de dépression ou sinus de la vessie dont j'ai déjà parlé ; réunis ensemble, ils ont pesé deux onces et demie ; les parois de la vessie, par le progrès de l'inflammation, avaient acquis un tel degré de densité, qu'elles avaient près d'un travers de doigt d'épaisseur ; on y a découvert, à l'ouverture du corps, quelques points grangréneux. La vessie n'était pas la seule partie des voies urinaires qui a été affectée ; on a trouvé aussi quelques calculs dans le rein gauche, ainsi que dans l'uretère du même côté ; on peut expliquer ce fait par la position du corps que conservait ordinairement M. de Buffon en écrivant ; car il restait assis à côté d'une table qui était à sa gauche, et il était obligé par conséquent de se contourner pour écrire, ce qui tenait dans un état de gêne la partie des voies urinaires du côté gauche, et a pu y développer une disposition naturelle à la génération des calculs.

« La nature avait doué M. de Buffon de tous les avantages que donne la constitution la plus saine et la plus robuste ; il était d'une haute stature ; ses membres étaient musculeux et pleins de ressort, et la fraîcheur de son teint, qui s'est conservée jusqu'à sa dernière année, c'est-à-dire la quatre-vingt-unième de son âge, formait, dans les derniers temps, un contraste admirable avec la blancheur de sa chevelure. On dirait qu'il s'est peint lui-même, quand il a dit de l'homme en général, dans un endroit de son Histoire : « il se soutient droit et élevé, son attitude est celle du commandement ; sa tête regarde le ciel et présente une face auguste, sur laquelle est imprimé le caractère de sa dignité. »

« Personne peut-être n'a mieux mérité que lui l'application de ce qu'on a dit d'un ancien, sous un autre point de vue : « qu'on ne pouvait rien imaginer de grand qui ne s'offrît à sa pensée. » On en peut citer pour preuve les accroissements rapides et la forme imposante qu'a prise sous son administration un des plus beaux établissements de la capitale, son

plan invariable de vivre hors du tourbillon littéraire, et de ne suivre que l'impulsion de son génie, ses contemplations sublimes des beautés et de l'ensemble de la nature ; enfin l'idée vaste et le grand secret de se rendre supérieur aux révolutions qu'entraîneront, dans la suite des âges, les progrès successifs de l'histoire naturelle, et d'imprimer à ses écrits un caractère immuable de stabilité, par la sublimité des images et la marche calme et majestueuse du style. »

CABANIS (Pierre-Jean-Georges). — Né à Cosnac, près Brives-la-Gaillarde, le 5 juin 1757. Maître-ès-arts le 5 août 1775, docteur en médecine de la Faculté de Reims le 22 septembre 1784. Cabanis devint administrateur des hôpitaux de Paris, membre de l'Institut, professeur de clinique à l'Ecole de santé, représentant du peuple au Conseil des Cinq Cents, et, après le 18 Brumaire, membre du Sénat conservateur. Il mourut le 6 mai 1808.

Hôte assidu du salon de Mme Helvétius, il s'y était lié tout particulièrement avec Condorcet dont il devait un jour épouser la belle-sœur, et Philippe Pinel qu'il fit nommer médecin de Bicêtre ; car il s'intéressait vivement au sort des aliénés. « C'est, disait-il, une belle partie de la médecine que l'histoire et le traitement de la folie ; des faits bien classés sur cette matière éclaireront singulièrement l'histoire de l'homme. » Signalant l'encombrement et la mauvaise condition des grands hôpitaux, il préconisait la fondation d'établissements plus nombreux et de moindres dimensions, dont les médecins auraient le droit de fonder des cours de clinique, et de se faire rémunérer par les élèves. L'idée de solidarité substituée à celle de charité n'est pas nouvelle. Il jugeait que l'homme capable de travailler n'avait pas droit à l'aumône, mais au travail ; par contre la société devait aider le malade, le vieillard ou l'enfant. « En faisant, disait-il, travailler ceux qui le peuvent, on se ménage des ressources plus abondantes pour ceux qui ne le peuvent pas. » Partisan de la suppression de la peine de mort, il écrivait : « Je bénirai surtout nos législateurs quand ils croiront pouvoir abolir une peine que j'ai toujours considérée comme un grand crime social, et qui, suivant moi, n'en prévient jamais aucun. » Il est juste de dire que sa *Note sur le supplice de la guillotine* date du début de l'an IV, l'auteur se trouvant encore sous l'impression des « assassinats juridiques dont la tyrannie décemvirale avait couvert la France. »

CÆLIUS AURELIANUS. — Né à Sicca, petite ville de Numidie, à peu de distance de Zama, au midi de Carthage. On ignore l'année et même

le siècle de sa naissance ; on sait seulement qu'il parut après les règnes de Trajan et d'Adrien, sous lesquels florissait, à Rome, Soranus d'Ephèse, dont il nous a transmis les doctrines médicales. « Cælius Aurelianus, dit Pinel, a fait faire de nouveaux pas à la médecine hippocratique, en perfectionnant la partie descriptive des maladies ; c'est un modèle à suivre pour la justesse et l'exactitude du diagnostic. ...Il est facile de sentir ce qu'il peut y avoir de vicieux dans les principes de traitement, lorsqu'il les rapporte seulement au *strictum* et au *laxum*. Mais la doctrine des *cycles* appliquée au traitement de certaines maladies chroniques tient à des vues profondes sur l'organisme, et mériterait encore d'être renouvelée avec les restrictions des temps et des lieux. »

CAFFE (Paul-Louis-Balthazar). — Né à Chambéry en 1803. Interne des hôpitaux de Paris en 1828. Docteur en 1833. Chef de clinique du professeur Samson à l'Hôtel-Dieu. Rédacteur au *Journal hebdomadaire de médecine et de chirurgie pratiques*, et au *Journal des connaissances médico-chirurgicales*, rédacteur en chef du *Journal des connaissances médicales pratiques*. Mort le 19 janvier 1876.

En 1862, Caffe avait été chargé par la Société médicale du VIIIe arrondissement de présenter un rapport sur la conduite à suivre par les médecins qui seraient consultés sur la santé d'un client à l'occasion d'un mariage. La question du secret médical était, à cette époque, le sujet de nombreuses controverses. Caffe émit l'avis que le médecin ne devait jamais répondre, ni dans un sens, ni dans un autre ; le principe étant absolu, il devenait impossible, suivant lui, de s'en formaliser ou d'en tirer des conséquences fâcheuses. Dans l'intérêt social, supérieur à celui des particuliers, il proposait, avant tout mariage, une consultation médicale dont seraient exclus les médecins des familles ; les membres de cette espèce de jury médical, agissant comme les experts devant les tribunaux, les médecins des compagnies d'assurances sur la vie ou des conseils de revision, et ayant par conséquent le droit de proclamer leur opinion, examineraient les candidats et les déclareraient aptes ou non au service matrimonial. La sélection pourrait ainsi régénérer la race. Dans le même but et pour empêcher la reproduction des crétins, il conseillait la castration. A ceux qui trouvaient le procédé par trop radical, il répondait : « Dans nos sociétés modernes, comme dans celles de l'antiquité, l'homme appartient à son pays avant d'appartenir à lui-même ; s'il est dangereux pour la société, celle-ci a le droit de l'enfermer, dites-vous ; eh bien ! moi, qui ne trouve chez le crétin qu'un seul organe dangereux, je supprime cet organe ; la société et la morale en bénéficient. »

Habitué à exprimer librement sa pensée, sans ambages et sans réticences, il ne ménageait point les charlatans et tous ceux qui édifient leur fortune sur la crédulité publique. « La richesse, déclarait-il, n'a de valeur que par les voies qui l'ont fait acquérir. » Mais pour combattre les abus, réprimer le charlatanisme et protéger le public contre ceux qui l'exploitent, il jugeait inutile d'édifier péniblement et lois et règlements. Un seul article lui semblait suffisant : « Liberté pour chacun de se faire soigner, traiter ou même guérir ou non, comme il le veut, comme il l'entend. Mais peines très sévères infligées à tout individu qui usurpe la qualité, le titre de médecin ou de pharmacien, usurpation qui sera classée au nombre des crimes de faux en matière publique, sans préjudice de dommages-intérêts envers la partie plaignante ou lésée, à son défaut envers le fisc. »

Caffe était le beau-père de Cornil.

CAMUS (Antoine) (Le). — Né à Paris le 12 avril 1722, Antoine Le Camus fit ses études au collège de Clermont et au collège d'Harcourt. Maître-ès arts à 17 ans, il entreprit la médecine sous les auspices de Ferrein. Bachelier en 1742, docteur en 1745, professeur des écoles en 1762, il occupa en 1766 la chaire de professeur de chirurgie en langue française. Nommé en 1768 agrégé honoraire du Collège royal des médecins de Nancy. Il mourut en 1772, le 2 janvier suivant la plupart de ses biographes, le 3 si nous en croyons l'épigraphe suivante accompagnant son portrait, en tête de la seconde édition de la *Médecine de l'esprit* : *Ant. Le Camus Medicus Parisiensis Natus* 12 *Aprilis* 1722, *Obiit Terti. Jan.*, 1772,

Le Camus pensait qu'il était possible, par des moyens appropriés, de faire de tout homme un homme d'esprit. Il désignait ainsi simplement « celui qui ne cherche pas avec peines ses idées, qui raisonne facilement et qui juge exactement. » Suivant lui, ces avantages dépendent uniquement de la « disposition des organes, de la qualité et des mouvements du sang » ; on peut donc agir sur l'âme dans un sens ou dans un autre en modifiant « ces êtres matériels. » Par action sur l'âme il entend celle qui s'exerce sur l'entendement et la volonté.

Le Camus publia également un traité de médecine pratique dont le premier volume est consacré aux maladies de la tête.

CASTEL (Louis). — Né dans le Quercy en 1770. Docteur en 1803. Après avoir été chirurgien principal aux armées de l'Empire, se fixe à Paris. Membre de l'Académie de médecine en 1825. Mort le 15 septembre 1852.

A publié une *Analyse de la Nosographie de Pinel* où il combattait

l'essentialité des fièvres, tout en rendant justice à son maître, pour qui il professait la plus grande vénération. « Si j'osais, disait-il, anticiper sur le jugement de la postérité, je parlerais de cet amour du vrai qu'il faut compter au premier rang parmi les éléments sublimes dont se compose un génie supérieur, et de cette simplicité patriarcale qui a attiré à M. Pinel beaucoup plus d'amis que ses ouvrages ne lui ont attiré d'admirateurs. » Par contre, dans sa *Réfutation de la doctrine médicale de M. le docteur Broussais*, parue en 1824, il attaquait vivement le réformateur. « Il n'y a, écrivait-il, aucune vérité que M. Broussais n'ait ou détériorée ou obscurcie, aucun axiome auquel il n'ait substitué une énigme ou un paradoxe. »

Erudit et caustique, il prenait fréquemment la parole à l'Académie de médecine, et s'attaquait de préférence à Bouillaud, qui lui répondit un jour : « Il n'y a rien de commun entre vous et moi, M. Castel, nous représentons, vous le passé, moi l'avenir. » Castel, sans se laisser démonter par cette apostrophe, se déclara fier de représenter le passé, et il n'en continua pas moins à intervenir dans les discussions, s'efforçant de démontrer aux novateurs, avec force citations à l'appui, que leurs travaux, loin de présenter une nouveauté, provenaient de ceux des anciens.

CELSE. — Vécut sous les règnes d'Auguste et de Tibère. Plusieurs doctrines rivales, le dogmatisme, l'empirisme, le pneumatisme et le méthodisme se disputaient la scène au moment où il parut. Il déclare n'appartenir à aucune d'elles. On doit louer Celse, dit Pinel, « d'avoir suivi la direction et la morale de la médecine hippocratique, et d'avoir écarté avec soin de ses écrits tout raisonnement vague, tout esprit d'hypothèse. »

CERISE (Laurent-Alexis-Philibert). — Né à Aoste le 2 février 1807. Neveu du baron Cerise, général de l'Empire. Reçu docteur en médecine à Turin, le 9 mars 1828, il vint à Paris en 1831, et obtint, en 1834, l'autorisation d'exercer en France. Il s'y fixa définitivement. Fut l'un des fondateurs des *Annales médico-psychologiques* et de l'*Union médicale*. On a de lui d'intéressants travaux réunis en deux volumes et publiés par sa famille en 1872 ; sous le titre : *Œuvres du docteur Cerise.*

Mort le 6 octobre 1869.

Bienveillant, affable, toujours prêt à rendre service, Cerise était aimé de tous ceux qui l'approchaient. « Intelligence d'élite et cœur d'or, dit Morel, voilà l'épitaphe que l'on pourrait mettre sur sa tombe. »

CHAPTAL (Jean-Antoine). — Fils d'un apothicaire, Jean-Antoine Chaptal naquit à Nogaret, dans le Gévaudan, le 4 juin 1756. Ses études,

commencées à Mende, furent terminées à Rodez, chez les Doctrinaires. Il vint ensuite à Montpellier. Encore incapable de fixer sa route, il se passionnait également pour les lettres et les sciences ; la philosophie, la médecine, la poésie l'attiraient tour à tour. Pinel, de onze ans plus âgé, et qui se trouvait alors à Montpellier, se prit pour lui d'une sincère affection ; ayant étudié ses dispositions naturelles, reconnu ses brillantes facultés, il réussit à discipliner cet esprit fougueux et à l'engager dans la bonne voie. Grâce à la sagacité, au sens clinique de Pinel, Chaptal devait devenir chimiste célèbre et être un jour membre de l'Institut, ministre de l'Intérieur, conseiller d'Etat, sénateur baron de l'Empire, enfin pair de France. Il mourut le 30 avril 1832.

CHARLESWORTH (Edward-Parker). — Né en 1783 à Ossington, Nottinghamshire. Reçu docteur à Edimbourg en 1807, il s'établit à Lincoln ; attaché à l'hôpital de cette ville, il était nommé, en 1820, médecin à l'asile du comté. Il y interdit toute contrainte sans instructions préalables. Après avoir étudié les améliorations possibles dans la construction et la distribution des asiles, il s'occupa de classer les aliénés et de leur procurer l'exercice au grand air. Il obtint, en 1828, que chaque appareil de contrainte fût suspendu à une place appropriée ; on pouvait ainsi en constater le nombre ; de plus tout recours au restraint devait être soigneusement noté. Charlesworth mourut le 10 février 1853.

Gardiner Hill qui supprima, pour les malades confiés à ses soins, tous les procédés de contrainte en usage, a réclamé, au détriment de Charlesworth, la paternité de la réforme. On pourrait objecter qu'il avait 28 ans de moins que Charlesworth, était entré à l'asile de Lincoln en 1835 et que son premier travail sur cette question, intitulé *Total abolition of personal restraint in the treatment of the insane*, date de 1837. Mais ces questions de priorité, en dehors du point de vue personnel, sont de médiocre importance. D'autres avant eux avaient préconisé la bienveillance et la douceur. Quant au principe absolu du *non restraint*, les protagonistes, pour la postérité, sont Charlesworth, Gardiner Hill et surtout John Conolly.

CHAUSSIER (François). — Né à Dijon le 2 juillet 1746. Reçu docteur à Besançon le 14 janvier 1780. De retour à Dijon, il y ouvrit un cours d'anatomie et de physiologie que les Etats de Bourgogne annexèrent à ceux qui se faisaient à l'Académie de cette ville ; il devint également professeur de chimie et de matière médicale. Appelé à Paris, en juillet 1794, pour étudier avec Fourcroy les réformes à apporter dans l'enseignement de la

médecine, il rédigea le rapport qui fut présenté à la Convention le 7 frimaire an III. Il reçut à la nouvelle école la chaire d'anatomie et de physiologie. Nommé le 9 mai 1804 médecin de la Maternité, et peu de temps après professeur de chimie et médecin à l'École polytechnique. Lorsque la Faculté fut fermée provisoirement, sur la proposition de Corbière, par ordonnance royale en date du 21 novembre 1822, Chaussier se trouva compris au nombre des professeurs destitués. Il en éprouva un vif chagrin.

Mort le 19 juin 1828.

CHAUVEAU (Adolphe). — Né le 29 mars 1802. Fait ses études de droit à Poitiers, et s'inscrit, en 1813, comme avocat, à la Cour royale de Paris. Achète, en 1830, une charge d'avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation. Nommé, en 1838, professeur de droit administratif à la Faculté de Toulouse.

Dans sa *Théorie du Code pénal*, publiée en collaboration avec Faustin-Hélie, il émet l'avis que la divulgation du secret médical ne peut être qualifiée délit que lorsqu'il y a eu intention de nuire. « Si l'on fait abstraction de cette intention, il ne reste plus qu'un fait matériel, préjudiciable sans doute, mais dépouillé de la criminalité qui, seule, le rend punissable. »

CLOQUET (Jules-Germain). — Frère cadet d'Hippolyte Cloquet. Né à Paris le 18 décembre 1790. Interne des hôpitaux en 1811, docteur en 1817. D'abord modeleur à l'École, puis prosecteur, il dut ses premiers succès à l'introduction du dessin au tableau comme moyen de démonstration. En 1819 il ne put, malgré un brillant concours, obtenir la place de chef des travaux anatomiques qui fut attribuée à Breschet, mais il devenait agrégé en 1824, et professeur de clinique chirurgicale en 1833. Nommé membre de l'Académie de médecine en 1851, de l'Académie des sciences en 1855.

Le 12 avril 1829, Jules Cloquet fit une opération de cancer du sein chez une femme plongée dans le sommeil hypnotique.

Mort le 21 février 1883.

COLOMBIER (Jean). — Né à Toul le 3 décembre 1736. Après avoir étudié dans les hôpitaux militaires de Metz et de Landau, et servi comme chirurgien major dans un régiment de cavalerie, il se fit recevoir docteur à Douai en 1765 et à Paris en 1767. Nommé en 1780 inspecteur général des hôpitaux et prisons de France. En 1785 paraissait le fameux rapport

intitulé *Instructions sur la manière de gouverner les insensés et de travailler à leur guérison dans les asiles qui leur sont destinés ;* ce rapport contient 44 pages, Colombier étant l'auteur de la première partie et Doublet de la deuxième, à partir de la page 19. « Il existe à peine, dans le royaume, dit Colombier, quatre à cinq lieux destinés et préparés pour traiter les insensés, et si l'on y fait attention, on trouvera que ces asiles, à l'exception peut-être d'un seul, manquent des choses les plus nécessaires au traitement ou sont très mal disposés pour le rendre utile. » On était donc obligé, faute de places, de laisser les aliénés en grand nombre errer librement ; du reste les communautés qui auraient eu la charge de payer leur pension, évitaient avec soin de les signaler à l'autorité. Colombier préconisait les procédés de douceur et déclarait que « les coups doivent être regardés comme des attentats dignes d'une punition exemplaire. »

Il mourut le 4 août 1789, jour de l'abolition des privilèges féodaux.

COMBE (George). — Né à Edimbourg le 21 octobre 1788. L'un de ses frères, Abraham Combe, fut un fervent disciple du célèbre Robert Owen dans ses tentatives de réforme de la société ; un autre, André Combe, devint un médecin distingué. Quant à George Combe, il fut d'abord un légiste, et remplit pendant vingt-cinq ans les fonctions d'*attorney*. Ayant fait en 1837 la connaissance de Spurzheim, il se passionna pour les études phrénologiques, et s'y consacra entièrement. En 1838, il parcourait l'Allemagne et les Etats-Unis où il faisait des conférences. En 1842, il retournait en Allemagne et ouvrait à Heidelberg un cours de phrénologie.

Mort en août 1858.

CONDORCET (Marie-Jean-Antoine-Nicolas) (de). — Né à Ribemont, près Saint-Quentin, le 17 septembre 1743. Neveu de Condillac. Donnait à 22 ans son premier ouvrage scientifique, intitulé *Essai sur le calcul intégral*. Nommé membre de l'Académie des sciences le 8 mars 1769, il publiait, en 1773, les *Eloges des académiciens morts avant 1699*, et fut choisi comme secrétaire perpétuel. Membre de l'Académie française en 1782. Député de Paris à l'Assemblée législative, il fut envoyé à la Convention par le département de l'Aisne. Décrété d'accusation et menacé d'être arrêté et traduit devant le tribunal révolutionnaire, il fut conduit par deux de ses amis, Pinel et Boyer, chez Mme Vernet, veuve du sculpteur Louis-François Vernet, et qui habitait 21 rue Servandoni. « On sait, dit Pariset, quelle fut la triste fin de Condorcet. Par pudeur pour l'hospi-

talité, il s'échappa de l'asile où l'avait placé Pinel. Caché sous les vêtements d'un pauvre manœuvre, après avoir erré dans les champs comme une vaine ombre, il alla frapper à des portes qu'on devait tenir entr'ouvertes et qu'il trouva fermées. Une invisible main le repoussait du sein de ces hommes qu'il avait cru servir ; et jugeant par là que son heure était venue, il prévint la férocité de ses bourreaux, et ne leur laissa que son cadavre. Pinel était alors souffrant et surveillé ; il ignorait le dangereux parti qu'avait pris Condorcet. »

Craignant de compromettre son hôtesse, Condorcet avait quitté le 25 mars 1794, de bonne heure, la rue Servandoni. Arrêté et incarcéré le 27, on le trouvait le lendemain matin, étendu sans vie sur le plancher. La cause de sa mort a été longuement discutée, les uns l'attribuant à un ictus, d'autres à l'inanition, la plupart à l'absorption d'un poison formé d'opium et de stramonium, que lui avait remis son ami Cabanis et qu'il portait dissimulé dans le chaton de sa bague.

CONOLLY (John). — Né le 27 mai 1794 à Market Rasen, dans le Lincolnshire, John Conolly appartenait à une vieille famille irlandaise, originaire de Castletown, et venue en Angleterre pour chercher fortune. A l'âge de 6 ans il perdit son père, et sa mère se remaria avec un émigré ; d'où la parfaite connaissance qu'il put acquérir de la langue française. Enrôlé à 18 ans dans la milice du Cambridgeshire, il tint garnison en Ecosse et en Irlande. En 1816 il quitta l'armée pour se marier et vint passer une année chez son frère qui habitait, en France, une villa située sur les bords de la Loire et appelée la Grenadière. En 1817 il commençait à Edimbourg ses études médicales et passait en 1821 une thèse intitulée *De statu mentis in insaniâ et melancholiâ*. Après avoir séjourné à Paris pour y compléter son instruction, il s'établit d'abord à Lewes, puis à Chichester, où il se lia avec John Forbes. Le pays n'offrant pas de ressources suffisantes pour plusieurs médecins, il se rendit à Stratford-on-Avon et y exerça pendant cinq années. Nommé, en 1827, professeur de médecine pratique à l'*University College de Londres*, il s'efforça vainement d'y obtenir un enseignement des maladies mentales. En 1830 il quitta Londres pour Warwick et obtint la place de médecin inspecteur des asiles du comté. En 1839, devenu médecin de l'asile de Hanwell, il y interdit tout recours au *restraint mécanique*.

Mort le 5 mars 1866.

Conolly fut l'un des fondateurs de la *British Medical Association*. Mais il est surtout connu comme le champion du *non-restraint*. Lorsqu'il étudiait la médecine à Edimbourg, un exemplaire de la *Description de la*

Retraite d'York étant tombé entre ses mains, cette lecture l'avait vivement impressionné ; de cette époque datent et son goût pour l'étude des maladies mentales, et son désir de contribuer à l'amélioration du sort des aliénés. Ainsi, de même que la Nosographie de Pinel avait inspiré à Bichat l'idée de son *Traité des membranes*, le livre de Samuel Tuke éveilla chez Conolly la pensée du *non-restraint*.

CORBIERE (Jacques-Joseph-Guillaume). — Né en Bretagne, à Amanlis près de Janzé, d'une famille de laboureurs. Destiné à l'état ecclésiastique mais ne se sentant pas la vocation, il entra, à 18 ans, dans l'étude d'un procureur et devint avocat au barreau de Rennes.

Envoyé à la Chambre des députés en 1815 par le département d'Ille-et-Vilaine, il était nommé, en 1820, ministre sans portefeuille, et le 14 décembre 1821, ministre de l'Intérieur. Comte en 1822, commandeur de la Légion d'honneur en 1823, commandeur de l'Ordre du Saint Esprit et grand croix de l'Ordre de Charles III d'Espagne en 1827. Enfin, lorsque le ministère de Villèle fut remplacé par le ministère de Martignac, une ordonnance du 4 janvier 1828 l'envoya siéger à la Chambre des Pairs ; il recevait en même temps le titre de ministre d'Etat. Après la révolution de juillet il rentra dans la vie privée.

C'est sous son ministère qu'eut lieu la réforme de la Faculté de médecine. « Depuis le retour des Bourbons, dit Dubois d'Amiens, l'indépendance et le libéralisme des professeurs portaient ombrage au pouvoir ; une coterie puissante demandait des destitutions. Bien des places étaient enviées. On n'attendait qu'une occasion qui ne tarda pas à se présenter. Le 18 novembre 1822, jour fixé pour la séance de rentrée, Desgenettes devait porter la parole et prononcer l'éloge d'Hallé. Il commença au milieu du plus violent tumulte. Ce n'était ni à sa personne ni aux opinions qu'il exprimait que s'adressait l'amphithéâtre ; on s'insurgeait contre l'esprit qui dominait alors l'Université. Devant cette jeunesse turbulente et sceptique, Desgenettes ne voulut rien retrancher de son discours. Dominant les clameurs de cette foule, il commença par faire l'éloge des sentiments religieux d'Hallé. Mais l'ancien médecin de l'armée d'Egypte, l'ancien ami des Girondins ne put longtemps se contenir. Placé entre le pouvoir qui regardait l'école comme entachée de matérialisme, et les élèves qui ne voulaient applaudir qu'aux idées d'opposition, Desgenettes fit une de ces sorties spirituelles et mordantes qui lui étaient familières. Des applaudissements frénétiques accueillaient ces paroles imprudentes ; il répéta sa phrase, qui excita les mêmes transports. C'était prononcer l'arrêt qui allait frapper le corps au nom duquel il portait la

parole. Trois jours après, le 21 novembre, une ordonnance royale supprimait provisoirement la Faculté, et onze professeurs furent destitués. » Ces professeurs s'appelaient Chaussier, Desgenettes, Deyeux, Antoine Dubois, Antoine-Laurent de Jussieu, Lallement, Le Roux, Moreau (de la Sarthe), Pelletan, Philippe Pinel, Vauquelin. « L'autorité, s'écriait Casimir Périer à la Chambre des députés, peut improviser des ministères et des ministres ; mais des hommes tels que ceux qu'on vient de frapper sont hors du domaine de la faveur et du régime des ordonnances. »

CORDELIERS. — Religieux de l'ordre des frères mineurs ou Franciscains, institué par Saint-François d'Assise. Leur nom venait de la corde qu'ils portaient en guise de ceinture.

CORVISART-DESMARETS (Jean-Nicolas). — Né à Dricourt, près Vouziers, le 15 février 1755, il étudia la médecine contre le gré de son père qui, procureur au Parlement, le destinait à la magistrature. Reçu docteur régent de la Faculté, il se mit sur les rangs pour obtenir la place de médecin à l'hôpital que venait de fonder Mme Necker. Il n'avait que 31 ans. Mme Necker le trouva trop jeune, et déclara qu'une perruque était la seule chose qui lui manquât. Nommé en 1788 médecin à l'hôpital de la Charité, il y commença les leçons cliniques qui ont rendu son nom célèbre. Professeur à l'Ecole de santé en 1795, au Collège de France en 1797, Corvisart mourut le 18 septembre 1821. Il était, dit un contemporain « d'une taille moyenne ; sa figure était noble et méditative ; son front, chauve et élevé, annonçait le génie. Sa tristesse habituelle, ses formes plus simples que polies, étaient le reflet d'une âme franche et mélancolique. Mais plus sévère pour lui que pour les autres, il savait apprécier le mérite, l'accueillir, le défendre, et il ne montra jamais de la dureté que contre la bassesse et la flatterie. »

COSTE (Adolphe-Urbain). — Petit-fils de Jean-François Coste, médecin en chef de l'hôtel des Invalides, Urbain Coste naquit à Amiens en 1793. Il entra dans le service de santé, fit la campagne d'Espagne sous la Restauration, et venait d'être attaché à l'Hôtel des Invalides, lorsqu'il mourut, en 1828, à l'âge de 35 ans. Urbain Coste a écrit un certain nombre d'articles pour la *Bibliothèque médicale* et le *Journal universel des sciences médicales*. Une phrase de lui, parue dans ce dernier recueil, a été souvent reproduite, et attribuée à d'autres. « Si la loi, disait Urbain Coste, veut que les médecins soient consultés sur la folie, c'est sans doute par respect pour l'usage ; et rien ne serait plus gratuit que la présomp-

tion de la capacité des médecins en pareille matière. De bonne foi, il n'est aucun homme d'un jugement sain qui n'y soit aussi compétent que M. Pinel ou M. Esquirol, et qui n'ait encore sur eux l'avantage d'être étranger à toute prévention scientifique. Par malheur, les médecins ont pris au sérieux cette politesse des tribunaux, et dans l'examen des questions qui leur sont soumises, ils substituent trop souvent aux lumières naturelles de la raison les ignorances ambitieuses de l'école. » De tels arguments ne semblent pas mériter une réfutation ; pourtant Georget y répondit, dans les *Archives générales de médecine*, avec sa fougue habituelle.

COUSIN (Jacques-Antoine-Joseph). — Né à Paris le 29 janvier 1739. Professeur coadjuteur de physique au Collège de France en 1766, professeur de mathématiques à l'Ecole militaire en 1769. Emprisonné sous la Terreur, il devint, après le 18 Brumaire, membre du Sénat conservateur. Mort le 29 décembre 1800.

Cousin, à qui Pinel avait présenté des lettres de recommandation dès son arrivée à Paris, fut frappé de ses dispositions pour les sciences, lui procura des élèves, et l'engagea même à se consacrer aux mathématiques. Mais il ne l'en considérait pas moins comme médecin. « Il me marque beaucoup d'estime, écrivait Pinel à Desfontaines en 1784. Il m'a chargé même, en dernier lieu, de traiter d'une fièvre l'enfant d'une personne de sa connaissance, ce que j'ai fait à la satisfaction, à ce qu'il paraît, de tout le monde. »

CRICHTON (Alexandre). — Né à Edimbourg le 2 décembre 1763. Reçu docteur à Leyde le 29 juillet 1785, il poursuit ses études, avant de rentrer en Angleterre, à Paris et dans différentes villes d'Allemagne. Etabli chirurgien à Londres en 1789, et ayant peu de goût pour les opérations, il se fait agréer au Collège des médecins, et est attaché au Westminster Hospital. Nommé en 1804 médecin ordinaire d'Alexandre Ier.

Mort le 4 juin 1856 à The Grove, près Sevenoaks, comté de Kent.

Pinel cite avec éloges le livre de Crichton sur la nature et l'origine de la folie, « ouvrage profond et plein de résultats nouveaux d'observation, d'après les principes de la physiologie moderne, mais plus consacré aux connaissances préliminaires de l'aliénation mentale, que propre à approfondir l'histoire et le traitement de cette maladie. »

CULLEN (William). — Né le 15 avril 1710 à Hamilton, Lanarkshire. Après avoir étudié chez un chirurgien de Glasgow et navigué sur un vais-

seau marchand, il exerça dans sa ville natale, et se lia avec William Hunter, de quelques années plus jeune. Il suivit ensuite les cours de l'Université d'Edimbourg. Reçu docteur en 1740, il devient professeur de chimie, puis de médecine, à Glasgow. En 1751, il obtient une chaire à l'Université d'Edimbourg ; quelques années plus tard il est chargé des cours de médecine théorique et de médecine pratique. Il meurt le 5 février 1790.

Les *Institutions of medicine* ont été traduites en français par Pinel en 1785. « La culture de la nosologie, dit Pinel, a communiqué à M. Cullen un esprit d'ordre et de méthode, qui fait un de ses caractères distinctifs. Ses principes sont conçus et développés avec netteté ; on y trouve une histoire fidèle et exacte des maladies, suivant la coexistence et la succession des symptômes ; les ressources, ainsi que les bornes de notre art, y sont exposées avec une candeur ingénue. C'est sur des faits constatés, le plus souvent par l'expérience propre de l'auteur, que sont fondées les méthodes du traitement. Une pratique saine s'y fait remarquer par l'attention constante d'insister sur le régime, sur le mouvement et le repos, ainsi que sur les autres secours que l'hygiène peut suggérer. »

La classification de Cullen comprend quatre classes, vingt ordres et cent quarante-neuf genres.

Classis I. *Pyrexiæ.*

Ordo 1. Febres { intermitentes. / continuæ.
» 2. Phlegmasiæ.
» 3. Exanthemata.
» 4. Hemorrhagiæ
» 5. Profluvia.

Classis II. *Nevroses.*

Ordo 1. Comata.
» 2. Adynamiæ.
» 3. Spasmi.
» 4. Vesaniæ.

Classis III. *Cacheniae.*

Ordo 1. Marcoras.
» 2. Intumescentiæ { adiposæ. / Flutuosæ. / Aquosæ. / Solidæ.
» 3. Impetigines.

Classis IV.		*Locales.*	
Ordo	1.	Dysaesthesiæ	
»	2.	Dysorexiæ	Appetitus erronici. Appetitus deficientes.
»	3.	Dyscinesiæ.	
»	4.	Apocenoses.	
»	5.	Epischeses.	
»	6.	Tumores.	
»	7.	Ectopiæ.	
»	8.	Dialyses.	

CUVIER (Georges-Léopold-Chrétien-Fréderic). — Né à Montbéliard le 23 août 1769. Après avoir fait ses études dans cette ville et à Stuttgard, il entra comme précepteur, en 1788, chez M. d'Héricy, au château de Fiquainville, dans le pays de Caux, et s'adonna avec ardeur à l'histoire naturelle. De Jussieu et Geoffroy, à qui ses travaux avaient été communiqués, l'engagèrent à venir à Paris. Il était d'abord nommé professeur d'histoire naturelle à l'Ecole centrale du Panthéon et, le 2 juillet 1795, suppléant de la chaire d'anatomie comparée au Jardin des Plantes. Le 8 janvier 1800 il succédait à Daubenton comme professeur au Collège de France. Mort le 13 mai 1832.

On a dit que Pinel avait été proposé, en même temps que Cuvier, pour la suppléance de la chaire d'anatomie comparée. Dupuytren, en citant certains travaux spéciaux de Pinel, ajoute : « Et telle fut l'opinion que ces écrits, fruits de ses loisirs, donnèrent de ses connaissances en anatomie comparée, qu'elle suffit pour balancer les prétentions de notre Cuvier à la chaire d'anatomie comparée du Jardin des Plantes. Il est juste de dire qu'à cette époque M. Cuvier n'avait pas les titres qu'il s'est acquis depuis par ses nombreux et importants travaux, et qui l'ont mis au-dessus de tout parallèle. » Le fait ne se trouve signalé ni dans les écrits de Pinel, ni dans ceux de Cuvier. Ce dernier se borne à dire, dans son éloge du grand aliéniste : « M. Pinel appartenait, dans l'Académie, non pas à la section de médecine, mais à celle d'anatomie et de zoologie. Trop désireuse de le posséder pour attendre qu'il y eût une place vacante dans la première de ces sections, la Compagnie lui trouva des titres suffisants pour la seconde, dans ses essais sur la mécanique des animaux, et elle l'appela comme zoologiste, lorsqu'en 1803 l'un des membres de cette section fut promu à la place de secrétaire perpétuel. Les échantillons qu'il a publiés de ce travail, bien que peu nombreux, montrent en effet qu'il aurait eu un grand intérêt, si l'auteur n'avait été obligé de l'abandonner lorsqu'il se livra tout entier à l'enseignement de la médecine. » Il est fort possible que des amis de Pinel l'aient engagé à poser sa candi-

dature à la chaire d'anatomie comparée, mais à cette époque il était médecin de l'hospice de la Salpêtrière et professeur à l'Ecole de santé ; il ne pouvait donc songer sérieusement à abandonner une situation déjà prépondérante pour entreprendre une nouvelle carrière à laquelle ses goûts et ses études ne l'avaient pas préparé au même degré.

DALLOZ (Victor-Alexis-Désiré). — Né le 12 août 1795 à Septmoncel, dans le Jura, il débuta en 1816, au barreau de Paris et devint avocat à la Cour de cassation, en 1832. Fut député de Saint-Claude de 1838 à 1848. Mort en 1869.

Son ouvrage le plus célèbre est le *Répertoire méthodique et alphabétique de jurisprudence générale.*

DAQUIN (Joseh). — Né à Chambéry en 1732, Joseph Daquin fit ses études médicales à Turin, où il fut reçu docteur en 1757. De retour à Chambéry, il devint bibliothécaire de la ville et médecin de l'hôpital. Il fut plus tard professeur d'histoire naturelle à l'Ecole centrale du département du Mont Blanc. Mort le 11 juillet 1815.

Parmi ses nombreux travaux, le plus important est la *Philosophie de la Folie ;* cet ouvrage, publié à Chambéry en 1791, eut une seconde édition en 1804. Cette dernière est dédiée à Pinel « comme à l'ami du genre humain, comme à un homme vertueux et éclairé, et comme à un médecin habile dans toutes les parties de l'art de guérir. » Daquin se félicite que les idées exprimées par Pinel dans son *Traité sur l'aliénation mentale* s'accordent avec les siennes, à la différence près, ajoute-t-il modestement, « que l'ouvrage du professeur de l'Ecole de médecine de Paris se ressent de la main d'un maître, et le mien de celle d'un écolier. »

Daquin divise les aliénés en fous furieux ou maniaques, fous tranquilles, extravagants, insensés, imbéciles et crétins, déments. Les imbéciles et les déments diffèrent des fous en ce qu'ils présentent un état habituel de disparition ou de faiblesse de la raison, tandis que ces derniers n'offrent généralement qu'un dérangement momentané. L'état pénible des aliénés à l'hospice de Chambéry l'avait vivement impressionné, et il déclare « que celui qui voit un fou sans être touché de son état, ou qui ne le voit que pour s'en amuser, est un monstre moral. » Aussi interdisait-il l'entrée de l'hôpital à toute personne étrangère. Il visitait fréquemment les malades confiés à ses soins, leur parlait avec douceur, et s'efforçait de soulager leur sort. Il eut voulu retirer la plupart d'entre eux des pièces sombres et malsaines où ils végétaient et les faire vivre à l'air libre ; mais l'enclos de l'hospice était rempli de plantes potagères et d'arbres

fruitiers, et il y avait trop peu d'infirmiers pour exercer la surveillance nécessaire et empêcher les aliénés de commettre des dégâts.

Il considérait comme certain et prouvé « que la folie est une maladie sur laquelle la lune exerce une influence constante et réelle. »

Comme Pinel, fervent admirateur d'Hippocrate et partisan convaincu de la méthode d'observation, Daquin croyait à la nature médicatrice, et rejetait le fatras de remèdes bizarres alors en usage. *Medicus autem naturæ minister* ; il doit donc suivre attentivement le cours des maladies, ne pas entraver les forces réparatrices, mais être capable de les seconder.

Erudit et modeste, bienveillant et dévoué, le médecin de Chambéry se faisait une haute idée de sa profession. Pour l'exercer dignement, il faudrait, suivant lui, unir les qualités de l'esprit à celles du cœur, et faire preuve d'honnêteté autant que de savoir. Il avait coutume de dire : *Medicus est vir probus, medendi peritus.*

DARWIN (Erasme). — Né à Elston, Nottinghamshire, le 12 décembre 1731. Après avoir étudié la médecine à Cambridge et à Edimbourg, il s'établit successivement à Nottingham et à Lichfield. Physiologiste et poète. Son ouvrage le plus connu est intitulé *Zoonomia, or the laws of organic life*. Grand-père de l'auteur de l'*Origine des Espèces*. Mort le 18 avril 1802, à Derby.

Classification d'Erasme Darwin.

Classe I. *Maladies d'irritation.*

Ordre 1. Augmentation d'irritation du système sanguin, sécrétoire, etc.
» 2. Diminution de l'irritation du même système.
» 3. Mouvements irritatifs rétrogrades dans le canal alimentaire, les systèmes absorbant et sanguin.

Classe II. *Maladies de sensation.*

Ordre 1. Sensation augmentée.
» 2. Sensation diminuée.

Classe III. *Maladies de volition.*

Ordre 1. Volition augmentée.
» 2. Volition retardée.

Classe IV. *Maladies d'association.*

Ordre 1. Mouvements associés augmentés.
» 2 Mouvements associés diminués.
» 3. Mouvements associés rétrogrades.

J'ai donné l'opinion de Pinel sur cette classification ; voyons maintenant ce qu'il pense de Darwin comme aliéniste. « Un autre auteur de médecine devenu célèbre en Angleterre, et fertile en idées ingénieuses, a fondé sur les principes les plus bizarres la classification des maladies, et il ne considère la manie que sous le rapport des affections morales qu'elle peut provoquer ; il distingue celle qui est jointe à des idées agréables, sans agitation ni développement des forces musculaires, celle qui porte l'aliéné à faire les efforts les plus violents pour obtenir un objet qu'il désire, ou pour éloigner ce qu'il déteste ; il admet enfin une autre sorte de manie jointe à un état de torpeur et un penchant irrésistible au désespoir. Il a été facile à cet auteur de recueillir dans la société, ou dans des ouvrages de médecine, diverses anecdotes piquantes sur le délire exclusif des mélancoliques, d'amuser ainsi le lecteur en sacrifiant l'exactitude à l'agrément, et de mettre en oubli les caractères fondamentaux de la manie et sa vraie distinction en espèces. Il traite même d'aliénation des vices simples et des travers qu'on observe sans cesse au sein de la société, l'amour sentimental, un excès d'amour-propre, la vanité de la naissance, un grand désir d'acquérir de la célébrité, l'habitude de s'occuper de pensées tristes, les vifs regrets des femmes sur la perte de leur beauté, la crainte de la mort, etc. N'est-ce pas là convertir en Petites-Maisons nos cités les plus florissantes ? »

DAUBENTON (Louis-Jean-Marie). — Né à Montbar, en Bourgogne, le 29 mai 1716. Ses études, commencées chez les Jésuites à Dijon, se terminèrent chez les Dominicains. Destiné par ses parents à l'état ecclésiastique, il fut envoyé à Paris pour y faire sa théologie, mais il s'intéressa surtout à la médecine, dont il poursuivit ouvertement l'étude après la mort de son père. Il comptait s'établir à Dijon, mais son compatriote Buffon, l'attirant auprès de lui, le faisait nommer, en 1745, garde et démonstrateur du cabinet d'histoire naturelle au jardin du roi. Il devint par la suite professeur au Collège de France et au Muséum. Nommé membre du Sénat conservateur, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie à la première séance à laquelle il assista, et mourut le 31 décembre 1799. Le récit de sa mort peut se voir dans la *Nosographie*. Je n'en crois pas moins intéressant de reproduire ici les notes manuscrites de Pinel, que j'ai trouvées dans mes papiers de famille :

Apoplexie de Daubenton.— « Le 6 nivôse, thermomètre — 9°. Déjeune à 9 heures ; à 10 heures donna ordre pour dîner à 11, s'inquiéta beaucoup de ce que le dîner n'était pas prêt pour cette heure, dîna précipitamment, mangea une soupe au lait, des œufs brouillés, un peu de perdrix,

se mit immédiatement après dans sa voiture pour aller à l'Assemblée, en arrivant fut accueilli avec les sentiments d'estime et de vénération dus à son âge et à son savoir par tous les assistants et fut fort ému ; il y avait un grand feu dans la salle,beaucoup de monde ; il se trouva saisi, vomit et on fut obligé de le transporter aussitôt, Cabanis l'accompagnant ; je fus appelé ; il était dans son lit et il croyait encore être dans son fauteuil, car tout l'espace qui s'était écoulé depuis son attaque d'apoplexie avait disparu pour lui ; lors de ma première vue, il était pâle, la bouche tournée du côté droit, les yeux fermés comme par paralysie des paupières ; il nommait plusieurs personnes de l'Assemblée, comme Laplace, Berthollet et niait constamment qu'il fût dans son lit ; Desfontaines et Cabanis lui parlèrent et moi aussi, car Mme Daubenton m'annonça à lui ; il comprit qu'il n'était point dans l'Assemblée, mais il restait encore dans un chaos qu'il ne pouvait débrouiller ; il partait de l'idée qu'il n'était point malade, qu'il ne souffrait point, qu'il n'était point dans son lit mais dans son fauteuil ; on lui approcha un fauteuil à sa droite qu'il toucha avec sa main droite, et alors en partant de l'idée qu'il était toujours dans son fauteuil, il demanda qu'on lui appliquât la main gauche sur le bras gauche du fauteuil ; Courtois en effet appliqua la main gauche de M. Daubenton sur le bras du fauteuil qui était au côté gauche du lit, mais comme il y avait hémiplégie du côté et insensibilité de la main, il ne sentait pas du tout cette application. Je l'admirai pendant près d'une heure, cherchant à débrouiller ce chaos ; il dit à Courtois de lui prendre la main gauche, mais comme il n'y sentait rien, il niait que Courtois la tint ; alors il dit au même domestique de lui prendre la main droite et il sentit très bien qu'il la tenait, mais comme s'il avait eu quelque défiance, il répéta le même procédé à l'égard de Mme Daubenton qui lui prit successivement la main gauche et la main droite, ce qui fut suivi des mêmes réflexions ; on voit qu'il cherchait à débrouiller l'état où il était et ce qui lui arrivait d'incohérent et de confus par rapport à son bras gauche ; alors il porta peu à peu la main droite et on l'aida à l'appliquer sur la gauche ; alors par la sensation il reconnut l'existence de la main gauche, mais il ne put aller au-delà, car il nia constamment qu'il fût malade, dit qu'il ne souffrait en rien, et le lendemain même lorsqu'on lui parla de son accident, il dit qu'il ne lui était rien arrivé. Une heure après la prise d'environ trois grains d'émétique dans une tasse d'eau sucrée, il vomit des restes du dîner et salit toute une serviette ; alors il parla librement le reste de la soirée. Portal vint vers les 6 heures ; c'était le 6 nivôse ; nous opinâmes sur l'application d'un vésicatoire à chaque jambe ; on lui fit prendre encore deux

grains d'émétique dans une bouteille d'eau chargée de deux gros de sel d'Epsom, ce qui fut la boisson de toute la nuit. On le déshabilla. Il évacua beaucoup durant la nuit et on laissa faire les vésicatoires. Je le vis le lendemain 7 nivôse à 10 heures du matin. Même état que la veille, paralysie des paupières, liberté de la respiration, mais immobilité et insensibilité de la main gauche, quoique le pouls se soutint ; déjections involontaires, la jambe gauche conservant un peu de mouvement. Le soir, avant l'arrivée de Portal je m'entretins avec M. Daubenton sur Mme Maréchal, sur sa santé depuis son arrivée de Saint-Germain ; il prétendit même que sa fièvre quotidienne tenait au temps critique, que Mme Daubenton avait été dans le même cas à cette époque. Alors ce soir avec Portal nous convînmes de le soutenir avec du bon bouillon fait avec une livre de rouelle de veau, la moitié, et un peu de bœuf, en donnant une tasse de ce bouillon de trois en trois heures, et dans l'intervalle de ce bouillon une potion avec du sirop de capillaire, une infusion de fleurs d'oranger et de fleurs de camomille et un peu d'eau de fleurs d'oranger ; on continua ainsi. Le 8 au matin Daubenton allait mieux ; respiration libre, langage libre ; il avalait, il conversait ; M. Portal même donna de l'espoir et fit distribuer un bulletin favorable parce que le bruit de la mort avait couru, et on continua, mais ce mieux ne se soutint pas. Le soir pouls plus faible, grande difficulté d'avaler quelques cuillerées de boisson ou bouillon ; affection comateuse plus profonde ; ne répondant rien aux questions, par intervalles un peu de râle ; toujours hémiplégie. Alors Portal fut d'avis de recourir au vin de Constance donné par cuillerée, et à une potion fortifiante donnée par intervalle. Le 9 M. Mallet étant venu dans la matinée voir le malade conseilla un mélange de trois cuillerées de vin de Bergerac, avec deux cuillerées d'eau sucrée, à titre de tisane ; on continua ainsi de cette manière ou avec le vin de Constance. Les évacuations se soutenaient le 9 au soir à l'ordinaire ; même une moiteur générale, mais respiration plus pressée que la veille, avec râles, toujours affection comateuse profonde, réponses difficiles aux questions, plus de facilité de la déglutition que la veille... Nul espoir. Noté que le 9 au matin il était revenu à lui, avait causé avec Lucas sur des réparations qui se faisaient au cabinet d'histoire naturelle, sur l'ordre qu'il fallait observer dans les réparations, sur les dépenses à faire, et dans tous ces cas Daubenton semblait conserver sa raison ordinaire ; mais le soir ainsi que la veille tous les symptômes empiraient, l'affection comateuse était beaucoup plus grande, respiration précipitée et avec râles. On l'a soutenu ainsi le 10 nivôse ; il est allé en s'affaiblissant et il expira dans la nuit ou plutôt vers le matin du 11 nivôse.

« On ne peut qu'apprendre avec intérêt les circonstances particulières de l'attaque d'apoplexie qui a terminé la vie d'un des plus célèbres naturalistes du siècle dernier, de M. Daubenton. »

Bien qu'il ne s'agisse ici que de simples notes non rédigées, j'ai tenu néanmoins à les reproduire telles qu'elles avaient été écrites. Pinel recueillait l'histoire de tous les malades qu'il était appelé à soigner. Malheureusement ces notes ont été détruites après sa mort, probablement parce qu'elles parurent encombrantes. Il ne reste que l'observation de quelques aliénés de Bicêtre, et celle de Daubenton ; c'est au nom sans doute qu'elle doit d'être conservée.

DAUMIER (Honoré). — Fils d'un ouvrier, qui fut un poète incompris, Honoré Daumier naquit à Marseille en 1808. Ses goûts le portaient vers la peinture, mais il dut, pour subsister, exercer le métier de lithographe. Philippon, le fondateur de la *Caricature* et du *Charivari*, s'étant trouvé en rapport avec lui, se rendit compte de son talent pour l'illustration et la charge. Il se l'attacha, et le nom de Daumier devint rapidement célèbre.

Mort en 1879.

Condamné, pour publication d'une caricature intitulée « Gargantua », à six mois de prison, Daumier put obtenir, pour raisons de santé, de subir une partie de sa peine à la maison de Chaillot. Voici les pièces le concernant :

2e DIVISION. PRÉFECTURE DE POLICE

—

3e BUREAU.

Paris, le 10 novembre 1832.

« M. le docteur Pinel tenant une maison de santé rue de Chaillot, N° 76, recevra du porteur du présent le ci-après nommé venant de Sainte-Pélagie (Détention).

DAUMIER, Honoré.

Condamné le 22 février 1832 à six mois de prison pour offenses envers la personne du Roi.

« Le sieur Daumier, dont la translation a été consentie par M. le Ministre de l'Intérieur, devra être tenu en état de détention et il est enjoint au docteur Pinel de ne le laisser sortir de son établissement sous quelque prétexte que ce soit.

« En recevant le sieur Daumier, le docteur Pinel devient responsable

de la personne de ce condamné et il devra faire, dans les 24 heures, devant M. le Commissaire de police de Chaillot, une déclaration portant qu'il accepte cette responsabilité sous les peines portées par la loi.

Sainte-Pélagie.

La peine de six mois prononcée contre le sieur Daumier (Honoré), par arrêt du 22 février 1832, compte à partir du vint-sept août dernier, jour de son entrée au Dépôt de la Préfecture, ainsi que le constate le certificat du Directeur de cette dernière maison, et expirera le 22 février 1833, jour où il devra être mis en liberté, si à cette époque il n'est détenu pour autre cause. »

Paris, le 11 novembre 1832.

DELASIAUVE (Louis-Jean-François). — Né le 14 octobre 1804, à Garenne, petit village de Normandie, dans le département de l'Eure. Venu jeune à Paris, il se livra avec ardeur à l'étude des sciences médicales, et passa sa thèse le 9 août 1830. Il partit alors en province et, durant une douzaine d'années, exerça avec succès à Ivry-la-Bataille, bourg du département de l'Eure où Henri IV vainquit Mayenne et les Ligueurs en 1590. Son activité, son dévouement, sa bienveillance lui valurent rapidement une vaste clientèle et firent connaître son nom dans toute l'étendue du département. Nommé en 1833 membre de la délégation cantonale, il s'éprit d'une vive passion pour toutes les questions de pédagogie. Lorsque ses visites l'appelaient dans le voisinage d'une école, il ne manquait jamais d'y entrer, s'informait du travail des enfants, s'intéressait à leurs progrès, leur posait des questions. Puis, se souvenant qu'un malade l'attendait, il remontait bien vite à cheval, car c'était son unique mode de locomotion, à cette époque déjà lointaine où les routes des campagnes étaient mauvaises, et où les voitures ne pouvaient aisément circuler par les chemins de traverse. Delasiauve aimait la pratique de son art ; jamais un malade ne l'attendait en vain, et sans cesse par monts et par vaux, il portait à tous ses soins et ses consolations. Soigneux à l'excès, il prenait l'observation complète de tous ceux qu'il était appelé à traiter ; il amassait ainsi de nombreux matériaux pour des travaux futurs.

Les circonstances le rappelèrent à Paris, et, en 1844, il subit avec succès les épreuves du concours pour les quartiers d'hospices réservés aux aliénés. Il reçut un service à Bicêtre ; une voie nouvelle s'ouvrait désormais à sa fiévreuse activité. Les idiots attirèrent de suite ses recherches,

et il se prit d'un profond intérêt pour ces déshérités de la nature. Continuant l'œuvre d'Itard, de Ferrus, de Séguin et de Félix Voisin, il se consacra à l'éducation de ces infortunés, et se transformant en instituteur, obtint de notables succès. Il poursuivit plus tard cette tâche philanthropique à l'hospice de la Salpêtrière. Le mal comitial devint également l'objet de ses études, et il publiait, en 1854, son *Traité de l'épilepsie* couronné par l'Institut, l'une des meilleurs monographies qui existent sur se sujet. En 1860, il fondait le *Journal de médecine mentale* et s'y consacrait tout entier ; les dix volumes qui composent cette collection sont du plus haut intérêt. La guerre le força d'interrompre la publication de son journal, et ses collaborateurs se dispersèrent. Il y eut dès lors un vide dans son existence.

Delasiauve est mort le 5 juin 1893, âgé de près de 89 ans. C'était un homme foncièrement bon, et d'une remarquable intelligence, mais les bizarreries de son caractère ont empêché qu'il fût jugé par ses contemporains à sa juste valeur. Modéré dans ses écrits, il ne pouvait, au cours d'une conversation, supporter la contradiction, surtout lorsqu'il s'agissait de politique ; son visage alors s'empourprait, et il discutait avec violence. Jusque dans son extrême vieillesse, il avait conservé la vivacité de ses convictions libérales. Deux jours avant sa mort, comme je me trouvais assis à son chevet, il me parlait des étudiants sous la Restauration, et des enthousiasmes d'antan ; tout à coup il s'anima au souvenir des fameuses ordonnances qui provoquèrent les journées de juillet, et se soulevant sur son lit : « Tu le sais bien, s'écria-t-il, Charles X n'était qu'un misérable ! Il a violé la Charte ! » J'écoutais avec respect ce quasi-nonagénaire, ami de jeunesse de mon aïeul, et dont mon père avait été l'élève ; mais je ne pouvais parvenir à partager son indignation. Qui de nous aujourd'hui se soucie de la Charte et de Charles X.

Delasiauve se rendait compte de son mérite ; parfois même il le proclamait naïvement, mais il ne sut pas l'imposer. Beaucoup de ses collègues, ne le jugeant que sur les apparences, ont à peine parcouru ses écrits, et se sont bornés à le considérer comme un homme certainement intelligent, mais d'une excentricité rare. A ceux-là seuls qui ont vécu dans son intimité, il fut donné d'apprécier les qualités du cœur et de l'esprit de cet homme de bien, de ce savant si fin et distingué.

DELILLE (Jacques). — Né à Aigueperse, près Riom, en Auvergne, le 23 juin 1738. Fut professeur aux collèges de Beauvais et d'Amiens et au collège de la Marche, avant d'obtenir la chaire de poésie latine au collège de France. Bien qu'il n'ait pas suivi la carrière ecclésiastique, on

avait la coutume de l'appeler l'abbé Delille, parce qu'il possédait l'abbaye de Saint-Séverin. Ses œuvres les plus connues sont ses traductions de Virgile et son poème des Jardins. Il mourut le 1er mai 1813.

« Si tu avais entendu, écrivait Pinel à un de ses frères, expliquer le quatrième livre (de l'Enéide) par l'abbé Delille, comme il l'a fait autrefois au Collège royal de Paris, tu aurais senti combien il faut de talents et combien il faut les cultiver pour rendre un poète aussi supérieur que Virgile. »

DELPECH (Jacques-Mathieu). — Né à Toulouse le 2 octobre 1777. Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, le prit en affection et engagea la famille à le faire entrer dans les ordres. Mais Alexis Larrey, oncle du célèbre chirurgien, ayant un jour admiré son habileté à faire un pansement, lui proposa de le prendre comme élève. Il accepta avec joie et entra à l'hôpital de la Grave. En 1793 il se rend à l'armée des Pyrénées-Orientales. Il revient à Toulouse en 1798 et est attaché à l'hôpital Saint-Jacques. Il va ensuite terminer ses études à Montpellier et y est reçu docteur le 9 thermidor an IX. Après avoir exercé quelque temps à Toulouse, sentant le besoin d'un plus vaste théâtre, il vient à Paris et Boyer le fait attacher à la maison civile de l'Empereur. La chaire de clinique externe de la Faculté de Montpellier étant devenue vacante en 1812, il concourt et est nommé le 27 septembre. Son nom devint vite célèbre dans tout le Midi.

Le 29 octobre 1832, il était tué d'un coup de fusil et l'assassin, se faisant justice lui-même, mourait sans avoir révélé la cause de son crime. Le bruit courut qu'ancien client de Delpech et sur le point de conclure un riche mariage, il s'était vu évincer, et avait attribué cet échec aux confidences du chirurgien. « Qui a pu, dit Casimir Pinel, blâmer le professeur de Montpellier d'avoir, avec les ménagements délicats, la finesse et la discrétion de langage qu'il possédait à un degré si supérieur, conseillé d'éviter une alliance qui devait nécessairement se transformer en une poignante déception pour une jeune femme et pour sa famille ? »

DESFONTAINES (Pierre-François-Guyot). — Né à Rouen en 1685, mort à Paris le 16 décembre 1745. Collabora au *Journal des Savants* et au *Nouvelliste du Parnasse*. Ses observations sur les écrits modernes lui attirèrent l'animosité de Voltaire. Sa traduction de Virgile, en 4 volumes, parut en 1743. « Parce que l'abbé Desfontaines, écrivait Pinel à un de ses frères, a fait des platitudes, il ne s'ensuit pas qu'il faille entreprendre une traduction de Virgile. »

DESFONTAINES (René-Louiche). — Né au Tremblay, à six lieues de Fougères, le 14 février 1750. Il fit à Paris ses études médicales, et se consacra entièrement aux sciences naturelles. Devint professeur de botanique au Jardin des Plantes. Mort le 16 novembre 1833.

Desfontaines occupait une chambre voisine de celle où vint loger Pinel à son arrivée à Paris ; de cette époque datait leur étroite amitié. Après son élection à l'Académie des sciences, il fut chargé d'aller étudier la flore des États barbaresques, et son absence dura deux ans. « Vous voilà donc, mon cher Desfontaines, lui écrivait Pinel en novembre 1784, rendu à Alger, qui était le lieu primitif de votre destination. Vous me faites part de ce qui vous est arrivé durant votre voyage, et il paraît qu'on vous a donné le spectacle des combats. C'est sans doute un plaisant contraste que la vue de personnes acharnées et ne respirant que la mort avec un tranquille naturaliste, accoutumé à vivre avec les plantes, et plein des affections douces que ce spectacle fait sans cesse naître dans l'âme. Mais c'est ainsi, en comparant les extrêmes, en rapprochant les termes les plus éloignés, que l'âme s'instruit et se forme des principes invariables. Vous vous plaignez, mon cher ami, de votre penchant à la mélancolie ; c'est une suite de votre éloignement des anciennes sociétés, peut-être est-ce un effet de climat ; mais ce tempérament, qui semble répandre un voile sombre sur votre âme, est en même temps le principe des jouissances les plus vives et des émotions les plus profondes ; c'est encore le plus favorable à la culture des sciences, et si je voulais étaler de l'érudition et faire le savant de collège, je vous dirais qu'Aristote l'a dit : — Si ce philosophe se livre à des rêveries en métaphysique, il lui arrive de dire de bonnes choses en fait d'observation. — Faites en sorte cependant que la chose n'aille pas trop loin. Travaillez avec mesure et sans vous excéder ; laissez autant que vous le pourrez à votre esprit son allure franche et naturelle, et faites en sorte de reprendre le travail avec un nouveau plaisir. »

DESLON ou **d'ESLON (Charles).** — Né à Paris vers 1750. Docteur régent de la Faculté et premier médecin ordinaire du comte d'Artois. Il ne s'était pas encore occupé du magnétisme, lorsqu'un jour, par hasard, au cours d'une visite, il rencontra Mesmer. Il rapporte ainsi leur première entrevue : « Après les civilités ordinaires, il adressa la parole au malade, et à mon grand étonnement, quoique prévenu, je vis celui-ci subir une crise violente. Ses yeux s'égarèrent, sa poitrine s'éleva, la voix et la respiration lui manquèrent jusqu'à ce qu'une sueur abondante vint le délivrer de ces accidents. Je restai muet assez longtemps ; mais

enfin je crus devoir rompre le silence, et déclarer mon état à M. Mesmer ; car je n'ignorais pas qu'il s'était plaint de quelques prétendues surprises de ce genre. Il ne témoigna nul embarras ; mais ses réponses furent assez froides, ce qui ne me surprit ni ne me déplut dans un étranger ; insensiblement la conversation s'anima entre nous, et je reconnus aisément qu'à des connaissances particulières, M. Mesmer joignait des connaissances en médecine que j'aurais ambitionnées. Depuis ce temps-là M. Mesmer se lia avec quelques personnes de ma société ; en sorte que nous nous vîmes fréquemment. » Ceci se passait en 1778. Il engagea Mesmer à composer un mémoire sur le magnétisme, et invita douze de ses confrères à un dîner suivi de la lecture du manuscrit. Il suivit ensuite pendant quinze mois les expériences et en exposa le résultat dans un ouvrage intitulé *Observations sur le magnétisme animal*. Ce livre fut dénoncé à la Faculté par un de ses membres, Roussel de Vauzesme, qui demanda la radiation de l'auteur, s'offrant à prouver que celui-ci s'était associé au charlatanisme de Mesmer, avait abjuré la doctrine de l'Ecole et adopté des principes contraires à la saine médecine. Deslon adressa à la Faculté un exemplaire de son ouvrage. « On a diversement interprété, déclarait-il, mes relations avec M. Mesmer. Cela devait être ainsi. Chacun, suivant son caractère ou sa façon de penser, a loué ou blâmé dans ma conduite ce qu'il y trouvait digne de louanges ou de blâme. Quant à moi, je crois en avoir agi fort simplement. Dans l'origine, j'ai entendu citer des faits très extraordinaires, mais en même temps très intéressants. J'ai mieux aimé les examiner que les dédaigner ; l'occasion m'a été favorable ; j'en ai profité ; j'ai vu, je vois, et je dis tout uniment ce que je vois et ce que j'ai vu. » La Faculté, dans sa séance du 18 septembre 1780, décréta ce qui suit : 1° Injonction à M. Deslon d'être plus circonspect à l'avenir ; 2° Suspension pendant un an de voix délibérative dans les assemblées de la Faculté ; 3° Radiation à l'expiration de l'année du tableau des médecins de la Faculté, s'il n'avait à cette époque, désavoué son œuvre. Les règlements de la Faculté portaient qu'un de ses membres ne pouvait être privé du titre de docteur régent, tant que la sentence n'avait pas été confirmée dans trois assemblées consécutives. Deslon se présenta à la troisième, non plus comme témoin des cures de Mesmer, mais comme possesseur du secret magnétique et capable d'obtenir des guérisons. Les malades affluèrent chez lui et un certain nombre de ses collègues vinrent assister aux séances. « Moi-même, écrit Pinel à Desfontaines, j'ai voulu être instruit du secret, pour savoir à quoi m'en tenir, et j'ai fréquenté le baquet et même magnétisé chez M. Deslon pendant environ deux mois. » Et il raconte à son ami quel fut, pour lui, le résul-

tat de ces expériences : « Cela a abouti à quelque petite aventure galante. » Le divin baquet fut-il aussi profitable à d'autres médecins ? Nous l'ignorons. En tout cas la Faculté s'émut, non pas au point de vue de la morale dont elle n'avait cure, mais au nom de son autorité méconnue, et elle fit soumettre à la signature de chacun de ses membres, la formule suivante : — Aucun docteur ne se déclarera partisan du magnétisme animal, ni par ses écrits ni par sa pratique, sous peine d'être rayé du tableau des docteurs régents. — Pinel, que l'ancienne Faculté s'était refusée à admettre parmi ses docteurs régents, se souciait peu de tels décrets, mais, prudent et avisé, il se méfiait des praticiens du baquet, et de « cette espèce de manie, qui n'a eu de vogue que par le crédit de ses partisans. »

Deslon mourut le 21 août 1786.

Docteurs modernes. — Pinel écrivait à son ami Desfontaines, le 27 novembre 1784 : « Il vient de paraître aux Italiens une pièce intitulée les *Docteurs modernes*, dans laquelle Mesmer et Deslon, ces deux chefs de secte, sont joués avec une gaieté et une plaisanterie charmante ; on éclate de rire dans cette pièce, et si vous étiez ici, vous y trouveriez un excellent antidote contre la mélancolie. Rien n'a paru autant consterner les Mesmériens que ce dernier coup. »

A propos de cette pièce, nous trouvons dans le *Journal de médecine et de chirurgie*, numéro de janvier 1785, l'article suivant, extrait du *Journal de Paris* :

« Les *Docteurs modernes*, comédie-parade en un acte en vaudeville, suivie du Baquet de santé, divertissement analogue mêlé de couplets ; représentée pour la première fois, à Paris, par les Comédiens Italiens ordinaires du Roi, le mardi 16 novembre 1784. A Paris chez Brunet, libraire, rue de Marivaux ; place de la Comédie Italienne. In-8° de 69 pages.

« Voilà donc enfin le Magnétisme à la Comédie Italienne ! et l'on voit triompher ceux qui l'ont toujours regardé comme une *Parade*. D'abord les raisonnements de juges compétents en Physique et en Médecine ; ensuite le ridicule, cette arme d'un effet si sûr parmi nous ! Quand le remède serait bon, il résisterait bien difficilement à tant d'attaques ; cela devient à présent le secret de la Comédie.

« Nous ajouterons peu de chose au compte que nous avons rendu de cette pièce, le lendemain de la première représentation. Nous nous contenterons d'observer que la cérémonie de magnétiser un arbre aurait pu en augmenter la gaieté ; et nous citerons quelques-uns des couplets

les plus piquants. *M. Cassandre* promet de donner quelques leçons de magnétisme à son valet *Pierrot :*

Air : *Du haut en bas.*

Autant que moi,
Tu seras célèbre peut-être,
Autant que moi,
Chacun aura recours à toi.
Ici tu te feras connaître.

PIERROT

Quoi ! je serais savant, mon Maître ?

CASSANDRE

Autant que moi.

. . . .

Air : *Des Portraits à la mode.*

Saigner et purger, dans tous événements,
Employer en vain de noirs médicaments,
Et sans les guérir, rebuter tous les gens,
Des autres c'est la méthode.
Suppléer à cela par un tact vainqueur,
Flatter et les sens et l'esprit et le cœur,
Tel est, mon ami, le remède enchanteur
Que je prétends mettre à la mode.

PIERROT

Air : *De tous les Capucins du monde.*

Que diront Messieurs vos Confrères,
Et nos savants Apothicaires ?

CASSANDRE

Mon enfant, conçois mon dessein :
Peu m'importe que l'on m'affiche
Partout pour pauvre Médecin,
Si je deviens Médecin riche.

« Cassandre explique sa méthode au Docteur qu'il veut s'associer.

LE DOCTEUR

Mon ami, que dites-vous là ?
Eh ! quoi ! cette baguette là
Vous serait si propice ?

CASSANDRE

Oui, Docteur.

LE DOCTEUR

Mais si j'ai bonne mémoire :
C'est à peu près comme cela,
Que Circé métamorphosa
Les compagnons d'Ulysse.

« *Aglaé*, un jeune Abbé et un Financier, viennent chez *M. Cassandre*. L'Abbé prétend que la nature lui a aussi donné le talent du magnétisme.

AGLAÉ

Vous vous faites peut-être, Monsieur l'Abbé, plus savant que vous n'êtes.

CASSANDRE

Air : *Non, je ne ferai pas.*

L'art de magnétiser n'est pas ce que l'on pense;
Il vous éblouira; mais malgré l'apparence,
Quand vous le connaîtrez, Monsieur en vérité,
Vous serez étonné de sa simplicité. »

A la suite de la représentation des *Docteurs modernes*, la note suivante fut imprimée et distribuée :

« Voici un pouvoir public et d'un nouveau genre qui s'élève dans l'Etat.

« M. Mesmer a des ennemis puissants, et en a même qui sont revêtus d'une grande autorité.

« Il a fait une découverte ; il professe une doctrine ; il a beaucoup d'élèves, plus distingués les uns que les autres par leur rang, leurs lumières, leur existence personnelle.

« Ses ennemis n'osent pas attenter à sa vie ; le temps des autodafés passe partout ailleurs ; il n'a jamais existé en France.

« Forcés de ménager sa personne, ils l'attaquent dans son honneur On l'a joué sur le théâtre italien de la manière la plus indécente et la plus calomnieuse ; lui directement, et indirectement ses élèves et ses malades.

« En attendant que M. Mesmer le demande aux lois, on ose demander aujourd'hui aux pères de famille, aux citoyens honnêtes, en un mot au public impartial :

« S'il est bien convenable que dans un Etat policé, une autorité quel

conque s'arroge le droit de disposer sur un théâtre, de l'honneur d'un individu ?

« Aristophane jouait Socrate, et l'a conduit à la ciguë. Est-ce là l'intention des ennemis de M. Mesmer ? Ils se trompent. L'honorable cortège dont M. Mesmer est entouré portera, quand il en sera temps, aux pieds du trône et dans le sanctuaire de la justice, les témoignages de son savoir et de sa vertu.

« Si les ennemis de M. de la Chalotais avaient imaginé la ressource des théâtres, ils auraient pu mener loin ce grand homme, et la magistrature française.

« Le lecteur est prié de peser ce petit nombre de réflexions dans l'intérieur de son foyer.

« L'auteur de cet écrit se nommera un jour ; connu par son respect pour la puissance du Roi, l'autorité des lois et la vérité, il a toujours fait profession de ne craindre, ni les railleries, ni les intrigues, ni l'abus du pouvoir. »

Le ton de cette note prouve que le coup avait porté, et Pinel a raison d'écrire : « Rien n'a paru autant consterner les Mesmériens. » Les auteurs des *Docteurs modernes* répondirent qu'ils s'étaient efforcés d'égayer sur le magnétisme et non sur les personnes, qu'ils avaient peint une classe d'hommes, et pas un ou deux hommes en particulier. « Nous ne pouvons dissimuler, ajoutaient-ils, que le public n'ait vu dans nos *Docteurs modernes* la caricature de MM. Mesmer et d'Eslon, parce qu'en parlant du magnétisme, c'est d'eux seuls qu'il s'occupe depuis quelque temps. C'est un inconvénient attaché à leur célébrité ; mais, encore une fois, on ne peut pas nous reprocher de les avoir désignés au public.

« Un rapport public, fait au nom du Gouvernement par les Savants les plus éclairés de la Nation, a déclaré que la doctrine du Magnétisme était illusoire, et que *sa pratique était dangereuse ;* nous avons cru qu'il était permis de rire un peu d'une *illusion*, et utile d'attaquer une nouvauté regardée *comme dangereuse* ; nous n'avons employé le ridicule, que lorsque les plus savants hommes de l'Europe avaient employé contre le même objet les lumières de la plus saine physique. »

L'affaire en resta là. Les Mesmériens se contentèrent de protester, sans recourir ni au roi, ni aux tribunaux, d'ailleurs mal disposés à leur égard depuis le rapport présenté par Bailly à l'Académie des sciences. Mesmer voyagea, Deslon mourut. Les beaux jours du divin baquet étaient passés.

Doctrinaires ou Pères de la doctrine chrétienne. — Congrégation religieuse fondée à Avignon, en 1592, par César de Bus, et approuvée, en 1597, par Clément VIII. Elle se consacra d'abord à l'instruction des enfants du peuple, puis établit des collèges. En 1619 la plupart des Doctrinaires se réunirent aux Oratoriens.

DOUBLET (François). — Né à Chartres le 30 juillet 1751. Docteur régent de l'ancienne Faculté de Paris, il fut successivement médecin de l'hôpital de la Charité de Saint-Sulpice, aujourd'hui Necker, de l'hospice de Vaugirard, et de l'hôpital des Vénériens, et sous-inspecteur des hôpitaux civils de France. A l'organisation de l'École de santé, on le choisit comme professeur de pathologie interne. Mort le 5 juin 1795. Pinel lui succéda dans sa chaire.

Doublet est l'auteur de la deuxième partie du mémoire intitulé *Instructions sur la manière de gouverner les insensés*. Nous y trouvons indiqué ce bizarre mode de traitement : « Si l'on soupçonne qu'un virus répercuté est la cause de l'imbécillité, il n'est rien de meilleur que d'inoculer la gale, et ce moyen même pourrait être tenté sur tous les imbéciles, quand on n'aurait tiré aucun profit de celui qu'on aurait cru d'abord le plus efficace. Non seulement il y a lieu de conjecturer que plusieurs de ces malades se trouveraient bien de la révolution opérée par la nouvelle maladie, mais on pourrait espérer que les purgatifs, qu'on emploierait ensuite pour guérir la gale, seraient avantageux pour un certain nombre. » Il serait peut-être plus simple de purger sans donner d'abord la gale.

DUBOIS (Paul-François). — Né à Rennes le 2 juin 1793. Reçu à l'Ecole normale en 1812. Professeur à Guérande, Falaise, Limoges, Besançon. Nommé en 1820 professeur de rhétorique à Charlemagne, et révoqué pour ses opinions libérales. Débute comme journaliste aux *Tablettes universelles* et au *Censeur européen*, et fonde le *Globe* en septembre 1824. Deux articles, intitulés la *France et les Bourbons en 1830*, où il attaquait violemment le régime établi et signalait la révolution comme prochaine, le conduisirent en police correctionnelle. Il fut condamné à 3,000 francs d'amende et quatre mois de prison. Ayant pu se faire transférer provisoirement à la maison de santé de la rue de Chaillot, il s'y trouvait lorsqu'éclata la révolution. Dans la nuit du 27 au 28 juillet, il se rendit clandestinement, accompagné de Casimir Pinel, aux bureaux du *Globe*. Sa sortie fut signalée, et le commissaire de police en dressa procès-verbal, mais la chute des Bourbons arrêta toute poursuite ; le

nouveau gouvernement rendit Dubois à la liberté et le nomma inspecteur général des études. Elu député de Nantes en 1831, ses électeurs lui restèrent fidèles jusqu'en 1848. Conseiller titulaire de l'instruction publique en 1839, il devint l'année suivante directeur de l'Ecole normale et conserva ces hautes fonctions jusqu'en 1850. Il vécut ensuite dans la retraite.

DUBOIS (Frédéric). — Plus connu sous le nom de Dubois d'Amiens. Naquit dans cette ville le 31 décembre 1797. Reçu docteur à Paris en 1828, professeur agrégé en 1832. Ses travaux sur le magnétisme animal, l'hypocondrie et l'hystérie, l'idiotisme et la démence, lui avaient ouvert les portes de l'Académie de médecine. En 1847 il succédait à Pariset comme secrétaire perpétuel, et il eut à prononcer, en cette qualité les éloges de Pariset, Broussais, Antoine Dubois, Richerand, Hallé, Boyer, Orfila, Desormeaux, Capuron, Deneux, Baudelocque, Récamier, Roux, Magendie, Guéneau de Mussy, Geoffroy Saint-Hilaire, A. Richard, Chomel, Thenard. Contrairement à l'usage établi par la plupart des panégyristes officiels, Dubois d'Amiens sut, à l'occasion, mêler la critique aux louanges, et il estimait qu'on ne doit pas seulement aux morts des regrets, mais la vérité. « Tout en respectant les caractères, disait-il, j'ai apprécié les travaux et cherché à fixer la part qui revenait à chacun dans le mouvement de la science et dans les progrès de l'art ; j'ai la conscience de l'avoir fait avec équité et modération ; je puis même dire avec bienveillance ; lorsque en effet j'ai eu à signaler quelques défaillances, quelques erreurs, je l'ai fait sous forme de regrets, et non sous forme de reproches, cherchant toujours à atténuer ou à excuser ; mais je n'en ai pas moins fait connaître ces défaillances et ces erreurs. » Dubois d'Amiens est mort le 10 janvier 1873.

DUFOUR (Jean-François). — On ignore la date et le lieu de sa naissance. On sait seulement qu'il était du diocèce d'Alais, en Languedoc et qu'il fut médecin de la Faculté de Paris. Il publia, en 1770, un ouvrage intitulé *Essai sur les opérations de l'entendement humain, et sur les maladies qui les dérangent*. Il y considère la démence, la mélancolie, la manie et l'hypocondrie comme ayant leurs causes et leur siège dans les viscères, principalement ceux du bas-ventre.

DUMAS (Charles-Louis). — Né à Lyon, où son père exerçait la chirurgie, le 8 février 1765. Reçu docteur à Montpellier le 1er juillet 1785. Médecin de la Charité, il fut choisi comme vice-professeur à la mort de

Vigaroux, en 1791. L'année suivante il était appelé à Lyon pour y prendre un service à l'Hôtel-Dieu. Après la prise de la ville par l'armée républicaine, il se rendit à Paris. Arrêté et incarcéré, il parvint à sortir de prison et à obtenir une place de chirurgien de 4e classe de la marine à Toulon. Nommé en 1795 professeur d'anatomie et de chirurgie à l'Ecole de santé de Montpellier, il devenait plus tard doyen de la Faculté et recteur de l'Académie. Mort le 28 mars 1813.

DUPIN (André-Marie-Jean-Jacques). — Né à Varzy, dans le Nivernais, le 1er février 1783. Son père, membre de l'Assemblée législative, avait été arrêté comme suspect sous la Terreur, mais il put recouvrer sa liberté. Sous le Consulat, il amena ses fils à Paris. Le jeune André y termina ses études de droit. En 1802 il soutenait la première thèse présentée à la Faculté depuis sa réouverture, et le ministre de la Justice présida en personne le jury. Ayant concouru pour une chaire vacante à l'Ecole de droit, il échoua et se tourna vers le barreau. En 1812 le procureur général Merlin le proposait pour une place d'avocat général, mais l'opposition de Fontanes l'empêcha d'être nommé. Peu après il était adjoint à la Commission désignée par le grand juge, duc de Massa, pour procéder à la classification des lois de l'Empire. En 1815, les électeurs de Château-Chinon l'envoyaient siéger à la Chambre. Sous la seconde Restauration, le gouvernement le choisit comme président du collège électoral de cette ville ; il y posait sa candidature, ainsi qu'à Clamecy, et il subit un double échec. Il renonça momentanément à la politique, et jusqu'en 1827, se consacrant uniquement au barreau, il acquit une immense réputation. Envoyé à la Chambre par la ville de Mamers, il siégea au centre gauche, combattit le ministère Polignac, prit une part active à l'adresse des 221, et après la dissolution, se présenta à Cosne où il fut élu. Quand le ministère fit paraître les ordonnances, tout en protestant contre leur illégalité, il n'osa proposer la résistance, et se tint d'abord à l'écart ; lorsque la révolution eut triomphé, il reparut et se rendit chez le duc d'Orléans. Sa prudence, son attente des événements lui valurent de vifs reproches, et Barthélemy l'attaqua dans ses Némésis :

« Le verbeux avocat, l'exilé Démosthènes,
Par le peuple maudit, fut le Dupin d'Athènes ;
Ce sauveur de la Grèce, intrépide en discours,
Chaussa des brodequins pour fuir dans les Trois Jours,
Et grossit largement son mince patrimoine,
Grâce aux philippes d'or du roi de Macédoine. »

Mais Dupin ne jugea pas utile d'excuser sa conduite ; il préféra la glorifier. A la séance du 31 août, il s'écriait : « Il faut reconnaître deux classes de sauveurs ; ceux qui ont repoussé la force par la force, leur conduite fut héroïque ; et ceux qui veillaient à la sûreté de l'état dans le calme et dans la réflexion, ceux-là la postérité et les contemporains leur rendront cette justice que leur conduite fut héroïque aussi. » Le nouveau gouvernement le nomma procureur général à la Cour de cassation. A la fin de 1832 il devenait président de la Chambre et occupa le fauteuil pendant de longues années. Après la révolution de 1848 il conserva son poste et fit rendre la justice au nom du peuple français. Lors de la confiscation des biens de la famille d'Orléans, il envoya sa démission, mais six ans après, il acceptait de reprendre ses fonctions et de servir le gouvernement impérial. A ceux qui s'étonnaient de la versatilité de ses opinions et des services rendus aux différents régimes, il répondait : « J'ai toujours appartenu à la France et jamais aux partis. » Combien d'hommes politiques et qui n'ont pas la valeur de Dupin, lui sont pareils par leurs convictions.

Il combattit la doctrine de la monomanie, en tant que contraire à l'intérêt de ses clients ; si elle s'était trouvée favorable à leur cause, il est probable qu'il l'aurait soutenue. « La monomanie, écrivait-il en 1826, est une ressource moderne ; elle serait trop commode pour arracher tantôt les coupables à la juste sévérité des lois, tantôt pour priver un citoyen de sa liberté. Quand on ne pourrait pas dire il est coupable, on dirait il est fou ; et l'on verrait Charenton remplacer la Bastille. »

Dupin mourut en 1865.

Voici le jugement porté sur lui, peu de jours après sa mort, par un médecin journaliste, le docteur Caffe : « Je ne connais pas d'homme dont la valeur ait été autant surfaite que celle de Dupin. Sans portée philosophique et à courte vue, dans toutes les questions importantes, il a montré le défaut le plus complet de jugement. Un jour il dénie l'utilité de la médecine légale, en disant qu'autrefois la justice se rendait sans cet auxiliaire (Voir le procès Lafarge, appel en cassation). Une autre fois il soutient devant le Sénat l'intérêt légal et fait prévaloir son opinion, lorsque dans tous les pays avancés on considère actuellement l'argent comme une marchandise, en laissant au prêt toute liberté. Dupin fut aussi l'antagoniste du libre échange, cette fraternité moderne des intérêts des peuples. Il vitupère à la tribune les assurances sur la vie, qui sont un acte de prévision au bénéfice de la famille et l'antidote de l'égoïsme. Dans la récente question des chèques, qui sont les coffres-forts de la fortune privée et l'avenir des banques, Dupin n'a rien compris à

ce mécanisme. Son absence de convictions politiques en a fait le serviteur salarié de tous les drapeaux. Une dernière preuve de son défaut de jugement : Dupin, sans enfants, quitte à 82 ans une fortune très considérable, dont il n'a pas su se servir un seul jour, et à laquelle il n'assure aucun emploi utile par une fondation quelconque. »

DUPUYTREN (Guillaume). — Né à Pierre-Buffière, en Limousin, le 5 octobre 1777. Fait ses études à Paris au collège de la Marche, et est présenté à Thouret par son oncle Vergniaud, enfant de Limoges émigré à Bordeaux. Prosecteur en 1795, chef des travaux anatomiques en 1801, chirurgien adjoint de l'Hôtel-Dieu en 1808 et chirurgien en chef en 1815 à la place de Pelletan. En 1812, il succède à Sabatier comme professeur de médecine opératoire.

Dupuytren a appelé l'attention de ses élèves sur les accès de délire passager chez les opérés et les blessés, qu'il a dénommé délire nerveux et dont il donne sept observations dans ses cliniques de l'Hôtel-Dieu. Le 4 août 1832, un malade ayant essayé de le frapper avec un couteau, il conserva son calme habituel et profita de la circonstance pour rappeler aux assistants l'existence de ce délire.

Dur pour lui-même comme pour les autres, rigide et austère, il ne fut guère aimé ; tous, néanmoins l'estimaient et le respectaient. L'accomplissement de ce qu'il considérait comme un devoir fut pour lui un besoin impérieux. On peut en donner comme preuve l'anecdote suivante, rapportée par Brierre de Boismont et Marx. Il voyageait en Italie, désireux de rétablir sa santé ébranlée. « A Rome, il fait la rencontre du célèbre Esquirol, que les mêmes raisons avaient conduit dans le même lieu. Il se montrait impatient de revenir. — Qui vous presse, lui demande Esquirol. — Je songe à l'Hôtel-Dieu, répond Dupuytren. — Vous l'avez laissé dans d'habiles mains. — Oui, mais mon devoir. — Aussi s'empressa-t-il de revenir à Paris. » Dans une autre circonstance, le grand chirurgien sut proclamer l'indépendance, les droits et les devoirs du médecin. C'était en 1832, après les journées de juin ; on avait exhumé deux édits de 1666 et de 1788, confirmés par une ordonnance du 17 ventôse an IX, et il était enjoint aux médecins de signaler les insurgés auxquels ils auraient donné leurs soins. Dupuytren répondit fièrement qu'il ne connaissait pas d'insurgés dans ses salles, et n'y avait vu que des blessés.

Il avait une profonde admiration pour Pinel, lequel, disait-il, « réunissait aux talents qui constituent l'homme supérieur, les qualités qui le font aimer et estimer. »

Dupuytren mourut le 8 février 1835.

ELLIOTSON (John). — Né à Londres le 29 octobre 1791. Etudie la médecine à Edimbourg, Cambridge et Londres. Médecin assistant au Saint-Thomas Hospital en 1817, et médecin titulaire en 1823, il organise des conférences de clinique qui ont un grand succès. Professeur de médecine à l'Université de Londres en 1831, il devint trois ans après professeur de clinique au *University College Hospital*. Le baron Du Potet étant venu à Londres en 1837, fut autorisé à donner des séances dans le service d'Elliotson ; à dater de cette époque, celui-ci devint un fervent adepte du mesmérisme. Il donne sa démission de professeur et de médecin d'hôpital, contribue à la fondation d'un établissement spécial, la *Mesmeric Infirmary*, et s'occupe activement de la rédaction du journal le *Zoist*, où se trouvent relatées les cures magnétiques. Dans un ouvrage, publié en 1843, il rapporte de nombreux cas d'opérations chirurgicales pratiquées pendant le sommeil artificiel. Il fit des adeptes et eut des imitateurs. L'un des plus fervents fut James Esdaile, l'auteur du *Mesmerim in India* ; parmi ses premiers opérés se trouvait un Bengalais répondant au nom harmonieux de Hurro-mundoo-Laha, auquel fut enlevée une tumeur du scrotum pesant encore, une demi-heure après son ablation, 103 *pounds*, environ 46 kilos. Dans une lettre publié par le *Zoist*, James Esdaile disait à son frère : « Je vous prie de dire au docteur Elliotson que la tumeur lui a été votée par acclamation, et qu'elle est dans le rhum en attendant qu'il l'accepte. » Et Du Potet de s'écrier avec enthousiasme : « Quel plus beau trophée offrir aux regards des sceptiques ? » C'est possible, mais à la longue, des cadeaux du même genre deviendraient peut-être gênants.

Elliotson mourut à Londres le 29 juillet 1868.

ESQUIROL (Jean-Etienne-Dominique). — Né à Toulouse le 3 février 1772. Fait ses études au collège de l'Esquille et au séminaire de Saint-Sulpice, qu'il quitte, à l'âge de 18 ans, pour commencer la médecine, à Toulouse, à l'hôpital de la Grave. Envoyé ensuite à Narbonne, comme officier du service de santé, il y passa deux ans, et se rendit à Montpellier, puis à Paris où il arriva en l'an VII de la République. Etant allé à la Salpêtrière, il y vit Pinel, et dès lors s'orienta vers les maladies mentales. En 1805 il soutenait sa thèse inaugurale sur « *les passions considérées comme causes, symptômes et moyens curatifs de l'aliénation mentale.* » En 1817 il ouvrait le premier cours de maladies mentales qui eût encore existé. Il avait fondé, 23, rue de Buffon, une maison de santé qu'il transféra plus tard à Ivry. En septembre 1818, il présentait au ministre de l'Intérieur un mémoire sur les établissements consacrés aux

aliénés et les moyens de les améliorer ; il avait, dans ce but, visité tous les établissements de France. Nommé en 1823 inspecteur général des Facultés de médecine, il demanda et obtint la réintégration dans sa chaire du professeur Lallemand, de Montpellier, suspect au gouvernement pour ses opinions libérales. Royer-Collard, médecin en chef de Charenton, étant mort le 27 novembre 1825, fut remplacé par Esquirol, qui quitta, non sans regrets, l'hospice de la Salpêtrière, mais s'attacha vite à la maison dont il nous a laissé l'histoire et la description. Il participa activement aux travaux préparatoires de la loi du 30 juin 1838. « C'est, disait-il, une loi d'humanité vivement réclamée par les gens de bien ; elle met un terme aux mesures discrétionnaires auxquelles les aliénés sont soumis, elle défend que ces malades soient enfermés dans les prisons, elle pourvoit à ce que tous soient secourus dans les établissements spéciaux, elle repousse toute mesure préventive qui pourrait retarder l'admission dans ces établissements, satisfaisant ainsi aux exigences de la science, au respect dû à la douleur, au secret et même aux préjugés des familles ; pour la première fois la loi traite les aliénés comme sont traités les autres malades. »

Esquirol est mort le 12 décembre 1840.

FAIRFAX (Thomas). — Né le 17 janvier 1611 à Denton, dans le Yorkshire. S'empara deux fois de la ville d'York, la première fois avec son père, Ferdinand Fairfax et l'armée parlementaire, la seconde fois lorsqu'il concourut, avec le général Monk, à la restauration du pouvoir royal. Il mourut le 12 novembre 1671. Sa fille aînée avait épousé le duc de Buckingham, fils du célèbre favori de Jacques Ier ; ce mariage mit fin à l'union de Fairfax et de Cromwell.

FALRET (Jean-Pierre). — Né à Marcillac-du-Lot le 7 prairial an II (26 mai 1794). Ses études terminées au collège de Cahors, il se rendit à Montpellier pour commencer la médecine. Son séjour y fut de courte durée, et il arrivait à Paris en 1811. Ayant assisté à la Salpêtrière à quelques visites de Pinel, sa vocation se déclara. Le 31 décembre 1819, il était reçu docteur en médecine. En 1822 il fondait, avec Félix Voisin, l'établissement de Vanves. Médecin de la Salpêtrière de 1821 à 1867, il y fit pendant quinze années des cours fort suivis. « A l'époque déjà lointaine, dit Lasègue, où florissait l'école de la Salpêtrière, le docteur Falret, continuant la tradition inaugurée par Pinel, poursuivie par Esquirol, avait ouvert une clinique libre où se réunissaient un certain nombre de jeunes médecins dont plusieurs sont devenus des maîtres. » Ayant cons-

tatć la situation difficile où se trouvaient beaucoup de malades, à leur sortie de l'hospice, il résolut de leur venir en aide et fonda, en 1843, l'œuvre du patronage des aliénées convalescentes, œuvre encore aujourd'hui prospère et ayant son siège 52, rue du Théâtre, à Grenelle.

Jean-Pierre Falret mourut le 28 octobre 1870.

FALRET (Jules-Philippe-Joseph). — Jules Falret vint au monde, le 17 avril 1824, dans la maison de santé de Vanves, fondée par son père deux ans auparavant, maison où s'écoula toute son existence et où il devait s'éteindre doucement, le 28 mai 1902.

Après de brillantes humanités, il commença les études médicales. Nommé interne des hôpitaux de Paris le 22 décembre 1847, médecin de Bicêtre le 1er avril 1867, il passait en 1884 à la Salpêtrière, où il remplaçait, non pas Delasiauve comme l'ont avancé quelques-uns de ses biographes, mais Moreau de Tours. Etant alors l'interne du service, j'eus l'honneur d'avoir pour maîtres, la même année, ces deux grands aliénistes. Si Jules Falret n'a pas été coté à sa juste valeur, c'est qu'il fut un simple et un modeste, ennemi du bruit et de la réclame, ne recherchant ni les honneurs ni les dignités, et toujours prêt à s'effacer devant d'autres qui ne le valaient pas. Sa bonté était proverbiale, aussi se trouvait-il sans cesse en butte à des sollicitations auxquelles il ne savait guère résister, et sa générosité frisa souvent la prodigalité. Ayant, jusqu'à un âge avancé, conservé la jeunesse du caractère et de l'esprit, il se tenait au courant des idées nouvelles, et aimait grouper autour de lui ses élèves, qui tous lui avaient voué une sincère et vive affection.

Profondément respectueux des volontés de son père et soucieux de perpétuer les œuvres créées par lui, Jules Falret se consacra, avec le plus entier dévouement, à la prospérité de sa maison de santé et du patronage des aliénées convalescentes, et lorsqu'il se vit contraint d'en abandonner la direction et de la transmettre à son collaborateur, le docteur Arnaud, il put envisager l'avenir avec confiance. L'établissement de Vanves et l'œuvre de Grenelle ne pouvaient passer en de meilleures mains.

FERREIN (Antoine). — Né le 25 octobre 1693 à Frespech en Agenois. Reçu docteur à Montpellier le 27 septembre 1728, il suppléa Astruc dans sa chaire. En 1732 il concourait pour une place de professeur, qu'il ne put obtenir, bien que classé en première ligne par la Faculté. Quittant alors Montpellier, il vient à Paris, et se fait recevoir docteur le 27 octobre 1738. Il succède en 1742 à Andry comme professeur de médecine au Collège royal, et obtient, en 1758, la chaire d'anatomie et de chirurgie devenue vacante par la démission de Winslow. Mort le 28 février 1769.

FERRUS (Guillaume-Marie-André). — Né le 2 septembre 1784 à Château-Queyras en Dauphiné, il commence ses études médicales à Briançon, à l'âge de 14 ans, part pour Paris en 1799, y est accueilli par Boyer et Récamier, et passe sa thèse le 11 pluviôse an XII (31 janvier 1804). Recommandé par le baron d'Hauterive au maréchal Bessières, il obtient un poste de chirurgien de 3e classe au régiment des chasseurs à cheval de la garde, en formation à Versailles, et assiste pendant dix ans aux luttes qui ensanglantent l'Europe. Il reçoit la croix des mains de l'empereur pour sa belle conduite à Wagram, et revient de Russie avec quelques orteils gelés. L'empire tombé, il quitte l'armée. Rostan le présente à Pinel qui, reconnaissant son mérite, se le fait adjoindre comme médecin de la Salpêtrière en 1818. Ferrus devient médecin en chef de Bicêtre en 1826, inspecteur général des asiles d'aliénés en 1835, inspecteur du service médical dans les maisons centrales en 1842. Il collabore activement à la loi du 30 juin 1838. Mort le 23 mars 1861.

FEUILLANTS. — Ordre religieux de la règle de Citeaux, institué en 1577 à l'abbaye de Feuillant, près de Toulouse, par Jean de la Barrière. En 1789, les Feuillants de France comptaient vingt-quatre maisons.

FOSSATI (Jean-Antoine-Laurent). — Né à Novare, en Lombardie, le 30 avril 1786, il commença ses études médicales dans sa ville natale. Se rendant ensuite à l'Université de Paris, il s'y fit recevoir docteur en chirurgie en 1807, et docteur en médecine l'année suivante. Il s'établit à Milan, mais ses opinions républicaines, son aversion pour les Autrichiens et ses relations suivies avec ceux qui conspiraient pour la liberté, le rendirent suspect et il dut s'éloigner de la Lombardie. Venu à Paris en 1820, il s'y fixa définitivement quelques années plus tard. Ayant rencontré Gall, il devint son disciple et le propagateur de sa doctrine. C'est lui qui fut chargé de pratiquer l'autopsie du célèbre phrénologiste.

Il mourut le 20 décembre 1874.

FOUQUET (Henri). — Né à Montpellier le 31 juillet 1727. Après de brillantes études chez les Jésuites, il dut momentanément, pour obéir à son père, renoncer à suivre la carrière médicale. Il entra comme secrétaire chez un diplomate, vint avec lui à Paris et profita de son séjour dans cette ville pour assister aux cours et fréquenter les bibliothèques. Après avoir été secrétaire général de l'intendance de la province de Roussillon, il put enfin suivre sa vocation et commencer ses études médicales à Montpellier. En 1759 il obtenait le grade de bachelier. Il exerça d'abord à Marseille, puis en 1766 vint concourir à Montpellier pour

une chaire vacante ; il ne fut pas nommé, malgré la supériorité incontestée de ses épreuves. Un second concours, ouvert en 1776 à la suite de la mort de Venel, ne lui fut pas davantage favorable. On raconte qu'il existait alors un trafic sur les chaires de Montpellier, et que l'agrément du premier médecin du roi était fixé au minimum à 10,000 francs. Fouquet ne pouvait payer pareille somme. A son troisième concours, qui commença en 1789 pour se continuer en 1790, il fut nommé après sa sixième préleçon. Le premier médecin du roi était alors Lemonnier, homme d'une probité et d'un désintéressement au-dessus de tout soupçon. Fouquet professa d'abord la séméiotique et les maladies vénériennes, puis la médecine clinique. Il mourut à Montpellier le 10 octobre 1806.

Alliant la modestie au savoir, il n'était jamais satisfait de ses œuvres et regrettait même parfois de les avoir produites. Ainsi parlant de la Grande Encyclopédie où il avait écrit les articles *sensibilité* et *vésicatoire*, il disait : « Me laissant aller à l'invitation de Diderot et de d'Alembert, j'eus la témérité de fournir quelques articles au grand Dictionnaire encyclopédique, articles dont je voudrais pouvoir effacer jusqu'au souvenir. » Bien peu d'auteurs, dans les temps anciens ou modernes, ont professé les mêmes scrupules.

FOUQUIER (Pierre-Eloi). — Né à Maissemy, près Saint-Quentin, le 26 juillet 1776. Venu à Paris en 1794 pour étudier la médecine, il fut d'abord placé à l'Ecole de Mars, dans la plaine des Sablons, aujourd'hui le quartier de Sablonville, à Neuilly. Rentré à Paris il reprit ses études médicales et passa sa thèse en 1802. Nommé en 1807 médecin suppléant à la Charité, en 1820 professeur à la Faculté. Médecin consultant de Charles X et de Louis-Philippe, il fut l'un des médecins désignés pour aller à Blaye constater l'état de la duchesse de Berry. Mort à Paris le 5 octobre 1850. Il était, dit un contemporain « agréable, pourvu d'une physionomie fine, de traits délicats, bien pris dans sa personne, d'une taille moyenne, constamment poli, quelquefois caustique, mais toujours réservé. »

FOURCROY (Antoine-François). — Né à Paris le 15 juin 1755, il fut, de même que Pinel, repoussé par l'ancienne Faculté de médecine. Le brevet de docteur, à Paris, revenait à plus de 6,000 francs et Fourcroy était pauvre. La Société royale de médecine organisa une collecte parmi ses membres pour payer les frais de réception. « Il fallut donc, dit Cuvier, le recevoir docteur, puisqu'il paya. Mais il y avait encore au-

dessus du simple doctorat le grade de docteur régent ; celui-là ne dépendait que des suffrages de la Faculté ; il fut refusé à Fourcroy d'une voix unanime, ce qui l'empêcha dans la suite d'enseigner aux écoles de médecine, et donna à cette compagnie le triste agrément de ne point avoir dans ses registres le nom de l'un des plus grands professeurs de l'Europe. » Nommé en 1784 à la chaire de chimie du Jardin du roi, où il enseigna pendant plus de 25 ans. Mort le 16 décembre 1809.

Le caractère de Fourcroy ne fut pas à la hauteur de ses talents. Sous la Révolution, il fit montre du plus pur sans-culottisme. Il réclama de l'Académie des sciences, en 1792, la radiation de ses membres connus pour leurs opinions contre-révolutionnaires, et voyant sa demande repoussée, la réitéra à diverses reprises. L'année suivante, il présidait, du 11 au 26 frimaire, le club des Jacobins. La Terreur terminée, il flétrit ses excès, et l'empire proclamé, il devint courtisan de Bonaparte ; on a même attribué sa mort au chagrin d'avoir éprouvé la disgrâce du maître.

FOWLER (Thomas). — Né à York le 22 janvier 1736. Après avoir exercé quinze ans la pharmacie, il quitta cette profession, en 1774, et, se rendant à Edimbourg, y fit ses études médicales. Reçu docteur en 1778, il s'étabiit à Strafford. En 1791, il retournait à York, et était choisi, en 1796, comme médecin de la Retraite. Mort le 22 juillet 1801.

FOX (George). — Né en 1624 à Fenny Drayton, dans le Leicestershire, George Fox est le fondateur de la Société des Amis, ou Quakers. Il parcourut l'Angleterre, s'adressant aux populations pour proscrire l'ivrognerie, les vices, le paiement des dîmes, les procès et la guerre, refusant de se découvrir et de fléchir le genou en signe de politesse ou de respect. Il alla également prêcher en Amérique, en Hollande et en Allemagne. Mort le 13 janvier 1691. Ses disciples Barclay et Penn ont consolidé sa doctrine, et Henry Tuke fut son biographe.

FRAYSSINOUS (Denis-Antoine-Luc). — Né à Curières, dans le Rouergue, le 9 mai 1765. Après avoir fait ses études à Rodez ,il entra chez les Pères de Saint-Sulpice, s'affilia à leur société en 1788, et fut ordonné prêtre l'anné suivante. Retiré à Curières pendant la tourmente révolutionnaire, il revint ensuite à Paris et se livra à la prédication. Il fut bientôt célèbre. La Restauration le fit premier aumônier du roi, évêque d'Hermopolis, grand maître de l'Université, pair de France, membre de l'Académie française, ministre des affaires ecclésiastiques. Après la chute des Bourbons, il fut chargé de présider à l'éducation du

duc de Bordeaux. Rentré en France au mois d'octobre 1838, il mourait le 12 décembre 1841.

L'abbé Dassance, qui a écrit une notice biographique sur Monseigneur Frayssinous, se borne, comme beaucoup de panégyristes, à le couvrir d'éloges dithyrambiques, célébrant ses talents, sa douceur, sa franchise et sa loyauté. « Sa vie politique ne fut pas sans amertume, et lancé dans les affaires, plus d'une fois il dut regretter les travaux modestes de son paisible apostolat. » Combien d'hommes éminents, que l'ambition a poussés dans l'arène politique, en sont sortis diminués. Cela est peut-être encore plus vrai pour les prêtres, surtout ceux qui eurent l'occasion d'exercer le pouvoir, comme l'évêque d'Hermopolis. Grand maître de l'Université, il dut réprimer les opinions libérales des professeurs et des élèves. Ministre des affaires ecclésiastiques, il approuva la loi dite du sacrilège, qu'il vota comme pair de France et soutint devant la Chambre des députés : « Dira-t-on que l'Evangile est une loi de grâce ? Sans doute l'Evangile est une loi de charité, il commande l'amour des ennemis, il défend la vengeance aux particuliers, mais depuis quand a-t-il brisé le glaive de la justice dans les mains de l'autorité civile ? » En vain des hommes éminents firent-ils entendre, dans les deux Chambres, la protestation du pays. « L'homme sacrilège conduit à l'échafaud, s'écriait Châteaubriand, devra y marcher seul et sans l'assistance d'un prêtre ; car que lui dira le prêtre ? Il lui dira sans doute : — Jésus-Christ vous pardonne. — Et que lui répondra le criminel ? — Mais la loi me condamne au nom de Jésus-Christ. » La loi fut votée, moins rigoureuse pourtant que ne l'avaient demandée les ministres. A la mutilation du poing du condamné à mort était substituée, avant l'exécution, une amende honorable devant la principale église où le sacrilège avait été commis. Cette loi, dit Vaulabelle « inquiéta tous ceux qu'elle n'irrita pas, et vint prouver aux moins clairvoyants la soumission absolue du pouvoir aux passions d'un parti. »

L'abbé Frayssinous, qui avait reçu en don l'ampleur du geste et l'éloquence du verbe, sut, au temps où il prêchait l'évangile, émouvoir profondément ses auditeurs. Il eut, en bornant ses désirs aux œuvres sacerdotales, laissé une réputation indiscutable et indiscutée. Ceux-là qui ont mission d'enseigner la morale et de montrer le devoir, ne peuvent trouver, dans les basses intrigues de la vie politique, que beaucoup à perdre et rien à gagner.

GALIEN. — Né à Pergame, en Asie-Mineure. Fut médecin de l'empereur Marc-Aurèle. « Galien, dit Pinel, semblait né pour faire faire les

plus grands progrès à la médecine d'observation, mais il fut séduit, comme les autres savants de son siècle, par l'appareil scientifique et les brillantes subtilités de la philosophie d'Aristote, et surtout par la grande faveur que cette doctrine obtint de son temps à Rome, puisqu'elle fut professée publiquement. Son ambition sans bornes et le désir d'innover finirent par l'égarer. » Pinel, bien qu'admirateur des anciens, aimait peu Galien, tout en rendant justice à son génie. Galien, en effet, s'il consentait à admettre qu'Hippocrate lui avait indiqué le chemin, faisait remarquer qu'il existait aussi des voies de communication en Italie avant l'époque de Trajan. Seulement ces voies étaient difficiles, escarpées, embroussaillées, coupées par des fleuves. Trajan sut les rectifier, les aplanir, les débarrasser de tout obstacle. Ce que l'empereur romain avait fait pour l'Italie, Galien déclarait l'avoir fait pour la médecine. Pinel ne pouvait lui pardonner cette attitude à l'égard du vieillard de Cos. Sa fuite devant la peste qui ravageait Rome lui paraissait indigne d'un médecin. Les théories sur les humeurs lui répugnaient, et il le blâmait d'avoir prescrit trop volontiers les saignées jusqu'à défaillance. « L'exemple de témérité qu'a donné Galien, dit-il, a fait peut-être des maux incalculables ; car, en médecine, les neuf dixièmes de ceux qui l'exercent, marchent automatiquement sur les traces des hommes d'un grand nom. »

GALL (François-Joseph). — Né à Tiefenbrun, grand duché de Bade, le 9 mars 1758. « Habitué de bonne heure, dit Fossati, à se livrer à l'observation, il fut bientôt frappé de ce fait, que chacun de ses frères et sœurs, de ses compagnons de jeu et camarades de classe, se distinguait des autres par des talents ou des dispositions particulières... Les écoliers contre lesquels Gall avait le plus de peine à lutter étaient ceux qui apprenaient par cœur avec une grande facilité. Quelques années après, ayant changé de résidence, il se retrouva avec des individus doués d'une grande aptitude à répéter ce qu'ils apprenaient. Il reconnut alors qu'ils avaient les yeux saillants, et se ressouvint que ses rivaux dans la première classe présentaient la même disposition. A son entrée à l'Université, il fixa de suite son attention sur les élèves qui avaient cette conformation d'yeux, et il trouva qu'ils excellaient à apprendre par cœur, à répéter correctement, quoique beaucoup d'entre eux ne se distinguassent point par leur talent... Après avoir beaucoup réfléchi, il conçut que si la mémoire des mots était indiquée par un signe extérieur, il en devait être de même des autres facultés. Dès ce moment tous les individus connus par une faculté remarquable devinrent les objets de ses recherches. »

Gall, après avoir commencé à Strasbourg ses études médicales, se rendit à Vienne en 1781, et s'y fit recevoir docteur quatre ans après. Il commençait en 1796 ses cours de phrénologie ; mais ils furent interrompus par l'autorité qui considérait sa doctrine comme conduisant au matérialisme. Gall se décida à quitter Vienne en 1805, et après avoir parcouru une partie de l'Europe en compagnie de Spurzheim, il vint s'établir à Paris en 1807. Il mourut le 22 août 1828 à sa maison de campagne de Montrouge, située dans une avenue coupée aujourd'hui par les fortifications et qui portait le nom d'allée du Pot-au-Lait. Son corps fut inhumé au cimetière du Père Lachaise, où sa tombe, surmontée d'un buste, est voisine de celle de Pinel.

GARDEIL (Jean-Baptiste). — Né à Toulouse en 1726, Gardeil fit d'abord partie de la congrégation de l'Oratoire. Venu à Paris, il se lia avec Diderot et d'Alembert, quitta les ordres et étudia la médecine. Il obtint au concours les deux chaires de mathématiques et de médecine à l'Université de Toulouse. Trente années de sa vie furent consacrées à une traduction des œuvres d'Hippocrate. Mort le 19 avril 1808.

GAUB ou GAUBIUS (Jérôme-David). — Né à Heidelberg le 24 février 1705. Commença la médecine sous les auspices d'un de ses oncles, établi à Amsterdam. Il étudia d'abord à Harderwick, puis à Leyde où il fut distingué par Boerhaave. Après avoir reçu le grade de docteur en 1726, il passa une année à Paris, et retourna ensuite à Heidelberg. Une grave épidémie ayant éclaté à Amsterdam, il y séjourna de 1727 à 1729. Boerhaave se désista en sa faveur de la chaire de chimie, à l'Université de Leyde. Deux ans après il y joignait la chaire de médecine. Mort le 29 novembre 1780.

Dans son plus célèbre ouvrage, les *Institutiones pathologiæ medicinalis*, il proclame l'utilité d'une classification méthodique et exacte des diverses maladies : « Ex quibus apparet, non esse, cur desperent medici, fore aliquando, ut ingens morborum humanorum numerus, exemplo ab historiae naturalis scriptoribus petito, in ordinem systematicum redigatur, qui ab omni hypothesi sectarumque commentis liber, sola nixus fideli observatione, classes, genera, species exhibeat, suis singula characterismis, certis, manifestis, plexis, interstincta. »

GEORGET (Etienne-Jean). — Né à Vernou-sur-Brenne, petite localité du canton de Vouvray, en Indre-et-Loire, le 9 avril 1795. Reçu interne des hôpitaux de Paris le 29 novembre 1815, il alla d'abord à Saint-Louis,

puis à la Salpêtrière. Séduit par l'étude des maladies mentales, il ne quitta pas le vieil hospice. En 1818 il obtenait le prix fondé par Esquirol pour stimuler le zèle de ses élèves, et décerné alors pour la première fois. Le 8 février 1820, il soutenait sa thèse inaugurale, intitulée : *Dissertation sur les causes de la folie*. La même année paraissait l'ouvrage auquel il doit en grande partie sa réputation, et qui a pour titre : *De la folie*. « J'ai pour but, disait-il, en donnant une nouvelle histoire de la folie, non point de la faire plus fidèle que celles qui existent, mais de chercher à fixer le siège, à remonter à la source des désordres produits, comme on le fait pour les autres maladies ; de faire enfin, à cette maladie, l'application constante des lois de la pathologie et de la thérapeutique générales. » En 1821 paraissaient deux volumes sur la *Physiologie du système nerveux*, en 1825 et 1826 des travaux sur la médecine légale des aliénés, où rendant compte du procès de Léger, Feldtmann, Lecouffe, Jean-Pierre, Papavoine et Henriette Cormier, il examinait leur état mental. « Nous publions ce travail, disait-il, dans le but unique d'être utile à la société, en éclairant les hommes qui sont appelés à juger leurs semblables sur une maladie encore peu connue dans quelques-unes de ses variétés. C'est surtout en présentant des exemples où des erreurs ont été commises, que l'on peut à la fois signaler les circonstances qui ont pu en imposer, et la route à suivre pour éviter de retomber dans de pareilles fautes. » Lorsque fut entreprise la publication du nouveau *Dictionnaire de médecine*, les éditeurs jetèrent les yeux sur Georget et lui confièrent la rédaction des articles concernant les maladies mentales et nerveuses. En 1822 et 1823, il collabora à la *Revue médicale* fondée en 1820 par un groupe de médecins dont Esquirol faisait partie. Il s'attacha ensuite à un journal près de disparaître, et lui donna une nouvelle vie sous le titre d'*Archives de médecine*. C'est là qu'il fit paraître ces articles de médecine légale qui donnèrent lieu à tant de polémiques. Atteint de phtisie, Georget s'éteignit dans les bras de son maître Esquirol, le 14 mai 1828. Il venait d'avoir 33 ans.

GOUAN (Antoine). — Né à Montpellier le 15 novembre 1733, il fit dans cette ville ses études médicales, s'adonna entièrement à l'histoire naturelle, et devint professeur à l'Ecole et directeur du Jardin des plantes. Il entretenait une correspondance suivie avec Linné. Celui-ci ayant, à diverses reprises, demandé des renseignements sur les métamorphoses des vers à soie, Gouan composa un mémoire dont le grand naturaliste rendit compte, avec éloges, devant tous ses élèves spécialement réunis.

Gouan était lié avec Jean-Jacques Rousseau, et se plaisait à raconter

qu'une dame, désirant vivement connaître le philosophe génevois, il la lui avait présentée comme une de ses parentes ; Rousseau s'aperçut de la supercherie et se contenta de dire : « Sachez, Monsieur, que je n'aime pas qu'on me trompe, même en me faisant plaisir. » Devenu aveugle, Gouan s'intéressait encore à la botanique et marchait en tâtonnant dans son jardin où il connaissait la place de chaque plante. Il mourut le 1[er] septembre 1821, ayant près de 88 ans.

GUARDIA (Jose). — Né le 23 janvier 1830 à Alayor, petite ville située à douze kilomètres de Mahon, dans l'île Minorque. Après avoir fait de brillantes études littéraires et médicales à Montpellier, il exerça quelque temps la médecine à Minorque ; mais cette existence n'étant pas conforme à ses goûts, il vint à Paris où il dut commencer, pour pouvoir subsister, par corriger des épreuves grecques. On peut avancer, sans crainte de se tromper, que peu de jeunes médecins seraient capables, aujourd'hui, de se procurer des ressources par le même moyen. Il passa sa licence et son doctorat ès-lettres, et professa à Sainte-Barbe, à Monge et à Chaptal. Pendant quelques années il fut bibliothécaire à l'Académie de médecine. Mort le 19 juillet 1897.

D'une instruction et d'une érudition remarquables, d'une rare indépendance de caractère, Guardia fut un travailleur acharné, un ami sûr et dévoué. Ses travaux, des plus intéressants, ont surtout trait à la psychologie, à l'éducation et à l'histoire de la médecine. Originaire des Baléares, il aimait peu les Castillans, et il resta toujours, se plaisait-il à dire, fidèle à ses deux patries, la France et la Catalogne. Guardia était le beau-frère de Beaunis, de Nancy ; l'une de ses filles est la femme de mon vieil ami Raoul Brunon, le distingué directeur de l'école de médecine de Rouen.

GUDDEN (Bernard von). — Né à Clèves le 7 juin 1824. Reçu docteur en 1848, il fut médecin adjoint des asiles de Siegburg et d'Illenau, puis directeur à Werneck. Professeur de psychiatrie à Zurich en 1869, il obtenait en 1872 la même chaire à Munich et était nommé directeur de l'asile d'aliénés de cette ville. Il donna ses soins au roi Louis II de Bavière et fut trouvé noyé avec lui le 14 juin 1886.

HALES (Etienne). — Né le 7 septembre 1677 dans le comté de Kent, il fit à Cambridge des études théologiques et scientifiques. Entré dans les ordres, il continua à manifester son goût pour les sciences, et fut admis

en 1717, à la Société royale de Londres. L'Université d'Oxford lui accorda, en 1733, le diplôme de docteur en théologie, et l'Académie des sciences de Paris le choisit, en 1753, comme membre associé étranger. Ses ouvrages sur la statique des animaux et des végétaux ont été traduits en français par Boissier de Sauvages et Buffon. Parmi ses nombreuses inventions, on peut citer les ventilateurs propres à renouveler l'air dans les hôpitaux, les mines, les prisons et les vaisseaux.

Hales mourut à Teddington, dans le comté de Middlessex, le 4 janvier 1761.

HALLÉ (Jean-Noël). — Neveu de Lorry et fils d'un peintre distingué qui fut directeur de l'école de Rome, Noël Hallé naquit à Paris le 6 janvier 1754. Il fit brillamment ses études médicales, mais ayant été accueilli par la Société royale de médecine, il se vit repousser par la Faculté qui lui interdit d'exercer les fonctions de docteur régent. A l'organisation de l'Ecole de santé, il devint professeur de physique médicale et d'hygiène. En 1804, il obtenait la chaire de médecine au Collège de France. Mort le 11 février 1822.

« Hallé, dit Leroux, possédait à un degré éminent cette probité que j'appellerai médicale, et qui est bien supérieure à la probité commune. Sa philosophie était fort douce. Elle consistait dans la pratique des vertus, et non dans une théorie fastueuse ; dans les bienfaits qu'il répandait en silence sur ceux qui l'approchaient ; dans la justice qu'il rendait aux talents, et qu'il était loin de refuser à ses collègues ; dans le respect qu'il portait à leur réputation qu'il aurait craint d'effleurer ; dans la modération dont il ne s'écartait jamais ; dans l'observance rigoureuse des lois et des usages reçus ; dans la censure qu'il exerçait sur ses actions, et l'indulgence qu'il avait pour les erreurs ou les faiblesses des autres ; dans son attachement à ses devoirs ; dans l'usage journalier qu'il faisait de ses immenses connaissances qu'il avait tant de plaisir à verser sur les jeunes médecins, autrefois ses élèves, aujourd'hui ses confrères ; dans sa fermeté sans rudesse et sans ostentation ; dans son amour pour la vérité ; dans sa loyauté, son désintéressement, sa délicatesse, sa modestie, dans sa conscience pure, celle d'un homme qui n'a pas connu l'intrigue, qui abhorre la calomnie. »

HALLER (Albert). — Né à Berne le 16 octobre 1708. Il étudia la médecine d'abord à Tubinge, puis à Leyde, où il fut reçu docteur en 1766. Après un séjour à Londres, il se rendit à Paris vers la fin de 1727, et prit pension chez Ledran, chirurgien en chef de la Charité. Surpris par un

voisin, tandis qu'il disséquait un cadavre dans sa chambre, il fut signalé aux autorités et obligé de fuir pour éviter des poursuites qui pouvaient entraîner une condamnation aux galères. Après avoir suivi, à Bâle, les cours de géométrie de Jean Bernouilli, il revint à Berne, et y exerça la médecine, faisant des cours aux hôpitaux ainsi qu'à l'amphithéâtre de dissection. Appelé à Gœttingue, en 1736, pour y occuper une chaire d'anatomie, de botanique et de chirurgie, il resta dans cette ville jusqu'en 1753. Il retourna alors à Berne, où il mourut le 12 décembre 1777.

« On connaît, dit Pinel, le grand ouvrage de Haller (*Elementa physiologiæ corporis humani*, etc.), qui forme la collection de faits physiologiques la plus savante et la plus précieuse pour tous ceux qui veulent faire une étude approfondie des fonctions organiques, et que le nosographe éclairé doit sans cesse consulter pour tracer avec exactitude l'histoire des maladies, en écartant d'ailleurs tout ce qui peut porter un caractère d'hypothèse. »

HAMPDEN (John). — Né à Londres en 1594. Entré en 1626 à la Chambre des Communes, il refusa, en 1636, le paiement de la taxe de mer. L'année suivante, il s'embarquait avec son cousin Cromwell pour émigrer en Amérique, lorsqu'un ordre du Conseil interdit le départ. Fut l'un des premiers à prendre les armes contre le roi Charles Ier et trouva la mort à Chalgrove Field, dans le comté d'Oxford, le 24 juin 1643.

HELIE (Faustin). — Né à Caen, le 31 mai 1799. Après avoir fait ses classes au lycée de Nantes et son droit à la Faculté de Rennes, il s'inscrivit au barreau de Nantes en 1823. Quatre ans plus tard il entrait au ministère de la Justice. Conseiller à la Cour de cassation en 1849. Mort en 1884.

Ses principaux travaux portent sur le Code pénal et le droit criminel. Il écrit à propos du secret médical : « Ce n'est qu'au cas où les médecins n'ont connu les faits que par les soins qu'ils ont été appelés à donner, où les maladies par leur nature exigent le secret, ou enfin que le secret leur a été demandé, qu'ils sont tenus à une inviolable discrétion. » Il est d'avis que si l'intention criminelle n'accompagne pas la révélation du secret, il n'y a ni crime ni délit.

HELMONT (Jean-Baptiste Van). — Né à Bruxelles en 1577. Fait de brillantes études à Louvain, et à 17 ans refuse le titre de maître ès-arts. Renonce également à un riche canonicat, ne voulant pas se plier à la règle de Saint-Bernard. Les Jésuites, qui enseignaient à Louvain la phi-

losophie, réussissent à l'attirer à leurs cours, mais l'un d'entre eux, célèbre Martin del Rio, ayant voulu l'initier aux mystères de la magie, il cesse de les fréquenter. Dès lors, se livrant à la lecture des livres mystiques et à la philosophie contemplative, il est sujet à des visions, et au sortir de l'une d'elles, il écrivait : « *Intellexi uno concepto quod in Christo Jesu vivimus, movemur et sumus ; quod nemo vel nomen Jesu, ad salutem dicere, sine peculiari Dei gratia possit.* » Après avoir fait à Louvain ses études médicales, il voyage en France et en Italie, et revient s'établir dans sa patrie, où il meurt le 30 décembre 1644.

« Un des premiers pas, dit Pinel, de l'esprit humain livré à lui-même et dégagé du joug du galénisme, fut d'ajouter, par la voie de l'observation, de nouvelles idées à la doctrine de l'aliénation, et ce fut Vanhelmont qui eut cet avantage. »

HEWSON (William). — Né le 14 mai 1739 à Hexham en Northumberland, il commença les études médicales sous la direction de son père et vint à Londres en 1759. William et John Hunter, frappés de ses heureuses dispositions, le chargèrent de diriger les dissections dans leur amphithéâtre. Il fit bientôt lui-même des cours d'anatomie, et devint, en 1772, membre de la Société royale. S'étant blessé à la main pendant une dissection, il succomba le 1er mai 1774, à peine âgé de 35 ans.

HIGGINS (Godfrey). — Né le 1er mai 1773 à Skallow Grange, près Doncaster, dans le Yorkshire, il dévoila les abus commis à l'asile du comté d'York et obtint la création d'un asile d'aliénés à Wakefield. Mort le 9 août 1833.

HILL (Robert-Gardiner). — Né à Louth, Lincolnshire, le 28 février 1811. Membre du Collège des chirurgiens d'Angleterre en 1834, licencié du Collège des médecins d'Edimbourg en 1859. Nommé, en 1835, chirurgien résidant à l'asile d'aliénés de Lincoln, il y vécut au milieu des malades, s'efforçant de propager les méthodes de douceur et de supprimer, autant que possible, le recours au *restraint*. En 1840 il devenait directeur de l'asile privé d'Eatsgate House, à Lincoln, et en 1863, médecin directeur d'Earl's Court House, Old Brompton, à Londres. C'est là qu'il mourut le 30 mai 1878.

Ses divers ouvrages ont trait à la suppression de tout mode de contrainte physique dans le traitement des aliénés.

HIPPOCRATE. — Pendant des siècles, de nombreux médecins se sont

bornés, pour toute étude, à commenter Hippocrate et Galien, souvent en les opposant l'un à l'autre. Pinel avait une profonde admiration pour celui que nos pères se plaisaient à appeler le divin vieillard, mais, modéré en toutes choses, il ne l'admirait qu'à bon escient. « Avoir, disait-il, une estime sentie pour Hippocrate, rendre hommage à sa supériorité, le regarder comme le vrai fondateur de la médecine d'observation, ce n'est point croire qu'il a tout vu, tout observé, ce n'est point adopter servilement tout ce qui a été publié sous son nom, ni admettre aveuglément toutes ses opinions et ses principes dans le traitement des maladies. Que d'objets ont échappé à sa sagacité ! Que de propositions trop générales à modifier et à restreindre ! Combien la médecine ne s'est-elle point enrichie par les travaux successifs de ceux qui l'ont exercée dans tous les âges avec un jugement sain et des principes solides ! Hippocrate n'en doit pas moins servir de modèle par les qualités rares qui lui ont mérité la vénération de tous les siècles ; jugement sain et exempt de toute superstition, mépris des richesses, amour ardent de la liberté et de l'indépendance, candeur, éloignement de toute jactance, de tout sentiment de haine ou d'envie, abjuration de toute vaine théorie, et sagacité profonde pour s'élever des histoires particulières des maladies à des vues générales et à des vérités aphoristiques confirmées depuis par une éternelle expérience. » Il n'est donc plus permis de prétendre que Pinel, dans son culte pour le père de la médecine, admettait tous ses préceptes de parti-pris et sans contrôle. La théorie du bloc n'était pas encore inventée. Historien impartial, il sut juger les époques et les hommes, et séparer le bon grain de l'ivraie.

HOFFMANN (Frédéric). — Né à Hall le 19 février 1660. Etudia la médecine à Iéna et à Erfurt. Quand Frédéric III, électeur de Brandebourg et futur roi de Prusse, fonda l'Université de Hall, Hoffmann, nommé professeur, fut chargé de rédiger les statuts de la Faculté de médecine, à laquelle il consacra la plus grande partie de sa vie. Il mourut, dans sa ville natale, le 12 novembre 1742.

HOWARD (John). — Né en 1726. Voyagea dans sa jeunesse en France et en Italie. En 1756, comme il allait à Lisbonne pour se rendre compte des désastres occasionnés par le tremblement de terre, le bateau où il se trouvait fut capturé ; après une détention de quelque durée en France, il revint en Angleterre, et s'établissant à Cardington, près Bedford, il s'adonna à des œuvres philanthropiques. Nommé shérif du comté de Bedford, il fut frappé du sort des malheureux détenus dans les geôles.

« J'ai vu, dit-il, des hommes reconnus innocents par la décision des jurés, d'autres contre lesquels on n'avait pas trouvé assez de présomptions pour les soumettre à un jugement, ou dont les accusateurs avaient abandonné la poursuite, traînés de nouveau dans les prisons, et y être renfermés jusqu'à ce qu'ils eussent payé divers frais au geôlier, au greffier, etc. » Ayant parcouru les provinces voisines et constaté les mêmes injustices, il visita toutes les prisons et maisons de correction de l'Angleterre. Il constata leur état déplorable. Il se rendit également en France, en Hollande, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Portugal, en Turquie, en Danemark, en Russie, en Suède et en Pologne. Ses impressions furent résumées dans son *Etat des prisons, des hôpitaux et des maisons de force* et dans son *Histoire des principaux lazarets d'Europe*. Il mourut le 20 janvier 1790.

HUNTER (John). — Né le 14 février 1728 à Long Calderwood, en Ecosse. Frère de William Hunter qui, de dix ans plus âgé, s'occupa de son éducation médicale et lui fit étudier l'anatomie pour laquelle il manifestait de remarquables dispositions. Il devint membre du Collège des chirurgiens de Londres, chirurgien de l'hôpital Saint-Georges, chirurgien extraordinaire du roi, chirurgien général de l'armée, inspecteur des hôpitaux. Il succomba à un accès d'angine de poitrine dans les circonstances suivantes. Les gouverneurs de l'hôpital Saint-Georges avaient décidé qu'aucun étudiant ne serait admis s'il ne produisait un certificat constatant une éducation professionnelle. John Hunter présenta deux jeunes hommes qui n'offraient pas les conditions requises. Une discussion à ce sujet s'étant élevée dans la salle du Conseil, il s'emporta et sortit ; au même instant il tombait sans connaissance. C'était le 16 octobre 1793 ; quelques jours après on déposait son corps à l'église Saint-Martin-des-Champs. Il y resta soixante-six ans. Le 21 mars 1859, sur l'initiative du Collège royal des chirurgiens d'Angleterre, le cercueil était transporté à l'abbaye de Westminster, où l'inhumation solennelle avait lieu le 28 du même mois.

John Hunter a laissé des travaux remarquables sur l'anatomie et la chirurgie. Ses manuscrits posthumes ont été publiés en 1861 par le professeur Owen.

Lavater, voyant un jour son portrait, s'était écrié : « Cet homme pense par lui-même. »

HUSSON (Henri-Marie). — Né à Reims le 25 mai 1772. Reçu docteur en médecine à Paris en 1799, il fut adjoint à Moreau de la Sarthe, comme

bibliothécaire de l'Ecole de santé. Secrétaire du comité de vaccine en 1800, il fut, sur la proposition de Corvisart, désigné en 1811 pour vacciner le roi de Rome. Nommé médecin de l'Hôtel-Dieu en 1806, il resta dans cet hôpital jusqu'au jour où il prit sa retraite. « L'exactitude que M. Husson mettait à faire son service, dit un de ses élèves, était des plus exemplaires. Pendant plus de quarante années, il entrait dans ses salles, en toute saison, à 6 heures du matin ; à 7 heures du soir, il arrêtait tout travail médical ; jamais il n'y eut infraction de quelques minutes à cette règle qu'il s'était imposée. » Mort le 11 avril 1853.

Partisan convaincu du magnétisme animal, il demandait à l'Académie de médecine, en 1825, la nomination d'une commission spéciale pour en étudier les effets. Plus tard il combattait les conclusions du rapport de Dubois d'Amiens.

Bien qu'ayant embrassé la doctrine de Broussais, Husson demeura un admirateur de Pinel, et le 7 novembre 1826, il proposait que le buste de l'auteur de la *Nosographie* fût placé dans la salle des réunions de l'Académie de médecine.

IRELAND (William-Wotherspoon). — William Ireland, mort le 17 mai 1909, à l'âge de 77 ans, était né à Edimbourg. Il y fit ses études médicales, passa quelque temps à Paris, et entra au service de la Compagnie des Indes, en qualité d'aide chirurgien. En 1857, au siège de Delhi, il fut atteint de deux balles ; l'une pénétra dans un œil et sortit derrière l'oreille, l'autre lui traversa l'épaule et alla se loger dans le dos. Pendant de longues années, il resta incapable de toute occupation active, et, pour se distraire, écrivit une histoire du siège de Delhi. Obligé de renoncer à la carrière qu'il avait embrassée, il se dirigea vers les maladies mentales, et s'occupa spécialement de l'idiotie et de l'imbécillité et du traitement des enfants arriérés. Pour se délasser des travaux de sa spécialité, il publiait d'intéressantes études psychologiques sur les personnages ayant joué, à des titres divers, un rôle sur la scène du monde. Les difficultés et les peines n'avaient pas abattu sa nature énergique. Il n'était pas de ceux, se plaisait-il à déclarer aux jours de sa verte vieillesse, qui jugent que l'existence ne vaut pas la peine d'être vécue ; il eut été prêt à la recommencer, disant que même les pires épreuves lui avaient servi d'enseignement.

JACOBI (Karl-Wigand-Maximilien). — Fils cadet du célèbre philosophe Fred-Henri Jacobi. Né à Dusseldorf le 10 avril 1795. Chargé en 1820 d'organiser l'asile d'aliénés de Siegburg, il en garda la direction jusqu'à sa mort survenue le 18 mai 1858.

Jacobi, qui avait traduit en allemand la *Description de la Retraite*, profita d'un voyage en Angleterre, en 1834, pour visiter la maison des Quakers, et il chargea Samuel Tuke d'écrire une introduction à l'édition anglaise de son ouvrage sur la *Construction des asiles d'aliénés*. Bien des années après, Hack Tuke, voyageant en Allemagne, s'arrêtait à l'asile de Siegburg, où Jacobi accueillait chaleureusement le fils de son vieil ami

JACQUES VI d'Ecosse, ou JACQUES Ier d'Angleterre. — Fils de Marie Stuart, né à Edimbourg le 19 juin 1566, mort le 27 mars 1625. Dans sa *Demonology*, publiée pour la première fois en 1597, il s'élève avec indignation contre « les damnables opinions de Wier et de Scot ; ce dernier a osé, dans un écrit rendu public, affirmer qu'il n'y a pas de sorciers, soutenant ainsi les vieilles erreurs des Saducéens qui niaient les esprits. »

JUSSIEU (Antoine-Laurent) (de). — Neveu des célèbres botanistes Antoine, Bernard et Joseph de Jussieu. Né à Lyon le 12 avril 1748. Professeur de botanique au Jardin des Plantes, et de matière médicale à la Faculté de médecine. Fut l'un des onze professeurs à qui, lors de la réorganisation de la Faculté en 1823, leur chaire ne fut pas rendue. Devenu complètement aveugle, il mourut le 17 septembre 1836.

LALANDE (Joseph-Jérôme) (Lefrançais de). — Né à Bourg-en-Bresse le 11 juillet 1732. Membre de l'Académie des sciences en 1753, professeur d'astronomie au Collège de France en 1762. Mort le 4 avril 1807. Lalande, de son vivant, était aussi célèbre par ses bizarreries que par son savoir. Il se vantait de manger des chenilles et des araignées, qu'il portait toujours dans une bonbonnière et offrait aux personnes qu'il rencontrait.

LALLEMAND (Claude-François). — Né à Metz le 26 janvier 1790, il y fit ses études classiques, et à l'âge de 18 ans, partit pour l'armée d'Espagne, en qualité de sous-aide chirurgien. Etant tombé malade, il rentra en France en 1811. L'année suivante il se rendait à Paris et se présentait au concours de l'externat ; en 1813, il était reçu le second à l'internat. Il fut élève de Dupuytren et de Marjolin, et c'est sur la recommandation de ce dernier qu'il était nommé, le 19 juillet 1819, professeur de clinique chirurgicale à Montpellier. De 1820 à 1834 paraissaient ses *Lettres sur l'encéphale*, et en 1836 ses *Recherches sur les pertes séminales involontaires*. Nommé membre de l'Académie de médecine en 1845, il prenait sa retraite et venait habiter Paris. Mort à Marseille le 23 juillet 1854.

L'indépendance de son caractère et ses relations avec les principaux membres de l'opposition lui avaient attiré, sous la Restauration, l'inimitié des hommes au pouvoir. En 1823, il se vit suspendu de ses fonctions, mais, sur les instances d'Esquirol, alors inspecteur général des facultés, il fut bientôt réintégré dans sa chaire. On n'en continua pas moins à le tenir en suspicion, et tous ses actes étaient surveillés. A ce propos, Gubler nous raconte qu'un jour le préfet du Gard, chargé de faire une enquête sur Lallemand, demanda à la supérieure de l'hôpital Saint-Eloi si ses allures ne lui paraissaient pas ultra-libérales. « Si vraiment, répondit-elle, sa charité est inépuisable, et sa libéralité extrême. »

LALLEMAND. — Etudiant en droit, tué le 3 juin 1820, près du Palais-Bourbon, au moment où il criait : Vive la Charte. Sa mort donna lieu, le surlendemain, à un débat à la Chambre des députés. Laffitte monta à la tribune pour faire la déclaration suivante : « Je vais donner lecture à la Chambre d'une lettre écrite par le père d'un jeune étudiant en droit, tué d'un coup de fusil par un garde royal : — Monsieur, hier, mon fils fut frappé à mort par un soldat de la garde royale. Aujourd'hui il est diffamé par le *Drapeau blanc*, la *Quotidienne* et le *Journal des Débats ;* je dois à sa mémoire de repousser le fait allégué par ces journaux ; ce fait est faux ; mon fils n'a pas tenté de désarmer un garde royal ; il marchait sans armes, lorsqu'il a reçu par derrière le coup dont il est mort. — Signé : Lallemand. — Cette lettre, Messieurs, a été adressée à plusieurs journaux ; la censure en a refusé l'insertion ; et cependant elle a laissé dire et elle permet encore d'imprimer que le jeune Lallemand a été tué en essayant de désarmer un soldat de la garde royale. Ce fait est de la plus insigne fausseté ; la timide victime a été frappée d'un coup de feu au moment où elle prenait la fuite. » Casimir Pinel, qui participait à la manifestation, se trouvait auprès du jeune étudiant quand il tomba mortellement atteint. L'année suivante, le jour même du service anniversaire, le titre de grand maître de l'Université était rétabli, et ces fonctions confiées à l'abbé Frayssinous, premier aumônier du roi. Ces nouvelles augmentèrent la surexcitation de la jeunesse des écoles, en grande partie hostile au gouvernement. « Un service funèbre, dit de Vaulabelle, devait être célébré à Saint-Eustache ; on était convenu de se rendre ensuite sur le lieu de la sépulture. Lorsque les étudiants se présentèrent à la porte de l'église, puis à celles du cimetière, ils se virent repoussés par de forts détachements de gendarmerie, qui ne tardèrent pas à les charger : des coups furent portés, des pierres lancées, et nombre de jeunes gens blessés ou faits prisonniers. Benjamin Constant, ainsi

que le général Thiard, invités à la cérémonie religieuse, et repoussés, comme les élèves, à l'entrée de l'église, se virent eux-mêmes arrêtés. » La polémique élevée dans la presse à la suite de cette bagarre détermina un duel entre Benjamin Constant et Forbin des Essarts. A dix pas l'un de l'autre et assis sur des chaises, ils échangèrent quatre balles sans se toucher.

LAMOURETTE (Adrien). — Né en 1742 à Fervent, en Artois, il se trouvait à Arras, en qualité de grand vicaire, en 1789. Nommé évêque constitutionnel de Lyon, il fut sacré à Paris le 27 mars 1791. A l'expiration des pouvoirs de l'Assemblée législative, dont il était membre, il se retira à Lyon ; il s'y trouvait lors du siège de cette ville par les troupes de la Convention. Ramené à Paris et condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire, il monta sur l'échafaud le 10 janvier 1794.

Il est resté célèbre pour le discours prononcé à l'Assemblée législative le 7 juillet 1792. Dans une lettre écrite le soir même, et que j'ai donnée dans sa biographie, Philippe Pinel raconte à son frère Louis la séance à laquelle il vient d'assister.

LAMURE ou LA MURE (François-Bourguignon) (de Bussière de). — Né à Saint-Pierre, Martinique, le 11 juin 1717. Après avoir fait ses classes à Nantes et à La Flèche, il retourna dans son pays, mais il revint en France en 1736, contre le gré de ses parents, et entreprit à Montpellier ses études médicales. Il devint, en 1751, professeur à la Faculté de médecine de cette ville. Une polémique assez vive s'engagea entre lui et Haller, qui l'avait accusé de plagiat ; mais il se justifia pleinement. Mort le 18 mars 1781.

Voici ce que dit de lui le rédacteur de la *Gazette de santé :* « Sa prudence lui avait fait adopter cette maxime d'Hippocrate : de ne point hasarder des méthodes périlleuses, et de ne point nuire, du moins dans les cas où il ne pouvait ni guérir, ni soulager ; aussi n'employait-il qu'avec une extrême réserve, ce qu'on a décoré du beau nom de remèdes héroïques. Il combinait dans sa pratique la théorie rationnelle des anciens, avec ce qu'on peut appeler un empyrisme raisonné et fondé sur des principes, c'est-à-dire, qu'éclairé sur la structure du corps humain, sur les altérations qu'il peut subir et sur les lois de l'économie animale, il tirait de nouvelles inductions de l'examen des causes évidentes, et des circonstances de l'âge, du sexe, du tempérament, du climat et de la saison de l'année. C'était sur ces diverses considérations qu'il recherchait les diathèses ou dispositions diverses des humeurs, les différents degrés de la force physique, et l'état varié des facultés de la vie. Tels ont été les

principes de pratique d'un médecin connu des savants par des découvertes réelles, et qui s'est rendu également recommandable par un esprit des plus judicieux, par une habileté peu commune à faire de justes applications de son savoir, et par les qualités du cœur les plus estimables. »

LA RIVE (Charles-Gaspard) (de). — Né à Genève le 14 mars 1770, Charles-Gaspard de La Rive se destinait au barreau et commença ses études de droit qu'il dut interrompre à l'époque de la Révolution. Obligé de quitter Genève, il se rendit à Edimbourg et y étudia la médecine. Reçu docteur, il passa deux ans à Londres où, en même temps qu'il se perfectionnait dans la science médicale, il s'adonnait à l'étude de la chimie. Avant de quitter l'Angleterre, il visita les principaux asiles d'aliénés ; la Retraite, récemment fondée, attira tout particulièrement son attention, et il se plut à en donner la description dans une lettre adressée, le 1er juillet 1798, à la *Bibliothèque britannique.* Il rentrait à Genève en 1799. Agrégé au Collège des médecins, il était nommé, en 1802, professeur de physique à l'Académie, et chargé de traiter les aliénés placés dans un quartier spécial de l'hôpital. A la restauration de la République de Genève il fit partie du gouvernement provisoire, puis du Conseil d'Etat qu'il dut quitter en 1818 pour raisons de santé. Recteur de l'Académie en 1823. Mort le 18 mars 1834.

LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT (François-Alexandre-Frédéric) (duc de). — Né le 11 janvier 1747. Grand-maître de la garde-robe sous Louis XV et Louis XVI. Député aux Etats-Généraux en 1789. « En 1791, dit Ferrus, ce citoyen vertueux fit à l'Assemblée constituante un rapport par lequel il dévoila l'état misérable où languissaient les aliénés, et quoiqu'en ces temps difficiles les dangers de la patrie fissent négliger les besoins de la plupart de ses enfants, les plaintes de cet ami de l'humanité furent entendues. » Membre du club des Feuillants, il reçut le commandement militaire de Rouen, mais fut destitué après la journée du 10 août 1792, et se retira aux Etats-Unis. Rentré en France après le 18 brumaire, il ne quitta plus sa patrie, mais il refusa le titre de sénateur que lui offrit Napoléon, et se consacra entièrement aux œuvres de bienfaisance, fonda des manufactures, créa une école des arts et métiers, et contribua puissamment à l'introduction et à la propagation de la vaccine en France. Membre de la Chambre des Pairs sous la Restauration, il demeura fidèle à ses convictions et fit partie de l'opposition libérale. Aussi le parti au pouvoir le considérait comme suspect, et une ordonnance du 14 juillet 1823 lui enlevait les diverses fonctions qu'il rem-

plissait avec le plus entier dévouement et sans en retirer aucun profit. Le lendemain il adressait la lettre suivante à Corbière, ministre de l'Intérieur :

« Monsieur le Comte,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et qui m'annonce que sa Majesté m'a retiré les fonctions d'inspecteur général du Conservatoire des arts et métiers, de membre du Conseil général des prisons, du Conseil général des manufactures, du Conseil d'agriculture, du Conseil général des hospices de Paris, et du Conseil général du département de l'Oise.

« Je ne sais comment les fonctions de président pour la propagation de la vaccine, que j'ai introduite en France en 1800, ont pu échapper à la bienveillance de Votre Excellence, à qui je me fais un devoir de les rappeler.

« J'ai l'honneur d'être, etc... »

Aussi l'inimitié du ministre continua à s'exercer contre ce pair de France qui se permettait d'être libéral et d'exprimer sans ambages ce qu'il pensait. En 1824 la Commission de vaccine de l'Académie de médecine avait décidé de mentionner le nom du duc de La Rochefoucauld et le rapport avait été approuvé sans opposition aucune ; mais lorsqu'il fut imprimé, on constata que le nom n'y figurait plus. Il s'ensuivit une vive discussion, et Bricheteau protesta avec énergie contre cette omission, qu'un contemporain a traitée de « servile obéissance du secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine aux ordres du ministre. »

La Rochefoucauld-Liancourt mourut le 28 mars 1827, et ses obsèques donnèrent lieu à des scènes scandaleuses. Les anciens élèves de l'Ecole des arts et métiers de Châlons avaient sollicité et obtenu de la famille la permission de porter le cercueil de leur bienfaiteur. A la sortie de l'église de l'Assomption, un commissaire de police enjoignit aux porteurs volontaires de déposer le cercueil sur le corbillard, et comme ils se refusaient à obéir, l'escorte d'honneur fut requise pour les y forcer ; une lutte s'ensuivit au cours de laquelle le cercueil tomba lourdement sur le pavé, tandis que les insignes du défunt et son manteau de pair de France roulaient dans le ruisseau. La Chambre des pairs s'émut de ce scandale et chargea le grand référendaire de procéder à une enquête. Inutile de dire que si une information judiciaire fut entamée, elle resta sans résultat.

LAVAUR. — Lavaur, aujourd'hui paisible chef-lieu d'arrondissement

du département du Tarn, fut jadis une importante place de guerre, détruite par les troupes de Simon de Montfort. « La ville de Lavaur, dit un historien du pays d'Albigeois, après la plus vive résistance est prise d'assaut ; aussitôt la dame du lieu, qu'on nomme Gérarde, est jetée vivante dans un puits public, et le puits est comblé de pierres. Son frère ou son époux (car là-dessus les relations ne sont pas d'accord) est condamné à être pendu avec quatre-vingts chevaliers qui avaient défendu la place ; mais les fourches patibulaires s'étant rompues sous un tel poids, on abandonne les nobles prisonniers à la soldatesque qui les massacre impitoyablement. Pour ce qui est des autres habitants qui hésitent de renoncer à leurs opinions erronées, on en brûle quatre ou cinq cents. » Ce qui fut fait, nous rapporte Pierre de Vaux Cernay « avec une allégresse extrême. »

Lavaur qui avait été dénommée par le concile de 1213 « *sedes satanae atque erroris hæretici primaria* », se vit dédommagée de ces qualifications injurieuses en 1318, lorsque son prieuré fut érigé en évêché suffragant de Toulouse. Un concile, qui s'y tint en 1368, ordonna l'abstinence du samedi pour les clercs constitués dans les ordres sacrés, ce qui fait supposer que cette prescription n'existait pas encore pour les laïques.

En 1521, au cours d'une peste meurtrière, le Parlement de Toulouse abandonna cette ville ravagée par le fléau, et se transféra à Lavaur, où il séjourna deux années ; à cette même époque, les Etats de la province furent convoqués à Albi et à Castres.

Philippe Pinel fit toutes ses études classiques à Lavaur, au collège des Doctrinaires, qu'il quitta en 1767 pour se rendre à Toulouse.

LAVOISIER (Antoine-Laurent). — Né à Paris le 16 août 1743. Membre de l'Académie des sciences, à l'âge de 25 ans. Périt sur l'échafaud, avec les fermiers généraux, le 8 mai 1794.

Le célèbre chimiste était lié avec Philippe Pinel, qu'il avait connu dans le salon de Mme Helvétius.

LEGALLOIS (Eugène). — Fils du physiologiste Julien-Jean-César Legallois, il naquit à Paris en 1804. Elève de Laënnec et d'Esquirol, il fut reçu docteur en 1828. Ayant obtenu un emploi à la Maison de Charenton, il profita de la proximité de l'école vétérinaire d'Alfort pour se livrer à des études de physiologie expérimentale. En 1830 il quittait Charenton pour venir à Paris demeurer chez Esquirol, rue de Buffon. Bientôt après il fut nommé médecin de l'hôpital de Saint-Mandé. Le

choléra ayant envahi la Pologne, tandis que ce pays luttait contre la Russie, Eugène Legallois partit avec Brierre de Boismont pour Varsovie afin d'étudier le fléau. Ayant soigné des malades atteints de typhus, il tomba lui-même malade ; à peine guéri il voulut revenir en France, et succomba en route à une phtisie aiguë. Il n'avait que 27 ans.

Légion d'honneur (Formule du serment). — Philippe Pinel avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 28 messidor an XII (17 juillet 1804). J'ai trouvé dans ses papiers la formule du serment exigé des nouveaux légionnaires, et que je ne crois pas sans intérêt de reproduire ici :

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

FORMULE DU SERMENT

Je jure, sur mon honneur, de me dévouer au service de l'Empire ; à la conservation de son territoire dans son intégrité ; à la défense de l'Empereur, des lois de la République et des propriétés qu'elles ont consacrées ; de combattre, par tous les moyens que la justice, la raison et les lois autorisent, toute entreprise tendante à rétablir le régime féodal, à reproduire les titres et qualités qui en étaient l'attribut ; enfin de concourir de tout mon pouvoir au maintien de la Liberté et de l'Egalité.

LEGRAND DU SAULLE (Henri). — Né à Dijon le 16 avril 1830, il commença ses études médicales à l'école de cette ville. Interne à l'asile d'aliénés de la Côte-d'Or, il allait ensuite à Saint-Yon et à Charenton, et soutenait, en 1856, une thèse sur la monomanie incendiaire. Médecin de Bicêtre en 1867, de la Salpêtrière en 1879. Nommé médecin en chef de l'Infirmerie spéciale du dépôt à la Préfecture de police le 11 avril 1883, en remplacement de Lasègue, auquel il était adjoint depuis plus de dix ans. Mort le 5 mai 1886.

Legrand du Saulle et Jules Falret étaient fort liés, bien qu'il eût été difficile de trouver deux hommes plus différents de nature et d'aspect. A la Salpêtrière, leurs services étaient voisins, et fréquemment, après la visite, on se réunissait dans le cabinet de l'un d'eux. Jules Falret, de temps à autre, lançait dans la conversation un de ces prodigieux calembours qu'il affectionnait tant ; le plus souvent Legrand du Saulle ne saisissait pas tout d'abord et continuait à parler, puis tout à coup il éclatait d'un rire tonitruant qui secouait son énorme corps.

LEMONNIER (Louis-Guillaume). — Louis-Guillaume Lemonnier (son nom est parfois écrit Le Monnier) naquit à Paris le 26 juin 1717. Docteur en médecine le 17 octobre 1740. Devint professeur de botanique au Jardin des plantes et premier médecin du roi, auquel il resta fidèle durant les jours troublés de la Révolution. Privé de ses places et sans fortune, il se retira à Montreuil, village situé entre Ville-d'Avray et Versailles. Il y mourut le 7 septembre 1799.

Lemonnier, qui avait beaucoup d'affection pour Philippe Pinel, aurait voulu le faire agréer parmi les médecins de la Cour ; mais Pinel était trop timide et trop ennemi de l'étiquette pour réussir à Versailles.

LENS (Adrien-Jacques) (de). — Né à Paris le 25 avril 1786. Elève de l'Ecole polytechnique, il fut dirigé par Fourcroy vers les études médicales. Reçu docteur en 1811, il devint professeur agrégé et succéda à Royer-Collard comme inspecteur des Facultés de médecine ; il perdit ces dernières fonctions en 1830. Nommé membre de l'Académie de médecine, lors de sa création, dans la section de thérapeutique et d'histoire naturelle. Mort le 18 février 1846.

LEPOIS (Charles). — Charles Lepois, plus connu de son temps sous le nom de Carolus Piso, était fils de Nicolas Lepois, et naquit à Nancy en 1563. Il fit ses études à Paris et fut reçu maître ès-arts en 1581. Il entra alors à la Faculté de médecine, passa le baccalauréat en 1588, la licence en 1590 et, ses ressources ne lui permettant pas d'affronter le doctorat, il revint à Nancy où le duc Charles III de Lorraine le prit comme médecin consultant. Il fut ensuite attaché au duc Henri II ; ce dernier fonda, sur sa demande, la Faculté de médecine de Pont-à-Mousson, et l'en nomma doyen. Après avoir reçu le bonnet de docteur à Paris, le 14 mai 1598, Charles Lepois se fixa définitivement à Pont-à-Mousson. La peste ayant éclaté à Nancy en 1633, il se rendit dans cette ville et y mourut victime de son dévouement.

Charles Lepois rapportait l'hystérie à l'épilepsie et en plaçait le siège dans le cerveau. « Symptomata vulgô dicta hysterica ad epilepsiam referuntur ; epilepsia autem ipsa capiti idiopathica esse demonstratur. »

LEROY ou LE ROY (Charles). — Né à Paris le 12 janvier 1726, il y commença ses études médicales qu'il termina à Montpellier, où il prit le titre de docteur en 1752. Cinq ans après il obtenait une chaire à la Faculté de cette dernière ville. « En sortant de mes leçons, disait Venel, les étudiants sont surpris de toute la chimie qu'ils ont entendue ; en

sortant de celles de M. Le Roy, ils sont étonnés de tout ce qu'ils ont compris et retenu. »

Mort le 10 décembre 1779 à Paris, où il était venu habiter deux ans plus tôt sur les instances de sa famille.

LIGNIVILLE (de). — M[lle] de Ligniville, issue d'une des quatre familles de Lorraine, connues sous le nom de Grands Chevaux (Haraucourt, Lenoncourt, Ligniville, du Châtelet) et née en 1719, avait épousé, en juillet 1751, Claude-Adrien Helvétius, l'auteur du *Traité de l'esprit*. « Après avoir perdu son mari, dit Saint-Lambert, elle fixa sa résidence à Auteuil, où un nom cher à la philosophie et toutes les qualités de l'esprit et du cœur continuèrent d'attirer tout ce qu'il y avait en France d'hommes célèbres ; de ce nombre étaient Franklin et Turgot, qui l'un et l'autre lui offrirent leur main ; mais la veuve d'Helvétius l'avait aimé trop passionnément pour se décider à contracter un second mariage. » Bonaparte, après son retour d'Egypte, lui rendit visite dans sa retraite. Se promenant dans son jardin avec l'ambitieux conquérant : « — Vous ne savez pas, lui dit-elle, combien on peut trouver de bonheur dans trois arpents de terre. » Morte le 12 août 1800.

LEURET (François). — Né à Nancy le 30 décembre 1797. Tout enfant il était passionné pour l'étude, et obtint de son père, qui exerçait le métier de boulanger, l'autorisation de poursuivre son instruction. Il entra au séminaire, où ses maîtres s'efforcèrent de diriger son esprit vers la prêtrise ; mais il montrait peu de goût pour le sacerdoce, et se sentait plus particulièrement attiré vers les sciences. En 1816 il partit pour Paris et commença ses études médicales. Son père lui ayant, l'année suivante, refusé tout subside, il dut s'engager dans la légion de la Meurthe, cantonnée à Givet, mais qui, peu de temps après, vint tenir garnison à Saint-Denis. Il put alors reprendre ses études. Un jour il assista, par hasard, à une leçon d'Esquirol, et sa vocation fut décidée. Il faisait à pied, chaque matin, le trajet de Saint-Denis à la Salpêtrière ; de retour à la caserne il collationnait ses notes. Une catastrophe imprévue vint momentanément interrompre son labeur. A la suite de la conspiration du 19 août 1820, la légion de la Meurthe, suspecte de libéralisme, fut envoyée à Avesnes. Mais il avait des amis fidèles. Trélat, alors interne à Charenton, obtint de Royer-Collard la création d'une place d'externe logé, nourri, chauffé et éclairé. La libération de Leuret fut aisément accordée, car il était d'une santé délicate et peu propre au service actif. Entré comme externe à Charenton, il y remplaça bientôt après, en qua-

lité d'interne, son ami Trélat. Ayant passé sa thèse en 1826, il partit pour Nancy, avec l'intention d'y exercer la médecine. Mais bientôt après, il revenait à Paris où il s'efforça de se créer une situation. Esquirol l'accueillit avec bienveillance, le prit dans sa maison, et le choisit comme rédacteur en chef des *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*. Nommé en 1836 médecin expectant de Bicêtre, il devenait chef de service en 1840. De plus, il avait accepté la direction d'un établissement privé, dit Maison de santé du Gros Caillou et situé rue Saint-Dominique Saint-Germain, N° 194. « Ses journées, dit Trélat, commençaient à 6 heures, hiver comme été. Il allait à Bicêtre et n'en revenait qu'à plus de midi. Le reste du jour appartenait à la maison de traitement et aux malades de la ville, le soir et une partie de la nuit à l'étude. » Sa santé peu robuste ne pouvait supporter une telle existence. Sentant ses forces décliner et sa fin approcher, il voulut mourir dans sa ville natale. Arrivé à Nancy le 26 décembre 1850, il s'y éteignait le 6 janvier, dans ca cinquante-quatrième année.

C'est en 1838 et 1839 que Leuret présenta à l'Académie de médecine ses mémoires sur le traitement moral des aliénés. Les critiques, parfois acerbes, qu'il publiait dans les journaux de médecine, lui avaient fait de nombreux ennemis. Exagérant, poussant même à l'absurde ses idées sur l'intimidation, ils l'accusèrent de rigueur, de cruauté. Il en fut vivement affecté. Naturellement enclin à la mélancolie, il devint misanthrope. Ses amis s'efforçaient de modifier cette fâcheuse propension, et son maître Esquirol s'y employa avec sa bonté habituelle. « Un jour, nous rapporte Leuret, que je me plaignais à lui des attaques dont j'étais l'objet, que je lui laissais voir combien je souffrais des calomnies dites à l'oreille ou imprimées auxquelles j'étais en butte, il sourit et me consola en me rappelant sa propre histoire. Lors de la publication de ses premiers travaux, on l'avait violemment attaqué ; des appellations inconvenantes et injurieuses lui avaient été adressées ; il les avait supportées sans rien dire, et s'il s'en souvenait, ce n'était pas pour en accuser les auteurs, mais pour me donner un exemple utile à mon repos. » Savoir qu'un autre a connu les peines qu'ils ressentent eux-mêmes est pour certains hommes un calmant salutaire ; les propos affectueux d'Esquirol eurent raison du chagrin de Leuret. Mais il ne pouvait changer sa nature. Les personnes qui, par hasard, se trouvaient en contact avec lui ne remarquaient que sa réserve et sa froideur ; on l'estimait, on ne l'aimait pas. Ceux-là seuls l'appréciaient, qui vivant dans son intimité, surent découvrir, sous la rudesse de l'écorce, les réelles qualités du cœur. Aux amis fidèles qui l'avaient aidé ou consolé dans les circonstances diffi-

ciles, il garda toujours la plus vive gratitude. Pas plus autrefois qu'aujourd'hui la reconnaissance ne fut monnaie courante ; aussi doit-on honorer ceux qui, au cours de leur existence, ont pratiqué cette vertu.

LINNE (Charles). — Né à Rœshult, près Strenbrohult, en Suède, le 12 mai 1707, Linné était reçu docteur en médecine, en 1735, à Hardervick, en Hollande. Devenu botaniste du roi et président de l'Académie de Stockholm en 1739, il obtenait, deux ans plus tard, le titre de professeur de botanique à l'Université d'Upsal et était chargé de la direction du jardin botanique de cette ville. Mort le 10 janvier 1778.

« Linné, dit un contemporain, était d'une taille assez petite ; il avait la tête large, les yeux vifs et perçants ; son tempérament était froid, sa mémoire sûre... Il dormait l'été depuis 10 heures jusqu'à 3 heures du matin, et l'hiver depuis 9 heures jusqu'à 6, et il quittait le travail toutes les fois qu'il ne se trouvait pas bien disposé. »

Linné, qui avait d'abord suivi la classification de Sauvages, en publia une nouvelle en 1763, formée de 11 classes :

Classis I.		*Exanthematici.*	Classis II.		*Critici.*
Ordo	1.	Contagiosi.	Ordo	1.	Continentes.
»	2.	Sporadici.	»	2.	Intermittentes
»	3.	Solitarii.	»	3.	Exacerbantes.
Classis III.		*Phlogistici.*	Classis IV.		*Dolorosi.*
Ordo	1.	Membranacei.	Ordo	1.	Intrinseci.
»	2.	Parenchymatici.	»	2.	Extrinseci.
»	3.	Musculosi.			
Classis V.		*Mentales.*	Classis VI.		*Quietales.*
Ordo	1.	Ideales.	Ordo	1.	Defectivi.
»	2.	Imaginarii.	»	2.	Soporosi.
»	3.	Pathetici.	»	3.	Privativi.
Classis VII.		*Motorii.*	Classis VIII.		*Suppressorii.*
Ordo	1.	Spastici.	Ordo	1.	Suffocatorii.
»	2.	Agitatorii.	»	2.	Constrictorii.
Classis IX.		*Evacuatorii.*	Classis X.		*Deformes.*
Ordo	1.	Capitis.	Ordo	1.	Emaciantes.
»	2.	Thoracis.	»	2.	Tumidosi.
»	3.	Abdominis.	»	3.	Decolores.
»	4.	Genitalium.			
»	5.	Corporis externi.			

CLASSIS XI. *Vitia.*

Ordo	1.	Humoralia.
»	2.	Dialytica.
»	3.	Exulcerationes.
»	4.	Scabies.
»	5.	Tumores protuberantes.
»	6.	Procidentiæ.
»	7.	Deformationes.
»	8.	Maculæ.

LORRY (Anne-Charles). — Né à Crosne, près de Corbeil, le 10 octobre 1726. Il devint l'un des médecins les plus répandus de son temps, et Louis XV le fit appeler dans sa dernière maladie. L'un des fondateurs de la Société royale de médecine, il publia de nombreux travaux d'hygiène, d'anatomie, de physiologie, de pathologie, d'histoire de la médecine. Son ouvrage le plus connu est le traité *de melancholia et morbis melancholicis.* Mort à Bourbonne-les-Bains le 18 septembre 1783.

« Dans quel temps, remarque Vicq d'Azyr, un médecin qui consacrait sa journée entière à la visite des malades a-t-il pu se livrer à tant de recherches ? Il ne lui restait que la nuit, et il en employait une grande partie à l'étude. Il a parlé, dans son *Traité de la mélancolie*, d'un homme qui dormait à peine et se couchait rarement ; c'était lui-même. A la manière dont il vivait, on aurait dit que son temps et sa santé n'étaient point à lui ; chacun pouvait en disposer, l'heure était indifférente, on le trouvait toujours prêt. »

Lorry était l'oncle de Noël Hallé.

LOUIS (Antoine). — Antoine Louis naquit à Metz le 13 février 1723. Il était fils d'un chirurgien major de l'hôpital militaire, sous la direction duquel il commençait, à peine âgé de 16 ans, ses études chirurgicales. La Peyronie l'appela à Paris, où il obtint, au concours, une place de gagnant-maîtrise à la Salpêtrière. Devenu, en 1764, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de chirurgie, il eut à prononcer, entre autres éloges, ceux de Lecat, Morand, Van Swieten, Quesnay, Haller. Se basant sur ce principe que « l'impartialité est la première qualité de l'historien », et peu soucieux de se borner, comme tant d'autres, au rôle d'un simple panégyriste, il sut mêler les critiques aux louanges, et signaler les erreurs aussi bien que les vertus. Aussi se vit-il en butte à de vives inimitiés. La veuve de Lecat lui écrivait : « Vous n'avez pas craint d'aller fouiller dans sa tombe, pour arroser ses cendres d'un fiel d'autant plus

amer qu'il a séjourné longtemps dans votre cœur... Sa réputation, que vous avez toujours crainte, et dont l'éclat vous a toujours blessé, vivra éternellement, et la satire que vous avez lancée contre elle mourra avec son auteur. » Et David, gendre de l'auteur du *Traité des sens*, adressait une plainte à l'Académie. Louis se contentait de répondre « que les actions des hommes peuvent seules les rendre louables, que l'écrivain qui loue ce qui n'a pas mérité d'être loué a travaillé en vain, et que celui qui blâmerait ce qui est digne d'éloges se déshonorerait sans porter la moindre atteinte à la réputation de celui qu'il aurait mal jugé. »

Louis mourut le 20 mai 1792. L'année suivante, l'Académie royale de chirurgie était supprimée par décret de la Convention.

MACBRIDE (David). — Né le 26 avril 1726 à Ballymoney, province d'Ulster, comté d'Antrim, en Irlande. Sa famille était d'origine écossaise. Après avoir fait ses études classiques à Glasgow, il étudia la médecine sous la direction d'un de ses parents, et entra comme chirurgien dans la marine royale. La paix d'Aix-la-Chapelle le détermina à quitter le service ; il étudia les accouchements et se fixa à Dublin où il mourut le 28 décembre 1778.

Son principal ouvrage est son *Introduction méthodique à la théorie et à la pratique de la médecine*, traduite de l'anglais, en 1787, par Petit-Radel, docteur-régent de la Faculté de Paris. Macbride divisait les maladies en quatre classes :

Classe I.		*Maladies générales.*	Classe II.		*Maladies locales.*
Ordre	1.	Fièvres.	Ordre	1.	Des sens internes.
»	2.	Inflammations.	»	2	Des sens externes.
»	3.	Flux.	»	3	Des appétits.
»	4.	Maladies douloureuses.	»	4.	Des sécrét. et excrétions.
»	5.	Maladies spasmodiques.	»	5.	Empêchant les différ. act
»	6.	Faiblesses et privations.	»	6.	De la surface du corps.
»	7.	Maladies mentales.	»	7.	Dislocations.
»	8.	Cachex. ou mal. humor.	»	8.	Solutions de continuité.
Classe III.		*Maladies sexuelles.*	Classe IV.		*Maladies de l'enfance.*
Ordre	1.	Génér., prop. aux hom.	Ordre	1.	Générales.
»	2.	Locales.	»	2.	Locales.
»	3.	Génér., propres aux fem.			
»	4.	Locales.			

MALPIGHI (Marcello). — Né le 10 mars 1628 à Crevalcuore, près Bologne. Reçu docteur en 1653. Professeur à Bologne en 1656 ; appelé

ensuite à Pise et à Messine, il revint à Bologne en 1666 et y fit des cours d'anatomie. Nommé, en 1691, premier médecin d'Innocent XII, il se fixait à Rome. Mort dans cette ville le 29 novembre 1694.

L'autopsie fut pratiquée par Lancisi. « Voici, dit-il, ce qu'on trouva de plus remarquable à l'ouverture de son corps. L'abdomen ayant été ouvert, nous trouvâmes l'estomac avec les intestins, la rate et le foie très sains, quant à la couleur et à la grosseur. La vésicule du fiel contenait seulement une grande quantité de bile noire. Le rein gauche n'avait rien de contrefait, mais le droit était deux fois aussi petit, et son bassinet était deux fois aussi grand ; ce qui expliqua la cause de la descente facile des calculs. Nous trouvâmes dans la vessie un petit calcul qui semblait y être tombé depuis peu de jours avant. Quand le sternum fut enlevé, les poumons parurent flétris avec quelques marques de corruption au dos. Le cœur était plus gros qu'à l'ordinaire, et le ventricule gauche était plus dur et plus épais dans quelques endroits que dans d'autres ; cependant on ne trouva point de polypes dans aucun des ventricules, quoiqu'on eût lieu de le soupçonner. Enfin le crâne ayant été enlevé, on découvrit la vraie cause de sa mort ; car le ventricule droit du cerveau contenait presque deux onces de sang extravasé, et le ventricule gauche était rempli d'une sorte de phlegme épais et jaunâtre, qui pesait plus d'une once. De plus, la dure-mère était plus adhérente au crâne qu'à l'ordinaire. »

MARJOLIN (Jean-Nicolas). — Né à Ray-sur-Saône, en Franche-Comté, le 6 décembre 1780. Reçu docteur à Paris en 1808, il concourait, en 1812, pour la chaire de médecine opératoire. Ses concurrents étaient Roux, Dupuytren et Tartra. La lutte fut acharnée, sinon courtoise, et Dupuytren l'emporta sur ses rivaux. Marjolin se consacra alors spécialement à des cours particuliers d'anatomie et de chirurgie, que fréquentaient de nombreux élèves. En 1818, il obtenait, dans un concours où il eut à lutter contre Béclard, la place de chirurgien en second de l'Hôtel-Dieu. Le 13 septembre de la même année, il était nommé professeur de pathologie externe. En 1828 il quittait l'Hôtel-Dieu pour devenir chirurgien en chef de l'hôpital Beaujon. Mort le 4 mars 1850.

« M. Marjolin, écrivait un de ses contemporains, est non seulement digne d'estime, mais il mérite sincèrement d'être aimé. Il a prouvé en 1813 et 1814 qu'il était homme de cœur et bon patriote, en acceptant un service gratuit dans les hôpitaux de Paris, alors encombrés de militaires blessés, et il prouve tous les jours qu'il est homme obligeant et bon confrère, par les conseils qu'il donne aux personnes peu fortunées qui

viennent le consulter, et par l'appui qu'il prête aux jeunes médecins qui se placent sous son égide. Il ne vient jamais à l'Académie dans l'intérêt de la science, dont les destinées ne l'ont jamais inquiété, c'est vrai ; mais en revanche il y vient toujours quand il s'agit de favoriser la nomination de l'un de ses protégés. Enfin, à tant de qualités, M. Marjolin joint encore l'inappréciable avantage d'avoir toujours devant ses malades un cœur gai et une figure épanouie. Un *chirurgien* qui a presque la réputation de *Boerhaave*, cinquante mille livres de rente, un jardin aussi beau que celui des Hespérides, et pour homonyme la plus belle des fleurs connues (Dahlia Marjolin), peut bien croire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. »

MARRAST (Armand). — Né à Saint-Gaudens le 5 juin 1801. Professeur au collège de Saint-Sever, il vint à Paris et entra comme maître d'études à Louis-le-Grand. Laromiguière, l'ayant distingué parmi ses auditeurs, le prit en affection, et lui confia le cours spécial des conférences de philosophie. Il commença alors à s'occuper de politique. Signalé pour avoir pris part aux manifestations qui suivirent la mort de Manuel, il dut résigner ses fonctions. En 1830, il entrait à la *Tribune*. Compromis dans les évènements d'avril 1834, il put s'évader de prison le 12 juillet 1835 et passer en Angleterre. Il revint en France en 1841. En 1848 il fut membre du gouvernement provisoire, maire de Paris, président de l'Assemblée nationale. Mort le 10 mars 1852.

Marrast était lié avec Casimir Pinel, et, se trouvant à Sainte-Pélagie, il obtint deux fois, vu son état de santé, d'être transféré à la maison de santé de la rue de Chaillot. Voici les pièces le concernant :

2e DIVISION — PRÉFECTURE DE POLICE

3e BUREAU — Paris, le 13 février 1832.

« M. le docteur Pinel, tenant une Maison de santé rue de Chaillot, N° 76, recevra du porteur du présent, et placera dans ladite maison, le ci-après nommé venant de la Maison de Sainte-Pélagie, Marrast, Armand, condamné à 6 mois de prison pour diffamation envers les ministres du Roi ; pour recevoir les soins que son état réclame. Le S. Marrast, dont la translation dans une Maison de santé a été autorisée par M. le Ministre de l'Intérieur, devra être tenu en état de détention et il est enjoint à M. le docteur Pinel de ne le laisser sortir de son établissement sous quelque prétexte que ce soit.

« En recevant le S. Marrast dans sa Maison, M. le docteur Pinel devient responsable de la personne de ce prisonnier et il devra faire dans les vingt-quatre heures devant le Commissaire de police de son quartier une déclaration portant qu'il accepte cette responsabilité sous les peines portées par la loi. »

COUR DES PAIRS

« Nous, Etienne-Denys Baron Pasquier, Pair de France, Président de la Cour des Pairs, vu le rapport à nous fait en date de ce jour par MM. Ollivier d'Angers et Denis, docteurs en médecine, sur l'état de santé du sieur Marrast (Armand), détenu dans la maison d'arrêt de Sainte-Pélagie, ordonnons que par le premier huissier de la Cour à ce requis, le dit sieur Marrast sera transféré de la maison d'arrêt de Sainte-Pélagie dans la maison de santé de M. Pinel, neveu, rue de Chaillot, N° 76, lequel se chargera de le représenter à toute réquisition, pour y rester à notre disposition en état de mandat de dépôt et sauf à nous, sur le nouveau rapport qui nous sera prochainement fait sur l'état de santé du sieur Marrast, à prendre telle autre mesure qu'il appartiendra.

« Fait à Paris, en notre Cabinet, le quinze août mil huit cent trente-quatre. »

Signé : Pasquier.

Pour copie conforme :

Pajou.

MESMER (Frédéric-Antoine). — Né le 23 mai 1733. On n'est pas exactement fixé sur le lieu exact de sa naissance, que ses différents biographes placent à Mersbourg-en-Souabe, à Itzmang, à Weil près de Stein, et même à Vienne. Son premier ouvrage, paru en 1766, avait pour titre : *De planetarum influxu*. S'étant établi à Vienne, il entra en relations avec le père Hell, inventeur de plaques aimantées. Mesmer, les ayant appliquées sur la poitrine et les jambes d'une malade, obtint une guérison qu'il attribua au fluide magnétique, tandis que, pour le père Hell, la vertu de ces plaques consistait dans leur forme spéciale. Il en résulta de vives discussions ; elles se terminèrent au profit du père Hell qui jouissait à Vienne de beaucoup de crédit. Mesmer voyagea, et en 1778 il arrivait à Paris. Il y devint bientôt célèbre. Il désirait appuyer ses doctrines de la haute autorité de l'Académie des sciences et de la Société royale de médecine, mais ces compagnies exigeaient un contrôle préalable, auquel Mesmer ne voulait pas se soumettre. Ses propositions furent présentées

à la Faculté de médecine par Deslon et rejetées sans discussion le 18 septembre 1780. Il se fit alors chaudement recommander au ministre d'Etat, le baron de Breteuil ; une convention fut signée, aux termes de laquelle devaient être nommés cinq commissaires, dont deux seulement pris parmi les membres des sociétés de médecine ; en cas de rapport favorable, le gouvernement proclamerait publiquement l'utilité de l'œuvre de Mesmer et s'engagerait à propager sa doctrine, lui accordant en outre un local pour ses expériences, et 20,000 francs de rente viagère. Quelques jours après il était informé que le gouvernement, suffisamment renseigné, le dispensait de l'examen des commissaires, lui accordait de suite la pension promise et, au lieu de local, lui allouait 10.000 francs de rentes. Il refusa, ne trouvant pas les offres suffisantes, et se rendit à Spa avec quelques-uns de ses malades. Avant de partir il écrivait à la reine : « Aux yeux de votre Majesté, quatre ou cinq cent mille livres de plus ou de moins employées à propos ne sont rien ; le bonheur des peuples est tout. Ma découverte doit être accueillie, et moi récompensé avec une munificence digne du monarque auquel je m'attacherai. » Pendant son absence, Deslon s'étant proclamé capable d'opérer des cures par le magnétisme animal, Mesmer cria à la trahison, et quelques amis résolurent d'ouvrir une souscription en sa faveur. Il accepta. Cent élèves devaient verser chacun 2,400 livres pour pouvoir suivre un cours de magnétisme. Le nombre fut dépassé et la somme atteignit 340,000 livres. Mesmer donna l'enseignement demandé ; mais le cours terminé, les élèves se considérant comme aptes à pratiquer à leur tour, formèrent une société dite *Société de l'harmonie*, dans le but d'instituer un cours public et de propager la doctrine. Mesmer protesta à nouveau et accusa ses élèves de mauvaise foi. Il quitta la France, parcourut l'Angleterre et retourna ensuite en Allemagne, où il mourut le 5 mars 1815.

MONTFORT (Simon IV) (comte de). — Né vers 1165. Entraîné par la parole de Foulques de Neuilly, il prit la croix, avec Thibaut V, comte de Champagne, pour combattre les infidèles. Revenu de Palestine, il alla guerroyer contre les Albigeois ; les Croisés le choisirent comme leur chef. En conduisant les bandes du Nord à l'assaut des riches provinces du Midi, il montra les qualités d'un grand capitaine, mais fut impitoyable pour les vaincus et dévasta les pays de Languedoc par le fer et par le feu Les états de Raymond VI furent la récompense de ses exploits. Le 25 juin 1218, il tombait sous les murs de Toulouse, frappé à la tête d'une pierre lancée par un mangonneau et percé de cinq flèches.

Simon de Montfort avait épousé, en 1190, Alix de Montmorency, dont

il eut sept enfants. Son fils aîné Amaury, succéda, comme connétable, à Mathieu de Montmorency. Son quatrième fils, Simon, passé au service du roi d'Angleterre Henri III, devint comte de Leicester, sénéchal de Gascogne, et épousa Eléonore, comtesse douairière de Pembroke, sœur de ce monarque.

MONTMORENCY (Henri Ier) (duc de). — Né à Chantilly en 1544. Second fils du connétable Anne de Montmorency, il porta le nom de Damville jusqu'en 1579, époque où mourut son frère aîné François, maréchal et duc de Montmorency. Il reçut lui-même en 1566 le bâton de maréchal, et Henri IV lui remit en 1593 l'épée de connétable. Mort à Agde le 1er avril 1614.

C'est en 1585 que le roi de Navarre, désireux de s'aboucher avec Henri de Montmorency, lui donna rendez-vous à Saint-Paul-Cap-de-Joux. « Et dès lors jusqu'à cette heure, dit Brantôme, se sont si bien tous entretenus et liez, qu'ils ne se sont jamais quietez, et toujours marié leurs fonctions mesme ensemble. Aussi pour tels bons debvoirs d'assistances, d'amitiés et de causes, et pour la suffisance grande qu'il a cogneu en luy, l'a faict son connestable, et au lieu de père, l'appelait son compère, à la mode du roi Henri II à l'endroit de son père ; qui est un grand honneur pour cette maison de Montmorency, qu'en vingt-six ou vingt-sept ans consécutivement le père et le fils ayent été honorés de cette grande charge. »

MOREAU (Jacques-Joseph). — Jacques-Joseph Moreau, plus connu sous le nom de Moreau de Tours, naquit le 3 juin 1804 à Montrésor, département d'Indre-et-Loire. Après avoir fait ses classes aux collèges de Chinon et de Tours, il commença, dans cette dernière ville, ses études médicales qu'il vint ensuite terminer à Paris. Interne de la maison royale de Charenton en 1826, docteur en 1830, il était nommé au concours, en 1840, médecin de l'hospice de Bicêtre. En 1860 il passait à la Salpêtrière. Après la mort d'Esquirol, il dirigea, d'abord de concert avec Baillarger et Mitivié, la maison de santé d'Ivry, dont il devint l'un des propriétaires. Mort le 20 juin 1884.

J'ai eu l'honneur d'être le dernier interne de Moreau de Tours. Ami de mon grand-père et de mon père, il m'avait accueilli avec bienveillance et se plaisait à m'appeler un enfant de la balle. Au début de l'année 1884, bien que légèrement courbé par l'âge, il avait conservé la vivacité d'esprit et l'ardeur de la jeunesse. Il venait encore assez régulièrement à la Salpêtrière, mais ne faisait plus que, de temps à autre, une courte apparition parmi ses malades. Le plus souvent il se contentait de signer

le cahier de visite, s'asseyait auprès du feu, et tout en se chauffant les mains, évoquait les souvenirs d'autrefois. Il disait sa jeunesse et les aventures de toutes sortes d'un long voyage en Orient. Certaines de ces aventures ne sont guère racontables. Je préfère citer une anecdote se rapportant à une époque moins lointaine de son existence, celle où il dirigeait la maison de santé d'Ivry. Le parc était alors, affirmait Moreau de Tours, rempli de lapins de garenne, devenus presque apprivoisés, et qui semblaient éprouver un plaisir particulier à contempler la voie du chemin de fer d'Orléans ; ils se tenaient immobiles et rangés en ligne au passage des trains. Deux étrangers se présentent un jour à la maison de santé et demandent le médecin. L'un d'eux, prenant la parole, s'excuse d'avance de la question qu'il va poser, question qui, au premier abord, peut paraître bizarre. Mais un pari existe entre eux et le résultat dépend de la réponse qui leur sera faite. « Nous prenons souvent, conclut-il, le train qui longe votre propriété, et nous venons vous demander si vos lapins sont vivants ou empaillés. » Le perdant devait offrir un dîner à son adversaire. Moreau de Tours fut invité.

Il aimait aussi à parler d'Esquirol, de sa proverbiale bonté et des réunions intimes qui, chaque dimanche, assemblaient les élèves à la table du maître. Il ne manquait jamais d'ajouter : « On déjeunait fort bien chez M. Esquirol. »

MOREL (Benedict-Augustin). — Né le 22 novembre 1809, à Vienne en Autriche, de parents français. Placé à Luxembourg dans un établissement dirigé par un prêtre, l'abbé Dupont, il suivit plus tard son maître à Saint-Dié. Ayant perdu son père et se trouvant sans ressources, il resta à la charge de l'abbé Dupont qui, après l'avoir gardé dix ans, le plaça dans un séminaire. Il trouva le moyen de se faire renvoyer pour avoir suscité, en faveur des idées libérales, une sorte d'émeute parmi ses camarades. Il vint à Paris, fit d'abord du journalisme, entra comme précepteur dans une famille où il resta quatre ans, et commença ensuite ses études médicales. C'est alors qu'il se lia avec Claude Bernard, arrivé de Lyon dans un état de gêne voisin de la misère. Ils habitèrent ensemble, et, à un moment donné, se trouvèrent réduits à n'avoir qu'un costume pour deux ; l'un le portait tandis que l'autre restait couché. Morel passa sa thèse le 6 août 1839 ; le 24 décembre de la même année, Claude Bernard était reçu interne des hôpitaux de Paris, et entrait, le 1er janvier suivant, dans le service de Jean-Pierre Falret à la Salpêtrière. Il présenta Morel à son chef. En 1848, Archambault ayant donné sa démission, Morel le remplaça à l'asile de Maréville. De cette époque commencent ses travaux

su r le goître et le crétinisme, précurseurs de ceux sur la dégénérescence. En 1857 il quittait Nancy pour Rouen, où il devenait directeur de l'asile Saint-Yon. Dès lors il ne songe plus qu'à la dégénérescence, passe sa vie à circuler de côté et d'autre pour étudier les types et vérifier les lois qu'il a formulées. Faisant ainsi des observations sur chacun en particulier, il lui arriva de suivre certaines familles pendant des années. Dans l'une d'elles, qui comptait neuf enfants, le dernier présentait des stigmates de dégénérescence, tandis qu'on ne pouvait constater la moindre tare chez les autres, pas plus que chez les parents. Morel restait perplexe et flairait un mystère ; il résolut d'en avoir le cœur net. Après une longue et minutieuse enquête, où il fit preuve d'un flair de policier, il découvrit que la mère avait commis une faute et que l'enfant était le fruit de ses relations avec un alcoolique.

Dans une autre aventure, Morel fut moins favorisé. Il avait parfois, au cours de ses promenades à travers la ville de Rouen, rencontré un jeune garçon offrant le type le plus accompli du dégénéré. Dans un dîner, où se trouvaient plusieurs personnes qu'il ne connaissait pas, il parla de dégénérescence ; se laissant entraîner par son sujet, et sans faire attention aux signes du maître et de la maîtresse de la maison, il prit comme exemple le jeune homme en question, signala les tares que devaient indubitablement présenter les parents, et s'étonna qu'on osât offrir aux regards du public un aussi abominable idiot. Le père et la mère étaient parmi les invités, et tous, sauf Morel, savaient de qui il s'agissait. On peut se douter de sa confusion.

Jules Falret, qui avait été intimement lié avec Morel, se plaisait à raconter leurs joyeuses aventures et, en particulier, un voyage en Angleterre, en compagnie du baron Mundy. C'était en 1864. Mundy était aussi original que Morel. Tous deux s'amusaient à tourmenter leur ami Jules Falret qui était, comme le savent tous ceux qui l'ont connu, le meilleur, le plus facile et le plus débonnaire des hommes. Entre autres plaisanteries, quand après une journée fatigante il commençait à s'endormir, les gais compères circulaient autour de son lit, en chemise et chantant à tue-tête des airs de *Lucie de Lammermoor*. Mais un jour Morel et Mundy eurent une vive discussion, à laquelle, suivant sa coutume, Jules Falret ne prit aucune part. Mundy déclara qu'il en avait assez de leur société et qu'il se séparait d'eux. Il partit. Comme, peu d'instants après, les deux amis quittaient l'hôtel, ils virent un homme s'attacher à leurs pas. Morel, moins patient, l'engagea à les laisser tranquilles. L'homme déclara qu'il était un guide, et que le baron Mundy avait requis ses services pour les accompagner partout où ils iraient et ne les quitter sous

aucun prétexte. Ils durent se laisser escorter. Mais ils étaient invités à un lunch chez Harrington Tuke, et ils espéraient que le guide imposé allait enfin les laisser libres. Il n'en fut rien. Leur compagnon ne les lâcha pas d'une semelle, et il entra avec eux dans le salon, déclarant qu'il remplissait ses fonctions et obéissait aux ordres du baron Mundy. Jules Falret et Morel, très confus, durent expliquer à Harrington Tuke le rôle de ce personnage qui s'introduisait chez lui sans être ni invité, ni même connu. Le lendemain Mundy réapparaissait et libérait ses amis de la présence de l'homme qui depuis vingt-quatre heures, les accompagnait comme leur ombre. Le voyage s'acheva joyeusement. Morel est mort le 30 mars 1872. Il avait dû s'aliter en rentrant du Havre, où il était allé faire une conférence sur Jeanne d'Arc.

MORGAGNI (Jean-Baptiste). — Né à Forli, dans la Romagne, le 25 février 1682. Docteur en médecine et en philosophie en 1701, il devenait, en 1715, professeur d'anatomie à l'Université de Padoue. Morgagni, dit Pinel « a joint aux avantages d'une érudition choisie et d'un jugement exquis les connaissances les plus profondes de l'anatomie pathologique. Egalement propre aux travaux de l'amphithéâtre et à une rédaction soignée et correcte des faits observés, il a eu l'art de rapprocher, avec une sagacité rare, plusieurs cas particuliers analogues, et d'en faire ressortir des vérités générales. Son excellent livre *de Causis et Sedibus morborum per Anatomen investigatis*, sera toujours recherché et médité tant que le bon goût et la saine raison présideront à l'exercice de la médecine, quelques progrès qu'on ait faits depuis cette époque dans l'anatomie pathologique. » Morgagni mourut le 5 décembre 1771.

MURRAY (Lindley). — Né en 1745, près de Lancaster en Pensylvanie. Destiné par son père au commerce, il préféra la littérature et le droit. En 1784 il quittait l'Amérique pour venir s'établir dans le Yorkshire. Lindley Murray est surtout connu comme grammairien, mais il s'occupa activement d'œuvres philanthropiques, et contribua à la fondation de la Retraite d'York. Mort le 16 février 1826.

Oratoriens ou Pères de l'Oratoire. — Congrégation religieuse fondée à Rome en 1550 par Philippe de Neri. En 1611 Pierre de Bérulle établit en France l'Oratoire de Jésus, confirmé en 1613 par Paul V.

PARISET (Etienne). — Né le 5 août 1770 à Grands, en Champagne. Médecin de Bicêtre de 1814 à 1826, il passa à la Salpêtrière où il resta

jusqu'en 1840. Envoyé en 1819 et 1821 en Espagne pour y étudier la fièvre jaune, et en 1828 en Egypte pour rechercher la véritable origine de la peste. Membre de l'Académie de médecine dès sa fondation, il en devint secrétaire perpétuel le 3 décembre 1822. Parmi les académiciens dont il prononça l'éloge, on peut citer Corvisart, Berthollet, Pinel, Vauquelin, Cuvier, Dupuytren, Scarpa, Desgenettes, Laënnec, Marc, Esquirol, Larrey. Ces éloges brillent plus par la grandiloquence que par l'exactitude des détails. C'est ainsi qu'il fait naître Pinel le 11 avril 1745 à Saint-Paul, au lieu du 20 avril à Saint-André-d'Alayrac. Il se complaît également à rapporter une anecdote qui renferme peut-être une part de vérité, mais en tout cas beaucoup d'exagération, et nous semble aujourd'hui parfaitement ridicule. « Un jour, dit-il, Pinel et Savary se délassaient d'une longue course en prenant un léger repas. En s'entretenant de ces rares génies qui ont immortalisé la Grèce et l'ont faite la bienfaitrice des nations, ils s'arrêtèrent sur les talents et les malheurs de Sapho. — Quel style ! s'écriaient les deux amis ; quelle poésie divine ! Quels traits de flamme ! Quelle passion vive et profonde ! et quel prix elle en a reçu ! Le mépris, le dédain, l'indifférence ! Blesser un cœur si épris ! et avec tant de cruauté ; la sacrifier à une rivale ! l'abreuver d'outrages ! la navrer de douleur ! la pousser vers le rocher fatal ! — Les deux amis n'achevaient pas ; ils sanglotaient ! ils étaient éperdus ; ils étendaient leurs mains pour arracher la victime aux fureurs de la mer. Les pleureurs d'Homère, que fait parler Carmontel dans un de ses proverbes, n'expriment pas une pitié si déchirante. » Et Pariset ajoute, ému lui-même par son récit : « Une âme si simple et si expansive pouvait-elle se fermer à la justice ? Pouvait-elle se nourrir du fiel de l'intérêt, de la médisance et de l'envie ? » Il est inutile d'insister sur l'invraisemblance des propos prêtés à Pinel ; simple et pondéré, il ne connaissait ni la sensiblerie ni la phraséologie, toutes deux si chères à son panégyriste.

Brierre de Boismont avait étudié les maladies mentales, à la Salpêtrière, dans le service de Pariset. C'était, dit-il, en parlant de son maître, « un de ces esprits fins et charmants, pleins d'aperçus ingénieux, mais qui ne peuvent s'astreindre au joug rigoureux de l'observation. »

Pariset est mort le 3 juillet 1847.

PATIN (Guy). — Né le 30 avril 1601 à Houdan-en-Bray, diocèse de Beauvais. Professeur à la Faculté de médecine de Paris et au Collège royal où il succéda à Riolan, Guy Patin est surtout célèbre par ses lettres et par l'âpreté avec laquelle il soutint les privilèges de la Faculté dont il fut successivement censeur et doyen. Il mena avec ardeur le combat

contre les chirurgiens. « Si on leur permettait, disait-il, des robes et des bonnets pour leur prétendue doctrine en chirurgie, il faudrait en accorder autant aux apothicaires pour leur doctrine en pharmacie, et ceux-ci n'auraient-ils pas bonne grâce quand il faudrait donner des lavements ou faire l'onguent rosat et diapalme, d'être ainsi équipés. Enfin Saint-Luc a été plus fort que Saint-Côme. M. Talon a fait merveille pour obtenir de la Cour que ces gens fussent rangés à leur devoir. » Il haïssait aussi cordialement les partisans de l'antimoine, qu'il dénommait la secte meurtrière, le gazetier Théophraste Renaudot, le cardinal Mazarin et les Jésuites. Grand partisan de la saignée, il la célébrait dans ses leçons magistrales, et y recourait largement pour lui-même et pour les siens. Dans une lettre du 26 décembre 1662 il raconte que sa femme, ayant eu une fièvre intense, avec point de côté et crachements sanguinolents, a été soumise à des émissions sanguines copieuses et répétées jusqu'à cessation des phénomènes morbides. « Maintenant nous la purgeotons avec casse et séné, et elle est. Dieu merci, hors de danger, *debet illa Gallum Æsculapio*, pour être réchappée d'un tel mal, duquel cent autres seraient mortes ; vive la bonne méthode de Galien, et le beau vers de Joachim du Bellay :

O bonne, ô sainte, ô divine saignée. »

Et il ajoute : « Je voudrais bien qu'elle fût guérie, et qu'elle fût moins colère à l'avenir. »

Guy Patin mourut le 30 août 1672.

PAUL (Sir George Onesiphors). — Philanthrope, né en 1774, mort en 1820. S'occupa de la réforme des prisons et des asiles.

Pension ecclésiastique. — Voici la copie du titre d'inscription de Jean Guillemaud, oncle maternel de Casimir Pinel :

TRÉSOR PUBLIC — PENSIONS DITES ECCLÉSIASTIQUES

CERTIFICAT D'INSCRIPTION

N° 449 — *Volume 1er* — *Somme : 800 fr.*

Je soussigné, directeur de la Dette publique, certifie que Guillemaud (Jean), né le 10 juillet 1758, est inscrit au Registre des Pensions pour une somme annuelle et intégrale de huit cents francs, ayant été compris, pour ladite somme, en qualité d'ex-Vicaire dans l'état dressé par l'Admi-

nistration centrale du Département de la Seine, et visé par le Ministre des Finances, sous le N° 452.

A Paris, le l'an de la République française une et indivisible.

Le Directeur de la Dette Publique : Signé : Harmand.

Je soussigné, reconnais avoir en ma possession le Certificat d'inscription au Grand Livre des Pensions dites Ecclésiastiques, dont copie est ci-dessus.

A Paris, le 15 prairial, l'an VIII de la République française.

PERFECT (William). — Né à Oxford en 1740.

« Le nombre des espèces de l'aliénation mentale est limité, remarque Philippe Pinel, mais ses variétés peuvent se multiplier d'une manière indéfinie. Il a donc été naturel de chercher à donner une idée claire de plusieurs de ces variétés, en publiant une longue suite d'observations détaillées et recueillies dans un établissement quelconque d'aliénés ; c'est ce qu'a fait en Angleterre le docteur Perfect. Il a exposé les causes et la marche de plusieurs cas de mélancolie alliée quelquefois avec un penchant irrésistible au suicide ; il a de même caractérisé par des exemples particuliers l'hypocondrie pléthorique, une manie que l'orgueil a rendue incurable, celle qui est compliquée de préludes d'apoplexie, celle qui vient à la suite des couches ou lors de la cessation de la menstruation, la manie par des excès de fanatisme, celle qui peut provenir de la répercussion d'un exanthème, la manie qui est une suite de l'habitude de l'ivresse, celle qui est héréditaire. Cet ouvrage curieux contient 108 observations, et mérite d'être distingué de beaucoup d'autres, autant par le ton de modération et de candeur qui y règne, que par la vivacité et la simplicité des moyens que l'auteur a mis en usage, et qu'un succès obtenu dans un très grand nombre de cas semble avoir justifiés. Ce sont là sans doute des matériaux propres à être mis en œuvre en les rapprochant d'un grand nombre d'autres. »

PERRAULT (Claude). — Fils d'un avocat au Parlement et frère de l'auteur des *Contes*, Claude Perrault naquit à Paris en 1613. L'auteur de la colonnade du Louvre ne fut pas, malgré les dires de Boileau, un médecin sans valeur ; ses essais de physique et son *Traité de la mécanique des animaux* eussent suffi à perpétuer son nom. Il mourut le 9 octobre 1688. « On peut dire, remarque Fontenelle, qu'il serait très difficile de trouver un homme qui eût rassemblé plus de différents ta-

lents. Mais ce qu'il y avait en lui de plus estimable, c'est qu'il ne tirait aucune vanité de ce qui en aurait donné beaucoup à d'autres. Tout grand physicien qu'il était, il n'était nullement entêté de la physique, et il ne regardait ses propres systèmes que comme des probabilités qui étaient, à la vérité, le sujet le plus raisonnable sur lequel l'esprit humain pût s'exercer, mais qui ne méritaient pas une créance entière. On peut s'imaginer combien cela le préservait de l'air dogmatique si insupportable dans presque tous les savants, et combien sa conversation en était plus aisée et plus agréable. Quand on a bien du mérite, c'en est le comble que d'être fait comme les autres. »

PETIT (Marie-Antoine). — Né en 1760. Docteur régent de l'ancienne Faculté de Paris. Médecin de l'Hôtel-Dieu. Mort le 7 avril 1840.

PHILIPPON (Charles). — Né à Lyon en septembre 1800. D'abord dessinateur et lithographe, devient ensuite journaliste, fonde *La Caricature* en août 1830, *Le Charivari* en novembre 1832. L'un des créateurs du *Journal pour rire* en 1849 et du *Journal amusant* en 1857. Nombreux procès, amendes et mois de prison sous la Monarchie de juillet. Refuse, en 1848, la place de directeur des Beaux-Arts. Mort à Paris le 25 janvier 1862.

Philippon se trouvait dans la maison de santé de Casimir Pinel en juin 1832 ; des agents s'étant présentés avec ordre de le reconduire à Sainte-Pélagie, il réussit à s'évader. Détenu à nouveau, il obtint d'être encore transféré à la maison de Chaillot.

2e DIVISION PRÉFECTURE DE POLICE

—

3e BUREAU

Paris, le 15 octobre 1832.

« M. le docteur Pinel, tenant une maison de santé, rue de Chaillot, N° 76, recevra du porteur du présent, et placera dans ladite maison, le ci-après nommé venant de Sainte-Pélagie : Philippon, Charles, condamné à l'emprisonnement et sous le coup de plusieurs préventions, pour y recevoir les soins que réclame sa position.

« Le S. Philippon, dont la translation dans une maison de santé a été consentie par le Ministre de l'Intérieur, devra être tenu en état de détention et il est enjoint à M. le docteur Pinel de ne le laisser sortir de son établissement sous quelque prétexte que ce soit.

« En recevant le S. Philippon dans la maison, M. le docteur Pinel

devient responsable de sa personne et il devra faire dans les 24 heures devant le Commissaire de police de Chaillot une déclaration portant qu'il accepte cette responsabilité sous les peines portées par la loi. »

PIERRE. — Moine des Vaux-de-Cernay, de l'ordre de Citeaux. Guy, abbé des Vaux-de-Cernay, était l'un des douze désignés pour mener la croisade entre les Albigeois. Pierre le suivit en Languedoc, et fut chargé d'écrire l'histoire de cette guerre.

PILATRE DE ROZIER (Jean-François). — « Quant aux ballons, écrivait le 27 novembre 1784 Pinel à son ami Desfontaines, on n'a pas encore rempli le projet de passer le détroit de Calais ; mais, ces derniers jours, on vient d'en construire un aux Tuileries et de le faire partir à Calais pour profiter du premier vent favorable qui pourra le transporter sur les côtes d'Angleterre. C'est M. Pilâtre de Rozier qui doit le monter, et qui va recevoir des compliments des Anglais ou une épitaphe de ses compatriotes. »

Pilâtre de Rozier était né à Metz le 30 mars 1756. Venu tout jeune à Paris pour y chercher fortune, il dut, pour subsister, entrer comme employé chez un pharmacien ; en plus de la chimie, qu'il avait déjà pratiquée, il se livra avec ardeur à l'étude des mathématiques, de l'histoire naturelle et de la physique. Nommé professeur de chimie à Reims, il n'y fit qu'un court séjour, revint à Paris et, grâce à des amis influents, obtint la charge d'intendant des cabinets d'histoire naturelle et de physique du comte de Provence. Il conçut l'idée du *Musée*, établissement possédant un vaste laboratoire propre à faciliter les recherches de physique et de chimie. Le *Musée*, inauguré en 1781 sous les auspices de Monsieur, eut pour président Court de Gébelin. La découverte des frères Montgolfier intéressa vivement Pilâtre de Rozier, et il se consacra dès lors aux problèmes de l'aérostation. Sa première ascension eut lieu le 21 octobre 1783. Le 15 juin 1785, comme il partait pour tenter la traversée du Pas-de-Calais, le ballon s'enflamma, et l'intrépide aéronaute n'eut, comme l'avait prédit Pinel, au lieu des compliments des Anglais, qu' « une épitaphe de ses compatriotes. »

PITCAIRNE (Archibald). — Né à Edimbourg le 25 décembre 1652, Pitcairne fréquenta les écoles de médecine d'Edimbourg et de Paris. Savant médecin et profond mathématicien, il mourut le 20 octobre 1713.

L'année précédente, écrivant à l'anatomiste Du Verney pour lui recommander un de ses amis d'Ecosse, il annonçait l'envoi prochain de

dissertations où il résoudrait ce problème : *Une maladie étant donnée, trouver le remède.* Philippe Pinel jugeait qu'un problème, posé dans ces termes, indiquait plus de présomption que de sagesse. « Quelle est la science, remarque-t-il, dans laquelle on puisse parvenir à la solution d'une question aussi générale ? » Pour lui, il faut d'abord observer attentivement les symptômes et s'efforcer de se rendre compte des lésions organiques, en un mot connaître le malade avant de le traiter.

POMME (Pierre). — Né à Arles en 1735. Sous le nom d'affections vaporeuses il comprenait l'hystérie, l'hypocondrie et la mélancolie. Pour combattre ce qu'il appelait irritabilité et racornissement des nerfs, il soumettait ses malades aux lavements froids et aux bains prolongés, ne leur accordant comme aliments que des boissons d'eau de poulet ou de veau, d'orge, et des soupes au lait. Il avait une haute idée de sa personnalité. Son *Traité des affections vaporeuses des deux sexes*, dont la sixième édition parut en l'an VII, est dédié à l'humanité. « Humanité, s'écrie-t-il, nom sacré, je ne t'ai jamais prononcé sans attendrissement. Tu fus toujours l'objet de mes sollicitudes. Plus je t'ai vue exposée aux fureurs de l'ignorance, de la routine et de la cupidité, plus j'ai redoublé mes efforts pour te soustraire à cette tyrannie. Mais aujourd'hui que je me glorifie d'avoir terrassé tes ennemis et les miens, je viens te faire hommage du fruit de mes peines et du succès que je te dois. » Et sous la gravure qui le représente majestueux, en perruque et en jabot, se trouvent les vers suivants :

A votre bienfaiteur souriez, vaporeux ;
Ses écrits, ses conseils sont pour vous des oracles ;
Moribonds, espérez ; pâlissez, envieux ;
Ses cures, ses succès sont autant de miracles.

Dans l'avant-propos, après s'être félicité de la disparition de ses ennemis Lassone, Vicq d'Azyr, Mme Dubarry, il ajoute modestement : « Grâces vous soient rendues, divine providence ! En me faisant survivre à tous ces personnages en crédit, vous aviez prévu que je serais encore utile à ma patrie, et que je la servirais dans l'hiver de mes ans, comme autrefois dans ma jeunesse. » Pomme mourut en 1812.

PORTAL (Antoine). — Né à Gaillac le 5 janvier 1742. Après avoir fait sa médecine à Montpellier, il vint à Paris, pour y chercher fortune, à l'âge de 24 ans. « Il racontait lui-même dans ses cours, dit Jolly, et avec une admirable franchise, les moyens qu'il avait mis en usage pour se faire connaître comme praticien. Il envoyait à 2 ou 3 heures du matin

son domestique avec une voiture dans une des rues les plus fréquentées du faubourg Saint-Germain et de la Chaussée-d'Antin. Conformément à la leçon qu'il avait reçue de son maître, l'intelligent domestique s'arrêtait et frappait aux portes de tous les hôtels, réveillait les portiers et disait à chacun d'eux : — Avertissez tout de suite M. Portal que je viens le chercher avec une voiture pour se rendre chez le prince X... qui se meurt. — Je ne connais pas M. Portal, disait le portier. — Comment, vous ne connaissez pas le plus habile médecin de Paris qui demeure dans cette rue ? — Non. — Cependant on m'a dit qu'il était près d'un malade dans cet hôtel. — Il n'y a pas de malade ici. — Pardon, c'est que je me suis trompé de numéro. — Et le lendemain tous les portiers de se raconter le réveil de la nuit. L'un disait : — Il faut que ce soit un médecin bien savant, car le domestique venait de loin. — Je le crois bien, disait un autre, c'est le médecin des princes. Et c'est ainsi que ces propos allaient des portiers aux femmes de chambre, et de celles-ci à leurs maîtresses, qui, dans l'occasion, demandaient le médecin des princes. » Le charlatanisme réussit à Portal, car il devint professeur de médecine au Collège de France, professeur d'anatomie au Jardin du roi, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine, premier médecin du roi, et mourut, chargé d'ans et d'honneurs, le 23 juillet 1832.

PUSSIN (Jean-Baptiste). — Les registres de Bicêtre portent la mention suivante : « Le 5 juin 1771, Jean-Baptiste Pussin, garçon tanneur, âgé de 25 ans, de Lons-le-Saulnier, en Franche-Comté, diocèse de Besançon, entré comme infirme atteint des humeurs froides, venant de l'Hôtel-Dieu. » Dès qu'il se sentit amélioré, Pussin demanda à être occupé à l'intérieur de l'hospice, et, en 1785, il devenait surveillant de l'emploi de Saint-Prix où se trouvaient les loges et les aliénés agités. C'était, dit Pinel, « un des hommes les plus recommandables par des qualités rares. » Le 30 floréal an X (19 mai 1802) Pussin quittait Bicêtre pour passer à la Salpêtrière, son concours étant réclamé par Pinel, qui n'avait jamais cessé d'entretenir avec lui des rapports affectueux.

Vivant au milieu des malades, les visitant à toute heure de jour et de nuit, il avait trouvé, dans sa femme, une collaboratrice active, intelligente et dévouée. « Mme Pussin, dit Pinel, m'a paru réunir des qualités rares. Je l'ai vue avec étonnement, à Bicêtre, approcher des maniaques les plus furieux, les calmer par ses propos consolants, et leur faire accepter une nourriture qu'ils refusaient avec dureté de toute autre main. Un aliéné, réduit à un danger extrême par une abstinence opiniâtre, s'emporte un jour contre elle, et, en repoussant les aliments qu'elle lui

sert, lui prodigue les termes les plus outrageants. Cette femme habile se met un moment à l'unisson de ses propos délirants ; elle saute et danse devant l'aliéné, réplique par quelques saillies, parvient à le faire sourire, et, profitant de ce moment favorable pour le faire manger, elle lui conserve ainsi la vie. Combien de fois ne l'ai-je point vue arrêter, par une heureuse supercherie, des rixes dont les suites auraient pu être funestes ! Trois aliénés, qui se croyaient autant de souverains, et qui prenaient chacun le titre de Louis XVI, se disputent un jour les droits à la royauté, et les font valoir avec des formes un peu trop énergiques. La surveillante s'approche de l'un deux, et le tirant un peu à l'écart : — Pourquoi, lui dit-elle, entrez-vous en dispute avec ces gens-là, qui sont visiblement fous ? Ne sait-on pas que vous seul devez être reconnu pour Louis XVI ? — Ce dernier, flatté de cet hommage, se retire aussitôt en regardant les autres avec une hauteur dédaigneuse. Le même artifice réussit avec un second ; et c'est ainsi que dans un instant il ne resta plus aucune trace de dispute. Une circonstance bien plus orageuse me fit connaître un jour, dans toute son étendue, cette heureuse fécondité de moyens dans l'art de maîtriser les aliénés. Un jeune homme, calme depuis plusieurs mois, et libre dans l'intérieur de l'hospice, est tout à coup saisi de son accès ; il se glisse dans la cuisine, s'empare d'un couperet propre à hacher les herbes, et ne fait qu'entrer dans une plus grande fureur par les efforts du cuisinier et des gens de service pour le désarmer. Il saute sur la table pour se mettre en défense, et menace de couper la tête au premier qui osera s'avancer. La surveillante, sans s'effrayer, prend une tournure adroite ; elle improuve hautement l'attaque dirigée contre l'aliéné. — Pourquoi empêcher, dit-elle, cet homme fort et robuste de travailler avec moi. — Elle lui parle avec douceur, l'engage à s'approcher d'elle avec l'instrument qu'il a saisi, elle lui montre la manière dont il doit s'en servir pour hacher les herbes, elle feint de se féliciter d'avoir un aide pareil. L'aliéné, trompé par cette innocente ruse, ne s'occupe que de son travail, et à un signal donné il est investi par les gens de service, qui l'enlèvent sans danger, et l'emportent dans sa loge pendant que l'instrument reste entre les mains de la surveillante. On pourrait défier l'homme le plus habile et le plus versé dans la connaissance des maniaques, de saisir avec plus de finesse et de promptitude le parti le plus sûr à prendre dans une conjoncture alarmante. »

Pinel attendait l'arrivée de Pussin et de sa femme à la Salpêtrière pour l'exécution d'un plan qu'il avait mûrement médité ; il s'agissait de réformer le personnel. « Toute l'autorité, dit-il, avait été dévolue aux filles de service, par la faiblesse et l'incapacité de la directrice. Une

entière réforme devenait donc nécessaire vers l'an 10°, à l'époque d'un nouvel ordre de choses ; mais cette réforme, pour être solide, devait être faite avec une sage réserve. On poussa d'abord les hauts cris, on réclama contre l'innovation et l'injustice, et il est facile d'imaginer la résistance et les sourdes menées de plus de quarante filles de service, dépouillées de leurs prétendus droits de traiter les aliénées avec une extrême dureté, et réduites désormais à une obéissance passive. Elles s'agitaient en divers sens, m'adressaient des plaintes et des réclamations ; mais renfermé dans les fonctions de ma place, et plein de confiance dans la droiture et l'habileté du chef de la police intérieure (M. Pussin), je lui laissai le libre exercice du pouvoir qu'il avait à déployer, et toutes les difficultés furent surmontées. » Dès lors la plus stricte discipline régna dans le personnel, et les filles de service durent simplement exécuter les ordres du surveillant, agissant sous l'inspiration du médecin. Tandis que sa femme dirigeait la préparation des aliments, Pussin présidait à leur partage et à leur distribution. Pinel, certain désormais du bien-être et de la surveillance des malades de l'hospice, put, sans arrière-pensée, se consacrer à l'amélioration de leur état mental.

Dans les *Souvenirs historiques du Père Richard, au château de Bicêtre* se trouvent les lignes suivantes :

« Le gouverneur de Saint-Prix, M. Pussin, faisait quelques observations sur chacun de ses fous ; il les soignait lui-même ; il s'aperçut qu'avec du calme, de la tranquillité et de la tisane de chicorée sauvage, il obtenait souvent la guérison des insensés. M. Pinel, auteur d'un ouvrage sur les aliénés, fit l'éloge de M. Pussin qu'il contraignit à quitter son emploi pour apprendre l'art de guérir, de sorte qu'il le fit médecin malgré lui. Ce fut moi-même qui lui remis son diplôme de docteur de la Faculté de médecine de Bruxelles. M. Pinel poussa ensuite M. Pussin, qui, par la nature de sa place, avait déjà amassé quelque chose et qui, par son état de médecin, se fit une belle fortune et se retira ensuite à Lons-le-Saulnier, où il mourut. » Inutile d'insister sur l'invraisemblance de ce récit. Pinel, pour flatter l'amour-propre de Pussin, lui a-t-il fait don d'un diplôme quelconque, la chose en elle-même n'a rien d'impossible, les hommes, même les plus intelligents, n'étant pas insensibles aux hochets de la vanité, titres, rubans ou parchemins. Mais il se serait bien gardé d'obliger Pussin à quitter son emploi pour apprendre l'art de guérir. Quand il prit le service de surveillant à la Salpêtrière, Pussin avait 57 ans, et il exerçait encore ses modestes fonctions sept ans plus tard, quand parut la seconde édition du *Traité de l'aliénation mentale*. Ce n'est pas à cet âge que l'on va s'asseoir sur les bancs de l'école, surtout

lorsqu'on manque totalement d'instruction première, car Pussin, avant d'entrer à l'Hôtel-Dieu, n'était qu'un simple garçon tanneur. Pinel, tout en lui reconnaissant « des connaissances multipliées et des vues de détail qui manquent au médecin borné le plus souvent, à moins d'un goût dominant, à des visites passagères », n'hésite pas à le classer parmi les hommes « étrangers aux études de la médecine, et dépourvus des connaissances préliminaires de l'histoire de l'entendement humain. » Le mérite de Pussin n'en est que plus grand, et son nom doit rester à côté de celui de Pinel, qui se plaisait à l'appeler son collaborateur.

PUYSEGUR (Armand-Marie-Jacques de Chastenet) (marquis de). — Né le 1er mars 1751, il appartenait à une famille originaire de l'Armagnac et était le petit-fils de Jacques-François de Chastenet, marquis de Puységur, maréchal de France, comte de Chessy, vicomte de Buzancy. Entré en 1768 dans l'arme de l'artillerie, il fit la campagne d'Espagne en 1783, et devint maréchal de camp et commandant de l'école d'artillerie de la Fère. Il quitta le service en 1792. Ayant épousé la fille de Baudard de Sainte-James, il rapporta, quand celui-ci eut fait banqueroute, la dot qu'il en avait reçue et qui s'élevait à douze cent mille francs.

S'il consacra une partie de son existence à la pratique du magnétisme animal, il ne fut pas un adepte de la première heure ; d'abord incrédule, et convaincu qu'il avait affaire à un charlatan, il voulut néanmoins se rendre un compte exact de la nouvelle doctrine, et il versa les 100 louis exigés de ceux qui désiraient s'imprégner des préceptes du maître. Le cours achevé, il ne se trouvait guère plus avancé, et demanda à Mesmer un entretien particulier qui ne le satisfit pas davantage. Il se retira alors, ainsi qu'un de ses frères, à sa terre de Buzancy, et pratiqua le magnétisme avec succès ; se sentant épuisé par des séances trop répétées, il lui vint à l'idée de magnétiser un arbre, autour duquel affluèrent les malades des environs. Voici des extraits d'une lettre écrite le 13 juin 1784 par un nommé Clocquet, que la réputation dudit arbre avait attiré à Buzancy : « Représentez-vous la place d'un village. Au milieu est un orme... MM. de Puységur lui ont imprimé une vertu salutaire, active, pénétrante. Ses émanations se distribuent au moyen des cordes dont le corps et les branches sont entourés, qui en appendent dans toute la circonférence, et se prolongent à volonté. On a établi autour de l'arbre mystérieux plusieurs bancs circulaires en pierre, sur lesquels sont assis tous les malades, qui tous enlacent de la corde les parties souffrantes de leur corps. Alors l'opération commence, tout le monde formant la chaîne et se tenant par le pouce. Le fluide magnétique circule dans ces

instants avec plus de liberté ; on en ressent plus ou moins l'impression. Si par hasard quelqu'un rompt la chaîne en quittant la main de son voisin, quelques malades en éprouvent une sensation gênante, et déclarent tout haut que la chaîne est rompue. Vient le moment où, pour se reposer, le maître permet qu'on quitte les mains, en recommandant de les frotter. Mais voici l'acte le plus intéressant. M. de Puységur, que je nommerai dorénavant le maître, choisit entre ses malades plusieurs sujets, que, par attouchement de ses mains et présentation de sa baguette (verge de fer de quinze pouces environ), il fait tomber en crise parfaite. Le complément de cet état est une apparence de sommeil, pendant lequel les facultés physiques paraissent suspendues, mais au profit des facultés intellectuelles. On a les yeux fermés ; le sens de l'ouïe est nul ; il se réveille seulement à la voix du maître. Il faut bien se garder de toucher le malade en crise, même la chaise sur laquelle il est assis ; on lui causerait des angoisses, des convulsions que le maître seul peut calmer. Ces malades en crise, qu'on nomme *médecins*, ont un pouvoir surnaturel, par lequel, en touchant un malade qui leur est présenté, en portant la main même par dessus les vêtements, ils sentent quel est le viscère affecté, la partie souffrante ; ils le déclarent, et indiquent à peu près les remèdes convenables... Mais comment le maître désenchante-t-il ces médecins ? Il lui suffit de les toucher sur les yeux, ou bien il leur dit : Allez embrassez l'arbre. Alors ils se lèvent, toujours endormis, vont droit à l'arbre ; et bientôt après leux yeux s'ouvrent, le sourire est sur leurs lèvres, et une douce joie se manifeste sur leur visage. J'ai interrogé plusieurs de ces médecins, qui m'ont assuré n'avoir aucun souvenir de ce qui s'était passé pendant les trois ou quatre heures de leur crise. J'ai interrogé un grand nombre de malades ordinaires, non tombés en crise, car tous n'ont pas cette faculté ; et tous m'ont dit éprouver beaucoup de soulagement, depuis qu'ils se sont soumis au simple traitement, soit de l'attouchement du maître, soit de la corde et de la chaîne ; tous m'ont cité un grand nombre de guérisons faites sur des gens de leur connaissance... »

Vers la même époque, Puységur écrivait à un de ses frères : « Je continue de faire usage de l'heureux pouvoir que je tiens de M. Mesmer, et je le bénis tous les jours ; car je suis bien utile, et j'opère bien des effets salutaires sur tous les malades des environs. Ils affluent autour de mon arbre ; il y en avait ce matin plus de cent trente. C'est une procession perpétuelle dans le pays ; j'y passe deux heures tous les matins. Mon arbre est le meilleur baquet possible ; il n'y a pas une feuille qui ne communique la santé ; chacun y éprouve plus ou moins de bons effets. »

Au moment du sacre de Charles X, le marquis de Puységur eut l'idée, pour le moins bizarre, de s'établir sur une place publique de Reims, et d'y coucher sous la tente qui avait servi à son père à Fontenoy. Il prit froid, et mourut le 1er août 1825.

REGNAULT (Elias-Georges-Soulange-Olive). — Né le 22 avril 1801 à Londres où son père, médecin français et ancien président de la section de Saint-Eustache, s'était réfugié pour échapper au Tribunal révolutionnaire. Rentré en France avec sa famille en 1814, il termina ses études, fit son droit et devint avocat à la Cour d'appel de Paris. Son nom est surtout connu pour ses attaques contre la théorie de la monomanie et la compétence des médecins dans les questions judiciaires relatives aux aliénations mentales. « Un mot nouveau, disait-il, s'est introduit dans le droit criminel. La monomanie a, depuis quelques années, été constamment invoquée dans les Cours d'assises. L'avocat s'est emparé de cette entité médico-légale comme dernier moyen d'une cause désespérée ; le médecin a cru trouver une nouvelle gloire à exploiter ; et le juré n'a rencontré qu'une source d'incertitudes et d'embarras nouveaux dans des fonctions déjà si difficiles. » Il affirmait que toutes les fois que la folie n'était pas évidente pour tout le monde, il était impossible à un médecin de se prononcer sur l'existence de cette maladie ; les tribunaux n'avaient donc nul besoin de recourir à l'expérience d'un expert. Les désordres des fonctions organiques seuls se trouvaient de la compétence d'un homme de l'art ; quant au délire « tout homme, même le moins instruit » pouvait le reconnaître immédiatement. Et Elias Regnault concluait : « Pour être au niveau des connaissances actuelles dans cette branche de la science humaine, il suffit du simple bon sens. » Il voulait bien pourtant accorder une certaine valeur à Pinel : « Malgré quelques prétentions ambitieuses, Pinel est le seul à qui, sous ce rapport, la science et l'humanité aient des obligations réelles ; et cependant Pinel, pas plus qu'un autre, n'aurait pu déterminer infailliblement si un accusé était aliéné au moment où il commettait un homicide, lorsqu'on n'a rien pour faire soupçonner l'aliénation que cet homicide lui-même, et l'absence présumée d'intérêt. » Il semble inutile de réfuter de pareils arguments.

RENAUDOT (Théophraste). — Né à Loudun en 1584. Etudie la médecine à Paris et se fait recevoir docteur à Montpellier en 1606. Il exerce quelques années à Loudun, revient à Paris en 1612, et est présenté par le Père Joseph au cardinal de Richelieu, qui lui accorde l'office de com-

missaire général des pauvres, celui de maître général des bureaux d'adresses, et le privilège de fonder la *Gazette ;* il est également autorisé à établir un Mont-de-piété. Mais il voulut en outre exercer la médecine et employa l'antimoine, remède prohibé par la Faculté. Comme il n'avait pas obtenu ses grades à Paris, il se vit l'objet de poursuites, et le 9 décembre 1643, la Cour du Châtelet lui défendait de pratiquer la médecine dans cette ville, sentence confirmée par un arrêt du Parlement, en date du 1er mars 1644. Guy Patin avait été l'un de ses adversaires les plus acharnés et les plus violents. « Le Gazetier n'est pas mort, écrivait-il le 2 juin 1645. Il est vrai qu'il a été longtemps malade et enfermé sans être vu de personne. On dit qu'il a sué la vérole trois fois depuis deux ans, et je sais de bonne part qu'il est fort paillard. Depuis notre arrêt contre lui, il n'a dit mot contre nous. Le pauvre diable a le nez cassé ; ses enfants ne sont pas reçus dans notre Faculté de médecine, et peut-être ne le seront-ils jamais. » Les fils de Renaudot furent pourtant reçus docteurs, l'aîné en 1647, le cadet l'année suivante, mais ils durent d'abord désavouer la conduite de leur père. Théophraste Renaudot mourut le 25 octobre 1653.

RICHERAND (Balthasar-Anthelme). — Né à Belley, dans le Bugey, le 4 février 1779, il vint à Paris à l'âge de 17 ans pour y faire ses études médicales, et passa sa thèse le 15 thermidor an VII (2 août 1799). Chirurgien en chef adjoint de l'hôpital Saint-Louis en 1800, professeur de pathologie externe à l'Ecole de médecine en 1807, il reçut des lettres de noblesse sous la Restauration, devint chirurgien consultant du roi, professeur d'opérations de chirurgie à la Faculté, chirurgien en chef de l'hôpital Saint-Louis, membre de l'Académie de médecine.

Fanatique de la chirurgie, Richerand s'efforça d'établir sa supériorité sur la médecine ; il déclarait que la réunion des médecins et des chirurgiens, dans une même académie, ne constituait pas une fusion, mais une confusion.

On lui a reproché d'avoir jugé ses contemporains avec trop de partialité. C'est ainsi que Bichat, Desault, Roux, Magendie, furent l'objet de ses critiques acerbes. Il s'attaqua surtout à Dupuytren, dont la hauteur dédaigneuse l'irritait, et il se plut à attribuer à d'autres les procédés opératoires du chirurgien de l'Hôtel-Dieu.

Dans le *Journal de médecine et de chirurgie*, numéro de nivôse an IX, nous trouvons une analyse par Richerand du *Traité de la manie*. « Personne, déclare-t-il, plus que le professeur Pinel ne pouvait écrire avec succès sur ce genre de maladies ; indépendamment des occasions

favorables pour l'observation, que lui ont offertes les places qu'il a occupées, peu de médecins sont plus familiers avec les écrits des métaphysiciens, et n'en ont plus profondément médité les résultats. » Pour lui les maladies mentales devaient, autant que les médecins, intéresser les philosophes, qui « arriveraient à une connaissance plus approfondie des facultés de l'entendement humain, s'ils joignaient à l'étude de leur exercice régulier et facile, celle des nombreuses altérations qu'elles peuvent subir. »

Richerand mourut le 23 janvier 1840.

ROGRON (Joseph-Adrien). — Né à La Fontaine-Guyon, département d'Eure-et-Loir, le 30 mai 1793. Avocat à la Cour de cassation de 1823 à 1836, il devint en 1840 secrétaire en chef du parquet de cette Cour. Connu pour divers travaux de droit et surtout pour ses *Codes français expliqués par leurs motifs, par des exemples et par la jurisprudence*. Il était intimement lié avec Casimir Pinel qui, ayant à traiter du secret médical, lui avait demandé son opinion au point de vue juridique. D'après Rogron, le secret devait être gardé par les médecins, mais sa divulgation ne pouvait constituer un délit que s'il y avait intention coupable et pensée de nuire.

Mes souvenirs d'enfance me rappellent un vieillard alerte et souriant, d'une politesse exquise avec les femmes, nourri de la pure moelle des auteurs classiques et se plaisant à parler du passé. D'une tenue irréprochable, toujours rasé de frais, il était absolument chauve et portait un faux toupet. Un jour il se trouvait en visite chez une dame de ses amies. Cette dame possédait une tourterelle apprivoisée qui voletait librement dans l'appartement et devenait aisément familière avec les visiteurs ; elle se posa sur la tête de Rogron, puis, effrayée, s'envola en emportant le faux toupet. Bien que d'une rare bonté, il était susceptible, et garda quelque temps rancune à la propriétaire du volatile irrespectueux.

Les évènements de la guerre et de la commune l'impressionnèrent péniblement, et sa santé jusqu'alors robuste, en demeura ébranlée. Il s'éteignit en 1871.

ROSTAN (Léon-Louis). — Né le 16 mars 1790, à Saint-Maximin, en Provence, Rostan vint à Paris pour y faire ses études médicales. Le 27 décembre 1809, il était reçu à l'internat des hôpitaux, en même temps que Béclard, Chomel et Lisfranc. Elève de Pinel à la Salpêtrière, il montra toujours une profonde vénération pour celui qu'il appelait « un des plus beaux génies dont la médecine s'honore », et jamais, au cours

de sa longue carrière, il ne laissa attaquer, sans la défendre, la mémoire de son maître. « Pinel, disait-il, est le véritable réformateur de la médecine, si l'on doit entendre par réformateur celui qui chasse, dissipe et détruit les conjectures incertaines, les vaines hypothèses qui déshonorent une science. Aujourd'hui, les gens qui profitent de ses réformes, s'attachent à l'envi à le dépouiller, à l'injurier, à le dénigrer. Telle a toujours été la reconnaissance des hommes pour leurs bienfaiteurs. »

Rostan fut médecin de la Salpêtrière et de l'Hôtel-Dieu et professeur à la Faculté. De nombreux travaux, spécialement ses recherches sur le ramollissement cérébral et son exposition des principes de l'organicisme, lui assurèrent la célébrité. Mais la modestie chez lui égalait le savoir. « Je hais le bruit, se plaisait-il à déclarer ; je le fuis autant que d'autres le recherchent. » Son humeur n'était point combattive, aussi se contentait-il d'écrire ce qu'il croyait être la vérité, jugeant plus sage de s'en remettre au temps que d'engager, avec certains contradicteurs, une inutile discussion. Car « c'est une folie, disait-il, de vouloir convaincre ceux qui ne veulent pas l'être. Il faut se borner à plaindre les gens qui refusent d'examiner, et qui ont l'outrecuidance de mettre leur jugement, leur sagacité, leur intelligence au-dessus du jugement, de la sagacité et de l'intelligence des autres. »

Une étroite amitié, qui remontait à leur jeunesse, l'unissait à Ferrus, et on les voyait fréquemment ensemble. Ils formaient cependant un frappant contraste. Rostan était un praticien de la vieille roche, au port majestueux et d'une rare distinction ; Ferrus était petit, vif et jovial. Tandis que Rostan, ayant toujours trop chaud, s'avançait la tête découverte et le chapeau à la main, Ferrus, au contraire, redoutait les névralgies et demandait souvent la permission de conserver sa coiffure. Tous deux entretenaient d'intimes relations avec Casimir Pinel, qu'ils avaient encouragé à ses débuts et dont ils fréquentaient la maison hospitalière. Des trois amis Ferrus disparut le premier. Puis ce fut le tour de Rostan. Le 5 juin 1866, Casimir Pinel notait sur son carnet : « Hier Rostan est venu me voir. Son état est bien triste, mais il l'est moins que le mien ; il a cependant dix ans de plus que moi. » Casimir Pinel ne devait pourtant mourir que le 5 décembre ; Rostan n'était plus depuis le 4 octobre.

ROUSSEL (Pierre). — Né à Ax, dans le comté de Foix, en 1742. Fait ses études médicales à Montpellier et se rend ensuite à Paris. Son principal ouvrage a pour titre : *Système physique et moral de la femme*. Il vécut dans l'intimité de Bordeu, dont il écrivit l'éloge, d'Alibert, de Cabanis et de Pinel. C'est lui qui introduisit ce dernier dans la société

de Mme Helvétius. « Roussel, nous dit Cerise, aimait la retraite et les mœurs simples. On raconte de lui des traits d'une naïveté charmante. Alibert, le complimentant un jour sur le mariage d'un de ses frères, l'engageait à l'imiter et à se marier. — « Je vous assure, répondit le célibataire irrésolu, que cette idée m'est souvent venue ; mais il faut aller devant le prêtre, devant le magistrat ; c'est une affaire qui ne finit pas. » — Il est des personnes pour lesquelles les douces et vagues rêveries ont un charme qu'elles aiment à prolonger ; elles semblent redouter un bonheur réel qui enlèverait à l'imagination ses plus riantes perspectives. Roussel était de ce nombre. Il s'était épris d'un violent amour pour une personne jeune et belle, qu'il avait guérie ; heureux sans doute de porter secrètement dans son cœur une image chérie, il se garda bien d'en parler. On lui annonça un jour que cette personne venait de se marier. — Ah ! s'écria-t-il, j'en suis bien fâché ; je ne l'aurais pas cru ! — et il versa d'abondantes larmes de regret. Il était souvent triste ; dans un de ses accès de mélancolie, il courut à minuit chez un médecin de ses amis. — La tête me tourne, dit-il, je me sens très mal ; je me suis rendu chez vous pour implorer vos soins. — Imbert le rassure et calme son imagination alarmée. Une conversation s'engage entre les deux amis et Roussel oublie sa maladie. »

Il mourut près de Châteaudun, le deuxième jour complémentaire de l'an X, c'est-à-dire le 18 septembre 1802.

ROUX (Augustin). — Né à Bordeaux le 26 janvier 1726. Destiné par sa famille à l'état ecclésiastique, et ne se sentant pas la vocation nécessaire, il manifesta, après sa philosophie, l'intention d'embrasser la carrière médicale. Il éprouva une vive résistance, surtout du côté de son père, et il se trouva abandonné à ses propres ressources. Reçu docteur à Bordeaux en 1750, il vint à Paris, où il dut, pour subvenir à ses besoins, faire des traductions anglaises et des recherches chimiques. En 1760 il obtenait ses grades à la Faculté de Paris. Vandermonde, rédacteur du *Journal de médecine*, étant mort le 28 mai 1762, sa succession fut offerte à Roux, qui dirigea le journal jusqu'au jour de sa mort. Attaché à la manufacture des glaces de Saint-Gobain, il renonça à la pratique médicale pour se consacrer à la chimie. La Faculté, désirant donner à ses élèves l'enseignement de cette science, et n'ayant pas les fonds nécessaires pour payer un professeur, Roux s'offrit à faire le cours gratuitement. Il commença son enseignement en 1770.

L'abus de l'opium précipita sa fin et il mourut, à l'âge de 50 ans, le 28 juin 1776.

« La médecine, dit Bernardin de Saint-Pierre dans ses études de la nature, m'apprit que le foyer de mon mal était dans les nerfs ; mais quand je n'aurais pas été trop pauvre pour exécuter ses ordonnances, j'étais trop expérimenté pour y croire. Trois hommes de ma connaissance, tourmentés du même mal, périrent en peu de temps de trois remèdes spécifiques pour la guérison du mal des nerfs. Le premier, par les bains et les saignées ; le second, par l'usage de l'opium ; et le troisième, par celui de l'éther. Ces deux derniers étaient deux fameux médecins de la Faculté de Paris, tous deux renommés par leurs écrits sur la médecine, et particulièrement sur les maladies du genre nerveux : le docteur Roux, auteur du *Journal de médecine*, et le docteur Bucquet, professeur de la Faculté, tous deux morts dans la force de l'âge, de leurs propres remèdes contre les maux de nerfs. »

RUYSCH (Frédéric). — Né à La Haye le 23 mars 1638. Reçu docteur en médecine à Leyde en 1664, il revint s'établir dans sa ville natale. Il fut le premier à pratiquer, après l'avoir perfectionné, le système des injections colorées des cadavres qu'avaient imaginé deux de ses amis, Reinier de Graaf et Jean Swammerdam. Mort le 22 février 1731.

SAGAR (Jean-Baptiste-Melchior). — Né à Poellands, en Ukraine, le 2 novembre 1701. Auteur d'une nosographie intitulée *Systema morborum symptomaticorum*.

Voici sa classification :

CLASSIS I.		*Vitia.*	CLASSIS II.		*Plagæ.*
Ordo	1.	Maculæ.	Ordo	1.	Solutiones recentes, cruentæ.
»	2.	Efflorescentiæ.	»	2.	Solutiones recentes, cruentæ, artificiales.
»	3.	Phymata.	»	3.	Solutiones incruentæ.
»	4.	Excrescentiæ.	»	4.	Solutiones anomalæ.
»	5.	Cystides.			
»	6.	Ectopiæ.			
»	7	Deformitates.			

CLASSIS III		*Cachexiæ.*	CLASSIS IV.		*Dolores.*
Ordo	1.	Macies.	Ordo	1.	Vagi.
»	2.	Intumescentiæ.	»	2.	Capitis.
»	3.	Hydropes partiales.	»	3.	Pectoris.
»	4.	Tubera.	»	4.	Abdominis.
»	5.	Impetigines.	»	5	Externarum.
»	6.	Icteritiæ.			
»	7.	Anomalæ.			

Classis V.	*Fluxus.*	Classis VI.	*Suppressiones.*
Ordo 1.	Egerendorum.	Ordo 1.	Sanguifluxus.
» 2.	Ingerendorum.	» 2.	Alvifluxus sanguinolenti.
» 3.	Imi ventris.	» 3.	Alvifluxus non sanguinolenti
		» 4.	Serifluxus.
		» 5.	Aerifluxus.

Classis VII.	*Spasmi.*	Classis VIII.	*Anhelationes.*
Ordo 1.	Tonici partiales.	Ordo 1.	Spasmodicæ.
» 2.	Tonici generales.	» 2.	Suppressivæ.
» 3.	Clonici partiales.		
» 4.	Clonici generales.		

Classis IX.	*Debilitates.*	Classis X.	*Exanthemata.*
Ordo 1.	Dysaesthesiæ.	Ordo 1.	Contagiosa.
» 2.	Acepithymiæ.	» 2.	Non contagiosa.
» 3.	Dyscinesiæ.		
» 4.	Leipopsychiæ.		
» 5.	Comata.		

Classis XI.	*Phlegmasiæ.*	Classis XII.	*Febres.*
Ordo 1.	Musculosæ.	Ordo 1.	Continuæ.
» 2.	Membranaceæ.	» 2.	Remittentes.
» 3.	Parenchimatosæ.	» 3.	Intermittentes.

Classis XIII. *Vesaniæ.*

Ordo	1.	Hallucinationes.
»	2.	Morositates.
»	3.	Deliria.
»	4.	Anomalæ.

SAUVAGES DE LA CROIX (François) (Boissier de). — Né à Alais, en Languedoc, le 12 mai 1706. Fils de François Boissier, seigneur de Sauvages, ancien capitaine au régiment de Flandres. Fait ses études médicales à Montpellier et y est reçu docteur en 1726. Thèse de licence sur cette question : *si l'amour peut être guéri par des remèdes tirés des plantes*. D'où le surnom de *Médecin de l'amour*. Il se rend à Paris en 1730 et y passe environ quinze mois ; retourne alors à Montpellier et y obtient, en 1734, la survivance de la chaire de Marcot qui avait remplacé Astruc en 1732, mais ayant été nommé médecin du roi, vivait à la Cour. Boissier de Sauvages devient professeur royal de botanique en 1752.

Mort le 19 février 1767.

Voici sa classification :

Classe I. *Vices.*
Ordre 1. Taches.
» 2. Elevures.
» 3. Phymata.
» 4. Excroissances.
» 5. Kystes.
» 6. Ectopies.
» 7. Plaies.

Classe II. *Fièvres.*
Ordre 1. » continues.
» 2. » rémittentes.
» 3. » intermittentes

Classe III. *Maladies inflammatoires.*
Ordre 1. » exanthématiques.
» 2. » membraneuses.
» 3. » parenchymateuses.

Classe IV. *Spasmes.*
Ordre 1. » toniques partiaux.
» 2. » toniques généraux
» 3. » cloniques partiaux
» 4. » cloniques généraux

Classe V. *Essoufflements.*
Ordre 1. » spasmodiques.
» 2. » oppressifs.

Classe VI. *Faiblesses.*
Ordre 1. Pertes de sentiments.
» 2. Anépithymies.
» 3. Dyscinésies.
» 4. Défaillances.
» 5. Affections vaporeuses.

Classe VII. *Douleurs.*
Ordre 1. » vagues.
» 2. » de tête.
» 3. » de poitrine.
» 4. » de l'abdomen.
» 5. » des membres.

Classe VIII. *Folies.*
Ordre 1. Erreurs de l'esprit.
» 2. Bizarreries.
» 3. Délires.
» 4. Anomalies.

Classe IX. *Flux.*
Ordre 1. » de sang.
» 2. » de ventre.
» 3. » séreux.
» 4. Flatuosités.

Classe X. *Cachexies.*
Ordre 1. Maigreurs.
» 2. Tumeurs.
» 3. Hydropisies.
» 4. Tubercules.
» 5. Dartres.
» 6. Décolorations.
» 7. Anomalies.

Boissier de Sauvages a laissé une description assez détaillée des folies, qui constituent sa huitième classe de maladies. Il les divise en : égarements ou erreurs de l'esprit, bizarreries, délires, folies irrégulières. L'hypocondrie et le somnambulisme rentrent dans les égarements de l'esprit, et reconnaissent une cause extérieure au cerveau. Les délires, erreurs du jugement, sont occasionnés par une altération cérébrale. Mais, fait remarquer Sauvages, il ne faut pas déduire uniquement de

l'intégrité ou de la lésion des fibres cérébrales la raison et la folie ; on doit également tenir compte de l'empire de la volonté sur les actions propres à l'homme, et sur ses affections. Si l'erreur provenait d'une cause absolument mécanique, on ne saurait l'imputer à celui qui la commet, ou il n'y aurait plus de justice. Elle ne résulte donc pas simplement d'une altération matérielle du cerveau, et se développe de préférence chez celui qui néglige ses facultés, qui manque de vigilance dans la recherche de la vérité, qui ne cultive pas son jugement. L'erreur se rectifie par les sens et l'imagination, par l'attention, l'abstraction et le jugement. L'âme, tant qu'elle reste unie au corps, participe à toutes ces maladies. Quand le cerveau est lésé, l'âme est plus fortement frappée, et l'erreur se corrige moins aisément que lorsqu'il y a altération des organes externes. L'intellect a été donné à l'homme pour distinguer le vrai du faux, le bien du mal. Si l'homme abuse de sa liberté, s'il ne conserve pas, grâce à un régime approprié, ses organes en bon état, dès lors il s'abandonne à l'erreur et aux préjugés ; les désirs, les passions l'emportent, et il devient rebelle à la loi de raison.

Le médecin chargé de donner des soins aux aliénés doit être, nous dit Sauvages, instruit, doux et patient. Il doit s'efforcer de gagner la confiance du malade et de découvrir la cause première de l'erreur ; car « il est impossible de remédier à la folie si on ignore la cause qui l'a produite. »

Le transport ou paraphrosynie est un délire passager et souvent fébrile, causé soit par les liqueurs fermentées sous forme de boissons, vapeurs, bains, etc., soit par des poisons (datura stramonium, jusquiame, opium, belladone, etc.), soit enfin par des fièvres (synoque, typhus, fièvres rémittentes et intermittentes). « Ceux qui sont accoutumés à boire de l'eau-de-vie, du vin ou autres liqueurs semblables, se trouvent mal, quand on leur en interdit l'usage à cause d'une fièvre ou d'une plaie. Ces hommes tombent dans le délire, leur pouls devient petit et fréquent, la soif les tourmente, ils sont attaqués de céphalalgie. » A ces malades il conseille l'alcool qui fera, dit-il, disparaître les accidents.

Sous la dénomination de démence ou imbécillité, il comprend la sénilité, l'hydrocéphalie, la microcéphalie, les états produits par une tumeur cérébrale, ou des saignées copieuses et répétées. La description de la manie et de la mélancolie offre peu de particularités intéressantes ; c'est plutôt une compilation qu'un aperçu clinique. Boissier de Sauvages fut un grand médecin, ce n'était pas un aliéniste dans le sens propre du mot. Mais cet esprit large et éclairé s'étonnait de la crédulité d'un Bodin prenant les fous pour des sorciers, et il flétrissait les arrêts

envoyant au supplice des êtres qui « ne méritaient que d'être renfermés aux Petites-Maisons. »

SAVARY (Nicolas). — Né à Vitré en 1750, mort à Paris le 4 février 1788. Savary était fort lié avec Philippe Pinel, qui consacra à sa maladie et à sa mort, dans la *Gazette de santé*, un article intitulé *Observations sur les suites funestes d'une vie sédentaire et d'une contention d'esprit trop forte et trop longtemps soutenue*. « M. Savary, dit Pinel, était d'une complexion saine et robuste, avec tous les caractères d'un tempérament bilieux. Il s'était très distingué durant le cours de ses études, et ce fut à 25 ans qu'il fit le voyage d'Egypte ; de retour à Paris, après quatre années d'absence, il mit la dernière main à la traduction du *Coran*, à laquelle il avait travaillé avec la plus grande ardeur en Egypte ; il la publia et s'occupa ensuite de la rédaction de son voyage, dans le recueillement de la retraite, à une petite distance de Paris. Sa santé ne souffrit nullement de l'activité et de l'ardeur extrême qu'il mettait à ce genre de travail ; il eut en effet l'attention constante de donner chaque jour quelques heures aux occupations du jardinage et à la culture des plantes et des arbres, ce qui lui procurait une diversion agréable, et contribuait puissamment à maintenir ses forces et sa vigueur. Ses lettres sur l'Egypte furent publiées, et on sait la juste célébrité qu'elles lui ont acquise. Vers le mois de décembre de l'année 1786, il se rendit à Paris, pour y passer l'hiver, et pour mettre la dernière main à son dictionnaire et à sa grammaire arabes ; c'est dans cette circonstance qu'il contracta le germe de la maladie à laquelle il vient de succomber. Ce travail si pénible et si peu agréable fut suivi avec tant d'activité et de constance que M. Savary passait le plus souvent des heures de suite sans sortir de sa chambre, et qu'il remettait son dîner à 5 heures du soir. Ses amis le pressèrent plusieurs fois de prendre du relâche, mais son tempérament brûlant l'emportait toujours, et il se promettait de se dédommager au retour de la belle saison qu'il devait passer à la campagne. A cette époque une obstruction très sensible du lobe droit du foie avait déjà fait des progrès très marqués. Un médecin, éclairé et d'une expérience consommée, le traita avec tous les ménagements dus à son état ; il mit en usage de légers désobstruants, un régime bien entendu, et il prescrivit surtout une cessation absolue de toute contention d'esprit. La santé de M. Savary parut se rétablir ; il profita de ce bien-être pour faire un voyage dans une de nos provinces, et se rendre auprès de ses parents. A son retour, dans une campagne auprès de Paris, l'état de sa santé était encore équivoque, et on sent bien que quand l'organisation d'un viscère a souffert un déran-

gement notable, il en reste toujours des traces profondes. Son âme active l'emporta encore sur les intérêts de sa santé ; il crut devoir profiter des apparences de rétablissement qu'il éprouvait à la fin de l'été dernier et du commencement de l'automne, pour rédiger son voyage dans les îles de l'Archipel, qui doit servir de suite à ses lettres sur l'Egypte. Son caractère fut aigri par des critiques un peu vives qu'on fit de ses ouvrages antérieurs, et il se livra au travail avec une activité dont on pouvait alors prévoir les suites. L'obstruction du foie se renouvela, et fit de nouveaux progrès ; les digestions devinrent très languissantes ; plus de sommeil ni nuit ni jour ; une toux sèche et incommode ; bouffissure du visage, et les jambes devenaient de plus en plus enflées. C'est dans cet état qu'il est revenu à Paris, au commencement de cette année, pour veiller à l'impression de son nouvel ouvrage sur les îles de l'Archipel, et surtout sur l'île de Candie. Il avait alors tous les symptômes d'une hydropisie imminente, et d'autant plus propre à alarmer qu'elle tenait à l'état très détérioré des viscères. Le lobe droit du foie était très dur et très sensible. Le malade éprouvait des frissons sans aucune époque fixe, et il était miné par une fièvre hectique ; il se manifestait en même temps des symptômes plus inquiétants, ceux d'une hydropisie de poitrine ; mais ce qui ne laissa plus d'espoir, et ce qui annonça la fin prochaine, ce fut une douleur pongitive dans le côté gauche, avec une toux très incommode, et une expectoration copieuse et sanguinolente (*in hepaticis*, a dit Hippocrate, *sputum cruentum mortiferum*) ; la respiration est devenue de plus en plus difficile, les forces se sont épuisées, et la mort est survenue le quatrième de ce mois de février, avec tous les signes d'un épanchement des plus abondants dans la poitrine, et d'un abcès au foie. Ainsi s'est éteint dans la vigueur de l'âge, un auteur digne par son caractère et par ses talents, de la plus longue et de la plus heureuse destinée. »

SCOT (Reginald). — Né vers 1538 à Smeeth, comté de Kent. Il s'efforça de prouver que la religion et la raison doivent également repousser la croyance aux sorciers, et qu'il s'agit d'imposteurs ou de malades. Raillant la crédulité de Jean Bodin, il ne parlait qu'avec respect de Cornélius Agrippa et de Jean Wier. Il était pourtant superstitieux comme eux, pensait que les pierres précieuses doivent leur origine à l'influence des corps célestes, et avait foi dans l'action thérapeutique de la corne de licorne. Jacques VI, roi d'Ecosse, fils de Marie Stuart, avait, dans sa *Démonologie*, flétri les damnables opinions de Scot ; lorsqu'à la mort d'Elisabeth, en 1603, il monta sur le trône d'Angleterre, un de ses pre-

miers actes fut de faire brûler tous les exemplaires de l'ouvrage où cet auteur avait « osé, dans un écrit rendu public, affirmer qu'il n'y a pas de sorciers, soutenant ainsi les vieilles erreurs des Saducéens qui niaient les esprits. »

Scot mourut à Smeeth, le 9 octobre 1599.

SELLE (Christian-Gottlieb). — Né à Stettin, en Poméranie, le 7 octobre 1748. Etudia la médecine à Gœttingue et à Halle où il prit le titre de docteur en 1770. Après avoir épousé la fille du célèbre anatomiste Jean-Frédéric Meckel, il fut nommé médecin professeur à l'hôpital de la Charité de Berlin. Mort dans cette ville le 9 novembre 1800.

Dans ses *Rudiments de pyréthologie méthodique*, Selle avait divisé les maladies en :

Classe I.	*Maladies inflammatoires.*	Classe II.	*Maladies putrides.*
Classe III.	*Maladies bilieuses.*	Classe IV.	*Maladies pituiteuses.*
Classe V.	*Maladies vermineuses.*	Classe VI.	*Maladies lactées.*
Classe VII.	*Maladies nerveuses.* Ordre 1. Fièvre nerveuse. » 2. Maladies nerveuses chroniq.	Classe VIII.	*Maladies périodiques.* Ordre 1 Fièvres intermittentes. » 2. Maladies chroniques périodiq.
Classe IX.	*Obstructions.*	Classe X.	*Maladies goutteuses.*
Classe XI.	*Maladies rachitiques.*	Classe XII.	*Maladies scrofuleuses.*
Classe XIII.	*Maladies cancéreuses.*	Classe XIV.	*Maladies vénériennes.*
Classe XV.	*Maladies psoriques.*	Classe XVI.	*Maladies scorbutiques.*
Classe XVII.	*Maladies produites par des venins.*	Classe XVIII.	*Maladies organiques.*

SEMELAIGNE (Armand-Aimé-Dieudonné). — Armand Semelaigne naquit à Quincarnon, dans le département de l'Eure, le 30 octobre 1820. Peu de temps après, son père, alors instituteur du village, fut nommé secrétaire de la mairie d'Evreux ; quinze mois plus tard il était emporté par une pneumonie. La veuve revint à Quincarnon. Presque sans ressources, elle dut travailler pour vivre et élever son fils. Le jeune Armand aimait passionnément l'étude ; il posséda en peu de temps les connaissances que l'on pouvait acquérir à l'école du village, où il aidait le maître à faire sa classe. A l'âge de 15 ans, on lui offrit soit de se préparer pour devenir instituteur, soit d'entrer dans l'administration où son

père, malgré le court séjour qu'il y avait fait, s'était assuré l'affection et l'estime de tous. Mais son ambition était autre. Désireux de pousser plus avant ses études, il supplia sa mère de le mettre en pension. Elle consentit, sans hésiter, à de nouveaux sacrifices. Il part donc pour Evreux, entre en pension, puis au collège, qu'il quitte en 1838, après sa rhétorique. L'année suivante, il prend la diligence pour Paris, et après quelques mois de séjour dans cette ville, passe son baccalauréat ès-lettres, le 27 août 1839. Sur les conseils du docteur Auzoux et du libraire Asselin, ses compatriotes, il se décida à entreprendre ses études médicales. C'est alors que commencèrent la gêne et les désillusions. Le plus souvent il déjeunait d'un morceau de pain et de quelques radis, et parfois, le soir, il ne pouvait dîner. Faute d'argent il ne put passer, dans l'espace de quatre années, que son baccalauréat ès-sciences et son premier examen de médecine ; plusieurs fois, il dut rentrer au village et y séjourner le temps de rétablir sa santé ébranlée et de réunir quelques nouvelles ressources. Peu après son premier examen, il fut atteint d'une fièvre typhoïde grave et garda le lit pendant six semaines ; la convalescence fut longue, et il ne se rétablit que grâce à sa robuste constitution. En septembre 1844, il revient à Paris et concourt à l'externat. Reçu, il choisit Bicêtre où les externes étaient logés et entre dans le service de Leuret, alors malade et suppléé par Delasiauve ; celui-ci s'intéressa à son jeune compatriote, et le maître et l'élève se lièrent d'une vive et sincère affection qui devait être durable. Leuret, ayant repris son service, lui offrit d'accompagner un malade en Italie. Il accepta avec enthousiasme. « Je l'aimai presque ce jour-là, se plaisait-il à raconter. » En effet, s'il eut toujours de la reconnaissance pour Leuret, rendant justice aux qualités de son cœur et à son talent de clinicien, il ne put jamais éprouver pour lui une affection vraie, comme pour Delasiauve. Leuret était fantasque et morose ; un jour il s'adressait à ses élèves avec bienveillance et les prenait dans sa voiture pour les conduire à Paris ; le lendemain sa froideur éteignait toute tentative d'expansion. Delasiauve, au contraire, bien que vif et impétueux, était ouvert et accueillant ; on riait de ses violences et on l'aimait. Après quatre mois d'absence, Semelaigne rentre à Bicêtre. Le pécule amassé pendant son voyage lui permet de passer l'année suivante sans tribulations, dans le service de Rostan. En 1847, il étudia la chirurgie avec Roux, les accouchements avec Dubois, car il comptait s'établir en Normandie et y exerce la médecine. Au mois d'avril, il se trouve de nouveau sans ressources et est obligé de quitter Paris. « Je revins encore, écrivait-il plus tard, m'abriter sous le toit maternel. De nouveaux ennuis m'y attendaient, car je vis l'automne et l'hiver encore disparaître

sans pouvoir retourner à Paris. Enfin avec l'hiver suivant (celui de 1849) je repris la route que j'avais déjà si souvent mesurée, mais cette fois pour ne pas revenir. M. Auzoux, qui a toujours suivi mes pas avec une tendre sollicitude, mit son cabinet d'anatomie à ma disposition. Je pus donner quelques leçons. Après avoir vu ma vie ballottée par les vents contraires, j'arrivai au terme de mes études. » Sa thèse inaugurale, soutenue le 28 août 1851, avait pour titre : *De la Dysménorrhée membraneuse et de la Membrane dysménorrhéale.*

Il retourna dans son pays, comptant s'y fixer d'une manière définitive. Mais la destinée en avait disposé autrement. Présenté par Delasiauve à Casimir Pinel, il devint son adjoint, et bientôt après son gendre. Les soucis d'argent étaient finis. La vie de Semelaigne devait dès lors s'écouler doucement, partagée entre sa famille, ses malades et l'étude. Le 11 décembre 1860, l'Académie de médecine lui décernait un prix pour son *Mémoire sur le diagnostic et le traitement de la mélancolie*. L'un des principaux collaborateurs du *Journal de médecine mentale*, fondé par son maître Delasiauve, il y fit paraître de nombreux et intéressants travaux, parmi lesquels ses *Etudes historiques sur l'aliénation mentale dans l'antiquité*, qui malheureusement ne furent pas terminées, toutes ses notes ayant été brûlées pendant la Commune. A l'époque douloureuse de la guerre et de l'insurrection, il fit son devoir avec simplicité. Chirurgien major au 35e bataillon de la Garde nationale de la Seine, il assista aux batailles de Champigny et de Buzenval ; dès que son service lui laissait un peu de liberté, il accourait à la maison de santé où se trouvaient encore quelques malades et où il entretenait une ambulance à ses frais. Pendant la Commune, Neuilly fut bombardé et les pensionnaires transportés dans les caves. Semelaigne vécut ainsi quelques semaines dans une anxiété continuelle, tremblant pour les malades confiés à ses soins et angoissé par la pensée que sa femme, éloignée et dangereusement malade, pouvait mourir sans qu'il lui fût donné de la revoir. Enfin, dans les derniers jours de l'insurection, il put s'absenter sans arrière-pensée. Il reprit ensuite ses travaux et ses occupations.

Ses études sur la médecine mentale ne suffisaient pas à son activité. Epris de son pays natal, où il se rendait chaque année, il en étudiait l'histoire, parcourant les bibliothèques, feuilletant les vieux manuscrits, et consigna le fruit de ses recherches dans les ouvrages suivants : *Histoire de Conches ; — Robert de Floques, bailli d'Evreux et capitaine de Conches*, ou l'expulsion des Anglais de Normandie ; — *Aveux et dénombrements de la vicomté de Conches ; — Yves d'Evreux.*

Membre de la *Société médico-psychologique* depuis le 10 novembre

1862, il fut appelé à en diriger les débats en 1886. A la mort de Blanche, il devint président de l'*Association mutuelle des médecins aliénistes*, dont il avait été l'un des premiers fondateurs.

La vieillesse vint peu à peu, les forces diminuèrent, et depuis quelques années il avait cessé de s'occuper de sa maison de santé ; mais l'intelligence demeurait intacte, et peu de semaines avant sa mort, ceux qui l'approchaient par hasard ne pouvaient soupçonner une fin prochaine. Lettré et possesseur d'une riche bibliothèque, il savait occuper ses loisirs forcés et ne cessait de lire et de travailler. Il vit la mort venir et l'accueillit sans faiblesse et sans récriminations. Le 14 novembre 1898, des accidents urémiques se déclaraient ; le 16 au matin il entra dans le coma. Pendant près d'une semaine il demeura dans cet état, luttant, de toute sa robuste constitution, contre le mal envahissant. Le 22 novembre, vers les 8 heures du soir, il s'éteignait doucement.

Armand Semelaigne, d'une taille plutôt haute, avait les épaules fortes et la carrure puissante. Son front était large, sa chevelure épaisse, sa barbe longue et blanche. Son visage respirait la bienveillance et la bonté. Il avait conscience de sa valeur et ne parlait jamais de lui-même ; il était généreux et faisait l'aumône sans ostentation. Tous ceux qui l'ont connu l'ont aimé, et l'on peut dire hardiment que dans sa longue et belle carrière, il n'a jamais eu d'ennemis.

Sergents de La Rochelle. — Bories, Goubin, Pommier et Raoulx, dits les quatre sergents de La Rochelle, appartenaient au 45e de ligne. Membres de la Charbonnerie, et poursuivis pour complot contre l'Etat, ils furent, bien qu'il n'y eût pas commencement d'exécution, condamnés à mort, et guillotinés le 21 septembre 1822. Bories était intimement lié avec Casimir Pinel.

Société médicale d'Emulation. — La première séance de la *Société médicale d'Emulation* eut lieu le 5 messidor an IV (24 juin 1796) à l'Ecole de médecine. Parmi les membres résidents figuraient Alibert, Bichat, Bosquillon, Cabanis, Desgenettes, Fourcroy, Larrey, Pinel, Portal, Thouret ; parmi les correspondants Barthez, Malacarne, Mascagni, Spallanzani. Avant l'apparition du *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale*, Pinel avait fait à cette société diverses communications ayant pour titre : *Mémoire sur la manie périodique ou intermittente ; — Recherches et observations sur le traitement moral des aliénés ; — Observations sur les aliénés, et leur division en espèces distinctes.*

Société populaire de Saint-Paul-Cap-de-Joux. — Jean-Pierre Pinel,

secrétaire de la Société populaire ou Club de Saint-Paul-Cap-de-Joux, avait conservé dans ses papiers le procès-verbal de quelques séances de l'année 1793, et que je transcris ici telles quelles :

SÉANCE DU 15 MAI

« Toujours animée par des vues de Bienfaisance, la Société populaire s'est principalement occupée dans ces derniers temps à donner des secours à ses frères d'armes pour l'armée des Pyrénées et à nos volontaires de Saint-Paul.

« Peu de séances avaient été aussi nombreuses que celle-ci ; presque tous les sociétaires de Damiatte s'y trouvèrent réunis à ceux de Saint-Paul. Les nouvelles du temps excitent par leur conséquence le plus grand intérêt. Les républicains de la Société le partagent avec ce sentiment profond qu'inspire le patriotisme et qui rend tout commun dans l'état, le succès comme les revers.

« Un des membres inculpés pour soupçon d'incivisme porta ses réclamations dans cette soirée ; il témoigna ses regrets d'avoir déplu sous des rapports patriotiques et protesta de son dévouement tout entier au service de la République. Sa cause fut agitée pour et contre assez vivement ; il parut enfin qu'on devait plutôt attribuer ses torts à des imprudences particulières ou à de fâcheuses circonstances où il s'était trouvé ci-devant plutôt qu'à des desseins prémédités de manquer aux lois. Enfin la sensibilité avec l'indulgence triomphèrent. La majeure partie de l'Assemblée, touchée des motifs qu'exposait le réclamant pour sa justification, autorisa le président à lui donner une attestation convenable de ses bonnes intentions.

« L'on a reçu en nouveaux sociétaires les citoyens Bousquet de Pratviel, Pierre-Antony Teuillier, Soulès aubergiste, Guillaume Medale de Valcournouse, Balayer Joclan dit Tare. »

SÉANCE DU 10 JUIN

« Il est peu d'époques où l'on ait été plus frappé d'étonnement que dans ce jour où l'on apprit l'arrestation faite à Paris des plus dignes membres de l'Assemblée nationale conventionnelle.... (1).

« Avant que l'on fût séparé l'on agita quelques points relatifs à la

(1) Ici huit lignes ont été raturées de façon à rendre le texte absolument illisible. Jean-Pierre Pinel craignait sans doute de devenir suspect par sa sympathie pour les Girondins.

Société populaire. Comme d'après l'amour du bien qui la dirige, elle a permis à tous les citoyens et citoyennes de venir s'instruire dans son sein, elle fixera cependant une enceinte dans la salle des séances où les seuls membres de la Société auront droit de se placer, afin qu'ils puissent s'arranger librement et sans confusion, par des limites réglées entre eux et les autres personnes qui ne sont point associées.

« L'on a décidé que l'on ferait des contremarques avec une double enveloppe de papier marquées au sceau de la Société et inscrites du nom de celui qui les prendrait ainsi que de ceux du président et des deux secrétaires. Au premier lundi de chaque mois, chaque sociétaire devra être muni de la sienne pour prendre place dans l'enceinte. On aura le soin qu'elle soit aussi empreinte du chiffre qui annonce la contribution de celui qui en sera dépositaire. Le dernier mercredi de chaque mois on les reprendra pour les donner le premier lundi du mois suivant, et ce jour-là deux commissaires adjoints du trésorier recevront à l'entrée les contremarques des divers individus associés qui, en cas d'absence à cette époque, en justifieront à la plus prochaine séance.

« L'on résolut aussi d'avoir des chaises, chacun la sienne individuellement, sans qu'il fût permis jamais de les ôter de la salle sous quelque prétexte que ce fût ; l'on chargerait le concierge de veiller avec le plus grand soin à ce dépôt ; afin qu'elles ne fussent point écartées, on pensa que le meilleur moyen était de lier ensemble par des liteaux celles des sociétaires qui en auraient fourni.

« L'on s'ajourna au mercredi suivant pour renouveler entièrement au scrutin les officiers fonctionnaires de la Société.

« Pour éviter d'ailleurs les admissions imprudentes de ceux qui demandaient d'être réunis à la Société, on renouvela l'assurance de suivre ponctuellement les règlements qui prescrivent des délais et la voie du scrutin pour cet objet sans qu'il puisse y avoir d'exception. »

SÉANCE DU 12 JUIN

« L'on procéda dans cette séance à la nomination d'un nouveau président de la Société, de deux secrétaires et de quatre membres destinés à former le comité de surveillance. Après le recensement des bulletins et leur dépouillement, il en résulta que le citoyen Charles Pinel, chirurgien, ayant réuni la majorité des suffrages, fut proclamé président, et les citoyens Gorse aîné et Bourrel aubergiste furent nommés secrétaires d'après la même majorité. L'on procéda ensuite à la formation du comité de surveillance en suivant la même voie. Ceux qui réunirent pour ces

fonctions le plus de suffrages furent les citoyens Paul Battut de Damiatte, Fabre de Damiatte, Jean Poussac de Saint-Paul et Guile Marchand. Ensuite sur la demande du nouveau président dont les occupations nécessitent souvent l'absence, l'on choisit au scrutin un vice-président, et le citoyen François Jauzion réunit à cet effet la pluralité des suffrages. Il fut proclamé séance tenante. L'on remit à la prochaine assemblée la formation du comité de correspondance. »

SÉANCE DU 15 JUIN

« Quelques sociétaires, ayant paru voir avec peine que les femmes fussent admises à nos séances, donnèrent occasion à d'autres membres de combattre cette prévention désavantageuse au beau sexe ; il y eut une longue discussion sur cet objet. Après que les défenseurs officieux des Saint-Paulaises eurent achevé d'exposer leurs motifs d'admission, le citoyen vice-président recueillit les voix par assis et levé, et l'on vit alors que la grande majorité se montrait disposée à seconder les vœux des pétitionnaires, avec la restriction toutefois que les femmes, ainsi que toutes les personnes quelconques qui ne seraient point membres de la Société populaire, seraient placées hors l'enceinte destinée aux seuls associés et seraient même tenues de se retirer quand on agiterait des questions particulières ou qu'on voudrait tenir quelques délibérations secrètes. Par cette mesure, les plus difficiles n'auront point à craindre l'indiscrétion étrangère.

« Il y eut une motion différente faite par un membre au sujet de la taxe de guerre mise sur les riches propriétaires par l'autorité privée de l'administration départementale. On croyait voir là une usurpation du pouvoir contraire aux lois de l'état, et l'on proposait en conséquence de faire des réclamations auprès des administrateurs pour arrêter ces dangereux effets et en prévenir une autre fois le retour. D'autres membres ne voyaient là que d'excellentes mesures en faveur des pauvres.

« La séance fut terminée par la nomination de nouveaux membres du comité de correspondance. L'on y procéda au scrutin de liste, et les quatre qui réunirent pour cet objet le plus de suffrages furent les citoyens Battut gendre, François Jauzion, Guile Marchand, Pinel curé.

« Ce soir-là le citoyen Bosc de Damiatte avait placé avant la séance dans la salle de la Société une belle chaire destinée à son usage ; il l'avait faite et arrangée avec beaucoup de soin, et l'on parut généralement content de son ouvrage. Prix : 100 livres. »

SÉANCE DU 17 JUIN

« Les nouvelles qu'on attendait n'étant point arrivées ce soir-là, il fut lu une adresse énergique de l'administration du département et des autorités constituées de la ville de Castres à la Convention nationale au sujet des derniers événements qui se sont passés à Paris. Après les diverses réflexions que cette lecture fit naître, l'on procéda à la nomination de deux commissaires de la Société : les citoyens Jean Poussac et Guile Marchand réunirent au scrutin la majorité des suffrages et furent proclamés de suite en cette qualité. »

SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN

« L'éternelle réclamation contre les femmes fut encore renouvelée dans cette séance. Il est douloureux que certains sociétaires appuient sur une chose qui est choquante à soutenir, et qui ne peut tendre qu'à faire du tort à la Société populaire de Saint-Paul. Divers membres élevèrent la voix en faveur des femmes. Ils exposèrent que pour l'indiscrétion ou le babil que l'on pouvait craindre de la part de quelques-unes, il ne fallait point ôter aux autres leurs justes droits ni attirer sur la Société entière une tache de déshonneur. Les femmes étant admises partout ailleurs dans les assemblées publiques, il serait bien absurde qu'à Saint-Paul, on n'eût point les mêmes déférences ou plutôt la même justice. Le but de toute société populaire n'est-il point, outre cela, de répandre les lumières, les connaissances des événements et de nos lois sur l'universalité des habitants de la France, et comment parvenir à les rendre ainsi dignes de la liberté, si une de ses portions les plus intéressantes est privée du moyen de s'en instruire. Comment s'attendre que les enfants dès leur berceau deviennent dignes de la République, si les femmes qui sont tout pour eux n'apprennent à devenir elles-mêmes républicaines ? Et il est incontestable que la plupart d'entre elles, comme des citoyens, sont trop imbues des préjugés de l'ancien gouvernement pour n'avoir pas besoin de venir sans cesse au foyer purificateur du faux et du vice. Ce foyer précieux de la liberté et de la patrie, où brûle-t-il avec plus d'éclat et de fruit que dans ces lieux où, par les nouvelles publiques, l'on rassemble tous les traits épars de civisme et de notions sublimes de la vraie liberté pour n'en faire qu'une masse commune qui pénètre tous les esprits et tous les cœurs. Ces grands motifs et d'autres semblables furent présentés à l'Assemblée pour établir la nécessité d'admettre les

femmes dans nos séances avec les restrictions convenables qui sauvent les abus. Les sociétaires qui avaient formé des oppositions si contraires au bien ne sont animés sans doute que par de bonnes vues, mais ils n'ont point assez réfléchi que pour parer à quelques inconvénients de très peu de conséquence, ils occasionneraient par leur refus des maux graves qui tous les jours deviendraient plus funestes et tourneraient autant au détriment de la commune qu'à notre propre confusion. Cependant pour satisfaire ceux qui pourraient avoir quelque retour de regret là-dessus, le citoyen président ajourna la discussion définitive à la prochaine séance, et promit même de faire passer alors à la voie du scrutin afin qu'il n'y eût plus rien à objecter sur cette affaire.

« Les nouvelles bien plus sérieuses et bien plus dignes de nous occuper sur la guerre affreuse que nous font nos ennemis de toutes parts, firent proposer de prendre les mesures les plus promptes pour organiser de nouveau la Garde nationale du canton, et la rendre prête à tout événement. Quelque autre membre assura que la municipalité de Saint-Paul s'occupait instamment de cet objet et l'allait remplir conformément à la dernière loi. Sur cette observation, il fut passé à l'ordre du jour.

« On lut ensuite une lettre de la part du citoyen Cambefort, premier syndic au district de Lavaur. Il répondait à celle que la Société lui avait adressée pour lui témoigner ses regrets sur son état de maladie et le plaisir que l'on éprouvait maintenant d'apprendre qu'il se rétablissait de jour en jour par une heureuse convalescence. Les sentiments touchants et délicats qui respiraient dans sa réponse pénétrèrent d'une douce émotion nos sociétaires et leur firent adopter par acclamation le citoyen Cambefort comme membre honoraire de la Société, selon le vœu qu'il nous en exprimait. On arrêta à l'unanimité aussi que sa lettre serait inscrite au procès-verbal selon se teneur, afin que le souvenir précieux s'en conservât avec plus de soin dans les Annales de la Société populaire de Saint-Paul.»

SÉANCE DU SAMEDI 22

« L'on ne passa point au scrutin l'admission des femmes dans la Société ; des membres observèrent que cette seule mesure ferait du tort à la Société en mettant en problème une chose qui par elle-même ne devait souffrir aucune vraie difficulté. Le président se borna à recueillir les voix dont la très grande majorité parut s'accorder à recevoir les femmes, en leur prescrivant de suivre rigoureusement les règles de la Société, et de ne point s'écarter surtout de celles que l'honnêteté et la bienséance ordonnent.

« Avant de continuer les perceptions pour l'acquit de la chaire, on décida que l'on entendrait le trésorier à l'effet de connaître au juste le montant des recettes. Il devait être invité à porter à la prochaine séance ses comptes apurés. »

SÉANCE DU MERCREDI 26

« La lecture des nouvelles proprement dites occupa presque tout le temps de cette séance où il manquait d'ailleurs un grand nombre de sociétaires. »

SÉANCE DU SAMEDI 29

« On fit lecture d'un article du *Bulletin National* du 17 juin, qui rendait un témoignage honorable aux citoyens du canton de Saint-Paul pour les contributions volontaires qu'ils ont fournies en faveur de nos frères d'armes ; il était ainsi conçu : Les citoyens du canton de Saint-Paul donnent avis qu'ils ont en réserve plus de sept cents livres, remis au dépôt de leur district, et d'autres effets en nature destinés à l'équipement militaire de leurs frères d'armes. »

SÉANCE DU 3 JUILLET

« On avait formé une Assemblée de canton à Saint-Paul le dimanche passé à l'occasion des mesures à prendre dans les dangers présents de la patrie. On délibéra sur la question de savoir si la Société enverrait un nouveau député à Castres pour y concerter d'autres mesures que celles déjà prises. Aucun membre de la Société ne parut goûter cette démarche, et l'on fut obligé d'y renoncer. L'on passa à l'ordre du jour et à la lecture des nouvelles du temps.

« Le citoyen trésorier fut autorisé à payer au citoyen Bosc de Damiatte le prix de la chaire de la Société. Il lui donna la somme de soixante-six livres qu'il avait en dépôt et déclara lui rester encore vingt-quatre livres pour l'acquit total qui se monte à quatre-vingt-dix livres. »

SÉANCE DU 25 AOUT 1793

« Ce jour-là les sociétaires de Jonquières firent proposer par des lettres fraternelles à la Société de Saint-Paul, de correspondre ensemble. Leur vœu fut accepté unanimement et le citoyen Pinel, du comité de correspondance reçut la commission de leur répondre dans ce dessein. Ce qu'il fit aussitôt en ces termes :

« Frères chéris,

« Nous acceptons votre vœu de réunion avec un plaisir parfait. Les commissaires qui nous l'ont transmis de votre part ont été les témoins de l'intérêt touchant qu'ils inspiraient à la Société par leur présence comme par le noble dessein qui les amenait. Vous lui avez offert en eux de dignes républicains qui ne paraissent animés que de l'amour de la patrie et du brûlant désir de lui être utile. Les lettres qu'ils nous ont présentées avec vos règlements développent l'énergie de vos âmes et les hauts sentiments qui vous distinguent. C'est aussi à l'unanimité des voix qu'après les avoir entendues, on s'est empressé d'exprimer l'assentiment général qu'on donnait à vos invitations fraternelles.

« J'en deviens l'organe en ce moment avec une satisfaction profonde, j'éprouve qu'il n'est rien de si doux pour des cœurs patriotes que de former de nouveaux liens avec des Français, de correspondre habituellement avec des frères, de s'unir avec de dignes voisins, et de se donner tous ensemble d'heureux moyens de servir la chose publique, en surveillant les ennemis communs, et en leur opposant de concert des remparts invincibles où viennent se briser leur rage et leurs projets désastreux. Nos serments, comme les vôtres, sont de ne respirer que pour être libres dans le sens le plus absolu de notre constitution nouvelle. C'est dire que nous préférons mille fois la mort plutôt que de retomber dans les chaînes de l'ancien régime ou sous la domination arbitraire des despotes.

« Nous sommes avec toute l'effusion d'une intime fraternité, vos concitoyens amis. »

« La veille de cette séance on avait envoyé par la poste le prix du nouveau trimestre pour l'abonnement du *Moniteur*, vingt-une livres et trente sols d'affranchissement. »

SÉANCE DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE

« Le citoyen Imard s'étant chargé de porter les paquets de Lavaur venant du directoire du district ou de la poste, la Société régla dans cette séance de lui donner une livre dix sols par mois, avec son entrée gratuite aux séances de nos assemblées en sa qualité d'adjoint.

« Sur l'observation que fit l'un des membres que certains sociétaires s'oubliaient en ne paraissant que rarement à nos Assemblées et en se privant par là du plus sûr moyen de s'instruire, il fut décidé qu'il serait écrit à ceux qui se trouvaient dans ce cas, afin qu'ils eussent à déclarer s'ils voulaient être ou non de la Société républicaine de Saint-Paul et profiter de ses avantages.

« Pour nourrir les sentiments généreux du patriotisme, on fit encore la motion d'aller tous les dimanches après Vêpres chanter l'hymne *Marseillaise* autour de l'arbre de la Liberté dans chaque commune, en commençant par le chef-lieu. Il fut en conséquence résolu qu'on en ferait connaître le dessein à nos frères de la société de Teyssode et de celle de Damiatte pour se concerter ensemble à cet égard.

« Un souvenir douloureux sur la perte récente que la Société venait de faire dans la personne du citoyen Martin fils, engagea un des membres à renouveler les justes regrets de l'Assemblée et à proposer d'en témoigner le vif sentiment à la veuve et au père de celui que la mort lui a dérobé au plus beau temps de son âge. On parut adopter cette démarche comme un devoir pénible à remplir, mais comme étant sous d'autres rapports aussi juste qu'honorable. »

Aux cit. m. off. m. et membres du Conseil g. de la commune d'Agout-Rousseau (1). — *Pétition.*

« Citoyens,

« Il est fondé sur l'expérience et les principes, que tout endroit renfermé devient malsain, quand l'air ne s'y renouvelle point d'une manière aisée par des ouvertures qui se correspondent. D'après un motif si important, la Société populaire vous invite à vouloir bien faire mettre un placard à chaque croisée du temple de la raison.

« C'est un bien qui rejaillira sur tous et dont l'on nous devra la source. Lorsque la raison, au décadi, nous appellera de concert dans le sanctuaire que nous lui avons ensemble consacré, nos cœurs, en lui rendant hommage, nous feront chanter ses louanges, sans avoir à craindre qu'un air infecté nous incommode ou vienne troubler la sérénité de nos âmes.

« Les amis de la liberté et de l'égalité réunis en séance publique le quartidi de la seconde décade de floréal, l'an II de la République française. »

Lettre à la Société de Castres en réponse à celle qui annonçait leur épuration ; du 3 prairial, l'an II de la République française une et indivisible.

« Braves sans-culottes, généreux montagnards, vous voilà régénérés ! Votre lettre brûle de l'énergie de vos âmes. Notre Société n'a pu en

(1) En 1794, la commune de Saint-Paul-Cap-de-Joux avait échangé son nom, d'apparence trop cléricale, contre celui d'Agout-Rousseau.

entendre la lecture sans lui prodiguer les plus vifs applaudissements. Vous avez banni de votre sein les êtres corrompus, vous ferez le bien sans entraves. L'air pur de la liberté, dans le sanctuaire où vous lui rendez vos plus éclatants hommages, dilatera vos âmes et n'y laissera dominer que l'enthousiasme sacré du républicain, sans que rien en altère la sublime ardeur.

« Nous suivons de notre mieux vos exemples. Notre Société s'épure. Elle gravit vers le haut de cette montagne qui voit s'éclipser devant elle toute la gloire d'Athènes, de Sparte et de Rome. Le Sénat français, qui brille au sommet de cette région qui s'élève dans les cieux, y appelle les hommes de tout l'univers après ceux de notre empire. Ils y parviendront tous, et ceux des sociétés républicaines qui marchent sur vos traces jouiront des premiers de cet avantage immortel.

« La fraternité charmante vous offre nos cœurs avec nos saluts.

« Les membres de la Société républicaine d'Agout-Rousseau, ci-devant Saint-Paul, district de Lavaur. »

Aux Représentants.

« Représentants du premier peuple du monde,

« Quand toutes les factions expirent sous la foudre nationale que vous dirigez, quand l'Europe étonnée admire vos travaux et voit de toutes parts vos armées triomphantes faire disparaître devant elles les tyrans et les trônes ; quand au sein des plus terribles combats, l'humanité fait entendre ses plus célestes accents par votre organe ; quand vos décrets immortels, en unissant la terre aux cieux, tracent la route du bonheur à tous les peuples et détruisent tout genre d'esclavage, les Français dignes de ce nom vous adressent à chaque instant les plus doux vœux de leur cœur avec le tribut de leur vénération et de leurs justes louanges.

« Agréez l'expression que nous venons vous les présenter à notre tour, ainsi que pour la cause sacrée de la liberté ; notre amour pour vous est ardent, impérissable ; il nous fait rendre grâces aux cieux d'avoir détourné de nos plus dignes amis les coups homicides des scélérats. Honneur à Geoffroy ! Que la providence le conserve et le fasse longtemps jouir parmi nous de sa gloire. Chacun de nous, plein d'admiration pour son généreux dévouement ne balancerait point à l'imiter en faveur de ceux qui se consacrent avec tant de succès à notre bonheur.

« Les sociétaires montagnards de la commune d'Agout-Rousseau, ci-devant Saint-Paul. D'Agout-Rousseau, district de Lavaur, département du Tarn, le 19 prairial. »

...Lettre des Jacobins de Paris à leurs frères d'Agout-Rousseau. — Paris, le 16 prairial, l'an deuxième de la République française, une et indivisible.

« Société des amis de la liberté et de l'égalité, séant aux ci-devant Jacobins Saint-Honoré. A Paris, Comité de correspondance.

« RÉPUBLICAINS,

« Nous avons reçu la description de la fête que vous avez célébrée en la gloire de la raison. Elle était ornée de tous les emblèmes qui peuvent la rendre aimable, persuasive, touchante ; l'art et la nature, la tendre enfance, la verte jeunesse, la vieillesse respectable, le laboureur, le guerrier, l'hymen, l'amour, l'amitié, les vertus s'empressaient à l'envi de l'embellir.

« Rendez-la journalière, au lieu de renvoyer la célébration à chaque décadi, elle sera complète.

« Salut et fraternité. »

La plupart des membres de la Société populaire de Saint-Paul étaient de braves gens, amis de l'ordre et contraires à tout excès. Ils se laissèrent, en bons méridionaux, griser par une phraséologie vide et sonore, mais ils eurent surtout grand'peur d'être taxés de modérantisme et traités en suspects. Si la Convention décrétait la vertu, la crainte salutaire était partout à l'ordre du jour. Les massacres de septembre, la mort du roi, l'exécution des Girondins, avaient terrifié les habitants de Saint-Paul ; aussi se dépêchèrent-ils de hurler avec les loups. Se proclamant Montagnards et soucieux de fournir un gage de la pureté de leurs intentions, ils décidèrent de débaptiser leur commune, et de l'appeler Agout-Rousseau. C'est là l'histoire de tous les modérés, à toutes les époques et sous toutes les latitudes.

Philippe Pinel s'intéressait aux nouvelles de Saint-Paul. « Je te prie, écrivait-il à son frère Louis en juillet 1792, dans votre Club et dans tous les endroits publics où il sera question des affaires du temps, d'écarter toujours toute idée de désordre, de recommander l'obéissance aux lois et à toutes autorités constituées, car sans cela, il ne peut exister ni gouvernement ni société. » Au mois de novembre de la même année, répondant à son frère Jean-Pierre qui lui avait écrit une lettre indignée à propos des massacres des prisons, il s'exprimait ainsi : « Dans le club que tu as établi chez nous, fais en sorte que tous les esprits se rallient autour des grands intérêts de la patrie, et se pénètrent de l'amour du

bien public, en respectant toujours les personnes et les propriétés. Les clubs, dans les départements, ne sont point agités comme ceux de la capitale, où l'on professe si souvent des sentiments si exagérés et si destructeurs de tout ordre, qu'on doute s'ils sont inspirés par un patriotisme ardent mais aveugle, ou par une aristocratie déguisée. » Bien qu'adversaire convaincu de l'ancien régime, Philippe Pinel n'hésita point à flétrir les crimes de la Terreur, et ses lettres, où il déclarait connaître au juste « la valeur de tant de pygmées qui font un si grand bruit » auraient suffi, si elles étaient tombées entre les mains de quelque zélé sans-culotte, pour le faire comparaître devant le tribunal révolutionnaire.

Ses frères avaient, avec le même enthousiasme, salué l'aurore de l'ère nouvelle. Louis Pinel, que ses concitoyens voulaient désigner pour les représenter à la Convention nationale, déclina cet honneur, de lourdes charges de famille le retenant au pays ; mais il ne se crut pas en droit de refuser les fonctions de maire, et continua à les exercer pour le plus grand bien de tous, tant que dura la tourmente révolutionnaire. Charles Pinel, nommé en 1793 président de la Société populaire, prétexta ses nombreuses occupations pour se dispenser d'assister aux séances, et obtint la nomination d'un vice-président ; puis il donna sa démission et fut remplacé par son frère Jean-Pierre. Ce dernier, curé constitutionnel de Saint-Paul, avait quitté l'état ecclésiastique quand son église fut convertie en temple de la raison. D'accord avec son frère Louis, il sut détourner sur des objets futiles l'enthousiasme des exaltés, et parvint à soustraire aux fureurs populaires les personnes et les biens des adversaires de la Révolution. On ne lui en sut guère gré, et, le calme revenu, les deux partis lui reprochèrent sa conduite. Peu lui importait, du reste. « Je ne me guide, déclarait-il fièrement, que d'après ma conscience, ma raison et les lois divines et humaines ; j'ai là des autorités qui valent toutes celles des hommes. »

Société royale de médecine. — La Société royale de médecine, créée le 29 avril 1776, se composa d'abord de quatorze, puis de vingt-quatre associés ordinaires, et de huit associés libres. Tous les médecins du royaume furent invités à correspondre avec elle, et ceux qui envoyèrent les meilleurs ouvrages reçurent le titre d'associés régnicoles.

L'établissement de la Société fut confirmé par des lettres-patentes du roi en date du 29 août 1778, enregistrées en Parlement le 1er septembre de la même année ; elles fixaient à trente le nombre des associés ordinaires, et à douze celui des associés libres, le nombre des associés régni-

coles restant de soixante. Il y avait également soixante associés étrangers, et des correspondants en nombre indéterminé.

Parmi les associés ordinaires de la première heure, on peut citer Andry, Colombier, Antoine Laurent de Jussieu, Lassone, Le Roy, Lieutaud, Lorry, Thouret, Vicq d'Azyr ; parmi les associés libres, Daubenton, La Rochefoucauld, Necker ; parmi les régnicoles, Barthez, Lamure ; parmi les étrangers, Cullen, Fothergill, Franklin, Gaubius, Heberden, William Hunter, Macbride, Priestley, Pringle, Tissot, Zimmermann. Les premiers officiers furent Lieutaud, Lassone et Vicq d'Azyr ; ce dernier conserva ses fonctions de secrétaire perpétuel jusqu'au 8 août 1793, jour où la Société royale de médecine fut supprimée par décret de la Convention.

SPURZHEIM (Gaspard). — Né le 31 décembre 1776, près de Trèves-sur-Moselle. Faisant ses études médicales à Vienne, il assista par hasard, en 1800, à une leçon de Gall et se passionna dès lors pour la phrénologie. De 1805 à 1807, il accompagna son maître dans ses voyages, se rendit avec lui à Paris et le seconda dans ses travaux. Au commencement de 1813, il passait en Angleterre, et faisait des conférences à Londres, à Dublin et à Edimbourg ; dans cette dernière ville, il eut pour auditeur George Combe à qui il inspira le goût des études phrénologiques. De retour à Paris, il s'y fit recevoir docteur en 1821. En 1832 il partait pour l'Amérique, et quelques mois après, le 10 novembre, il mourait à Boston d'une fièvre typhoïde.

Gall avait beaucoup d'affection pour Spurzheim, mais lui reprochait sa propension à la métaphysique qui le portait à négliger la seule observation. « Si les métaphysiciens, disait-il à Fossati, s'emparent un jour de nos principes physiologiques, ils raisonneront de telle sorte que la physiologie du cerveau redeviendra encore entre leurs mains un galimatias inintelligible. »

STAHL (Georges-Ernest). — Né à Anspach, en Franconie, le 21 octobre 1660. Professeur à l'Université de Hall. Mort le 14 mai 1734.

« Stahl, dit Philippe Pinel, paraît avec cette fierté de gloire qui dédaigne les routes frayées, et avec cette solidité de jugement qui maîtrise une imagination ardente ; il ne veut rien devoir qu'à l'observation et à l'expérience ; il commence par s'entourer de bonne heure des lumières accessoires, soit des sciences physico-mathématiques et de la chimie, soit de l'anatomie humaine et de la zootomie. Il s'élève ensuite aux sources pures de la médecine grecque, non pour la suivre avec une admiration

servile, mais pour y puiser des idées naïves et originales, et les féconder par les réflexions les plus profondes et l'observation la plus attentive des phénomènes des maladies. »

STENON (Nicolas). — Né à Copenhague le 10 janvier 1638. Commence ses études médicales dans son pays et voyage ensuite en Hollande, en France, en Allemagne et en Italie. Appelé en 1670 à occuper une chaire d'anatomie à Copenhague, il quitte cette ville pour se rendre à Florence, où il se décide à embrasser l'état ecclésiastique. Nommé par le pape Innocent XI évêque de Titiopolis en Isaurie. Mort à Schwerin, dans le Mecklembourg, le 25 novembre 1686.

SYDENHAM (Thomas). — Né le 10 septembre 1624 à Windford-Eagle, dans le Dorsetshire. Mort le 29 décembre 1689.

Pinel avait une grande admiration pour celui que ses compatriotes surnommèrent l'Hippocrate anglais. « Sydenham, dit-il, paraît vers la fin du XVIIe siècle. Profondément nourri de ce que la doctrine des anciens offre de plus excellent, mais plein du sentiment de ses forces, et aimant à penser par lui-même, il se fraye une nouvelle route dans la description des maladies et de la constitution médicale des saisons. Il apprend à distinguer les maladies qui tiennent à des qualités connues de l'atmosphère, comme le froid, le chaud, les vents, etc., et celles qui dépendent de certaines altérations cachées et inexplicables du même air atmosphérique, et qui, après avoir régné vers l'équinoxe d'automne, continuent à dominer le reste de l'année, et impriment un caractère particulier aux autres maladies intercurrentes. Ses recherches furent continuées pendant quinze années de suite avec une constance et une finesse d'observation digne des plus beaux jours de la médecine grecque. »

TENON (Jacques-René). — Né le 21 février 1724, à Sépeaux, près de Joigny. Fut chirurgien de la Salpêtrière, professeur au Collège de chirurgie, membre de l'Académie des sciences. Son rapport sur les hôpitaux de Paris parut imprimé en 1788. « Lorsque Louis XVI, dit Cuvier, ordonna, en 1785, à l'Académie des sciences de lui faire un rapport sur les hôpitaux, l'administration de l'Hôtel-Dieu n'eut pas honte de refuser aux commissaires l'entrée des salles, et la communication des règlements et des registres. M. Tenon y suppléa. Depuis quarante ans il observait en silence, il recueillait ces affreux détails. Des médecins et chirurgiens de ses amis, employés dans la maison, lui avaient fait connaître ce qu'il n'avait pu voir par lui-même. Il exposa dans plusieurs mémoires, avec

la dernière précision, l'état de l'Hôtel-Dieu... Le roi fut profondément ému ; une sorte d'horreur s'empara de ce public si léger mais si sensible... En quelques jours une souscription de trois millions fut remplie. L'Académie dressa le plan de quatre hôpitaux à ériger dans des quartiers convenables... M. Tenon touchait enfin au but qu'il n'avait cessé d'envisager dès l'enfance, lorsqu'en 1788 un gouvernement réduit aux derniers expédients porta la main sur ce dépôt sacré et anéantit en un instant l'œuvre de la bienfaisance et l'espoir du malheur. »

Tenon mourut le 16 janvier 1816, âgé de près de 92 ans.

THEMINES (Pons de Lausières) (marquis de). — Né en 1552. Sénéchal et gouverneur du Quercy, il combattit les Ligueurs dans le Rouergue et le haut Languedoc. En 1592, il contraignit le duc de Joyeuse à lever le siège de Villemur. Nommé par Louis XIII Maréchal de France pour sa conduite au siège de Montauban en 1616, il prit plusieurs villes aux protestants, mais échoua devant Castres. Chargé en 1626 du gouvernement de la Bretagne. Mort en 1627.

THOURET (Michel-Augustin). — Né à Cosnac, près Brives, le 5 juin 1757. Docteur régent de la Faculté, membre de la Société royale de médecine, il fut le premier directeur de l'Ecole de santé, et contribua à la nomination de Pinel comme médecin de Bicêtre et comme professeur.

Adversaire de la doctrine de Mesmer, il publiait en 1784 ses *Recherches et doutes sur le magnétisme animal.* « Les traitements, disait-il, se faisant en public, le magnétisme animal étant devenu une mode, une affaire de bon ton, un intérêt enfin cher et précieux aux gens du monde, n'est-on pas en droit de soupçonner qu'une ambition secrète, un désir caché de fixer les regards du public, de l'occuper quelques moments, de se faire distinguer enfin, inspire quelqu'une des personnes d'un rang inférieur qui se rendent aux traitements ? Qui ne connaît pas les intrigues d'une grande ville, et à Paris est-il aucun moyen que l'on regarde comme inutile de faire parler de soi ? C'est là une des causes que Sauvages assignait aux maladies feintes, dans un temps où les vapeurs étant devenues à la mode, et passant pour être l'apanage du beau sexe et des femmes d'un ordre distingué, un grand nombre de personnes paraissaient les feindre, parce que l'on croyait qu'elles caractérisaient une tournure d'esprit et une constitution plus délicates. Mais il est encore une cause accessoire des crises convulsives, réputées magnétiques, à laquelle on serait tenté d'assigner un tout autre caractère. Quels sont les acteurs du magnétisme animal ? De jeunes médecins, ou des

hommes au moins dans la force de l'âge pour l'ordinaire. Quelles sont les personnes malades ? Des femmes en plus grande partie, des personnes du sexe. Mais si l'on réfléchit que dans la manière dont l'opération du magnétisme doit se conduire, les médecins qui magnétisent ont les mains appliquées sur l'épigastre des malades ; que cette situation exige un rapprochement très intime, dans lequel, pour ainsi dire, les corps se touchent, et les haleines se confondent ainsi que les regards, surtout si l'on veut que l'opération soit plus prompte et plus sûre, et l'on verra si l'on ne donne pas lieu de soupçonner que l'une des causes que Hecquet assignait aux convulsions de Saint-Médard, qu'il croyait hystériques, concourt aussi dans les crises du Mesmérisme. »

Thouret mourut le 19 juin 1810.

TISSOT (Samuel-Auguste-André-David). — Né le 20 mars 1728 à Grancy, près Lausanne. Il suivit à Montpellier, de 1746 à 1749, les leçons de Boissier de Sauvages, professa pendant quelques années à l'Université de Padoue, et mourut à Lausanne le 13 juin 1797. Son *Traité de l'épilepsie,* dit Pinel, « a l'avantage de réunir presque tout ce qui se rapporte à ses causes, à son caractère particulier, à ses principes de traitement, au point de pouvoir tenir lieu d'un grand nombre d'écrits sur le même objet. »

TRACY (Antoine-Louis-Claude) (Destutt de). — Né à Paris le 20 juillet 1754. Etait colonel d'infanterie lorsqu'il fut envoyé aux Etats-Généraux. Arrêté comme suspect sous la Terreur. Membre de la Chambre des Pairs sous la Monarchie. Connu principalement pour ses *Eléments d'Idéologie.* Mort le 10 mars 1836.

TRELAT (Ulysse). — Né à Montargis le 13 novembre 1795. Ses études, commencées au collège de cette ville et poursuivies au lycée de Dijon, se terminèrent à Louis-le-Grand. Ayant peu de goût pour le notariat auquel semblaient le destiner les traditions familiales, il se décida, à l'âge de 15 ans, à commencer la médecine. Attaché, au printemps de 1813, à l'hôpital militaire de Metz, alors encombré de typhiques, il fut lui-même atteint de la terrible maladie. Guéri, il donnait sa démission le 30 mars 1814, et venait à nouveau s'asseoir sur les bancs de l'école. Au retour de Napoléon, il fit partie du corps des canonniers volontaires et contribua à la défense des retranchements de Belleville. Poursuivant ses études médicales, il fréquentait la Salpêtrière, où il rencontrait, aux cours d'Esquirol, Jean-Pierre Falret, Félix Voisin, Foville, Georget, Leuret, Rostan, Mitivié. Puis il entra, comme interne, à la maison

royale de Charenton, sous la direction médicale de Royer-Collard. Il se mariait en 1819 et passait sa thèse en 1821. Son père, notaire de la maison d'Orléans, sollicita, à son insu, la protection de ses nobles clients pour le faire admettre, comme chirurgien major, aux dragons de la Garde royale. Mais il se refusa à accepter une faveur quelconque du gouvernement de la Restauration, qu'il était décidé à combattre. On le vit dès lors prendre part à toutes les conspirations. L'un des premiers membres de la loge des Amis de la Vérité, il participa aux luttes des étudiants contre les gardes du corps en 1820. A cette époque, il faisait partie d'une organisation militaire secrètement formée sous le nom de Compagnie franche des Ecoles et du Commerce, et destinée à renverser le trône. L'entreprise échoua. La Charbonnerie française avait été établie en 1821. Trélat, d'abord simple carbonaro, puis député de la Vente centrale, devint membre titulaire de la Haute Vente de Paris. Le mouvement de Belfort avait été étouffé dès sa naissance. Trélat, soupçonné d'avoir trempé dans sa préparation fut menacé de poursuites, mais, faute de preuves suffisantes, l'affaire dut être classée. Néanmoins, comme il demeurait suspect, la Vente suprême, désireuse de l'éloigner de Paris, le délégua pour organiser la Charbonnerie dans les départements. Le 15 janvier 1822, il devenait l'un des Commissaires généraux près des Ventes départementales. C'est en cette qualité qu'il reçut, à Laon, le serment de Kersausie, alors lieutenant au 4e régiment de hussards, et qui devint le chef d'une troupe surnommée Société d'action et destinée à former l'avant-garde de la révolte. Le général Berton, le docteur Caffé jurèrent entre ses mains de vouer leur vie à la cause de la liberté. La conspiration de Saumur avorta et les principaux conjurés furent condamnés à la peine de mort. Trélat, chargé de suivre le procès, se rendit à Poitiers ; jusqu'au dernier jour il ne désespéra point de sauver les victimes, et il se trouvait au premier rang de la foule quand le général Berton gravit les marches de l'échafaud. De même, il assista au supplice des quatre sergents de La Rochelle, dont l'un, Bories, comptait parmi ses plus intimes amis. La Charbonnerie étant profondément atteinte, les forces révolutionnaires durent renoncer à une action immédiate, mais la lutte continuait sourdement. Trélat partageait son temps entre la politique, les soins d'une clientèle peu étendue, et le travail du cabinet. En 1827 nous le voyons fonder, avec soixante anciens Carbonari, la Société Aide-toi, le Ciel t'aidera. La même année s'organise un système municipal occulte dont le but est de renverser le gouvernement ; Trélat devient membre de la commission centrale. Les 27, 28 et 29 juillet 1830, il fait le coup de feu contre les troupes royales. Le 30, il est envoyé à l'Hôtel-

de-Ville par la Société des amis du peuple pour remettre une adresse au gouvernement provisoire. Malgré les efforts du parti républicain, Louis-Philippe est proclamé roi des Français. Cependant l'opposition ne désarme pas, et tout devient prétexte à des manifestations hostiles. Le 12 décembre 1830, aux obsèques de Benjamin Constant, Trélat prenait la parole au nom de la Société des amis du peuple, et flétrissait « ces ennemis de la grande semaine qui, après lui avoir menti leurs hommages, ont juré d'en étouffer les résultats. » Quelques jours plus tard, l'arrêt de la Cour des Pairs dans le procès des ministres de Charles X soulevait un mouvement populaire. Trélat, qui servait dans la 2[e] batterie de la Garde nationale, sous les ordres de Cavaignac, est poursuivi, avec dix-huit autres citoyens, sous l'inculpation d'avoir tenté de substituer violemment la République au gouvernement établi. Le procès a lieu dans les premiers jours d'avril 1831. Trélat présente lui-même sa défense, et les prévenus sont acquittés.

Au commencement de 1832, s'ouvraient devant la Cour d'assises de la Seine, les débats connus dans les Annales judiciaires, sous le nom de Procès des 15. Ces poursuites étaient dirigées contre la Société des amis du peuple. Trélat, chez qui l'on avait perquisitionné le 11 juillet de l'année précédente, s'était, sur les instances de sa femme, dérobé à une arrestation immédiate. Le jour des débats, il se présentait devant la Cour, déclarant avec calme : « Je ne rétracte rien de ce que j'ai dit, rien de ce que j'ai écrit. » Le jury l'acquitta.

Mais le 26 mars 1832, le choléra faisant son apparition à Paris, Trélat renonça momentanément à la politique pour donner tout son temps et son zèle aux malades. Puis, l'épidémie terminée, il accepta d'aller à Clermont-Ferrand pour diriger le *Patriote* du Puy-de-Dôme. Pendant trois ans, il mena une lutte vigoureuse contre l'administration ; sans cesse poursuivi, il est toujours acquitté. Mais il est rappelé à Paris en 1835, et désigné comme l'un des défenseurs des prévenus d'avril. Il a, comme associés, dans cette tâche ardue, des hommes tels que Voyer d'Argenson, Audry de Puyraveau, le général Tarayre, l'abbé de Lamennais, Raspail, Carnot, Armand Carrel, Bouchotte, Pierre Leroux, Reynaud, F. Degeorge, de Cormenin. Mais leurs noms ne sont pas inscrits au tableau et la Cour des Pairs, se refusant à les agréer, décide que les prévenus auront des défenseurs désignés d'office. Les accusés protestent. Les plus ardents parmi leurs défenseurs se réunissent sous la présidence de Trélat, et Michel de Bourges rédige une lettre que signent les membres présents ; cette lettre, parue le lendemain dans la *Tribune* et le *Réformateur*, proclamait que « l'infamie du juge fait la gloire de l'accusé. »

La Chambre des Pairs décida de poursuivre les signataires. Dès lors, plusieurs d'entre eux se dérobèrent et voulurent éluder la responsabilité. Trélat résolut de la prendre pour lui seul ; bien que sa famille eût besoin de son appui, et que la condamnation fût certaine, il n'hésita point. Lui et Michel de Bourges se présentèrent pour être jugés par ceux qu'ils avaient outragés. Les décisions des hautes Cours ne sont pas nouvelles ; leur partialité et leur justice n'ont pas changé. « De la justice, s'écriait Trélat en s'adressant aux Pairs, eh ! qu'en avez-vous besoin ?... La tyrannie a pour elle ses baïonnettes, ses juges et vos collets brodés ; la liberté a pour elle la vérité. » Et il ajoutait : « Condamnez-moi, mais vous ne me jugerez pas. » La peine prononcée fut trois ans de prison et 10,000 francs d'amende. Les ressources de Trélat ne lui permettaient point de se libérer d'une pareille somme ; mais ses amis d'Auvergne prirent l'initiative d'une souscription rapidement couverte. L'amende payée, le condamné partit pour Clairvaux. Sa santé s'y altéra rapidement. Leuret, prévenu, accourut auprès de lui ; alarmé des progrès du mal, il sollicita l'appui de Béranger, pour obtenir de Thiers le transfert dans un milieu plus sain. Trélat dut demeurer à Troyes, prisonnier sur parole, jusqu'à l'amnistie de 1837. Sa femme étant morte l'année suivante, il résolut de se consacrer entièrement à l'exercice de sa profession. Un concours s'ouvrait pour quatre places de médecin des quartiers d'hospice consacrés aux aliénés ; il se présenta sur les conseils de Leuret, et fut nommé *ex-æquo* avec Baillarger ; en seconde ligne venaient Archambault et Moreau de Tours. Il alla habiter, à la Salpêtrière, l'ancien appartement de Pinel. Quand vint la révolution de 1848, ses amis le décidèrent à entrer de nouveau dans l'arène. Pendant son court passage au ministère des Travaux publics, il fit arrêter et transférer à Bordeaux Emile Thomas, directeur des ateliers nationaux. Non réélu à l'Assemblée législative, il n'en éprouva aucun regret. Il vécut désormais pour ses malades, et mourut le 29 janvier 1879, dans sa 85e année.

Trélat fut un révolutionnaire, mais, au contraire de tant d'autres, ses convictions étaient sincères, jamais il ne s'abaissa à de honteuses compromissions, et il suivit, sans faiblir, la voie qu'il s'était tracée. Il mourut aussi pauvre qu'il avait vécu, n'ayant connu ni l'ambition, ni l'envie, ni même la haine. Et pour ses anciens compagnons de lutte devenus les séides du gouvernement, pour les politiciens qui n'ont d'autre idéal que la satisfaction de leurs appétits, il n'éprouva que de la pitié. « Tout compte fait, disait-il, c'est encore un bon calcul que celui d'être honnête homme. »

TUKE (James-Hack). — James Tuke, fils de Samuel et frère aîné de Hack Tuke, naquit à York le 13 septembre 1819. Il consacra la plus grande part de sa vie aux œuvres charitables et philanthropiques. Lorsqu'en 1846 et 1847 la famine décimait l'Irlande, il fit partie de la mission chargée de distribuer les secours souscrits par la Société des Amis. Le sort de cette malheureuse contrée l'émut vivement. Il sut, par ses écrits, attirer sur les Irlandais l'attention et l'intérêt des pouvoirs publics, et il consacra à leur soulagement, pendant près de cinquante années, son temps et son argent. Ses instants de loisirs étaient donnés à d'autres bonnes œuvres. Il ne négligea point la Retraite, fondée par son bisaïeul, et s'intéressa toujours au sort des aliénés. Enfin les Français ne sauraient oublier qu'en 1871, après l'armistice, James Tuke vint à Paris, chargé de distribuer 20,000 livres sterling souscrits par les Quakers d'Angleterre pour aider ceux dont les maisons avaient été détruites pendant le siège. Son œuvre était presque achevée, quand éclata la Commune. Le permis signé par Jules Ferry, comme maire de Paris, n'étant plus valable, il put en obtenir un nouveau du Comité central. Cet homme de bien, qui porta si dignement le nom de Tuke, mourut le 13 janvier 1896.

TURPIN (Richard). — Célèbre bandit né en 1706 à Hempstead, en Essex. Il attaquait avec ses compagnons les fermes isolées et torturait les habitants pour leur faire avouer où se trouvait leur argent. Traqué de toutes parts, il se réfugia dans le Yorkshire. Arrêté en février 1739, Dick Turpin comparaissait le mois suivant devant les assises et était exécuté, à York, le 7 avril.

VENEL (Gabriel-François). — Né le 23 août 1723 à Tourbes, près Pézenas. Reçu docteur à Montpellier en 1742, il se rendit à Paris pour étudier la chimie, et le duc d'Orléans l'attacha à sa maison. Son analyse des eaux de Seltz ayant attiré l'attention du monde savant, il fut chargé par le gouvernement d'analyser toutes les eaux minérales de France. Il écrivit des articles de chimie et de médecine pour l'*Encyclopédie*. Pinel qui fut son élève à la Faculté de Montpellier, nous rapporte que Venel était un chimiste habile et profond, et qu'il enseignait avec éclat la matière médicale. Mort le 29 octobre 1775.

VERNET (Mme). — Mme Vernet, veuve du sculpteur Louis-François Vernet, tenait, au N° 21, aujourd'hui N° 15 de la rue Servandoni, une maison meublée. Pinel et Boyer lui demandèrent, en juillet 1793, de donner asile à un proscrit. Il s'agissait de Condorcet. Il demeura caché dans cette maison jusqu'au 25 mars 1794. Craignant alors de causer la perte de Mme Vernet, il s'enfuit sans la prévenir.

VICQ D'AZYR (Félix). — Né à Valognes le 23 avril 1748, il y commença ses études, fit à Caen sa philosophie, et vint à Paris en 1765. Ayant terminé sa licence, il ouvrit en 1773, à l'amphithéâtre de l'Ecole, un cours d'anatomie comparée ; mais son brillant succès ayant suscité des envieux, l'usage de cet amphithéâtre lui fut refusé. Antoine Dubois, professeur au Jardin du Roi, le choisit comme suppléant ; mais Vicq d'Azyr ne put obtenir la survivance de cette chaire, et Portal lui fut préféré. Cependant, grâce à son mariage avec une nièce de Daubenton, il put poursuivre ses recherches d'anatomie comparée. Membre de l'Académie des sciences en 1774, de l'Académie française en 1788, il fut l'un des fondateurs de la Société royale de médecine, dont il devint le secrétaire perpétuel. Dans ses éloges, le style reste pur et simple ; on est heureux de ne pas y rencontrer ces longues périodes emphatiques qui plaisaient tant à Pariset. « C'est surtout dans cette sorte de discours, déclarait Vicq d'Azyr, que l'orateur doit se souvenir de la prière adressée aux dieux par Périclès lorsqu'il montait à la tribune : Faites, disait-il, que je n'avance rien qui ne convienne à mon sujet. »

Mort le 20 juin 1794.

VIGAROUS (Barthélemy). — Né le 20 janvier 1725 à Montpellier, il y fit ses études médicales, devint chirurgien major à l'hôpital Saint-Eloy, professeur royal titulaire en chirurgie, associé régnicole de l'Académie royale de chirurgie. Mort le 19 juillet 1790.

VITET (Louis). — Né à Lyon en 1736, il étudia la médecine à Montpellier et à Paris, et revint se fixer dans sa ville natale. Sous la Révolution il fut maire de Lyon et député à la Convention nationale. Mort le 25 mai 1809.

Sa classification se trouve dans l'ouvrage intitulé *Matière médicale réformée ou pharmacopée médico-chirurgicale.*

CLASSE I.	*Fièvres.*	CLASSE II.	*Inflammations.*
Ordre 1.	» continues.	Ordre 1.	Inflammations de la tête.
» 2.	» lente continue.	» 2.	» de la poitrine.
» 3.	» intermittentes.	» 3.	» du ventre.
» 4.	» éruptives.	» 4.	» des parties naturelles
		» 5.	» des téguments.
		» 6.	» du périoste.

Classe III. *Maladies douloureuses.*

Ordre 1. Douleurs de tête.
» 2. » de la poitrine.
» 3. » du ventre.
» 4. » de la colonne épinière et des extrémités.

Classe IV. *Convulsions.*

Ordre 1. Convulsions générales.
» 2. » particulières.
» 3. Spasme général.
» 4. » particulier.

Classe V. *Débilités.*

Ordre 1. Diminution des forces musculaires.
» 2. Abolition du mouvement
» 3. Diminution du sentiment.
» 4. Abolition du sentiment.
» 5. Abolition du sentiment et du mouvement.

Classe VI. *Maladies évacuatoires.*

Ordre 1. Evacuations insensibles.
» 2. » d'air.
» 3. » de substances solides non organisées.
» 4. » de corps organisés.
» 5. » de liquides opaques.
» 6. » de matières liquides transparentes.
» 7. » sanguinolentes.

Classe VII. *Maladies par rétention de matières solides ou liquides.*

Ordre 1. Rétention de matières plus ou moins fluides dans une cavité.
» 2. Rétention de matières plus ou moins fluides dans plusieurs cavités.
» 3. » d'air dans une ou plusieurs cavités.
» 4. » de matières plus ou moins épaisses dans une ou plusieurs cavités.
» 5. » de matières plus ou moins épaisses dans plusieurs cavités avec extension des parties.
» 6. » de matières dures ou solides dans une ou plusieurs cavités.
» 7. » d'un ou plusieurs corps organisés dans une ou plusieurs cavités.
» 8. Déplacement des os ou des parties dures.
» 9. Déplacement des parties molles.

Classe VIII. *Maladies de l'esprit.*

Ordre 1. Vices de l'imagination.
» 2. » du jugement.
» 3. » de la mémoire.
» 4. » du jugement et de la mémoire.

VOGEL (Rodophe-Augustin). — Né à Erfurt le 1er mai 1724. Nommé en 1753 professeur à l'Université de Gœttingue. Mort le 5 avril 1774.

Il a laissé la classification suivante :

Classis I. *Febres.*
Ordo 1. Intermittentes.
» 2. Continuæ.

Classis II. *Profluvia.*
Ordo 1. Hémorrhagiæ.
» 2. Apocenoses.

Classis III. *Epischœses.*

Classis IV. *Dolores.*

Classis V. *Spasmi.*

Classis VI. *Adynamiæ.*

Classis VII. *Hyperæstheses.*

Classis VIII. *Cachexiæ.*

Classis IX. *Paranoiæ.*

Classis X. *Vitia.*
Ordo 1. Inflammationes.
» 2. Tumores.
» 3. Extuberentiæ.
» 4. Pustulæ et papulæ.
» 5. Maculæ.
» 6. Dissolutiones.
» 7. Concretiones.

Classis XI. *Deformitates.*

Les différents ordres comprennent 560 genres.

WIER (Jean). — Né en 1515 à Grave-sur-Meuse, Jean Wier démontra, dans son ouvrage *De præstigiis dæmonum et de lamiis*, que les prétendus sorciers ne sont que des aliénés. Comme il était disciple du fameux Corneille Agrippa, qui fut son maître de philosophie avant qu'il allât étudier la médecine à Paris, puis à Orléans, on a cru ou supposé qu'il partageait les idées de ce visionnaire, si malmené par Rabelais sous le nom transparent et ridicule de Herr Trippa ; mais on oublie qu'après avoir été reçu docteur en 1534, Jean Wier fit de longs voyages en Afrique et en Asie, et que le principal de ses ouvrages sur la possession fut publié en 1564, lorsqu'il était déjà depuis bien des années médecin ordinaire du duc de Clèves et honoré de la confiance des empereurs Charles V, Ferdinand Ier, Maximilien II. De ses écrits en défense des possédés et des démoniaques, on conclut qu'il était lui-même un adepte de la magie noire, et qu'en affirmant que les prétendus suppôts du démon étaient des malades qui relevaient de la médecine, il plaidait sa propre cause. Dans sa *Démonomanie des sorciers*, Bodin n'hésite pas à déclarer que de telles opinions sont d'un homme très ignorant ou très méchant. « Or Jean Wier, ajoute-t-il, montre par ses livres qu'il n'est point ignorant, même qu'il est médecin, et néanmoins il enseigne en ses livres mille sorcelleries damnables. » D'autre part, comme il était un peu excentrique, et d'une constitution si robuste qu'il pouvait,

paraît-il, passer jusqu'à quatre jours sans boire ni manger, tout en vaquant à ses affaires comme à l'ordinaire, on voulut le faire passer pour un charlatan, en invoquant contre lui-même son curieux *Traité des jeûnes simulés*, et jusqu'à l'épitaphe un peu emphatique que lui firent ses quatre fils, dont l'un avait le prénom de Galien, à sa mort survenue subitement le 24 février 1588, dans sa soixante-treizième année. En somme, dans ce dernier tribut à la mémoire de leur père, ses enfants firent ressortir, outre ses rares qualités, son grand savoir, son immense réputation, sa fidélité aux princes dont il fut le conseil, la piété profonde et constante dont il fit preuve toute sa vie durant, mentionnant à peine en termes généraux et très brièvement les œuvres et les services qui devaient recommander son nom à la postérité. Excellent observateur, Jean Wier a consigné ses remarques sur les principales maladies épidémiques et endémiques qu'il lui fut donné de traiter, dans trois recueils estimables, auxquels ont nui ses ouvrages spéciaux sur la vraie conception de la sorcellerie. Il avait fait une profonde étude des passions, ainsi que le prouve un *Traité spécial de la maladie de la colère* et de son traitement philosophique, médical et théologique. Il est évident qu'aux yeux des exorcistes et des croyants à la possession, cet iconoclaste devait être considéré comme un vrai diable. D'autres, il est vrai, lui ont reproché d'avoir cru aux sortilèges et aux prestiges du démon, et Pinel lui-même déclare que ses écrits sont « dignes d'être autant rapportés à la théologie qu'à la médecine. » Mais il s'empresse d'ajouter : « C'étaient là des erreurs du temps. »

WILLIS (Thomas). — Thomas Willis, né le 6 février 1622, l'un des plus célèbres médecins d'Angleterre, avait acquis une réputation européenne, tant par ses écrits que par sa pratique étendue. Profond anatomiste, physiologiste éminent, il a longuement décrit les diverses affections du cerveau. Pour lui le traitement de la mélancolie est toujours difficile et de longue durée. Il conseille la douceur, les soins constants, l'éloignement de toute cause d'excitation, le changement de milieu. Par contre, il cherchait à inspirer de la crainte aux maniaques, et à les maintenir par la terreur. « Prima indicatio, scilicet curatoria, disciplinam, scilicet minas, vincula aut verbera æque ac medicinam requirit. Proinde insaniens in ædibus ad hanc rem accomodis collocatus, tum a medico, tum a ministris prudentibus ità tractetur, ut quodammodo semper, nempe aut monitis, et increpatione, aut pœnis subinde inflictis, in officio suo, atque gestu, et moribus idoneis contineri possint. Et quidem pro sanandis maniacis nihil efficax magis aut necessarium est,

quàm ut illi quosdam quasi terrores usque formident, ac revereantur. Hac enim ratione, anima corporea, quadamtenus depressa, et coercita, fastum et efferationem suam remittere cogitur ; et proinde postea sensim mitescit, ac in ordinem redigitur. Quamobrem furiosi nonnunquam citius per supplicia et cruciatus in gurgustio, quàm pharmacia aut medicamentis curantur. » Pourtant Thomas Willis était un médecin philosophe ! Ce qui lui manquait, c'était la sagesse de Locke et la prudence de Sydenham.

WOOLMAN (John). — Né en août 1820, John Woolman était fils d'un fermier Quaker de Northampton, dans le West-Jersey. C'est à l'âge de 23 ans qu'il commença sa campagne anti-esclavagiste. Ayant appris le métier de tailleur pour s'assurer les ressources indispensables à l'existence, il parcourut les divers états de l'Union, voyageant à pied, refusant l'hospitalité des propriétaires d'esclaves, et prêchant partout sa croisade. En 1772 il se rendit en Angleterre ; arrivé à York vers la fin de septembre, il y contractait la variole, et mourait le 7 octobre. Il fut inhumé dans cette ville au cimetière des Amis.

TABLE DES MATIÈRES

DEUXIÈME PARTIE. — **Les Tuke.**

Portraits.

ERRATA

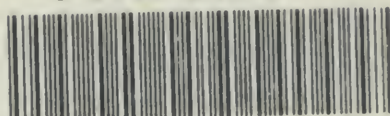
Page 25, ligne 30 : lire *Théophraste* au lieu de Théophrate.

Page 42, ligne 21 : lire *horreur* au lieu de erreur.

Page 82, ligne 1 : lire *ornés* au lieu de ornées.

Page 332, ligne 26 : lire *pas* au lieu de par.

Saint-Brieuc. — Imp. F. Guyon (1911).


U d'/of Ottawa
39003016384942

